


BIBL. FAC. LIBRE THEOL.
LAUSANNE. Ch. d. Cèdres



[Jurieu, Pierre]

LETTRES PASTORALES

ADRESSE'ES AUX FIDELES

DE FRANCE

QUI GEMISSENT

SOUS LA CAPTIVITE'

DE BABYLONE

TROISIEME ANNE'E.



A ROTTERDAM

Chez ABRAHAM ACHER, Marchand Libraire, Prés de la Bourse.

Avec Privilege de Nosseigneurs les Estats.

I. LETTRE PASTORALE.

Reflexion sur un nouvel Ecrit de Monsieur Pelisson Refutation de quelques preuves qu'il veut tirer de l'Ecriture pour le dogme de l'infaillibilité, dans le second Volume de ses reflexions sur les differents de Religion.

Nos tres chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

JE pense avoir tenu la parole que j'avois donnée il y a cinq ou six mois, c'est que j'ay fait voir que le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise est de tous les dogmes du Papisme le plus combattu par la raison, par l'experience & par toutes les lumiéres du bon sens. Nous avons montré qu'il a contre lui au moins les apparences de la raison, les apparences de l'histoire & de de l'experience, & de plus les témoignages des anciens & des modernes. Nous pouvions en demeurer là : Car c'est assés pour terrasser ce malheureux dogme, qui sert de rempart à cet amas effroyable d'impuretés dont est composé le Papisme. Cependant en recommençant cette nouvelle année de nos Lettres Pastorales, nous jugeons à propos d'ôter au Papisme tout sujet de se plaindre sur cette matiere; Il faut l'entendre, car s'il a des raisons & des preuves convaincantes à nous donner de son infaillibilité, j'avoüe qu'il n'a rien perdu. Mais il faut se sou-

venir de ce que nous avons plusieurs fois dit cy-devant, c'est qu'ayant toutes les apparences contre lui, & des apparences les plus violentes qui se soient jamais veuës, afin de les détruire on est obligé de nous donner des preuves qui soient de veritables demonstrations, & qui n'ayent rien d'équivoque. Les preuves que ces Messieurs nous apportent sont tirées ou de l'Ecriture, ou de la raison. Ecoutons & nous verrons un prodige, c'est qu'on ose bien soûtenir le plus grand de tous les paradoxes, par les plus miserables de tous les Sophismes.

Ces Messieurs avoüent que c'est icy un de ces articles, qui se peut & se doit vuider par l'Ecriture Sainte. Monsieur Nicole trouve fort mauvais qu'on l'ait accusé de vouloir établir l'infaillibilité de l'Eglise sans l'appuy de la revelation écrite. Ils disent. *que l'Ecriture n'est point propre à decider tous les points controversés, ni à choisir un parti par cet examen à cause de la multitude immense de ces points qui rend cette discussion disproportionnée à l'esprit des simples.* C'est ce qu'avance M. Nicole: Les points controversés que l'Ecriture n'est point propre à decider, c'est l'invocation des Saints, l'adoration des Images & des Reliques, le retranchement de la coupe, la maniere de la presence reëlle par voye de Transsubstantiation. A cela l'Ecriture ne peut rien, ou fort peu. *Mais ils ne disent pas que l'on ne se puisse servir tres utilement, & tres efficacement de l'Ecriture Sainte pour prouver l'Eglise aux plus simples mêmes.* En effet dans le même endroit M. Nicole abbrege toutes les preuves de l'Ecriture Sainte, pour l'authorité infaillible de l'Eglise de cette maniere: * *On est*, dit-il, *confirmé dans cette voye de soumission envers l'Eglise, en apprenant de l'Ecriture même, que l'Eglise est la colomme & la base de la verité; que Dieu l'a pourvûë d'Apôtres, de Pro-*

* *Pag.* 186.

phetes, d'Evangelistes, de Pasteurs & de Docteurs afin que nous ne soyons pas flottants à tout vent de doctrine: que les portes d'enfer ne la surmonteront point: que quiconque ne l'écoutera point sera tenu pour payen & pour publicain; qu'elle jugera toute langue qui luy resistera en jugement: que toute nation & toute langue qui ne luy sera point assujetti perira. Il faut entrer dans le détail de ces preuves abbregées, & je suis d'avis que nous en prenions l'amplification du livre de Monsieur Pelisson, comme on la trouve dans la seconde partie *de ses reflexions sur les differents de la Religion.* Nous avions promis de n'avoit plus affaire à luy: mais on fait beaucoup plus d'attention aux controversistes modernes quoi que petits, qu'on n'en fait à de plus grands qui sont déja oubliés, & inconnus: outre que les modernes se piquent toûjours de trouver quelques petits tours nouveaux plus éblouïssants, à quoi M. Pelisson sur tout travaille fort. Ainsi puisqu'il faut répondre à ces passages de l'Ecriture, & aux preuves que l'on en tire il vaut bien mieux les prendre d'un Autheur que l'on met dans les mains des nouveaux Convertis, & qui seduit les simples par ses tours & ses manieres mysterieuses. C'est luy qui nous dit, * *que rien ne peut être ni plus nettement, ni plus souvent exprimé dans l'Ecriture, que l'unité, la perpetuité, l'authorité infaillible de l'Eglise visible.* C'est ce qu'il faudra voir.

Au reste que M. Pelisson ne s'imagine pas que nous revenions à luy pour trouver occasion de vanger l'autheur des Lettres Pastorales, de l'écrit qu'on a mis au jour depuis peu sous le nom *des sept artifices de M. Jurieu.* L'Autheur de cet écrit a pris un grand soin d'en envoyer en Hollande par la Poste à plusieurs personnes, parce qu'il comprenoit fort bien que sans cela personne ne le verroit, & que person-

* *Pag.* 79.

ne ne se donneroit la peine de le faire venir de Paris. Tout ce qui est resté aprés la lecture, est le regret d'avoir payé si cherement le port d'une telle piece. Je ne sçay si M. Pelisson & ses amis ont crû qu'on se donneroit la peine d'y répondre. S'ils se sont imaginé cela, ils sont mauvais connoisseurs; car tous ceux qui se piquent de se bien connoître en prix & en merite, ont fait sçavoir à l'Autheur des Lettres Pastorales, qu'il se donnât bien de garde de charger ses lettres d'une réponse à de pareilles niaiseries, qu'autrement il pouvoit penser à dedommager son Imprimeur, qui ne trouveroit aucun debit de semblables lettres. Mais l'Autheur des Pastorales n'avoit pas besoin de cet avis. Il n'avoit aucune disposition à refuter un ouvrage qu'à peine a-t'il pu lire, & où il n'a rien compris, sinon que M. Pelisson est fort en colere de ce qu'on *s'est donné la liberté de mépriser sa Theologie.* Assurement on a tort & cela vient de ce qu'on n'étoit pas averti de ce que nous sçavons à present: C'est que M. Pelisson a étudié vint sept ans en Theologie. Il n'y a gueres de Bacheliers, de maître aux arts & de docteur qui en ait étudié autant: J'avouë qu'à cela j'ay peu de choses à dire. Si ce n'est qu'on a quelque droit de rabattre sept ans de ce calcul, & voicy comment on le prouve. M. Pelisson a étudié sept ans en Theologie avant sa conversion, & ce fut aprés ces sept ans bien contés & bien employés qu'il tint ce discours, que nous avons rapporté ailleurs. C'est que peu de jours avant sa revolte allant à l'enterrement de M. Morus dont-il vouloit avoir la medaille & la chaîne d'or, il dit à deux personnes qui vivent & qui parlent encore, & qu'on produira quand M. Pelisson le souhaitera, que pour se faire Papiste aprés avoir été reformé, il faloit avoir renoncé à la conscience ou au bon sens. Je le sçay de la bouche même de ces deux Messieurs que je croy d'un peu meilleure foy & un peu plus honnestes gens que M. Pelisson: Voila donc déja

ſept ans perdus pour la Theologie Papiſte de M. Peliſſon; car alors ſa Theologie étoit toute Proteſtante. Mais en dépit de ſa bonne Theologie Proteſtante, peu de jours aprés il devint tres bon Catholique par voye d'inſpiration. Qu'il renonce donc à ces premieres ſept années d'étude, & nous luy paſſerons les vingt autres. Et ce ſera encore aſſés pour embaraſſer l'Autheur des Lettres Paſtorales. Car je ne ſçay comment un petit Miniſtre refugié en Hollande pourra ſe juſtifier du crime de temerité commis en mépriſant un Theologien de vint ans. Franchement je ne luy voy plus d'autre moyen de ſe défendre que par la raiſon deciſive par laquelle feu Maimbourg prouvoit que Calvin n'étoit point Theologien; C'eſt qu'il n'avoit jamais fait ſon cours en Theologie dans aucune Academie, & n'avoit pris aucuns degrés. M. Peliſſon a trop de reſpect pour la memoire, & pour l'authorité de M. Maimbourg pour vouloir traîter cette preuve de raiſonnette. Ainſi il trouvera bon que nous concluions par cette logique, que lui qui n'a jamais aſſiſté aux leçons de la Sorbonne, qui n'a point dormi & ronflé ſur les bancs, qui ne prit jamais le bonnet ni les degrés n'eſt pas Theologien. A ſon tour le voila ſur la défenſive. En attendant ſa réponſe on lui donnera avis qu'afin de paſſer pour Theologien, en ſoûtenant un écrit, il ne ſuffit pas de le repeter, & qu'un Sophiſme n'eſt pas meilleur dans la ſeconde impreſſion que dans la premiere. Je ne voy autre choſe dans ſes ſept artifices qu'une tres miſerable repetition de ſes miſerables Sophiſmes; J'avoüe que le dégoût que j'en avois eu à la premiere lecture n'eſt point diminué par la ſeconde. Un autre avis qu'on lui donne c'eſt que les Theologiens doivent avoir ſoin de la reputation de leur ſçavoir, & ſur tout de leur bonne foy. On avoit un peu pouſſé M. Peliſſon ſur ſes citations, ſur ſon petit ſçavoir d'antiquité, ſur ſes centu-

riateurs presque uniques témoins de ses faits, sur son peu de bonne foy à rapporter: Il falloit un peu se defendre là-dessus; malheur à un Theologien de vingt sept ans qui fait des fautes qu'on ne pardonneroit pas à un écolier de trois jours. Si les productions Theologiques de M. Pelisson sont des fruits d'un travail de vingt sept ans, & par consequent des chef d'œuvres, ses railleries sont des coups d'essai d'un ecolier? Il s'en faut beaucoup qu'il y soit maître. On voit bien que la region des extases où Monsieur Pelisson se transporte si souvent, & le chemin des enigmes dans lequel il marche toûjours ne sont pas le païs des bons rieurs. Tout ce qu'on decouvre dans ses railleries, c'est un grand dessein de chagriner l'Autheur des Pastorales. Mais je crains fort qu'on ait beaucoup plus de pitié de celui qui raille que de celui qui est raillé. Ces certains cent écus bien contés qui viennent si souvent dans la piece, y font un tres-bel ornement. Et cela joint avec le magnifique exorde, pris de l'arrest qui permit aux Clazomeniens d'être sans pudeur, ne manquera pas de faire recrier tous ceux qui auront aussi peu de bon goût que les Clazomeniens avoient de pudeur. Aprés tout il me semble que je dois bien pardonner à M. Pelisson le dessein qu'il a eu de me causer de petits chagrins, puisque la charité couvre multitude de pechés. Dans l'une de ses extases & entre ses prieres ejaculatoires, il s'en trouve une tres-charitable en ma faveur; En me mettant à la teste de tous les ennemis de Dieu, il le prie pour ma conversion avec tant de zele, & d'une maniere si touchante qu'apparemment ce feu sera monté jusqu'au ciel, & nous en verrons bien-tôt les effets. Ce sera quelque jour un moyen seur de nous convaincre de l'efficace de l'intercession des Saints. Car si M. Saint Pelisson sur la terre peut ouvrir le ciel, & en faire descendre les graces pour les plus grands ennemis de Dieu, &c.

pour un heretique aussi endurci, que ne pourront point faire tous les Saints de Paradis? Je ne sçay comment aprés avoir declaré que je ne voulois rien dire de la derniere piece de M. Pelisson, je me suis cependant engagé à en dire tant? Aprés tout si les sept artifices avoient besoin de réponse, l'écrit de l'obligeant inconnu qui depuis peu à défendu si honnestement nos principes en pourroit servir. Je laisse donc l'écrit des sept artifices pour n'y revenir jamais, & je retourne à l'endroit du second tome de ses reflexions où il veut prouver par l'Ecriture la perpetuité & l'authorité infaillible de l'Eglise.

Le premier de ces endroits où il trouve cela si nettement exprimé, ce sont les paroles de Jesus Christ *qui croira & sera baptisé sera sauvé.* Assurement voila un texte qui dit avec beaucoup de netteté que *l'Eglise Romaine est infaillible*, & que la verité est toûjours du costé du plus grand nombre! Cela ne saute-t'il pas aux yeux? Je ne sçay si M. Pelisson n'est point l'autheur de cet enigme: au moins ne me souviens-je pas de l'avoir vû employé nulle part. Je ne comprens pas pourquoy ces Messieurs ont tant de recours aux anciens; car je trouve que les modernes leur fournissent bien d'autres lumieres. Je ne pense pas qu'aucun des Peres ait jamais conclu de ces paroles que l'Eglise doit estre infaillible. Nous voulons bien recevoir la glose de M. Pelisson, *qui croira & sera baptisé sera sauvé, se doit expliquer ainsi,* * *qui croira ce qu'il faut croire, qui sera baptisé comme il faut sera sauvé.* Mais en verité j'ay beau ouvrir mes yeux je ne trouve pas que la glose dise plus que le texte: Ecoutons pourtant l'explication de l'enigme. *Il s'ensuit necessairement que dans le corps à qui la promesse est faite, on croira & on sera baptisé comme il faut, autrement cette promesse seroit vaine & inutile.* Et pourquoy cela

* *Pag.* 63.

s'en suit-il necessairement ? Les promesses conditionnées emportent-elles necessité d'evenements? Quand on dit à une armée preste à donner bataille; si vous sçavés prendre vos avantages, que vous combattiés courageusement & que vous ne laschiés jamais le pied, vous gagnerés la bataille : cela signifie-t'il que cette armée sera necessairement victorieuse ? Quand nous disons à un homme, ou à une societé *quiconque perseverera jusqu'à la fin sera sauvé*, est-ce une promesse absoluë qui leur promette la perseverance? N'est-ce pas icy une promesse conditionnée *qui croira sera sauvé ?* Cela ne signifie-t-il pas, *si quelqu'un croit il sera sauvé ?* Et cela emporte-t'il que l'Eglise croira toûjours comme il faut ? C'est une admirable Logique que celle de M. Pelisson. Il doit sçavoir que ces paroles ne sont point dites à l'Eglise en particulier, mais à tous les hommes en general, & que c'est là une loy plûtôt qu'une promesse, c'est une regle de Dieu legislateur selon laquelle il doit juger ceux ausquels l'Evangile est annoncé. Et cette loy a deux parties : la premiere est, * *celuy qui croira au Fils eternel de Dieu, il ne verra point la mort* : la seconde est, *mais qui n'y croit pas est déja condamné.* Voila par où les hommes doivent être jugés. Cela ne dit rien de l'evenement ; car les loix signifient ce qu'on doit faire & non ce qui se fera : c'est une promesse toute semblable à celle qui fut donnée à l'ancien peuple, *si tu accomplis toutes les paroles de cette loy tu seras sauvé.* Raisonnons comme M. Pelisson : *Il s'ensuit necessairement que dans le corps de l'ancien peuple on a toûjours accompli toutes les paroles de la loy, autrement cette promesse eût été vaine & inutile.* Cela n'est il pas fort net pour prouver que la Synagogue n'est jamais tombée dans aucun crime contre la Loy de Moyse ? Reprenons la seconde partie de la Loy Evangelique, *qui ne croit pas au Fils de Dieu est déja condamné.* C'est une

* *Jean* 4.

menace tout de même que sa premiere partie est une promesse. Or sur la menace il m'est permis de raisonner tout de même que M. Pelisson raisonne sur la promesse, & de dire : *Il faut necessairement que dans ce corps à qui la menace est faite on refuse de croire à Jesus Christ autrement la menace seroit vaine & inutile.* Et de là je conclurray que l'Eglise bien loin d'être infaillible est necessairement infidele & incredule. La verité est que cette promesse *qui croira sera sauvé*, & cette menace *qui ne croira pas est déja condamné*; supposent qu'il y aura toûjours des croyants & des mécreants dans le monde. Mais cela regarde aussi peu la pretenduë infaillibilité de l'Eglise, que la forme de la Thiare Pontificale; Car cela ne signifie point que le nombre des fideles sera plus grand que celuy des mécreants. Je ne sçaurois me resoudre à suivre le mystèrieux galímathias par lequel Monsieur Pelisson pretend prouver par ce même Texte, qui croira sera sauvé, *que la maniere de croire & de baptizer approuvée communement dans ce corps, c'est-à-dire par le grand nombre dans le corps, sera celle qui sauvera*; qui *lit l'entende*, s'il peut. Le Texte ne dit pas, *qui croira comme le plus grand nombre.* Mais simplement, qui croira, *c'est-à dire qui croira en Jesus Christ presché & annoncé par les Apôtres.* Et s'il n'y avoit qu'un homme au monde qui crût, la regle demeureroit pourtant veritable.

Le second Texte que nous produit M. Pelisson n'est pas de son invention comme le precedent, il est commun. C'est celuy de Saint Matthieu Chap. 28. *Allés instruisés toutes les nations, &c. Et voicy je suis avec vous jusqu'à la fin du monde. Il y a la dedans*, dit il, *un commandement & une promesse : le commandement, allés instruisés, &c La promesse & voicy je suis avec vous.* M. Pelisson pretend que cette promesse ne regarde pas les Apôtres seuls mais tous

leurs successeurs: parce que les Apôtres ne devoient pas vivre jusqu'à la fin du monde. Il est beaucoup plus heureux qu'il ne pense; car il ne cherchoit icique l'infaillibilité de l'Eglise en general, & il y trouve l'infaillibilité de tous les Evêques en particulier. Il croit que tous les Evêques sont successeurs des Apôtres *par une substitution graduelle & perpetuelle.* Or Jesus Christ promet d'être avec tous les successeurs des Apôtres pour les rendre infaillibles. Ainsi grace à *M.* Pelisson voila M. l'Archevêque de Paris, & tous les Evêques de France infaillibles. Voila une Theologie de cour, & tres-bonne pour le temps present. M. Pelisson fait une autre remarque qui n'est pas moins propre pour le temps, *qui ne voit aussi, dit-il que nostre seigneur n'est point en ce monde avec ceux qui errent en la foy, dont pas un ne sera avec lui dans la vie à venir.* C'est à dire que tous ceux qui errent en la foy seront damnés. Le Roy en veut au Pape les Evêques de France tiennent pour le Roy. C'est pourquoy il estoit bon de les faire infaillibles & heritiers de la promesse de Jesus Christ *je seray avec vous* &c. Mais la cour n'est pas moins ennemie des Jansenistes & des Quietistes c'est pourquoy il estoit bon de les damner & M. Pelisson le juge à propos. Qui pourroit nier que les *Jansenistes n'errent en la foy* puis qu'ils ont esté condamnés par deux Papes, & proscrits par toute l'eglise gallicane? Les cinq propositions sont de Jansenius, elles sont scandaleuses & heretiques. Donc voila tous les Jansenistes damnés. Aprés cela si M. Pelisson n'est bien en cour, qui est-ce qui y pourroit être bien? Cependant si sa faveu n'estoit pas plus solide que son raisonnement il pourroit bien être à la veille d'un revers.

Sur les deux petites remarques de M. Pelisson nous luy dirons trois choses: la premiere que cette promesse *je seray avec vous &c.* regarde principalement les Apostres que Jesus Christ devoit soustenir

miraculeusement dans l'œuvre de leur Ministere. Sans pourtant exclurre les Successeurs des Apostres, avec lesquels Jesus Christ est & sera jusqu'à la fin. Mais ces Successeurs des Apostres ne sont pas les Successeurs de leurs chaires, ce sont les heritiers de leur doctrine. *Je seray avec vous & avec ceux qui enseigneront comme vous jusqu'à la fin du monde.* Voila le vray sens de la promesse: & le nier c'est nier que deux & deux sont quatre. Car si on prenoit autrement la promesse il s'ensuivroit que tous les Evêques Successeurs des chaires des Apostres auroyent Jesus Christ avec eux. Et M. Pelisson seroit contraint d'avouer que l'Evêque de Constantinople & celuy d'Antioche qui sont dans la chaire de Sr. Pierre & de St. André ne sont, ni heretiques, ni Schismatiques. *Je seray avec vous jusqu'à la fin du monde?* Je vous prie à qui s'adresse cette promesse d'infaillibilité? est ce à chaque Pasteur en particulier? ces Messieurs diront que non. Est-ce aux corps des Pasteurs assemblés? Mais le texte ne dit pas un mot de Pasteurs assemblés: Il ne parle ni de concile ni d'assemblée, ni d'Eglise, ni de Pape. C'est donc une promesse indefinie, d'estre avec tous ceux qui enseigneront comme les Apostres. *Ostés la promesse,* dit M. Pelisson, *vous ostés le commandement: ou il ne faut plus instruire, ou il faut tenir pour certain que Jesus Christ est avec nous,* pour nous rendre infaillibles: cela s'entend. Ainsi de la part de M. Pelisson soit fait defense à tous les Curés de Paris & a tous les Evêques de France d'instruire desormais: *Car il n'est permis d'instruire qu'à ceux ausquels Dieu a promis l'esprit d'infaillibilité.* Or les Curés de Paris & les Evêques de France n'ont point receu cet esprit d'infaillibilité. M. Pelisson luy-même sur le principe, ne fera pas mal de renoncer au metier de convertisseur & d'instructeur.

La seconde chose que j'ay à dire à M. Pelisson,

c'est qu'il se trompe beaucoup en supposant *que Jesus Christ n'est point avec ceux qui errent en la foy*. Il ne sera point donc non plus avec ceux qui pechent contre la charité. Or tous les pechés tant veniels que mortels sont contre la charité & contre la veneration pleine d'amour que nous devons avoir pour Dieu. Il y a des erreurs *venielles* aussi bien que des pechés *veniels*, tout peché & tout erreur ne chasse pas Jesus Christ. Il n'est point avec ceux qui errent dans les verités fondamentales & importantes. Mais il peut bien estre avec ceux qui n'ont que des erreurs peu importantes. Et ce qui fait le poids & l'importance des erreurs n'est pas la decision de je ne sçay quel concile, ou de je nesçay quel tribunal: c'est la nature des erreurs mêmes. Quand M. Pelisson aura bien refuté ce que j'ay dit là-dessus dans ma reponse au livre de l'unité de l'Eglise de M. Nicole, on le tiendra beaucoup plus habile Theologien qu'on ne le tient. Si Jesus Christ n'estoit point avec ceux qui errent dans la foy, la pluspart des membres de l'Eglise Romaine s'en trouveroyent mal: car comme ils sont partagés sur des articles de foy tres importants il faut que la moitié pour le moins soit dans l'erreur.

La troisiesme chose que j'ay à dire à M. Pelisson c'est qu'il nous obligeroit tres fort de nous faire voir dans ce texte, une circonstance qui le determine à signifier que Jesus Christ sera avec les Successeurs des Apostres dans l'Eglise d'Occident, mais non avec les Evesques d'Orient. *Je seray avec vous jusqu'à la fin du monde* dans l'Occident, à Rome, à Paris, à Madrit, à Vienne. Mais je ne seray point avec vous jusqu'à la fin du monde à Alexandrie, à Antioche, à Constantinople, à Londres, à Amsterdam. Il me semble que s'il est possible nonobstant la promesse, que Jesus Christ cesse d'estre dans une Eglise, il peut aussi cesser d'estre dans l'autre. Car je ne voy pas

quel privilege pourroit avoir à cet egard l'Eglise Gallicane sur l'Eglise Anglicane. C'est la plus belle chose du monde que les Sophismes de nos adversaires quand on s'arreste à l'ecorce; mais c'est pitié quand on veut entrer dans la moëlle.

Ainsi malgré les petites observations de nostre adversaire, nous substituerons nostre glose en la place de la sienne, & nous dirons que cette promesse, *Je seray avec vous jusqu'à la fin du monde*, signifie; premierement une conduite infaillible pour les Apôtres sur lesquels tombe immediatement la promesse, *avec vous*; Secondement une protection eternelle jusqu'à la fin du monde pour les veritables membres de Jesus Christ & pour la Religion Chrestienne, que Dieu ne laissera jamais perir entierement. Il y a tousiours eu, & il y aura tousiours des gens dans le monde qui croiront ce que les Apôtres ont enseigné; bien que plusieurs de ces gens-là ayent cru outre ce qui a esté enseigné.

Le troisiesme texte où M. Pelisson veut trouver l'infaillibilité de l'Eglise c'est celuy du 18. Chap. de S. Matth. *Si ton frere a peché, &c. dis-le à l'eglise; s'il ne daigne écouter l'Eglise qu'il te soit comme les payens & les peagers. En verité je vous dis que tout ce que vous aurés lié sur la terre sera lié au ciel, &c. De rechef je vous dis que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre de toute chose qu'il demanderont, il leur sera fait: Car la où il y en a deux ou trois assemblés en mon nom je suis au milieu d'eux.* C'est en effet un des textes les plus celebres que ces Messieurs produisent pour défendre l'authorité infaillible de l'eglise. En verité quand je fais reflexion sur les restrictions qu'ils aportent à leur pretention d'infaillibilité je les trouve tout a fait bons & tout a fait honnestes. Ils ne veulent pas que deux ou trois Evêques assemblés soyent juges infaillibles: Ils ne veulent pas méme que cela convienne aux conciles diocesains & nationnaux; cent

cinquante & trois cents Evêques qui ne feront assemblés que de la France, de l'Espagne & de l'Allemagne ne feront pas infaillibles. Ils ne veulent pas estre infaillibles ni dans les faits, ni dans la discipline, ni dans les canons, ni dans les jugements sur les procés entre Pierre & Jaques ; l'Eglise assemblée en Concile general n'est infaillible que dans les decisions de foy. Et pourquoy ces Messieurs se relâchent-ils? pourquoy se reduisent-ils à si peu de chose ? Voicy un texte qui les met en possession de toute sorte d'infaillibilité. Il n'est plus besoin qu'on assemble à grands frais des Evêques de tous les bouts du monde. Il ne faut qu'une demie douzaine de Curés de Paris pour juger infailliblement. *Car là où il y en aura deux ou trois assemblés en mon nom, je seray au milieu d'eux.* Il ne faut plus dire que l'Eglise Catholique & universelle est seule infaillible. C'est toute eglise particuliere, car seurement cette eglise à laquelle le Seigneur Jesus Christ ordonne de s'adresser, *dis-le à l'Eglise*, n'est point l'eglise universelle, c'est toute eglise particuliere. Autrement les procés entre frere & frere ne se pourroyent vuider qu'à grands frais, puisque *quand nostre frere auroit peché contre nous*, il faudroit assembler un concile œcumenique. Enfin il ne faut plus dire que l'Eglise n'est pas infaillible dans les faits, & dans les demêlés entre frere & frere, car voicy l'eglise qui juge entre frere & frere sur une offence personnelle, *si ton frere a peché contre toy* : & là dessus elle est pourtant infaillible selon la glose de M. Pelisson & de ses maistres. Quel aveuglement prodigieux d'avancer de telles preuves ! Ces Messieurs ne comprendront-ils jamais que qui prouve trop ne prouve rien, & qu'ils ne sçauroyent tirer le moindre avantage de ce passage ? qu'en concluant que toutes les eglises particulieres sont infaillibles & dans les procés, & dans les faits, & dans la discipline; ce qu'ils n'oseroient affirmer. Ces docteurs sont-ils assés aveugles pour

ne pas voir cela ? Nullement : mais ils vous seduisent & vous trompent.

M. Pelisson trouve bien là dedans quelque chose qui l'incommode : car il voit beaucoup plus de deux ou trois personnes qui nient la presence réelle, sur tout par voye de transsubstantiation. Comment faire pour que cette promesse, *Ie seray au milieu d'eux s'ils sont assemblés en mon nom*, ne regarde point les Lutheriens & les Calvinistes? *C'est*, dit-il, *que ceux là ne sont point assemblés en son nom qui ne sont pas assemblez au nom & en l'unité & en l'authorité de l'Eglise.* Et bien recevons son principe : Mais avant que de rien decider il faudra voir qu'elle est cette eglise au nom & en l'authorité de laquelle il faut estre assemblé. Vn Concile de Protestants se dit assemblé au nom & en l'authorité de l'Eglise. M. Pelisson le nie. C'est un procés qu'il faut vuider avant que sa preuve vaille une obole, & voila une grande affaire. La verité de tout ceci est que les promesses generales de Dieu & de Jesus Christ doivent toûjours estre entenduës avec la condition qui y est naturellement annexée. Jesus Christ dit, *je serai au milieu d'eux* : entendés pourveu qu'ils soyent assemblés avec un esprit de pieté, d'humilité, & pour juger selon ma parole. *Tout ce que vous aurés lié en terre sera lié au ciel* : pourveu que vos sentences soyent justes. M. Pelisson oseroit-il bien dire que l'eglise ne peut jamais errer dans ses excommunications ? Ne faut-il donc pas qu'il sous-entende ici une condition de justice & d'équité dans les jugements, sans quoy rien ne sera ratifié au ciel de ce qui aura été fait sur la terre ? Or pourvû qu'il me veüille accorder ma clause, *à condition que vous jugiés justement, & selon la verité*, je luy abandonneray ce texte pour en faire tout ce qu'il pourra.

Aprés cela M. Pelisson ne manque pas de nous ramener aussi les paroles de S. Paul à son disciple Timothée 1. Epist. chap. 3. *sçachés comment il faut con-*

verser dans la maison du Dieu *vivant qui est la colonne & l'appuy de la verité.* C'est à-dire que jamais la verité ne se peut departir de l'Eglise Romaine, & qu'elle ne peut errer dans la moindre chose. Preuve de cela, c'est que Diodati a dit en glosant ce passage, Colonne : *C'est-à-dire par le ministere de laquelle l'authorité, l'équité, la verité & l'usage de la verité de l'evangile doit estre reservée au monde & maintenüe contre toutes sortes d'erreurs, contradictions & corruptions, qu'est-ce autre chose, dit M. Pelisson, qu'une* Eglise *infaillible que ce* M*inistre nous represente, mais qu'il ne veut toutefois pas nommer ainsi?* Il est vrai que la glose de Diodati est beaucoup plus forte que le texte de S. Paul, mais avec tout cela en joignant la glose & le texte ensemble, c'est une admirable preuve pour un dogme de cette importance & de cette difficulté. Si en regardant la maison d'un grand monarque, *je disois*, ce palais *est le logis & la demeure de la grandeur*, en conscience cela signifieroit-il que la grandeur ne pourroit jamais sortir de ce palais? Pendant que la verité est & subsiste au monde où veut-on qu'elle loge? Sera ce dans les Eglises des Turcs, des Payens, & des Juifs? Il faut bien qu'elle demeure dans l'Eglise Chrestienne. Mais cela conclut-il que jamais elle ne dût sortir de cette eglise? Nous avoüons que l'eglise appuye & soûtient la verité: Mais parce qu'on dit avec verité qu'une colomne soustient l'edifice, peut-on dire aussi que cette colonne ne peut estre brisée? L'Eglise d'Afrique a subsisté, elle a esté la colonne & l'appui de la verité. Aujourd'huy cette Eglise ne subsiste plus, elle n'est plus colonne. Nous en avoüons beaucoup d'avantage que ce texte n'en prouve; Car nous reconnoissons que l'Eglise, c'est à-dire toute la multitude, est infaillible à certains égards, qu'elle ne peut jamais perdre toute la verité, que les verités fondamentales ne peuvent estre bannies de toute l'eglise universelle, & qu'ainsi sur cette colonne

ſont toûjours eſcrites les principales verités du Chriſtianiſme; dans cette maiſon logent toûjours & ſont conſervés les articles de la foy contenus dans le Symbole.

M. Peliſſon pour paroître plus fin que ſes maiſtres dit; *Remarqués en même temps qu'elle eſt une colonne & non pas pluſieurs colonnes*. C'eſt-à-dire qu'il veut trouver l'unité de l'egliſe là dedans: à la bonne heure qu'il l'y trouve: l'egliſe eſt *une*, nous en tombons d'accord, mais cette unité empeſche t'elle qu'elle ne ſoit compoſée de pluſieurs troupeaux, quand même ces troupeaux ſeroyent en diſcorde les uns avec les autres? Il adjoûte. *Elle eſt colonne & non pas clef cachée dans la voute*. C'eſt la viſibilité de l'egliſe qu'il veut trouver icy, car il faut que tout s'y trouve. Mais qui eſt ce qui luy nie que l'egliſe ne ſoit viſible par un coſté, & inviſible par l'autre? Elle eſt viſible par ſes troupeaux, ſes ſacrements, ſes paſteurs. Mais eſt il dit que par cette partie viſible elle eſt infaillible? Ouy, dit M. Peliſſon, *parce qu'elle ſoûtient viſiblement l'edifice*. Que veut dire cela, *l'edifice*? N'eſt ce pas l'Egliſe elle même qui eſt la maiſon & l'edifice? Ainſi c'eſt l'egliſe qui ſoutient l'egliſe. Cela eſt fort curieux & fort rare. La verité n'eſt point *l'edifice*. Ainſi *l'egliſe* ne peut pas ſoûtenir *la verité*, comme une colonne ſoutient un édifice. L'Egliſe ſoutient la verité en tant qu'elle eſt comme une colonne ſur laquelle la verité eſt écrite, ou comme une colonne qui ſouſtient la maiſon dans laquelle eſt logée la verité. Mais c'eſt un blaſpheme de dire que l'egliſe, c'eſt-à-dire une ſocieté d'hommes, donne authorité à la verité de Dieu & la ſouſtienne. En un mot ce texte ſignifiera ſi l'on veut que l'Egliſe eſt la maiſon ou loge la verité, qu'elle la defend & la conſerve: mais le texte ne dit point que la porte de cette maiſon ſoit toûjours ſi bien fermée que l'erreur n'y entre jamais, que cette colonne ſoit ſi bien l'appuy de toutes les v-

rités qu'elle n'en laisse perdre aucune. Ainsi le texte ne prouvant pas assés, ne prouve rien.

Quand M. Pelisson marche avec les autres il a cette ombre de raison qu'il a empruntée d'autruy: mais tout aussi tôt qu'il veut marcher seul, la raison n'est plus de sa compagnie, elle l'abandonne. Voicy une preuve qu'il tire pour l'infaillibilité de l'eglise Romaine des enseignements de S. Paul à son disciple Tite chap. 3. *rejette l'homme heretique aprés la premiere & la seconde admonition.* C'est-à-dire l'eglise Romaine est infaillible en toute chose. Nouvel enigme à deviner. Apres deux ou trois pages de beaux mots qui ne signifient rien on trouve la clef. *Il faut aprés avoir averti l'heretique une & deux fois ne le plus ecouter, ne plus disputer avec, ne luy opposer: plus que l'authorité de l'eglise dont il est retranché: mauvaise conduite pourtant si l'eglise n'est pas infaillible. Car il faut écouter l'heretique & disputer avéc luy jusqu'à la fin du monde pour voir si elle ne se sera pas trompée.* Mauvaise conduite: dit nostre autheur. Il doit donc trouver fort mauvais que le Parlement de Paris juge sans appel, envoye à la mort un criminel sur la deposition des témoins. Le Parlement devroit faire durer les procés criminels jusqu'à la fin du monde. Car il n'est pas infaillible, il se peut tromper, ses jugemens peuvent être faux. Ne faut-il pas qu'il y ait un ordre en tout, & qu'enfin les controverses se terminent bien ou mal? Il y a deux sortes d'heresies; les unes sont notoires: telle est l'heresie de ceux qui invoquent autre que Dieu & qui rendent un service religieux aux creatures contre des deffenses formelles & des commandemens précis de n'adorer que Dieu seul: de telles gens ne meritent pas d'estre escoutés, on n'a pas besoin de leur opposer l'authorité de l'eglise, il faut leur opposer seulement l'authorité de l'escriture, & aprés cela rompre de communion avec eux. Il y a d'autres er-

reurs moins notoires ; en ce cas l'eglise les examine c'est-à-dire les docteurs des eglises particulieres voyent qu'on ne doit pas avoir de communion avec ceux qui ont ces erreurs : Il en faut demeurer là, car on ne sçauroit aller plus avant : Il ne serviroit de rien de disputer eternellement. Si ceux qui ont jugé ont mal jugé, comme il arrive souvent, celui qui aura été injustement rejetté & condamné n'en recevra aucun prejudice.

Le 1. Septembre 1688.

II. LETTRE PASTORALE.

Réponse au principal Texte par lequel les Docteurs Papistes veulent prouver l'infaillibilité de l'Eglise, avec quelques observations qui font voir l'insuffisance de toutes leurs preuves.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

NOus avons ouï dans la lettre precedente M. Pelisson cherchant dans l'Ecriture des appuis pour le dogme de l'infaillibilité. Il vient enfin à la grande machine, c'est le celebre passage du chap. 16. de l'Evangile selon Saint Matthieu : *Tu es Pierre, & sur cette Pierre j'edifieray mon Eglise, & les portes d'enfer ne prevaudront point contre elle.* Surquoy nôtre Autheur dit : *Pourroit-on s'expliquer plus nettement sur ce sujet?* Ouï assurement on le pourroit. Car nous ne voyons rien là dedans d'aussi precis, & d'aussi net qu'il seroit necessaire pour soûtenir l'infaillibilité de l'Eglise contre la raison, contre la foi, & contre l'experience. Nôtre Theologien dit fort bien icy : que toute la force ou toute la difficulté est dans le mot de *prevaloir*. Il pretend que ce mot signifie que ce qui prevaut emporte & renferme toûjours la plus grande partie. Et il nous cite là-dessus diverses expressions communes prises dans ce sens. *Il y a de l'eau mêlée, mais le vin y prevaut : l'ambre prevaut dans ce parfum : la medecine d'Hypocrate à*

toûjours prevalu ſur celle des Empyriques. *Ariſtote prevaut dans les écoles.* Tout cela ſignifie que le plus grand nombre ou la plus grande partie eſt du côté de ce qui eſt dit *prevaloir*: mais cela n'emporte pas extinction totale, ou abſence totale de la choſe qui ne prevaut pas. Il eſt vray le mot de *prevaloir* ſe prend ſouvent ainſi; mais il ſe prend auſſi tres ſouvent autrement. On dit, *la nature a long-temps combattu dans ce malade, mais enfin la force du mal a prevalu. L'impieté & l'incredulité ont long-temps tenu bon dans cet eſprit, mais enfin la grace a prevalu: le Rival d'un tel luy a long-temps conteſté le cœur & la poſſeſſion d'une telle, mais enfin il a prevalu. Dans la bataille les ennemis ont long-temps reſiſté, mais enfin les noſtres ont prevalu.* Dans toutes ces propoſitions le mot *prevaloir* emporte aneantiſſement, deſtruction, & ruine totale du parti oppoſé. Il s'agit de ſçavoir dans lequel de ces deux ſens ſe prend le terme de *prevaloir*, dans la promeſſe faite à l'Egliſe, *les portes d'enfer ne prevaudront point contr'elle.* Si le mot de *prevaloir* s'y prend au premier ſens, cela ſignifiera que jamais l'enfer & l'erreur n'auront le plus grand nombre de leur côté, & que les erreurs dans l'Egliſe ne l'emporteront jamais ſur la verité. Si le terme de *prevaloir* ſe prend au ſecond ſens, cela ſignifiera ſeulement que les portes d'enfer n'eſteindront & ne détruiront jamais l'Egliſe: mais cela ne ſignifiera point que l'hereſie & l'idolatrie, & les portes d'enfer ne puiſſent entrer dans l'Egliſe. Quand je dis, *la maladie n'a enfin pu prevaloir ſur la force de la nature.* Cela ne ſignifie pas que le malade n'ait été malade juſqu'à l'extremité, ſans connoiſſance, ſans poux, & en apparence ſans vie. Ainſi quand je dis, *l'enfer ne prevaut pas contre l'Egliſe* Cela ne ſignifie pas que la force de l'enfer ne puiſſe entrer dans l'Egliſe, & l'amener quelquefois à deux doigts de la mort.

En quelque ſens que nôtre Autheur prene le mot

de *prevaloir*, bien loin d'y trouver l'infaillibilité de l'Eglise, il la ruine. Et même il est certain que le sens qu'il a choisi la ruine beaucoup plus infailliblement que l'autre. Il veut qu'icy *prevaloir*, se prene au même sens que dans ces propositions, *C'est toûjours du vin quoy qu'il y ait de l'eau mêlée, parce que le vin prevaut; Il y a diverses choses dans ce parfum, mais l'ambre y prevaut*. Je le veux, prenons *prevaloir* en ce sens. Mais delà il s'ensuivra necessairement que dans l'Eglise l'erreur & la porte d'enfer se trouvent mêlées avec la verité. *Le vin prevaut sur l'eau*, parce qu'il y a plus de vin que d'eau, mais il y a pour tant de l'eau. Et s'il n'y avoit point d'eau ce seroit parler ridiculement. *La verité prevaut sur les portes d'enfer*, & sur le mensonge, il faut donc qu'il y ait dans l'Eglise du mensonge & de l'erreur. Je voudrois bien sçavoir comment dans un composé une partie prevaut sur l'autre quand il n'y a qu'une partie? Ainsi tout l'avantage que l'on pourroit tirer de là, c'est que la verité dans l'Eglise doit toûjours predominer, mais il s'ensuivroit aussi delà que l'Eglise n'est pas infaillible en tout, & que l'erreur s'y fourre necessairement. Je ne sçai si nôtre Theologien qui se croit si subtil ne se trouvera point icy pris dans ses propres lacets.

Si l'on prend le mot, *prevaloir*, dans mon sens, pour éteindre, étouffer & détruire entierement, on ne peut plus en tirer aucun avantage pour l'infaillibilité pretendüe. Car tout ce que ces paroles signifieront, c'est que l'erreur & les portes d'enfer entreront dans l'Eglise comme une maladie entre dans un corps: mais que l'erreur ne viendra jamais à bout de détruire l'Eglise & de l'aneantir; C'est là le vray sens, c'est-là verité même; c'est ce que l'experience nous a confirmé, c'est ce que nous enseignons. Mais cela ne signifie pas que jamais l'erreur n'entrera dans l'Eglise, ne la soüillera, ne la corrompra, ne

la reduira dans un état de langueur & de diminution. C'est-là, dis-je, le vray sens, je soûtiens même que ces paroles n'en peuvent avoir d'autre. Et je vous prie de faire attention à ce que je m'en vais vous dire. Si Jesus Christ avoit dit, *l'Eglise prevaudra sur les portes d'enfer*, cela pourroit peut-être signifier, l'Eglise demeurera entierement victorieuse de l'erreur, au sens que l'on dit, *un Prince a prevalu sur la rebellion*, pour dire qu'il l'a entierement éteinte. Ainsi en ce cas on pourroit peut-être trouver la dedans une promesse d'infaillibilité perpetuelle pour l'Eglise. Mais Jesus Christ a dit, *les portes d'enfer ne prevaudront pas contre l'Eglise*. Ce qui ne peut jamais signifier que l'Eglise sera toûjours exempte d'erreur. Au contraire cela signifie que l'erreur y entrera, qu'elle combattra, qu'elle paroîtra vaincre, mais qu'elle ne viendra pas jusqu'à aneantir les verités essentielles qui font l'essence de l'Eglise. Car ce seroit une discours absurde, si l'on disoit d'un homme qui ne peut jamais être malade; *que la maladie ne prevaudra point sur luy*. On diroit jamais la maladie ne luy donnera aucune atteinte: Si la maladie ne peut prevaloir, c'est parce qu'elle entrera, qu'elle mattera, & déchirera ce corps, mais qu'elle ne le tuera pas.

Enfin supposons que ces paroles, *les portes d'enfer ne prevaudront pas contre l'Eglise*, puissent egalement recevoir ces deux sens. Le premier: *que jamais l'Eglise ne recevra aucun mélange d'erreurs parmi ses verités*. Le second, *que l'erreur pourra bien à la verité entrer dans l'Eglise, & y faire de grands ravages, mais qu'elle ne la détruira jamais*. Si ces Messieurs me soûtenoyent que la promesse n'est pas susceptible du dernier sens, aussi-bien que du premier, je les tiendrois pour des gens sans honneur & sans honte. Car c'est nier une chose claire comme le jour. J'ay raison au contraire de dire que

ces paroles ne sont susceptibles que du dernier sens, & non du premier. Mais je veux bien supposer qu'elles peuvent egalement recevoir l'un & l'autre sens: par quel moyen apprendrons-nous quel est le sens auquel on se doit tenir? N'est-il pas evident que c'est de l'histoire & de l'experience? Si je voyois dans tout le cours des siecles, l'Eglise comme une vierge chaste conserver ses verités toutes pures & sans alteration, son culte sain & entier, sans aucun mélange d'erreur & de superstition, il est clair que je serois porté à donner à ces paroles, *les portes d'enfer ne prevaudront pas contre l'Eglise*, un sens par lequel on exclurroit toute possibilité d'errer dans l'Eglise. Mais quand je vois que l'Eglise s'est divisée en tant de factions, que l'Arrianisme l'a desolée durant tant d'années, que l'erreur de Nestorius & d'Eutyches l'ont déchirée, que l'idolatrie & la superstition sont entrées dedans & l'ont soüillée. Voila mon commentaire & je ne sçaurois plus interpreter autrement ces paroles que par celles-cy, *les portes d'enfer, l'heresie & l'idolatrie ne viendront jamais à bout de détruire l'Eglise, & Dieu se conservera toûjours une societé dans laquelle les verités fondamentales & necessaires au salut se trouveront*. L'idolatrie & la superstition y feront perir mille gens, mais Dieu s'y conservera des élus qui ne prendront point de part à cette idolatrie.

Deux choses sont certaines: la premiere que les evenements sont les vrais commentaires des propheties: la seconde que deux propheties ne peuvent jamais être contraires l'une à l'autre. C'est pourquoy il faut les concilier par les evenements. Cette promesse, *les portes d'enfer ne prevaudront pas sur l'eglise* est certainement une prophetie; car c'est une prediction des choses à venir. Il faut donc l'expliquer par les evenemens de la maniere que nous venons de voir. Cette prophetie en a une qui luy pa-

roit directement opposée: c'est celle où Saint Paul dit, que *l'homme de peché, le fils de perdition, le mystere d'iniquité* entreront dans l'Eglise. Car ce fils de perdition *doit être assis dans l'Eglise de Dieu comme s'il étoit Dieu.* Voila proprement les portes de l'enfer, & les voilà dans l'Eglise. La même Ecriture Sainte dit qu'il viendra des loups qui entreront dans la bergerie, & gasteront le troupeau; Voila encore les portes de l'enfer dans l'Eglise. Il faut donc reconcilier ces propheties qui paroissent si opposées. Or comment le faire qu'en donnant à ces paroles, *les portes d'enfer ne prevaudront pas contre l'eglise*; ce sens si juste, si vray, & si accordant avec tout, *l'erreur & l'idolatrie qui entreront dans l'eglise ne la détruiront jamais?*

Aprés ces observations je consens fort volontiers qu'on regarde cette promesse comme une promesse generale, qui doit courir dans tous les âges du monde. Cependant si l'on vouloit bien se défaire de prejugés & entrer dans le vray sens de Jesus Christ, on verroit que tout cela n'est pas necessaire, & que c'est icy une promesse particuliere qui ne regarde point l'Eglise de tous les siecles, mais seulement l'Eglise Apostolique. Jesus Christ dit à Pierre, *Tu es Pierre, & sur cette Pierre*, c'est-à dire, *sur toy pierre j'édifieray mon eglise.* C'est-à-dire, *je commenceray à edifier mon eglise*; selon l'Hebraïsme regnant par tout l'Ecriture; où les termes qui signifient action signifient souvent le commencement de l'action: *Saul regna*, pour dire, *Saul commença à regner*: *je destruiray*, pour dire, *je commenceray à destruire.* Jesus Christ edifia & commença à edifier son eglise par Pierre, parce que ce fut luy qui fit la premiere conversion des Juifs le jour de la Pentecôte, & la premiere conversion des Gentils dans la maison de Corneille. *Les portes d'enfer*, c'est à dire les efforts du Diable, se deployerent par les Juifs

l'Eglise par les Apôtres: mais les efforts de Satan ne prevalurent point: l'Eglise de Jesus Christ & le & par les payens pour empescher l'établissement de Christianisme furent établis malgré eux. C'est-là le vray sens selon ma pensée. Cependant je ne veux pas faire prejudice là dessus à l'opinion de ceux qui interpretent le passage autrement. Car en quelque sens qu'on le prenne il ne nous fait aucun mal.

* Monsieur Nicole dans ses pretendus Reformez convaincus de schisme, a cousu dans son abbregé deux passages d'Esaye, par lesquels il veut prouver que l'eglise est infaillible, le premier dit, † *que toute nation & tout Royaume qui ne lui sera point assujetti perira:* le second, *qu'elle jugera toute langue qui lui resistera en jugement.* Il semble que ce soit à cela même qu'ait égard M. Pelisson dans un article mystique selon sa maniere ordinaire. Dans lequel il dit, *que les promesses d'infaillibilité faites à l'Eglise par l'Evangile, sont l'accomplissement des promesses de la Loi.* Et ces promesses de la Loi qui sont accomplies par la presente infaillibilité de l'eglise sous l'Evangile; c'est par exemple, ‡ *que Dieu sera le Dieu de toute la terre, qu'il aneantira les autres Dieux qui ne sont que des demons, que les nations seront son peuple, que son empire n'aura ni borne ni fin, que son esprit se repandra du Ciel sur tous les hommes, en tous lieux on offrira un sacrifice pur en son nom.* Toutes ces promesses sont nulles; selon M. Nicole & selon M. Pelisson, à moins que l'Eglise ne soit infaillible. *Car,* dit ce dernier, *Ce n'est point un sacrifice qui est offert par toute la terre, on adore en tous lieux sur des autels, ce qui n'est pas le Dieu d'Abraham, les nations n'ont fait que changer d'erreur, la religion Chrêtienne ne s'est étudiée que quand elle étoit déja corrompuë.* Je répons qu'afin que toutes ces promesses aient leur accomplissement, il n'est pas necessaire que l'eglise Chrêtienne soit in-

B iiij

* *Pag.* 186. † *Esaye* 16. & 54. ‡ *p.* 91. & *p.* 92.

faillible. Ces oracles ne signifient pas cela. Ils signifient que la religion Chrêtienne deviendroit maîtresse du Paganisme: cela est arrivé dans l'étenduë de tout l'Empire Romain: Ils signifient que le vrai service de Dieu seroit établi sur les ruines des temples des Idoles; Cela est arrivé dans les quatre premiers siecles de l'eglise. Ils signifient qu'on adorera Jesus-Christ jusqu'aux extremitez de la terre. Cela arrivera quelque jour quand l'accomplissement des nations sera entré, & quand les Juifs seront convertis. Alors par tout on offrira l'oblation pure, & on n'adorera sur les autels que le Dieu d'Abraham quand Babylone sera chute, que son Monarque aura été jetté par terre, & quand son Dieu de pâte & ses autres idoles auront été bannies. Ces oracles ont eu partie de leur accomplissement, & ils en attendent un plus parfait & un plus entier qui arrivera sans doute; Mais pour aujourd'hui c'est le tems du regne de l'homme de peché, jusqu'à ce qu'il ait accompli ses jours.

Voilà toutes les preuves que nôtre Autheur a tirées de l'Ecriture par son dogme d'infaillibilité, & dans la verité il a tout dit: car je ne me souviens pas qu'il y en ait d'autres, si ce n'est le mot de Jesus-Christ à Pierre, *J'ai prié pour toi afin que ta foi ne defaille point*, & ces paroles de Saint Jean, *vous avez reçu l'onction de par le saint qui vous enseignera toutes choses & qui vous conduira en toute verité.* On se sert du premier texte pour prouver l'infaillibilité du Pape successeur de Saint Pierre, comme l'on pretend. Mais chacun voit que c'est une promesse particuliere à Pierre, & particuliere à cette grande tentation sous laquelle il succomba en reniant son Maître. Le second texte promet aux élus & aux vrais fideles le S. Esprit de grace qui les doit mener à la vie éternelle, infailliblement par la voye de la vertu & de la verité.

Ce que nous avons de commode dans cette dispute, c'est que nous n'avons qu'à nous servir sur tous ces textes d'un des partis de l'eglise Romaine pour détruire l'autre. Il n'y a qu'à entendre, par exemple, ceux qui tiennent que l'infaillibilité est dans le Pape, & voir comme ils se moquent des preuves de l'ecriture, dont on se sert pour établir l'infaillibilité de l'eglise en general. Voici ce que dit le celebre Melchior Canus Evêque des Canaries au sujet de ces textes, * *Je serai avec vous jusqu'à la fin du monde : quand il y en aura deux ou trois assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux : l'eglise est la colomne & l'appuy de la verité.* Il se fait cette objection. *Si l'eglise ne peut point errer le concile œcumenique, legitime & approuvé ne peut point errer, car il represente l'eglise universelle.* Il nie cette consequence. *Les argumens contraires*, dit-il, *ne font rien & je le prouve ainsi. J'avouë que le concile general represente l'eglise universelle. Mais ce que vous pressez, que l'eglise ne peut point errer est vrai dans le sens auquel les fideles le prenent, car nous entendons que toute l'eglise ensemble, c'est-à-dire tous les fideles n'errent point. Mais cela n'empêche pas que la plus grande partie n'erre. Ainsi je ne pretends pas que tout le Concile avec les Legats puisse errer. Mais il se peut faire que la plus grande partie du concile tombe dans l'erreur.* Voilà comment il interprete, *je seray au milieu d'eux.* C'est-à-dire, je serai avec une partie d'entr'eux, peut-être avec la moindre partie. Un celebre Jesuite appellé Gregoire de Valence, dit, † *quand nous accorderions que le Concile sans chef represente simplement l'Eglise; tout ce qui s'ensuivroit de là c'est seulement qu'il ne pourroit faire que tous les Peres du concile jusqu'à un tombassent dans l'erreur, au sens qu'on dit que tous les fideles ne peuvent errer. Mais il se pourroit tres-bien faire que la plus grande partie*

* *Lib. 5. cap. 5. quest.*
† *Tom. 3. disput. 1. quest. 1. punctum.*

d'eux errassent, & par consequent le concile erreroit aussi. Voilà comment de plus habiles gens que nôtre Theologien de 27. ans, ont cru que les promesses d'assistance perpetuelle de Jesus-Christ & du S. Esprit, entre ceux qui sont assemblez en son nom, peuvent être accomplies dans le plus petit nombre, pendant que le plus grand nombre tombera dans l'erreur. D'autre part écoutez comment les Theologiens de l'eglise Gallicane tournent en ridicule le, *j'ay prié que ta foi ne défaille point*, des Ultramontains pour l'infaillibilité du Pape. Ainsi, mes Freres, laissez faire vos adversaires, & ils se confondront mutuëllement.

Sur ces preuves qui sont les seules que l'eglise Rom. produise pour établir son infaillibilité, il faut presentement que vous fassiés les reflexions qui suivent. La premiere est ce que nous avons établi dés le commencement de cette dispute, qu'afin que le dogme de l'infaillibilité de l'eglise serve à quelque chose, non seulement il faut qu'effectivement l'eglise soit infaillible, mais il faut avoir des preuves de la derniere évidence pour en assurer chacun des fideles. Car que serviroit que l'eglise fût infaillible pour appuyer nôtre foi, si cette infaillibilité n'étoit évidente? Il faut se souvenir en second lieu de ce que nous avons aussi observé, c'est que cette infaillibilité pretenduë est de tous les dogmes regnans dans le Papisme celui qui a contre lui les plus fortes apparences; apparences de la raison à cause de mille absurditez qui y sont; apparences de l'histoire & de l'experience, à cause de tant d'erreurs dans lesquelles l'eglise est actuellement tombée; apparences d'authorités, à cause de tant de docteurs qui l'ont niée presque à la veille du dernier concile pretendu œcumenique de Trente. Or pour dissiper des apparences & si fortes & si contraires, des preuves je ne sçai qu'elles ne sçauroyent suffire. Si ce dogme de l'infaillibilité n'avoit rien contre lui, ce seroit lui

faire beaucoup de grace que d'admettre en sa faveur ces quatre ou cinq passages que M. Pelisson & M. Nicole nous ont citez, & de les recevoir comme preuves. Mais ayant tant d'apparences contre lui, il est évident que pour dissiper de telles ombres, ils faut des lumieres de la derniere clarté. Je somme ici la conscience de tous les Catholiques Romains, & je les conjure de me dire aprés avoir entendu mes difficultez, si les textes de l'Ecriture dont on les endort sont capables de les mettre en repos.

Ma troisiéme reflexion: c'est qu'il ne s'agit pas seulement de prouver que l'eglise en general est infaillible, il faut prouver que l'Eglise Romaine l'est: car aprés toutes ces magnifiques promesses, *que les portes d'enfer ne prevaudroient pas contre l'Eglise Chêtienne, qu'elle sera toûjours la colomne de la verité, que Dieu sera toûjours au milieu d'elle.* Supposés que cela signifie un privilege d'infaillibilité, n'en sommes nous pas bien mieux? S'il n'y avoit qu'une eglise Chrêtienne cela iroit fort bien. Mais on voit dans l'Orient de grandes communions aussi anciennes que l'Eglise Romaine qui se disent l'Eglise Chrêtienne. A qui est-ce que nous attacherons ces promesses? Y a-t'il un seul mot dans l'Ecriture qui determine cela à l'Eglise Romaine? Particulierement il est à remarquer que nous disputons ici contre ce qu'on appelle l'eglise Gallicane, selon laquelle l'eglise de Rome n'a aucun privilege d'infaillibilité, ni aucune superiorité sur l'eglise universelle de toute la terre, repanduë dans l'Orient & dans l'Occident. Les Italiens dans leur theologie ont droit de dire, il suffit que les promesses d'infaillibilité soyent faites à l'eglise, pour que l'eglise Romaine se les attache. Car elle est seule l'eglise infaillible, elle est le centre de l'unité, l'adherence au Pape est d'une necessité absoluë, en lui reside ce privilege promis à l'eglise. Mais quant à vos convertisseurs ils sont obligez de vous dire par

quelle raison ne reconnoissant plus le Pape & l'eglise Romaine infaillible, ils veulent attacher l'infaillibilité & les promesses qui regardent cette infaillibilité à l'eglise d'Occident, à l'exclusion de l'Eglise chrêtienne d'Orient. C'est un endroit sur lequel ils ne sçauroyent vous dire que des absurditez sensibles, & sur lequel vous les pouvez mettre aux abois. Nous avons fait voir amplement dans nôtre réponse à Monsieur Nicole, qu'en ôtant le centre de l'unité, en niant l'infaillibilité du Pape, & la necessité de l'adherence à l'eglise de Rome, ils ont entierement ruiné leur dogme, & bouleversé leur Theologie sur l'eglise. Il est certain aussi que par là ils ont ruiné le dogme de l'infaillibilité : car je les défie avec toute leur capacité & toute leur fierté, de nous satisfaire sur la difficulté presente, & de nous donner aucune preuve la moins du monde apparente, que l'eglise & ses privileges soyent demeurés dans le partage de l'Occident, à l'exclusion de l'Orient. Au contraire je suis prêt à leur démontrer par leurs propres principes, que l'eglise d'Occident est schismatique, & que l'Eglise Greque est la veritable eglise. La preuve est que selon leur theologie, quand l'eglise se partage en deux grandes communions, celle-là est la veritable qui retient l'ancienne doctrine. Or l'Eglise Gallicane avouë, enseigne, presse aujourd'hui plus que jamais, que la doctrine de l'Eglise Greque sur l'authorité du Pape, ce qui fut cause du schisme, est la doctrine ancienne, & que les pretentions du Pape sont injustes.

Ma quatriéme & derniere reflexion, c'est que de la maniere que ces Messieurs ont fait tourner la dispute depuis douze ou quinze ans, ils se sont indispensablement obligez de nous donner de l'infaillibilité de l'eglise, des preuves convaincantes qui soyent de la portée des simples. Car ils ont remarqué dans leurs disputes contre nous, que le salut & les voyes du sa-

lut doivent être ouvertes pour les simples, bien plus que pour les sçavants; parce que pour un sçavant que Dieu sauve, il sauve mille simples. Il faut donc, disent-ils, trouver des preuves de la verité des dogmes necessaires au salut, qui soyent de la portée des simples. Et c'est par là qu'ils ont cru nous reduire à la necessité de choisir la voye de soumission aveugle pour l'Eglise. Car, disent-ils, la voye de l'examen des dogmes par l'Ecriture est impossible aux simples. Il faut sçavoir les langues originales, il faut confronter les originaux avec les versions, il faut lire les commentaires, il faut écouter les interpretations des heretiques, il faut examiner leurs reponses : Et quand un artisan, une femme & un homme chargé d'affaires du monde auront-ils fait cela? Encore aprés leurs travaux ils ne trouveront qu'incertitude à cause de la diversité des interpretations qu'on donne à l'écriture, & les raisons probables dont on les appuye. Cette difficulté est fort semblable à celle que nous faisons ici contre eux. Il s'agit de persuader les simples sur le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise, le dogme le plus combattu par les sens, par la raison & par l'experience qu'on puisse trouver. Il faut donc en donner aux simples des preuves simples évidentes, qui n'ayent pas besoin de discussion, & qui ne soyent pas sujettes à differentes explications. Car d'abord qu'il y aura differentes interpretations, & des raisons probables de part & d'autre pour les soûtenir, voilà, selon les principes de vos Convertisseurs, une impossibilité entiere aux simples de trouver la certitude. Les simples ne sçauroyent trouver cette certitude dans l'authorité de l'Eglise, puisque cette authorité est en controverse. L'Eglise ne peut être cruë sur rien, comme disent vos Convertisseurs, qu'on ne la connoisse revêtuë d'une authorité infaillible. Ainsi il faut qu'avant tout, les simples soyent rendus certains de l'infaillibilité de l'Eglise par des

preuves qui soient independantes de son témoignage. Car on ne croit personne sur sa parole ; nous ne sommes donc pas obligés de croire sur la parole de l'Eglise qu'elle est infaillible. Il faut que les preuves que l'on tire tant de la parole de Dieu, que des Peres pour l'infaillibilité soyent propres à fraper les simples par leur evidence, de maniere qu'ils demeurent convaincus de cette infaillibilité de l'Eglise. Or ces preuves sont premierement quelques passages de St. Augustin, de Saint Fulgence, ou de quelques autres Peres ou Conciles. Comment des simples qui ne sçavent ni Grec, ni Latin pourront-ils consulter ces passages dans leurs sources. Et comme le sens de ces passages est disputé, & que l'intelligence en depend d'autres passages, comment examineront-ils les preuves pour en connoître le fort & le foible? Ou bien ce sont quelques Textes de l'Ecriture Sainte tels que ceux que nous avons examinés. Mais premierement ces Textes sont-ils si clairs & d'une si grande evidence pour l'infaillibilité de l'Eglise Romaine qu'on n'y puisse rien opposer? Frapent-ils d'abord l'esprit pour faire des impressions sur les simples assés vives pour détruire toutes les difficultés? De plus ces Textes ne sont-ils pas dans les originaux Grecs & Hebreux, les simples ne sont-ils pas obligés de faire tout ce qui est necessaire pour s'assurer, & pour n'avoir rien à se reprocher? Il faut donc qu'ils consultent selon les principes de vos Convertisseurs, les originaux Grecs & Hebreux; il faut que sur les originaux ils examinent les versions, il faut qu'ils lisent les commentaires & qu'ils écoutent nos explications & les fondemens sur lesquels nous les appuyons. Comment des simples & des ignorants pourront-ils faire des choses qui leur sont absolument impossibles. C'est, dis-je, par rapport à cette nouvelle methode de vos Convertisseurs, qu'il faut considerer les preuves qu'ils

apportent de leur infaillibilité. Et vous leur pouvez dire là-dessus avec toute sorte d'assurance qu'ils ont renoncé à toute pudeur, s'ils osent dire que leurs preuves sont propres à convaincre leurs simples que l'Eglise est infaillible.

C'est icy un endroit où ils se trouvent si pressés que pour en sortir ils font des efforts incroyables, & tous ces efforts se reduisent à des absurdités & à des pauvretés qui font pitié, & qui découvrent le fonds d'une conscience qui parle contre ses sentimens. Il faut voir comment M. Nicole le plus habile des controversistes de l'Eglise Romaine s'est tiré de ce mauvais pas. Dans son livre *les pretendus Reformés convaincus de Schisme*, il a employé trois chapitres à montrer qu'on * pouvoit avoir des preuves evidentes, de la portée des simples, de l'infaillibilité de l'Eglise: des preuves, dis-je, qui ne sont point sujettes aux difficultés que ces Messieurs font sur les moyens par lesquels nous pretendons que nos simples peuvent se persuader de la verité des dogmes que nous leur enseignons. Et là-dessus il dit des choses qui surprenent tant elles sont opposées au bon sens & à la sincerité. Il avoüe, par exemple, que les simples doivent s'assurer de l'autorité infaillible de l'Eglise par voye d'examen, & non par l'autorité de l'Eglise; Et soûtient qu'il y a bien de la difference entre examiner cinq cens controverses comme nos simples sont obligés de faire, ou d'en examiner une seule qui est celle de l'Eglise. Comme si pour examiner une seule controverse par les Peres, par les Conciles, & par l'Ecriture il ne faloit pas sçavoir autant de Latin, de Grec & d'Hebreu, comme pour en examiner cinq cens. Outre que cette confession de M. Nicole condamne de temerité tous les simples de son Eglise. Ils soûtient que les simples ne sont pas obligés d'examiner les autres controverses, &

* 1. *Livre chap.* 17. 18. 19.

qu'ils s'en doivent rapporter à l'autorité infaillible de l'Eglise: mais il avouë que pour la controverse de l'Eglise, les simples sont obligés de l'examiner. Or il est constant que de mille & j'ose dire de deux mille personnes qui sont dans l'Eglise Romaine, il n'y en a pas un qui se soit assuré que l'Eglise Romaine est infaillible, par l'examen du sentiment des Peres & de l'Ecriture. Ils croyent cela sur la foy de leur Curé, & sur le témoignage de leur Catechisme. Et par consequent ils sont temeraires.

Il dit en second lieu, *que l'Ecriture n'est pas propre à decider tous les points controversés: mais qu'elle est propre à prouver l'Eglise aux simples?* Se peut-il un égarement plus étrange, aprés que luy-même a soûtenu que les simples ne pouvoyent s'assurer de rien par l'Ecriture, à moins qu'ils ne sceussent le Latin & le Grec, & qu'ils ne pussent conferer les versions avec les originaux, & lire les commentaires qui sont tous Latins? Faut-il moins de Latin, de Grec & d'Hebreu, pour étudier dans leurs sources cinq ou six passages du Vieu & du Nouveau Testament, sur lesquels on appuye le dogme de l'infaillibilité, que pour examiner les autres controverses? Et si un simple qui ne sçait ni Grec, ni Latin, ne sçauroit comme pretend M. Nicole, s'assurer par l'examen de l'Ecriture, si Jesus Christ est Diéu ou ne l'est pas; comment sans Grec & sans Latin pourra-t'il s'assurer par l'Ecriture, que l'Eglise Romaine est infaillible? N'est-ce pas avoir renoncé à toute honte que d'avancer de semblables choses?

Aprés cela M. Nicole pretend qu'on peut prouver aux simples l'autorité de l'Eglise par la tradition sans examen & sans discussion. Cette proposition dans le sens même qui frappe d'abord les sens n'est pas d'un homme sage; car elle est evidemment contradictoire. Qui dit tradition, dit le sentiment des anciens & de ceux qui nous ont precedé. Or il est

impossible de nous assurer du sentiment des anciens sans examiner leurs écrits, ou entiers, ou par extraits. Que M. Nicole fasse tout ce qu'il voudra & qu'il abbrege cette voye pour les simples autant qu'il pourra, il faudra malgré qu'il en ait qu'il en vienne à un examen que les simples de l'Eglise Romaine ne font jamais, & qu'ils ne sçauroyent faire. Il trouve que le plus court est de dire aux simples: Les Ministres tombent d'accord que l'on invoquoit les Saints dans le cinquiéme siecle, que l'on adoroit les Images dans le huitiéme, qu'on croioit la transsubstantiation dans l'onziéme. Et ils avouënt aussi qu'on ne trouve point bien la source de ces cultes & de ces opinions dans l'histoire de l'Eglise. Donc selon la regle de S. Augustin ces coûtumes se trouvant établies dans l'Eglise universellement, dans les temps marqués, sans qu'on en sçache l'origine doivent être rapportées aux Apôtres. Ne diroit-on pas qu'un homme dort & rêve quand il propose cela comme une voye seure & courte d'assurer les simples de l'autorité infaillible de l'Eglise Romaine ? Car premierement, il détruit toutes les grandes machines de son livre. Il y avoit prouvé qu'il est impossible d'assurer les simples de la verité des dogmes controversés par autre voye que celle d'une soumission aveugle à l'Eglise. Et voicy presentement il nous découvre une autre voye seure d'assurer les simples par la voye de la tradition des anciens que l'on peut connoître par la confession des Ministres. Aprés cela que fait cette voye pour assurer les simples de l'infaillibilité de l'Eglise? Cela n'est bon qu'à prouver les dogmes particuliers de l'invocation des Saints, de l'adoration des Images, & autres semblables. Mais nullement ce dogme general de l'infaillibilité de l'Eglise. Car les ministres ne confessent point qu'il y ait aucun siecle avant les derniers dans lequel on ait cru que l'Eglise Romaine est infaillible. Et enfin n'est-

ce pas se moquer des gens que de dire, que c'est-là une voye sans examen, & fort propre pour les simples? Ne faudroit-il pas que les simples examinassent les livres des Ministres pour sçavoir s'ils confessent telles choses: ne faudroit-il pas qu'ils écoutassent les Ministres pour sçavoir ce qu'ils opposent à cela, & comment ils prouvent que ces coûtumes, ne sont pas descenduës des Apôtres? où sont les simples du Papisme qui puissent faire cela?

M. Nicole pour faire une preuve facile aux simples de l'infaillibilité de l'Eglise rapporte une grande liste fraichement arrivée du Levant de témoignages des Grecs modernes, qui disent tous que l'eglise est infaillible: C'est le témoignage du Patriarche d'Alexandrie & de 36 Metropolitains d'Asie, de celuy de Siphanto, d'Anaxia, de Zante, de Mycone, d'Itaque, & de je ne sçai combien d'autres. Cela n'est-il pas pitoyable & où en est-on quand on est obligé de dire de telles choses? Des simples connoissent ils tous ces gens là? peuvent ils estre assurés que les temoignages de ces Evêques d'Orient sont vrais? les examinent ils pour le sçavoir? Et en les examinant quelles marques trouveront ils qui soyent justes. Et enfin ces Evêques d'Orient disent-ils que l'Eglise Romaine est infaillible? C'est dequoy proprement il est question: combien loin de croire que l'Eglise Romaine est infaillible, ils la croyent schismatique & heretique.

Enfin M. Nicole pour faire une preuve de l'infaillibilité de l'Eglise, qui soit de la portée des simples a recours aux marques de l'Eglise. Et ces marques sont premierement les miracles tant des premiers siecles de l'eglise que des suivants; secondement les martyrs & les saints d'une grande distinction; en troisieme lieu la conformité de la foy presente de l'eglise Romaine avec celle du quatrieme & du cinquieme siecle; & enfin la sainteté presente qui est encor dans l'Eglise Romaine. Ce sont les quatre rayons dont

il compose cette vive lumiere qui peut faire connoître aux simples que l'Eglise Romaine est infaillible. On a peine à croire que des gens soyent persuadés eux mêmes quand ils veulent persuader les autres par de semblables raisons. Mais que fait tout cela pour assurer un simple que l'eglise est infaillible? Quelques unes de ces marques peuvent servir, je l'avoüe, à trouver la veritable Eglise, comme sont les miracles des saints Apôtres & les Martyrs de la primitive Eglise. Mais est il necessaire qu'une eglise où il y a des saints & où il se fait des miracles soit infaillible? La Synagogue a eu ses Prophetes, ses saints, ses miracles, ses martyrs, elle n'estoit pourtant pas infaillible? Tous les martyrs sont ils infaillibles? Est il necessaire que ceux qui font des miracles ne puissent jamais errer? St. Pierre ne s'est il pas trompé quand il a voulu contraindre les Gentils à Judaïser? On peut donc bien trouver l'eglise par ses marques, sans trouver son infaillibilité.

Avis & Exhortation à nos Freres sur quelques faits que nous avons appris.

MEs Freres, nous sommes obligés à continuer nos instances, nos prieres & nos exhortations jusques à ce que vous ayés fait vôtre devoir dans toute son estenduë. C'est à dire que vous vous soyés relevés entierement de vos chutes & que vous ayés revêtu le veritable esprit du martyre. Quand cela sera vous ne trouverés plus de difficulté à faire ce que nous demandons de vous C'est de renoncer hautement à vos signatures & de declarer fortement que vous ne voulés plus participer aux faux mysteres du Papisme : quelques paroles jettées à la traverse là dessus, quelques resolutions imparfaites ne suffisent pas. Car Dieu ne vous tiendra jamais conte de quelques bonne intentions qui ne sont pas

ſuivies d'effets. Nous apprenons qu'en divers lieux la perſecution redouble ; & je ne m'en eſtonne pas, car le diable ſent approcher la fin de ſon temps, c'eſt pourquoy il redouble ſes efforts. Mais vous devés auſſi de vôtre part eſtre aſſurés que la fin de vos maux approche & c'eſt pourquoy vous devés redoubler vôtre courage, rallumer vôtre zele, & avancer vôtre ſanctification, vous humilier devant Dieu par des jeûnes & par des prieres continuelles, afin que Dieu ne recule pas cette delivrance & ne ſe retire pas en arriere. Nous avons appris que dans l'une des Provinces où la perſecution eſt renouvellée on a fait procés criminel à pluſieurs perſonnes de qualité comme pour avoir fait des aſſemblées de pieté & de devotion dans une maiſon où on les a trouvés. Et il ſe trouve au contraire qu'ils y eſtoyent aſſemblés pour le plaiſir & pour la debauche : En verité il n'eſt rien de plus mortifiant pour les bonnes ames qui gemiſſent pour la froiſſure & pour la playe de Jeruſalem. C'eſt, dis-je, une choſe bien triſte qu'on ait envie de ſe divertir & qu'on prenne goût aux plaiſirs du monde dans un temps auſſi calamiteux à l'egliſe. C'eſt une preuve bien evidente que ces perſonnes n'entrent guéres avant dans les interêts de Dieu, & ne ſont gueres touchées de ſes coups. Nous devons tous faire entrer le fiel & l'abſinthe dans tous nos repas & tous nos breuvages devroyent eſtre mêlés de larmes. Et il ſe trouve que des gens qui font profeſſion de n'avoir pas renoncé à la verité, au moins de cœur, s'aſſemblent pour commettre des excés qui peut-être ne ſeroyent pas tolerables dans la plus profonde paix. Dans ces lieux là mêmes où les peuples ſe ſont aſſemblés pour ſervir Dieu, & où ils ont ſouffert la mort pour ſa gloire on trouve que les gens de quelque diſtinction ne s'aſſemblent que pour ſervir au monde & à la chair. Si les pourſuites qui ont été faites contr'eux ont été pouſſées, combien doit-être grande leur honte de ſe

voir persecutés comme de vrais Chrêtiens, pendant que leur conscience leur reproche de souffrir à cause de leurs desordres ? Comment feront ils à Dieu un sacrifice des maux que leur font les persecuteurs, puis que Dieu qui les a vus & qui voit tout, sçait que ce n'est point leur pieté qui leur attire ces maux, mais leur intemperance, & leur peu de mortification? Ou s'ils ont été assés heureux, selon le monde, pour se justifier devant leurs juges, comment l'auront il pû faire qu'en prouvant une verité qui les devroit couvrir de honte ? N'est-ce pas à des gens qui sont persecutés pour la verités une belle porte pour sortir de leur souffrances que d'être obligés non seulement d'avoüer, mais de prouver qu'ils n'avoyent aucun dessein quand ils se sont trouvés ensemble de glorifier Dieu, mais uniquement de servir au demon du plaisir & de l'intemperance? Ce fait qui nous est revenu comme par hazard, nous fait craindre qu'il n'y en ait mille & mille autres semblables, & que la plus part de ceux qu'on appelle nouveaux Catholiques & non persuadés, ne soyent dans un esprit d'indifference & d'irreligion qui les fait être insensibles aux afflictions de l'eglise, & qui les laisse dans toute leur sensibilité pour les vains plaisirs de la chair & du monde. Encore une fois, mes Freres, c'est là le vray moyen de retarder vostre delivrance. Dieu pourra t'il apporter des remedes à des malades qui n'en desirent point? Qu'est-ce qui le pourroit emouvoir à vous tirer d'un état dont vous vous trouvés si bien, ou qui du moins vous incommode si peu & qui vous laisse toute la liberté de vôtre esprit & de vôtre cœur pour goûter les divertissements criminels? Voulés vous que Dieu soit ému des incommodités que souffre vôtre conscience contrainte & geinée, pendant que vous mêmes n'en étes point émus ? A cet exemple scandaleux & que je vous exhorte tous de ne pas imiter, j'ay à en opposer un qui doit reveiller le zele endormi de tous

nos freres. Nous avons reçu depuis peu par un exprés un acte signé de six cents de nos freres d'un même canton & d'une petite Province. Dans cet acte ils expriment leur repentance avec des termes qui font voir toute leur douleur. Il demandent pardon à Dieu de leur chute, ils renoncent solennellement à leurs signatures, ils abjurent le Papisme qu'ils n'avoyent jamais embrassé, mais auquel ils avoyent souscrit. Ils declarent renoncer à la Messe, en promettant par tout ce qu'il y a de plus saint de n'y plus aller. Ils protestent qu'ils sont prêts à tout souffrir plûtôt que de rien faire qui soit capable de soüiller leur conscience: Et enfin ils offrent d'aller signifier cet acte de renonciation à leurs signatures, chacun dans leurs paroisses aux Curés quand on sortira des Eglises. Nous avons, dis je, vû & lû cet acte, souscrit de six cents fideles tant hommes que femmes & même par la noblesse du païs. Cet exemple qui est peut-être le premier de cet ordre depuis nostre persecution, merite d'être conservé à la posterité pour l'honneur de nos freres. Et il doit être communiqué à tous les autres afin d'estre imité. Nous ne les nommerons pas encore de peur d'augmenter le peril où cette affaire les pourroit mettre, vû principalement que quelques uns d'entr'eux & des plus notables sont prisonniers pour cela. Mais nous esperons que Dieu les tirera de la persecution glorieusement & qu'ils auront le temps de voir des fruits de leur courage. Mais quand la fureur des persecuteurs seroit poussée contr'eux à toute extremité, ils auront la consolation d'avoir fait leur devoir, & d'avoir donné un exemple qui sera suivi de bien d'autres de même nature, comme nous l'esperons. Ouy mes freres, nous esperons de vous que vous imiterés cette loüable action: que dans tous les lieux où vous estes, vous vous assemblerés secretement comme ont fait ces six cents freres; que là vous encourageant mutuellement comme

eux, vous renoncerés solennellement à vos signatures & au Papisme, que vous jurerés solennellement devant Dieu & les uns devant les autres de ne plus aller à la *Messe*, de souffrir tout plûtôt que de commettre cette lâcheté. Et de tout cela vous en ferés de bons actes signés de vôtre main. Quand plusieurs communautés d'entre vous auront fait de même, alors viendra le temps de faire ce que les freres dont nous avons parlé proposent. C'est de signifier ces actes aux Curés à la porte de leurs eglises. Et alors le temps de la delivrance sera certainement venuë. Au nom de Dieu, dites moy, qui pourra vous empêcher d'imiter cet exemple? Qu'ont ces six cents freres de particulier que vous n'ayés? Ne sont-ils pas dans les mêmes perils: & n'estes vous pas dans les mêmes obligations? Vous aspirés comme eux aux mêmes recompenses: ne pretendés vous pas à la même vie eternelle? Pourquoy donc ne feriés vous pas les mêmes actions pour y parvenir. Vous dirés peut-être que ces freres ne sont pas dans une persecution si violente. Il est vray que la conduite de vos persecuteurs n'est pas uniforme. Il y a des lieux où ils pendent & exercent toutes les cruautés de la premiere persecution, & en d'autres au contraire ils usent de relâchement. Vous serés bien aises d'apprendre, par exemple, que nos freres prisonniers à Sedan pour avoir fait des assemblées, ont été tous relâchés sans avoir souffert autre mal que quelques mois de prison. Il y a des lieux où le relâchement est encore plus grand, & où nos frere s'assemblent sans empeschement. Cette difference de conduite vous doit donner de l'esperance d'un relâchement universel. Car il nous apprend que les cruautés qu'on exerce en quelques lieux ne viennent point immediatement du Roy. Si le Roy commandoit ces cruautés, il est clair qui les commanderoit par tout, ayant par tout même interest d'estre obéy. Au contraire les relâche-

mens ne peuvent venir que du Roy immediatement; Car il n'y a point de Ministre d'Etat, d'Intendant, de Gouverneur de Province & de Juge qui osât se dispenser de faire executer ces declarations, qui sont & si sevéres & si expresses, sans en avoir une permission expresse de sa Majesté. Ainsi pour nôtre consolation nous devons croire que les relâchemens viennent immediatement du cœur du Roy, que Dieu a rattendri envers ses pauvres sujets, & que les cruautés ne viennent que des Ministres des Jesuites, des Juges, Gouverneurs & Intendants qui sont dans leur dependance, & qui executent ces declarations rigoureuses dans toute leur rigueur, sans attendre d'autres ordres que ceux de ce Moyne persecuteur qui gouverne les consciences de la Cour. Et cette reflexion nous doit faire esperer que bien-tôt enfin le Roy prendra connoissance de tout ce qui se fait, qu'il ordonnera la moderation par tout, comme il la permet déja en tant de lieux. Cela estant la persecution qui régne en Poytou, en Guyenne & ailleurs ne doit pas empêcher les fideles de ces Provinces d'imiter le grand exemple de ces six cents Freres des Provinces de deça la Loire, dont nous avons parlé? Car si l'imitation de cet exemple attiroit sur nos freres quelque augmentation de persecution, ce ne feroit pas pour longtemps & ce courage contribueroit infiniment à la faire cesser plûtôt.

Le 15. Septembre 1688.

III. LETTRE PASTORALE.

Réponse à un Sophisme de Monsieur Pelisson tiré des privileges qui conviennent aux corps Politiques: Reflexions sur le miracle arrivé en Dauphiné: Réponse aux objections des esprits forts.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

PUisque nous avons prouvé dans nos Lettres que le dogme de l'infaillibilité est combattu par toute sorte de lumieres, il est aisé de concevoir ce que l'on doit penser de ces certaines chicanes que les nouveaux Controversistes de France, ont tant fait valoir depuis vingt ans, & par lesquelles ils embarassent les esprits des nouveaux Convertis: Comme sont celles-cy, que l'examen est entierement impossible aux simples, & par consequent qu'il leur faut une authorité infaillible sur laquelle ils se reposent: que si nous ne voulons pas faire l'Eglise infaillible, il faut que nous fassions chacun de nos particuliers infaillibles, parce que pour aller infailliblement au salut, il faut une voye infaillible: que nous donnons à nos femmes & à nos artisans le privilege d'infaillibilité, lequel nous ôtons à l'Eglise & aux Conciles: que nous faisons un Concile de femmes & d'enfans, pour juger infailliblement des controverses les plus difficiles: que sans l'authorité infaillible de l'Eglise, il y a un certain point dans lequel un Chrêtien baptizé

ne croira pas en Jesus Christ & sera sans foy: que dans toutes les controverses il faut qu'il y ait des Synodes qui decident, & qu'on est obligé de se soumettre à la decision de ces Synodes, même selon nôtre discipline; ce qui suppose evidemment, même selon nous, que ces Synodes sont infaillibles. Ce sont là les Textes sur lesquels ont travaillé M. Nicole, M. de Meaux, M. Arnaud, le P. Maimbourg & sous eux une infinité d'Autheurs de la basse Classe. Quand j'ay rapporté & examiné les preuves des Papistes pour l'infaillibilité de leur Eglise, je n'ay pas rapporté ces chicanes; parce qu'en effet, ce ne sont pas des preuves, ce sont seulement des difficultés. Et sur cela il faut sçavoir qu'il y a des verités certaines, evidentes & demonstrées, qui cependant souffrent des difficultés sur lesquelles nul esprit penetrant ne se sçauroit satisfaire. Mais ces difficultés ne sont pas des preuves que cette verité soit douteuse, elle ne l'obscurcissent même pas. Par exemple, qu'il y ait une durée qu'on appelle le temps, une certaine chose qu'on appelle espace & lieu, une certaine action qu'on appelle mouvement: Ce sont de ces verités que jamais personne n'a revoqué en doute. Cependant un Philosophe subtil est capable de faire là-dessus des difficultés qui paroîtront des demonstrations, qu'il n'y a ni temps, ni durée successive, ni lieu, ni espace divisible, ni mouvement. Et M. Arnaud luy-même avec toute sa penetration & sa haute philosophie n'y pourroit jamais répondre. Tout le monde sçait le petit conte de ce que fit Diogenes à Zenon: Celuy-cy prouvoit à celuy là, qu'il n'y avoit pas de mouvement, & qu'il n'y en pouvoit avoir: Diogenes n'y trouva pas d'autre réponse que de se lever, de marcher & se mouvoir. Ceux qui ont étudié les matieres Metaphysiques, & un peu abstraites sçavent cela. Les chicanes des nouveaux Convertisseurs, pour prouver que l'Eglise ne

peut pas être sujette à erreur sont absolument de cet ordre. Elles sont opposées à une verité constante, claire, certaine autant qu'aucune qui soit au monde, c'est que l'Eglise peut errer parce qu'elle a actuellement erré. Quelques fortes & grandes que puissent être les difficultés qu'on oppose à cette verité, on ne les sçauroit regarder comme des preuves, parce qu'elles combattent une verité evidente par elle même, comme il est evident qu'il est jour quand le soleil est levé. Ainsi ce ne peuvent être que des difficultés: Mais ce ne sont pas de ces difficultés réelles dont j'ay parlé au sujet du temps, du mouvement, & du lieu, qui ne puissent être parfaitement dissipées par les lumieres de l'esprit humain; ce sont de purs Sophismes tournés avec un art admirable. Car il est vray qu'on peut regarder les Sophismes de nos derniers adversaires comme les derniers efforts de l'esprit humain; corrompu par de fausses idées. C'est pourquoy je ne m'étonne pas qu'ils ayent surpris quelques gens, & qu'ils embarassent tous ceux qui n'ont pas une grande habitude à la dispute.

Bien que je n'aye pas fait l'honneur à ces chicanes de les mettre entre les preuves qu'on peut apporter de l'infaillibilité pretenduë de l'Eglise ce n'est pas que je les croye indignes d'être refutées. C'est à cela que j'ay employé nôtre Systeme de l'Eglise tout entier. J'y ay ramassé toutes ces difficultés de Monsieur l'Evêque de Meaux, de M. Nicole, de M. Arnaud, & de Maimbourg, & j'y ay répondu d'une maniere qui a satisfait tous ceux qui cherchent la verité de bonne foy, & qui a reduit nos adversaires au silence. Je pourrois renvoyer le public à ce que nous en avons dit: Mais parce que nous écrivons en faveur des personnes à qui on a arraché nos livres des mains, & qui d'ailleurs n'ont pas le temps de faire de grandes lectures; & enfin pour mettre dans ces Lettres un traitté complet de l'infaillibilité de

l'Eglise, nous ferons encore deux choses; La premiere sera de répondre d'une maniere abbregée à ces difficultés contre nôtre verité que *l'Eglise est sujette à errer:* La seconde sera de proposer nos difficultés contre la These du Papisme, *l'Eglise ne peut errer.*

La plus grande de ces difficultés contre nôtre hypothese, au moins celle qui a été le plus poussée, c'est celle de l'impossibilité de l'examen des dogmes, qui nous oblige à chercher une authorité infaillible sur laquelle les simples, au moins puissent se reposer. Outre que M. Nicole ne l'a pas oubliée dans son livre *des prejugés legitimes contre les Calvinistes,* il l'a poussée aussi loin qu'on la peut pousser dans ses *pretendus Reformés CONVAINCUS DE SCHISME.* Et en dernier lieu M. Pelisson, comme si M. Nicole n'avoit rien fait sur la matiere, l'a prise pour exercer son bel esprit. Nous avons refuté ce qu'a fait M. Pelisson là dessus dans les neuf premieres Lettres Pastorales de nôtre seconde année. C'est donc une affaire vuidée que cette grande difficulté. Il faut passer aux autres, & nous mettrons à la tête comme on fait marcher le bagage devant, une difficulté qui semble être du cru de M. Pelisson.

On la trouve dans la seconde partie de ses reflexions sur les differents de Religion, dans la dixiéme section. Je ne toucheray pas à la partie de cette section dans laquelle il veut corriger Saint Augustin, Bellarmin, M. Nicole & moy sur l'idée de l'Eglise extraite de l'image d'un corps humain. Il juge que toutes les pensées de Saint Augustin là-dessus *sont des jeux innocents de l'esprit & du cœur:* Et quand ces mêmes pensées sont entrées dans mon ouvrage, *ce sont des idées vaines & fausses dont on se sert pour abuser les esprits.* Et là-dessus il trouve une voye bien plus seure, c'est de corriger Saint Paul & Saint Augustin en soûtenant que l'Eglise, ne doit point être appellée corps mystique de Jesus Christ, qui ait sa

tête & ses membres, qu'elle n'est corps qu'au sens que l'on appelle *corps* les societés. En verité c'est un grand malheur pour un homme que d'avoir une haute suffisance avec une petite habileté. A peine y a-t'il dans tout ce qu'il dit là-dessus une étincelle de bon sens. Mais ce n'est point nôtre affaire, seulement voyons comment en supposant que l'Eglise n'est corps que comme societé, il faut necessairement que cette societé soit infaillible. Voicy à quoy cela revient en mettant à part les tours mysterieux que M. Pelisson n'abandonne jamais, & qui luy fond un grand air de capacité sans qu'il y ait rien de réel. Voicy, dis-je, à quoy revient cette difficulté: 1. *Les promesses que l'Evangile fait à l'Eglise sont faites à des hommes dans le langage, & à la maniere des hommes.* 2. *Les promesses ont été faites à un corps visible,* c'est-à-dire *à une societé.* 3. *Il faut donc raisonner sur les promesses faites à ce corps comme on raisonne sur les privileges, qui appartiennent aux corps civils & politiques.* 4. *Or trois choses conviennent aux corps politiques:* 1. *Ils sont immortels.* 2. *Secondement l'avis du plus grand nombre est toûjours estimé l'avis du corps.* 3. *En troisiéme lieu le particulier ou le petit nombre, qui se separe du corps n'emporte point les droits du corps, ni le nom du corps; l'un & l'autre demeurent attachés au grand nombre.* Il n'est pas mal aisé de voir où tout cela veut venir: Selon le privilege de toutes les societés, l'Eglise premierement doit être immortelle par la succession, comme un Royaume ne meurt point, comme un Parlement subsiste toûjours, comme le corps des gardes des Roys de Perse s'appelloit, les immortels, comme un fleuve dont les eaux s'écoulent toûjours, & demeure pourtant toûjours. Ce sont les comparaisons dont Monsieur Pelisson se sert. Secondement quand il y a des démelés dans l'Eglise, il faudra toûjours que la plus forte voix l'emporte & soit

jugeé le sentiment du corps, c'est-à-dire le jugement de l'Eglise. Par consequent il faut que ce jugement soit veritable; comme dans une cour de justice quand le plus grand nombre est d'un tel sentiment ou a fait un certain jugement; ce sentiment ou ce jugement est appellé le sentiment & le jugement de la cour. Enfin quand il y a division dans l'Eglise, le côté ou est le petit nombre n'est plus l'Eglise, il n'en porte ni le nom, ni le privilege d'Eglise, cela demeure dans le plus grand nombre à l'exclusion de l'autre: Tout de même que quand une cour de justice se divise, & qu'une partie se depart de l'autre la plus grande partie conserve le nom de cour de justice, & la plus petite le perd. Qui pourroit lire dans le cœur de M. Pelisson, on verroit qu'il s'erige dans cet endroit à luy-même des arcs de triomphe & qu'il se felicite, comme ayant divinement rencontré. Mais par malheur la machine est appuyée sur quatre ou cinq piliers qui ne sont que de paille. Tous ses principes sont faux, & toutes les conclusions qu'il en tire sont mal tirées.

Premierement, les promesses, dit-il, *ont été faites à un corps visible*. C'est-à dire, les promesses d'infaillibilité & de perpetuelle durée. On luy pourroit nier qu'elles ayent été faites ces promesses, à la partie visible de ce corps visible. Car on luy pourroit soûtenir que Dieu n'a donné promesse d'infaillibilité qu'à ses élus qui sont la partie invisible de son Eglise. Il raisonneroit tout aussi-bien s'il disoit, Dieu a promis la raison & la memoire à l'homme. Or l'homme est un corps visible: donc le corps materiel & visible doit être raisonnable. Mais quand on luy accorderoit que l'Eglise peut avoir reçû le privilege de la perpetuité entant que visible, il auroit pourtant bien de la peine à le prouver; Car l'Ecriture n'en dit rien, & il n'y a que l'experience qui nous prouve la perpetuité de l'Eglise visible. Quoy qu'il

en soit ce principe n'ayant aucune evidence, il n'a pas droit de le supposer.

Secondement, *les corps visibles, comme les societés humaines, sont immortels.* Et où a-t'il pris ce beau principe? Les gardes du corps des Roys de Perse appellés immortels subsistent ils encore? Le Senat de l'ancienne Rome qui étoit un corps politique étoit-il immortel? En quel endroit M. Pelisson l'a-t'il placé afin que nous l'allions consulter? Tous les jours ne voit-on pas perir les Republiques, les Royaumes & toute sorte de corps Politiques. Ils sont immortels pendant qu'ils subsistent il est vray: mais aussi quelque jour M. Pelisson nous dira que tous les hommes sont immortels, car pendant qu'ils vivent ils ne meurent pas: qui m'empeschera donc de dire que l'Eglise est du nombre de ces corps qui vivent à la verité par la succession, mais qui peuvent se dissiper & se détruire? Si M. Pelisson avoit un peu plus de penetration qu'il n'en a, il auroit conçû qu'on appelle les societés politiques des *corps immortels*, par rapport à la mort des particuliers, & qu'on veut dire, *les societés ne meurent pas à la mort de chacun de ceux qui les composent*; Car en la place des morts on substituë des vivants. Mais l'on ne les appelle pas *immortels* par rapport à eux-mêmes, & par exclusion à leur propre mort. Car les societés meurent & peuvent mourir en leur maniere, c'est-à-dire qu'elles peuvent cesser d'être. Mais quand le principe seroit veritable, il s'en ensuivroit une plaisante chose, & ridicule en toute Theologie. C'est que l'Eglise seroit immortelle & d'une perpetuelle durée, non par une promesse & par un privilege particulier, mais par le droit commun des societés. Tous les corps politiques sont immortels, un Senat, un Conseil, une Republique ne meurent jamais; donc l'Eglise qui est une societé & un corps fait comme les corps politiques, est immortelle: Le même privile-

ge appartiendra aussi à toutes les societés heretiques, elles sont des corps tout de même que les corps politiques, par consequent elles auront la même immortalité. Voila ce que M. Pelisson à gagné par ses 27. années d'étude en Theologie. Il a trouvé que l'Eglise étoit naturellement infaillible & perpetuelle, au lieu que tous les Theologiens Papistes la croioient telle purement par grace & par privilege. Si M. Pelisson le veut bien nous serons bien-tôt d'accord. Nous luy avoüerons que l'Eglise est immortelle, tout de même que les corps politiques: Et en effet il ne faut que jetter les yeux dessus pour voir qu'elle est immortelle de la même maniere, & au même sens. L'Eglise d'Afrique qui n'est plus, étoit-elle immortelle? plusieurs Eglises de l'Asie qui sont peries étoient-elles immortelles? L'Eglise peut perir pas deux moyens, ou par la dissipation de ses troupeaux, ou par l'inondation de l'heresie qui en laissant les Eglises & les troupeaux entiers les fait cesser pourtant d'être Eglise. C'est une réponse ridicule, selon mon sens, de dire que si une partie de l'Eglise meurt l'autre subsiste, ou une autre se releve; Il est vray que Dieu ne se laissera pas sans Eglise dans le monde. Mais il n'y a aucune partie de cette Eglise qui se puisse arroger ce privilege d'immortalité: Puisque l'Eglise d'Afrique est bien morte, l'Eglise Romaine peut bien mourir aussi: Puisque l'Eglise Greque, à ce que disent ces Messieurs est perie par le Schisme, pourquoy l'Eglise Latine à son tour ne pourroit-elle pas perir par idolatrie? Pour conserver en leur entier les promesses de perpetuité, que Dieu peut avoir données à l'Eglise, il suffit que Dieu en laissant tomber une Eglise s'en releve une autre, où il se fasse des élus: mais il n'est nullement necessaire que telle ou telle Eglise en particuler soit immortelle. Je puis dire la Monarchie est immortelle: Je croy cela vray; car je croy que le monde ne sera jamais

ſans Princes & ſans Monarques. Mais s'enſuit-il à cauſe de cela que la Monarchie d'Eſpagne ou celle de France ſoyent immortelles. Il y aura toûjours une Egliſe ſur la terre, il eſt vray, mais il n'eſt point déterminé où elle ſera?

M. Peliſſon poſe encore comme un principe veritable ſans exception, *que l'avis du plus grand nombre eſt toûjours reputé l'avis du corps.* A quoi penſe-t-il de nous donner cela pour un principe, & c'eſt une fauſſeté évidente? Au contraire, l'avis du plus grand nombre n'eſt jamais reputé l'avis du corps, à moins qu'il n'y ait pact là-deſſus, & qu'on n'en ſoit convenu. Cela eſt ainſi dans les tribunaux de juſtice, mais c'eſt à cauſe qu'on en eſt convenu. Et c'eſt pourquoi ce principe n'a lieu que ſelon les conventions. Dans les affaires où il n'y a qu'un interêt civil, le nombre de quelques voix de plus l'emporte. Mais quand il s'agit de la vie d'un homme en certains tribunaux, il faut les deux tiers des voix & en d'autres plus. Qu'il aille un peu en Angleterre & qu'il en examine le gouvernement. Il eſt composé de trois voix, celle du Roi, celle de la Chambre des Pairs, & celle de la Chambre des Communes. Croit-il que deux de ces voix l'emportent ſur la troiſiéme? Il faut neceſſairement que ces trois voix concourent & s'uniſſent pour faire une loi. Qu'il vienne dans ces Provinces unies. Et il verra que de ſept voix dont le ſouverain de l'Etat eſt composé, l'avis de ſix contre la ſeptiéme n'eſt point reputé l'avis de l'Etat. La Province de Hollande eſt composée de dix-neuf voix; Dix huit contre une ſeule ne ſont point reputées l'avis de l'Etat, il faut unanimité de voix. C'eſt là le droit civil & le droit des gens, & ſi M. Peliſſon l'avoit bien étudié il ne le citeroit pas auſſi mal à propos qu'il fait. La coûtume de faire paſſer pour l'avis du corps ce qui n'eſt l'avis que du plus grand nombre, eſt une derogation

au droit naturel. Car naturellement dans une compagnie dont les membres ſont égaux, le plus grand nombre n'a pas de pouvoir ſur la liberté & ſur les ſentimens du plus petit nombre, non pas même d'un des particuliers de ce corps. Si un Royaume composé de quinze Provinces ſe diviſe, & que dix ſe trouvent cantonnées contre cinq, croit-on que l'avis de ces dix doive naturellement paſſer pour l'avis de l'état entier, à moins qu'il n'y ait convention entr'elles? Il eſt clair que non: car dans une diviſion nouvellement née & ſur laquelle il ne s'eſt fait aucune convention, il eſt certain que les cinq ne ſeront point obligées de ſubir le joug des dix. Quand l'Arrianiſme troubla l'Egliſe, il eſt certain que dans les conciles d'Orient le plus grand nombre fut pour l'hereſie. Eſt-ce donc que l'hereſie dût être reputée l'avis de toute l'Egliſe Orientale, & les partiſans de la verité, quoi qu'en plus petit nombre, n'avoyent-ils pas droit de reclamer. Quand l'Egliſe Greque rompit avec l'Egliſe Romaine dans le neufviéme ſiecle, il eſt conſtant que les quatre Patriarchats de l'Orient étoyent incomparablement plus nombreux en membres & en Evêques que l'Egliſe Romaine. Il s'enſuit donc qu'alors l'avis de l'Egliſe Greque, devoit paſſer pour l'avis de l'Egliſe; parce que ſelon M. Peliſſon *l'avis du plus grand nombre eſt reputé l'avis du corps.*

Reflexions ſur le miracle arrivé dans la perſonne d'une Bergere du Dauphiné.

MEs Freres, vous pouvez trouver étrange qu'ayant accoûtumé de vous entretenir des affaires extraordinaires dans leſquelles la religion eſt intereſſée, nous ne vous ayons pas encore parlé de ce qui eſt arrivé en Dauphiné, où Dieu depuis tant de mois ſe ſert du miniſtere d'une ſimple Bergere qui ne ſçait ni lire ni écrire, d'un en-

ſant de quinze ou ſeize ans, pour déclarer ſes merveilles & pour publier ſa verité. La cauſe de nôtre ſilence vient du tems & des ſoins que nous avons pris de nous informer de la verité du fait, afin de ne bâtir pas nos reflexions ſur un fondement faux. Enfin aprés avoir pris toutes les ſeuretés poſſibles, nous avons trouvé que le fait eſt tel.

C'eſt qu'une jeune fille aagée d'environ 16. a 17. ans nommée Iſabeau Vincent fille d'un payſan d'auprés de Saou à deux lieuës de Cret en Dauphiné, bergere de ſa profeſſion, demeurant chés ſon oncle, née d'un pere qui s'eſtoit revolté pour de l'argent pluſieurs années avant la revocation de l'edit de Nantes, tomba en extaſe durant le jour le deuxiéme de Fevrier de cette année. Son extaſe ne parut rien qu'une eſpece d'apoplexie ou de lethargie naturelle: dans laquelle elle tomba ſans qu'il parût aucun mouvement violent. Elle en revint de méme aprés y avoir été quelques heures, ſans que ſa ſanté parût le moins du monde alterée. Dans cette premiere extaſe, elle ne dit rien & ne fit rien d'extraordinaire. Dés la nuit ſuivante qui fut celle du ſecond au troiſiéme de Fevrier, elle retomba dans ſes extaſes qui ont toûjours duré depuis. Elle ne paroiſſent que comme un profond ſommeil, duquel il n'eſt pas poſſible de la retirer, on la tire, on la pouſſe, on l'appelle, on la pique juſqu'au ſang, on la pinſe, on la brûle, rien ne la reveille. Ainſi elle eſt dans une entiere privation de l'uſage de tous les ſens. Ce qui eſt le vray caractere de l'extaſe. Dans cet état elle parle & dit des choſes excellentes & divines. Elle ne ſçait ni lire, ni eſcrire: elle n'a jamais appris d'autre priere que ſon *pater* & ſon *credo*, elle ne parle autre langage que le vulgaire de ſon pays qui n'eſt point du tout François. Les cinq premieres ſemaines elle ne parla durant ſes extaſes que le langage de ſon pays, parce qu'elle n'avoit pour auditeurs que les payſans de ſon village:

Car de toutes les relations que nous avons veües on peut recueillir qu'elle parle selon les auditeurs qu'elle a. Apres ces cinq premieres semaines le bruit de ce miracle s'estant répandu, il y vint des gens qui sçavoyent parler & qui entendoyent le François. Alors elle se mit à parler François, & un François aussi exact & aussi correct que si elle avoit été elevée à Paris dans les maisons où on parle le mieux. La matiere de ses discours est toûjours de pieté & elle suit à peu prés l'ordre & la maniere de nôtre service divin. N'ayant jamais sçû aucun Pseaume, & n'ayant jamais appris aucun chant de ces Pseaumes, elle les chante pourtant sans y manquer à une syllabe & à une note: elle chante méme tres-agreablement & pour l'ordinaire elle les chante tout entiers. C'est par là qu'elle commence ordinairement. Aprés cela elle fait des prieres qui sont admirables & excellentes. Souvent elle recite des textes de l'Ecriture qu'elle prend pour sujet de ses discours. Elle les explique; & parle dessus, non pas à la maniere des predicateurs & avec methode, mais d'une façon toute singuliere, toûjours pleine d'un bon sens, & qui pour être hors des regles ordinaires n'en a qu'un plus grand carectere de divinité. Car nous ne voyons pas que les inspirés dans leurs escrits & dans leurs discours ayent suivi les methodes humaines. Ses expressions sont toûjours fortes & touchantes. Elle est vive dans ses reprehensions qu'elle addresse sur tout à ceux qui ont eu la lascheté de changer de Religion par interêt & de vendre leur ame pour de l'argent. Elle s'adresse souvent aux convertisseurs, elle les appelle des marchands & des tricoteurs d'ames, & leur fait voir la turpitude de leur conduitte & des manieres qu'ils employent à faire leurs conversions. Si quelqu'un entre ses auditeurs se trouve distingué par quelque bassesse de cet ordre, elle ne manque pas de parler pour luy. Son pere a avoüé qu'une nuit estant entré dans sa cham-

bre, elle s'écria tout haut comme il entroit, sans le voir, qu'on luy ôtât ce malheureux Judas qui avoit vendu son Jesus Christ pour de l'argent. Elle traitte souvent les controverses qui nous separent du Papisme, & les traitte avec une tres-grande force, sans methode à la verité & par des raisonnements interrompus; mais toûjours tres-justes, & principalement par des applications de passages de l'Ecriture Sainte. Aprés avoir combattu le sacrifice de la Messe elle conclut un jour par ces paroles; *En un mot il n'y a point de sacrifice où il n'y a pas de remission de peché.* Vne autrefois elle condamnera l'idolatrie de l'Eglise Romaine par les textes de l'Ecriture qui ordonnent l'adoration d'un seul Dieu, quelquefois elle recite en Latin une partie de la Messe, ou de l'office & le refute, en faisant voir les abominations qui y sont renfermées. Elle prononce fort juste ce qu'elle dit de Latin & fort intelligiblement. Ses mouvements ne sont point violents, elle ne s'agite point, elle sort les bras du lit & en fait quelques gestes fort bien reglés. Sa voix est claire & intelligible, mais sans éclat, elle remüe les levres, mais peu & sans aucune apparence de convulsion: des Medecins l'ont examinée dans cet état & n'ont rien reconnu qui sente aucune maladie ni affection corporelle. Entre les menaces qu'elles fait aux mechants elle mêle aussi des promesses pour les fideles & pour ceux qui se repentiront. Ses promesses ne sont pas seulement vagues & indeteminées, il est certain qu'elle a fait des predictions assés particulieres. Mais comme les gens sages de ce pays ne jugent pas à propos de rien dire à present de ses predictions, nous n'en dirons rien non plus. Ce qui est assuré, c'est qu'elle promet à l'Eglise une delivrance prochaine. Quand elle est sortie de ces extases elle ne se souvient point du tout de ce qui s'est passé, ni de ce qu'elle a dit. Elle soûtient qu'elle a fort bien dormi & ne paroît point fatiguée

d'avoir parlé quelquefois trois, quatre, & cinq heures de suitte. Car ses extases ne durent pas moins. Il est vray qu'elle ne parle durant ce temps que par intervalle & que ses discours ne sont pas toûjours suivis. Quoy que les mouvements & les actions que le S. Esprit fait en elle ne fassent point d'impression sur son imagination & sur sa memoire, puis qu'elle ne se souvient de rien, il est pourtant vray que son bon sens s'est developpé & perfectionné par là. Car au commencement aprés son réveil elle paroissoit retomber dans sa simplicité naturelle, & dans l'ignorance où est une bergere, & une paysanne sans education, & dont on avoit entierement negligé l'instruction. A present il paroît par plusieurs relations que son bon sens est solide, & méme qu'il a quelque chose qui brille. Ce qui a paru sur tout depuis qu'elle est entre les mains de nos ennemis. Elle fut arrestée au commencement du mois de Juin, menée à Cret, interrogée par trois fois, tant à Cret qu'à Grenoble. Il est bien aisé de concevoir qu'on a fait tout ce qu'on a pû pour l'enlacer, pour la faire trouver fourbe & pour luy faire decourir ses pretendus complices. Mais elle a repondu à toutes ces interrogatoires avec tant de justesse, de prudence & de caracteres de sincerité, que le plus habile Avocat du Royaume n'auroit pû y mieux répondre quand il auroit estudié quinze jours les interrogatoires: Ce sont les propres paroles de nos relations & des gens de justice qui l'ont interrogée. Elle répond à tout ce qu'on luy demande avec bon sens & méme avec esprit, elle rend raison de sa foy & confond facilement tous ceux qui la viennent harceler. Elle a été transportée de lieu en lieu, tantôt à Cret, tantôt dans l'hopital de Grenoble tantôt dans un couvent de filles qui est prés de Grenoble. Et par tout elle a continué de tomber en extase & de parler dans ses extases. On la rasée, on luy a ôté tout ce qu'elle avoit

d'habits & de linges, pretendant qu'elle pouvoit avoir un charme caché quelque part: quelques Prêtres l'ont même exorcisée avec de l'eau benite, comme si elle eut été possedée. *Mais* rien n'y a fait, elle est toûjours la méme. On a bien quelquefois permis à des nouveaux convertis de l'approcher durant le jour, pendant qu'elle étoit en prison, ou dans l'hopital de Grenoble. Mais jamais on n'a voulu permettre à aucun d'eux de passer la nuit auprés d'elle, & d'être témoins de ce qu'elle dit quand elle tombe en extase. Les dernieres lettres disent que l'irritation des faux devots contr'elle est si grande, qu'on ne la croiroit pas en seureté de sa vie, si des personnes du premier caractere de ce pays-là n'y donnoyent ordre. Tout ceci est la verité toute pure; mais ce n'est pas toute la verité. Puis que nous ne donnons aucun détail de ce qu'elle a dit & fait. Des gens du pays sages, habiles & non prevenus travaillent à faire un recueil exact de tout ce qu'il y a de certain & de bien prouvé dans ce détail. Apparemment le temps viendra bientôt dans lequel on le pourra voir avec liberté.

Le longtemps que nous avons differé de parler de ce merveilleux evenement, nous a donné lieu d'entendre là dessus les divers jugements des hommes & de faire le nostre sur ces divers jugements. Il a falu essuyer de la part des esprits forts une infinité de choses dont le bon sens & la raison ne s'accommodent gueres mieux que la Religion. Et même de la part de ceux qui sont honnestes gens & qui ont un grand sentiment de religion, il nous est revenu des choses qui nous ont effrayé tant elles sont terribles. A parler generalement on n'a jamais vû pousser si loin l'incredulité, ni tomber à cet égard dans de si grands excés, dont les esprits sages ne se sont pas méme tout à fait garentis. Ainsi certainement les *Papistes* n'ont rien à craindre de nôtre part & ne doivent

pas avoir peur que nos reformés se prevalent de cecy contr'eux; car ils font tout ce qui leur est possible pour l'aneantir. C'est une ingratitude contre la providence & contre la bonté de Dieu qui ne sçauroit plus long-temps être soufferte. Il faut enfin plaider la caúse de Dieu; Et faire comprendre à ces esprits incredules, dans quel peril ils se mettent ou quand ils nient un fait si constant, ou quand ils tournent en ridicule cette histoire, méme en supposant la verité du fait. Jesus Christ accusa les Phariſiens de pecher contre le S. Esprit parce qu'ils attribuoyent à Belzebud Prince des diables ces actions miraculeuses qu'il produisoit par l'Esprit de Dieu. En verité cela me fait trembler pour ces moqueurs qui se raillent aujourd'hui de ce grand évenement: Je ne sçai comment ils ne pensent pas que si par hazard ceci vient de Dieu, ils outragent l'Esprit de grace en attribuant ses ouvrages, ou à l'esprit humain & à la fourbe, ou à un esprit diabolique comme ont fait quelques uns. Il est d'un esprit sage de ne rien croire legerement. Ainsi chacun peut suspendre son jugement s'ils ne trouve pas les preuves du fait assez convaincantes. Mais un honneste homme, & bien moins un Chrêtien ne se doit jamais mettre en peril d'outrager l'Esprit de Dieu, en attribuant à des esprits impurs des ouvrages qui sont de luy. Quelques-uns ont passé jusqu'à dire que quand le fait seroit veritable & que l'ouvrage viendroit de Dieu encore ne faudroit-il pas le divulguer à cause du tort que cela pourroit faire. Certainement on ne sçait comment baptiser de tels excés. C'est s'élever au dessus de la sagesse de Dieu, c'est dire qu'elle fait des œuvres extraordinaires qui non seulement ne servent à rien, mais qui peuvent nuire. En un mot, c'est dire que Dieu auroit sagement fait de ne les pas faire: Car il est clair que la sagesse veut qu'on ne fasse pas les actions lesquelles la sagesse veut qu'on taise quand elle

font faites. Comme nous nous sommes occupés un si longtemps à ouir les jugements d'autruy, on ne trouvera pas mauvais que nous donnions le nôtre, & que nous fassions nos reflexions sur ces differents jugements.

Premierement il y a des gens qui se retranchent encore sur la fausseté du fait, & c'est peut-être encore le plus grand nombre. C'est peut-être aussi le meilleur retranchement où nos esprits forts se puissent sauver; & cependant il ne vaut rien. Car je ne sçay comment on peut revoquer en doute un fait d'un notorieté si grande, un fait dont il y a une infinité de tesmoins, un fait qui dure depuis tant de mois; un fait dont nos ennemis eux mémes sont aujourd'huy tesmoins, & dont ils nous font assés connoître la verité par leur conduite. Il y a trois mois entiers que cette jeune fille est entre leurs mains; depuis ce tems là elle est inaccessible à tous ceux qui s'appellent nouveaux convertis. Si le fait est fabuleux, ne devoyent-ils pas assembler autant de gens qu'il y en a dans le Dauphiné, pour leur faire voir cette fille dormant paisiblement comme une autre, sans parler: ou si en parlant elle ne dit que des extravagances & des choses mal liées, comme quelques gens ont publié, les Papistes auroyent-ils manqué de faire venir des nouveaux convertis pour leur faire remarquer ces extravagances & pour leur faire voir comme on les a trompés jusqu'icy. Au lieu de cela quelque instance qu'une infinité de nouveaux catholiques ayent fait pour assister au sommeil de cette fille, jamais on ne la voulut permettre à aucun. Icy nous declarons aux ennemis de la verité que pendant qu'ils persisteront dans cette conduite, ils nous persuaderont que cette fille continuë à parler contre leur religion & à les confondre. Outre cette preuve qui seule est capable de persuader de la verité du fait, nous en avons plusieurs autres positives: Ce sont plusieurs declarations & des

relations de personnes sages, éclairées sçavantes, intelligentes, non superstitieuses, non prevenües, qui sont descenduës sur les lieux, qui ont vu & ouy de leurs propres oreilles. On a fait escrire en Dauphiné par des personnes considerables de ce pays là lesquels se sont addressés à des gens de lettres, sages & sçavants qui avoyent examiné cette fille tres soigneusement par eux mémes & par leurs propres yeux. On leur a fait diverses questions : ils ont renvoyé la lettre & les questions qu'on leur avoit faites appostillées de leur reponse, par laquelle il paroît que les choses sont tres veritables comme elles ont été d'abord recitées, à l'exception de quelques petites circonstances qui ne changent & n'alterent rien dans le miraculeux de cet evenement. Apres cela ceux qui ne voudront pas croire ces relations, se pourverront de seuretés comme bon leur semblera.

Ils ne manquent pas de dire que cette pretendüe notorieté publique, que ce tesmoignages de gens sages & honnestes n'est pas sans peril d'illusion, parce qu'on a cent experiences de faits qui passoyent pour notoires & pour constants qui cependant se sont trouvés faux. On leur repond que ce qu'ils supposent n'est point & ne peut-être, qu'un fait notoire d'une notorieté semblable à celle-cy se soit jamais trouvé faux. Il est vray que cela arrive dans ces faits passagers qui n'arrivent qu'une fois & qui ne dure pas long temps. Vne foule de gens peut souffrir illusion tout de méme que deux ou trois personnes. Ainsi un évenement qui paroît surprenant peut tromper une infinité de spectateurs & faire une fausse notorieté quand il ne dure pas & que les gens n'ont pas ou le temps, ou la liberté de l'examiner. Mais un évenement perseverant durant huit mois, que tout le monde a eu la liberté d'examiner avec soin, & sans prevention, jamais, dis-je, un tel évenement n'a produit une fausse notorieté : Et l'on n'en trouvera pas

d'exemple. On produit des lettres qui font douter de la verité du fait ou qui l'extenüent: quelques-uns disent que cette fille ne dit rien qui soit lié, qu'elle dit peu de chose, qu'elle n'a parlé que deux ou trois fois. Toutes ces suppositions sont fausses & d'une fausseté notoire, car le contraire de tout cela est notoirement vray. Mais au reste c'est une chose fort étonnante qu'il y ait variation dans les lettres? N'y a t'il pas par tout de ces esprits qui se font honneur de revoquer en doute & même de tourner en ridicule tous les evenements qui ont un caractere extraordinaire? Qui doute qu'il n'y ait dans la Province méme assés de ces sortes d'esprits qui font tout ce qu'ils peuvent pour faire revoquer en doute ce dont eux mêmes veulent douter: si l'on voit une lettre d'un de ces Messieurs c'est assés pour ruiner les attestations de cent personnes sages & esclairées qui disent, nous avons vu & ouy. Outre tout cela il faut examiner de quelle part viennent les histoires de miracles, pour juger de leur fidelité. Quand ils nous viennent de gens dont le métier & la profession est de forger des fables, il est vray, tout doit être suspect: le Papisme sur ce chapitre a perdu toute honte: Il est une source inespuisable de fables. Ainsi tout ce qui vient de cette part doit avoir mille & mille tesmoins irreprochables pour être cru. Mais quand à nous on ne nous a jamais reproché que nous fissions des fables pieuses; nous sommes dans une extremité toute opposée, nous ne voulons rien croire de tout ce qui n'est pas dans les regles de la nature. Enfin la doctrine nous doit être une pierre de touche infaillible pour juger des miracles. Car nous croyons & nous avons raison de croire que les miracles ne sont pas destinés à prouver la verité, mais simplement à reveiller les esprits & les rendre attentifs à la verité: Ainsi quand on nous rapporte un fait miraculeux pour soûtenir les idolatries du Papisme; quelque bien prouvé

qu'il paroiſſe, il faut être certain qu'il y a de l'illuſion de quelque part qu'elle vienne. Mais jamais l'eſprit du diable ne fit des illuſions pour combattre la ſuperſtition, l'idolatrie & l'erreur, qui ſont les uniques appuys de ſon empire. On ne ſçauroit aſſés s'étonner de la reſiſtance que les hommes font à recevoir la verité de cette hiſtoire. Cela eſt cauſe que j'ay ſoigneuſement eſtudié les eſprits, & les raiſons qui les mettent dans cette incredulité. J'ay trouvé qu'il y en a bon nombre qui ſont dans cette diſpoſition par un caractere d'eſprit fort. C'eſt ainſi, je l'avouë, qu'on appelle certaines gens qui ne croyent pas trop en Dieu : Et mon deſſein n'eſt point du tout d'accuſer d'atheïſme ou d'irreligion les perſonnes dont je parle. Mais le vulgaire des hommes & méme des ſçavants a une fauſſe idée de la providence, & cette fauſſe idée eſt une branche de ce qu'on appelle eſprit fort, & un effet du peu de devotion qui eſt dans la plûpart des gens. Ceux qui ſont pleins & penetrés de *Dieu* le cherchent & le trouvent par tout, mais les indevots ne le cherchent & ne le trouvent nulle part. Ils croyent un Dieu & une Providence & la croyent en quelque ſorte de bonne foy ; mais ſelon l'idée qu'ils ſe ſont formée de la providence, Dieu eſt toûjours attaché à la machine. Il en a fait les loix, il eſt vray ; mais il les ſuit & il en eſt quaſi comme l'eſclave pour ne s'en départir jamais & n'agir jamais ſans elles. Tout a des cauſes naturelles, ſelon ces *M*eſſieurs, & tout ce qui n'en a pas eſt faux, fabuleux & ne peut-être. On ne ſçauroit dire combien cette diſpoſition d'eſprit eſt mauvaiſe, fauſſe & de dangereuſe conſequence. Car elle peut mener à tout. La verité eſt que Dieu ſe cache derriere les creatures dans la plûpart de ſes actions : Et cependant il agit dans les creatures & par les creatures preſque auſſi immediatement que s'il agiſſoit ſans creatures, car il eſt tellement l'ame de la machine, qu'elle ne ſçau-

roit avancer une ligne sans luy. Il en determine les mouvements & les fait tendre à ses fins; il fait les loix naturelles, mais souvent il les abandonne comme bon luy semble. Il y a cent & cent evenements où l'on ne croit rien voir de surnaturel, où il est pourtant certain que Dieu entre par des volontés & une dispensation particuliere. Les ames touchées de Dieu voyent cela & les autres ne le sentent pas; & croyent voir des ressorts naturels & humains par tout. On ne peut nier que cette sainte disposition qui trouve Dieu par tout, ne degenere quelquefois en superstition & qu'il n'y ait des esprits qui reçoivent tout & veulent qu'il y ait du miracle par tout: Cette extremité est vicieuse, mais l'autre l'est infiniment davantage. Les sages marcheront dans un milieu entre ces deux extremités, ils ne seront ni credules, ni superstitieux. Ils examineront avec un grand soin les faits extraordinaires, ils ne s'en rapporteront pas à tout le monde & n'en croiront pas les premiers recits. Mais quand un fait est attesté par un grand nombre de témoins de toute sorte & apres un soigneux examen, alors se faire honneur d'estre incredule, franchement & selon moy, c'est se faire honneur d'une disposition d'esprit fort peu raisonnable pour ne rien dire de plus: Je n'ay plus qu'une question à faire à ces Messieurs qui nous regardent avec tant de mépris nous autres pauvres petits esprits foibles. Ma question est, Dieu peut-il faire ce miracle? Peut-être croyent-ils que non, & que desormais il est trop vieu pour faire des choses grandes & extraordinaires. Ils aimeront pourtant mieux dire que Dieu les peut faire: mais qu'il ne le veut pas: Et alors je les prieray de me dire où Dieu a declaré qu'il ne vouloit plus rien faire d'extraordinaire.

Ces Messieurs dont nous parlons, accablés des preuves du fait dont il s'agit, pour se tirer d'affaire se retranchent dans des endroits où l'on ne voit pas mé-

me une ombre de bon sens & de raison. Les uns disent : Il se peut faire que cette jeune bergere ait entendu des sermons, qu'elle les ait retenus ; & que son imagination échauffée les reproduise durant le sommeil. Cela est bien pensé, qu'une fille de quinze ans qui peut-être n'a jamais entendu de sermons, ou qui ne les peut avoir ouy qu'à l'aage de dix ou douze ans, trois ou quatre ans apres les recite en dormant? Encore ce qu'elle dit ne peut passer pour une recitation & pour un effet de memoire. Car sa maniere de parler n'a rien de commun avec les sermons, elle dit des choses singulieres & d'une façon singuliere qui n'a aucun rapport avec les discours & les manieres des predicateurs. Est-ce par memoire qu'elle parle souvent Latin, & qu'elle le mêle avec son François fort à propos? Est-ce par memoire qu'elle traitte des matieres de controverses? Par quel ressort toutes ces images dont il ne paroissoit pas la moindre trace dans son cerveau durant la veille, paroissent-elles si nettes & si distinctes durant le sommeil? Ou a-t-elle appris ce François correct qu'elle parle durant la nuit & dont elle ne sçait pas un seul mot durant le jour? Ces Messieurs ne se rendent pourtant pas. Ils disent, il y a tant d'effets dans la nature dont nous ne sçaurions rendre raison, & dont pourtant la machine est l'unique cause. On nous cite là dessus l'histoire que la Motte le Vayer rapporte quelque part, d'un païsan qui dans certains temps parloit toute sorte de langues, dont hors de là il n'entendoit pas un mot. On adjoûte l'histoire de ce paysan de Bourgogne qui entendit la nuit reciter un vers d'Homere qu'il retint fort bien, quoy qu'il ne l'entendît pas. Ce païsan s'adressa à un sçavant dont le nom vit encore & vivra toûjours dans la republique des lettres, il luy conta son songe ou sa vision, avec les paroles qu'il avoit retenuës. Ce sçavant trouva que c'estoit un vers d'Homere qui luy predisoit que sa maison tomberoit dans

peu de temps. Ce qui ne manqua pas d'arriver. Voila, dit-on, qui n'eſt pas moins miraculeux que vôtre bergere. On n'eſt pas obligé de demeurer d'accord que ces deux faits ſoyent auſſi miraculeux que celuy dont il s'agit. Mais cet examen n'eſt nullement neceſſaire. Il ſuffit de ſoûtenir à ces Meſſieurs que ces deux faits ne ſont pas arrivés par des cauſes naturelles: ſçavoir ſi c'eſt le Saint Eſprit; ou le mauvais eſprit qui eſt entré là dedans, c'eſt la queſtion: mais il ne peut être douteux à un eſprit raiſonnable que la machine ſeule n'a point fait cela & ne le peut faire. Et il eſt encore bien plus certain que noſtre miracle ne peut avoir été fait par la machine, car il eſt beaucoup plus miraculeux de parler toutes les nuits, de dire ce qu'on n'a jamais ſçû, & de dire des choſes divines & celeſtes, bien rangées & dans le bon ſens, que d'entendre une ſeule fois, dans un ſonge, ou de prononcer des mots empruntés d'une langue eſtrangere; le mauvais eſprit peut produire cela; mais il ne peut jamais inſpirer à une ame ſimple les choſes magnifiques de Dieu. Cependant il eſt certain que ce fait que rapporte M. la Motte le Vayer & tous les autres ſemblables, ne ſe ſont point faits par des cauſes naturelles. *Mais, dit-on, que ſçavés vous juſqu'où peuvent aller les forces de la nature?* Miſerable objection! Nous le ſçavons par experience, nous le ſçavons par l'uſage de la raiſon. Il eſt vray que la nature fait machinallement cent choſes dont nous ne pouvons rendre raiſon. Mais elle les fait toûjours, & toûjours de méme: ſi elle varie quelquefois, il n'eſt pas eſtonnant qu'ignorant les cauſes, nous ignorions le principe des variations. Quand les evenements extraordinaires ne conſiſtent qu'en des mouvements corporels, on peut avec moins d'injuſtice en rapporter les cauſes à la machine: au moins eſt-il plus mal-aiſé de tirer les incredules de là, que d'ailleurs,

quoy qu'ils n'ayent ſouvent pas plus de verité & de raiſon dans cet endroit que dans les autres. Mais raiſonner & parler divinement, ſans avoir rien appris & ſans méme que les images de ce qu'on dit demeurent imprimées dans la machine du cerveau: cela, dis je, eſt entierement hors des forces & de l'action de la machine. De plus cette méchante reponſe eſt juſtement un chemin ouvert pour les incredulités les plus criminelles. Il nous ſera permis de dire des miracles de Jeſus Chriſt & de ſes Apôtres, qu'on ne ſçauroit définir ſi ce ſont de vrais miracles, par ce qu'on ne ſçait où peuvent aller les operations de la nature. C'en eſt aſſés pour repondre aux eſprits forts. Nous répondrons dans la ſuitte aux objections des autres.

Le 1. Octobre 1688.

IV. LETTRE PASTORALE.

Continuation de la refutation des sophismes pour l'infaillibilité de l'Eglise Romaine. Suite des reflexions sur le miracle de Dauphiné. Examen de la question si le tems des miracles est entierement fini.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

MEs Freres, nous reprenons nôtre autheur precisement dans l'endroit où nous l'avons laissé. C'est où il vouloit prouver par la comparaison des corps politiques avec l'Eglise, que l'Eglise doit-étre infaillible & perpetuelle. Son raisonnement étoit que l'Eglise doit pour le moins avoir autant d'avantage que les societés civiles. Or les socités 1. sont des corps visibles 2. ce sont des corps immortels, 3. l'avis du plus grand nombre est toûjours estimé l'avis du corps. 4. Et enfin le particulier ou le petit nombre qui se separe du gros n'emporte point les droits du corps. Nous avons achevé nos reflexions sur les deux premiers de ces quatre articles. Sur le troisiéme nous avons dit qu'il est faux que l'avis du plus grand nombre soit toûjours reputé l'avis du corps. Nous avons prouvé que le contraire est vray. Ce qui nous reste à remarquer, c'est que quand ce que nôtre controversiste suppose seroit vray, que l'avis du plus grand nombre devroit toûjours étre reputé l'avis du

corps, & par conſequent que l'avis du parti le plus nombreux dans l'Egliſe devroit étre reputé l'avis de l'Egliſe en general : quand, dis-je, cela ſeroit vray, il ne s'enſuivroit nullement que l'Egliſe fut infaillible dans ſes jugements. C'eſt, par exemple, aujourd'hui l'avis du plus grand nombre à prendre l'Egliſe Romaine & l'Egliſe Grecque enſemble qu'il faut invoquer les Saints. Je veux bien qu'à cauſe de cela on puiſſe appeller ce jugement l'avis de l'Egliſe. Mais je nie qu'il s'enſuive de là, que ce jugement ſoit exempt d'erreur; car je ſoûtiens que l'Egliſe peut errer. Il ſuffit pour la conſervation de la verité que quelque petite partie de l'Egliſe tienne pour elle contre l'erreur. Quand la pluralité des voix l'emporte pour un jugement injuſte dans un Parlement, il eſt vrai qu'on a raiſon de dire que c'eſt le jugement & l'avis du Parlement. Mais on ne peut pourtant pas dire que ce jugement eſt juſte & plein d'équité. Ainſi quand la pluralité des ſuffrages de l'Egliſe l'emporte pour une erreur, je conſents qu'on diſe indefiniment, c'eſt là le ſentiment de l'Egliſe; mais nous ne conſentons pas qu'on diſe que ce ſentiment eſt juſte & vray : nous ne conſentons pas méme qu'on diſe que c'eſt là le jugement de toute l'Egliſe ; le plus petit nombre ſuffit pour faire une exception.

Le dernier principe de nôtre autheur; *c'eſt que quand le petit nombre ſe ſepare il n'emporte pas le nom du corps ni les droits du corps.* Il n'emporte pas le nom de tout le corps, ni les droits de tout le corps, il eſt vray. Mais il emporte une partie des droits & du nom du corps. Quand des Provinces confederées viennent ſe ſeparer, elles n'emportent pas tout l'état & les droits de tout l'eſtat; mais chacune en emporte ſa portion. Ce ſont des parties de l'état malgré leur ſeparation & elles ſe conſervent partie des droits de l'état à proportion de ce qu'elles ſont. Les divers troupeaux ne ſont unis dans l'Egliſe que par

voye de confederation: quand ils viennent à se separer chaque partie n'emporte pas le nom *d'Eglise*, c'est à dire d'Eglise totale, Catholique, & entiere. Mais chaque partie emporte sa portion du nom *d'Eglise*. L'Eglise Greque en se separant n'a pas emporté le nom *d'Eglise*, pour l'avoir elle seule, mais elle a emporté le droit de se dire partie de l'Eglise & en emportant sa portion du nom *d'Eglise*, elle a en méme temps emporté sa portion des droits attachés à l'Eglise. S'il est ainsi, que le petit nombre *ne puisse jamais emporter le nom du corps & les privileges du corps*, l'Eglise Romaine se trouva Schismatique dans le dixieme siecle; car elle étoit la plus petite partie: Les quatre patriarquats ensemble l'emportoient pour le nombre. Ils demeurerent donc le corps, & l'Eglise Romaine ne dût emporter ni le nom ni les droits de l'Eglise. Si quelque jour un des Royaumes de l'Europe se revolte & se separe de l'Eglise Romaine en se joignant aux Protestans, il est certain que l'Eglise Romaine demeurera le plus petit nombre, ainsi elle perdra & le nom & le privilege d'Eglise. C'est une chose fâcheuse à un Theologien d'avoir à disputer contre un homme qui ne sçait rien en theologie. Cela l'oblige à parler longtemps sur des choses qui ne meriteroyent pas méme qu'on en parlât. Il y a des sophismes appuyés sur la subtilité des autheurs; & d'autres qui ne viennent que de l'ignorance où sont ceux qui raisonnent des principes de la science de laquelle ils se mêlent de parler. M. Pelisson ne sera jamais convaincu qu'il ne sçait rien en theologie, cependant cela est tres-vray. C'est un adversaire avec lequel il n'y a nul honneur à gagner, c'est pourquoy nous le laisserons encore une fois là. Et nous passerons aux celebres sophismes de M. Nicole, de l'Evêque de Meaux & des autres theologiens modernes de l'Eglise Romaine.

Le premier de ces sophismes est celuy par lequel

M. Boſſuet a voulu prouver qu'en refuſant l'infaillibilité à l'Egliſe Catholique & à ſes Conciles nous la donnons à nos Synodes; tant il eſt vray, dit-il, que c'eſt une verité laquelle on ne ſçauroit abandonner : qu'on a beſoin d'un juge infaillible dans l'Egliſe. Quand on s'en élogne d'un côté on y revient de l'autre. La preuve que nous faiſons nos Synodes infaillibles, eſt premierement que dans nos lettres d'envoy nous promettons de nous ſoumettre à tout ce qui ſera ordonné dans ces aſſemblées, aſſurés que le S. Eſprit y preſidera: ſecondement, c'eſt qu'un des articles de noſtre diſcipline ordonne que ceux qui ne ſe voudront pas tenir au jugement du Synode national ſeront retranchés de l'Egliſe. Il faut bien, dit-on, que vous regardiés vos Synodes comme infaillibles, puiſque vous promettés ſans reſerve de vous y ſoumettre, que vous retranchés ceux qui ne s'y ſoumettent pas, & que vous étes aſſurés que le ſaint Eſprit y preſidera. Où le S. Eſprit preſide il ne ſçauroit y avoir d'erreur. M. Nicole & M. Arnaud ont goûté cette raiſon de l'Evêque de Meaux, l'ont adoptée & s'en font un rempart. Pour moy il me paroît que c'eſt l'une des plus enormes chicanes qui ait jamais été faite, & la plus indigne de gens d'honneur qui ſe ſoit jamais veüe. Premierement, quel prodige eſt-ce là, pendant que nous abjurons, que nous combattons le dogme de l'infaillibilité des Conciles œcumeniques aſſemblés de toute la terre pour juger des affaires de la foy, nous attribuerions cette infaillibilité à des Synodes Provinciaux ou Nationnaux? Cela eſt-il vray ſemblable que nous allions plus loin que nos adverſaires? Ils ne veulent pas faire les Conciles nationnaux infaillibles, & nous le ferions? Ils ne veulent pas méme faire les Synodes œcumeniques infaillibles dans les points de diſcipline, & nous ferions nos Synodes nationnaux infaillibles dans la diſcipline? Car de ces articles ſur leſquels nous promettons de

nous soumettre à nos Synodes nationnaux, de cent il n'y en a peut-étre pas deux qui soyent de doctrine. Cela est vray, dit M. Arnaud, mais c'est là l'esprit de l'heresie de se contredire.

Nous avons repondu en peu de mots à ces honteuses chicanes de ces Messieurs, par les propres paroles d'un de leurs confreres Docteur de Sorbonne comme eux, que nous rapportons encore icy; C'est de M. le Fevre repondant à M. Arnaud. *Croyés vous*, M. luy dit-il, *que l'Eglise soit infaillible dans toutes les choses pour lesquelles elle dit anatheme: ou qu'elle ne peut dire anatheme que pour les choses qu'elle peut decider infailliblement? Croyés-le si vous voulés, mais pour moy je croy, & je croy avec l'Eglise qu'elle a droit de dire anatheme pour de simples questions de fait, quoy qu'elle ne soit pas infaillible dans ces sortes de decisions. Je croy de plus avec nos meilleurs theologiens que l'Eglise n'est pas infaillible dans les matieres de pure discipline, quoy qu'elle eut droit d'arrester nos jugements dans ces matieres, & de retrancher de sa communion ceux qui s'elevent contre ses decisions. Il me semble donc que vous ne devés pas conclurre absolument que les pretendus Reformés fassent voir par leur pratique qu'ils croyent l'Eglise infaillible, de ce que selon leur discipline on est obligé de s'en tenir aux decisions de leurs Synodes, sur peine d'étre retranché de leur communion: Et consequemment on ne peut pas méme assurer absolument, comme vous faites, qu'ils tombent en contradiction sur le fait de l'infaillibilité de l'Eglise.* C'est le bon sens, la raison & la verité qui parlent: Mais le bon sens, la verité & la raison ne valent plus rien dans la bouche d'un Calviniste. Peut-être vaudront elles mieux dans la bouche d'un Docteur de Sorbonne. Nous répondrons pourtant avec M. le Fevre qu'il n'est point necessaire de regarder une compagnie comme infaillible, pour s'obliger à se soûmettre à ses decisions, ou à être retranché de sa

communion. Il faut qu'il y ait un ordre. S'il étoit permis de contester toûjours, les contestations ne finiroyent jamais. Nous voulons qu'on se soûmetté à nos Synodes nationnaux, ou qu'on sorte non pas de l'Eglise de Christ, à Dieu ne plaise, mais de nôtre confederation, & qu'on cesse de communier avec nous. Nos Synodes peuvent errer. Cependant nous voulons que leurs reglemens de discipliné soyent observez, & que leurs decisions sur la foi soyent suivies, non pour les croire, car chacun croit ce qu'il veut, ou plûtôt ce qu'il peut, mais pour se taire & pour souscrire, & pour enseigner une doctrine uniforme & qui soit par tout la même. Nous ne donnons point pouvoir à nos Synodes de faire de nouveaux jugements sur des points capitaux & fondamentaux. Ce sont des affaires déja jugées. Ainsi predecesseurs? Ont ils consacré leurs os & leurs cendres? S'en sont-ils servis pour faire des prodiges & des choses extraordinaires? Une seule resurrection causée par l'attouchement d'un mort aux cendres du Prophete Elisée ne sçauroit servir de fondement pour ces vaines & idolatres superstitions. Car c'est un exemple unique & qui n'a eu aucune suitte. Mais je vous donneray avis, mes freres, que la plus seure voye pour se défaire du pretendu poids des miracles du Papisme n'est pas toûjours celle dont nos gens se servent ordinairement, qui est de nier les faits, & de dire toûjours, cela est faux, c'est une fable, ou c'est une fourbe d'un Prêtre & d'un Moyne. Cette accusation est souvent tres juste, Car il est certain que la plûpart des miracles du Papisme sont des fables & des fourbes. Mais il ne faut point nier qu'entre ces faux miracles il n'y ait plusieurs faits veritables. Les escrivains de Port Royal ont fort bien dit que s'il n'y avoit jamais eu de vrays miracles, on n'en auroit jamais fait de faux. Car les feintes & les fourbes sont des imitations de la verité. Ce que

ces Messieurs ont dit des miracles en general, je le dis avec une pleine confiance des miracles du Papisme; Si jamais les images & les reliques n'avoyent fait de vrays prodiges, & des choses extraordinaires jamais l'imposture n'auroit pu se soûtenir si long temps. Toutes ces fourbes de Moynes toutes ces fables de legendes ont-été faites & imitées sur certains evenements extraordinaires qui veritablement ont été procurés à la presence des images, & dans l'usage des reliques. Aussi l'ecriture nous l'a expressement predit. Elle dit que les faux Christs & l'Antechrist feront des signes & des miracles jusqu'à faire descendre du feu du Ciel. Elle ne dit pas que ce seront toûjours des impostures. Il ne faut donc nullement douter que l'esprit de mensonge par la permission de Dieu n'ait souvent fait de vrays prodiges pour soûtenir l'idolatrie & pour l'etablir. Ainsi quand Messieurs de Port Royal auroyent eu des preuves incontestables, comme ils ont pretendu, des miracles de leur sainte espine, je n'en croirois pas le Papisme meilleur, & ce ne seroit point cela qui me feroit approuver le Jansenisme.

Voila en quel sens est veritablement cette maxime *nous ne sommes plus dans le siecle des miracles*. Mais si par là on entend que depuis les Apôtres & leur siecle, Dieu s'est renfermé dans le cours des causes secondes, qu'il ne fait plus rien que selon les loix de la machine : qu'il ne parle plus aux hommes par des actions extraordinaires de la providence, que tous les prodiges & les evenements estimés miraculeux sont ou faux, ou naturels. Si, dis-je, on donne ce sens à cette maxime, c'est l'erreur la plus grande qui soit, & méme l'une des plus dangereuses. Precisement le contraire est vray; c'est que Dieu n'a jamais cessé de donner des témoignages extraordinaires ou de sa bonté, ou de sa justice, ou de sa puis
les Synodes ne jugent que des controverses peu im-

portantes, & nous croyons que quand ils se tromperoyent dans ces sortes de questions, le mal de se taire à une erreur legere ne seroit pas si grand que celui du schisme & de l'anarchie, qui regneroit s'il étoit permis de contester toûjours. Quant à la formule de nôtre soumission *étant assurez ou esperant que l'esprit de Dieu présidera au milieu de vous*. C'est une niaiserie de faire de cela une difficulté. L'esprit & le jugement de charité par lequel on doit bien opiner d'une assemblée & de la conduite de plusieurs honnêtes gens qui consultent ensemble aprés l'invocation du nom de Dieu, authorisent ce langage. Et ces termes de quelque maniere qu'on les tourne ne signifient autre chose que le desir & l'esperance qu'on a que le Saint Esprit conduise l'assemblée en toute verité.

Suite des reflexions sur le miracle de Dauphiné. Examen de la question si le temps des miracles est absolument cessé.

DAns nôtre lettre precedente nous avons repondu à ce que les esprits forts ont opposé pour combattre la verité du fait arrivé en Dauphiné dans la personne d'une bergere, il est temps d'écouter des personnes beaucoup plus sages & que nous ne voudrions pas soupçonner d'aucun penchant du côté de l'incredulité, mais qui veulent pourtant sans en avoir de bonnes raisons revoquer en doute l'evenement dont ils s'agit. Escoutons ce qu'ils disent: Ils disent premierement que nous ne sommes plus dans le siecle des miracles, qu'il est passé il y a fort longtemps. Cette maxime à laquelle les controverses de ces derniers siecles ont donné tant d'authorité entre nous; doit-être sainement entenduë. Nous ne sommes plus dans le siecle des miracles: C'est à-dire nous n'ayons plus d'hommes à qui Dieu

ait donné le don des langues ou le don des guerisons, qui puissent ordinairement & quand il leur plaît mettre la toute puissance de Dieu en œuvre. Cela est vrai. Et c'est poutquoy quand nous voyons un miserable Moyne qui court l'Europe pour guerir les malades, pour faire ouïr les sourds & rendre la veüe aux aveugles, qui entreprend de benir les armées Chrêtiennes, comme si le succés de leurs armes dependoit de ses benedictions : nous pouvons hardiment prononcer que c'est un fripon & un imposteur. Quand on nous parle de guerisons miraculeuses qui se sont faites par une image de nôtre Dame, par la relique d'un tel saint nous devons sans hesiter dire que ce sont des fourbes ou des illusions : la raison en est claire. C'est que Dieu dans les siecles des miracles certains & indubitables, ne s'est jamais servi de ces sortes de voyes pour faire des miracles ; les Prophetes & les Apôtres ont-ils pris les images de leurs ſance par des evenements miraculeux ; ou qui sont contre les loix de la nature, ou qui sont au dessus de ces loix, ou qui n'estant ni contre les loix de la nature, ni au dessus, sont cependant dispensés par une singuliere providence en certain temps pour reveiller l'attention des hommes. Où à t'on pris que Dieu se soit marqué certains siecles hors desquels ils se soit lié les mains pour ne plus rien faire d'extraordinaire ? S'il y avoit de tels siecles, ce seroit sans doute ceux de l'etablissement des alliances. Je ne trouve que deux ou trois de ces siecles : celuy dans lequel Dieu renouvella alliance avec le genre humain en general dans la personne de Noé ; Celuy dans lequel Dieu traitta alliance avec Abraham pour sa posterité ; celuy dans lequel *Moyse* donna au peuple l'alliance & l'œconomie legale. Ce siecle de Moyse fut abondant en miracles, en grands miracles s'il y en eut jamais. Je voy bien que cela étoit necessaire pour confirmer l'alliance que Moyse donnoit à

ce peuple naturellement incredule & qui demandoit des ſignes. Mais Moyſe & Joſué étant morts, le peuple étant mis en poſſeſſion du pays de Canaan, le ſervice divin étant eſtabli dans la forme preſcrite par la loy ſans contradiction. voila le ſiecle des miracles paſſé, ſelon l'idée que l'on s'en forme. Car pourquoy Dieu auroit-il continué ſes œuvres extraordinaires puiſqu'il n'y avoit plus d'alliance à établir, ſi tant eſt que les miracles ne ſoient que pour les ſiecles des alliances. Cependant on voit dans l'hiſtoire du Vieu Teſtament que depuis *Moyſe* juſqu'à la deſtruction du premier temple Dieu donnoit de temps en temps des marques extraordinaires de ſa puiſſance par des évenements miraculeux. Cela ne fut plus attaché à des perſonnes ſingulieres comme il l'avoit été à Moyſe & à Joſué: entre les mains de qui Dieu ſembloit avoir depoſé ſa puiſſance ſouveraine. Les Prophetes n'avoyent point le pouvoir de faire des miracles; nous ne voyons pas que Samuel, Jeremie, Ezechiel, Daniel, & preſque tous les autres ayent confirmé leurs paroles par des miracles. Mais de temps en temps Dieu quand il lui plaiſoit, faiſoit des ſignes & des miracles aux yeux de ce peuple. Pourquoy veut-on que les ſiecles de l'Evangile ſoyent plus diſgraciés? Le ſiecle des Apôtres a été le vray ſiecle des miracles, je l'avoüe. Peut-étre que depuis eux il n'y a point eu d'hommes qui ayent eu le pouvoir de faire des miracles ordinairement. Mais il eſt tres faux que Dieu n'ait point fait depuis eux aucune œuvre extraordinaire, ou par les hommes, ou ſans les hommes. Ce n'eſt pas ſeulement dans l'Egliſe & par rapport à l'Egliſe que Dieu a fait dans tous les ſiecles des évenements au deſſus du cours ordinaire de la nature; c'eſt par rapport aux hommes en general, & à la providence generale. Car il ne s'eſt jamais laiſſé ſans témoins ni ſans témoignage. C'eſt une verité qui pourroit étre ſoûtenuë de mille & mille preuves ti-

rées des historiens sacrés & prophanes : par où il paroit que dans tous les siecles il est arrivé des prodiges & des choses surprenantes contre le cours, & au dessus du cours de la nature. Je sçai bien que les esprits foibles qui se laissent entraîner aux imaginations vives & dereglées des esprits forts traittent tous ces faits miraculeux de fables. Je sçay bien aussi qu'entre ces histoires de prodiges il y en a de fausses, d'amplifiées & d'outrées. Je sçay bien enfin qu'à cause du mêlange du faux & du vray, il n'est pas aisé de sçavoir precisement ce qui est vrai & ce qui est faux. Mais conclurre que tout est faux, establir là dessus un pirrhonisme d'histoire comme ont voulu faire en ce siecle quelques beaux esprits, c'est à mon sens la plus grande de toutes les temerités, un des plus grands dereglements où l'esprit de l'homme puisse tomber, & une folie qui ne me paroît pas humaine. Et par malheur il y a plus que de la folie. Car ces pyrrhoniens generaux sur l'histoire conduisent insensiblement les hommes à l'impieté ; Et entretiennent l'esprit de libertinage, si opposé à celuy de la Religion. Ces Messieurs élevent leur jugement sur tout ce qu'il y a de témoins vivants & morts ; & il faut que des gens qui disent & qui affirment, j'ay vû & j'ay ouy, soyent des menteurs. Assurement c'est outrager bien des personnes tout à la fois.

Je suis si persuadé de la fausseté de cette maxime, que Dieu ne fasse plus rien d'extraordinaire, qu'au contraire je croy qu'il n'y a point de païs & de ville qui ne pût faire une histoire veritable, sincere, & tres ample des evenemens surnaturels ou extraordinaires qui arrivent dans son enceinte & dans son territoire ; comme sont des signes paroissans au ciel ou en terre, des prodiges & des monstres, des songes miraculeux, ou autres choses semblables, qui marquent la providence divine, & le soin qu'elle prend des hommes. Mais les hommes sont là-dessus dans

une inattention qui tient du prodige, & qui va jusqu'à la stupidité. Quand il arrive quelque chose de fort extraordinaire, le peuple s'en émeut, ceux qui sont les sages s'en moquent, & dans peu de jours on n'en parle plus. Par exemple, c'est une notorieté publique laquelle j'ay encore trouvée en ce païs icy, qu'en l'année 1672. quand les Anglois étoyent sur les côtes avec une formidable armée navale preste à entrer dans les rivieres & dans les ports du païs, pour achever ce que les François avoyent si fort avancé, la marée descendit deux fois en un seul jour, & il n'y eut point de flux : Ce qui retarda la flotte ennemie, & donna le temps à celle du païs de s'opposer aux dessein des ennemis. En ce temps là tout le monde remarqua cela, plusieurs personnes dignes de foy me l'ont affirmé. Mais qui est-ce qui à fait attention à une si grande merveille, & cela ne meritoit-il pas d'être mis dans les archives en bonne forme ? Les habitants de Masensluys furent plus exacts au sujet d'un prodige qui fut vû dans le ciel par des gens de mer, peu de tems avant la guerre que Cromwel fit à cet Etat. On vit au ciel des armées, des combats, & des figures de lions venant de divers côtés, qui firent divers mouvemens; Les Magistrats du lieu firent venir ces personnes à la maison de ville, où ils reçurent leur deposition aprés leur serment. Et j'ay vû & lû une Copie de ces informations. Il n'y a gueres d'espece de prodige sur quoy l'on recite plus de fables, que sur ces apparitions dans les nuës; Cependant cet exemple fait voir qu'il n'est pas juste de tenir pour fabuleux tout ce qui se dit en ce genre. Car il n'y a aucune raison d'accuser de mensonge, & d'imposture des gens qui deposent avec serment ce qui a passé sous leurs propres yeux. Je conclus aprés tout cela qu'aucun esprit veritablement penetré de Dieu, ne prononcera temerairement que le siecle des mira-

cles est passé, en sorte que Dieu ne fasse plus rien immediatement, & qui soit au-dessus des loix ordinaires de la nature. Tout ce qu'on a écrit contre les presages dans ce siecle sont des jeux d'esprit, qui ne sont bons qu'à faire douter de la providence. Ces Messieurs croyent avoir fait merveille quand ils ont entassé plusieurs prodiges qui paroissoyent significatifs, & qui n'ont été suivis de rien. Ils doivent se souvenir que leur connoissance est trop bornée pour tout sçavoir, & qu'ils ne sont pas assés habiles pour penetrer les desseins de Dieu, & tous les rapports qui sont entre les evenemens, & les signes que Dieu fait voir aux hommes. Tous les prodiges & les presages ne sont pas necessairement destinés à presager de tristes evenemens; leur usage est de rendre les esprits attentifs aux œuvres de Dieu, & de reveiller en eux le sentiment de la providence divine. Si Dieu laisse des equivoques dans ces presages, s'il n'en donne pas toûjours, si nous ne voyons pas la raison pourquoy il en donne dans un temps, & n'en donne pas dans l'autre, il ne s'en faut pas étonner. Car c'est la conduite de Dieu, il se decouvre & se cache en partie: il laisse des difficultés par tout, & des pierres d'achoppement pour les esprits rebelles & incredules. C'est-la premiere chose que j'ay à dire au sujet de cette maxime, *le siecle des miracles est passé*.

En voicy une seconde, qui a dit à ces Messieurs que ce temps des miracles est passé pour ne revenir jamais? Je ne voudrois pas assurer absolument qu'il revint un siecle dans lequel on verra des hommes & des Saints à miracles, comme autrefois. Mais certes j'y voy pourtant beaucoup d'apparence; les miracles sont peut-être aussi necessaires pour achever l'établissement du regne de Jesus Christ, comme ils l'ont été pour le commencer. Ce qui en est venu n'est rien en comparaison de ce qui est à venir: la

conversion des Juifs, celle du reste des Payens, & la chute de Babel sont de si grands ouvrages, que selon l'ordre, lequel Dieu suit ordinairement dans les œuvres extraordinaires, ceux qui les accompliront pourront bien être munis de miracles pour étonner les hommes, & abbattre la rebellion de leurs esprits. Sur tout la conversion des Juifs ne se fera pas sans miracles, je croy le pouvoir assurer sans temerité. Car c'est le caractere de cette Nation, *le Juif demande signe*. Et l'opiniastreté de ce malheureux peuple est montée à un tel point, que Dieu pour la vaincre sera obligé d'employer toutes les plus grandes machines. Quant à la conversion des Nations infideles laquelle nous attendons, il est vray qu'il la peut procurer sans miracles, comme il a converti tant de nations depuis la mort des Apôtres par la seule predication de l'Evangile. Mais ce grand œuvre ne se fera point que Dieu ne nous en avertisse par des evenemens & des signes, qui n'étant point faits par des hommes n'en marqueront que mieux le doigt de Dieu. Pour ce qui est de la chute de Babylon, & de la resurrection de l'Eglise que nous attendons dans peu, c'est un si grand ouvrage qu'il n'est pas étonnant que Dieu nous en donne des signes & des presages si extraordinaires, & si fort significatifs. Peut-étre n'en vit-on jamais autant qu'il en est arrivé depuis trois ans, sans remonter plus haut. Il faut être bien dur ce me semble pour ne pas voir, & ne pas sentir la main de Dieu, & son doigt dans l'accident arrivé dans l'Eglise de Saint Malo par la chute du tonnerre, dans les coups du ciel qui ont terrassé & brûlé tant d'Eglises depuis deux ans; dans cet effroyable tremblement de terre qui a bouleversé de grandes villes en Italie le païs de l'Antechrist, & qui a fait trembler jusqu'aux racines du Vatican le siege de la bête. Enfin je ne sçay pourquoy on s'opiniâtre à ne pas voir un signe miracu-

leux de la volonté de Dieu, dans ces chants qui ont été ouïs dans les airs au commencement de la persecution. Pour n'estre pas touché de ce miracle on veut opiniâtrement en douter. Et cependant on en pourroit trouver en France plus de trente mille témoins. Monsieur Vivens qui a presché dans les Cevennes, & qui a fait des assemblées durant prés de deux années nous en a amené tout d'un coup trente ou quarante; nous sçavons de sa bouche qu'il a ouy plusieurs fois ces chants miraculeux. Pour avoir le plaisir de traitter cela de fable, on suppose même que dans nôtre septiéme Lettre de la premiere année de nos Pastorales, nous n'en avons rapporté que des ouy dires. Et cependant si l'on vouloit se donner la peine de lire, on verroit que j'ay rapporté les certificats de M. Maupoey, de M Bergeret, de M. de la Bordette, de Mademoiselle de Formalagues: de M. de Vallescure Gentilhomme des Cevennes qui dit avoir ouy chanter dans les airs cinq ou six versets du Pseaume cinquiéme. Et depuis j'ay reçû & j'ay en mains le témoignage de M. de la Bastide de Tourtelon fils dudit Sieur de Valescure, qui atteste la même chose que son pere. J'ay aussi rapporté le témoignage de Mademoiselle de Vebron, qui assure avoir distingué dans ces chants miraculeux plus de trente de nos Pseaumes. J'ay de plus l'attestation de Monsieur de la Gardicolle Gentil-homme d'honneur, qui est dans ce païs, qui a deposé entre mes mains, & en presence de cinq autres Gentil-hommes toutes les circonstances de ces chants comme les ayant ouy luy-même à deux cens pas de la ville du Vigan. Ce qu'il nous affirma avec serment & même avec larmes, ne pouvant penser à ce miracle sans en être touché. J'ay la deposition de deux habitants & Bourgeois de la ville de Mauvezin en Armagnac, qui parlent comme témoins oculaires. Enfin voicy la lettre d'un nommé Mon-

sieur de Besse écrite de Suisse. Elle est trop notable sur ce fait pour n'être pas renduë publique.

Monsieur,

Il y a bien des gens, qui disent, on entend en France le son d'une trompette, & le chant des pseaumes, le tout venant du Ciel. Mais peut-être suis-je le seul de France refugié dans cette ville qui puis dire l'avoir entendu moy même en une infinité d'endroits. Le premier d'Avril dernier, je commençai d'avoir ce privilege dans le lieu de Viane qui est dans le haut Languedoc. Là j'entendis le son de la trompette à Berlieres qui est au voisinage de Viane; j'entendis le son de la trompete, & une harmonie qui a beaucoup de rapport au chant de nos Pseaumes: mais j'entendis cette harmonie d'une maniere si admirable prés de Saint Sebé prés du Rouergue, & le Sieur Calas nôtre chantre & un sien Oncle de même que moi, que tous trois ensemble nous levâmes les mains au ciel, ravis & charmés de ce que nous entendions: J'ai traversé le Rouergue, le Gevaudan, l'Auvergne, le Forêts, le Lyonnois & une partie de la Savoye, & par tout j'ai entendu ou la trompete, ou l'harmonie: mais j'ai remarqué que dans les plaines c'étoit toûjours la trompette & dans les valons toûjours l'harmonie: ç'a été de jour & de nuit, mais la nuit d'une façon plus claire & plus distincte que le jour, vous en concevez facilement la raison. Avant que j'eusse cet avantage je rejettois tous ceux qui m'en parloyent & j'avois de coûtume de leur dire que ce seroit un miracle, & qu'il n'étoit pas necessaire que Dieu en fît aujourd'huy, puisqu'il ne s'agissoit pas d'établir une alliance nouvelle, ni d'authoriser la vocation de quelques-uns pour la persuader aux hommes. Mais je suis convaincu de la verité par mes propres oreilles. Quelques-uns croyent que c'étoit le chant de diverses personnes

assemblées dans des bois ou dans des cavernes : mais ils se trompent puis que j'ai entendu la même chose en une infinité d'endroits, même dans le temps que je l'entendois à Vianne & à Berlieres, d'autres l'entendoyent à Mazamet & dans les Cevenes, comme il paroît de plusieurs lettres qu'on a écrites de ces montagnes. Cela est si veritable que cinq Messieurs de Mazamet furent conduits dans les prisons de Castres pour avoir dit qu'ils avoyent entendu le son d'une trompete & le chant des Pseaumes venant du Ciel. Et M. la Poire de Viane fut conduit dans les mêmes prisons, par deux soldats du Regiment de Konigsmark pour avoir dit la même verité. Ils n'y demeurerent qu'environ 24. heures, & en les tirant de là ils leur défendirent d'en parler. J'étois encore dans Viane lors du retour de M. la Poire. J'ay lû une lettre de M. Descalmels écrite à Mademoiselle de Severac sa sœur, où il lui marque qu'il entend une symphonie qui le ravit, & que M. de Mont-vaillant l'entend aussi. J'ay voulu vous faire part de cette nouvelle, afin que vous la donniez à vos amis & sur tout à l'illustre M. Claude : De grace priez-les de n'en faire aucun doute sur l'assurance que vous avez de ma sincerité. J'oubliois de vous dire que la trompette sonne toujours comme si une armée alloit à la charge, & que l'harmonie semble être composée de la voix de plusieurs personnes, & d'une infinité d'instrumens de Musique, tantôt plus ravissante & tantôt moins, suivant la situation des valons. Vous m'obligerez fort de m'aprendre les conjectures que vous ferez là dessus, cependant je vous envoye les miennes. Je croi que la trompette est la marque d'une cruelle guerre qui va être faite dans peu de temps, & que l'harmonie vient de la bouche des Anges, qui pour mettre nos ennemis dans la derniere confusion, entonnent les loüanges de Dieu, dans le tems que ces malheureux les deffendent aux Chrétiens reformez. Cette guerre pourroit bien être contre ceux qui nous la font aujourd'huy d'une maniere si cruelle &

à même tems si injuste; car nous sçavons que Dieu punit tost ou tard les outrages qu'on fait à ses enfans, comme il paroit par l'exemple de Pharaon, d'Herode & de quelques autres. Dieu veüille nous faire present de son Esprit de consolation & de fermeté, afin que nous puissions resister à ces jours mauvais, & qu'il nous départe ce bien de les pouvoir passer ensemble. Ce sont mes desirs les plus ardents, qui suis,

Monsieur,

Vostre tres-humble & tres-obéïssant serviteur, ***BESSE.***

A Lausanne ce 25.
de May 1686.

Ce Monsieur de Besse est un Pasteur qui avoit eu le malheur d'être enfermé en France sans en pouvoir sortir & qui enfin a trouvé moyen de s'échaper.

Ceci est une copie extraite de l'original que j'ay entre mains.

F. MURAT Ministre cy-devant de l'Eglise de Marseille, Aix & Velaux.

J'avouë qu'aprés tant de témoins qui disent j'ay ouy & j'ay vu je n'ay pas la hardiesse de soûtenir que tous ces gens ont menti. Et je consents qu'on me fasse passer pour un fort petit esprit sans jugement, & qui donne dans les visions. Il me reste pourtant encore assés de jugement pour distinguer le vray semblable de ce qui ne l'est pas & le douteux du certain: C'est pourquoy je ne diray rien de plusieurs autres prodiges dont on parle, & dont le temps verifiera peut-être la verité. Quoy qu'il en soit, ce qui est indubitable me persuade que Dieu est à la veille de faire son œuvre, & qu'il nous en veut donner des signes pour affermir nos esperances, &

pour reveiller les ennemis de nôtre ſainte Religion afin qu'ils faſſent attention à la verité.

C'eſt une des objections de nos incredules, à quoy bon, diſent-ils, Dieu feroit-il aujourd'huy des miracles? Nous n'avons pas beſoin de cela pour confirmer nôtre Religion: ce n'eſt pas une nouvelle alliance que nous ayons à établir. Si Dieu avoit eu à faire des miracles il auroit dû les faire principalement dans le ſiecle paſſé, quand nos Reformateurs commencerent à preſcher leur doctrine. Premierement je répons que quand on ſe donne la liberté, & qu'on ſe met ſur le pied de faire des queſtions à Dieu, & de luy demander raiſon de ſes faits on peut aller bien loin. Pourquoy Dieu a-t'il fait paſſer les Iſraëlites à travers la mer rouge en les tirant d'Egypte, que ne les menoit-il par cette langue de terre qui ſepare la mer Mediterranée de la mer rouge? C'étoit le plus court pour aller dans la terre ſainte. Pourquoy a-t'il fait parler une aſneſſe? Pourquoy a-t'il permis que Samſon un type ſi exprés de Jeſus Chriſt fît tant d'actions ſi étranges & ſi difficiles à juſtifier? Pourquoy avoit-il attaché la force de cet homme à ſes cheveux? Pourquoy s'eſt-il amuſé à faire tant de miracles devant les hommes pour les convertir? Il n'y avoit qu'à accompagner la predication des Apôtres d'une grace victorieuſe qui ſurmontât toutes les contradictions du cœur. Il n'eſt ni ſeur, ni honneſte de chercher des difficultés dans la conduite de Dieu, & de le queſtionner ſur ſes manieres. Pourquoy a-t'il choiſi une bergere, pour y faire ce grand miracle? Pourquoy le fait-il dans le fonds du Dauphiné? Pourquoy n'a-t'il pas choiſi un plus grand theatre? Toutes les perſonnes qui ont un peu de penetration, ſentent bien qu'on peut répondre à toutes ces queſtions: mais quand il n'y auroit rien à répondre: ce ne ſeroit pas une raiſon pour revoquer en doute des faits bien atteſtés, & dont-il y a cent & cent

témoins dignes de foy. Nous devons faire cet honneur à Dieu, de croire que ce qu'il fait est tres-bien & tres-sagement fait. Sur ce que l'on dit que dans le siecle passé Dieu ne fit point preceder l'œuvre de la reformation par de tels presages, je repons que ce qu'on suppose n'est peut être pas trop vray; on en a remarqué quelques-uns, & il se peut tres bien faire que plusieurs signes & presages notables soient échapés à l'histoire par le peu d'attention des gens d'alors, & par la grande prevention qu'ils avoyent contre tout ce qui s'appelle miracle. De plus parce qu'alors le nombre des faux miracles étoit infini, & que Dieu n'avoit point encore éclairé les esprits là dessus il se peut faire que Dieu ne voulut point alors faire aucun vray signe afin qu'ils ne fussent pas envelopés dans la foule des impostures & des fables. Enfin je diray sans détour que l'œuvre qui reste à faire pour la ruine entiere de l'Antichristianisme me paroît incomparablement plus difficile, que ce qui s'en fit dans le siecle passé. Alors le monde étoit las du Papisme à cause de l'effroyable corruption de ses Ministres. Alors les tenebres de l'ignorance étoyent espaisses dans les suppôts du Papisme. Pour peu de lumiere qu'on apportât on decouvroit facilement aux peuples la turpitude de l'Antichristianisme. Alors les defenseurs des erreurs Romaines n'étoyent ni habiles, ni sçavants, ni adroits à les defendre. C'est pourquoy les Reformateurs l'avoyent fort aisé: Mais aujourd'huy le Papisme a repris de nouvelles racines. Ses Ministres sont moins impurs, ses Docteurs sont infiniment plus sçavants. Ils ont étudié & ont inventé de mechants Sophismes, & de mechantes réponses; mechantes tant qu'il vous plaira, mais ils ont trouvé l'art de leur donner une apparence de force qui impose aux sçavants, aussi-bien qu'aux simples. Les prejugés sont devenus plus puissants; Le Papisme a repris de nouvel-

les forces par tout. On eſt muni contre nos plus fortes preuves. Ce qu'elles ne ſont plus nouvelles eſt cauſe qu'elles ne font plus rien. Ainſi je ne m'étonne pas que la providence de Dieu agiſſe comme ayant à terraſſer un plus grand ennemy. On dit que les preuves de la parole de Dieu nous ſuffiſent. Sans doute: auſſi ces miracles ne ſont nullement deſtinés à prouver nôtre Religion; ils ſont deſtinés à obliger nos adverſaires à faire attention à nos verités. Il eſt impoſſible qu'ils ne ſoyent étonnés de tant de prodiges, & cet étonnement les obligera à s'appliquer & à examiner la verité en elle-même avec moins de paſſion. Nous n'avons pas beſoin de ces confirmations, diſent d'autres. Auſſi n'eſt-ce point principalement pour nous que ces ſignes ſont donnés. C'eſt pour les mécreants; & nous mêmes quoy que nôtre foy n'ait pas beſoin de nouveaux appuys, ne devons-nous pas être bien aiſes de voir que Dieu opere de ſi grandes merveilles en nôtre faveur? N'avons-nous pas beſoin d'être affermis dans l'attente de l'accompliſſement des promeſſes de Dieu?

Enfin, dit-on, qu'eſt-ce qui croit à ces ſignes; & pourquoy Dieu feroit-il des miracles auſquels perſonne n'adjoûte foy? où ſont ceux que cela a convertis? Peut-être que ceux qui parlent ainſi n'ont pas tout à fait raiſon de ſe conter pour tout le monde. Il ne faut pas croire que ce qui ne leur ſert de rien, ſoit inutile. Il y a encore un grand nombre d'ames ſimples & devotes, qui voyent là dedans le doigt de Dieu, & qui l'en glorifient. Si perſonne n'a encore été converti par là, il ne faut pas juger que cela doive toûjours demeurer inutile. Les ſemences ſont long-temps cachées en terre avant que de paroître au dehors.

Je ne ſçay plus qu'une choſe que ces Meſſieurs nous rediſent ſouvent. Croire de ſemblables baga-

telles, c'est donner lieu aux Papistes de nous debiter leurs faux miracles. Nous nous sommes fort recriés contre leurs Legendes, & nous les allons imiter? Comment desormais nous defendrons-nous de recevoir comme veritables tant de fables que le Papisme nous donne comme des verités, si une fois nous donnons creance à une histoire toute faite comme les fables que nous rejettons? J'avoüe qu'on a peine à souffrir de semblables comparaisons: quelle raison y a t'il de comparer le fait dont il s'agit à ces lieux où le Papisme établit un bureau à miracles, où les malades, les aveugles, les sourds, les boiteux trouvent une guerison miraculeuse en faisant leur neufvaine? à des miracles qui se font entre quatre murailles, & dont on n'a point d'autres preuves que des bequilles en monceaux derriere une porte, ou quelque petit livre d'aussi grande authorité que les Almanachs, ou le témoignage de deux trois Moines ou Prêtres imposteurs. Y a-t'il de la justice, dis-je, à comparer de semblables choses à un fait notoire qui arrive & qui se continue depuis huit ou neuf mois à la veuë des ennemis de la verité? Les miracles des Legendes sont la plûpart ridicules, impertinents & indignes de la Majesté de Dieu: C'est un Moine qui est tenté & battu par le Diable; c'est un autre Moine qui est tenté de manger des petits oyseaux rôtis, & qui aprés les avoir tiré de la broche se repentant de sa friandise, fait un signe de croix sur eux, leur fait reprendre la vie & les plumes, & les fait s'envoler; c'est un Saint qui convertit en or des livres de beure; c'est une femme morte qui nourrit un enfant de son lait & de son sein. Ce sont des impertinences de cet ordre: Qui a t'il icy de semblable? Que trouve-t'on ici qui ne soit digne de la grandeur de Dieu? Enfin parce que le demon a inventé mille fables, il ne faudra plus croire aux verités constantes, certaines & averées; cela est il

raisonnable? Que les Papistes nous fassent voir avec autant d'evidence leurs pretendus miracles, nous les croirons: mais nous ne croirons pas pour cela leur doctrine. C'est-à-dire nous croirons les faits, mais nous ne croirons pas que ces faits soyent arrivés pour la confirmation de leurs superstitions, & de leurs idolatries; ou que ce soit la puissance de Dieu qui les ait produits à cette intention. Car les dogmes & les verités doivent avoir leur preuve, & leur clarté independamment des miracles, qui ne sont destinés qu'à combattre & à lever les prejugés: Mais nous nions qu'entre les miracles de l'Eglise Romaine, il y en ait aucun du genre du miracle de nôtre Bergere, qu'on puisse dire bien prouvé. Il se peut faire qu'un malade ait été veritablement gueri, aprés avoit fait sa neufvaine auprés d'un Saint, & aprés l'attouchement de quelque Relique. Mais outre que cela peut arriver naturellement, le diable peut fort bien operer une guerison extraordinaire. Ainsi ces sortes de signes & tous ceux que l'Eglise Romaine fait faire sont equivoques: Mais icy il n'y a rien d'equivoque; car il est impossible que le diable détruise & combattre le culte & l'adoration des creatures, où il trouve si bien son conte, & qui luy a rendu un vray Paganisme en la place de celuy qu'il avoit perdu.

Enfin, dira-t'on, a quoy revient tout cecy & quelle est la conclusion & l'usage que l'on doit tirer de ces signes que Dieu donne en faveur de la Religion Protestante? la conclusion qu'on en doit tirer. C'est que Dieu faisant en faveur de la Religion Protestante des signes qu'il n'a jamais faits il veut faire pour elle ce qu'il n'a point encore fait. Ces chants miraculeux qui ont été entendus en divers lieux du Royaume, precisement au commencement de la persecution & de la mission dragonne, & cette Bergere ignorante & innocente qu'il inspire pour faire

le ſervice divin, dans ſes extaſes proprement comme nous le faiſions avant nôtre ruine, nous ſont des preuves certaines & evidentes que Dieu approuve nôtre culte & nôtre Religion; Et nous ſont des preſages que je regarde comme indubitables, que non ſeulement il ne laiſſera pas perir l'ouvrage de la reformation que nos Peres ont commencée: mais qu'il la portera à ſa derniere perfection. Ce que nous demandons aux Papiſtes, n'eſt pas que ſur ces miracles ils croyent la verité que nous leur propoſons: mais qu'ils ſe gueriſſent de leurs prejugés par là, qu'ils examinent les ſignes avec ſoin pour voir s'ils peuvent venir du demon & de l'eſprit de menſonge, & qu'ils ouvrent les yeux pour écouter ſans paſſion les preuves que nous leur apportons que leur Religion eſt le veritable Antichriſtianiſme. Enfin aprés cela, quelques difficultés qu'on trouve dans la choſe, il faut s'en tenir à ce qui eſt bien prouvé & bien connu. Car c'eſt le plus ridicule de tous les perſonnages qu'un homme puiſſe ſoûtenir dans la ſocieté, que de dire ſur toutes les preuves d'un fait, cela ne peut pas étre. Et n'en donner point d'autre raiſon. Les preuves de fait ne ſe détruiſent que par d'autres preuves de fait plus fortes & plus évidentes. Or jamais evenement n'eut plus de ces preuves parlantes & vivantes. Et depuis que nous avons parlé de cela dans nôtre precedente paſtorale il en a paru au public pluſieurs atteſtations de perſonnes qui ont veu & ouy, & qui ont été teſmoins oculaires.

Le 15. Octobre, 1688.

IV. LETTRE
PASTORALE.

Suite de la réponse aux difficultez des Papistes sur la controverse de l'infaillibilité: Abbregé des difficultez contre l'infaillibilité de l'Eglise Romaine.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

NOus poursuivons & tâcherons d'achever aujourd'hui les difficultés des Theologiens Papistes sur ce que vous ne voulez pas reconnoître l'infaillibilité de l'Eglise. Sur la difficulté à laquelle nous avons répondu dans la lettre precedente, ces Messieurs ont jugé à propos d'en former un autre encore plus malhonneste. Vous ne voulés pas, disent-ils, faire l'Eglise infaillible, & vous faites vos particuliers infaillibles. Vous avoüés qu'on ne peut arriver au salut que par la voye de la verité, en rencontrant le vray sens de l'Ecriture. Vous mettés en main d'une femme l'Ecriture Sainte: il faut qu'elle rencontre la verité infailliblement pour être sauvée. Un Concile, dites-vous n'est pas infaillible en cherchant le vray sens de l'Ecriture. Et un artisan & une femme le sont, selon vous; car s'ils ne rencontroyent infailliblement la verité, ils ne seroyent pas sauvés. Il faut de plus qu'ils croyent être infaillibles; car selon vous les fideles doivent être assurés de leur salut. Ils ne sçauroyent être as-

ſurés de leur ſalut qu'ils ne ſoyent aſſurés d'avoir trouvé le vray ſens de l'Ecriture ; & ils ne ſçauroyent être aſſurés qu'ils ont trouvé le vray ſens de l'Ecriture à moins qu'ils ne croyent être infaillibles. Ainſi il faut qu'un cordonnier Calviniſte ſoit infaillible, & croye l'être. Je ne ſçay ſi l'on peut voir un plus grand exemple de ſophiſtiquerie que celuy là. Le Sophiſme eſt fondé ſur deux propoſitions : 1. La premiere qu'on ne ſçauroit trouver la verité ſans être infaillible. 2. La ſeconde qu'on ne ſçauroit être aſſuré d'avoir rencontré la verité à moins que de ſe croire infaillible. Que ce Sophiſme ſoit appuyé ſur ces deux propoſitions il eſt evident ; car ſi l'on peut trouver la verité ſans être infaillible : un artiſan & une femme pourront tres-bien trouver le vray ſens de l'Ecriture ſans être infaillibles. Et ſi l'on peut-être aſſuré d'avoir rencontré la verité ſans ſe croire infaillible, il eſt clair qu'un artiſan & une femme pourront tres-bien ſentir la verité chés eux quand ils l'auront rencontrée, ſans pourtant ſe croire infaillibles. Or ces deux propoſitions ſont ſi fauſſes, & ſi evidemment fauſſes, qu'on ne ſçait pas comment des gens qui ont de l'honneur à perdre les oſent avancer. La premiere eſt, *qu'on ne ſçauroit trouver la verité ſans être infaillible.* Si cela eſt ainſi ; c'eſt en vain que les Philoſophes étudient, que les Theologiens écoutent & liſent ; c'eſt en vain que les Conciles provinciaux, & les Synodes nationnaux cherchent la verité. Car toutes ces perſonnes & ces aſſemblées, ne ſe diſent pas infaillibles. Il eſt certain au contraire que tous les jours on trouve, & on peut trouver la verité ſans être infaillible. Et même une lecture devote & pieuſe de la parole de Dieu avec un eſprit d'humilité, & l'uſage de la priere fervente eſt dans une perſonne nullement infaillible, un moyen infaillible de trouver le vray ſens de l'Ecriture pour les choſes qui ſont neceſſaires

au salut. Je dis un *moyen infaillible:* mais il faut sçavoir qu'il y a deux sortes d'infaillibilité; l'une qui est de *privilege*, & l'autre qui est de grace ordinaire, *l'infaillibilité de privilege*; c'est celle qui appartient à tous les inspirés, & qui n'appartient qu'à eux. *L'infaillibilité de grace* appartient à tous les élus & predestinés, quand ils ont reçeu la grace efficace. Mais cette infaillibilité n'est pas moins pour les œuvres que pour la foy: c'est que Dieu par la grace efficace conduit ses élus, dans les voyes de la justice & de la verité d'une maniere infaillible. L'Evêque de Meaux, M. Arnaud, & M. Nicole, en qualité de disciples de S. Augustin qui tiennent pour la grace efficace par elle-même sont en cela de même opinion que nous. Ils disent, que la grace efficace par elle-même conduit les hommes au bien, *infailliblement*, *indeclinablement*, & *insurmontablement*; ce sont les termes dont les Thomistes eux-mêmes se servent. Or le bien necessaire au salut est la charité & la foy: Ainsi la grace efficace selon eux, conduit les vrays Saints *infailliblement* à la vraye foy, tout de même qu'à la pratique de la charité: Mais comme cette grace efficace en conduisant les hommes *infailliblement* aux œuvres de la charité, ne les exempte pourtant que des pechés mortels & non des pechés veniels: pareillement cette même grace ne les exempte que des erreurs mortelles, & non des erreurs venielles. C'est precisement ce que nous disons avec ces Messieurs: Et nous adjoûtons avec eux qu'il peut tres-bien arriver que les predestinés tombent dans des erreurs mortelles; mais pour un temps seulement; parce que la grace efficace que Dieu ne refuse jamais aux predestinés les en relevera enfin. Tout de même que de vrays fideles predestinés peuvent bien tomber dans des pechés mortels: mais s'ils sont élus ils n'y peuvent perseverer, parce que la grace les relevera infailliblement. C'est la

Theologie de S. Augustin & de tous ses disciples: Et c'est ainsi que nous entendons que les fideles peuvent seurement trouver la verité sans être infaillibles. Ainsi la premiere proposition est fausse, & captieuse.

La seconde ne l'est pas moins: que l'on ne sçauroit être assuré d'avoir trouvé la verité, à moins qu'on ne se croye infaillible. Cela ruine tout ce qu'il y a de certitude au monde. Il n'y a plus de Philosophe qui se puisse assurer d'avoir trouvé la verité; Car il n'y en a point qui se croye infaillible: Il n'y a point de Theologien qui hors des verités definies par l'Eglise, puisse s'assurer d'avoir rencontré la verité. Il n'y a de même point de faits douteux, & un peu embarassés où l'on puisse s'assurer d'avoir rencontré la verité. Ainsi voila tout reduit à un pyrronisme universel. Il est pourtant vray que sans se croire infaillible on peut-être persuadé qu'on a trouvé la verité. Il n'est pas necessaire de croire qu'on ne se peut tromper, pour croire qu'on ne s'est pas trompé actuellement. Il n'y a point d'homme qui ne sçache fort bien qu'il se peut tromper dans un calcul, & neantmoins on peut-être dans la certitude pleine & entiere de ne s'être pas actuellement trompé en tel ou tel calcul. La verité se fait sentir & elle a des lumieres qui penetrent ceux qui l'ont trouvée: tellement qu'ils sentent bien qu'ils l'ont trouvée. Pour preuve j'en apporte le cœur & le sentiment de tous les hommes qui tomberont d'accord de cela: Mais particulierement dans les matieres de foy & de Religion necessaires au salut, on est assuré d'avoir trouvé la verité sans avoir la folie de se croire infaillible; parce que la même grace efficace qui conduit les vrays Saints dans leurs œuvres & dans la recherche de la verité, leur fait sentir aussi interieurement qu'ils ont trouvé la verité C'est une méchante chicane de dire comme font ces Messieurs, que ce sentiment est sujet à l'illusion,

que le Socinien & l'Heretique croit aussi avoir trouvé la verité, & dit que sans se croire infaillible, il sent pourtant bien qu'il a rencontré la verité. Que m'importe qu'il y ait des gens qui souffrent illusion? Cela doit-il empêcher ma certitude, & m'empêcher de sentir veritablement ce que je sens? Parce qu'un homme qui a les yeux gâtés voit quatre objets où il n'y en a que deux, dois-je renoncer au rapport de mes sens qui me disent que je ne voy que deux hommes, & croire qu'il pourroit bien y en avoir quatre où je n'en vois que deux. Le jour du jugement est destiné à découvrir à toute la terre, qui sont ceux qui souffrent illusion. En attendant chacun doit cheminer selon ce qu'il sent: s'il se trompe c'est son malheur? Outre qu'il n'est pas vray que les illusions de l'erreur, qui passe dans certains esprits pour verité, causent les mêmes sentimens que la verité même. Un homme qui possede reéllement la verité salutaire, a bien une autre joye, une autre pureté de vie, une autre tranquillité de cœur que l'heretique qui croit seulement avoir la verité, & qui pourtant ne l'a pas; Car dans celuy qui possede la verité salutaire, l'Esprit de Dieu agit pour luy donner un vray repos: mais dans l'heretique l'Esprit de Dieu n'agissant pas, c'est un sommeil inquiet ou un assoupissement mortel plûtôt qu'un repos.

Le troisiéme Sophisme de ces Messieurs, c'est que dans nôtre Theologie contre l'infaillibilité des Conciles & de l'Eglise: nous enseignons & nous supposons; *que chaque particulier pour ignorant qu'il soit est obligé de croire qu'il peut mieux entendre le sens de l'Ecriture sur les articles necessaires à salut, que les Conciles les plus universels, & que toute l'Eglise ensemble.* Par exemple, au sujet de l'invocation des Saints une femme Calviniste est obligée de croire qu'elle entend mieux le sens de ce passage,

tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy seul tu serviras, que le Concile Oecumenique de Trente, & que toute l'Eglise tant de l'Orient que de l'Occident, qui tient que l'invocation des Saints ne fait aucun prejudice à ce Texte. Et la dessus il faut voir les exclamations de ces Docteurs: quelle temerité! quelle pensée! quel orgueil! quelle folie! qu'un particulier quelque ignorant qu'il soit, puisse mieux entendre l'Ecriture que toute l'Eglise. Pour dissiper ce fantôme il faut observer: 1. Premierement que nous ne disons pas qu'un particulier quelque ignorant qu'il soit puisse toûjours mieux connoître par voye d'examen les articles de foy, que les Conciles & les Sçavants. 2. Secondement nous ne disons pas que ce particulier puisse mieux entendre l'Ecriture sur les articles fondamentaux affirmatifs, que toute l'Eglise ne fait; car elle les entend & les croit fort bien, ou ne peut pas les entendre mieux. Ce sont les articles du Symbole des Apôtres expliqués par celuy de Nicée & de Saint Athanase. 3. En troisiéme lieu nous disons que pour ce qui est des articles qui ont été adjoûtés au fondement, comme sont l'adoration des images, l'invocation des Saints, le retranchement de la coupe & autres semblables, il se peut tres-bien faire qu'un particulier, *non pour ignorant qu'il soit*, mais sage & éclairé, versé dans l'Ecriture Sainte, juge plus sainement que des Conciles entiers. 4. En quatriéme lieu nous ne disons pas que tout particulier puisse mieux juger que tout Concile general, mais que certain particulier peut mieux juger que certains Conciles qu'on appelle generaux. 5. En cinquiéme lieu nous n'étendons cela qu'aux verités qui sont clairement couchées dans l'Ecriture; car pour celles qui dépendent de la Philosophie, & qui sont Metaphysiques, comme celle de la grace: nous ne disons pas qu'un particulier ignorant en puisse mieux juger: mais

aussi cela n'est pas necessaire au salut. 6. Nous adjoûtons qu'on donne un air de paradoxe quand on le veut, aux verités les plus certaines, comme on fait à celle cy: qu'il n'y a point d'absurdité à dire qu'un seul Philosophe peut rencontrer mieux la verité que tous les Philosophes du monde ancien. Ce qui s'est vû de nôtre temps. 7. Nous disons aussi que pour examiner par la parole de Dieu, on n'a pas besoin d'une si grande penetration, ni d'une si grande étude: que ces particuliers ne jugent pas seuls, mais qu'ils suivent, non les jugemens infaillibles de leurs Pasteurs, mais leurs directions qui les aident à trouver la verité dans l'Ecriture. 8. Nous disons aussi qu'on doit conter pour rien des Conciles de gens prevenus & entestés. Aujourd'huy mille Conciles du Papisme pour juger s'il faut invoquer les Saints, ne pourroyent être d'aucune authorité; car ce sont des gens qui ne viennent pas au Concile pour y chercher la verité, mais pour y établir une opinion déja reçeuë parmi eux depuis long-temps. 9. Nous adjoûtons que même selon les principes de nos adversaires un particulier pourroit mieux rencontrer qu'un Concile composé de tous les Evêques d'Espagne & de France; car ce Concile ne seroit pas infaillible. Estant sujet à errer, il pourroit errer actuellement, & ayant actuellement erré, il est certain qu'il y auroit des particuliers qui jugeroyent mieux que luy. Or si un particulier peut mieux juger qu'un Concile de deux ou trois cens Evêques, il pourroit aussi mieux juger qu'un Concile de cinq ou six cens qui ne seroit pas Oecumenique. S'il pouvoit mieux juger qu'un Concile de six cens Evêques non Oecumenique, il pourroit sans doute mieux juger qu'un Concile de deux cens Evêques qui se disoit Oecumenique; car les noms n'y font rien, il n'y a que le nombre & la capacité de ceux qui jugent. 10. Enfin nous disons que la presomp-

tion eſt pour les Conciles, parce qu'il eſt à preſumer que deux ou trois cens perſonnes ont plus de lumiere qu'une: mais nous adjoûtons que les preſomptions ne font pas de certitude, que cela n'empêche pas que nous n'examinions les decrets des Conciles; qu'à la verité il les faut examiner avec une favorable prevention, mais ſans prejugé & ſans aveuglement: & puis qu'ils ne ſont pas infaillibles, il ne faut jamais riſquer nôtre ſalut ſur une preſomption quelque grande & quelque favorable qu'elle ſoit. Ces Meſſieurs diſent: les gens ignorants en medecine ſe repoſent de leur ſanté, & de l'uſage des remedes ſur les maîtres de l'art: quand on a un procés on en croit des Avocats: Ainſi quand il s'agit de Religion croyés-en les Theologiens aſſemblés. Nous répondons qu'à nous fier de nôtre ſanté à des Medecins, & de nos interêts à des Avocats, on ne riſque rien que des choſes temporelles: mais où il y va du ſalut eternel, c'eſt être inſenſé que de cheminer ſur la foy d'autruy.

La quatriéme difficulté à laquelle nous avons à répondre icy, eſt celle du Jeſuite Maimbourg dans *ſa methode pacifique*. Il ſuppoſe donc que ſelon nous, on eſt toûjours obligé de ſe ſoumettre aux deciſions des Conciles aſſemblés dans une Egliſe pour decider des controverſes neés dans cette Egliſe. Il prouve que c'eſt là nôtre ſentiment, par ce que nous avons fait dans le Synode de Dordrecht. Dans l'Egliſe Reformée des controverſes ſont neés ſur la grace. Pour terminer ces controverſes on a aſſemblé un Concile: ce Concile a decidé bien ou mal; quoy qu'il en ſoit nous croyons qu'on eſt obligé à s'en tenir à ſes deciſions. Ce qui paroît, par ce que nous avons retranché de nôtre communion tous ceux qui n'ont pas voulu s'y ſoumettre. Or, dit-il, du temps de Berenger, la controverſe touchant, la preſence reélle fut emuë dans l'Egliſe; il n'y avoit

alors aucune autre Eglise legitime. Elle assembla des Conciles legitimes sur cette controverse qui étoit née dans son sein. Elle decida, c'étoit nôtre Eglise, donc nous estions obligés & nous le sommes encore par nos principes de nous soumettre à ses jugemens sur la presence reélle: voila un article vuidé par cette methode, c'est celuy de la presence réelle. Aprés celuy-là il sera tres aisé de vuider tous les autres par la même methode.

Nous avons à répondre que tout ce beau bâtiment est appuyé sur un fondement faux. Nous ne disons pas qu'on soit toûjours obligé de se soumettre à un Concile assemblé dans une Eglise, pour terminer une controverse qui y est née. Jamais on ne peut-être obligé à se soumettre à un Concile errant, quelque part qu'il soit assemblé. Les Berengariens de l'onziéme siecle n'étoyent point obligés à se soumettre aux decisions des Conciles qui definirent la Transsubstantiation, & la presence réelle. Ils étoyent obligés à se soumettre, ou à se laisser excommunier & chasser de l'Eglise Romaine il est vray. Mais ne pouvant & ne devant pas se soumettre aux decisions, ils devoyent se soumettre à l'excommunication & à un retranchement, qui ne leur pouvoit nuire étant fondé sur un mauvais fondement. Dans toute societé les particuliers sont obligés, tout au plus, par les loix, à *l'obeïssance*, ou à la *peine*: si leurs consciences ne leur permet pas de rendre *l'obeïssance*, il faut qu'ils se soumettent à la *peine*, ne pouvant faire autrement. Quand le Synode de Dordrecht a defini les cinq articles, il a obligé tous les Pasteurs à la *souscription*, ou à la *deposition*. Tous ceux qui n'ont pu prendre le parti de la *souscription*, ont dû prendre celuy de souffrir la *deposition*. Ils ont, dis-je, été obligés de prendre ce dernier parti; car un homme ne doit rien faire contre sa conscience: quand on le veut obliger à souscrire une chose qu'il ne

croit pas, il faut qu'il souffre qu'on le separe de la communion externe. Or cette separation de la communion externe ne fait aucun prejudice à la communion interne avec Jesus Christ. Le Synode de Dordrecht en separant de sa communion, non les laïques, mais les Pasteurs seulement qui ne voudroyent pas souscrire les cinq articles, n'a pas eu dessein de les damner & de les exclurre du salut, à Dieu ne plaise. Il a voulu seulement conserver son corps & l'Eglise Protestante, du levain du Pelagianisme, en éloignant des chaires ceux qui le vouloyent enseigner. Tant s'en faut donc qu'on soit toûjours obligé de se soumettre aux decisions d'un Concile assemblé pour terminer des controverses nées dans l'Eglise qui assemble le Concile, au contraire souvent on est obligé de ne s'y soumettre pas. Nous estions obligés de ne nous pas soumettre aux decisions du Concile de Trente, quoy qu'il ait été assemblé pour terminer des controverses nées dans le sein de l'Eglise Romaine, pendant que nous y estions encore, parce que ces decisions, selon nous étoyent opposées à la verité. Ainsi l'Eglise Romaine n'a aucun sujet de se plaindre, de ce que nous ne nous sommes pas soumis à des decisions contraires aux lumieres de nôtre conscience. Nous nous sommes soumis à la peine qui est celle de la separation. Or c'est tout ce que peuvent exiger les loix des societés, ou qu'on se range à l'obeïssance, ou qu'on se soumette à la peine.

Il ne nous reste plus que le Sophisme de l'Evêque de Meaux, qui dit qu'en rejettant l'infaillibilité de l'Eglise, il faut necessairement qu'il y ait un certain point dans lequel un Chrêtien baptizé est obligé, selon nous, à douter si l'Evangile est une fable ou une verité. En voicy la preuve: selon les Calvinistes on ne sçauroit faire aucun acte de foy sur la divinité de l'Ecriture Sainte sans l'avoir examinée:

Jusques-là on doit douter si l'Evangile est une fable ou une verité. Or il y a des Catechumenes de quatorze ou quinze ans, baptizés vrays Chrêtiens, qui n'ont pas encore examiné l'Ecriture Sainte, ils ne sçauroyent donc faire aucun acte de foy sur la divinité de cette Ecriture: ils sont Chrêtiens, mais ils sont pourtant obligés de douter, tout Chrêtiens qu'ils sont, si l'Evangile est une fable. Voila le Sophisme. L'Evêque de Meaux a été si severement chastié là-dessus que je ne sçay s'il osera y revenir. On a retorqué son Sophisme violemment contre luy: on luy a fait voir un point dans lequel selon son raisonnement, un Chrêtien baptizé doit douter si l'Eglise Romaine est la Synagogue de Satan ou non. Jusqu'à l'âge de sept ans & quelque fois beaucoup plus avant, les enfans ou par la faute de ceux qui les elevent, ou par leur stupidité naturelle ne font aucun acte de foy sur l'authorité de l'Eglise, sur son infaillibité, & sur ses avantages. Tout de même qu'un enfant Protestant ne fait aucune attention à la divinité de l'Ecriture Sainte. M. de Meaux veut que le premier acte de foy qu'on fasse faire aux enfans c'est celuy-cy, *je croy à l'Eglise*; Et qu'en suite on luy fasse faire les autres actes, *je croy en Dieu, je croy en Jesus Christ*; c'est-à-dire qu'il croit à l'Eglise avant que de croire en Dieu. N'est-ce pas une fort belle chose, qu'un enfant qui croit à l'Eglise, & qui ne croit pas encore à Dieu? C'est un degré d'extravagance poussé bien loin. Aprés avoir retorqué l'argument contre luy, on luy a répondu qu'il y a bien de la difference entre *douter* & *ignorer*. Un Chrêtien qui n'est encore Chrêtien que par son baptéme, peut bien ignorer les verités Chrêtiennes, & entr'autres la divinité des Ecritures, mais il n'en sçauroit douter sans cesser d'être Chrêtien: sur les choses qu'on ignore absolument on ne sçauroit faire aucun acte de foy, ni d'incredu-

lité. Quand on demande à un Catechumene baptizé que croyés-vous du livre que je tiens? S'il commence à faire usage de sa raison, il dira: Je n'en sçaurois rien croire, ni rien dire; car je ne sçay ce que c'est. Quand on instruit un enfant, on ne commence das par luy parler de l'Ecriture Sainte, car il ne la sçauroit encore lire; on luy parle de ce qui y est contenu; on luy dit que c'est le livre de Jesus Christ qui est venu mourir pour le sauver; que c'est l'histoire de Dieu lequel a crée le monde, qui le gouverne & qui le conserve. Par ces instructions familieres on luy fait faire ses premiers actes de foy, non seulement sur la divinité du livre, mais aussi sur la verité des choses qui sont dans le livre. Ainsi avant qu'il vienne & puisse venir à l'examen du livre par luy même, il a déja fait des actes de foy sur la divinité de ce livre. Et par consequent il n'est pas obligé de douter comme le suppose M. de Meaux, si ce livre est une fable ou non, parce qu'il ne l'a pas examiné. Dieu se sert de toutes sortes de moyens pour donner la foy. Il la donne par l'examen & par la lecture. Il la donne par des instructions verbales, & cette voye est la plus ordinaire & la plus simple. Il ne la donne point par une connoissance distincte de tous les motifs qui doivent obliger de croire; comme si les enfans sentoyent & connoissoyent distinctement toutes les raisons qui appuyent la divinité de l'Ecriture Sainte. Ce n'est pas ainsi que la foy se produit dans les simples & dans les enfans. Dieu a ses voyes qui ne sont pas nos voyes. Le raisonnement de l'Evêque de Meaux est donc entierement sophistique quand il dit: *Tout Chrêtien baptizé qui ne veut pas se reposer sur l'authorité de l'Eglise pour croire la divinité de l'Ecriture, doit la lire luy-même, & douter de sa divinité jusqu'à ce qu'il l'ait leûë.* Cette proposition est toute fausse; car il n'est point obligé de douter de ce qu'il ignore. Et

il n'eſt pas obligé de douter de la divinité de l'Ecriture juſqu'à ce qu'il l'ait leûë, car il en peut prendre connoiſſance ſans l'avoir leûë luy-même.

Ce ſont là les ſophiſmes que nos modernes font pour prouver que l'authorité de l'Egliſe eſt infaillible, & qu'elle eſt ſuperieure par rapport à nous, à l'authorité de l'Ecriture. Dans le fonds, ce ne ſont que de nouveaux tours, qui reviennent à ce qu'ont toûjours dit les Papiſtes dés le commencement de nos diſputes. Car ils diſoyent que ſans l'authorité de l'Egliſe, on ne ſçauroit connoître la divinité de l'Ecriture Sainte, ni diſtinguer les livres canoniques de ceux qui ne le ſont pas: & qu'on ne ſçauroit terminer aucune controverſe, parce que tous les heretiques attirent l'Ecriture à eux par de fauſſes interpretations qui ont pour elles la vray-ſemblance. De ſorte qu'il faut neceſſairement un juge infaillible qui détermine le ſens. Nous avons cent fois répondu à cela: qu'il eſt vrai que l'Egliſe eſt celle qui la premiere nous montre les livres canoniques, nous aſſure de leur divinité, & nous les fait diſtinguer des livres apocryphes; que ſans l'Egliſe nous ne les connoîtrions pas, qu'elle eſt nôtre maître, nôtre pedagogue; qu'elle nous montre ce qu'il faut croire & pourquoi il faut croire: mais qu'elle n'eſt pas l'appuy de nôtre foi. Nous croyons par elle, mais nous ne croyons pas à cauſe d'elle. Il ne faut pas confondre, *croire par le miniſtere de l'Egliſe, & croire ſur l'authorité de l'Egliſe.* Nous croyons par l'Egliſe comme un enfant ſçait lire par ſon maître. D'abord il n'a pas d'autre motif de croire que le *B*, l'O & l'*N* font le mot de *BON*, que l'authorité de ſon maître, mais incontinent aprés quand il ſe ſert de ſa raiſon, qu'il reflechit & qu'il obſerve, il voit que tous les hommes prononcent ces trois lettres par le mot de *BON*; Il connoît de plus par lui-même & par la choſe même, ſeparement du témoignage des hommes,

qu'on ne peut pas les prononcer autrement. Alors il ne croit plus par l'authorité de son maître. C'est absolument de cette maniere que nous arrivons à la foy. Nôtre mere, ou nôtre nourrice, ou nôtre precepteur, nous dit que le livre qu'on appelle la Bible est un livre divin; Le premier acte de foi qui est encore bien informe se fait sur ce témoignage: la raison vient, on goûte par soi-même ce qui est contenu dans ce livre. Alors on croit par un acte de foy qui n'est plus du tout appuyé sur l'Eglise, comme les Samaritains de Sichar disoyent à la femme, nous avons d'abord cru sur ta parole, mais maintenant nous croyons parce que nous-mêmes l'avons vû. C'est ainsi que Saint Augustin a expliqué l'analise de la foi, & cela est si naturel & si évident par soy-même, que l'on aura honte de l'avoir osé contredire, quand on sera revenu de son entêtement.

Il en est des livres canoniques en particulier comme de l'Ecriture en general. Ce n'est point par inspiration que nous distinguons un livre canonique d'un apocryphe. C'est l'Eglise qui nous les montre, & qui nous les fait distinguer Et nous croyons cette distinction, non sur l'authorité de ceux qui nous parlent, mais sur leurs raisons. Ils nous disent, il y a dans un tel livre des mensonges & des fables. Il y a des contradictions, il y a d'autres marques de fausseté. Il ne peut donc pas être un livre canonique. Nous goûtons cela, nous le voyons par nos propres yeux, & c'est par cette vûë que nous croyons. Si les caracteres de fausseté dans un livre ne sont pas assez sensibles: nous pouvons laisser en doute s'il est apocriphe ou non. Car ce n'est pas une erreur qui damne, de croire faux & apocriphe un livre canonique, ou de croire canonique un livre qui est apocriphe.

Quant à la necessité de l'authorité infaillible de l'Eglise pour terminer les controverses, nous ne la

concevons pas. Il eſt vrai que c'eſt elle qui défend la verité contre les heretiques. Mais il lui eſt auſſi ſouvent arrivé de tomber elle même dans l'hereſie, ſi non dans ſon tout, au moins dans ſa plus conſiderable partie. Nous ne voyons pas dans toute l'hiſtoire de l'Egliſe qu'aucune hereſie ait été aſſoupie par l'authorité de l'Egliſe. Les heretiques n'en ſont devenus que plus opiniâtres & plus inſolens, par les condamnations qui ont été renduës contr'eux. C'eſt le tems, c'eſt la predication de la verité, c'eſt l'authorité des bons Princes, c'eſt le doigt de Dieu qui a éteint les hereſies qui ne ſont plus. Elles ſont tombées par leur propre abſurdité & par une ſinguliere providence du Ciel. Et nous défions nos adverſaires de produire aucune hereſie qui ait eû des ſectateurs, & qui ait fait quelque figure dans le monde, que l'authorité des jugements de l'Egliſe ait aſſoupie. Il eſt vrai que le miniſtere de l Egliſe eſt de tres-grand uſage pour garentir les fideles des ſophiſmes de l'hereſie. La direction des Paſteurs nous ſert infiniment à nous faire découvrir le vrai ſens de l'Ecriture. Les textes de l'Ecriture ſont ſouvent comme des amandes dont la coquille eſt dure, ou comme des lumieres ſur leſquelles il y a un voile. Il faut caſſer la coquille, il faut tirer le voile. C'eſt ce que l'Egliſe fait, ſans qu'il ſoit neceſſaire qu'elle ſoit infaillible. Mais à cauſe qu'elle caſſe la coquille, eſt-elle cauſe du goût que nous trouvons au fruit? N'eſt-ce pas le fruit lui même qui ſe fait connoître bon par ſon bon goût. La main qui tire le voile de deſſus la lumiere, nous donne-t'elle le ſentiment de la lumiere? N'eſt-ce pas la lumiere même qui ſe fait ſentir quand on l'a découverte? L'Ecriture Sainte a ſes obſcurités, mais quand un Paſteur nous conduit & nous dit, vous trouverez l'éclairciſſement de cela dans un autre texte: cela ſe doit & ſe peut entendre de cette maniere. Alors nous voyons & nous croyons: mais nullement à cauſe de

l'authorité de celui qui nous parle & qui nous fait voir. Ces Messieurs sont cachez sous deux miserables équivoques, toutes deux renfermées dans ces mots, *nous croyons par l'Eglise.* La premiere equivoque est dans ce que ces paroles peuvent signifier, *nous croyons par le ministere de l'Eglise*, & ce sens est vrai; ou bien, *nous croyons à cause du témoignage de l'Eglise.* Et ce sens est faux. L'autre équivoque est cachée sous ces mêmes mots, *croire par l'Eglise.* Car dans le sens des Docteurs de l'Eglise Romaine, c'est étre *enseigné par l'Eglise universelle.* Un enfant croit d'abord l'Eglise Catholiqne, & par l'Eglise il faut entendre l'Eglise Catholique & universelle, disent-ils; or cela est faux, un enfant croit par l'Eglise, c'est-à-dire, *il croit par le ministere de sa nourrice, de sa mere & de son precepteur qui est membre de l'Eglise.* Car nul n'est enseigné par l'Eglise universelle, quoi qu'on lui enseigne ce que croit l'Eglise universelle.

Ce sont là les difficultez par lesquelles les controversistes de l'Eglise Romaine travaillent à obscurcir les veritez que nous enseignons touchant la souveraine authorité de l'Ecriture, contre la pretenduë infaillible authorité de l'Eglise. Je voudrois bien que ceux qui lisent cet endroit, voulussent faire un acte de memoire, & se souvenir des preuves par lesquelles nous avons accablé ce phantôme de l'infaillibilité, & qu'ils vissent si ces petites difficultez qui ne sont que de vrais sophismes, sont capables de faire revoquer le moins du monde en doute, la force des demonstrations que nous avons proposées. Aprés avoir vû & ouï les difficultés des Papistes sur la matiere, nous serions en droit de leur faire entendre les nôtres, & de leur faire voir que la methode, selon laquelle ils veulent que l'on croye d'abord à l'Eglise comme infaiblible, pour croire en suite l'Escriture, est chargée d'absurdités réelles en beaucoup plus grand nombre que ne sont les absurdités apparentes,

dont ils veulent charger l'ordre selon lequel nous voulons qu'on croye à l'Ecriture, premierement & par elle-méme avant que de croire à l'Eglise. Si nous voulions entrer dans ces difficultés, nous irions loin, & il n'y a déja que trop long-tems que nous vous tenons sur la matiere de l'Eglise. C'est pourquoi nous nous contentons de vous donner quelques échantillons de ces absurdités qui se trouvent dans la methode des Papistes.

La premiere est qu'il étoit impossible dans les anciens tems, selon leur methode, d'avoir aucune foi des mysteres. Il est certain que l'Eglise n'étoit pas infaillible devant Moïse, il n'y avoit alors ni Concile, ni Senat de l'Eglise qui pût juger infailliblement. On ne pouvoit donc avoir de foi dans ce tems-là ; car où la prendre ? Ce n'étoit pas dans l'Ecriture, puisqu'il n'y en avoit pas: ce n'étoit pas dans l'Eglise, car n'étant pas infaillible, elle ne pouvoit pas servir d'appuy à la foy. Il y avoit alors des Prophetes. il est vrai : mais ils ne venoyent que de tems en tems, & ne se trouvoyent que de lieu en lieu. D'un tems à l'autre, que devenoit la foi des hommes depuis la mort d'un Prophete jusqu'à la naissance de l'autre? Les Prophetes n'étoyent pas par tout. Les Peres de famille n'envoyoient pas leurs enfans aux Prophetes pour être instruits par eux immediatement. Un pere pouvoit dire à son fils, les Prophetes nous ont enseigné cela : mais ce fils n'étoit-il pas en droit de dire, où est ce Prophete? de qu'elle authorité est-il ? Donnez moi des preuves qu'il est envoyé de Dieu? Vous-méme, dites-vous vrai? Comment me prouverez-vous que vous me rapportés fidelement le témoignage des Prophetes? Le fils dans la methode des Papistes pouvoit demander tout cela à son Pere. Car quand on doit appuyer sa foi sur un témoignage, on doit prendre toutes ses seuretez. Et je vous prie qu'auroit pû répondre le Pere à cela? Auroit-il pû sa-

tisfaire à tous ces doutes? Il est clair que non, & par consequent voilà la foi de son fils en suspens, il n'y a plus d'authorité pour l'appuyer.

Il ne pouvoit non plus y avoir de foy sous la loy de Moyse, selon la methode des Papistes. Car il n'y avoit non plus en ce tems-là d'Eglise infaillible, parlante & vivante. Moyse avoit écrit la loi, on l'enseignoit aux enfans. Cette loi avoit été soûtenuë par un grand nombre de miracles. Cela suffisoit-il pour appuyer la foy des Catechumenes? Si cela suffisoit, pourquoy la loy de Jesus-Christ appuyée d'un beaucoup plus grand nombre de miracles ne suffira-t'elle pas? Et si aujourd'huy les Papistes osent bien dire que l'Evangile de Jesus-Christ soûtenu par tant de miracles, ne suffit pas sans l'authorité d'une Eglise infaillible; pour soûtenir nôtre foi, il faut à plus forte raison qu'ils avoüent que la loi écrite par Moïse ne suffisoit pas pour produire la foi dans les catechumenes de la Synagogue. Où prendre donc alors cette certitude de foi? Ce n'étoit pas dans les maîtres & pedagogues, car ils n'étoyent pas infaillibles. Ce n'étoit pas dans le *Sanhedrin* ou grand conseil des Juifs; Car ces gens ont commis mille fautes & sont tombés en mille erreurs. Ce n'étoit pas dans un Concile de toute la nation. Car il ne s'en est jamais tenu. Il y avoit des Prophetes de tems en tems, il est vrai, mais la pluspart ne faisoyent pas de miracles, & on avoit droit de leur demander des preuves de leur mission. Il y avoit des temps dans lesquels il n'y avoit nul prophete. On n'en vit plus depuis la mort d'Esdras, aprés la captivité de Babylon. Il n'y avoit donc plus de foy dans tous ces siecles, parce qu'il n'y avoit pas de juge vivant infaillible sur la terre.

Mais que dirons-nous! que même durant la vie de Jesus-Christ & de ses Apôtres, il ne pouvoit pas y avoir de foy au monde selon les principes & les raisonnements de nos adversaires. Il est vrai, Jesus-

Christ étoit infaillible, on pouvoit surement se reposer sur son authorité. Mais afin que quelqu'un serve d'appuy à nôtre foi, il ne faut pas seulement qu'il soit infaillible, il faut de plus que nous soyons assurez de son infaillibilité. Or comment les catechumenes & les enfans des Juifs pouvoyent-ils être assurés que Jesus-Christ étoit vray Prophete? Il se disoit tel; mais on ne croit personne sur son propre témoignage. De plus leurs Peres & leurs Docteurs leur disoyent que c'estoit un imposteur, que sa doctrine étoit méchante & fausse. Il faisoit des miracles, mais les Docteurs Juifs disoyent qu'il jettoit hors les diables par le Prince des Diables, & que ses miracles étoyent des prestiges. N'y a t'il donc jamais eu de faux Prophetes? N'y a-t'il pas de faux miracles? Et comment ces enfans pouvoyent-ils distinguer les vrays miracles d'avec les faux? Il avoit pour lui les oracles des Prophetes qui l'avoyent precedé, Il est vrai: mais ces oracles étoyent obscurs. Il les faloit lire, il les faloit discuter, examiner & écoûter les gloses, & les faux commentaires des Docteurs de la loi, & juger là dessus. Or les Docteurs de l'Eglise Romaine soûtiennent que les simples ne sçauroyent faire cela. Ils nous feroyent donc fort grand plaisir de nous montrer une voye sûre & sans peril, facile & de la portée des plus simples d'alors, pour s'assurer de l'authorité infaillible de Jesus-Christ.

Il faudroit aussi qu'ils nous fissent voir une voye claire, courte & seure de s'assurer de l'authorité infaillible des Apôtres au commencement du Christianisme. Les Payens leur voyoient faire des miracles: mais les magiciens d'Egypte en avoyent fait aussi. Les Prêtres Payens disoyent que les Apôtres se servoyent du ministere des mauvais demons: Par quelle voye les simples se pouvoyent-ils tirer de ces difficultés? Il eût falu trouver une troisiéme authorité, differente de celle des Prêtres Payens & de celle des Apôtres

pour juger de la verité de l'une ou de l'autre.

Enfin même aujourd'huy, il est absolument impossible qu'il y ait de la foi dans l'Eglise Romaine par ses principes. Elle veut qu'on croye, premierement à l'autorité de l'Eglise & en suite que sur le témoignage de l'Eglise, on croye les articles de foy & les verités Chrêtiennes. Je le veux bien, mais comment croirai-je à l'Eglise? Car il faut un motif pour croire. Je voi dans l'authorité de l'Eglise le motif de croire la divinité de l'Ecriture, & la verité des mysteres: mais il me faut un motif pour croire l'authorité de l'Eglise. Si je cherche ce motif dans la déclaration de l'Ecriture & dans les textes que nous a cités M. Pelisson, nous voilà retournez à l'Ecriture & à une écriture qui n'a encore aucun poids à nôtre égard. Car je ne sçaurois étre assuré de la verité de l'Ecriture que par le témoignage de l'Eglise. Or cette Eglise n'a aucune authorité sur moi, car je ne la connois pas encore, je la cherche: Ainsi me voilà reduit à un détroit d'où je ne sçaurois sortir. Si je me tourne vers l'Ecriture, je n'y trouve pas de marques de divinité suffisantes pour appuyer ma foi. Si je retourne vers l'Eglise elle n'est encore rien à mon égard jusqu'à ce qu'elle m'ait donné des marques qu'elle est l'Eglise & qu'elle est infaillible. Si je me mets à examiner ces marques, c'est l'antiquité, les miracles, &c. me voila dans une discussion qui est absolument impossible aux simples, de l'aveu de tous les docteurs Papistes. Ainsi me voilà dans l'impossibilité de trouver un appui à ma foi. Il y a long-tems que l'on a reproché aux Papistes qu'ils faisoient vn cercle ridicule & impertinent dans l'analise de leur foi. Car premiement il faut croire, selon eux, l'authorité de l'Eglise, & la croire sans preuves. Aprés il faut croire l'Ecriture à cause de l'authorité de l'Eglise. En enfin circulairement il faut retourner à l'Eglise & la croire à cause du témoignage de l'Ecriture. Croire pre-

mierement l'Ecriture ſur le témoignage de l'Egliſe, puis croire l'Egliſe ſur le témoignage de l'Ecriture. Il n'y a perſonne qui ne ſente cette abſurdité. Et depuis peu j'ai démonſtré à Monſieur de Meaux, que ſelon ſa methode; il faut que je croye à l'Egliſe avant que de croire en Dieu. Cela eſt clair. Car il ſoûtient que le premier acte de foi du catechumene tombe ſur cet article, *je croi l'Egliſe.* Aprés cela il croit ſur le témoignage de l'Egliſe, qu'*il y a un Dieu*, & tous les autres articles du Symbole. Il eſt donc plus clair que le jour qu'il croit à l'Egliſe devant que de croire en Dieu. Or comme on voit, c'eſt quelque choſe de fort ſurprenant de croire à l'Egliſe avant que de croire en Dieu qui eſt le fondateur de l'Egliſe & l'objet de ſa doctrine, de croire à l'Egliſe avant que de croire à Jeſus-Chriſt, ſans lequel on ne ſçauroit concevoir l'Egliſe. Outre cela on a fait voir à ces Meſſieurs que dans leur methode il eſt abſolument impoſſible que leurs catechumenes reçoivent la foi Chrétienne. Car pour croire il faut, ſelon eux, une authorité infaillible. Or les catechumenes ne ſçauroyent la trouver. C'eſt un Curé qui les inſtruit, c'eſt un Evêque. Ces gens-là ne ſont pas infaillibles. Non, dit-on, mais ils n'enſeignent que la doctrine de l'Egliſe qui eſt infaillible; Mais comment ce catechumene pourra-t-il s'aſſurer que ſon Paſteur ne luy enſeigne que la doctrine de l'Egliſe univerſelle? N'a-t'il qu'à conſulter les Conciles, ou les Evêques de toute la terre? Ira-t'il à Rome? Eſt-il obligé d'en croire ſon Evêque qui luy dit que ce qu'on lui enſeigne eſt la doctrine de l'Egliſe Catholique? Si cela eſt un Turc eſt auſſi obligé de croire ſon precepteur qui lui dit que l'Alcoran a été apporté du ciel. Ces Meſſieurs feroyent bien de lever ces difficultés de leur methode avant que de charger la nôtre.

Je voudrois bien auſſi que ſelon leurs principes,

ils nous apprissent sur quoy est fondée la foy par laquelle les societés errantes croyent certains articles de foy, qui leur sont communs avec l'Eglise? Par exemple, les Calvinistes croyent tous les articles du Symbole dans le sens de l'Eglise Romaine? Or selon Estius, Durand, & les autres, les heretiques Calvinistes & tous autres croyent *d'une foy veritable & divine* les articles lesquels ils entendent dans le sens de l'Eglise. Sur quoy donc est appuyée cette foy divine des Calvinistes? Ce n'est pas sur l'authorité infaillible de l'Eglise. Car ils ne la croyent pas, ou bien ils n'ont pas de veritable foy, ce que l'Eglise Romaine ne veut pas dire; ou il faut que leur foy soit née sans le secours de l'authorité. Je souhaiterois fort aussi qu'ils m'expliquassent, sur quoy étoit fondée la foy de tous ces Docteurs Papistes que nous avons ci-devant cités? le Cardinal d'Ailly, Thomas Valdensis. Le Panormitain & plusieurs autres. Car la foi de ces Docteurs ne pouvoit être fondée sur l'infaillibilité, ou des Papes ou des Conciles, ou des jugemens de l'Eglise, puisqu'ils ne croyoient pas cette infaillibilité.

Enfin je desirerois fort d'entendre l'explication d'un petit enigme, selon leurs principes. Je conçoi une assemblée d'Evêques, en concile œcumenique prêts à decider une question de foi qui n'a pas encore été decidée: Par exemple, prenons la question de la conjonction sans confusion des deux natures en Jesus-Christ, qui fut decidée dans le Concile de Calcedoine. Je demande si avant la decision du Concile les Evêques Orthodoxes avoyent la foi sur cet article, ou s'ils ne l'avoyent pas. S'ils n'avoyent pas la foi là dessus, ils étoyent donc incredules: pourquoi determinoyent-ils donc une verité sur laquelle ils n'avoyent fait eux mêmes aucun acte de foi? Comment faisoyent-ils une decision qui n'étoit pas fondée sur leur foi? S'ils avoyent la foi avant que de fai-

re leur decision, je demande sur quoi elle étoit fondée? Ce n'étoit pas sur l'authorité de l'Eglise: car l'Eglise n'avoit encore rien decidé là-dessus: ce n'étoit pas sur l'Ecriture: car l'Ecriture selon ces Messieurs, ne sçauroit déterminer aucune controverse avant que l'Eglise ait prononcé sur son vrai sens. Les Eutychiens avoyent un texte formel pour la transmutation de la nature divine en la nature humaine. *La parole a été faite chair*, & bien plus formel que ce texte, *ceci est mon corps*, n'est pour la transubstantiation. Il faloit déterminer le vrai sens de ce texte du premier chapitre de Saint Jean, avant qu'on sçût certainement si les natures en Jesus-Christ n'étoyent pas confuses. Ainsi il est évident que selon la methode des Papistes, des Evêques assemblez pour juger d'une controverse non decidée, sont sans foi & jugent sans foy dans cette controverse nouvelle. Ce ne sont là que des échantillons des difficultez que nous pourrions faire, & que nous faisons en effet contre la doctrine de l'infaillibilité de l'Eglise, qui éleve son authorité, à nôtre égard, au dessus de l'authorité de l'Ecriture. Nous avons poussé une partie de ces difficultez dans nôtre Systeme contre M. Nicole, de maniere qu'on le croira grand Docteur, s'il vient à bout de les resoudre. D'autres ont poussé bien loin les autres difficultez, & nous pourrions porter celles qui n'ont pas encore été proposées, beaucoup plus loin que nous n'avons fait. Mais cet essai peut suffire ce me semble, pour faire sentir à ceux qui meditent, jusqu'où l'on peut aller, & combien est accablé d'absurditez ce faux dogme de l'infaillibilité. Nous finirons ici ce que nous avons à en dire. Seulement, mes Freres, je vous prie de vous remettre nos precedentes raisons tout à la fois dans l'esprit, afin qu'elles fassent tout leur effet. Souvenez vous des absurditez qui sont renfermées dans les neuf propositions qui renferment ce dogme, dont la premiere est

que l'Eglise n'est point infaillible dans la charité & dans les mœurs, mais seulement dans la foi. La Seconde, qu'elle n'est point infaillible dans la discipline & dans les regles du gouvernement. La troisiéme, qu'elle n'est point infaillible dans les faits & dans les jugements qu'elle rend sur les faits: La quatriéme qu'elle n'est pas infaillible, & qu'en effet elle erre dans ses raisonnements & dans ses preuves; mais qu'elle est infaillible uniquement dans ses conclusions. La cinquiéme, qu'il n'est pas de foi de determiner, si c'est les Papes ou les conciles qui sont infaillibles. La sixiéme proposition, c'est que le Pape est infaillible seulement quand il parle, *ex cathedra*, mot dont jamais aucun d'eux n'a sceu fixer la signification. La septiéme, que les conciles generaux confirmez par le Pape ne peuvent errer. La huitiéme, que c'est proprement dans les conciles generaux que reside l'infaillibilité, pourvû qu'ils soyent canoniquement conduits. La neufviéme, que l'infaillibilité se trouve aussi dans les conciles particuliers, pourvû que le consentement de l'Eglise universelle y intervienne. Il y a tant d'absurditez dans ces neuf propositions qu'on ne pourroit jamais croire que des esprits raisonnables les pussent digerer. Aprés cela souvenez-vous comme nous avons prouvé que l'Eglise n'est pas infaillible; Premierement par l'experience de tous les siecles, où nous avons vû les parties de l'Eglise tomber en erreur les unes aprés les autres. Par l'exemple de l'eglise Judaïque qui a certainement erré. Par l'aveu de tous les siecles jusqu'au concile de Trente; Les plus fameux Docteurs aiant toûjours reconnu que ni le Pape, ni les conciles ne sont pas infaillibles: par les témoignages de S. Augustin, par celui de Leon I. Evêque de Rome & par celui de Facundus Evêque d'Hermiane, & enfin par celui de Vincent de Lerins.

Le 1. Novembre, 1688.

VI. LETTRE PASTORALE.

Observations generales ſur le livre des Variations de l'Evêque de Meaux : Fauſſeté de ſon grand principe, que la verité venüe de Dieu, obtient d'abord toute ſa perfection ſans ſouffrir de variations.

Nos tres chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous ſoit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jeſus Chriſt.

Quelque attachés que nous ſoyons au principal ſujet que nous avons choiſi pour être la matiere de nos inſtructions, cependant quand il ſe trouve quelque choſe à la traverſe qui eſt digne de nôtre attention, & qui peut vous embaraſſer, nous avons accoûtumé de nous arreſter & d'interrompre nos matieres ordinaires. Mais nous n'avons pas jugé qu'il fût neceſſaire de faire cela, quand le dernier livre de Monſieur Boſſuet Evêque de Meaux a paru. Nous eſtions occupés ſur la matiere importante de l'infaillibilité de l'Egliſe ; Et les connoiſſeurs nous parlerent du livre des *variations*, avec ſi peu d'eſtime que nous ne jugeâmes pas qu'il fût à propos de quitter l'endroit où nous en eſtions pour courir à vôtre ſecours. Cet ouvrage a juſtifié ce vieux proverbe, que *quand les montagnes accouchent il n'en ſort que des rats*. Jamais livre ne fut davantage preconiſé devant ſa naiſſance. Il y a douze ou quinze ans qu'on nous le promet, c'eſt la

production de plusieurs lustres. Les sçavants du parti Romain quand il commença à paroître se firent un devoir d'en dire tout le bien qu'on peut dire. Et cela est fort pieux d'élever bien haut l'ouvrage d'un Docteur Catholique contre les ennemis de l'Eglise, encore qu'on ne l'ait jamais lû. Mais depuis que ces premiers mouvemens de pieté sont refroidis, & que ces Messieurs ont pris la peine de lire aumoins quelque chose du gros livre *des variations*, ils ont jugé à propos de changer de sentiment, de n'en plus rien dire, ou de n'en parler qu'avec beaucoup de froideur: Ainsi l'étoille de ce livre ne paroît pas luy promettre une fort longue vie. Quand nous avons trouvé du loisir nous l'avons enfin lû: & nous avons trouvé que sans la reputation de l'Autheur on pourroit facilement se passer d'y répondre. Car en faveur de qui se fatiguer par le travail d'une longue réponse? Je ne sçaurois m'imaginer que cela soit necessaire pour ceux qu'on appelle nouveaux convertis; Car je ne sçay s'il y en a aucun qui se donne la peine de lire un livre aussi gros & aussi ennuyeux. Par la même raison on n'a pas besoin de répondre pour détromper les anciens Papistes. Ils demeureront sans doute encore longtemps dans leurs anciens prejugés: mais ce ne sera pas le livre de Monsieur Bossuet qui les y confirmera; Car il n'y en aura gueres qui s'imposent la necessité de le lire. On veut que la matiere plaise & divertisse. Celle-cy fatiguera les plus patiens. Monsieur Bossuet a beau prevenir les goûts là-dessus dans sa preface, il ne les empêchera jamais de trouver dans son ouvrage tout ce qui peut fatiguer un lecteur & l'endormir. Où est la patience qui puisse aller jusqu'à voir de bout en bout un amas de chicanes scholastiques? Le public est fort curieux de sçavoir les differentes manieres dont Luther, Melancthon, & Bucer ont tourné l'article de l'Eucha-

ristie pour se contenter, ou pour contenter les autres ! Ainsi le premier défaut du livre de Monsieur Bossuet, c'est la longueur, il demeurera enseveli sous sa grandeur, & sous ses ruines. Le second défaut c'est qu'il n'apprend rien de nouveau : Ce sont de vieilles calomnies mille fois repetées, & qu'on a autant de fois repoussées. Le troisiéme défaut est plus essentiel, c'est qu'il n'y a presque rien devray : & ceux qui se sont donné la peine d'examiner ses citations, ont trouvé tant de faux passages, qu'on ne peut assés s'étonner, ou de la negligence de l'Autheur & de la securité avec laquelle il se repose sur ses compilateurs, ou de sa mauvaise foy. Le livre *des variations* ne merite donc aucune réponse. Cependant j'espere qu'on en fera une ; il se trouvera quelques gens entre nous qui auront le courage d'essuyer la fatigue d'un examen un peu exact, & qui feront recevoir à M. Bossuet toute la honte que merite son peu de sincerité. Mais ce n'est point moy : je ne veux pas me charger de cette commission : je croiray mon temps mieux employé à toute autre chose. Et sur tout il est juste de faire voir à l'Autheur qu'il se trompe beaucoup, quand il croit que je suis établi pour le tenant universel. Ainsi tout ce que je veux faire dans deux ou trois lettres, que je veux employer à cela, c'est de faire quelques reflexions generales, premierement sur le dessein de l'Autheur, & en suite sur la maniere dont il l'execute : Et ce que nous en dirons suffira au moins jusqu'à une plus ample réponse, pour vous munir contre le poison de ce livre.

Pour ce qui est du dessein de l'Autheur, le voicy dans ses propres termes. Il pose deux principes : Le premier, * *que lorsqu'on a vû des variations dans l'exposition de la foy, on les a toûjours regardées comme une marque de fausseté, & d'inconsequence*

* *Preface.*

dans la doctrine exposée. La foy parle simplement, le Saint Esprit répand des lumieres pures, & la verité qu'il enseigne a un langage toûjours uniforme. Le second principe est, *que la verité Catholique venüe de Dieu, a d'abord sa perfection: & que l'heresie foible production de l'Esprit humain, ne se peut faire que par pieces mal assorties. Voila,* dit-il, *les principes solides & inebranlables par lesquels je pretends demontrer aux Protestans la fausseté de leur doctrine dans leurs continuelles variations, & dans la maniere changeante dont-ils l'ont expliquée je ne dis pas seulement en particulier, mais en corps d'Eglise dans les livres qu'ils appellent symboliques.* C'est-à-dire dans ceux qu'on a faits pour exprimer le consentement des Eglises.

En verité on ne sçait que dire & que croire quand on lit de semblables choses: On ne sçait si l'on dispute avec un Chrêtien ou avec un Payen, si l'on a affaire avec un sçavant ou avec un ignorant; Car c'est ainsi precisement que pourroit raisonner le plus grand ennemy de la Religion Chrêtienne: & on suppose dans ce raisonnement des faits qui ne peuvent être avancés, que par le plus ignorant de tous les hommes. M. Bossuet est Chrêtien, il est sçavant, il est habile, tellement que l'on ne connoît rien là dedans. Le principe est *que les variations dans l'exposition de la foy sont des marques de fausseté, que la verité Catholique venüe de Dieu a d'abord sa perfection.* Accordés ce principe à un Payen & à un Mahometan, sans restriction & sans distinction comme l'Evêque de Meaux le pose icy, vous luy mettes en main un instrument pour ruiner entierement la Religion Chrêtienne, & la convaincre de fausseté; Car de ces variations que l'Evêque de Meaux nous impute on en trouvera une infinité dans la doctrine de l'Eglise Chrêtienne depuis sa naissance. Ce faux principe de M. Bossuet a quel-

que fondement dans la verité; car il est vray qu'une Eglise qui changeroit de doctrine du blanc au noir, qui renverseroit ses premiers dogmes, en mettroit de nouveaux, & qui poseroit de nouveaux fondemens à la foy, donneroit en cela une marque de la fausseté de sa Religion. Mais il s'agit de sçavoir si premierement à l'egard des dogmes fondamentaux, il ne peut arriver de changement considerable dans la maniere de les exprimer, sans que ce soit une marque assurée de la fausseté, & de l'inconsequence dans la doctrine: Secondement si à l'egard des dogmes qui ne sont pas fondamentaux, & necessaires de necessité de moyen, il ne peut jamais arriver qu'on change absolument, non seulement de maniere de s'exprimer, mais de sentiment, sans que ce soit aussi une marque de fausseté dans la Religion. Or je soûtiens qu'avancer une telle maxime, & avoüer qu'une Religion dont les dogmes essentiels, ont changé d'exterieur & de forme, & qui a même quelquefois changé de sentiment dans les choses non essentielles, est une fausse Religion, c'est trahir la Religion Chrêtienne, c'est la livrer aux infideles pieds & poinds liés. Car on ne peut nier que les dogmes les plus essentiels du Christianisme, jusqu'au quatriéme & au cinquiéme siecle de l'Eglise n'ayent changé de forme & d'exterieur, & même que dans ces changemens il n'y ait eu des expressions capables de donner des idées tres differentes les unes des autres. On ne sçauroit nier non plus que l'Eglise n'ait varié dans des points moins essentiels, & dont pourtant aujourd'huy l'Eglise Romaine fait des articles de foy. Quand je lis ces mots de Monsieur Bossuet, *que la verité venüe de Dieu a d'abord sa perfection*, & qu'elle est d'abord parfaitement connüe & bien expliquée, je suis tenté de croire qu'il n'a jamais jetté les yeux sur les écrits des Peres des quatre premiers siecles. Comment se

pourroit-il faire qu'un homme sçavant pût donner une marque d'une aussi profonde ignorance? *Si par de telles preuves on nous montre*, dit-il, *la moindre inconstance ou la moindre variation dans les dogmes de l'Eglise Catholique depuis son origine jusqu'à nous. C'est à dire depuis la fondation du Christianisme. Je veux bien leur avoüer qu'ils ont raison, & moy même j'effaceray toute mon histoire.* Voila une temerité qui me paroît tenir du prodige. Il faut donc que vous sçachiés que precisement le contraire de ce que pose icy M. Bossuet est vray: *La verité venüe de Dieu a eu d'abord sa perfection.* C'est-à-dire qu'elle a été d'abord tres-bien connüe, & tres-heureusement expliquée. C'est le contraire de cela qui est precisement vray. La verité de Dieu n'a été revelée que par parcelles, & même les revelations n'ont été parfaitement entendües & heureusement expliquées qu'aprés les travaux de plusieurs siecles, & par l'assemblage des lumieres d'une infinité de docteurs. Ce sont même les heresies & les heretiques qui ont amené la connoissance des verités Chrêtiennes à sa perfection. Et la remarque de S. Augustin là-dessus a toûjours passé pour solide & pour judicieuse. * *Plusieurs choses*, dit-il, *appartiennent à la foy Catholique qu'on examine avec plus de soin, que l'on comprend avec plus de distinction, & que l'on enseigne avec plus de precision quand elles sont agitées par l'ardente inquietude des heretiques. Tellement que les questions agitées par les ennemis de l'Eglise luy fournissent les moyens d'apprendre de nouvelles verités.* Ce ne sont pas seulement de nouvelles explications, & de nouvelles manieres que les heretiques donnent moyen à l'Eglise d'apprendre: *Ce sont de nouvelles verités*, selon S. Augustin: Mais selon Monsieur Bossuet, cela est faux, la verité venüe de Dieu est d'abord parfaitement bien connüe, & tres-heu-

* *De Civit. Dei, lib. 16. cap. 2.*

reusement expliquée, L'Eglise n'a rien appris sur les mysteres de la Trinité, & de l'incarnation par les disputes qu'elle a euës avec les Samosateniens, Photiniens, Arriens, Nestoriens, & Eutychiens. Encore une fois le contraire de cela est vray : Ce sont les disputes avec les heretiques qui ont mis la connoissance des mysteres de la Trinité, & de l'incarnation dans l'état & dans la perfection où elle est depuis 12 ou 13 cens ans. J'ay remarqué ailleurs cette profonde providence de Dieu ; laquelle dans le tems même que l'Antichristianisme alloit entrer dans l'Eglise, & y faire les ravages que l'on a vû & que l'on voit, afin qu'il ne pût ruiner les fondemens du Christianisme, les avoit mis à couvert sous l'authorité que l'Antichristianisme devoit en quelque sorte respecter, c'est celle des Conciles. Et alors elle procura que ces fondemens de la foy qui avoyent été fort imparfaitement expliqués le fussent avec la derniere precision, & la plus grande justesse. Je dis donc que bien loin que la verité de Dieu ait eu d'abord toute sa perfection, c'est-à-dire, ait été distinctement connuë : au contraire il n'y a peut-être pas un seul dogme, qui devant que de se trouver dans une parfaite clarté n'ait souffert de plus grandes variations, que n'en ont souffert entre les Reformés les deux articles de la Cene & de la Justification : qui sont les seuls sur lesquels roulent toutes les variations, que nous impute l'Evêque de Meaux. Et pour nier cela, il faut avoir un front d'airain, ou être d'une ignorance crasse & surprenante. Voyons en quelques preuves.

L'adorable mistere de la Trinité des personnes dans une seule & méme essence divine, est dans le nouveau Testament couché avec tant de clarté que nous n'avons pas besoin des lumieres des hommes pour l'y trouver. Et je ne doute nullement que les premiers docteurs de l'Eglise Chrêtienne ne l'y aient vû com-

me nous. Aussi la trouve-t-on dans leurs écrits: On la trouve dans Justin Martyr, dans Athenagoras, dans Tertullien, dans S. Cyprien & generalement dans tous les anciens autheurs. Il me semble que c'est là une des verités venües de Dieu, une verité de la derniere importance & essentielle au Christianisme. Et qui par consequent selon le principe de Monsieur Bossuet *doit avoir obtenu d'abord toute sa perfection & se trouver parfaitement bien expliquée dans les premiers interpretes de l'Ecriture.* Cependant chacun sçait combien ce mystere demeura informe jusqu'au premier Concile de Nicée, & méme jusqu'à celuy de Constantinople. Athenagoras, contemporain de Justin Martyr qui écrivoit quarante ans apres la mort des derniers Apôtres est le plus ancien theologien que nous ayons qui ait entrepris de sortir de la simplicité de l'Ecriture & qui ait tenté d'expliquer ce mystere. Il est bon de l'entendre. * *Nous ne disons rien de ridicule quand nous disons que Dieu a un Fils. Car nous n'avons pas de Dieu le Pere & du Fils un sentiment semblable aux fables des Poëtes qui font des dieux lesquels ne sont pas meilleurs que les hommes: mais le Fils de Dieu est le verbe* (ou la raison) *du Pere en idée & en efficace. Car par ce verbe ont été créés toutes choses: Et comme le Fils est dans le Pere, le Pere est dans le Fils par unité & par puissance d'esprit, l'entendement & le verbe du Pere est Fils de Dieu. Que si par la penetration de vostre esprit vous croyés étre capable de contempler ce que c'est que le Fils, je vous le diray en peu de paroles. La premiere generation est au Pere qui n'est point engendré. Car dés le commencement Dieu étant un entendement eternel a eu son verbe en soy-méme: Parcequ'il étoit toûjours raisonnable. Mais il étoit comme courbé & couché sur les choses materielles destituées de forme quand il a mélé les choses spirituelles avec les plus grossie-*

* *Apolog. pro Christ.*

res, s'avançant en forme & en acte, c'est à dire, venant à une existence actuelle. *A quoi s'accorde aussi l'esprit Prophetique, le Seigneur, dit-il, m'a créé le commencement de ses voyes pour ses œuvres.* Nous ne comprendrions rien du tout à la derniere partie de cette explication du mystere de la Trinité & de la generation du Fils, si Tertullien & d'autres ne nous l'avoient expliquée. Athenagoras veut dire que le verbe ou la raison qui s'appelle le Fils de Dieu étoit en Dieu de toute eternité, mais que ce verbe fut repandu de Dieu au commencement du monde sur la matiere, qui étoit informe, comme une semence sacrée, par la vertu de laquelle toutes les creatures fûrent engendrées, & que ce fut cette effusion de sa sagesse qui donna la derniere perfection & pour ainsi dire la parfaite existence au verbe & à la seconde personne de la divinité. Et que c'est ce que veut dire le sage quand il dit de la sapience, *il m'a crée au commencement de ses voyes.* Tatien disciple de Justin Martyr explique ce mystere absolument ainsi : Et dit, *que Dieu le Pere étoit le seul au commencement & qu'il fit sortir de son sein son verbe, sa sagesse, son Fils qui fut la production premier née du Pere.* Il est clair que le disciple avoit appris cela de son maître. Theophile Evêque d'Antioche dans son second livre à Autolycus, nie pareillement l'eternelle generation du Fils & dit, *que Dieu ayant son verbe dans ses entrailles, l'engendra quand il le produisit avant toute chose. Et qu'il a étê toûjours & de toute eternité dans le cœur du Pere. Et quand il voulut créer les choses qu'il avoit resoluës, il engendra ce verbe en le produisant au dehors, & le fit le premier né de toute creature.* C'est cette theologie qu'on trouve tres-nettement expliquée par Tertullien dans le chapitre 18. de son livre contre Hermogene, & dans le 6. & 7. chap. du livre contre Praxeas. Dans le 21. chapitre de son Apologetique il y avoit enseigné la divi-

nité du Fils & son eternité & son unité de substance avec son Pere de maniere qu'on ne le peut faire mieux. Mais dans son livre contre Hermogene chap. 18. on le prendroit pour un vray Arrien. Là disputant contre des heretiques qui faisoient la matiere eternelle, il leur prouve que rien n'est eternel excepté Dieu, non pas méme le verbe, & la sagesse du Pere qui est son Fils. Il prouve qu'elle n'est pas eternelle par le méme passage des Proverbes qu'à cité Athenagore. *Il m'a créée le commencement de ses voyes pour ses œuvres.* Puis il adjoûte *qu'Hermogenes reconnoisse donc que la sapience est dite née & créée de Dieu afin que nous sçachions qu'il n'y a rien d'increé, & qui ne soit pas né, que Dieu, car si ce qui est en Dieu & qui vient de Dieu n'a point été sans commencement, si la sapience est née & creée de là, sçavoir du moment que dans l'entendement divin elle a commencé à étre agitée pour arranger les ouvrages du monde, combien plus est-il inconcevable qu'aucune des choses qui est hors de Dieu soit sans commencement.* Il n'y a rien en apparence plus Arrien & en même temps plus incompatible avec Tertullien lui-méme, tel qu'il paroît dans le 21. chapitre de son Apologetique. Il nous explique ce mystere & leve la contradiction dans son livre contre Praxeas, où il traitte à fonds la matiere de la Trinité contre des heretiques appellés *Patri-passiens* qui disoient que le Pere avoit été incarné & avoit souffert, & qui ne reconnoissoient qu'une personne en Dieu. Là il pose encore tres nettement *b* que le Pere, le Fils & le Saint Esprit quoi que distingués, ne sont qu'une seule substance. La il definit *c que le Saint Esprit procede du Pere par le Fils.* Là il explique la generation du Fils comme nous, par l'entendement divin qui en se comprenant & s'entendant lui-méme a fait *d* son image & son verbe qui est son Fils. Cela va bien jusques là: Mais dans la suite il repete ce qu'il

b Cap. 2. c Cap. 3. d Cap. 6. & 7.

avoit dit dans le livre contre Hermogenes: Que le Fils la sapience eternelle avoit été creé du Pere au commencement du monde. Il adjoûte que Dieu au commencement fit sortir de son sein la sapience qui étoit cachée en lui & qui étoit seulement son Fils & son verbe, en germe & en semence, & qu'il répandit cette semence sur la matiere & sur le chaos, pour arranger les creatures, & *alors*, dit il, *arriva la parfaite nativité du verbe.* C'est-à-dire que le verbe n'est point eternel entant que Fils, qu'il étoit seulement caché dans le sein de son Pere comme sapience, & qu'il fut comme produit & devint une personne distincte de celle du Pere peu devant la creation. Ainsi la Trinité des personnes ne commença, selon lui, qu'un peu avant le monde.

Je me suis un peu étendu à expliquer la Theologie de l'Eglise des trois premiers siecles sur la Trinité, parceque je n'ay trouvé jusqu'ici aucun autheur qui l'ait bien comprise: & parce qu'elle nous est un exemple singulier de la fausseté du principe de Monsieur Bossuet, que *la verité venüe de Dieu atteint d'abord toute sa perfection.* Car c'est une variation plus considerable qu'aucune que l'on puisse trouver dans la doctrine des Reformateurs. Ce n'est pas que je la croie essentielle & fondamentale. Car ce n'est ni le Socinianisme, ni l'Arrianisme. 1. Les Arriens disoient que le Fils n'étoit pas de méme substance que le Pere. Mais les anciens disoient, *e nous avons appris que celui cy est produit de Dieu & produit par voye de generation, & c'est pourquoy il est appellé Fils de Dieu par unité de substance, car il est Dieu esprit: Quand le rayon sort du soleil c'est une portion qui appartient au tout. Mais le soleil est dans le rayon parceque c'est le rayon du soleil, la substance n'est point divisée, mais seulement étendüe. Ainsi le Fils est Esprit de l'Esprit, & Dieu de Dieu, comme une lumiere qui est allu-*

F vj

e *Apolog. cap.* 21.

mée d'une autre lumiere. Ce sont les paroles de Tertullien qui sont parfaitement opposées à la doctrine Arrienne. 2. Les Arriens disoient que le Fils avoit été produit *des choses qui ne sont pas*, c'est à dire de rien: mais tous les anciens disoient que le Fils avoit été produit de la propre substance du Pere. 3. Les Arriens mettoient le Fils entre les creatures, les anciens nioient qu'il fut creature. 4. Les Arriens ne reconnoissoient rien d'eternel dans le Fils ni l'essence, ni la personne. Mais les anciens croioient que l'essence & la substance du Fils étoit eternelle, étant la méme que celle du Pere. Seulement ils vouloient que la generation de la personne se fut faite au commencement du monde quand Dieu repandit sa sagesse & son verbe sur la masse du chaos pour en tirer le monde. Ce qui venoit en partie d'une méchante Philosophie, parcequ'ils n'avoient pas une idée juste de l'immutabilité de Dieu. Mais sur tout cette mauvaise Theologie leur venoit d'un passage du 8. des Proverbes mal tourné. Car ils lisoient dans le Grec & dans l'ancienne version latine: *Il m'a creé le commencement de ses voyes pour ses œuvres.* Au lieu qu'il y a dans l'Hebreu, *il m'a possedée dés le commencement de ses voyes.* Ce qui fait voir, pour le remarquer en passant contre l'Eglise Romaine, combien il est dangereux de s'en tenir à des versions sans consulter les originaux. Il est vray aussi que les anciens jusqu'au quatriéme siecle ont eu une autre fausse pensée au sujet des personnes de la Trinité. C'est qu'ils y ont mis de l'inegalité. C'est ce qu'on ne peut nier pour peu qu'on ait de bonne foi. Car ils ont regardé le Fils comme les rayons qui emanent du soleil, qui n'en sont que les portions & qui ont moins de perfection que le tout. Tertullien est clair là-dessus; *car le Pere*, dit-il, * *est la substance entiere, & le fils est une derivation du tout*

* *Cont. Praxeas Cap. 9.*

& une portion, comme luy même l'avoüe, le Pere est plus grand que moi. b Là méme expliquant ces paroles de l'Ange à la Vierge. *La vertu du tout puissant t'ombragera & l'esprit de Dieu surviendra en toy*, il confond le Fils & le Saint Esprit & pretend que cet esprit qui ombrage la Vierge est celui qui à été incarné. Et ce n'est pas le seul endroit ou Tertullien confond les deux dernieres personnes de la Trinité. Cette Theologie d'Athenagoras & de Tertullien étoit asseurement celle des sçavants de leur siecle. Athenagore & Theophile d'Antioche dans l'Orient, & Tertullien dans l'Occident en sont témoins; Car ils n'avancent point cela comme leurs propres imaginations: Aussi est-il certain que tous les anciens des trois premiers siecles ont à peu prés expliqué ainsi ce mystere de la Trinité; ne reconnoissant qu'une substance en Dieu, y mettant trois personnes distinctes, mais engendrées & produites dans le tems, confondant tres souvent le Fils & le Saint Esprit, & mettant de l'inegalité entre le Pere & le Fils. Justin Martyr à dit plusieurs fois que le Fils étoit le Ministre ou le Serviteur du Pere, & qu'il étoit suiet à sa volonté avant son incarnation. c S. Irenée fait tres clairement le Fils inegal & suiet au Pere.

Le livre des constitutions apostoliques attribué faussement d à S. Clement, dit sur cette inegalité des personnes de la Trinité des choses si dures, que le Jesuite Petau est obligé d'avoüer que c'est l'heresie Arrienne & Macedonienne. Clement d'Alexandrie pose assés clairement cette inegalité entre les personnes. Et aprés tout, Origenes dont on a dans la suitte, examiné tout les termes avec rigueur, n'a point parlé là-dessus plus durement que les autres autheurs de son siecle. Chacun sçait que nous confessons aujourd'hui trois hypostases dans la divinité.

b Cap. 26. & 27. c *Lib. 4. c. 17.*
d *Petavius Theol. dogm. l. 1. de Trinit. c. 3.*

Et cependant tout ceux qui ont lû les écrits des Peres ſçavent que juſqu'au Concile de Nicée, & méme apres le Concile de Nicée on ne reconnoiſſoit qu'une hypoſtaſe en Dieu. S. Athanaſe nous apprend qu'il y eut là-deſſus un grand démêlé dans l'Egliſe d'Antioche entre les Orthodoxes. Les uns voulant qu'il y eut trois hypoſtaſes en Dieu, & les autres n'y en mettant qu'une. On ſçait auſſi quelle a été la deſtinée du *conſubſtantiel*, terme que l'Egliſe admet aujourd'hui avec tant de conſentement pour ſignifier que le Fils eſt d'une méme eſſence que le Pere. Il fut preſque inconnu dans les trois premiers ſiecles: Dans le troiſiéme il fut condamné dans le Concile d'Antioche tenu contre l'heretique Paul de Samoſate. *Voila de quelle maniere la verité venüe de Dieu a d'abord toute ſa perfection*, ſelon la belle maxime de M. Boſſuet. Enfin leur Theologie a été ſi imparfaite là-deſſus que le Jeſuite Petau a été contraint d'àvouër en propres termes, qu'ils ne nous en ont donné * *que les premiers lineaments*. Mais on dira que toutes ces variations n'étoient que dans les termes, & que dans le fonds l'Egliſe a toûjours cru la méme choſe. Premierement il n'eſt pas vray que ces variations ne fuſſent que dans les termes: Car la maniere dont nous avons vu que les anciens ont exprimé la generation du Fils & ſon inegalité avec ſon Pere, donnent des idées & tres fauſſes & tres differentes des nôtres. Secondement je ſoûtiens que ces variations étoient beaucoup plus réelles que celles qui ſe trouvent entre les Reformés ſur l'uſage du mot de ſubſtance dans le Sacrement & ſur quelques differentes manieres d'expliquer la juſtification. Ainſi on ne ſçauroit nous faire procés ſur nos variations que l'on ne condamne beaucoup plus ſeverement celles des anciens.

Je voudrois bien auſſi que M. Boſſuet me prouvât ſa maxime, *que la verité venüe de* Dieu *a ſa perfe-*

* *Theolog. dogm. Tom. 2. præfat. cap. 3.*

ction d'abord, par l'histoire du mystere de l'incarnation, & qu'il me fit voir en tout tems ce mystere expliqué avec la netteté, la pureté, la precision où on le trouve dans les decisions du Concile de Calcedoine. L'union des deux natures en Jesus Christ y est admirablement expliquée par trois adverbes qui signifient quelles sont unies d'une maniere *inseparable*, *sans confusion*, mais pourtant *sans division*. Cette verité venuë de Dieu est elle arrivée d'abord à cette perfection? Il est vray qu'on trouve Jesus Christ Dieu & homme composé de deux natures, dans les écrits de tous les Peres les plus prochains des Apôtres. Tertullien la posé fort expressement en cent endroits & entr'autres dans le 27. chapitre du livre contre Praxeas. *Nous voyons*, dit-il, *un double état non confus, mais conjoint en une méme personne, un Dieu & un homme Jesus*. Mais de combien de tenebres ces lumieres se trouvent-elles mêlées dans les anciens docteurs, particulierement des trois premiers siecles, & méme en ceux du quatriéme? Ne les surprend-on pas souvent confondant le Fils & le S. Esprit dans le miracle de l'Incarnation? Que veut dire Tertullien quand il dit en prouvant la verité de l'incarnation † *que Dieu peut être changé en toute chose & demeurer cependant ce qu'il est?* Cela ne signifie-t-il pas que Dieu a été converti en chair selon l'heresie qu'on a attribuée à Eutychés; fondée en apparence sur ces paroles, *le verbe a été fait chair?* Combien de travaux & de disputes a-t'il falu faire, contre les Sabelliens, Samosateniens, Apollinaristes, Arriens, Nestoriens, & Eutychiens pour éclaircir parfaitement ce mystere de l'incarnation? Ce n'est que par la voye des longues contentions avec ces heretiques qu'enfin cette verité venuë de Dieu est arrivée à sa perfection. Ainsi la maxime de Monsieur Bossuet se trouve fausse icy comme ailleurs, *que toute*

† *De carne Christi cap. 3.*

verité venüe de Dieu ne peut souffrir de variations & qu'elle atteint d'abord toute sa perfection.

Je voudrois bien que l'Evêque de Meaux me prouvât cette maxime seulement dans le dogme d'un Dieu unique, tout puissant, tout sage, tout bon, infini, & infiniment parfait. Il n'y a point d'endroit où les Peres de l'Eglise auroyent dû être plus uniformes & plus exempts de variations que celuy là: Puisque c'est celuy qu'ils devoyent sçavoir le mieux, s'y exerçant perpetuellement dans leurs disputes contre les Payens. Cependant combien y trouve-t'on de variations & de fausses idées? Athenagoras dit que la bonté est en Dieu un accident qui est en luy comme la couleur est dans le corps. Tertullien dans son livre contre Praxeas nie que la providence & la sagesse en Dieu soient sa substance & veut que ce ne soient que des accidents: C'étoit là la theologie du siecle. Or on peut concevoir combien cette fausse idée met d'absurdités en Dieu. Car si Dieu a des accidents, il n'est plus infini, il n'est plus simple, il n'est plus indivisible. Ordinairement ils parlent de Dieu comme n'étant par tout que par sa vertu, & non par son essence. *a Au reste nous sçavons*, dit Tertullien, *que Dieu remplit les abysmes & qu'il est par tout: mais par sa vertu & par sa puissance seulement.* Justin Martyr soûtient aux Juifs que *dans ces paroles, le Seigneur fit pleuvoir du feu & du souffre sur Sodome*, il faut entendre Jesus Christ, & non le Pere, *b autrement le Pere n'auroit pas pû étre dans les cieux.* Discours qui suppose evidemment que Dieu le Pere ne peut pas étre par tout, au ciel & en terre en méme temps. Et en parlant des diverses apparitions de Dieu sous le vieu Testament, il dit qu'elles doivent étre entenduës du Fils, *parceque le Pere & le Createur de toutes choses ne pouvoit pas abandon-*

a Cap. 23. adversus Praxeam.
b Dialog. contra Tryphon.

ner les espaces superieurs du ciel, pour se rendre visible dans une petite partie de la terre. Se peut-il une plus fausse idée de la divinité que celle-là ? La plus part des anciens n'ont ils pas cru Dieu corporel & étendu comme Tertullien ? En parlant de la generation du Fils cy-dessus expliquée, ne nous ont-ils pas representé Dieu muable & divisible, changeant ce germe de son Fils en une personne parfaite, & divisant une portion de sa substance pour son Fils sans la detacher de soy ? Cette belle & juste idée que nous avons aujourd'huy de l'être enfiniment parfait, quoy que verité venue de Dieu n'a donc pas atteint toute sa perfection d'abord. Dans le suitte nous en produirons d'autres preuves.

Avis sur les circonstances du temps.

MES FRERES,

IL me semble qu'il n'est pas hors de propos de vous donner quelques avis sur les circonstances du temps present. Nous avons appris qu'à Rouën & à Dieppe on a desarmé tous ceux qui sont nouveaux convertis depuis cinq ans, avec defense de garder ni espées, ni armes à feu dans leurs maisons, ce qu'on a fait ou qu'on fera sans doute partout ailleurs. Voila une démarche qui merite bien, ce me semble, qu'on y fasse d'attentives reflexions. Ces malheureux conseillers de persecution, qui ont surpris la sagesse du Roy, & celle de son conseil, se trouvent bien loin de leur conte. Ils avoyent persuadé à sa Majesté, qu'au bout de deux ou trois ans à peine paroîtroit-il quelque vestige qu'il y eût eu des Calvinistes en France ; & voicy qu'au bout de cinq ans il les redoutent encore, & les desarment afin de n'avoir pas lieu de les craindre. Cette epoque de cinq ans est notable : on desarme tous ceux qui ne sont Catholiques que depuis ce temps : on de-

voit dire ceux qui sont convertis depuis 7 ans; Car c'est precisement le temps dans lequel ont commencé les grandes violences en plusieurs lieux. On demeure d'accord par là que tous ceux qui ont changé depuis cinq ans l'ont fait pour ceder à la violence. On reconnoît que leur cœur est toûjours Calviniste, & que leur conscience qui est dans la plus cruelle de toutes les oppressions est capable d'éclater, & de chercher des voyes pour se mette au large. Peut-être se trompent-ils dans le jugement qu'ils font de vous: peut-être que la longue habitude que vous avés à porter le joug a rompu vôtre courage, & enervé toutes vos passions: peut-être que l'Esprit de Dieu vous inspire le dessein de tout souffrir pour la gloire de Dieu, sans prendre aucune revenge & sans en chercher les occasions. Mais quoy qu'il en soit, il n'est pas étonnant qu'ils vous craignent aprés les traittemens qu'on vous a faits: & si l'on ne peut être assuré des nouveaux convertis de Rouën & de Dieppe, qu'on a toûjours épargnez en comparaison des autres, & qui n'ont jamais été forcés à aller à la Messe par la bonté des Gouverneurs, que ne doit-on pas craindre des habitants de Poytou, de Xaintonge, de Guyenne, & de Languedoc, contre lesquels les Ministres du Clergé, & des Jesuites plûtôt que ceux du Roy, ont exercé les dernieres fureurs? J'avouë qu'il est difficile de croire qu'il soit resté des sentimens de fidelité, dans des personnes pour lesquelles on n'a eu aucune compassion. Je veux esperer que vous n'étes pas justement dans la disposition où vos ennemis croyent que vous étes. Mais quand vous y feriés je ne m'en étonnerois aucunement, & je ne sçaurois vous dire que vôtre ressentiment fût injuste: puisqu'on a violé à vôtre égard tous les droits de la nature & des gens. Enfin le Roy & ses Ministres n'ouvriront-ils pas les yeux sur ces abysmes, où les ont conduits la rage des per-

secuteurs? N'est-ce pas un grand plaisir pour un Roi qui se voit aujourd'huy toute l'Europe sur les bras, de sentir encore dans les entrailles de son état plus de quatre ou cinq cent mille personnes capables de porter les armes ausquelles il ne veut avoir aucune confiance, & dont-il redoute le ressentiment? N'admirerés vous pas icy, mes Freres, la profondeur des jugemens, qui confond les hommes dans leurs conseils? Ces malheureux persecuteurs regarderent la treve de 20 ans que le Roy avoit faite, comme un temps plus que suffisant pour éteindre vôtre nom & vôtre memoire de dessus la face de la terre, sans en être empêchés par aucun des voisins, à cause que la terreur du nom François les avoit tous saisis jusqu'aux extremités de l'Europe. Mais au bout de deux ans, par des mouvemens dont-on ne sçauroit trouver les ressorts que dans la tres-profonde sagesse & volonté de Dieu, sans aucun eschec arrivé à la France, toute la terre se defait tout à la fois de ce joug de terreur, qui reposoit sur eux depuis tant d'années. Rome ose resister à ses volontés, & excommunier son Ambassadeur. Geneve se met à couvert par les mouvemens des Cantons Evangeliques des pernicieux desseins qui se formoyent pour sa ruine. Alger qui avoit tremblé sous les foudres de la France, & qui étoit venu demander grace la corde au cou se revolte, & se moque de ses bombes. Les petits Chapitres de Munster, de Cologne, & de Liege, qui n'eussent pas resister aux ordres du Roy portés par un valet de pied, méprisent ses prieres, ses sollicitations, ses menaces, son argent, & rejettent avec mépris les sujets que la France luy proposoit. Tant de mortifications arrivées tout à la fois semblent nous presager que l'on est à la fin de cette longue & constante prosperité qui a fait l'étonnement du siecle. La France se voit aujourd huy toute l'Europe sur les bras: Et l'on peut assurer qu'elle en

eſt redevable à la perſecution, dans laquelle les mauvais conſeillers du conſeil de conſcience ont engagé le Roy. C'eſt cette perſecution qui a enfin ouvert les yeux, comme nous l'avions eſperé, aux Princes Proteſtans d'Allemagne, & aux Roys du Nort, & qui les a obligés aprés avoir fait entr'eux une ligue offenſive & defenſive pour la defenſe de l'Empire, d'en faire une autre de même nature pour la defenſe de leur Religion. Ils ont reconnu par cent preuves, que les malheureux conſeillers, qui ont prevalu ſur l'eſprit du Roy en vouloyent à tout le parti: les cruautés que la France à fait exercer au Duc de Savoye dans ſes états, & la conduite qu'elle à inſpirée au Roy d'Angleterre en ont aſſés inſtruit toute l'Europe. Dieu leur a fait la grace de ſe reveiller & de s'unir: & à cela n'a pas peu contribué ce grand Prince ſur lequel aujourd'huy tous les hommes ont les yeux tournés avec admiration: & duquel les perſecuteurs de France ont ſi cruellement traitté les biens, les ſujets, le nom & la reputation, en le perſecutant avec tant de mépris & tant d'indignité. Déja il eſt tres clair que c'eſt la perſecution qui de tous ces côtés a donné à la France tant d'affaires qu'elle n'attendoit pas: mais c'eſt elle encore qui indirectement luy a mis l'Empereur ſur les bras. Il eſt vray que l'Empereur eſt trop poſſedé par ſon Clergé pour avoir aucune vuë qui tende à la conſervation de la Religion Proteſtante. Mais les états Proteſtans outrés de la perſecution qu'on faiſoit à leurs Freres, & excités par la veuë de tant de miſerables refugiés qui les accabloyent, ſe ſont heureuſement ſervis des interêts de l'Empereur, & de la maiſon d'Autriche pour les engager contre la France. Si le Roy avoit laiſſé ſes ſujets unis malgré leur difference de Religion, comme ils étoyent auparavant, on peut dire avec aſſurance, qu'aucune puiſſance de l'Europe n'auroit oſé remuër le doigt contre la

France. Mais la maison d'Autriche est ravie d'être en état de se prevaloir de la division que les persecuteurs ont jetté dans les entrailles de l'état. Outre tout cela n'admirerés vous pas la profonde sagesse de Dieu, qui fait arriver les gens en des lieux tout opposés à ceux où ils tendoyent. La France pretendoit par sa persecution contre nous, s'attacher par des liens eternels le siege de Rome, & se le rendre esclave, & voila tout au contraire que Dieu a semé entre ces deux parties de l'empire de la beste, le chef & le plus considerable des membres, une division telle que peut-être les siecles passés n'en ont pas vû de semblable. Enfin pour achever d'ouvrir les yeux aux sages conseillers de sa Majesté sur les effets de la persecution, ils n'ont qu'à regarder la terrible tragedie qui est preste à se jouer dans l'Angleterre. On ne sçauroit douter que ces deux grands Roys n'eussent lié une étroite partie ensemble pour la ruine de la Religion Protestante. On en vit le premier effet dans la revocation de l'edit de Nantes qui se fit aussitôt que le Roy d'Angleterre fut affermi sur son Thrône, & se fût rendu maître du Duc de Montmouth, & du Comte d'Argile. Les harangueurs de France au milieu de leurs flatteries n'en faisoyent point de mystere, & l'un de ces Evêques qui eut l'honneur d'haranguer le Roy l'an 1685. au nom de l'assemblée du Clergé qui se tenoit alors, eut bien la hardiesse de luy dire que l'Angleterre luy tendoit les bras pour être delivrée de l'heresie. On ne peut douter que le Roy d'Angleterre ne s'appuyât sur le secours de la France, & que cela ne luy ait donné le courage d'entreprendre d'établir la Religion Romaine par les loix en Angleterre. Si la persecution de France a donné au Roy d'Angleterre le dessein d'imiter son allié, elle a d'ailleurs ouvert les yeux aux Anglois, & leur a fait voir où le Papisme les conduisoit, & ce qu'ils en devoyent attendre.

Cette multitude incroyable de miserables François fuyants la persecution, dont-ils se sont vûs accablés, les a fait penser à leur salut. Les Roys d'Angleterre ont le bonheur d'être obligés de regner selon les loix. Cettui-cy s'est élevé au-dessus des loix pour arriver à son but. L'Eglise Anglicane par une severité de morale mal entenduë, & par une debonnaireté qui n'eut jamais d'exemple, avoit vû paisiblement monter un Prince Papiste sur sa tête, sans en craindre les consequences & les suites qu'elle voit à present. Elle les voit, dis-je, & c'est ce qui a obligé les grands du Royaume à implorer le secours d'un Prince qui est aujourd'huy leur unique esperance. Il passe dans ce Royaume pour y remettre la paix & l'ordre: mais qui doute qu'à cause des oppositions qu'il y trouvera, on ne voye de grands desordres avant que l'ordre puisse être rétabli. Tout cecy peut-être fatal à un Roy qui n'est pas d'humeur à se moderer: cela le sera peut-être au Royaume qui pourra être dechiré par une guerre civile, s'il ne répond promptement d'une maniere unanime aux bonnes intentions de son liberateur. Enfin sans doute cecy sera funeste à la Religion Romaine, qui commençoit à se fortifier dans les trois Royaumes, & qui verra perdre bien-tôt ses appuys. Voila ce qu'aura produit la persecution des Reformés en France. Est-il possible qu'enfin le Roy & son Conseil ne reviendront point des desseins dans lesquels les persecuteurs l'ont fait entrer? Il est evident que le plus court & le meilleur remede qu'on puisse apporter à tant de maux, c'est de casser ce qui en est la cause; c'est de cesser la persecution; c'est de rendre aux Protestans tout ce qu'on leur a ôté, avec toute sorte de seuretés pour l'avenir. Par ce moyen on se reconciliera tant d'ennemis dont la plus grande partie est dans le sein de l'état, & les autres sont dehors. Peut-être est-on en peine de trouver des moyens de

faire rentrer les Reformés dans un esprit de confiance, afin qu'on se puisse confier en eux. Mais c'est bien mal les connoître: on peut assurer qu'en leur rendant, ce qu'on leur a pris ils oublieront incontinent tout le mal qu'on leur a fait, & seront aussi fideles, & aussi zelés pour la gloire de l'état qu'ils ont jamais été. Il ne faut que lire l'histoire du siecle passé, & se souvenir de la maxime de Catherine de Medicis, c'est qu'en donnant aux Huguenots leur soul de presches on n'avoit rien à craindre de leur part. Le Roy par ce moyen fortifieroit son parti de tant de braves gens qui sont chassés hors du Royaume, & qui n'en ont sauvé que leur courage. En réünissant ainsi toutes ses forces, il n'auroit pas lieu de craindre. Si le Roy n'entre pas dans ce conseil, ce sera le mauvais genie de la France qui l'en empeschera; car les malheurs qui naîtront de la continuation de la persecution sont presque inconcevables. Quant à vous, mes Freres, le fruit que vous devés retirer de ce qu'on vous a desarmés, n'est pas de profiter de ce qu'on vous craint: mais c'est de tirer un bon usage de ce qu'on vous a mis hors d'état de vous faire craindre. On vous a ôté vos armes, Dieu soit loüé: on n'aura plus lieu de craindre que vous en fassiés un mauvais usage. Et quand vous vous assemblerés pour prier Dieu, on ne pourra plus vous accuser que ce sera contre le service du Roy. C'est donc icy le temps de vous réveiller plus que jamais, de reprendre vos communes assemblées. Certainement si vous ne profités de la circonstance du temps, vous n'y reviendrés jamais, & vous ne meriterés pas que Dieu vous en fasse rencontrer un autre. Ainsi pendant que toute l'Europe se prepare à couvrir la terre de sang, baignés-là de vos larmes; assemblés-vous dans les maisons, dans les cavernes, dans les bois pour prier Dieu publiquement, afin de luy arracher les armes des mains, & l'appaiser envers son Eglise, & envers le monde en

general. Je ſens bien que les nouvelles frayeurs que l'on vous donne pourront être un obſtacle au conſeil que je vous donne de vous aſſembler ; les grands preparatifs qu'on a vû faire en Hollande, ont jetté la frayeur ſur les côtes. Nous ſçavons les emotions qui ont été à cette occaſion dans toute la Normandie, & particulierement à Caen & Alençon. Nous ſçavons auſſi que les Papiſtes ſeditieux vous veulent rendre reſponſables de leurs frayeurs paniques ; *le mechant fuit ſans qu'on le pourſuive* ; & il aime à ſe prendre à des innocens, des maux dont il eſt ſeul la cauſe. Peut-être que les affaires du monde pourront prendre un tel tour, que les frayeurs de ces timides & lâches perſecuteurs auront plus de fondement. Et là-deſſus on vous fait craindre un maſſacre. Si vous craignés cela, vous devés faire vos efforts pour ſortir ; Car la feinte & l'aſſiduité d'aller à la Meſſe ne ſervira de rien : Tout ce qui paſſe pour nouveau converti, paſſera par la fureur du maſſacrant. Ce n'eſt pas qu'il y ait apparence que les puiſſances donnent jamais dans un conſeil ſi furieux, les ſages ſçauront toûjours bien que vous n'aurés rien contribué aux revolutions étrangeres : Et de plus l'experience leur apprend que les maſſacres n'ont jamais ſervi qu'à porter les hommes aux dernieres extremités : on ſe défait d'une petite partie de ceux qu'on craint, & les autres par le redoublement de leur colere & de leur reſſentiment en valent dix de ceux qu'on a tués. Ainſi cette vaine crainte ne vous doit pas empêcher de faire vôtre devoir, en vous aſſemblant pour prier vôtre Dieu, & pour vous remettre en poſſeſſion de la liberté de conſcience. La grace de Dieu ſoit avec vous.

Le 15. *Novembre*, 1688.

VII. LETTRE PASTORALE.

Suite des preuves de la fausseté du grand principe de M. de Meaux : que la verité de Dieu obtient d'abord sa derniere perfection sans souffrir de variations : Examen de la maniere dont il execute son dessein.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

NOUS avons vû le principe de l'Evêque de Meaux dans son Livre des Variations, *c'est que la verité de Dieu obtient d'abord toute sa perfection, sans souffrir de variations.* Ce faux principe pourroit étre refuté par des raisonnemens, ou par des exemples & des preuves de fait. Mais les raisonnemens ne viendroient pas à propos dans une chose qui est purement de fait. Ainsi nous ne sommes obligés à faire voir la fausseté de cette maxime que par l'experience, qui est une preuve sans replique. Nous avons déja produit trois exemples de verités essentielles & fondamentales, qui ont été imparfaitement expliquées par les plus anciens Docteurs de l'Eglise, sçavoir la Trinité des Personnes Divines, l'Incarnation de la seconde de ces Personnes, & l'idée d'un Dieu unique, qui est l'Estre infiniment parfait. Il faut encore ajoûter quelques exemples des mémes siecles. Que ne dirions-nous pas de la Providence : verité si importante que toute la religion entiere en

dépend? M. Boſſuet prouvera-t'il bien, que *cette verité eſt arrivée dés l'abord à ſa derniere perfection, ſans avoir ſouffert aucunes variations?* C'étoit l'opinion, on peut dire, conſtante & regnante dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, que Dieu avoit abandonné aux Anges le ſoin de toutes les choſes qui ſont au deſſous du ciel, ſans en excepter méme les hommes. * *Dieu*, dit S. Juſtin Martyr, *a donné aux Anges qui ſont établis pour cela, la providence ſur les hommes & ſur tout ce qui eſt au deſſous du ciel.* Comme ſi Dieu ne s'étoit reſervé la providence immediate que des choſes qui ſont dans les cieux. Athenagoras a établi pareillement des Anges qui gouvernoyent la matiere & introduiſoyent les formes. Il poſe méme un chef preſident ſur la matiere, lequel s'eſt égaré, a erré, & dit, que de là eſt venuë l'origine du mal: poſant ainſi deux principes: Ce qui approche fort du Manichéiſme. C'eſt de là qu'étoit venuë cette imagination qu'avoient les Peres des premiers ſiecles ſi generalement, que les Anges à qui Dieu avoit donné la garde des hommes, s'étoient corrompus, avoient couché avec les femmes, & que de là étoient venus les geans. Cette penſée, qu'on ſçait avoir été celle des trois premiers ſiecles, n'étoit-elle pas une bonne preuve qu'ils avoient une idée bien nette de la nature des Anges, & de la diſtinction des corps & des eſprits. C'en ſeroit aſſés pour faire une variation, ſelon la metode de l'Evêque de Meaux. Ce qu'il y a de plus profond & de plus important dans la Providence, c'eſt la maniere dont elle entre dans le mal. Or c'eſt une choſe pitoyable de voir comment les Anciens raiſonnent ſur cette haute matiere. Arnobe qui vivoit à la fin du 3e. ſiecle decide nettement que Dieu n'entre en rien dans ce qui s'appelle mal, tant celuy que nous appellons mal de coulpe, que celuy que nous appellons

* *Apol. pro Chriſt.*

mal de peine. Ainsi ce n'est point Dieu qui envoye la mort, les pestes, les famines, les guerres; c'est justement soustraire le monde entier à la providence divine. Athenagoras, comme nous venons de voir, suppose que le chef de ces Anges à qui Dieu avoit commis le soin & la conduite de la matiere s'étant corrompu, il a été la cause de tout le mal qui arrive au monde. Arnobe nie tout nettement que † *Dieu ait ordonné, commandé & dirigé par ses ordres les actions dans lesquelles la vie humaine se passe.* Nous ne voyons pas que les Anciens nous aient donné aucune connoissance de ces decrets eternels par lesquels le monde est conduit: sans quoy cependant il est absolument impossible de concevoir la providence. Neanmoins, selon M. Bossuet, *cette importante verité, comme étant venuë de Dieu, a eu d'abord toute sa perfection & n'a point souffert de variations.*

Aprés la Providence vient la Grace, qu'on regarde aujourd'huy avec raison comme l'un des plus importans articles de la religion Chrétienne. Or cette doctrine a été entierement informe jusqu'au siecle de S. Augustin: quelques-uns ont été Stoïciens & Manichéens ôtant toute liberté; comme a été Arnobe, * qui pose en plus d'un lieu une necessité fatale d'évenemens, & dit que l'homme n'est point pecheur par choix & par élection, mais par une necessité qui vient de ses imperfections naturelles. D'autres ont été purs Pelagiens, & l'on ne voit dans leurs écrits que le libre arbitre défendu contre la philosophie des Stoïciens & les heresies des Gnostiques, qui faisoient les ames bonnes ou mauvaises par nature & non par election. Les plus orthodoxes ont été Semi-pelagiens. Et tous en general ont discouru sur cette matiere, d'une maniere à faire voir qu'ils n'y avoient fait aucune attention & n'avoient pas étudié

† *Lib. 2. in Gentes.*

* *Livre premier sur la fin.*

l'Ecriture là-dessus. De sorte qu'on ne voit que des variations. Ces variations ne se rencontrent pas seulement avant le siecle de S. Augustin, elles ont continué du depuis. Peu de gens ignorent combien cette doctrine a été contestée & diversement expliquée dans tous les siecles. Il ne faut point dire qu'aprés les decisions du 2e. Concile d'Orange, ces variations ne se sont plus trouvées qu'entre les heretiques. Dans le sixiéme siecle & dans les suivans, l'Eglise Romaine devint quasi Pelagienne. Et quand Godescalk Moine d'Orbais dans le neuviéme siecle voulut rënouveller la doctrine de S. Augustin, il fut traité d'heretique & jetté dans une noire & affreuse prison, où il perit aprés 20. ans de misere. Sans doute M. Bossuet dira qu'il n'y eut point alors de variations entre Hincmar Archevêque de Reims, qui traita si cruellement Godescalk, & Remy Archevêque de Lion qui le justifia & fit casser dans les Conciles de Valence & de Langres les canons du Concile de Carisy. Cependant chacun sçait ce qui en est. Sans doute il ne reconnoîtra pas non plus ces aigres disputes qui se sont élevées là dessus entre les Scholastiques, les uns étant vrais Pelagiens ou Semi-pelagiens, & les autres tenant pour S. Augustin & pour leur S. Thomas. Enfin il contera pour rien les violentes agitations des Dominicains, des Jesuites & des Jansenistes sur la Grace dans ce dernier siecle. Ce ne seront point là des variations.

Je voudrois bien que M. l'Evêque de Meaux qui assure avec tant de hardiesse, que la verité venuë de Dieu n'a point souffert de variations & qu'elle a atteint d abord sa perfectian, me fit voir dans les écrits des plus anciens Peres l'article de la Satisfaction, celuy de la Justification, & celuy du peché originel dans la forme & dans la perfection où l'Eglise les a mis du depuis. S'il y a doctrine importante dans toute la Religion & qui soit clairement enseignée

dans l'Ecriture, c'est celle de la satisfaction de Jesus-Christ qui a été mis en nôtre place & qui a souffert les peines que nous avions meritées. Ce dogme si important & si fondamental, est demeuré si informe jusqu'au quatriéme siecle, qu'à peine peut-on remarquer un ou deux passages qui l'expliquent bien. Au contraire j'ay trouvé des choses qui paroissent tres-injurieuses à cette satisfaction de Jesus-Christ, jusques dans les écrits de S. Cyprien, le plus éclairé pourtant des Theologiens Latins de son siecle. Comme est ce qu'il dit dans la 1e. & 2e. section de son Sermon *De opere & elemosyna*, que *la remission des pechez se donne dans le baptême par le sang de Jesus-Christ, mais que les pechez qui suivent le baptême sont effacez par la penitence & par les bonnes œuvres* : comme si le sang de Jesus-Christ ne lavoit pas les pechez commis aprés le baptême, aussi bien que les autres. Pour ce qui est de la Justification, il ne faut qu'avoir jetté les yeux sur les écrits des plus anciens Peres pour connoître combien peu ils ont compris cet important article de la religion Chrétienne. Ou ils n'en disent rien, ou ce qu'ils en disent est faux, mal digeré, & imparfait. Ils avoient si peu compris la justification par la foy, que la plusspart croyoient que les sages Payens avoyent été sauvez par la philosophie, comme par une pedagogie qui les amenoit à Jesus-Christ : tout de méme que les Juifs ont été sauvez par la Loy de Moyse. Ce n'étoit pas seulement l'opinion de Justin Martyr, & de Clement d'Alexandrie. C'étoit la Theologie du siecle. Car il est certain que dans un temps où le sçavoir étoit rare entre les Chrétiens, deux ou trois Sçavans entraînoient la foule dans leurs opinions. Le peché originel est conçu comme l'un des importans articles de la doctrine chrétienne. Je voudrois bien qu'on me la fit voir cette importante verité, dans ces Peres qui ont precedé S. Augustin, toute formée & toute conçue

comme elle a été depuis. C'est à ceux qui affirment à prouver. M. de Meaux nous assure que les veritez venuës de Dieu ont atteint d'abord toute leur perfection. C'est à luy à le prouver dans tous les articles que je viens de luy marquer, qui sont tous articles fondamentaux. Je n'oserois dire là-dessus tout ce que je pense de la conduite de M. de Meaux : mais elle est aussi indigne d'un honnête homme que d'un homme sçavant. A l'entendre on diroit que l'on trouve dés la naissance du Christianisme, le systeme de son Thomas d'Aquin, ou tout au moins les decrets de son Concile de Trente, & neanmoins la verité est que la Theologie des Anciens étoit tout à fait imparfaite & flotante, dans la maniere d'expliquer les mysteres.

Je ne veux plus luy en donner qu'un exemple. L'article de l'état des ames aprés la mort, est sans doute l'un des plus importants pour la consolation des fideles mourans. Or qui peut ignorer que les variations des Anciens là-dessus sont presque sans nombre, & que la pluspart de leurs pensées étoient vaines, fausses & sans fondement ? Justin Martyr a cru que les ames des justes aprés la mort étoient sous la puissance des demons. Tertullien les a releguées en je ne sçay quel lieu au delà de la ligne Equinoxiale & dans la Zone Torride. S. Irenée les met dans un lieu invisible où ne souffrant ni bien, ni mal, bonnes & criminelles, elles attendent le jour de la resurrection. C'étoit l'opinion qui regnoit dans ces siecles. Clement d'Alexandrie s'imagine que Jesus-Christ est descendu dans les Enfers pour y prêcher aux ames des Payens, afin qu'ils pussent se convertir & étre sauvez. Et qu'en effet il a sauvé tous ceux qui ont voulu croire en luy dans ces bas lieux. Il a détruit l'eternité des peines ; & maître d'Origenes, il luy a enseigné ce dogme par lequel il a depuis si clairement aboli l'Enfer pour en faire un Purgatoire,

où tous les esprits, quelques méchans qu'ils fussent, pourroient être purgez, sans en excepter les demons.

Ce petit échantillon suffit pour faire voir au public l'esprit de l'Evêque de Meaux, & la fausseté de cette maxime qu'il avance avec tant de temerité, *que la verité venuë de Dieu a receu d'abord toute sa perfection & n'a pas souffert de variations.* Je ne veux plus luy dire qu'un mot là-dessus. Osera-t'il bien me nier que la plus sure marque dont les sçavans de l'un & de l'autre parti se servent pour distinguer les écrits supposez & faussement attribuez à quelques Peres, est le caractere & la maniere de la theologie qu'on y trouve: la theologie chrétienne se perfectionnoit tous les jours, & ceux qui sont un peu versez dans la lecture des Anciens, reconnoissent aussitôt de quel siecle est un ouvrage, parce qu'ils sçavent en quel état étoit la theologie & les dogmes de la religion Chrétienne en chaque siecle. C'est par là que nous reconnoissons que le Livret intitulé, *Exposition de la Foy* entre les œuvres de Justin Martyr ne peut étre de luy; parce qu'on y trouve la doctrine de la Trinité & de l'Incarnation expliquée, non pas comme on l'enseignoit dans le second siecle, mais precisement dans l'état où elle étoit dans le cinquiéme siecle aprés le Concile de Calcedoine. C'est par là que tous les Doctes connoissent que le Livre, *De operibus Cardinalibus Christi* entre les œuvres de S. Cyprien ne peut pas étre de luy, parce qu'on y trouve une Theologie toute opposée à celle du troisiéme siecle? particulierement sur le Sacrement de l'Eucharistie. En un mot c'est par là que nous distinguons les ouvrages de chaque siecle. Il n'est donc pas vray que *les veritez de Dieu ayent atteint d'abord leur perfection.* Au contraire la verité n'a pris sa derniere forme que par une tres-longue & tres-attentive lecture de l'Ecriture sainte. Il

ne paroît pas que les anciens Docteurs des trois premiers siecles s'y soyent beaucoup attachez. Ils sortoyent des écoles des philosophes Platoniciens. Ils étoyent pleins de leurs idées, & ils en ont rempli leurs ouvrages, au lieu de s'attacher uniquement aux pensées du S. Esprit. Ainsi la Theologie Chrétienne s'est assurement perfectionnée avec le temps & par l'étude, comme toutes les autres sciences.

De tout cecy je conclus, que quand tout ce que M. de *Meaux* dit de nos variations seroit vray, il n'en pourroit rien conclure. C'est là le train de l'esprit humain : quand il se trouve dans des lieux obscurs & embarrassez il fait de grands efforts, il se tourne de tous côtés : de jour à autre il fait de nouvelles découvertes, son étude de l'Ecriture sainte luy donne de nouvelles lumieres. Et à mesure que les nouvelles lumieres viennent il est obligé de se servir de nouvelles expressions. Ainsi quand nos Ancestres auroient varié sur la maniere de la presence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & sur la nature de la Justification, il ne leur seroit rien arrivé qui ne fût arrivé dans des matieres beaucoup plus importantes, à des Docteurs beaucoup plus voisins de la source de la lumiere & du siecle des Apôtres.

Si l'on vouloit faire un livre & pousser M. de Meaux aussi loin qu'il le merite. On releveroit vigoureusement ce qu'il avance d'un ton si fier & si affirmatif, *Que si on luy prouve la moindre inconstance, ou la moindre variation dans les dogmes de son Eglise depuis la fondation du Christianisme jusqu'à nous, il est prest d'effacer son Livre.* Quand on reliroit de semblables choses à tous les momens, on ne s'y accoûtumeroit jamais. Il est impossible de croire qu'on parle sincerement quand on parle ainsi. Il n'est donc arrivé aucun changement dans la doctrine de l'Eglise depuis sa naissance: on a toujours dit, qu'il est tres pieux & trés-chrétien d'invoquer les Saints

de bâtir des Temples & des Autels qui portent leur nom, d'offrir le Sacrifice du corps de Jesus-Christ en leur honneur, & de marier leurs merites avec celuy de Jesus-Christ : on a toujours enseigné cela ; méme dans les temps que les fideles de l'Eglise de Smyrne disoyent : *Nous ne pouvons jamais abandonner Jesus-Christ qui a souffert la mort pour tous ceux qui doivent être sauvez, ni en servir un autre. Car nous l'adorons comme le Fils de Dieu : & pour les Martyrs nous les aimons & les cherissons comme ses Disciples, &c. Et nous nous assemblons pour celebrer avec joye le jour natal de leur martyre.* On a toujours invoqué les Anges, méme dans le temps qu'Origenes nioit formellement que les Chrétiens addressassent des prieres à aucun des Anges. On a toujours adoré les Images, méme dans les siecles où les Chrétiens disoyent, *Nous n'avons ni Temples, ny Sacrifices, ny Images*, nous ne nous prosternons point devant des statuës faites de la matiere de nos chaudrons. On a toujours cru la Transsubstantiation, méme dans les temps où on appelloit le Sacrement le type, l'antitype, la figure, & l'image du corps de Christ : dans le temps que Tertullien & S. Augustin expliquoyent ces paroles, *cecy est mon corps*, par celles-cy *cecy est le signe & la figure de mon corps.* Qui pourroit conter les variations infinies par lesquelles a passé ce monstrueux dogme de la transsubstantiation & de la presence réelle, avant que de venir à la perfection où il est. Il faut étre sans foy & sans honneur pour assurer que le langage de l'Eglise a toujours été semblable là-dessus. Combien vaste seroit le champ que nous pourrions nous ouvrir, si nous voulions faire le catalogue des variations de l'Eglise Romaine, sur la Grace, sur la Providence, sur les Decrets, sur le Concours, sur le retranchement de la Coupe, sur les Indulgences, sur l'autorité souveraine du Pape, sur le Siege où reside l'infaillibilité

G v

de l'*Eglise*, sur l'autorité des Conciles, sur la puissance des clefs, & cent autres sujets plus importants que ne sont je ne sçay quelles petites variations sur la doctrine de la justification. On pourra, dis-je, trouver là, belle matiere à recriminer. Mais M. de Meaux nous le défend, il nous déclare que nous n'y gagnerions rien : Pourquoy ? C'est que sa regle bonne pour les Catholiques contre les Calvinistes, ne vaut rien pour les Calvinistes contre les Catholiques. Quand il s'agit de Calvinisme il est certain que *les variations sont des marques de fausseté & d'inconsequence dans la doctrine*. Mais ce n'est plus cela quand on traite avec des Catholiques, ils peuvent varier, étre tantôt Pelagiens, tantôt disciples de S. Augustin; tantôt dire qu'on doit laisser à tous la lecture de l'Ecriture sainte, & tantôt le nier; tantôt dire que le Pape est infaillible & en droit de détrôner les Rois, tantôt dire que celuy qui pretend cela est un usurpateur & un espece d'antechrist. Toutes ces variations sont permises & ne sont nullement des marques de fausseté & d'inconsequence. Car elles se trouvent dans la doctrine de l'Eglise Catholique, à qui tout est permis. Si cette raison n'est pas suffisante pour nous ôter le droit de recriminer, M. de Meaux nous en donnera une beaucoup meilleure. C'est que *les Calvinistes ne doivent point songer à accuser les Catholiques de variations qu'ils ne s'en soient purgez eux mémes, autrement ce ne seroit pas répondre, mais éblouïr le lecteur*. Cela n'est-il pas tout à fait beau & singulier ? Un accusé n'est point en droit de charger un autre de crime, à moins qu'il ne se soit justifié luy-méme. Une fausse religion n'est pas en droit d'accuser de fausseté une autre fausse religion, jusqu'à ce qu'elle ait prouvé que ses dogmes ne sont pas faux. Voila une nouvelle jurisprudence dont nous sommes redevables à M. Bossuet. La regle que les variations sont toujours

une marque de fausseté dans la foy est veritable par tout, ou elle ne l'est pas. Si elle est veritable par tout, il est vray qu'il aura prouvé par nos variations que nôtre Religion est fausse ; mais j'auray aussi prouvé par ses variations que sa Religion ne vaut rien. Et il en resultera de là que sa Religion & la mienne sont également fausses. C'en est assés pour faire sentir au public la fausseté, la temerité & la sophistiquerie du principe de M. Bossuet, *que la variation dans l'exposition de la foy, est toujours une marque de fausseté, parce que la verité qui vient de Dieu ne varie point, mais atteint dés l'abord sa souveraine perfection.*

Aprés avoir vû combien est vain le projet & le dessein de M. Bossuet, il faut presentement voir comment il l'execute. Et dés l'abord je dois vous avertir que tout est faux dans son Livre, jusqu'à son titre. C'est *l'Histoire des variations des Eglises Protestantes.* Vous croiriés à voir ce titre, que dans ces deux gros volumes vous n'allez trouver que des variations perpetuelles en tout & dans tous les articles; Mais vous devés sçavoir que cela n'est point. Car le tout se reduit à deux ou trois variations; c'est à dire, aux variations sur deux ou trois articles. Le reste est une histoire poursuivie de la naissance du Lutheranisme & du Calvinisme, de leur conduite & de leur progrés. Là dedans on fait entrer tout ce qui s'est dit de plus odieux contre les Reformateurs, contre les premiers Reformez & contre leur doctrine & leur conduite. On y trouve les guerres d'Allemagne, & celles de France, la conjuration d'Amboise & tous les desordres des guerres civiles du siecle passé, sous le nom de guerres causées par les maximes & par la violence de la nouvelle reforme. Ainsi le vray titre du Livre devoit être, *Histoire du Lutheranisme & du Calvinisme.* Mais quelle apparence qu'un Autheur de l'importance & du caractere de

M. de Meaux vint en quatriéme & dernier lieu aprés les Maimbourgs, les Varillas, & les Prêtres Soulier? Ainsi puis qu'on n'avoit rien de nouveau à dire dans le fonds il faloit au moins un titre nouveau. Et l'unique fondement de ce nouveau titre, c'est que dans cette derniere Histoire du Calvinisme & du Lutheranisme on s'arrête un peu plus sur l'histoire de la doctrine que n'ont fait les autres Historiens modernes. Mais ce que M. Bossuet a imaginé pour donner un air de nouveauté à la quatriéme des histoires du Calvinisme qui ont paru depuis peu, ne sert qu'à diminuer le prix de son ouvrage. Car assurement les longues disputes de ces Reformateurs entr'eux, & avec eux mémes, font un morceau d'histoire bien miserable & bien ennuyeux.

Au reste avant que de passer outre, il est bon que vous fassiez attention à la remarque laquelle je vous ay faite: c'st que toutes ces pretenduës variations dont on vous donne une si longue histoire, se rapportent à deux articles, ou peut-étre à trois. C'est à l'article du Sacrement de l'Eucharistie, à celuy de la Justification, & un peu à celuy de l'Eglise. Pour moy j'avoüe que sur le titre du Livre je m'étois attendu de voir les Ministres aux mains les uns contre les autres par tout & sur tous les articles. Je croyois voir revivre un certain sot Livre composé autrefois, à ce qu'on m'a dit, par Fevarden, sous le titre de *Ministromachie*. Il y a une infinité de choses surquoy les pensées des Auteurs sont differentes, & il y avoit un beau moyen de faire un volume immense de variations, en le chargeant de toutes ces bagatelles. M. de Meaux n'a pas jugé à propos de faire cela. A la bonne heure que nos variations ne roulent donc que sur deux ou trois articles. Selon la maxime que l'Auteur luy-méme a proposée, nous ne pouvons donc étre convaincus de fausseté que sur ces deux ou trois articles. Car les variations dans l'exposition

de la foy étant des preuves de fausseté & d'inconsequence, les articles sur lesquels nous n'avons pas varié ne sont donc pas faux : ou du moins ils ne peuvent étre convaincus de fausseté par la variation. Or de l'aveu tacite de M. de Meaux nous n'avons pas varié sur tout ce qu'il y a de capital dans nôtre Religion. Par exemple, que le corps de Jesus-Christ n'est point réellement & localement renfermé dans le pain de l'Eucharistie, que la Transsubstantiation est un monstre combattu par la foy, par les sens & par la raison ; que c'est une idolatrie d'adorer le Sacrement de l'Eucharistie ; que le Sacrifice de la Messe est faux & une abomination dans le christianisme ; que c'est un attentat sacrilege d'ôter la coupe au peuple ; que le nombre de sept Sacremens est mal posé ; que le Purgatoire est un vain épouventement pour geesner les ames & épuiser les bourses ; que c'est une idolatrie payenne d'invoquer les Saints, sur tout de la maniere qu'on les invoque dans le Papisme ; que l'adoration & le culte des Images est une idolatrie encore plus grossiere ; qu'on ne doit rendre aucune espece de culte religieux qu'à Dieu ; que les vœux monastiques sont impies & méchans ; que le celibat forcé des Prêtres est une tyrannie tres criminelle & tres-dangereuse ; que l'Eglise Romaine est la Babylone mystique ; que nous sommes sauvés par la grace, & non par le merite de nos œuvres ; que nous sommes justifiez par la foy en Jesus-Christ ; que l'Ecriture sainte est le juge de nos controverses ; que l'Eglise peut errer, & qu'elle a erré actuellement ; que l'on doit permettre au peuple la lecture de l'Ecriture sainte ; que c'est un sacrilege que de la luy enlever ; que c'est une comedie profane de faire le service en langage inconnu au peuple. M. l'Evêque de Meaux ne niera pas que nous n'avons varié en aucune de ces propositions. Or voila toute ma religion. De bon cœur je luy abandonne tout le reste : qu'il y trouve fausseté, ou marque de fausseté

par les variations il ne m'importe. Je vous prie, mes Freres, de bien remarquer cecy. Ne voila-t'il pas M. Boſſuet bien avancé aprés un travail de douze ou quinze années. Abandonnez-luy, accordez-luy toutes les variations dont il nous accuſe: avoüez, ſi vous voulez, ſon principe que les variations dans la foy ſont des marques de fauſſeté & d'inconſequence: quel mal vous en reviendra t'il ? De quarante ou cinquante articles dont vôtre religion peut être composée, en voila deux ou trois qui demeurent douteux à cauſe des variations, & le reſte vous demeure ſain & entier? Dieu ne confond-il pas viſiblement les ſophiſtes par eux-mémes?

Mais enfin venons au fait, & voyons comment l'Evêque de Meaux execute ſon deſſein des variations des Egliſes Proteſtantes. Je ne feray autre choſe que paſſer legerement & brévement les yeux ſur chacun des Livres dont cet ouvrage eſt composé, pour vous faire voir combien peû ils ſervent au deſſein de l'Auteur & au titre de ſon Livre.

Le premier Livre eſt employé à prouver premierement, que la reformation que l'on deſiroit dans le ſiecle de Luther & dans les precedents, ne regardoit que la diſcipline & non pas la foy. Enſuite l'Auteur fait le portrait de Luther & expoſe ſes commencemens, & commençant l'expoſition de ſa doctrine il fait voir diverſes contradictions dans leſquelles il eſt tombé, au ſujet de l'aſſurance qu'un fidelle doit avoir de ſa juſtification, ſans pouvoir pourtant être aſſuré de ſa penitence. Aprés il entre dans l'hiſtoire de la predication de Luther, de ſes premieres theſes, des oppoſitions qu'il y rencontra; comment il s'avança par degrez à ſecoüer le joug de l'Egliſe: ſes violences contre le Pape & ſes adherans, ſes bouffonneries & ſes extravagances, & les pretendus miracles de ſa miſſion. C'eſt à dire qu'il ſuit le chemin battu des autres hiſtoriens Papiſtes. Ne voila-t'il pas bien entamer un traité des variations des

Eglises Protestantes? Que fait tout cela à son but? Quand tout ce qu'il dit icy seroit vray? serions-nous coupables de variations? Que nous importe que Luther ait eu en quelques endroits une theologie mal concertée. On pourroit faire aux Theologiens Papistes des accusations de cette nature en beaucoup plus grand nombre & mieux fondées. Quant à la conduite de Luther, je renvoye à ceux qui l'ont justifiée, ou qui se trouvent obligez de la justifier. Je remarqueray seulement sur ce premier Livre, qu'il commence par une fausseté bien notoire, que ceux qui ont demandé la reformation dans les siecles passez, ne l'ont demandée que dans la discipline. Il ne faut pour être convaincu du contraire que lire les actes des Conciles de Basle, de Constance, de Pise & Trente. On verra comme les puissances de l'Europe y ont demandé des reformations dans la puissance du Pape, dans les indulgences, dans les images, dans le service en langue étrangere, dans le retranchement de la coupe, dans le celibat des Prêtres. On n'a qu'à voir dans l'histoire du Concile de Trente les memoires des Ambassadeurs, & particulierement ceux de l'Empereur & de la France.

Dans le second Livre M. Bossuet continuë l'histoire de Luther, ses premiers Livres contre l'Eglise Romaine, ses démêlez avec Carolostad, ses emportemens contre le Roy d'Angleterre, les guerres des Anabaptistes & des Paysans, le mariage de Luther, ses blasphêmes au sujet de la providence dans son Livre sur le libre arbitre. Ensuite il attaque Zuingle, il l'accuse d'avoir été Pelagien, d'avoir sauvé les Payens, d'avoir nie le peché originel, d'avoir ruiné l'efficace du Bâtéme. Oecolampade vient en suite. On fait l'histoire de la maniere dont fut introduite la doctrine qui ôte la presence réelle du Sacrement. A quoy sert tout cela pour les variations & pour appuyer ce principe, que toute variation dans l'exposition est une marque de fausseté & d'in-

consequence ? Tout cela ne peut être bon que pour composer une histoire : mais comme tout y est tourné malicieusement & faussement avancé, c'est à ceux qui entreprendront de répondre au Livre de l'Evêque de Meaux, de faire voir son injustice & son peu de fidelité. A quoy sert pour le principe des variations une longue dispute que M. de Meaux insere dans ce Livre, tirée en partie des écrits de Luther, en partie de son propre cerveau pour prouver la presence réelle? Est-ce icy le lieu de faire le controversiste, & la matiere n'étoit elle pas traitée suffisamment ailleurs & par d'autres Auteurs ? Là sont ensuite representées les agitations de Luther, la naissance du dogme de l'ubiquité, & les embarras où Luther se jettoit pour se tirer des difficultez de la presence réelle. Je ne voy pas que cela fasse rien contre nous, ni pour les variations. Car cela ne peut servir qu'à faire voir que ceux qui n'embrassent qu'une partie de la verité & qui ne la reçoivent pas toute, se jettent dans des difficultez d'où ils ne sçauroient se tirer. Ce qui est arrivé à Luther & aux Lutheriens. Si on ne veut autre chose nous ne ferons pas grande difficulté de l'avoüer. La prise d'armes par le Lantgrave de Hesse & les sentimens differens des Protestans là-dessus ne font rien au but de son ouvrage Non plus que les efforts du Lantgrave pour la reconciliation des deux partis. Mais cela remplit l'ouvrage, & délasse un peu le Lecteur,

C'est enfin dans le troisiéme Livre qu'on commence à trouver quelque chose qu'on peut appeller variation. Car on y trouve l'histoire de la confession d'Ausbourg dont le X. art. regardant la Cene, est couché en quatre manieres differentes. Premierement nous disons sur ces variations, que si l'on considere le peu de difference qu'il y a entre ces quatre manieres on reconnoîtra l'esprit de chicane de l'Auteur. La premiere dit, *qu'avec le pain & le vin le corps de Jesus-Christ y est vrayement donné.* La seconde, *que*

le corps & le sang sont vrayement distribuez à ceux qui mangent. La troisiéme, *que le corps & le sang de Jesus-Christ sont vrayement & substantiellement presens, & sont vrayement donnez.* La quatriéme: *que le vray corps & le vray sang de Jesus-Christ sont vrayement distribuez.* Y a-t'il de la sincerité à conter pour variations quatre propositions qui ne disent que la méme chose avec de tres legeres differences de termes? Selon M. Bossuet le S. Esprit doit étre faux dans ses dogmes, car il varie bien davantage sur le mystere de la divinité de Jesus-Christ. En un endroit il dit, que *la Parole a éte faite chair.* Dans un autre il dit seulement, *que Dieu a été manifesté en chair.* Dans un autre, *que Jesus Christ est Dieu benit eternellement.* Dans un autre il dit beaucoup moins, *qu'il étoit avant qu'Abraham fût.* Je prens à témoins tous ceux qui ont une ombre de sincerité, si la plus grande partie du Livre de M. de Meaux ne roule pas sur des variations qui ne sont ni plus expresses, ny plus fortes que celles-là? Mais pour trancher en un mot la difficulté qu'on nous fait sur toutes ces pretenduës variations des Lutheriens; qu'avons-nous affaire de cela, & qu'est-ce que cela nous fait? à nous que l'Evêque de Meaux veut appeller Calvinistes. Les Lutheriens, il est vray, ne sont point arrivez jusqu'à la pure verité, dans la reformation qu'ils ont faite sur le Sacrement de l'Eucharistie. Par un secret jugement de Dieu qui ne vouloit pas encore faire perir tout le Papisme, ils se sont entêtez de je ne sçay quelle presence corporelle de la chair de Jesus-Christ dans la Cene. Et les absurditez qui accablent cette opinion les ont obligez à se tourner de cent côtez pour se satisfaire & pour satisfaire les autres. Dans le fonds ces differences ne sont que des differentes manieres de s'exprimer; car aucun d'eux n'a eu intention de rejetter la presence locale & corporelle. Mais quant il y auroit des variations réelles, encore une fois nous ne sommes pas obligez

d'en répondre. C'eſt contre nous que le Livre des *variations* eſt fait : Ainſi plus de la moitié du Livre fait contre nous ne nous regarde pourtant point du tout.

M. Boſſuet a bien prevû cette reponſe & il la refute dans ſa preface, mais d'une maniere fort plaiſante & fort ſinguliere : *Les Lutheriens*, dit-il, *nous diront icy qu'ils prendront fort peu de part aux variations & à la conduite des Zuingliens & des Calviniſtes : & quelques uns de ceux-cy pourront penſer à leur tour, que l'inconſtance des Lutheriens ne les touche pas. Mais ils ſe trompent les uns & les autres, puiſque les Lutheriens peuvent voir dans les Calviniſtes les ſuites du mouvement qu'ils ont excité : Et au contraire les Calviniſtes doivent remarquer dans les Lutheriens, le deſordre & l'incertitude du commencement qu'ils ont ſuivi.* Si une petite penſée fauſſe, tournée en pointe & revêtuë d'un air d'eſprit pouvoit reſoudre une bonne difficulté, le public auroit lieu d'être fort content icy. Mais il faut être peu habitué à diſtinguer le faux brillant du ſolide, pour ſe payer d'une telle monnoye. *Les Lutheriens*, dit-on, *voyent & peuvent voir dans les variations des Calviniſtes, les ſuites des mouvemens qu'ils ont excités.* Eſt-ce donc que ceux qui ſuivent la verité ne peuvent pas par accident exciter des mouvemens & des variations heretiques dans ceux qui les ſuivent ? Bon raiſonnement pour combattre la religion Chrétienne: La doctrine des Apôtres ſi ſainte & ſi pure, n'a-t'elle pas excité tous les mouvements & toutes les variations des heretiques qui ont pretendu ſuivre les Apôtres ? Si la doctrine Chrêtienne n'étoit pas venuë au monde, y auroit-il eu des variations entre les heretiques ſur la doctrine du Chriſtianiſme ? Ainſi un Payen n'a qu'à dire, les Chrétiens ſont des ennemis de la veritable religion, *& ils peuvent voir dans les variations de diverſes Sectes qui les partagent, les ſuites des mouvements qu'ils ont excité.* Nous renverrons à M. Boſſuet à répondre à cette objection. *Mais auſſi les Calviniſtes doivent re-*

marquer dans les Lutheriens, le desordre & l'incertitude du commencement qu'ils ont suivi. Comme s'il n'étoit pas possible qu'en suivant un commencement plein de desordre & d'incertitude, on s'avançât pourtant à la verité & à la perfection? Non seulement cela se peut, mais on peut dire que cela n'arrive presque jamais autrement. Un autheur pose des principes dans lesquels il y a beaucoup de raison, mais c'est une raison enveloppée de tenebres, d'obscuritez, de desordres & d'imperfections: parce que l'autheur n'a pas été assez heureux pour se pouvoir defaire de certaines anciennes idées fausses qu'il a composées avec les idées de la verité qu'il a découverte. Un autre autheur vient en suitte qui prend ce qu'il y a de raisonnable dans ce cahos, qui le débrouille & le debarrasse, qui met à part ce qu'il y a de faux & de mal entendu, & fait un sisteme bien lié & bien concerté. Cela n'est-il pas fort extraordinaire? Et n'aura t'on pas grande raison de dire à ce second autheur, *vostre Systeme est faux, & cela paroit par les incertitudes & les variations de celui de qui vous avez suivi les principes*? Quand donc il y auroit dans les principes des Lutheriens que nous avons suivis, quelque chose d'incertain & de mal lié, pourquoi seroit-ce une raison contre nous, puisque nous avons corrigé ces principes & les avons reduits à la verité pure & simple? Ainsi, mes Freres, une bonne fois donnez du pouce sur toutes ces variations qu'on impute aux Lutheriens, & dites à vos convertisseurs, *que m'importe?*

Le reste du troisiéme livre contient un examen & un abbregé d'une apologie que Melancton fit pour expliquer la confession d'Augsbourg. Ce qu'il y a de singulier & de remarquable dans cet endroit de l'ouvrage de M. Bossuet, c'est qu'il y fait le reconciliateur comme dans son exposition catholique, & fait voir que la doctrine de l'Eglise Romaine dans le fonds est la même que celle de l'apologie de Melanc-

thon, principalement au ſujet de la grace & de la juſtification. Et ſur tout, ce qu'il dit ſur la juſtice imputée, eſt remarquable. *Enfin*, dit-il, *tout ce qu'il y a de bon dans la doctrine Lutherienne, non ſeulement étoit dans ſon entier dans l'Egliſe, mais encore s'y expliquoit beaucoup mieux, puiſqu'on éloignoit clairement toutes les fauſſes idées: Et c'eſt ce qui paroiſt principalement dans la doctrine de la juſtice imputée. Les Lutheriens croyoient avoir trouvé quelque choſe de merveilleux & qui leur fût particulier en diſant que Dieu nous imputoit la juſtice de Jeſus-Chriſt qui avoit parfaitement ſatisfait pour nous, & qui rendoit ſes merites nôtres. Cependant les Scholaſtiques qu'ils blâmoyent tant étoyent tout pleins de cette doctrine.* On ne peut pas approuver plus nettement la doctrine de la juſtice imputée. Cependant dans tout le reſte de l'ouvrage en cent endroits, il condamne & tourne en ridicule cette doctrine de la juſtice imputée, tout comme les autres Docteurs de Rome. Il va juſqu'à dire *que la juſtice imputée ne ſe trouve pas dans les Peres.* Et pourtant elle eſt bonne & ſe trouve dans les Scholaſtiques. Que veulent dire ces inconſtances? Cela eſt il judicieux? Cela eſt il ſincere? Ne ſont ce pas là des *variations*, & même des variations malhonnêtes? Car il n'eſt pas honnête de blâmer une doctrine qu'on a reconnuë pour innocente & veritable.

Le quatriéme, le cinquiéme & le ſixiéme livres ſont deſtinez principalement à Bucer & à Melancthon, à faire voir leur doctriue, leurs agitations, leurs diſputes, les uns avec les autres & avec Luther, leurs craintes, leurs viſions, leurs Propheties & cent autres choſes les plus minces du monde & le moins faiſant à la queſtion & aux titres du livre. Car que fait tout cela pour les variations des confeſſions de foi des Proteſtans, qui eſt la ſeule choſe à quoi nous pourrions nous intereſſer? Nous nous mettons fort en peine des diſputes des particuliers, & des de-

mêlez qu'ils peuvent avoir eus entr'eux. Sommes-nous obligez d'en répondre ? En verité si nous voulions faire un recueil de variations comme celles de M. Bossuet, c'est à dire, faire l'histoire des demêlez des docteurs de l'Eglise Romaine, seulement depuis sept ou huit cents ans, je puis dire que nous ferions un volume sept ou huit fois plus grand que le sien. Bucer & Melancton étoyent deux esprits fort pacifiques & peut-être un peu timides. Ils ont fort souhaité de reünir les deux partis des Protestants, Ils ont cherché des biais & des manieres d'exprimer l'article de la Cene qui pussent contenter tout le monde. Ne voilà-t'il pas un grand crime. M. l'Evêque de Meaux a bien vû qu'on pouvoit se servir de recrimination, & lui mettre devant les yeux la conduite malhonnête du Concile de Trente, qui a enveloppé la pluspart des doctrines dans des termes ambigus pour contenter les differents partis de l'Eglise Rom. Mais pour réponse, il nous assure qu'il n'y a rien que d'honnête & de sage dans cette conduite de son Eglise, parce que l'Eglise juge à propos de ne s'exprimer quelquefois qu'en termes generaux. Mais s'il arrive à Bucer, à Melancton & aux autres Protestans de se servir de la même conduite & de n'employer que des termes generaux, c'est un crime capital, ce sont des équivoques trompeuses, ce sont des pieges tendus aux simples, ce sont des ambiguités destinées à faire un malheureux *Syncretisme* & une conspiration contre la verité & contre l'Eglise. Je laisse à ceux qui se chargeront du soin de répondre à M. Bossuet, de faire voir le ridicule & la mauvaise foi de cette distinction qu'il met entre la conduite de ses conciles & celle de nos docteurs particuliers. Dans ces trois livres on trouvera un grand nombre de passages faux & mal citez, & des faits malicieusement tournez. Mais c'est l'affaire de celui qui repondra de les découvrir. Seulement je dirai quelque chose sur un fait dont M. Bossuet fait grand bruit. C'est

une consultation veritable ou pretenduë du Lant-grave de Hesse sur le dessein qu'il avoit de prendre une seconde femme, outre la Princesse son Epouse: & une decision de Luther & de quelques autres Theologiens de son parti, par laquelle aprés bien des détours & des restrictions, on permet enfin au Lant-grave de prendre une seconde femme. Mais ce ne sera pas pour aujourd'hui, ce sera pour la Lettre suivante.

MES Freres, puisqu'il nous reste quelque espace, nous l'employerons à lever un scandale que pourroyent mettre devant vous certains esprits mal disposez, scandale pris de ce que pour convaincre de fausseté le principe de M. Bossuet sur les variations, nous avons été obligés de vous faire voir quelques variations des anciens docteurs de l'Eglise, sur les principaux mysteres de nôtre religion. Nous apprenons que dans le quatriéme siecle, les heretiques Ariens se prevaloient de ces variations, & vouloient persuader que les docteurs des siecles precedents ne croyoient pas la divinité du Fils. Aujourd'hui les Sociniens ennemis de cette même divinité du Seigneur Jesus, tâchent aussi de tirer avantage de ces differences, & veulent soûtenir leur heresie par le témoignage des plus anciens Peres. Enfin il y a dans le monde une certaine Secte qu'on peut appeller des *Tolerans*, dont toute la religion est dans la tolerance des differentes heresies. Selon ces gens, la plus intolerable de toutes les heresies du Papisme, c'est son intolerance: car pourvû que l'Eglise Romaine nous voulût supporter, ils croyent que nous serions obligez de la tolerer aussi. Ces mêmes gens étendent leur tolerance à toutes les heresies les plus abominables, comme sont celles des Sociniens ennemis de Jesus-Christ. Leur raison est, que tout ce qui est contesté entre les Chrêtiens, n'est pas clairement couché dans l'Ecriture, & que sur tout ce qui n'est pas exprimé en termes clairs dans l'Ecriture, il faut

laisser la liberté des sentimens & ne damner personne. Cette Secte commençoit à se repandre en France quand nôtre persecution est arrivée, & l'on avoit déja été obligé de retrancher quelques uns de ces mauvais membres. Il est apparent qu'il en est demeuré entre vous plusieurs: car ce sentiment est la disposition la plus prochaine à la revolte, & il ne leur a pas été difficile de s'accommoder d'une religion laquelle dans le fonds ils croyent tolerable. Ces sortes de gens tirent aussi avantage des variations des anciens, & ils disent, il faut bien que les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation ne soyent pas si clairement couchez dans l'Ecriture, puisque les premiers Peres ont varié là-dessus. Il faut répondre à cela, qu'il n'est pas vrai que les anciens Peres ayent varié sur les parties essentielles de ces mysteres: car ils ont tous constamment reconnu qu'il n'y avoit qu'un Dieu & une seule essence divine, dans cette seule essence trois personnes, le Pere, le Fils & le Saint Esprit, & que la seconde de ces personnes s'est incarné & a pris chair humaine. Ils n'ont point, dis-je, varié là-dessus; Et c'est une preuve évidente que l'Ecriture est claire sur ces articles. De plus il faut bien distinguer la *foi* des simples de la *theologie* des docteurs. La *foi* des simples sur le mystere de la Trinité, sur celui de l'Incarnation, sur la providence, sur la grace, sur la resurrection & sur les autres articles fondamentaux de la religion Chrêtienne n'a point varié. Les simples ont toûjours cru qu'il a un seul Dieu en trois personnes, que Jesus Christ est Dieu benit éternellement avec son Pere, qu'il nous a rachetés par le prix de sa mort laquelle il a offerte à Dieu pour nos pechez, que Dieu seul gouverne le monde & dispense tous les evenements. Cette foi des simples étoit aussi celle des docteurs, & elle étoit puisée immediatement de la lecture des livres sacrés, que les simples & les docteurs avoyent en main. Mais

outre cette foi des simples, les docteurs se sont fait une *theologie*. C'est à dire qu'ils ont entrepris d'expliquer les mysteres au delà de ce que l'Ecriture sainte les explique elle-même. Et c'est là dessus qu'ils ont varié, & il ne s'en faut pas étonner; premierement parce qu'ils étoyent hommes: Secondement parce que les choses qu'ils entreprenoyent d'expliquer étoyent profondes & peut-être inexplicables. En troisiéme lieu, parce qu'ils se sont servis d'une fausse Philosophie qu'ils ont fait entrer dans leur Theologie. Et c'est cette derniere cause qui a perdu la Theologie, & enfin la Religion dans tous les siecles. Il ne faut donc pas accuser la *foi* des anciens d'avoir varié, encore qu'ils ayent varié dans leur *Theologie*. Et il faut observer ceci, c'est qu'on ne doit pas faire passer la *Theologie* dans la *foi*: c'est à dire qu'on ne doit pas faire des articles de foi, des explications theologiques. Mais à Dieu ne plaise que l'on regarde comme de simples explications theologiques les verités qui nous separent du Papisme & du Socinianisme. Quant au Papisme, l'Ecriture dit nettement *que les idolatres n'heriteront pas le Royaume des cieux*: & quant aux ennemis de la divinité du Seigneur, S. Jean dit avec la derniere precision, *que tout esprit qui nie que J. C. soit venu en chair est l'esprit de l'Antechrist*. On sçait bien que *venir en chair* & être *incarné* c'est la même chose.

Le 1. de Decembre, 1688.

VIII. LETTRE PASTORALE.

Suite des Observations abbregées sur le Livre des Variations de M. Bossuet. Remarques sur le fait du second mariage du Lantgrave de Hesse.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

EN finissant nôtre derniere Lettre, nous en demeurâmes sur l'endroit où M. Bossuet rapporte avec tant d'exactitude toutes les circonstances & tous les actes de la permission que les Theologiens d'Allemagne donnerent au Lantgrave de Hesse de prendre une seconde femme. Ne faisant pas une réponse au Livre de l'Evêque de Meaux, nous ne sommes point engagez à traiter à fonds aucun des articles qu'il luy a plû d'inserer dans son ouvrage. Nous dirons pourtant quelque chose de plus qu'à nôtre ordinaire sur cet endroit; parce que l'éclaircissement en dépend d'un point de doctrine, sur lequel il est bon qu'on soit instruit, pour juger de la nature de la faute des Theologiens Allemands qui permirent ce mariage.

Sans avoir lû le Livre des Variations, on peut aisement deviner ce qu'un auteur comme M. Bossuet peut dire là-dessus. Voila d'étranges Reformateurs qui permettent la polygamie. Cet endroit étoit trop beau pour étre oublié par un homme qui ne cherche que des couleurs pour rendre odieux & la

reformation & les Reformateurs. Cependant comme on voit, voila qui revient bien au titre & au but du Livre des variations, & pour prouver, *que les veritez venuës de Dieu obtiennent d'abord toute leur perfection & ne souffrent pas de variations.* C'est ce que je vous disois, ce Livre n'est qu'une histoire maligne de la naissance du Lutheranisme & du Calvinisme, & un recueil de tous les faits qui s'y trouvent, ausquels on peut donner un mauvais tour. Sans doute M. Bossuet dans ses vûes ne devoit pas oublier la polygamie du Lantgrave, & la complaisance des Docteurs Lutheriens là-dessus. Avec tout cela je ne sçay s'il y a de la prudence à se servir de tels avantages, qui ne doivent pas manquer à rappeller dans la memoire des horreurs que les Docteurs Papistes devroyent ensevelir dans l'oubly de tout leur possible. Cela sied bien à ces Messieurs de se prevaloir d'un acte secret de Luther, par lequel avec cent restrictions il a porté sa complaisance jusqu'à permettre l'usage d'une seconde femme à un Prince : pendant que les chefs de leur religion, les Papes, leur Clergé, & ce qu'ils appellent l'Eglise donnent des dispenses pour les crimes les plus enormes. Si l'Evêque de Meaux pouvoit conclurre quelque chose de ce fait contre nous, ce seroit de cette maniere. Une reformation introduite par des gens qui ont eu la lacheté & la mauvaise complaisance de permettre la polygamie à un de leurs Princes, ne peut pas étre une vraye reformation. C'est l'œuvre de Satan, avancé par les ouvriers de Satan. Or je laisse à juger à tout le monde si nôtre raisonnement contre le Papisme n'est pas pour le moins aussi bon & beaucoup meilleur. Une Religion qui a pour chef, pour centre & pour souverain Pontife un homme qui a presque toujours été méchant, sorcier, adultere, incestueux orgueilleux, emporté, furieux, tyran, usurpateur & meurtrier ne peut pas étre une veritable Religion:

Une Eglise qui donne dispense des crimes les plus affreux, & qui accorde des indulgences à ceux qui ont couché avec leur mere & leur sœur; qui permet d'exercer la sodomie les trois plus chauds mois de l'année, & qui en a signé la permission par son Pape ne peut étre qu'une synagogue de Satan. Une Eglise où la polygamie est permise par des dispenses papales ne peut étre une veritable Eglise. Or on sçait la verité de tous ces faits. On sçait qu'entre les Papes il y en a eu plusieurs du caractere que je viens de representer. On sçait qu'à Rome on a donné dispense pour les pechez les plus enormes. On sçait enfin que dans le sixiéme siecle & les suivans, les Rois & les grands Seigneurs changeoient de femme, avec dispense du Clergé, presque avec aussi peu de mystere qu'on change d'habit. Quand ils n'étoient pas contens de leurs épouses, il y avoit toujours quelque raison qui rendoit le mariage nul; tantôt il y avoit nullité dans les circonstances, tantôt ils étoient parens au sixiéme ou septiéme degré. Il n'y avoit pas jusqu'aux alliances spirituelles qui ne servissent de pretexte. C'etoit assez pour dissoudre un mariage que d'avoir été parrain & marraine ensemble. *Ainsi on a vû des Princes avoir deux ou trois femmes vivantes, & des Princesses deux ou trois maris.* C'est le témoignage de M. le Grand dans son histoire du divorce de Henry VIII. en ses propres termes. En effet le divorce n'étant pas permis sous la nouvelle Loy, les secondes & les troisiémes nôces par divorce sont une veritable polygamie. Ainsi l'Eglise Romaine, selon le raisonnement de M. Bossuet, est une fausse Eglise, pour avoir hautement autorisé une polygamie notoire.

On dira que c'est recriminer & non pas répondre. Je dis que recriminer c'est répondre. Car c'est faire voir qu'une raison ne vaut rien quand elle n'est pas bonne par tout, & qu'on ne doit pas tirer des preju-

gés contre une Eglise de quelques fautes de ses conducteurs. Mais s'il faut répondre quelque chose directement, il n'est pas mal aisé de faire sentir au public que M. Bossuet fait le declamateur quand il exaggere avec tant de force la complaisance de Luther pour le Lantgrave de Hesse. Son dessein est de faire voir que ces reformateurs étoyent des scelerats qui dans cette permission trahirent la verité & leur conscience pour flatter un Grand. C'est, dis-je, une fausse supposition. Pour le comprendre il faut faire les observations qui suivent. Premierement que certainement & la polygamie, & le divorce, & l'union en certains degrés de consanguinité sont tres-rigoureusement défendus par la nouvelle loy, & sont par consequent de tres-grands pechez. 2. Mais il faut ensuite observer qu'il y a deux sortes de loix: des loix naturelles & des loix positives. Les loix naturelles étant fondées dans la nature de Dieu qui est immuable, sont entierement indispensables: Si Dieu en dispensoit il se renieroit luy-méme. Quant aux loix positives on en peut étre dispensé, non seulement par le *Legislateur*, mais par la souveraine *necessité*: Et c'est le sens de la maxime si connuë, *necessité n'a point de loy*. 3. Il faut remarquer en troisiéme lieu, que les loix du mariage qui lient un avec une, d'un lien indissoluble, & qui defendent l'union à ceux qui sont en certains degrez de consanguinité sont des loix positives & non des loix naturelles. Que les loix du mariage soient des loix positives cela est clair, parce que le mariage est de pure institution. Et qu'il soit de pure institution il est evident, parce qu'il fut fait dans le paradis terrestre pour étre le type de l'union de Jesus-Christ & de l'Eglise. Or tout type est d'institution, & ne peut étre fondé que sur une loy positive. 4. Les loix du mariage n'étant que positives, on en peut étre dispensé de deux manieres, ou par le *Legislateur*

ou par la *necessité*. Sous l'ancienne œconomie on étoit dispensé par le Legislateur méme. C'est ainsi que les Patriarches ont vêcu sans crime dans la polygamie, ont épousé leurs sœurs & leurs tantes, ont fait divorce avec leurs femmes legitimes, sans offencer Dieu, parce que Dieu en avoit donné dispense tacite ou expresse. Cette sorte de dispense n'a plus de lieu aujourd'huy, Dieu ne dispense plus ni de la polygamie, ni du divorce, ni des degrez qui font les mariages incestueux. Si Dieu n'en dispense plus, il est clair qu'il n'a point laissé de puissance sur la terre capable de donner de telles dispenses. Ainsi c'est un attentat horrible à l'Eglise Romaine de dispenser en ces cas. 5. Mais si le Legislateur ne donne plus de dispense pour les loix du mariage, la necessité en donne, & on peut étre dispensé en certains cas par la necessité. Cela est plus clair que le jour à ceux qui ne se sont pas laissez entester par les visions des canonistes & par les regles d'une severité mal entenduë de quelques Anciens.

Il est certain que dans le premier monde, depuis Adam jusqu'à Noé, les loix du mariage étoient dans toute leur vigueur, le Legislateur n'en donna aucune dispense. Cependant il est certain aussi que les enfans d'Adam se marierent au premier degré de consanguinité freres & sœurs. Ils n'en reçurent dispense ny du souverain Legislateur, ni de ses Ministres: la seule necessité en dispensa. On ne sçauroit avoir une pensée plus desavantageuse aux premiers Patriarches dont la memoire est si sainte, & même plus injurieuse à la sagesse de Dieu, que de croire que Dieu ait permis à ces premiers saints de vivre toute leur vie dans l'inceste & dans un peché contre la nature. Dieu ne pouvoit-il pas aisement créer deux souches, deux hommes & deux femmes dont les enfans n'étant ni freres ni sœurs auroient pû se marier ensemble. Mais sa sagesse ayant voulu que

tous les hommes sortissent d'une seule tige. Cette volonté posée, il est clair qu'il falloit que les freres & les sœurs se mariassent ensemble. Et il est vraisemblable que Dieu ne leur donna point de dispenses formelles pour ces mariages, & qu'aprés la premiere generation jusqu'au deluge ces mariages entre le frere & la sœur furent incestueux. Ce fut donc la seule necessité qui fit cette dispense: Et ainsi il est cettain que la necessité peut dispenser de quelques loix du mariage. 6. Les loix qui regardent le divorce ne sont point d'autre nature que celles qui regardent les degrez dans lesquels les mariages sont incestueux. Ni Dieu, ni les hommes n'en dispensent plus, mais au moins la necessité en peut dispenser. Le Seig. J.C. déclare que l'adultere dissout le mariage, & qu'un homme qui y surprend sa femme la peut abandonner & en prendre une autre. C'est la raison de la necessité qui fait cela, & non pas la nature de l'adultere. Si c'étoit l'adultere il auroit la méme influence sur le mary que sur la femme, & il donneroit à la femme le droit d'abandonner un mary adultere, ce que le Seigneur ne dit pas. Mais il y a cause de necessité qui naist de ce qu'un Pere ayant reconnu l'infidelité de sa femme ne peut plus étre assuré que les enfans soyent à lui: & ainsi il est dans le peril de faire entrer des étrangers dans la possession de ses biens, & d'en frustrer les legitimes heritiers. S'il est Roi il peut avancer un enfant comme legitime heritier de la couronne qui sera bâtard. Et ainsi il donnera aux grands & aux peuples un faquin pour leur maître. Ce qui est le plus grand outrage qu'on puisse faire à un Etat. * L'Apôtre Saint Paul nous donne un autre cas de necessité qui dispense des loix du mariage, c'est le refus de cohabitation. Car en donnant conseil aux Chrêtiens de ne point abandonner leurs femmes Payennes pour se marier à d'autres, il excepte un cas, & dit, *que si le mari ou la femme infide-*

les refusent, la partie fidele n'est point liée par là. C'est là, dis-je, un cas de necessité par rapport à la disposition des corps & au temperamment. Il y a tel homme ou telle femme qui peuvent n'étre point dans la necessité de se remarier à d'autres quand les legitimes épouses ou époux refusent la cohabitation, parce qu'ils ont le don de continence. En ce cas ils font mieux de ne se point remarier. Mais évidemment l'Apôtre donne la permission de passer à un autre mariage quand on n'est pas dans ces dispositions qui font la continence & qui la rendent possible.

7. Il faut observer aprés cela que le divorce est une espece de polygamie: car celui qui se marie à une autre femme, la premiere étant vivante a plusieurs femmes actuellement, encore qu'il n'habite pas avec toutes les deux ensemble. La separation du corps & de biens ne sçauroit rompre cette certaine relation fondée sur une action aussi réelle qu'est la generation. C'est pourquoi la separation d'un fils & d'un pere ne sçauroit rompre la relation qui est entre le pere & le fils. Ainsi comme rien ne peut anneantir la relation de pere & de fils fondée sur la generation; pareillement rien ne sçauroit anneantir la relation de mari & de femme, fondée sur des actions tres-réelles & qui ne sçauroient cesser d'avoir été faites. C'est pourquoy dans l'ordre des loix du mariage, le divorce ne doit non plus étre permis que la polygamie. Neanmoins il est clair que Jesus-Christ & S. Paul permettent le divorce en certaines occasions. Et méme les loix civiles dans le christianisme permettent le mariage à des personnes dont les époux ou épouses peuvent étre vivantes. Elles permettent à une femme dont le mari est absent durant plusieurs années de presumer son mari mort & de se remarier. Ces presomptions se sont trouvées fausses mille & mille fois: des maris sont revenus & les enfants du second mariage de

la femme n'ont pas été reputés bâtards pour cela. Le mariage a donc été jugé tres bon. Je ne fais point de difficulté de dire qu'un mari dont la femme seroit entre les mains des Barbares, sans aucune esperance d'en pouvoir étre retirée aprés y avoir fait tout ce qui est possible, pourroit legitimement passer à un autre mariage, & les loix luy seroient aussi favorables, sans doute, qu'à la femme. Si une femme peut se remarier aprés certain nombre d'années d'absence de son mary ; un mary doit avoir le méme droit à l'égard de sa femme. Car enfin il n'y a pas de comparaison entre ces deux maux, de recourir au fâcheux remede d'un second mariage, ou à se repandre en mille impuretez qui sont des suites infaillibles du celibat, dans les personnes qui n'ont pas le temperament tourné du côté de la continence. Toutes ces considerations font voir que les Theolog. Lutheriens qui eurent la complaisance de permettre au Lantgrave de prendre une seconde femme du vivant de la premiere, se sont trompez beaucoup plus dans le fait que dans le droit. Le principe sur lequel ils ont fondé, c'est que les loix du mariage étant des loix positives, la necessité en certains cas en dispensoit. Ils ont fondé cette maxime sur la permission que donnent Jesus-Christ & S Paul de rompre les liens du mariage en certains cas. Ils peuvent avoir poussé ce principe trop loin en l'étendant à la polygamie formelle. S'ils se sont trompez en cela, leur erreur vient de ce que j'ay dit, que le divorce est une espece de polygamie ; & ils ont confondu la polygamie directe avec la polygamie indirecte. Ce qui n'est qu'une erreur humaine. Mais la principale difficulté est s'ils ont bien fait en jugeant que le cas où se trouvoit le Lant grave, étoit un de ces cas de necessité absoluë qui dispense des loix positives. J'avouë que je ne le crois pas : mais c'est une erreur de fait qui peut compatir avec la

bonne & la droite conscience, & qui par consequent ne prouve pas que ce fussent des scelerats. J'ai cru devoir un peu vous éclaircir sur cet article, parce que c'est assurement celui dont M. Bossuet se sert avec le plus de succez pour rendre odieux les premiers Reformateurs & les premiers Reformez. On pourroit ajoûter plusieurs autres considerations qui diminuent la faute de ces Theologiens, mais je laisse aux autres à les examiner. Pour ce qui est du Lant-grave, à Dieu ne plaise que je le justifie d'avoir eu un desir si dereglé que celui de prendre une seconde femme avec celle qu'il avoit déja. Mais cependant je ne sçaurois m'empêcher de comparer sa faute avec celle de ces Princes si grands & si zelés Catholiques, qui du sçû & avec la connivence de leurs pieux confesseurs entretiennent plusieurs concubines, & entre celles-là des femmes mariées qu'ils ont enlevées à leurs maris. Et ainsi ils vivent dans un adultere continué, & engagent une femme dans le plus enorme de tous les desordres où elle puisse tomber. Un tel dereglement si ordinaire aux Princes Catholiques Romains, marque une conscience abîmée dans la sensualité: une chair predominante & qui foule aux pieds les loix de Dieu les plus sacrées. Au moins dans l'action du Lant-grave: il parût une grande tendresse de conscience. Son temperamment l'engageoit dans des desordres charnels. Il s'en afflige, il y cherche du remede, il conçoit de l'horreur pour ses concubinages, il y renonce, & ne trouvant pas d'autre remede à son mal il s'entête de la pensée qu'en s'arrêtant à une seule concubine, & en l'épousant il diminuera sa faute. On ne peut nier que ce desordre ne soit mille fois moindre que celui dans lequel vivent ces Princes fornicateurs & adulteres dont nous avons parlé. Et les directeurs de conscience qui les tolerent là dedans, & qui les elevent nonobstant jusqu'au ciel comme des

Princes tres religieux & tres pieux, sont mille fois plus coupables que ces Theologiens Allemands qui souffrent avec chagrin un mal qu'ils ne peuvent empêcher.

M. Bossuet ne pensant plus aux *variations* qui n'ont servi qu'à donner un tître à son ouvrage, employe le septiéme livre à poursuivre M. Burnet & à refuter ce qu'il dit de la reformation de l'Eglise Anglicane sous Henry VIII. & sous la direction de Crammer. Ou plutôt il travaille à donner un tour odieux & malin à tout ce que M. Burnet a rapporté de la conduite de Crammer. Mais M. Burnet se défendra bien, & je ne vous conseille pas, mes Freres, de vous mettre en peine de cet article qui ne touche pas aux variations. Le huitiéme livre n'est gueres plus à propos du tître de l'ouvrage. On y parle de la prise d'armes par la ligue de Smalcade, d'Herman Evêque de Cologne & de son ignorance, du projet de l'*interim*, de la conference de Ratisbonne pour la reconciliation des Lutheriens & des Papistes, du voyage de Bucer en Angleterre & de sa mort: des sentimens d'Osiandre Ministre Lutherien de Nuremberg, de ses heresies, de ses emportemens, de sa dispute au sujet des ceremonies. Tout cela fait beaucoup aux variations des Protestans comme l'on voit. Aprés cela dans ce même livre on entre dans l'examen de la doctrine des Lutheriens, sur le libre arbitre & sa cooperation avec la grace dans l'œuvre de la conversion: tantôt on y trouve le Semi-Pelagianisme, tantôt on la trouve assez bonne. On repete toutes les vieilles calomnies au sujet des bonnes œuvres, dont on dit que des Protestants nient la necessité. On remêle & on fait revenir la matiere de l'Eucharistie sans ordre & avec toute sorte de confusion: On fait l'histoire de la naissance du livre de la concorde entre les Lutheriens: On explique la maniere dont les Lutheriens comprennent la coopera-

tion de la grace & du libre arbitre, on trouve qu'elle est Semi-Pelagienne. Enfin c'est un ramas de si petites choses, si peu importantes pour le but du livre, si inutiles pour prouver nos variations, qu'on peut tourner par tout le feuillet sans trouver rien qui merite qu'on s'y arrête le moins du monde. Quand tout ce que dit ici M. Bossuet seroit exactement vrai, je ne voi pas quelle conclusion il en pourroit tirer contre nous. Pour faire voir combien l'Autheur s'est peu servi de son jugement dans ce huitiéme livre, je n'en veux marquer que deux petits endroits. L'un où il dit, *Il y a encore dans la confession Saxonique un article d'autant plus considerable, qu'il renverse un des fondemens de la nouvelle reforme: elle ne veut pas reconnoistre que la distinction des pechez, entre les mortels & les veniels soit appuyée sur la nature du peché même: mais ici les theologiens de Saxe confessent avec Melancthon qu'il y a deux sortes de pechés, les uns qui chassent du cœur le Saint Esprit, & les autres qui ne le chassent pas.* Quel égarement est-ce là, d'appeller *un des fondemens de la premiere reforme*, les petites disputes purement de mots sur la distinction de peché *veniel* & de peché *mortel*? Dans laquelle de nos confessions a t'il vû cet article de foi, que ce fût une verité fondamentale de croire qu'il n'y a aucun peché qu'on puisse appeller veniel? Si M. Bossuet lisoit ou se faisoit lire, il auroit appris dans la reponse que j'ai faite à M. Arnaud pour la justification de nôtre morale, que plusieurs Autheurs entre nous se servent de cette distinction de peché *veniel* & *mortel*, precisement au sens de l'Eglise Romaine, sans qu'on les ait encore accusés d'avoir nié les fondemens de la reformation. Est-ce donc faire agir son jugement que d'appeller cela, *un des fondements de la nouvelle reforme*? Où a-t'il pris ce qu'il dit, *que nous ne voulons pas reconnoistre que la distinction entre les pechez mortels & les veniels soit appuyée sur la nature du pe-*

ché même? C'est donc que nous croyons que tous les pechez sont égaux de leur nature, & que tuer son Pere & son Prince, & derober un liard à sa mere, sont également des crimes. Nous croyons que tous les pechez, même les plus legers sont mortels de leur nature, parce qu'ils vont tous contre la derniere fin de l'homme, & que tous le détournent de Dieu qui doit être la souveraine fin, non seulement de l'homme, mais de toutes ses actions: or tout peché de quelque nature qu'il soit le détourne de cette derniere fin. Mais nous croions qu'il y a des pechez qu'on peut bien appeller *veniels*, à cause de leur nature, parce qu'ils ne contristent pas & ne chassent pas le Saint Esprit, & ne soumettent pas actuellement un homme à la mort éternelle. Et d'autres qu'on doit appeller *mortels*, parce qu'ils soumettent actuellement celui qui les commet à la peine de mort éternelle jusqu'à ce qu'ils les ait expiés par une repentance actuelle.

L'autre endroit où je ne sçaurois appercevoir le jugement de M. Bossuet me regarde proprement, c'est pourquoi il me permettra de le relever. C'est dans l'endroit où il accuse les Lutheriens de Semi-Pelagianisme. *Ce demi Pelagianisme des Lutheriens*, dit-il, *se repand aussi peu à peu dans le Calvinisme par l'inclination qu'on y a de s'unir aux Lutheriens; & déja on commence à dire en leur faveur que le demi Pelagianisme ne damne pas, c'est-à-dire, qu'on peut innocemment attribuer à son libre arbitre le commencement de son salut.* La marge nous apprend que c'est au Ministre Jurieu qu'on en veut, & au chap. 3. du 2. livre du Systeme de l'Eglise. Déja je ne sçai s'il est prudent & judicieux à M. Bossuet d'accuser les Lutheriens de *Semi Pelagianisme*. Lui qui vit & qui enseigne dans une Eglise où l'on tolere un Pelagianisme tout pur & tout cru. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est l'arrêt de mort éternelle que

l'Evêque de Meaux prononce contre *tous ceux qui attribuent à leur libre arbitre le commencement de leur salut*. Anatheme à qui ne les damne pas, selon M. Bossuet. Anatheme par consequent au Reverend Pere la Chaise le tout-puissant Confesseur. Anatheme à toute la sainte Societé. Anatheme à tous les Molinistes qui font les trois quarts & demi des Docteurs du Papisme. Tous ces gens disent que c'est le libre arbitre qui rend la grace efficace & salutaire; que c'est le libre arbitre qui fait *le commencement du salut*: car le commencement du salut n'est pas dans la premiere presentation de la grace, mais dans la premiere acceptation: autrement M. Bossuet ne pourroit accuser les Lutheriens de donner à leur libre arbitre *le commencement du salut*. Car il sçait bien que selon les Lutheriens Dieu avant aucun mouvement qui soit en nous présente la parole & la grace: Et ils ne disent pas que la grace interne devienne efficace par la determination du libre arbitre: car ils veulent au contraire que la gremiere grace nous regenere comme la voix de Dieu ressuscite les morts. Graces au dessein de rendre les Lutheriens odieux, M. Bossuet est devenu bien delicat, de damner ainsi sans misericorde tous ceux *qui donnent au libre arbitre le commencement du salut*. J'ai peur qu'il ne se soit damné lui-même par cette sentence si severe. Car il me semble qu'il ne seroit pas trop difficile de le convaincre par le livre même dont il s'agit, de donner *le commencement du salut au libre arbitre*. Puisque par tout pour se trouver dans une plus grande opposition avec Luther, Calvin & les Calvinistes, il donne au libre arbitre le pouvoir de resister & d'aneantir la force de la grace. Il me semble que si le libre arbitre peut toûjours en tout temps aneantir la force de la grace, l'efficace de la grace depend entierement du libre arbitre, & ainsi le commencement du salut dépend de lui. Cette theologie

eſt un peu Pelagienne. M. de Meaux eſt pourtant diſciple de Saint Auguſtin & de Saint Thomas, & je m'aſſure qu'il ne voudroit pas s'écarter du ſentiment des Thomiſtes qui diſent, que la grace eſt efficace par elle même, & par conſequent flechit la volonté *indeclinabiliter*, & *inſuperabiter*, c'eſt-à-dire, inſurmontablement. Mais ſi la theologie de M. de Meaux n'eſt pas tout à fait bien concertée, il ne s'en faut pas étonner. Il en ſçait même beaucoup pour un Evêque de Cour. Cependant ces Meſſieurs dont le mêtier n'eſt pas d'étudier, devroyent un peu plus menager ceux qui n'ont pas d'autre profeſſion.

Les Lutheriens & les Calviniſtes partagent à peu prés le monde des Proteſtans: il falloit auſſi qu'ils partageaſſent le livre de M. Boſſuet. C'eſt pourquoi aprés avoir employé le premier tome de ſon ouvrage à rendre ridicule, odieuſe & contradictoire la doctrine des Lutheriens, il employe le ſecond à trouver des variations dans la doctrine des Calviniſtes. Il ſe trouve auſſi peu de variations dans ce ſecond volume que dans le premier. Car tout roule ſur les deux articles de la juſtification & de la Cene. Calvin eſt dépeint au commencement du neufviéme livre, on y donne l'abbregé de ſa doctrine ſur la juſtification, on obſerve qu'aux erreurs de Luther ſur la matiere il a ajoûté trois articles, celui de la certitude du ſalut, celui de l'inamiſſibilité de la grace, & celui du baptême non neceſſaire aux enfans. M. de Meaux fait voir quelques-unes des pretenduës conſequences de ces trois dogmes: & ſur tout il ſe fait une joye qui brille dans ſes expreſſions, en prouvant comme il croit faire, que ſelon les principes de Calvin, toute la poſterité d'un fidele doit neceſſairement étre predeſtinée, & que ſi au contraire on trouve un ſeul homme qui meure dans le crime tous ſes ancêtres ſont damnez. Je laiſſe à ceux qui refuteront ce livre la commiſſion d'enlever à M. Boſſuet ce plaiſir ſi

charmant qui aprés tout n'eſt fondé que ſur une ſuppoſition tout à fait fauſſe & ridicule. C'eſt que ſelon Calvin & les Calviniſtes, tous ceux qui naiſſent dans l'alliance externe du Chriſtianiſme naiſſent auſſi dans l'actuelle poſſeſſion de cette grace ſalutaire qui ne ſe perd jamais. C'eſt une rare découverte qui étoit reſervée à M. Boſſuet, car juſqu'ici tout le monde avoit cru que ſelon Calvin & les Calviniſtes, les reprouvez qui naiſſent dans la communion ou dans l'alliance externe du Chriſtianiſme ne reçoivent pas la grace ſalutaire. Pour moi qui ſuis Calviniſte je l'avois toûjours ainſi cru. Mais M. Boſſuet ſçait beaucoup mieux la religion des Calviniſtes que les Calviniſtes mêmes. Juſqu'ici point de variations, & par conſequent ce n'eſt pas nôtre affaire, & ce ne devoit pas être non plus celle de l'Evêque de Meaux ſelon le tître & le deſſein de ſon ouvrage.

Mais en recompenſe le reſte & la plus grande partie de ſon neufviéme livre eſt occupée à étaler avec beaucoup de pompe les variations de Calvin ſur l'article de la Cene. On y rapporte fort au long les expreſſions de Calvin, qui dans un ſens raiſonnable ne peuvent ſignifier que la preſence réelle. Calvin, par exemple, dit: *Que ſous les ſignes nous recevons veritablement le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, que la chair de Jeſus Chriſt eſt diſtribuée dans le Sacrement, que la ſubſtance y eſt jointe, que nous y ſommes unis à Jeſus-Chriſt non ſeulement par la penſée: mais réellement & en effet par une vraye & ſubſtantielle unité; qu'il y a deux choſes dans le Sacrement, le pain materiel, & Jeſus Chriſt dont nos ames ſont interieurement nourries, qu'on ne reçoit pas ſeulement un corps ſymbolique: qu'il y a une preſence & une manducation ſubſtantielle, que cette merveille ſe fait par la vertu incomprehenſible de l'Eſprit de Dieu: que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ne ſont pas moins donnés aux indignes qu'aux*

dignes. A cela on oppose *les unions & les communions de vertu, les expressions symboliques, la figure que Calvin trouve dans l'institution de la Cene, & dans ces paroles, cecy est mon corps.* Toutes choses que l'on rencontre à chaque pas dans les écrits de Calvin: On oppose les Calvinistes modernes lesquels ont été contraints d'abandonner les violences & les tours si forcés que Calvin donne à sa doctrine; Car enfin tout se reduit aujourd'huy à la figure du corps de Jesus Christ, & à la vertu de ce corps que Dieu nous communique dans l'Eucharistie. *Voïla*, dit-on, * *une insigne variation de la doctrine Calvinienne.* Comme je ne fais pas une réponse à M. Bossuet, je ne pretens pas être obligé d'examiner en detail toutes ces mauvaises chicanes sur les expressions de Calvin. J'ay autrefois dit ce que je pensois de ces expressions, & quel est leur vray sens. M. Bossuet ne s'en contente pas, il le refute: à luy permis; peut-être qu'un autre le satisfera davantage là-dessus. Je n'ay donc qu'une chose à dire sur *cette insigne variation de la doctrine Calvinienne.* Je demande à M. Bossuet s'il confond la variation dans les termes, avec la variation dans la doctrine? Sans doute il me répondra que non, & il n'osera nier que l'Eglise dont la doctrine a toûjours été uniforme n'ait varié dans les expressions. Aussi selon son principe il faut que nos variations soyent dans la doctrine, & non seulement dans les termes; Car *les variations*, selon luy, *ont toûjours été regardées comme des marques d'inconsequence, & de fausseté dans la doctrine.* Il faut donc que ce soyent des variations dans la doctrine de l'Eucharistie, & non dans les termes seulement: aussi le dit-il expressement: *Je ne puis m'empescher de marquer icy une insigne variation de la doctrine Calvinienne.* C'est sur l'article de l'Eucharistie. Aprés cela je luy de-

* *Nomb. 68.*

mande si Calvin & les Calvinistes ont varié dans la doctrine, & si quelquefois & en quelque temps Calvin a cru & enseigné la presence réelle, & aprés l'absence réelle: si pareillement les Calvinistes ont tantôt enseigné la presence réelle, & tantôt l'ont née. Il faut que cela soit ainsi afin que Calvin & les Calvinistes puissent estre accusés d'avoir varié dans la doctrine de l'Eucharistie. Or écoutons là-dessus M. Bossuet luy-même. *Calvin*, dit-il, b *au fonds ni ne connoît dans l'Eucharistie d'autre presence que par la foy, ni il ne met une autre foy dans la Cene que dans le Baptéme; ainsi je n'ay garde de pretendre qu'il y mette en effet une autre presence.* c *Je ne veux pas dire qu'il l'ait crue ainsi, mais seulement que l'idée de realité dont-il étoit frappé ne pouvant estre remplie par le fonds de sa doctrine il suppleoit à ce defaut par des expressions recherchées, inoüies, & extravagantes.* d *Au fonds jamais personne n'a été moins disposé que Calvin à croire du miracle dans l'Eucharistie: autrement pourquoy nous reprocher sans cesse que nous renversons la nature, & qu'un corps ne peut être en plusieurs lieux? Il est vray qu'encore qu'il dise que nous sommes participants de la propre substance du corps & du sang de Jesus Christ, il veut que cette substance ne nous soit unie que par la foy; & qu'au fonds malgré ces grands mots de propre substance, il n'a dessein de reconnoître dans l'Eucharistie qu'une presence de vertu.* Je vous prie de remarquer bien cela, mes Freres: dans le fonds Calvin ne reconnoît qu'une presence de vertu, une manducation par la foy, une union de la chair de Jesus Christ à nôtre ame par la foy. Il n'est donc pas vray que Calvin & les Calvinistes ayent varié dans la doctrine sur l'Eucharistie; tout au plus Calvin ne peut-être accusé que d'avoir employé des expressions trop fortes; tout au plus les

b *Liv. 9. n. 67.* c *n. 66.* d *n. 60.* e *Liv. 9. n. 57.*

Calviniſtes n'ont varié que dans les termes: Et cependant vous avés ouy M. Boſſuet qui vous diſoit gravement. *Je ne ſçaurois m'empeſcher de remarquer une inſigne variation dans la doctrine des Calviniſtes ſur l'Euchariſtie.* N'eſt ce pas là bien prendre ſes meſures, & écrire avec beaucoup de precaution pour ne pas tomber dans des contradictions. Bienheureuſes ſont les Egliſes qui n'ont varié que dans les termes: l'Egliſe Romaine n'a pas ce bonheur: elle qui a changé tant de fois du blanc au noir. Concluées auſſi de là ce que vous devés penſer de ces petits controverſiſtes, dont la pluſpart, de nouveaux convertis ſe ſont faits convertiſſeurs, qui vous veulent perſuader de croire la preſence réelle & la Tranſſubſtantiation, ſur le pied que Calvin l'a enſeignée par les expreſſions fortes dont il s'eſt ſervi. Renvoyés-les à M. Boſſuet qui leur apprendra que dans le fonds Calvin n'a rien cru que ce que nous croyons.

Aprés ce petit article de variations M. l'Evêque de Meaux comme ayant parfaitement rempli ſon deſſein, & le tître de ſon livre ſe rejette à corps perdu dans l'hiſtoire: il fait celle du Colloque de Poiſſy, il retombe ſur Calvin, ſur ſon orgueil, ſur ſes vanteries, ſur ſes emportements, & acheve ainſi ſon neufviéme Livre. La premiere partie du dixiéme Livre eſt donnée à la ſuite de la reformation dans l'Angleterre, qui ſe conſomma ſous Eliſabeth. Il attaque violemment le Docteur Burnet. Il feint de trouver en chemin faiſant quelques petites variations dans les confeſſions de l'Egliſe Anglicane au ſujet de l'Euchariſtie. La partie que M. Boſſuet s'eſt miſe ſur les bras en s'attirant M. Burnet eſt aſſés forte pour qu'il ne nous ſoit pas neceſſaire de nous mêler de ces affaires d'Angleterre. Ce Docteur ſe defendra bien, où je me trompe.

MEs Freres, puisqu'il nous reste aujourd'huy un peu plus d'espace qu'à l'ordinaire nous l'employerons à vous remettre devant les yeux quelques-uns de vos devoirs dans ces temps fâcheux. Jamais le ciel ne se vit plus couvert d'épais nuages; jamais il n'y eut de si grandes dispositions à une terrible tempeste. Il se prepare un feu qui doit selon toutes les apparences embraser toute l'Europe. Le Royaume où vous habités puissant en forces & en armées, enflé par une prosperité de tant d'années se voit à la veille de souffrir de la diminution à sa grandeur. Il semble que Dieu ait arresté le favorable cours de ses bienfaits sur luy depuis qu'il a excité une cruelle persecution contre l'Eglise, & il paroît que le ciel luy veut faire voir son irritation. Il se trouve engagé dans la guerre la plus universelle qu'on ait jamais veüe: Toute l'Europe y concourt, & Catholique Romaine, & Protestante, & cette Couronne avec tant d'ennemis se trouve sans aucuns alliés, ce qui n'a peut-être point d'exemples dans tous les siecles passés. Seule contre tant de gens, il est impossible qu'elle n'aït beaucoup à souffrir; d'autant plus qu'il n'y eut jamais de guerre, où il entrât tant d'animosité de la part des ennemis de la France. De sorte qu'il est à craindre que si ses ennemis ont de l'avantage sur elle ils n'en useront avec aucune moderation. Les cendres & les reliques de tant de villes embrasées dans l'Europe, se presentent aux yeux de tout le monde. Les horribles incendies de Genes du païs de Flandres, & de tant de villes, païs, & Bourgs d'Allemagne font souhaiter ardemment à tous vos voisins de trouver les occasions de rendre ce qu'ils ont reçu. Cette nouvelle maniere de faire la guerre qui n'étoit pas même connuë entre les Barbares a laissé tant de ressentiment dans les esprits que tout est à craindre de la part des vain-

cus, si Dieu veut qu'ils deviennent victorieux. C'est-à-dire qu'une multitude infinie d'innocens souffrira pour des coupables. Les Rois font les fautes & les sujets en portent la peine. Tous ces maux à venir, mes Freres, vous regardent comme habitants de ce Royaume contre lequel on fait une si terrible conjuration: Mais ils vous regardent encore de plus prés comme Protestans & Reformés dans le cœur, & nouveaux Catholiques par une feinte profession. Vous aurés la meilleure part aux maux publics; le Royaume va être couvert d'armées levées pour le defendre: mais qui commenceront par le manger & par le desoler. Les Troupes du Roy ont été employées à ruiner une partie de ses sujets sous pretexte de les convertir: on va achever de les perdre sous pretexte de les conserver. Et vous devés bien vous attendre que chargés de la haine publique, vous serés distingués dans ces accablemens, & que vous porterés plus que vous n'avés encore fait le gros bout de cet epouvantable fardeau. Nous apprenons que déja cela s'execute, & que dans le Poytou, la Xaintonge, la Guyenne, & le Languedoc, où l'on a répandu des Troupes pour la conservation de ces Provinces, & pour les desseins de la campagne prochaine, on employe ces mêmes Troupes à aggraver vôtre joug, à augmenter vôtre oppression, & à vous persecuter de plus en plus au sujet de vôtre Religion. On a quelque peine à croire qu'en cela on suive les ordres de la Cour, parce que cela est opposé à toutes les regles de la sage politique. On avoit assés jetté de mécontentement dans vos ames par les oppressions passées. La raison & la prudence vouloient qu'on laissât dormir vos douleurs, dans un temps où une parfaite réunion de tous les sujets est si necessaire: Mais vos persecuteurs, c'est-à-dire les Evêques, les Prêtres, & les Moines avec les In-

tendans & les Juges qui ſont dans leur eſclavage ne ſemettent pas en peine de tout perdre, & de mettre même la Couronne en danger pourvû qu'ils ſe ſatisfaſſent. Une épreuve de trois ou quatre années leur ſuffit pour leur apprendre que jamais ils ne flechiront vos cœurs par la violence. Ainſi la perſecution qu'ils vous font n'a plus pour but vôtre converſion, c'eſt uniquement pour ſatisfaire leur rage, & pour vous aliener de plus en plus, afin de vous rendre auſſi de plus en plus ſuſpects aux puiſſances. Le peril où vous eſtes ne peut donc être plus grand, ni la ſituation plus incommode. Il n'eſt pas difficile de comprendre à quoy vous oblige vôtre état preſent. C'eſt à une profonde humiliation devant Dieu. Vous n'eſtes point appellés à agir ni pour attaquer, ni pour defendre. On vous a deſarmés, & l'on a declaré par là qu'on vous regarde comme les ennemis de l'état. Ne pouvant pas luy rendre ſervice par vos armes, il faut employer vos larmes & les preſenter à Dieu, pour appaiſer ſa colere allumée contre le Royaume. Son indignation ne s'étoit juſqu'icy répanduë, que contre la partie Proteſtante & Reformée de l'état, preſentement le torrent debordé n'épargnera perſonne. Le perſecuteur ſe pourra trouver enveloppé dans les mêmes malheurs que celuy qui ſouffre perſecution. Et les maux communs pourront bien ne finir que par une repentance generale; Quand le perſecuteur jettera les armes bas, confeſſera qu'il a fait la guerre à Dieu, & en luy demandant pardon ſe rangera ſous ſes enſeignes: quand celuy qui ſouffre perſecution s'humiliera d'une maniere tres-profonde, reconnoîtra la juſtice de la main de Dieu, rentrera dans les voyes de la pieté & de la verité, rappellera la paix en rappellant la juſtice, afin que la juſtice & la paix s'entrebaiſent. Nous continuons dans l'eſperance que Dieu fera éclorre la delivrance

de ſon Egliſe, & la gloire de ſa verité de tous ces troubles. La terre tremble: & qui ſçait ſi les murs de Babel ne ſeront pas renverſés par ce tremblement? Ce ne ſeroit pas la premiere fois que de telles emotions auroyent été les avant-coureurs des grandes revolutions dans l'Egliſe. Quand Diocletien excita cette horrible perſecution contre les Chrêtiens, Dieu le châtia viſiblement; il fut contraint pour trouver la paix d'abandonner l'Empire. Le gouvernement ſe trouva entre les mains de plusieurs tyrans, l'Empire ſe vit deſchiré par d'innombrables armées. Rome elle-même fut un cruel champ de bataille. La paix ſembloit être bannie de la terre, & tout d'un coup Dieu rendit Conſtantin victorieux de tous les tyrans, & luy inſpira le deſſein de changer l'état de la Religion & de renverſer le Paganiſme. Qui ſçait ſi Dieu ne fera pas la même choſe, & s'il ne donnera pas au monde un Conſtantin qui ruinera ce monſtre du Papiſme, qui eſt un veritable Paganiſme reſſucité? Enfin Dieu ſeul ſçait ſes voyes, car il eſt profond en conſeils & admirable en moyens; & ſes penſées ſont ſi hautes que de la baſſeſſe où nous ſommes, nous ne les ſçaurions atteindre. En attendant que Dieu revele ſes volontés dans les evenemens, ſoyés toûjours aux pieds de ſon Thrône pour interceder pour le monde, & pour l'Egliſe. Et vivés dans une ſainte confiance qu'il delivrera ſon Egliſe, & ne tardera pas. Il y a déja dans toutes les circonſtances des affaires preſentes un caractere ſi bien marqué du doigt de Dieu, que les plus profanes ſont obligés de l'admirer. Jamais peut-être on ne vit une revolution auſſi ſurprenante dans les affaires du monde: jamais on ne vit un aſſemblage de choſes plus incompatibles: jamais on ne vit de plus grands exemples d'un eſprit d'étourdiſſement qu'on en remarque dans ces deux Cours, qui avoyent conjuré la perte de l'Egliſe, &

la ruine de la verité. On les a vû faire tout ce que nous eussions pû leur dicter pour faire avorter leurs desseins, & pour faire reüssir ceux des personnes illustres, qui ont entrepris de soûtenir la veritable Religion contre la fausse. On voit bien que Dieu leur a envoyé des Cuscaï, qui ont confondu les prudents conseils des Achitophels: Et qui entre deux partis qui les ont balancés long temps les ont jettez precisement dans le plus mauvais. Ces marques évidentes de la providence qui travaille contre les persecuteurs en faveur de la verité persecutée, vous doivent être des presages & quasi des assurances que Dieu n'en demeurera pas là. Entre ces presages qui me font esperer que Dieu aprés vous avoir fait souffrir avec vos compatriotes les maux communs de la guerre, vous distinguera enfin d'une maniere tres-heureuse, je mets ce qui est arrivé à Alger & la distinction que ces Barbares ont mis entre les esclaves de la nation Françoise quand on les est allé bombarder. Ils ont mis le Consul de la nation, un Moine & prés de cinquante autres François dans la bouche des canons & les ont envoyez en pieces à la Flotte Françoise. Sept ont renié Jesus-Christ pour avoir la vie, car les Algeriens sçavent aussi faire des conversions à la maniere de l'Eglise Gallicane. Mais nos pauvres captifs qui avoyent été enlevez par les Algeriens dans un vaisseau passant de Londres en Hollande ont été conservez, pas un des cheveux de leur tête n'est tombé. Et la flotte Françoise pour fruit de son expedition a remporté les membres fracassez des sujets de son Roy, ne laissant aux Algeriens pour marque de leur venuë que quelques mechantes maisons ruïnées. Il ne nous est pas deffendu d'esperer que Dieu fera dans nos malheurs communs la même distinction entre ceux de la même nation, qu'il a déja faite à Alger. Il nous épargnera ses plus pesantes foudres, & peut être les fera-t'il tomber sur

la tête de nos ennemis. Ce n'est pas que nous devions souhaiter ce dernier article. Au contraire, presentés continuellement vos oraisons à Dieu afin qu'il convertisse & qu'il sauve les uns & les autres, & qu'il dissipe les nuages qui paroissent prêts à faire tomber la foudre sur toute l'Europe. La guerre est un de ces fleaux de Dieu par lesquels il exerce sa vengeance & satisfait sa justice. C'est même le plus terrible. Ce fut celui qui donna davantage de frayeur à David quand Gad le Prophete de la part de Dieu lui vint proposer ce triste choix de la famine, de la peste ou de la guerre: *Que je ne tombe point*, dit-il, *entre les mains des hommes, mais que je tombe entre les mains du Seigneur, car ses compassions sont sans nombre*. Il oppose les compassions de Dieu aux cruautez de la guerre, & à cette ferocité que revêtent dans cet exercice les ames les plus debonnaires. Les agneaux y deviennent des Lions. La fureur de l'épée ne distingue ni le riche, ni le grand, ni le petit, ni le pauvre, l'ardeur des flammes consume l'innocent & le coupable, la mere & l'enfant, la vierge & l'homme accablé d'années. Et tel qui est aujourd'hui victorieux & qui pousse des cris de joye, demain sera la proye de la mort & du vainqueur. Et même celui qui gagne perd encore beaucoup, car il n'y a point de victoire qui ne coûte bien du sang, sur tout qui ne coûte bien des crimes. L'art de faire la guerre est un art monté des enfers, & si les demons l'exerçoient eux-mêmes, je ne sçai s'ils le feroient d'une maniere plus cruelle que font les hommes. La grace de Dieu soit avec vous.

Le 15. Descembre, 1683.

IX. LETTRE

PASTORALE.

Examen de la question s'il est permis de defendre sa religion par les armes. Reflexions sur les affaires d'Angleterre. Suitte de la refutation du Livre des variations.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

NOus laissâmes dernierement M Bossuet combattant de toute sa force le Docteur Burnet par lui même: travaillant à rendre odieuse la Reformation d'Angleterre, & cherchant quelques variations sur l'article de la Cene. Mais variations mises à part & renvoyées aux volumes & peut étre aux siecles futurs, M. Bossuet dans le reste du dixiéme livre entre dans les guerres de religion. La conjuration d'Amboise revient sur les rangs équippée de je ne sçai combien de reflexions & d'autant de demonstrations qui prouvent qu'on ne la doit imputer qu'aux Huguenots, & qu'elle n'eut pas d'autre cause que celle de la religion. Toutes les guerres civiles du siecle passé reparoissent: on n'oublie pas l'assassinat du Duc de Guise devant Orleans par Poltrot, celui du President Minard par Stuart. Et parmi tout cela on mêle des decisions de Synodes & autres titres pour prouver que les Calvinistes trouvent bon que l'on maintienne l'Evangile par les armes.

Tout ce beau morceau d'histoire est composé de plusieurs faits & d'une question de droit. Les faits regardent les guerres civiles du siecle passé, sur lesquelles ce n'est point ici mon affaire de parler, on y repondra si on le juge à propos, & pour moi ce que j'en ai dit dans ma reponse à l'histoire du Calvinisme du Jesuite Maimbourg me suffit. La question de droit regarde la prise & l'usage des armes pour la defense de la religion, dont M. Bossuet fait un grand crime aux Protestants. Car enfin l'Evangile ne connoit point d'autres armes que les spirituelles: l'Eglise n'attaque que par la parole & ne se defend que par la patience. C'est ainsi que les premiers Chrêtiens se sont defendus, on ne voit pas qu'ils ayent repoussé la force par la force. Leurs prieres & leurs larmes sont les seuls boucliers qu'ils ont opposés à la violence des des persecuteurs. Mais voicy de nouveaux Chrêtiens, des Reformateurs de l'Eglise & du monde qui prenent les armes; qui repoussent les violences par d'autres violences. Ce sont là les beaux lieux communs qu'on debite aujourd'hui aux Protestants de toute l'Europe, pour leur persuader qu'ils doivent patiemment souffrir sans se mouvoir les derniers efforts du Papisme pour leur ruine. Les circonstances du tems present nous obligent à nous étendre un peu sur cette question, non seulement dans la veuë de repondre à M. de Meaux & à ses pareils, mais sur tout dans le dessein de satisfaire quelques consciences tendres & mal instruites du sens de cette maxime, *il ne faut pas se servir des armes en faveur de la religion*.

Premierement, ne sied il pas bien à M. l'Evêque de Meaux & en general au Papisme de faire valoir cette maxime pour rendre la conduite des Protestans odieuse? Le Papisme, dis-je, qu'on voit dans tous les siecles comme une furie dechaînée, le fer dans une main & le flambeau dans l'autre, remplir l'Eu-

rope de desolations, & baigner la terre de sang pour s'établir & pour se defendre. *Il ne faut pas employer les armes en faveur de la religion.* Et pourquoi donc le Papisme s'en va-t'il planter le Christianisme dans l'Orient avec des millions de croisez? Pourquoi fait il des guerres qu'il appelle expressément guerres saintes? Pourquoi les Papes pour établir cette authorité qu'ils pretendent avoir reçue de Jesus Christ, ont-ils desolé l'Europe, déthrôné des Empereurs & des Rois? Pourquoi ont ils levé des armées & livré des combats? Pourquoi ont ils armé le pere contre le fils & le fils contre le pere? Pourquoi a-t'on employé des armées de croisés pour massacrer cent mille Vaudois & Albigeois? Pourquoi le tribunal de l'inquisition employe t'il les bourreaux, les feux, les tortures & les supplices en faveur de la religion? Pourquoi aussi tôt qu'on veut entamer le Papisme par quelque endroit court il aux armes avec la derniere fureur? Pourquoi employe t'il pour s'avancer tout ce qu'il y a de plus abominable dans les crimes; assassinats, trahisons, empoisonnements des plus proches parents & des bienfaiteurs mêmes, embrasemens de villes, suppositions & autres actions semblables, dont l'histoire ancienne & moderne nous peut donner des exemples? Pourquoi employe-t'on les dragons & les soldats pour violenter les consciences, pour leur faire renier une religion qu'ils croient vraye pour leur en faire embrasser une qu'ils croyent fausse, & pour les contraindre à des communions profanes & sacrileges? Assurement c'est à M. de Meaux une belle prudence que de debiter cette severe maxime en ce temps ici; qu'on ne doit pas employer les armes pour la religion. Il est bien aisé à ces Messieurs de se faire honneur d'une belle morale dont on ne voit pas dans leur conduite le moindre vestige. Quand donc les excez des Papistes ne serviroyent pas de justification à ceux qu'on nous impute,

au moins ôtent ils à nos ennemis le droit de nous insulter.

Mais sans tout cela M. de Meaux doit sçavoir que nous ne nous faisons pas une honte de ce qu'il a trouvé dans nos Synodes certaines decisions d'où il peut conclurre que selon nous, il n'est pas toûjours defendu de se servir des armes en faveur de la religion. *On a loüé un Abbé de ce qu'il a porté les armes pour maintenir l'Evangile.* M Bossuet a trouvé cela dans le Synode national de Lion de l'an 1563. & il l'a fait imprimer en lettres capitales afin que cela soit plus remarqué, & que ce soit une fletrissure éternelle sur tout le parti. Quel égarement d'esprit est cela dans un tems & dans un Royaume où tant de Soldats & d'Officiers portent les armes, non pas pour *maintenir* l'Evangile, mais pour *planter* le Papisme dans le cœur des Calvinistes? Il faut donc distinguer entre *établir* la religion, & la *defendre*. Il est certain: la morale du Christianisme ne permet pas qu'on établisse la religion par les armes. Je n'ai pas besoin de le prouver, la chose est évidente par elle-même, & à peine se trouve-t'il des gens qui osent directement la combattre. Et c'est par là que je conclus que le Papisme est le veritable Antichristianisme & l'antipode de la religion Chrêtienne. Je ne sçai que cette religion au monde qui force les gens par le fer & par le feu à renoncer à leurs sentimens, pour faire profession des siens. Mahomet a étendu son Empire par les armes, & l'extension de son Empire a beaucoup servi à l'extension de sa religion. Mais enfin nous ne voyons pas que les Califes & les Princes Mahometans ayent mis l'epée à la gorge des Chrêtiens pour leur faire abjurer le Christianisme & leur faire embrasser le Mahumetisme. Il est vrai que la religion Chrêtienne est perie sous leur domination, mais c'est par la pauvreté, la bassesse, la misere & l'ignorance auxquelles ils ont reduit les Chrêtiens. La

gloire de planter le Christianisme par les armes étoit duë au Papisme & à ses Princes.

Mais defendre la religion par les armes c'est autre chose, & il n'y a ni raison ni authorité qui prouve que ce soit un crime. Tout le monde tombe d'accord que la defense est legitime & permise selon les loix de la nature, ausquelles les loix positives de Dieu n'ont donné aucune atteinte. Il est donc permis de defendre sa vie, son honneur, sa femme, ses enfants, sa patrie & même ses biens par les armes, & il ne sera pas permis de defendre sa religion par la même voye. Je voudrois un peu qu'on me dit, d'où vient cette difference, & qui est-ce qui a desarmé ainsi la religion pour la laisser exposée à la violence du premier venu? Cette maxime a passé pour si fausse dans l'esprit de tous les hommes, que la maxime contraire a passé en proverbe, *Usque ad aras*, dit-on; c'est à dire, que la complaisance & la patience peuvent aller à tout, excepté les autels & la religion. Si cette maxime est veritable, elle le doit être partout, ou si elle a des exceptions on nous les doit marquer. Si cette maxime qu'il n'est pas permis de defendre la religion par les armes, est veritable sans exception, il s'ensuit qu'une armée de Turcs venant sur nos frontieres, & innondant nos Provinces uniquement pour l'établissement de leur religion & pour la ruine de la nôtre, il ne nous sera pas permis de nous deffendre. Qu'ils nous disent, nous n'en voulons ni à vos biens, ni à vos libertez, ni à vôtre pais, nous vous demandons seulement que vous receviez nôtre religion, car nous n'en voulons qu'à la vôtre. A cause qu'il n'y aura là dedans aucun autre interêt que celui de la religion, il faudra souffrir mettre les armes bas & admettre le Mahumetisme; ou tout au moins se contenter de souffrir le martyre. Il ne sera pas permis de repousser une telle violence par les armes! Quelqu'un oseroit-il

bien avancer cette extravagance ?

Nos enfans, nos biens & nôtre patrie même doivent être sacrifiez pour la religion, quand il est necessaire pour sa conservation, & je n'oserai defendre ma religion par les mêmes voyes, par lesquelles je defendrai mes interêts temporels. Cela suffit pour faire sentir que cette maxime est fausse prise sans exception. Mais si elle souffre quelques exceptions, qu'on nous les marque. On ne manquera pas de dire qu'il ne nous est pas permis de defendre la religion par les armes, quand elle est attaquée par les legitimes Souverains de l'Etat. Mais en conscience les Papistes qui nous font des crimes de ce que nous n'avons pas voulu abandonner nôtre religion, à l'injustice & aux violences des souverains, oseroient-ils bien dire qu'ils sont quant à eux dans la disposition de tout souffrir là dessus ? Si leurs Rois dans les Etats les plus despotiquement gouvernez, entreprenoient de planter, je ne dis pas le Mahumetisme & le Paganisme en détruisant le Christianisme, mais je dis de planter le Lutheranisme & le Calvinisme par la violence, le souffriroyent-ils, & se croyroient ils obligez de n'employer point d'autres armes que les larmes, la patience & le martyre ? Je ne sçai pas s'ils oseroyent dire qu'oui : Ils osent tout dire, selon la diversité des temps & des interêts : Mais nous sçavons bien que quand ils diroient oui, ils mentiroyent, car il est certain qu'il n'y a point de violences dont ils ne se servissent pour arrêter les desseins d'un tel Prince & pour lui ôter la vie. On ne sçauroit faire un pas dans l'histoire du Papisme sans en trouver des preuves, & il seroit inutile de les rapporter. Les Rois ne sont pas maîtres de la conscience & de la religion : Ils ne sont pas même les maîtres de la vie de leurs Sujets, comment seroient ils les maîtres de leur salut éternel & de leur religion ? Tous ceux qui ne sont pas devoüez à la flaterie avoüent que le droit

de *la conservation propre* eſt un droit inalienable. Un peuple eſt toûjours en droit de ſe pourvoir par toute ſorte de voyes contre un Tyran qui les détruit & qui les perd. Suppoſez qu'un ſouverain pour quelque interêt mondain, pour un refus de tributs ou d'hommages, ou par caprice, conçoive le furieux deſſein de maſſacrer toute une nation, ou une grande partie. Y a-t'il quelqu'un aſſez flatteur pour vouloir dire qu'un tel Souverain a le droit de le faire, & que des Sujets n'ont pas celui de ſe defendre & d'oppoſer la force à la violence? Un tel homme ſera refuté par tous les hommes: car il n'y en a point qui ne croye être en droit de ſe conſerver par toute voye, quand il eſt attaqué par une injuſte violence. Cette ſuppoſition étant faite, faiſons en une autre, c'eſt qu'un ſouverain entreprenne de maſſacrer ſes ſujets pour cauſe de religion: cette cauſe de religion qui interviendra liera donc les mains à des ſujets, aneantira les loix de la nature & leur ôtera le droit de conſervation qui eſt inalienable? Il ſera permis à un peuple de ſe conſerver & de ſe defendre, quand on le viendra maſſacrer pour des impôts injuſtes, & il ne leur ſera pas permis de ſe defendre quand on le voudra maſſacrer pour cauſe de religion? Je ſoûtiens que cette morale eſt folle, la ſoûtienne qui voudra aux pieds des thrônes & pour flatter les Rois, perſonne ne la croit effectivement. C'eſt en vain qu'on raiſonne ſur les droits des ſouverains. C'eſt une queſtion dans laquelle nous ne voulons pas entrer; mais il faut ſçavoir ſeulement que les droits de Dieu, les droits du peuple, & le droit des Rois ſont inſeparables. Le bon ſens le demontre, & par conſequent un Prince qui aneantit le droit de Dieu & celui des peuples, par cela même aneantit ſes propres droits. On ne doit rien à celui qui ne rend rien à perſonne ni à Dieu ni aux hommes. La ſuppoſition que nous venons de faire n'eſt pas une ſuppoſition en l'air. Et

sans parler des Princes appellez Chrétiens qui ont tant fait de massacres de leurs sujets pour cause de religion, l'histoire de l'Eglise nous presente Diocletien qui entreprit d'extirper les Chrétiens par un massacre universel. Où trouvera-t'on dans l'Evangile que ces sujets Chrétiens de l'Empire Romain n'étoyent pas en droit de s'opposer à cette violence; puisque si leurs Empereurs pour toute autre cause que celle de religion, les eussent opprimés de la même maniere, ils eussent été en droit de se defendre? Si cela est ainsi la religion est bien disgraciée dans le monde. Encore si tout le monde avoit assez de courage pour souffrir le martyre, l'interest spirituel de la religion ne seroit pas si fort engagé là dedans. Mais quand on pense que d'un million de Chrêtiens, il n'y en a peut étre pas 10000. disposés à souffrir jusqu'au massacre, il faut reconnoître qu'en abandonnant ainsi la verité, on abandonne les fideles à l'apostasie, on laisse perdre une infinité de foibles, & on laisse tomber entierement l'Eglise. Si cela est ainsi, qu'il ne soit jamais permis de soûtenir la veritable religion par les armes, pourquoi la memoire des Maccabées est elle en si bonne odeur dans l'Eglise? Pourquoy ne sont ils pas l'execration de tous les sages? Pourquoi sont ils loüez d'avoir pris les armes contre les Rois de Syrie leurs legitimes Souverains? La persecution d'Antiochus l'Illustre contre les Juifs, ne fut uniquement que pour cause de religion: car les Juifs étoyent fort soumis & pour les tributs & pour tout autre hommage. On voulut les obliger à abjurer leur religion, plusieurs souffrirent le martyre avec un admirable patience. Les Maccabées avoyent la même voye de signaler leur courage. Ils en prirent un autre, ils prirent les armes, ils defendirent leur religion, ils secouerent le joug des Rois de Syrie, non seulement pour le spirituel, mais aussi pour le temporel. Precisement comme les ha-

bitans des Provinces Unies dans le siecle passé, ayant pris les armes, premierement pour maintenir leur religion, secouerent dans la suite le joug de l'Espagne pour le temporel, & se firent un Etat separé. Il faut que M. de Meaux & ses semblables, qui censurent si âprement les Hollandois d'avoir pris les armes pour leur religion, & d'avoir pris de là occasion de secouer un joug insupportable, nous fasse voir la difference qu'il y a entre le fait des Maccabées & celui des Pays-Bas. Il faut que celui qui raille si cruellement nos Synodes d'avoir loüé un Abbé *lequel avoit porté les armes pour maintenir l'Evangile*, fasse le procez à la memoire de ces grands Heros de l'Eglise Judaïque que tous les Chrêtiens admirent & dont ils approuvent la conduite.

On nous objecte la conduite des premiers Chrêtiens qui durant dix persecutions n'ont rien opposé â leurs persecuteurs que la patience. A Dieu ne plaise que je voulusse diminuer leur merite, & rien rabbattre des loüanges qu'on leur donne: Mais je voudrois bien qu'on me fit voir qu'ils ont été en état de se pourvoir contre les violences des Empereurs Romains. Je ne sçay si les Chrêtiens étoyent de cinq cens l'un à prendre toute l'étenduë de l'Empire Romaine. Il y a des autheurs qui croyent que dans Rome. Il n'y avoit pas plus de 40 mille Chrêtiens, dans le deuxiéme & le troisiéme siecle. Dans Rome, dis-je, dont les habitants dans les derniers denombrements se contoyent par plusieurs millions: S'il y en avoit si peu dans la capitale y a-t'il apparence que le nombre en fût si grand ailleurs? Qu'est-ce que cela? Et que pouvoit faire un si petit nombre de gens épart dans toute l'étenduë d'un grand Empires, qui avoit toûjours sur pied des armées nombreuses pour la garde de ses vastes frontieres? Ce n'étoit donc pas seulement pieté, mais c'étoit prudence aux premiers Chrêtiens de souffrir un moin-

dre mal pour en eviter un plus grand S'ils se fussent decouverts en se mettant en état de resister, ils se seroyent exposés à une mort inevitable ainsi ils n'avoyent pas d'autre parti à prendre que celuy de se cacher: On cité Tertullien qui dit que les Chrêtiens remplissoyent les villes, les citadelles, & les armées: Mais qui ne sçait que Tertullien est declamateur, & qu'il outre toutes choses plus qu'écrivain que l'Eglise ait jamais eu. On auroit bien de la peine à verifier ce qu'il avance. Outre cela on ne sçauroit tirer un grand avantage de la conduite des premiers Chrêtiens au sujet de la prise d'armes. Il y en avoit plusieurs qui ne croioyent pas qu'il fut permis de se servir du glaive en aucune maniere ni a la guerre, ni en justice pour la punition des criminels. C'étoit une severité outrée, & une maxime generalement reconnuë pour fausse aujourd'huy: tellement que leur patience ne venoit que d'une erreur, & d'une morale mal entenduë. Dans le fonds, ce n'est point cette delicatesse de conscience, qui a empêché les premiers Chrêtiens de se defendre contre leurs Persecuteurs; Car ces devots dont la morale étoit si severe étoyent en petit nombre en comparaison des autres. Et par les plaintes que les Peres nous font des mœurs des Chrêtiens de leur siecle, il est bien aisé à comprendre que des gens aussi peu reguliers dans le reste de leur conduite qu'étoyent plusieurs Chrêtiens d'alors, ne se laissoyent pas tuer par conscience: mais par foiblesse & par impuissance. Enfin quand les premiers Chrêtiens par tendresse de conscience, n'auroyent pas pris le parti de se defendre, en cela sans doute ils n'auroyent pas mal fait: mais il ne s'ensuit pas que ceux qui ne les imitent pas en ce point fassent mal. Il est toûjours permis de relâcher de son droit; car on fait de son bien ce qu'on veut: mais on ne peché pourtant pas en se servant de ses droits. C'est un grand degré de

regeneration que d'abandonner ſon bien à un injuſte poſſeſſeur pour eviter les procés: mais ceux qui ne pouſſent pas leur regeneration juſques là ne pechent pourtant pas. Il y a de la difference entre le *mieux* & le *bien*. Celuy qui marie ſa Vierge fait *bien*, & celuy qui ne la marie pas fait *mieux*, dit S. Paul. Suppoſé que les Chrêtiens ayent *mieux* fait en ne prenant pas les armes pour ſe garantir de la perſecution, il ne s'enſuit pas que ceux qui font autrement ne facent *bien*, & que peut-être ils ne facent mieux en certaines circonſtances.

On objecte auſſi les paroles de nôtre Seigneur qui veut que nous tendions la joüe gauche à celuy qui nous a frappé dans la droite, & qu'à celuy qui nous veut ôter nôtre manteau nous abandonnions auſſi le ſaye. Premierement il faut ſçavoir que dans l'intention de Jeſus Chriſt, il s'agit là des particuliers & non des ſocietés & des corps. C'eſt une extravagance de ſoutenir par ce paſſage que les Societés, les Etats, & les Royaumes ſeroyent obligés de ſe ſoumettre à un injuſte oppreſſeur qui les envahit. Les particuliers pour le bien de la paix du public font bien d'en uſer comme Jeſus Chriſt l'ordonne en ce lieu: mais pour le même bien du public les Gouverneurs des Etats ſont obligés d'en uſer autrement. Or l'Egliſe eſt un corps & une ſocieté, & par conſequent elle peut conſerver ſes aſſemblées & ſes ſujets, par toutes les voyes permiſes par le droit des gens & de la nature. Secondement il s'agit là d'interêts mondains, & non des choſes ſacrées & de la Religion. Jeſus Chriſt ne dit pas, abandonne ta Religion, tes Temples, tes Autels à qui te les veut ravir, mais abandonne ton ſaye & ton manteau: Et il n'y a aucune conſequence de l'un à l'autre. Certainement le Seigneur n'a point deſſein de convertir en crimes toutes les juſtes procedures, par leſquelles un homme travaille à ſe mettre à l'abry des violentes pour-

ſuites d'un aggreſſeur qui luy veut ôter ſon bien. Jamais la morale Chrêtienne n'a pouſſé ſa ſeverité juſque là. Si donc, non-obſtant ce precepte du Seigneur Jeſus Chriſt, il eſt permis ſelon les loix de l'Evangile de repouſſer un injuſte oppreſſeur qui nous veut ravir nos biens, à plus forte raiſon ce commandement ne peut faire aucun prejudice au droit de defendre ſa Religion par les armes. Enfin ce commandement bien loin de favoriſer cette morale outrée la combat; Car dans ce paſſage le Seigneur nous marque juſqu'où nous pouvons porter nôtre patience. C'eſt juſqu'à ſouffrir des injures mediocres, comme eſt un ſoufflet, & des pertes mediocres comme eſt la perte de nôtre manteau, & de quelques biens temporels dont la conſervation ne vaut pas la perte de la paix: Mais il ne dit pas, ſi quelqu'un te veut ôter la vie ne la defend pas; Ainſi à prendre les paroles du Sauveur dans leur plus grande rigueur, il ne laiſſe pas d'être permis de defendre ſa vie. Or s'il eſt permis de defendre ſa vie contre des tyrans qui nous la veulent ôter pour des raiſons temporelles, je ne voy pas pourquoy il ne ſeroit pas permis de la defendre, quand on nous la veut ôter pour cauſe de Religion. On doit donc ſouffrir juſqu'à l'extremité: mais cette extremité eſt venuë quand on veut nous arracher, ce qui nous eſt plus cher que la vie, c'eſt la Religion & le ſalut Eternel.

Des paroles de Jeſus Chriſt à ſes diſciples au ſujet des Samaritains qui ne vouloyent pas le recevoir on tire une autre preuve pour cette morale ſevere qui defend de prendre les armes pour cauſe de Religion. Les diſciples diſent au Seigneur commande que le feu du ciel tombe ſur eux comme fit Elie. Le Seigneur leur répond *vous ne ſçavés de quel eſprit vous eſtes menés quant à vous le fils de l'homme n'eſt point venu pour detruire.* Et que ſignifie cela? Preciſe-

ment ce que je disois tout à l'heure. C'est qu'il n'est jamais permis de faire entrer Jesus Christ par force en aucun lieu, & d'établir l'Evangile par les armes: Mais si les Samaritains fussent venus dans une maison appartenante à Jesus Christ ou à l'un de ses disciples, & qu'ils eussent entrepris de les chasser delà, & de les deposseder; pense t'on que le Seigneur Jesus Christ auroit ordonné à ses disciples de ceder & de coucher dehors? Je n'y voy aucune apparence; Car encore une fois il y a une difference infinie, entre *attaquer* & *defendre*. L'Evangile n'a ôté à personne le droit de se defendre contre de violents aggresseurs. Et c'est sans doute ce que le Seigneur a voulu signifier quand en allant au Jardin, où il sçavoit que les Juifs devoyent le venir enlever avec violence, il ordonne à ses disciples que celuy qui avoit un épée la prît. Et comme on luy eut dit, *Voicy deux épées?* il répondit, *c'est assés*. Ce n'étoit point assés pour repousser la violence qu'on luy devoit faire; car deux hommes armés ne pouvoyent pas resister à la foule armée qui accompagna Judas. Mais c'étoit assés pour son but, qui étoit de faire voir que ses disciples en une telle occasion, ont le droit de se servir des armes; Car autrement quel sens cela auroit il? *prenés vos épées*. Dequel usage seroyent elles si on ne pouvoit s'en servir? Il est vray que Jesus Christ ordonna à Saint Pierre de remettre son épée au fourreau, & qu'il guerit l'oreille de Malchus: Mais par là le Seigneur vouloit faire connoître que quoy qu'il eût le droit de repousser la force par la force, il ne vouloit pas que ses disciples s'en servissent pour le temps & pour l'heure. Et il en rend la raison, c'est *qu'il falloit qu'il accomplit, ce qui avoit été ordonné de son Pere*. Et quant à ce qu'il adjoûte à S. Pierre en luy ordonnant de remettre l'épée au fourreau, *qui frappera de l'épée perira par l'épée*, cela ne peut signifier que l'usage du

glaive eſt illegitime par tout, & ſur tout où il s'agit de la Religion. Cela ne peut, dis-je, ſignifier rien de ſemblable; Car premiérement cela eſt faux, puiſqu'il y a cent occaſions, ou notoirement l'uſage du glaive eſt permis. Secondement Jeſus Chriſt ſe ſeroit contredit luy-même, & comme ſur le champ; Car il venoit de dire *que celuy qui a une épée la prene: en voicy deux; c'eſt aſſés.* Ainſi cela ſignifie que celuy qui frappe injuſtement de l'épée perira par l'épée. Or on frappe injuſtement de l'épée en deux occaſions, où quand on n'en a pas le droit, ou quand on fait uſage de ſon droit dans des occaſions où Dieu ne le veut pas. S. Pierre avoit frappé injuſtement de l'épée, non pas qu'il n'en eût le droit: mais parce qu'alors ce n'étoit pas le temps de faire valoir ce droit. Puiſque Dieu vouloit que Jeſus Chriſt mourût, & que S. Pierre le devoit bien ſçavoir. En un mot Jeſus Chriſt ordonne qu'on prene des épées, pour établir le droit que l'Egliſe à de ſe defendre contre les injuſtes oppreſſeurs, & il defend à Pierre de frapper; pour apprendre à l'Egliſe à ſe ſoumettre quand Dieu luy fait connoître que ſa volonté eſt qu'elle ſouffre Si M. Boſſuet aujourd'huy defenſeur de la morale ſevere, qui *defend de maintenir l'Evangile par les armes*, trouve nôtre morale trop relâchée là-deſſus, il ne fera pas mal d'appeller à ſon ſecours pour nous corriger, Eſcobar Tambourin, Caramuel, & toute la foule de ſes nouveaux Caſuites ſi bons Catholiques, & qui tout bons Catholiques qu'ils ſont permettent de tuer pour un ecu & pour une pomme. Au reſte nous n'avons point deſſein en tout cecy d'inſpirer des ſentimens de vangeance, à ceux qui ſouffrent une ſi cruelle perſecution en France pour cauſe de Religion. A Dieu ne plaiſe au contraire nous rendons graces à Dieu de ce que pas un d'eux n'a été tenté de faire aucune action de violence; Car encore

qu'ils n'eussent pu perdre les autres, sans se perdre eux-mêmes, c'est pourtant une merveille surprenante qu'entre tant de gens de si differents caracteres, il ne s'en soit pas trouvé un grand nombre qui ayent pris le party de Samson, qui est d'ensevelir eux & leurs ennemis sous les mêmes ruines. Ce qui leur eût été fort aisé. La patience avec laquelle ils ont souffert est une preuve que l'Esprit de Dieu les a soûtenus dans leurs chutes. Nous ne pretendons pas non plus, par ce plaidoyer defendre toutes les guerres entreprises pour cause de Religion, non pas même toutes celles qui pourroyent defendre la bonne Religion. Comme les prises d'armes ont toûjours des suites funestes, il est certain que de deux maux il faut eviter le plus grand, & qu'il vaut mieux souffrir des oppressions mediocres que d'employer des remedes extremes. Mais mon but est de faire voir à M. Bossuet qu'il ne sçait ce qu'il dit quand il veut faire un crime à nos gens d'avoir approuvé *ceux qui portent les armes pour maintenir l'Evangile.* Comme si en cela ils avoyent fait une chose folle & odieuse. Il y a des extremités au delà desquelles la morale Chrêtienne, n'oblige point à porter la patience. Et je pense qu'on ne peut imaginer aucune de ces extremités plus grande, que quand on en vient au massacre. Quand la premiere guerre de Religion commença dans le siecle passé, le massacre de Vassy avoit donné le signal par toute la France. Il n'y avoit plus aucun lieu où les Protestans fussent en seureté. Et par consequent il étoit temps de se servir du droit de conservation, que la prescription & l'usurpation des grands ne peuvent jamais aneantir. Quand il ne s'agit que de la conservation ou de la mort de quelques particuliers, comme il ne s'étoit agi que de cela sous les regnes de François I. & de Henry II. on doit prendre patience. Mais quand la vie de tout un peuple est en

peril, & dans un peril extreme on peut avoir recours aux remedes extremes. Il y a de certaines circonſtances où les peuples ne ſont pas même obligés à attendre les maux extremes pour courir aux remedes. Quand une nation entiere voit ſon Prince dans la reſolution d'extirper la Religion dominante, il doit l'arreſter dés les commencements; C'eſt pourquoy la nation Angloiſe ne ſera blamée, dans la conduite qu'elle tient aujourd'huy contre ſon Roy que par des gens pleins de leurs prejugés, ou eſclaves des grands ſous leſquels ils vivent, ou tres-ignorants des loix d'Angleterre. Quand le Roy ſe ſeroit rendu maître des loix & de la Religion, il auroit été trop tard d'y apporter du remede.

NOus ſçavons bien, mes Freres, que dans le Royaume où vous étes on ſe fait un point d'honneur, & de conſcience de dire tout ce qui ſe peut imaginer de plus cruel & de plus outrageant contre la nation Angloiſe, contre l'Egliſe Anglicane, & contre les perſonnes illuſtres, qui ſont à la tête de l'action qui ſe fait aujourd'huy en Angleterre. Cette grande & ſubite revolution qui fait aujourd'huy l'étonnement de toute l'Europe, eſt l'execration des bigots, qui dechargent leur fureur ſur des noms qui quelque jour les feront trembler. Voila, vous dit-on, l'eſprit de vôtre Religion, c'eſt la rebellion, la revolte contre les ſouverains, ce ſont les plus noirs attentats contre les puiſſances établies de Dieu. Je ſçai bien que vous avés là-deſſus à garder de grandes meſures, & à vous conduire avec beaucoup de diſcretion: Mais je crains qu'il n'y en ait quelques-uns d'entre vous aſſés mal informés pour donner un mauvais tour, à une affaire non ſeulement la plus innocente, mais auſſi la plus glorieuſe, & la plus grande qui ait été

faite depuis plusieurs siecles. Pour vous persuader de cette verité vous devés sçavoir premierement que la qualité de Roy d'Angleterre est aussi incompatible avec celle de Catholique Romain, que celle de Lutherien ou de Calviniste, avec celle de Pape. Rien n'est plus opposé aux loix fondamentales de l'état. I. Il est defendu sous peine de haute trahison de faire faire aucun exercice de la Religion Romaine dans le Royaume. Comment cela pourroit-il compatir avec un Roy Papiste, qui fait dire hautement la messe dans la place la plus eminente de l'état, dans ses Maisons Royales, dans ses champs, & dans toutes les villes du Royaume. II. C'est un crime de leze Majesté au premier chef contre l'état & contre les loix, de donner retraitte à des Prêtres & à des Moines dans le Royaume: Comment accorder cela avec la qualité de Roy Papiste, qui loge dans son propre Palais, & dans toutes les villes des Couvents de Moines? III. C'est un crime defendu par les loix, & punissable de mort que de reconnoître le Pape pour le chef de l'Eglise, & pour le Vicaire de Jesus Christ: Comment cela pourroit-il compatir avec un Roy qui fait hautement profession de reconnoître le Pape pour le chef de l'Eglise universelle? IV. C'est une loy d'Angleterre que tout homme qui entretient commerce avec le Pape, de quelque maniere que le soit est reputé coupable de haute trahison: comment accorderoit-on cela avec la qualité de Papiste dans un Roy, qui se croit obligé de recevoir les Nonces du Pape dans sa Cour, & qui luy envoye ses Ambassadeurs? V. Par les loix d'Angleterre le Roy est obligé de faire prêter à tous ses sujets les sermens *de suprematie* & *d'allegeance*. par lesquels on reconnoit le Roy pour unique chef de l'Eglise Anglicane, & l'on renonce formellement à la superiorité du Pape tant pour le spirituel que le temporel. Je voudrois bien sçavoir comment cela

s'accorderoit avec la qualité de Roy Papiste? quelle espece de monstre est cela, dont le corps est une Eglise Protestante, & le chef un Roi Papiste outré? VI. C'est un crime capital selon les loix que de solliciter les peuples & les sujets, à retourner sous la domination du Pape: comment cela peut-il compatir avec la qualité de Roy Papiste, qui se croit obligé en conscience à ramener tous ses sujets à l'Eglise Romaine, & qui y travaille, & par les menaces, & par les promesses, & par les peines, & par les recompenses, & par les seductions? VII. C'est un crime capital en Angleterre à toute personne, que de promettre obeïssance à l'Evêque de Rome: comment accorder cela avec la qualité de Roy Papiste, qui appelle le Pape le Saint Pere, & se soumet à luy au moins pour le spirituel. VIII. C'est une des loix du Royaume, que toute personne qui occupe quelque charge publique est obligé de prester le serment du Test, par lequel on abjure la Religion Romaine & on la deteste: comment cela pourroit il compatir avec la qualité de Roy Papiste, qui occupe la premiere place du Royaume, & qui pourtant embrasse hautement la Religion Romaine & la defend? On n'auroit jamais fait si l'on vouloit citer toutes les loix d'Angleterre, qui font une incompatibilité absolüe entre la qualité de Roy, & celle de Papiste. D'où il est clair que sans injustice la nation Angloise, & l'Eglise Anglicane auroyent pû declarer au Roy, que sa Religion le rendoit incapable de la Couronne. Il est vray que la Couronne d'Angleterre est successive: mais dans toutes les Loix & les lieux du monde quand on reçoit une succession on la reçoit avec les charges qui luy sont annexées par les Loix, ou bien on en est déchu. Qui reçoit une terre chargée de rentes & de redevances, est obligé de s'en acquiter, & de prêter foy & hommage s'il veut entrer en possession de l'heritage. Et il est encore plus certain que dans

les Couronnes successives il y a certaines qualités qui doivent être dans le Successeur. Et si elles n'y sont pas on luy donne un Tuteur, on fait un Regent, où la Couronne se trouve dévoluë au plus prochain heritier habile, & qui a les qualitez requises par les Loix. Or la Couronne d'Angleterre a le bonheur d'être plus qu'aucune autre de l'Europe, soûmise à certaines loix qui sont au dessus du Roy : Tellement que la personne qui n'a point les qualités, ou requises ou compatibles avec les Loix, n'est point admissible à la Couronne, quoy qu'elle eût le droit d'heredité. Tout le monde sçait que les Seigrs. papistes François qui se trouverent dans le parti d'Henry IV. aprés l'assassinat d'Henry III. le prierent de recevoir la Couronne, mais avec la qualité de Roy Cathol. inseparablement attachée à celle de Roy de France. Ils n'avoient pas le méme droit de faire un tel discours. Car les Rois de France depuis un assés long-temps s'étoient mis au dessus des Loix. Et Henry la trouvant en cet état la pouvoit prendre avec ses privileges. Outre qu'il étoit faux qu'il y eût en France des Loix qui rendissent la qualité de Roy & celle de Protestant incompatible: comme il est clair qu'il y en a en Angleterre qui rendent incompatible la dignité de Roi avec celle de Papiste. Cependant l'Eglise Anglicane & la nation Angloise, avoyent eu la bonté de ne point exclurre Jaques Second de la Couronne: se persuadant que l'obligation qu'ils leur avoit le porteroit indispensablement à observer religieusement les serments faits à son sacre, en conservant la Religion & les loix, dans l'état où il les trouvoit. Ce Prince s'est laissé posseder par les plus hardis de tous les hommes qui l'ont élevé au-dessus des loix, & lui ont fait oublier le devoir où sont les Roys d'Angleterre de regner selon les loix. Il a fait ligue avec un grand Prince de ses voisins pour la ruine de la religion Protestante dans toute l'Europe. Il a dispensé de toutes

les loix concernant la police & la religion. Il a fait dire la Messe publiquement dans les 3 Royaumes. Il a revêtu les Papistes des principales charges de l'état, en chassant les protestans, il a voulu contraindre les Evêques par des peines corporelles à des choses qui étoyent contre leur conscience. Et ce qui paroîtra dans tous les âges un prodige inconcevable : dans un Royaume tout Protestant, il a élevé un Jesuite à la qualité de membre du Conseil d'état, du Conseil secret, du Conseil en un mot qui gouverne tout le Royaume. Ainsi un Jesuite s'est vû maître du Royaume, maître des Evêques, maître de l Eglise Anglicane. Il falloit donc penser à la seureté de la religion & de l'état ; & la nation y étoit indispensablement obligée. Elle a pour cela imploré le secours de ce Prince qui soûtient aujourd'huy dans l'Angleterre, le plus grand personnage de l'Europe. Au reste c'est principalement contre luy qu'on decharge sa fureur dans le païs où vous étes, comme s'il avoit violé tous les droits de la nature, & foulé aux pieds les devoirs du sang. Mais tant s'en faut : il est clair qu'il a suivi une vocation de laquelle il luy étoit pas possible de se detourner. Premierement il paroist qu'il a été appellé par la Nation: Cela, dis-je paroist par la revolution subite qui est arrivée aussitôt qu'il a paru : la seule Princesse du Sang qui fût en Angleterre , & le Prince son Epoux se sont declarés pour luy. Tout ce qu'il y a de Grands , de Pairs, de Villes & de Provinces ont reconnu la justice de ses demandes & les appuyent. Si le Prince eut refusé de prêter secours à la Nation, elle auroit fait elle-méme sans luy, ce qu'elle fait aujourd'hui sous ses enseignes ; & de là s'en seroit suivie infailliblement la ruine de la Monarchie. Car l'Etat se seroit divisé en divers partis, comme il fit sous Charles I. Et il est apparent que le méme parti Anarchique & Independant auroit encore une fois gagné le dessus;

de ſorte qu'on auroit vû le Royaume retourner au méme état où il a été ſous Cromwel, & peut-être dans un état pire. Le Roy luy-méme auroit peut-être eſté expoſé aux mémes malheurs que ſouffrit ſon Pere. Ainſi le Prince & pour l'interêt de l'Etat, & pour celuy des Princeſſes, & pour le ſien, & méme pour celuy du Roy ne pouvoit ſe diſpenſer de ſe mettre à la tête d'un mouvement qui alloit tout perdre s'il n'eût été reglé par une auſſi grande ame. Au reſte ces pretendus devoirs du ſang qu'on vous met devant les yeux, ſont de vains fantômes. Il y a des devoirs plus indiſpenſables que ceux-là : *Qui aime pere ou mere plus que moy n'eſt pas digne de moy*. Nous devons à Dieu, aux loix, à la Religion bien plus qu'à nos parens. Ce ſeroit une cruelle pieté que de voir perir une Egliſe & un Etat ſans agir, crainte d'offenſer une perſonne avec qui nous avons des relations de chair & de ſang. Je ſçay qu'il eſt permis à nos ennemis de dire que ce n'eſt pas la pieté, mais l'ambition qui anime ces grands mouvemens. Ce grand Prince s'eſt bien attendu à cela. Mais nous qui le voyons de prés & qui connoiſſons ſes ſentimens depuis tant d'années, pouvons rendre témoignage de deux choſes. L'une qu'il eſt veritablement touché de l'amour de Dieu & de ſa Religion. L'autre qu'il ne s'eſt porté à cette entrepriſe qu'à la derniere extremité. Et nous ſçavons autant bien qu'on le peut ſçavoir que les Anglois ont été vingt fois refuſez ſur la propoſition qu'ils luy en ont faite : parce qu'il eſperoit toujours que Dieu ouvriroit des moyens plus doux de garantir la Religion de l'oppreſſion qu'on luy preparoit. Ceux qui le voyent de prés peuvent luy rendre témoignage, qu'il n'y eut jamais de Prince ni plus zelé, ni mieux intentionné pour la verité. Le ſuccés que Dieu donne à ſes entrepriſes vous doit aſſurer que c'eſt celuy dont Dieu ſe veut ſervir pour l'accompliſſe-

ment de ses grands desseins. & pour l'établissement de la veritable Religion. On pourroit dire encore des choses plus fortes pour la justification de cette grande entreprise par rapport à la Nation, & par rapport au Prince. Mais le temps les mettra dans une plus grande evidence, & pourra faire connoître que ceux qui ont tant épandu de sang, & qui n'ont aucun respect pour les loix du sang, ne meritent pas qu'on ait des égards pour eux. Cependant le Prince en a & en aura toujours pour le Roy dont on vous plaint tant la destinée. Car il n'en vouloit ni à sa personne ni à sa dignité, il vouloit seulement lui ôter les moyens de nuire aux autres & de se nuire à lui-méme. Mais ce Prince infortuné en suivant les inspirations de ce malheureux genie qui l'anime depuis tant d'années, s'est jetté lui même dans le precipice, & s'est sauvé de son palais pour sortir du Royaume, sans en avoir de sujet & de legitime cause. On ne peut pas dire avec verité que le Roi d'Angleterre ait pu remarquer, ni dans les demarches du Prince, ni dans celles des Lords, des Evêques & des peuples, aucun dessein d'attaquer sa personne, sa vie, sa liberté ou sa dignité. Au contraire tout se disposoit à traitter les choses doucement. Dans la premiere requête presentée au Roi aprés l'arrivée du Prince, par quatorze ou quinze Seigneurs Ecclesiastiques & temporels, ils promettoyent en demandant un Parlement libre, de l'y servir de toutes leurs forces & de tous leurs amis. Et dans le dernier grand Conseil tenu le 9. de Decembre, composé de tout ces qu'il y a de considerable à Londres, il est vray qu'unanimement on demanda au Roy la convocation d'un Parlement libre; mais ce fut avec des expressions & si respectueuses & si tendres, qu'il est clair que la Nation n'avoit aucun dessein contre la personne & la dignité du Roy. Le Prince luy-méme a protesté qu'il ne demandoit autre chose que la seureté de la Reli-

gion & des Loix. Et le Roy ayant accordé la convocation du Parlement pour le 25. de Janvier, le Prince l'avoit acceptée à la condition la plus équitable qui se puisse imaginer. C'est que son armée, & celle du Roy ne pourroient approcher plus prés que de 40. mille du lieu où le Parlement se tiendroit. Il a paru que le Roy avoit accordé la convocation du Parlement de mauvaise foy, & que ce n'étoit que pour gagner du temps & recevoir le secours étranger qu'il attendoit. Ce secours ayant manqué, & ses Troupes ayant unanimement déclaré qu'elles ne pouvoient combattre contre la Religion & les Loix du Pays, il a pris le parti de descendre brusquement de dessus le Trône : aimant mieux ne pas regner que de ne pas regner sur les Loix, & pour avoir lieu de former cette accusation odieuse contre les Protestans, qu'ils l'ont chassé de son Royaume. Cependant toute l'Europe est témoin du contraire. Et si dans la suite il perd la Couronne, c'est un malheur dont il sera seul coupable, & qu'il se sera attiré en partie par la violation des loix, en partie par sa desertion. Si l'on eut eu dessein de l'expulser violemment de dessus le thrône, pourquoi l'auroit on arrêté dans sa fuite, quel objet est cela un Roi arrêté comme un fugitif? Pourquoi l'a t'on arrêté? Est-ce pour lui faire violence? Ne l'a t'on pas prié honnêtement de revenir dans son palais? Ne lui a t'on pas donné toute liberté de se retirer où bon lui semblera? Je ne doute pas que de tout ceci il n'en reflechisse sur vous de tres facheuses influences. Car c'est l'ordinaire du papisme dans sa fureur, de s'en prendre à tout pour sa vengeance. Mais soyez sages & adorez les profonds jugemens de Dieu. Voyez dans cet évenemeut le premier coup de la ruïne du papisme, que nous vous avons fait voir être prochaine, selon les propheties du Nouveau Testament. Cette grande & surprenante revolution en attirera

ſans doute d'autres qui ne ſeront pas moins conſiderables. L'Empire de l'Antechriſt n'a pas reçu un ſi terrible echec depuis le ſiecle paſſé. Il roule dans la decadence, & Dieu le pouſſe tres-viſiblement dans le precipice. Gardez donc le ſilence, mes Freres, mais ne vous laiſſez point emporter par ce torrent d'outrages qu'on fait à celui que Dieu a choiſi pour l'inſtrument de ſon grand œuvre. Souvenez vous de l'injuſtice que commettent les papiſtes en cette occaſion. Violer les loix les plus inviolables, rompre ſes ſerments, fouler aux pieds ſes engagemens les plus ſacrez, violenter des miſerables, les forcer à l'abjuration, les plonger dans des priſons, les envoyer aux galeres, les bannir en confiſquant leurs biens: tout eſt bon & tout eſt permis pour avancer la religion Catholique. Mais vouloir ſoûtenir la Religion Reformée en ſoûtenant les loix, & en reprimant les entrepriſes de ceux qui les violent, c'eſt un attentat horrible & une action infernale: N'eſtce pas là peſer les actions dans des balances inegales?

Le 1. Janvier, 1689.

X. LETTRE PASTORALE.

Reflexions sur l'onziéme Livre des Variations, & les suivans. Des Vaudois & Albigeois. De la dispute de Piscator, &c. Justification des Provinces Unies dans les affaires presentes.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

NOUS avons laissé M. Bossuet dans son dixiéme Livre déclamant contre la prise d'armes des Reformez du siecle passé. Il acheve ce Livre par la mort de Calvin, par l'histoire d'une nouvelle confession de foy Helvetique, & par la critique de quelques-uns des articles de cette confession, & rien des Variations. Dans l'onziéme Livre il s'ouvre un grand champ, il fait une histoire abbregée des Albigeois, des Vaudois, des Wiclefistes & des Hussites. Il la fait de la maniere du monde la plus infidele & la plus malhonneste: Mais quand il y auroit observé davantage les regles de la sincerité cela vient bien à propos des variations? Cet article est de grand usage pour convaincre les Ministres d'avoir varié, & pour prouver que toutes les variations sont des marques de fausseté, & d'inconsequence dans la doctrine? Mais il y a long temps que M. Bossuet a laissé là son dessein pour faire uniquement l'historien de tout les faits qui nous peuvent rendre odieux. Il voit qu'en cherchant les témoins de la verité dans

tous les siecles, nous citons les Vaudois & les Albigeois, qui ont condamné dans l'Eglise Romaine, à peu prés les mêmes erreurs que nous. C'en est assés pour faire dire à ces Messieurs que nous trouvons nôtre succession dans ces Vaudois & Albigeois. Et afin de rendre nôtre descendance infame il faut noircir ces Vaudois & ces Albigeois, & rendre leur memoire abominable. Je ne sçay si jamais personne a passé là dessus dans les excés de M. Bossuet, du moins au point qu'il fait. Mais on peut dire à sa honte que son histoire des Albigeois sera un monument eternel de sa mauvaise foy, & de sa malignité. Il accuse les Albigeois d'avoir été Manichéens: Espece d'heretiques qui croioyent deux principes, l'un bon & l'autre mauvais, qui detestoyent plusieurs viandes comme les ouvrages du diable, qui condamnoyent le mariage, les Sacremens de l'Eglise, & adjoûtoyent à cela tant d'autres imaginations monstrueuses, que c'est leur faire trop d'honneur de les mettre entre les heretiques Chrêtiens; Car à peine trouvoit on chés eux quelque ombre de Christianisme. Ce sont là, dit M. Bossuet avec beaucoup de complaisance, les ancestres dont nous nous glorifions. Noire & insigne calomnie dont l'autheur répondra quelque jour devant un tribunal dont les lumieres ne peuvent étre obscurcies par les sophismes des faux docteurs. Et en attendant cela j'espere que l'on fera dés à present porter au Sieur Bossuet toute la honte que merite une si sale action; Car on luy fera voir, qu'il n'y a rien plus distingué par les autheurs du temps que ces deux sortes de gens, les Manichéens qui se glisserent dans l'Occident, il y a quatre ou cinq cens ans, & les Albigeois. Calomnie d'autant plus criante qu'elle est de mauvaise foy, car il ne paroît pas possible que le calomniateur ait souffert illusion sur une chose si claire. Ce fait ne peut pas manquer d'être bien-tôt mis dans

une parfaite evidence, puisque l'on travaille à l'edition d'un manuscrit des procés faits aux Albigeois par les inquisiteurs.

Deux raisons ont engagé le Sieur Bossuet dans cette conduite peu honneste, l'une luy est commune avec tous les autheurs de sa communion, & l'autre luy est particuliere. Celle qui luy est commune avec tous les historiens du Calvinisme & du Lutheranisme, c'est le dessein de rendre odieux des gens dont il pretendent que nous tirons nôtre origine. Celle qui luy est particuliere, c'est la passion de s'ôter de dessus les bras ce fâcheux texte de Saint Paul : *L'esprit dit manifestement qu'aux derniers temps plusieurs se revolteront de la foy enseignant les doctrines des Demons, gens hypocrites cauterisés en leur conscience menteurs, qui defendent le mariage & l'usage des viandes que Dieu a creées pour l'usage des fideles.* La dedans est si parfaitement caracterisé le Papisme, principalement par les nouvelles lumieres que Joseph Medde a versées sur ce passage, qu'on ne sçauroit ne l'y pas voir ; Car on y trouve la doctrine des Demons ou des second, Dieux mediateurs : on y trouve les Moines *menteurs & auteurs des fables :* on y trouve ces deux caracteres dont ils se font un si grand honneur, le celibat, & l'abstinence des viandes. Déja les Theologiens Papistes pour eluder ce passage l'avoyent voulu detourner, il y a long-temps, du côté des Manichéens. Mais M. Bossuet sentoit bien que peu de gens de bon sens seroyent capables de donner là dedans, quand ils sçauroyent que les Manichéens ont été dans tous les siecles une secte fort obscure & peu nombreuse, & qui n'a pas duré long-temps dans le monde avec éclat. Si S. Augustin ne s'étoit laissé surprendre par ces abuseurs, & aprés les avoir quittés ne se fût donné la peine de refuter amplement leurs reveries; à peine seroyent-ils connus. Ils perirent dans le cinquiéme

& dans le sixiéme siecle, & en mourant-ils laisserent quelques germes de gens lesquels conserverent quelques-uns de leurs dogmes, comme l'abstinence de certaines viandes, & le mépris des Sacremens de l'Eglise: On appella ces gens là Manichéens, non qu'ils en eussent tous les dogmes, mais parce qu'ils en avoyent une partie; Car on ne prouvera jamais que les Manichéens de l'Occident, & du douziéme siecle fussent absolument les mêmes que ceux entre lesquels avoit vêcu Saint Augustin. Les vrais Manichéens n'ont pas duré trois cens ans: & même durant ce temps, on ne prouvera jamais qu'ils ayent composé une communion tant soit peu considerable. Il y en avoit en beaucoup de lieux de l'Orient & de l'Afrique: Mais c'étoyent de petites Societés à peu prés comme celles des illuminés d'Espagne & de nos fanatiques, enterrées dans leur petit nombre & dans leur bassesse. Aucune personne raisonnable ne pourra donc se persuader, que Saint Paul ait pensé à une Secte qui ne devoit jamais être d'aucune distinction dans le monde; qu'il en ait fait une opposition au mystere de pieté: en disant, *le mystere de pieté est grand, Dieu manifesté en chair, &c. Mais au dernier temps il arrivera une grande revolte contre ce mystere.* On ne croira jamais que S. Paul ait predit des heretiques si peu considerables, & qu'il ait negligé les Arriens, les Eutychiens, les Nestoriens, les Calvinistes, & les Lutheriens si l'on veut, & sur tout cette grande revolte excitée contre le Christianisme par Mahomet & le Mahumetisme. Pour lever cette difficulté M. Bossuet a jugé à propos de faire une belle succession aux Manichéens, de les faire regner par tout, de leur donner de grandes assemblées, d'en faire une nombreuse communion. Et de sa grace il leur a aggregé deux ou trois cent mille Albigeois, dans un temps ou les Autheurs du siecle nous assurent,

que ceux qu'on appelloit Manichéens n'excedoyent pas le nombre de quatre mille dans toute l'Eglise d'Orient & d'Occident. N'est-ce pas là bien prendre ses mesures? Il est fort à craindre que M. Bossuet n'arrive pas à son but: Et il y a apparence que bien-tôt on reconnoîtra universellement, dans le texte de Saint Paul cette grande revolte causée par l'homme de peché, dont la communion s'appelle l'Eglise Catholique. Je ne sçaurois m'empescher de remarquer avant que de laisser cet onziéme livre, que l'Evêque de Meaux y est si fort possedé par la passion de rendre odieux tous ceux que nous citons pour témoins de la verité dans les siecles passés, qu'il ne pense pas à ce qu'il dit. Par exemple, nous nous faisons honneur de suivre Claude Archevêque de Turin dans l'aversion, qu'il avoit pour l'idolatrie & pour les Images. M. Bossuet pour flestrir ce témoin a jugé à propos d'en faire un Arrien & un Nestorien tout ensemble. *Claude de Turin étoit Arrien & disciple de Fœlix d'Urgel, c'est à dire Nestorien de plus.* Il faut sçavoir que l'Arrianisme & le Nestorianisme étoyent deux heresies, si differentes, & si opposées l'une à l'autre que la verité, & l'erreur ne le sont pas davantage. Les Arriens ne connoissoyent qu'une nature & par consequent qu'une personne en Jesus Christ. Ils croioyent que c'étoit une grande ame qui avoit été créée dés le commencement du monde, & qui dans les derniers temps s'étoit unie à un corps humain, dans le sein de la Vierge Marie. Et les Nestoriens croyoyent en Jesus Christ deux natures; une nature divine, & une nature humaine; une nature veritablement divine, & d'une même essence avec le Pere, selon la definition du Concile de Nicée, que les Nestoriens ont toûjours reçû. Ils croioyent de plus qu'il y avoit en Jesus Christ deux personnes aussi-bien que deux natures, & c'étoit là leur erreur. Or voyés

s'il y a opinions au monde plus incompatibles; être Arrien, croire qu'il n'y a en Jesus Christ qu'une seule nature, & une seule personne créée; & croire en Jesus Christ deux natures, une nature créée & une personne increée. Cela est tout aussi peu compatible que l'opinion de la transsubstantiation des Papistes & celle de l'absence réelle des Reformés. C'est à dire qu'un même homme est Papiste sur l'Eucharistie, & de plus Calviniste sur le même article. *Claude de Turin étoit Arrien & Nestorien de plus.* Cela ne vaut rien assurement, mais n'importe cela donne toûjours quelques air de connoissance de l'antiquité, & fait voir qu'on a ouy parler d'Arriens, de Nestoriens, & de Fœlix d'Urgel, & au reste cela est tres-bon pour rendre odieux ceux qui accusent le culte, & le service des Images d'idolatrie.

Monsieur Bossuet aprés avoir quitté l'histoire des Albigeois & des Vaudois semble vouloir rentrer dans l'histoire des Variations. Son douziéme livre est employé à rapporter ce qui s'est passé dans les Synodes de la Rochelle de 1571. & de Sainte Foy l'an 1578. où l'on disputa fort du mot de *substance*, où l'on mit en deliberation si on le devoit ôter de la Confession de Foy, & où l'on chercha de nouveaux moyens de se réünir avec les Lutheriens par une commune confession. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres reflexions à faire là-dessus que celles qui ont déja été faites au sujet des expressions fortes de Calvin, qui semblent signifier une presence corporelle dans l'Eucharistie. Si Calvin avec toutes ces expressions fortes ou evidentes si l'on veut, a toûjours cru l'absence réelle, & jamais la presence réelle il n'a jamais varié dans la doctrine & ses variations ne sont que dans les termes. Disons de même des Synodes qui sont venus ensuite; Jamais aucun de ces Synodes n'a eu dessein d'établir la presence locale &

corporelle de la substance de Jesus Christ dans le Sacrement. Et par consequent de quelque maniere qu'ils ayent confirmé ou expliqué la pensée de Calvin là dessus, ils ne peuvent avoir varié que dans les termes: Et s'ils ont eu dessein de faire quelque confession en termes generaux, dont les Lutheriens peussent s'accommoder, ils n'ont rien fait en cela, qui ne soit conforme aux loix de la charité & de la prudence Chrêtienne. Le jugement de M. Bossuet ne s'accorde point du tout avec le mien, il croit que l'affaire du Synode de Sainte Foy merite d'être repetée; Car aprés l'avoir fort relevée & fort en declamateur dans son exposition Catholique, il nous la remet icy toute entiere devant les yeux, & d'une maniere beaucoup plus ample. Quant à moy je trouve cela si petit, & si indigne d'un si grand autheur, que bien loin de la mettre dans un second livre, je ne la trouvois pas digne d'entrer dans un premier. Le fait est, comme le suppose M. Bossuet, que le Synode de Sainte Foy, donne à quatre hommes, ausquels on adjoint M. de Turenne un plein pouv. de changer la confession de Foy des François Reformés en faveur des Lutheriens. Ainsi voila la Religion de tous les Huguenots, dans la main de quatre personnes, on s'oblige à les en croire sur tout ce qu'il leur plaira de definir: Mais dans la verité ce n'est rien autre chose qu'une commission donnée à ces quatre deputés de tourner l'article de la Cene en des termes qui pussent contenter les Lutheriens, sans blesser en façon du monde la verité. Voila bien de quoy faire un si grand bruit!

L'affaire est assurement peu importante, mais le reste du douziéme livre est donné à une autre qui l'est beaucoup moins. C'est la dispute qui s'éleva au commencement de ce siecle dans les Eglises de France, au sujet de la justice imputée. Toutes les Eglises Protestantes tomboyent d'accord que la ju-

ſtice de Jeſus Chriſt nous eſt imputée: Mais Piſcator Profeſſeur en Theologie à Herborne en expliquant cette matiere crut à propos de remarquer qu'on ne doit entendre cela que de *la juſtice paſſive* de Jeſus Chriſt, c'eſt à dire de ſes ſouffrances; leſquelles nous ſont imputées pour la remiſſion de nos pechés comme ſi nous les avions ſouffertes. D'autres Theologiens ſoûtenoyent au contraire, que par la juſtice imputée de Jeſus Chriſt il faut auſſi entendre, *ſa juſtice active*, c'eſt-à dire ſes bonnes œuvres & l'obeïſſance qu'il a renduë à la loy morale & ceremonielle; pretendant que toutes les bonnes actions de Jeſus Chriſt nous ſont imputées à juſtice. comme ſi nous les avions faites nous mêmes. Là-deſſus intervinrent des decrets de Synodes. Juſqu'à ce que des ſages, du nombre deſquels ſe trouva le celebre Pierre du Moulin, avertirent le monde que c'étoit là une diſpute de neant, ſur laquelle il ne falloit faire ni deciſions, ni articles de foy. Monſieur Boſſuet qui vouloit à toute force nous faire acheter ſon livre, dans l'eſperance d'y apprendre quelque choſe, a fourré dans ſon ouvrage toutes les circonſtances de cette affaire: *d'autant plus*, dit il, *qu'elle eſt peu connuë par la pluſpart de nos Reformés*. C'eſt une preuve qu'elle eſt fort peu importante puiſqu'elle nous eſt ſi peu connuë. Et je doute que le livre de M. Boſſuet en ſoit de beaucoup plus grand debit pour avoir renouvellé au monde la memoire de ce petit different. Petit tant qu'il vous plaira, tout devient grand entre ſes mains, c'eſt une affaire capitale: Et aprés avoir rapporté hiſtoriquement les procedures & les ſentimens des deux partis, il entre dans la querelle, prend parti pour Piſcator, decide contre ſes adverſaires que leur doctrine eſt impie. Laiſſons le faire & ne troublons point icy ſes plaiſirs; auſſi bien ne trouvay je pas que le Calviniſme y ſoit fort intereſſé. Ce n'eſt pas

qu'il n'y eût beaucoup à corriger dans la Theologie de M. Bossuet. Mais nous ne sommes pas appellés à l'instruire. Au reste s'il ne veut pas corriger sa Theologie, au moins il ne fera pas mal de corriger sa Geographie, & de ne pas dire dans la seconde edition de son ouvrage que *Piscator enseignoit la Theologie dans l'Academie de Herborne Ville des Provinces Unies*. Car Herborne, à moins qu'il ni ait eû transplantation, ne fut jamais dans les Provinces unies; Au moins sçavons nous qu'aujourd'huy elle est au milieu de l'Allemagne dans la Comté de Nassau.

Depuis le treisiéme livre jusqu'à la fin, il plaît à M Bossuet d'avoir beaucoup affaire avec le Ministre Jurieu. Il le traitte souvent assés mal, & assés mal honnestement: mais de quelque maniere qu'il agisse avec luy c'est un grand abbaissement à *Messire Benigne Bossuet Evêque de Meaux, cy-devant Precepteur de Monseigneur le Dauphin, & aujourd'hui premier Aumônier de Madame la Dauphine*, de vouloir bien descendre jusqu'à un petit Ministre. Ce treiziéme livre en veut particulierement à l'accomplissement des propheties, & à l'audace que nous avons de dire que le Pape est l'Antechrist, & le Papisme l'Antichristianisme. Nous passerons ce livre pour y revenir. Parce que cet article est un peu plus nôtre affaire que les autres nous le voulons retoucher avec quelque exactitude, & faire voir à nos Freres que malgré les meditations de l'Evêque de Meaux sur la matiere, ils sont obligés en conscience d'agir avec le Papisme comme avec l'Empire de l'Antechrist. Pour le present je passe au quatorsiéme livre, sur lequel nous ne dirons que peu de choses quoy qu'il en comprene beaucoup: Mais c'est qu'il n'y en a pas une que nous n'ayons traitée separement, & avec toute l'exactitude dont nous sommes capables.

L'autheur commence par une grave accusation

contre Calvin & les Calvinistes, de faire Dieu autheur du peché. Et quoi qu'aujourd'hui on ait retranché quelques expressions dures, dont nos premiers autheurs se sont servis, cependant M. Bossuet ne veut rien relâcher de son accusation, & il veut que le Ministre Jurieu, comme les autres, fasse Dieu autheur du peché. *Car enfin, dit-il, tant qu'on ôtera au genre humain la liberté de son choix, & qu'on croira que le libre arbitre subsiste avec une entiere & inévitable necessité, il sera toûjours veritable que ni les hommes, ni les anges prevaricateurs n'ont pas pu ne pas pecher: & qu'ainsi les pechez où ils sont tombez sont une suitte necessaire des dispositions où le Createur les a mis. Or M. Jurieu est de ceux qui laissent en leur entier cette inévitable necessité.* En verité je ne sçaurois dire que cela sente fort le grand Docteur. M. de Meaux n'a gueres étudié la theologie de ses propres gens. Au lieu de repeter une miserable chicane à laquelle on a repondu mille fois, il auroit beaucoup mieux fait d'établir solidement la difference pretenduë qui est entre la theologie des nouveaux Thomistes & celle des Calvinistes à cet égard. Car nous soûtenons que ces nouveaux Thomistes font Dieu autheur du peché comme nous. Il devoit nous apprendre comment la predetermination phisique de ces Thomistes subsiste avec l'indifference de la volonté. Il nous devoit faire comprendre comment la grace efficace par elle-même, que lui-même defend, n'apporte à la volonté aucune necessité. Enfin il devoit nous expliquer comment les decrets eternels qui imposent une vraye necessité à tous les evenements, & une necessité inevitable, ne ruinent pas la liberté. Or il reconnoit, je m'assure, ces decrets éternels, de la maniere que les conçoivent les disciples de Saint Augustin. Mais il ne paroît pas que M. Bossuet soit le moins du monde entré dans ces difficultés. Cela est au dessus de lui.

Cependant quand on se mêle d'écrire sur des matieres aussi delicates, il faut les avoir un peu penetrées..

La plus grande partie du quatorziéme livre est employée à traiter du dogme de la perseverance des saints, que ces Messieurs appellent *l'inamissibilité de la grace*, & de la certitude du salut. M. Bossuet qui ne s'est fait aucune peine de repeter & de transcrire les plus vieilles calomnies, n'a point trouvé de difficulté à renouveller des sophismes qu'on a solidement & amplement refutez depuis peu de tems. M. Arnaud avoit fait un gros volume sur la matiere, sous le titre du *Renversement de la morale de Jesus-Christ par les Calvinistes*. Ce M. Jurieu y avoit repondu d'une maniere qui avoit convaincu toutes les honnêtes gens de l'Eglise Romaine, qu'il y avoit dans cette dispute plus de chicane que d'autre chose. M. le Fevre & dix ou douze docteurs de Sorbonne qui ont approuvé son livre en sont temoins. Mais M. Bossuet ne veut pas être de ces honnêtes gens, qui sans cesser d'être bons Catholiques, se piquent pourtant d'être équitables & sinceres. Il repete toutes les mechantes & malignes objections de M. Arnaud, pour prouver que la doctrine de la perseverance des saints, & de la certitude du salut est impie & ruïne la morale. Mais il le fait de maniere qu'il paroit qu'il n'a pas même jetté les yeux sur les reponses que M. le Fevre & moi avons fait là dessus à M. Arnaud. Je ne veux pas lui faire une affaire de cela. Je n'écris point des livres pour imposer necessité de les lire: cependant il n'est point honnête ni seur pour la reputation d'un autheur, de traitter un sujet sans avoir lû ce qui s'est écrit tout nouvellement dessus. Nos reponses pour la justification de nôtre morale & des dogmes qu'on accuse, étant dans leur entier, y aura recours qui voudra, si l'on se trouve embarrassé des sophismes de M. Bossuet empruntez de M. Arnaud.

Puisque M. Bossuet dans le fonds ne cherche qu'à faire des histoires, il faloit que celle du Synode de Dordrecht & de ses decisions contre les Arminiens, trouvât place quelque part, & elle ne pouvoit être mieux placée que dans la dispute contre l'inamissibilité de la justice & la certitude du salut, parceque ces deux articles ont été decidez dans ce Synode: Aussi n'a-t'on pas manqué de l'y fourrer: on trouve ici toute l'histoire de la controverse entre Arminius, Gomar, les Remonstrants & les Contre-Remonstrans, les decisions du Synode, la censure de ce Synode, tant sur le fonds que sur les procedures, & mille autres belles choses de cette nature, qui font aussi peu aux variations qu'à l'histoire de la Chine. Mais n'importe cela grossit l'ouvrage & faire croire à ceux qui ne lisent que les tîtres des livres & les numero des pages, que les Calvinistes ont varié en tout & par tout. On ne s'occupe donc pas dans ce long abbregé du livre de M. Arnaud, à refuter le Ministre Jurieu: mais on s'occupe beaucoup à lui prouver qu'il est Pelagien, parce qu'il ne veut pas damner les Semi pelagiens, ni le demi-pelagianisme des Remontrans comme une erreur damnable. Ce qui selon lui, est un relâchement épouvantable. Car il faut que tous les Semi-pelagiens soyent damnez. J'ai déja felicité M. Bossuet de cette heureuse severité, & j'ai trouvé qu'il se damne lui-même & tous les disciples de Molina. Je n'ai rien à ajoûter là-dessus. Parmi ces longues disputes sur la matiere de la grace; celle de l'Eucharistie paroît sur les rangs, comme celle qui lui tient le plus au cœur. On trouve dans ce livre, l'histoire du decret du Synode de Charenton en 1631. où l'on offrit la tolerance aux Lutheriens. On y trouve le serment du *Test* fait dans le Parlement d'Angleterre de l'an 1678. par lequel on abjure nommement la transubstantiation: On trouve enfin l'histoire de la dispute touchant la

grace universelle entre Cameron, ses disciples & ses adversaires. Toutes matieres, comme il paroît, fort propres à convaincre les Calvinistes d'avoir varié dans les articles fondamentaux de leur religion. Ce pauvre livre 14. n'étoit pas encore assez chargé d'inutilitez, il a falu y en adjoûter aprés coup de nouvelles, sous ce titre, *Addition importante au livre XIV.* Cette addition importante contient de miserables reflexions sur un livre du M. Jurieu au sujet de la reunion des Lutheriens & des Reformez. Si cette addition est importante, c'est à faire voir le caractere de M. Bossuet. Car il est vrai que rien n'est plus propre à le faire connoître dans le monde pour un declamateur sans honneur & sans sincerité. On y trouve des fautes de jugement & des calomnies autant qu'en aucun écrit de cette étenduë. Il pose que le Lutherien, c'est-à-dire M. Scultet, à qui cet écrit est addressé, *trouve encore plus insupportable ce qu'enseigne le Synode de Dordrecht sur l'inamissibilité de la justice.* C'est une fausseté, car M. Scultet ne dit rien de cette question, & n'en parle qu'en passant sans y appuyer. On trouve dans cette belle addition, que je suis demeuré d'accord que Luther fait Dieu autheur du peché. Autre fausseté. Car j'ai seulement avoüé que Luther dans son livre *de servo arbitrio*, avoit employé des termes tres-durs au sujet de la necessité qui repose sur la volonté. Et tout ce que j'ai conclu c'est que l'on ne doit pas condamner les gens sur des expressions dures, quand les sentimens dans le fonds sont innocents, & qu'on se doit tolerer dans ces expressions. On y trouvera ces paroles pleines de calomnie & indignes d'un homme d'honneur. *M. Jurieu a eu raison d'avoüer de bonne foi des Reformateurs en general, qu'ils ont enseigné que Dieu poussoit les méchans aux crimes énormes.* M. Jurieu n'a point avoüé cela, & M. Bossuet rendra conte quelque jour devant Dieu d'une imputation aussi fausse & aussi maligne. Il est faux pareil-

lement qu'on soit demeuré d'accord que les Lutheriens soyent Semi pelagiens ; Car encore qu'ils donnent à l'homme quelque chose à faire avant la grace, sçavoir, d'écouter & de se rendre attentif, cependant selon eux la premiere grace est de Dieu, & c'est cette premiere grace qui fait la conversion. On trouvera encore dans le même livre, cette maxime d'une severité si bien entenduë, que c'est un crime damnable de tolerer le demi-pelagianisme, & de croire qu'un demi pelagien peut être sauvé. Avance, pour le dire franchement, qui découvre combien peu M. de Meaux sçait de vraye theologie. Je n'ai pû lire sans pitié ces paroles. *Aprés toutes ces vigoureuses recriminations, on croiroit que le Ministre Jurieu va conclurre à detester dans les Lutheriens tant d'abominables excez, tant de visibles contradictions, un aveuglement si manifeste. Point du tout, il n'accuse les Lutheriens de tant d'énormes erreurs que pour en venir à la paix, nous vous passons tous les prodiges de vôtre doctrine. Nous vous passons vôtre monstrueuse ubiquité: Nous vous passons vôtre demi pelagianisme: Nous vous passons ce dogme affreux qui veut que les bonnes œuvres ne soyent pas necessaires au salut, &c. Passez nous donc aussi, les decrets absolus, la grace irresistible, la certitude du salut, &c.* Voilà ce que j'appelle faire le comedien & le declamateur sans jugement & sans foi. Il n'est point vrai qu'on reconnoisse dans les Lutheriens des *dogmes énormes*, des *prodiges de doctrine, d'abominables excez.* C'est étre comedien encore une fois, que d'appeller ainsi des erreurs humaines, auprés desquelles les erreurs des Molinistes, & celle des defenseurs de la souveraine authorité papale, sont de vrais monstres que M. Bossuet tolere pourtant dans son Eglise, quoi qu'il fasse profession de ne les croire pas. Je n'offre point la tolerance aux Lutheriens pour les abominables dogmes, que l'amour de Dieu n'est pas necessaire pour étre sauvé, que la fornication n'est pas un

peché mortel, que la Sodomie & les autres impuretez contre nature ne ſont que des pechez veniels, qu'on peut tuer un ennemi pour ſauver un écu; à plus forte raiſon pour mettre ſon honneur en ſeureté. Ce ſont là des abominations que M. Boſſuet tolere dans ſon Egliſe, puiſqu'il vit dans une étroite communion avec les docteurs qui les enſeignent. Si quelque dogme des Lutheriens meritoit le titre *d'énorme*, ce ſeroit celui de l'ubiquité. Mais M. de Meaux doit ſçavoir premierement que ce qu'il y a de monſtrueux dans ce dogme, c'eſt ce qu'il y a de commun avec celui de la tranſubſtantiation, qui met le corps de Jeſus Chriſt en une infinité de lieux. Car il n'eſt pas plus abſurde de mettre un corps par tout que de le mettre en une infinité de lieux differents. Secondement le dogme de l'ubiquité n'eſt point dans la confeſſion d'Ausbourg, la ſeule ſur laquelle nous appuyons le projet d'une réunion avec les Lutheriens. Quant au dogme de l'inutilité des bonnes œuvres au ſalut, il eſt faux qu'on le doive imputer aux Lutheriens. Il eſt vrai que leurs expreſſions ſont incommodes là deſſus, mais dans le fonds ils ne croyent que ce que croyent tous les vrays Chrêtiens, c'eſt que les bonnes œuvres ſont le chemin de la vie éternelle, quoi qu'elles n'en ſoyent pas la cauſe. Le reſte de cette addition eſt quelque choſe de ſi pitoyable que l'autheur lui-même en aura honte quand Dieu lui aura rendu ſon ſens raſſis.

Le quinziéme & dernier livre de l'ouvrage de M. Boſſuet eſt un ample diſpute ſur l'Egliſe, c'eſt le bel endroit de la piece. C'eſt là que ſe trouvent les grand efforts de l'autheur. Dans les livres precedents il s'étoit preſque toûjours contenté de narrer: ici il raiſonne beaucoup, il refute & le torrent de ſon imagination ſe tourne preſque uniquement dans cet endroit contre le Mi. Jurieu, dont il repete le nom quaſi à toutes les periodes. Il en veut principalement à ce qu'il appelle ſon nouveau Syſteme de

l'Eglise, & comme si M. Nicole n'avoit rien fait sur la matiere, il pretend renverser ce nouvel édifice. En verité si l'on vouloit examiner avec quelque exactitude ce quinziéme livre, pour marquer seulement les fautes de l'autheur contre le jugement, contre la droite raison & contre la bonne foi, il faudroit faire un ouvrage presque aussi gros que celui des *Variations* : car on ne vit jamais autant de sophismes & de faussetez aussi entassées & aussi pressées. A Dieu ne plaise que je m'engage dans ce travail inutile. Nous avons épuisé par rapport à nos forces la matiere de l'Eglise dans nôtre Systeme de l'Eglise, dans nos Lettres Pastorales, & dans le dernier traité de l'unité de l'Eglise contre M. Nicole. Nous avons refuté les sophismes de ces Docteurs & prevenu ceux du Sieur Bossuet, de maniere qu'on le défie de répondre, & on est assuré que ni lui, ni aucun des siens ne l'entreprendra. Je n'ajoûterai donc que peu de chose sur ce que dit l'Evêque de Meaux contre ce pretendu nouveau Systeme.

Premierement il s'accorde avec M. Nicole à accuser de nouveauté ce Systeme, selon lequel toutes les communions Chrêtiennes qui conservent le fondement, font partie de l'Eglise universelle, quoique separées entr'elles. Mais je ne voudrois que son livre méme pour refuter cette accusation de nouveauté. La premiere partie de ce livre est employée à prouver que dans le commencement de la reformation, & les Lutheriens & les Calvinistes ont exprimé dans leurs confessions l'article de l'Eglise, en sorte qu'il paroît que par l'Eglise ils entendoient une societé perpetuelle, & perpetuellement visible. La confession d'Ausbourg, dit, *Nous enseignons qu'il y a une Eglise sainte qui doit subsister éternellement.* L'Apologie faite pour l'explication & la defense de cette confession, dit, *l'Eglise Catholique n'est pas une societé exterieure de certaines nations, mais ce sont les hommes dispersez par tout l'univers qui ont les*

mêmes sentimens sur l'Evangile, qui ont un même Christ, & la confession Saxonique, dit, *que l'Eglise n'est pas une idée de Platon, mais qu'on montre une Eglise qu'on voit & qu'on écoute*, qu'elle est visible en cette vie, *& que c'est l'assemblée qui embrasse l'Evangile de Jesus Christ*. La confession Helvetique de l'an 1566. definit, *L'Eglise qui a toûjours été, qui est & qui sera toûjours l'assemblée des fideles & des saints qui connoissent Dieu & le servent par la parole & par le Saint Esprit*. La confession Belgique dit aussi, *que l'Eglise Catholique ou universelle est l'assemblée de tous les fideles, qu'elle a été, qu'elle est & qu'elle sera éternellement*. La confession des Eglises Reformées de France, dit, *qu'il se faut ranger à l'Eglise, que c'est la compagnie des fideles, parmi lesquels il y a des hypocrites*. Le Dimanche 25. du catechisme de la méme Eglise Reformée, dit aussi, *que comme il n'y a qu'un chef de tous les fideles, aussi tous doivent étre unis dans un corps, tellement qu'il n'y a pas plusieurs Eglises, mais une seule laquelle est épanduë par tout le monde*. J'avouë que tous ceux qui ont ainsi parlé, ont presupposé que l'Eglise étoit visible & perpetuellement visible. Mais par cela méme M. Bossuet devroit étre convaincu de l'accusation qu'il me fait d'avoir inové dans la doctrine des Reformez. Car si selon eux l'Eglise est visible, perpetuellement visible & repanduë par toute la terre, il est clair qu'elle doit étre repanduë dans toutes les communions. Puisqu'on ne la sçauroit trouver dans tous les siecles, & dans tous les lieux qu'à la faveur de ces differentes communions qu'on a vû ou se succeder les uns aux autres, ou subsister en même tems en divers lieux. Aussi nôtre catechisme dit-il expressement de l'Eglise; *qu'elle est repanduë par toute la terre*. Et plus expessement encore la confession des Bohemiens approuvée par Luther, reconnoît *une Eglise sainte & Catholique qui comprend tous les Chrêtiens dispersez par toute la terre, qui sont assem-*

blez par la predication de l'Evangile, dans la foi de la Trinité, & de Jesus-Christ, par tout où Jesus-Christ est prêché & reçû. C'est M. Bossuet qui rapporte cela lui même. Et c'est precisement le Systeme dont il s'agit, & aprés cela il l'accuse de nouveauté entre les Protestants. Il faut étre frappé pour cela d'un esprit d'étourdissement. Je fais les memes reflexions sur la Theologie de M. Claude. M. Bossuet repete ici ce qu'il a dit ailleurs, pour prouver que M. Claude a cru que l'Eglise étoit visible & perpetuellement visible. Qui en doute que ce ne soit là sa doctrine? Il le dit clairement & sans ambiguité, mais c'est par cela même qu'il est clair que M. Claude n'a pas renfermé l'Eglise dans une communion unique. Outre qu'il n'a jamais eu dessein de damner les Lutheriens, quoi qu'ils fassent une communion differente de la nôtre, il avoit trop d'esprit & de penetration pour ne pas concevoir que l'Eglise n'a pu étre perpetuellement visible, à moins qu'on n'y renferme les differentes communions Chrêtiennes qui ont roulé & subsisté dans tous les siecles passez. M. Bossuet luiméme rapporte que M. Claude n'a point renfermé l'Eglise dans la communion des Vaudois & des Albigeois; qu'il a dit seulement que c'étoit alors la partie la plus pure de l'Eglise. Il renfermoit donc dans l'Eglise les autres communions Chrêtiennes qui n'étoyent ni Albigeoises ni Vaudoises. Et par consequent il supposoit que l'Eglise pouvoit subsister en differentes communions. Il n'y a donc en ce point aucune difference essentielle entre les principes de nos docteurs. Et par consequent sous ce nouvel article de Variations comme sous tous les autres, il faut écrire *NEANT* à la confusion du compilateur. Ceci étoit necessaire pour la cause commune. Ce qui suit semble me regarder plus particulierement: mais il est pourtant necessaire pour l'édification publique.

C'est qu'il plaît à M. Bossuet de m'accuser de sau-

ver les hommes dans le Socinianisme, & de mettre la communion des Sociniens entre celles qui composent la veritable Eglise. *Il varie, dit-il, sur les Sociniens : car d'abord dans ses prejugez legitimes où il disoit ce qu'il pensoit, il commence par les ranger parmi les membres de l'Eglise Chrêtienne, &c. Aprés avoir construit le corps de l'Eglise de tout ce grand amas de Sectes qui font profession du Christianisme dans toutes les Provinces du monde, où visiblement les Sociniens sont compris, il conclut en termes formels que les saints & les élus sont repandus dans toutes les parties de ce vaste corps, ainsi les Sociniens gagnoient leur cause. Il en a été repris dans sa Secte, cela l'a obligé de changer. Mais à la fin entrainé par la force de son principe, il rompt comme nous verrons, toutes les barrieres que la politique du parti lui imposoit, & il reconnoit à pleine bouche, que les vrais fideles se peuvent trouver dans la communion d'une Eglise Socinienne.* J'avouë de bonne foi que j'ai besoin en cet endroit de toute ma patience pour m'empêcher de dire à M. Bossuet ses veritez tout rondement. Il ne fut jamais de fausseté plus insigne, ni de calomnie plus hardie. Cet homme croit qu'on ne lira que son livre & que les miens seront abolis aux siecles des siecles. Il faut bien qu'il le croye : car comment oseroit il avancer un fait de la fausseté duquel il peut étre convaincu par tous mes ouvrages. Il n'y a rien sur quoi j'aye pris tant de soin de m'expliquer, & rien qui me chagrine davantage que cet esprit de tolerance universelle qui met les Sociniens entre les Chrêtiens, & au nombre des Societés de l'Eglise. Si quelque part je les ai renfermez dans une enceinte generale du Christianisme, c'a été en les mettant dans un coin de l'aire où est la paille destinée au feu avec les hypocrites & les faux Chrétiens. Si j'ai comparé le corps de l'Eglise Chrêtienne à un corps humain, & que j'y aye renfermé la communion des Sociniens, c'est en exprimant nettement que cette communion est dans

l'Eglise, absolument comme un bras sec, mort, & qui ne reçoit ni vie ni mouvement, est dans un corps humain. Si j'ai dit quelque part qu'il n'étoit pas impossible qu'il y eût des élus dans la communion des Sociniens, c'est en disant que ces élus ne connoîtroyent, ne comprendroyent, ni ne croiroyent aucunement la doctrine detestable des Sociniens. Car à Dieu ne plaise qu'il me soit jamais entré dans l'esprit qu'on puisse être fidele & Chrêtien en niant les seuls articles qui constituent l'essence du Christianisme. Enfin si j'ai mis les Sociniens entre les Sectes des Chrêtiens, c'est en marquant que les Mahumetans au même sens y peuvent être appellez une Secte du Christianisme. M. Bossuet a-t'il pû ignorer cela? Non, car cela est écrit, repandu & marqué en grosses lettres dans tous les endroits des livres qu'il refute. Le premier ouvrage que j'ai mis au jour, est une refutation du livre de ce Ministre de Saumur, dont lui même fait l'histoire; Et le fort de ce petit ouvrage étoit la refutation de cette detestable maxime que le Socinianisme est une heresie tolerable. Et dans le dernier ouvrage que M. Bossuet a vû de moi, je m'exprime là dessus en termes si forts qu'on ne peut pas plus. * C'est la réponse à M. Scultet que le compilateur des Variations a refutée dans une addition à son quatorziéme livre. Là dedans je dis, *que le Socinianisme n'est nullement un Christianisme. Mais direz vous, il reçoit pourtant le Christ, le Messie promis & manifesté. Je l'avouë, mais c'est peu de chose. Les Mahumetans croyent aussi que Jesus Christ fils de Marie a été conçû du saint Esprit, & qu'il est le Messie que le Vieux Testament avoit promis aux Juifs. Ainsi le Socinianisme est un Christianisme comme le Mahumetisme. L'un & l'autre peut étre mis au nombre des Sectes Chrétiennes, comme autrefois les Gnostiques & les Manichéens s'appelloient Sectes des Chrétiens & ont été contez entre les heretiques.*

* *Réponse à M. Scultet, part 2. chap. 4.*

LeSieur Bossuet a lû cela,&aprés il dit qu'à *pleine bouche* je mets les Sociniens entre les communions veritablement Chrêtiennes dans lesquelles on se peut sauver. Il ne faut que ce seul article & ce seul exemple pour ruïner la reputation de la bonne foi de cet autheur. Aprés cela fiez-vous à ce qu'il vous dira des autheurs éloignez & cachez osant imputer si faussement à un Ecrivain moderne, dont les écrits sont dans les mains de tout le monde. Refuter quelques ridicules consequences sur lesquelles il appuye son accusation, ce seroit bien perdre son temps. L'unique fondement de cette méchante accusation, c'est que j'ai dit quelque part, que si Dieu par une supposition impossible avoit permis que le Socinianisme eût gagné tout le monde, ou une partie comme a fait le Papisme, il s'y seroit conservé des élus; Mais j'ai ajoûté en même temps qu'il se les seroit conservez par miracle, comme il a fait dans le Papisme, & en les preservant des heresies mortelles du Socinianisme: c'est-à-dire, qu'il peut y avoir des élus & des orthodoxes cachez dans la communion des Sociniens: mais ce n'est pas dire qu'on peut étre sauvé dans la communion des heresies Sociniennes.

PUisqu'il nous reste icy quelque espace nous le remplirons de la suite de nos reflexions sur les affaires d'Angleterre. C'est un object qui occupe si fort les esprits, qu'il est malaisé de se faire lire, si on ne fait entrer dans ce qu'on écrit quelque chose de cette grande affaire: Mais vous particulierement, mes Freres, à qui nous escrivons avés besoin de secours dans le Royaume, où vous étes pour n'être pas entraînés par le torrent des opinions, & par la violence des mouvemens que la passion excite contre les autheurs de cette grande revolution. La Cour de France troublée par ce grand evenement essaye au moins d'en tirer quelque usa-

ge, & de faire regarder cecy comme une effet d'une grance conspiration contre la Religion Romaine. Et elle accuse cruellement tous les Princes Protestans d'une noirie perfidie envers le Roy d'Angleterre, & sur tout les Hollandois: desquels depuis long-temps on a pris habitude de parler d'une maniere outrageante. Dans nôtre derniere lettre nous justifiâmes la conduite de la nation Angloise & de ce grand Prince qui est à present à sa tête. Aujourd'huy nous dirons quelque chose pour la justification des Provinces Unies, qui ont concouru dans ce grand ouvrage avec le Prince, & qui luy ont prêté leur consentement, leur Flotte & leurs Armées. C'est dequoy on leur fait un crime dans le païs où vous étes: quelle perfidie, dit on, d'aller dethrôner un Prince allié, le joüer & le perdre sous les apparences de paix, & se servir de la bonne foy des traittés pour l'endormir? Conserver une espece de correspondance avec lui; & cependant aller faire descente dans son païs avec une Armée, & reduire un Monarque à une telle extremité qu'il est obligé de s'enfuir tout seul, & de s'échaper la nuit comme le plus miserable & le plus criminel de tous les hommes. Cela n'est qu'une pure declamation, & il est certain qu'il n'y eut jamais de conduite plus sage, plus juste, & plus necessaire que celle des Provinces Unies. 1. Premierement elles ont accordé à Monsieur le Prince d'Orange leurs Flottes & leurs Armées pour des affaires, où il sembloit qu'il fût principalement interessé. Est-ce donc une si grande nouveauté? Ne devoit-on pas bien cela à un Prin- dont-on a reconnu l'affection, & le zele pour le bien du païs par de si grands services qu'il a rendus à la Republique depuis seize ans? Si l'on preste bien du secours à des alliés dans leurs affaires, en pourroit-on refuser à un Prince né dans le païs, qui est le premier membre de l'Etat, & qui l'aime & le sert comme sa Patrie depuis tant d'années. 2. Se-

condement quel tort ont les Provinces Unies d'avoir presté du secours à une nation voisine, qui leur tendoit les mains,& qui leur demandoit des moyens de sortir de l'esclavage ? N'a t'on pas bien senti dans ce païs le concours des vœux & des voix qui demandoyent Monsieur le Prince d'Orange, & bien que ces voix fussent assés sourdes pour ne pas arriver jusqu'aux oreilles du Roy d'Angleterre, que son mauvais esprit avoit rendu sourd, elles se sont fait assés entendre au deça de la mer, & ceux qui gouvernent cet Etat les ont bien entenduës. Pourquoy auroyent-ils eu des égards pour le Roy au prejudice de la nation? Nous sommes dans un païs où le bon sens demeure degagé de ces ridicules & pernicieuses maximes, qui font les peuples pour les Roys. Nous faisons les Roys pour les peuples. Il y avoit des traittés faits avec l'Anglois: mais c'étoit avec la nation Angloise, & non pas avec le Roy seul. On n'a donc fait aucun prejudice aux traittés faits avec l'Anglois, quand on luy a presté un secours qu'il demandoit secretement, quoy que ce secours dût faire du prejudice au Roy. 3. En troisiéme lieu je voudrois bien sçavoir comment on pourroit faire un crime aux Provinces Unies, pour avoir témoigné du zele pour leur Religion, & pour en avoir procuré la conservation dans une nation voisine & alliée? Il est fort étrange qu'on ose les blamer là-dessus en France, aprés ce qu'on y a fait dans la Savoye. On y a forcé le Duc à opprimer les Protestans ses sujets & à les massacrer, & l'on trouve étrange que les Hollandois ayent presté des forces pour empêcher, qu'on ne fit la même chose dans l'Angleterre. On sçavoit autant bien qu'on le peut sçavoir que les deux Rois avoyent conjuré la ruine de la Religion Protestante. Et on ne veut pas que les états Protestans s'unissent pour conserver leur Religion. 4. Enfin quand les Provinces Unies ne seroyent entrées dans ce grand dessein, que

par des veües humaines & de politique, qui est-ce qui les en peut blâmer? Elles ne sçavoyent que trop que le Roy d'Angleterre, avoit contr'elles une haine implacable. Elles se souvenoient du mot effroyable que prononça contr'elles le Duc d'York dans l'année 1672. *delenda est Cartago*. On sçavoit que la partie étoit faite avec le Roy de France de les ruiner. Elles voioyent que le Roy d'Angleterre eludoit toutes les propositions d'accommodement sur l'affaire de Bantam, pour en faire à sa nation un pretexte de guerre aussi tôt que l'occasion s'en rencontreroit. Elles sçavoyent que le Roy d'Angleterre travailloit à les rendre odieuses, & aux Anglois & aux autres nations. Elles étoyent bien informées que le Roy d'Angleterre n'attendoit sinon qu'il eût domté les Anglois, & se fût mis en possession de la puissance arbitraire pour fondre sur elles. Enfin elles voioyent qu'il n'y avoit que ce moyen de rompre l'épouvantable joug que la France tenoit sur leurs epaules, & sur celles de tous les Princes de l'Europe. Il falloit briser le bras droit de ce Prince redoutable afin de l'humilier. Et l'experience va faire voir que la Hollande a frappé dans cette grande occasion, le plus grand coup qui ait jamais été donné pour la liberté de l'Europe. Si l'Empereur & l'Espagne par des principes de bigotterie perdoyent cette occasion de mortifier leur ennemi commun, il faudroit qu'ils eussent perdu l'esprit. Ainsi selon les regles de la politique on ne loüera jamais assés l'entreprise des Provinces Unies. Et selon les maximes de la morale Chrêtienne la plus severe, on ne sçauroit leur en faire le moindre crime: puisque la morale de Jesus Christ n'empêche point qu'on ne previenne un ennemy, & qu'on ne travaille à se mettre en liberté quand on le peut. Admirés donc les autheurs de cette grande delivrance, & ne blâmés pas leur conduite qui n'a rien que de tres-juste.

Le 15. Janvier, 1689.

XI. LETTRE PASTORALE.

Que selon nous on ne se peut sauver dans l'Eglise Romaine. Refutation de quelques sophismes de M. de Meaux: Que l'Eglise Romaine est la Babylon Antichrêtienne. D'où est venu que quelques Protestants en ont douté.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

MES Freres, on a accoûtumé de regarder comme mal emp'oyé le tems qui se perd à lire les differents personnels des autheurs. Ces differents personnels c'est quand ils s'accusent de ceci ou de cela, à quoi le public ne prend pas beaucoup de part. Cependant je n'ai pas pû negliger les deux accusations que M. Bossuet me fait dans son dernier livre, de sauver les gens dans le Socinianisme & dans le Papisme. Peut-être aurois-je pu me passer de repousser la premiere accusation, mais il est fort necessaire de repousser la seconde. C'est que selon le Ministre Jurieu on se peut sauver dans l'Eglise Romaine, & qu'ainsi c'est une grande temerité d'en sortir. *Il a dessein*, dit-il, *de prouver qu'on peut faire son salut en demeurant de bonne foi dans l'Eglise Romaine. M. Claude n'en a pas demeuré d'accord, mais M. Jurieu a franchi le pas.* En quel endroit a t'il donc franchi ce pas? N'a-t'il pas dit par tout que le Papisme est un abominable Paganisme, que l'idola-

trie y est aussi grossiere qu'elle étoit autrefois dans Athenes quand Saint Paul y étoit. N'a-t'il pas fait voir qu'adorer du pain est pis cent fois que d'adorer le Soleil; que la descente de Jesus Christ dans le pain est cette theologie toute Payenne, selon laquelle les Dieux évoqués par certaines paroles de consecration, descendoyent localement dans les simulachres: que les saints mediateurs qu'on invoque & qu'on sert dans l'Eglise Romaine, sont les bons demons ou les bons genies dont Saint Paul parle au quatriéme chapitre de la premiere à Timothée; & que c'est dans ce culte que consiste la grande apostasie antichrêtienne: Que le culte des images n'est en rien meilleur que l'adoration des simulachres entre les Payens: Que les Papistes sont veritablement les Payens ausquels Saint Jean dit que fut livré le parvis de l'Eglise pour le fouler aux pieds par 42 mois: Que l'Eglise Romaine est cette Babylon de laquelle on est obligé de sortir, sur peine d'éternelle damnation, par le commandement de Dieu, *sortez de Babylon, mon peuple, de peur que vous ne participiez à ses playes*? N'a-t'il pas prouvé que la bête est l'Empire de l'Eglise Romaine, & que ceux qui portent la marque de cette bête sont precisement ces malheureux sur lesquels le Saint esprit prononce dans le 14. de l'Apocalypse, que leur partage est le feu éternel, & que leur tourment durera aux siecles des siecles? Quelle hardiesse faut-il avoir pour avancer qu'un Autheur qui dit tout cela *a franchi le pas*, & avouë rondement qu'on se peut sauver dans l'Eglise Romaine? Il faut avoir un front semblable à celuy du Sieur Bossuet. Mais le Ministre a dit que l'Eglise Romaine a conservé tous les fondemens du Christianisme. Il est vrai, mais il a dit aussi que sur ces fondements on a bâti un temple de l'idole. Il a dit que le meilleur vin du monde dans sa substance, quoi qu'il conservât cette bonne substance, devenoit

mortel quand on y mêloit du poison. Il a ajoûté que dans l'Eglise Romaine on trouvoit toute la substance du Christianisme, mais que cette substance étoit devenuë mortelle à ceux qui n'en separent pas le poison, & qui vivent dans sa communion. Il a dit que les hypocrites au nombre desquels bien des gens rangent M. l'Evêque de Meaux, qui connoissent la verité, qui distinguent le poison de la bonne doctrine, sont en plus méchant état que les autres qui sont dans la bonne foi. Il a ajoûté que la bonne foi ne servoit de rien dans les heresies mortelles & dans les idolatres, & que les idolatres periroyent éternellement avec leur bonne foi. Il est vrai qu'il dit aussi que dans l'Eglise Romaine, il y a une infinité d'ames sauvées par la vertu du Christianisme qui y est demeuré, mais il a ajoûté que ces ames sont celles des enfants qui ont été baptizés au nom de Jesus-Christ, & qui étans morts avant l'âge de la raison, n'ont pris aucune part aux abominations du Papisme. Il est vrai aussi qu'il a dit qu'on pouvoit passer d'un parti à l'autre sans se perdre, encore qu'on prît le plus mauvais parti, pourvu que ce fût par la voye de la persuasion. Mais il n'a point entendu que ce parti qu'on pouvoit choisir sans peril fut celui du Papisme. Car au contraire, il declare qu'il ne conçoit aucun salut pour ceux qui rentrent dans Babel, encore qu'ils y rentrent par la voye de la seduction. Et sa pensée est qu'un Reformé pourroit se faire Lutherien pourvû qu'il fût persuadé, sans risquer son salut: On avouë ce que dit M. Bossuet, *qu'on n'a jamais cru ni pensé qu'on pût sauver un Idolatre sous pretexte de la bonne foi.* Ce M. Jurieu peut aussi avoir conté entre les communions qui donnent la substance de l'Evangile, la communion Romaine: mais il a dit aussi mille fois qu'elle a rempli de poison mortel cette substance de l'Evangile. Au reste il n'a jamais dit, *que l'Eglise Romaine peut se glorifier*

d'avoir en un sens tres veritable, & autant qu'il est necessaire pour former les enfans de Dieu, la pure predication de sa parole & la droite administration des sacremens. Il faudroit avoir perdu le sens, pour dire qu'une Eglise qui prêche l'idolatrie, a la pure predication de la parole de Dieu, & qu'une Eglise qui a corrompu, & fait un idole du plus auguste sacrement, en ait conservé la pure administration. Il a dit encore, que dans les tems où il n'y avoit pas d'autre Eglise que la Romaine, Dieu s'y conservoit des élus, pour n'être pas sans membres sur la terre. Mais il a ajoûté que cette conservation étoit toute miraculeuse, semblable à celle par laquelle Dieu conservoit les enfans dans la fournaise, & Jonas dans le ventre de la baleine; qu'il les a sauvez en les empêchant de participer à l'idolatrie Papistique, & qu'on ne peut presumer qu'aucun de ceux qui ont eu part à cette idolatrie, ait été sauvé, à moins que Dieu avant la mort & dans les derniers moments de la vie, ne l'ait extraordinairement illuminé. Il a dit enfin, qu'aujourd'hui particulierement dans les lieux où la reformation est établie & connuë, Dieu ne fait plus de ces sortes de miracles, & ne sauve plus personne que dans la communion de sa verité. Et s'il en sauve d'autres entre les simples, cela étant inconnu & caché ne doit être conté pour rien, & ne sçauroit faire d'exception à la regle, *les idolatres n'heriteront pas le royaume des Cieux.* Outre tout cela il a dit qu'il n'y a aucun lieu de flatter ces malheureux que la cupidité aveugle, qui trouvent la Religion Romaine tolerable, par un principe d'amour propre & d'amour de l'aise, qui retiennent la verité en injustice, & qui abjurent une religion qu'ils sçavent être la meilleure, pour éviter les dragons & les persecutions que les gens faits comme M. Bossuet ont allumées. C'est là la foi du Ministre, qui reparoit si souvent sur ce theatre où l'Evêque de Meaux

fait joüer à chacun tel personnage que bon lui semble, ayant reservé pour lui le plus mauvais. Tout homme qui lui impute un autre sentiment est un calomniateur, & même un accusateur de mauvaise foi. Aprés cela, mes Freres, fiez vous à la fidelité de ce celebre Convertisseur, & vous laissez surprendre par ses figures & par ses apostrophes. Croiés-le quand il vous dit, *Lutheriens & Calvinistes calmez vôtre haine contre l'Eglise Romaine, car cette Eglise tant haïe & tant condamnée, malgré toutes vos confessions de foi & tous vos reproches, peut se glorifier par la confession de vos ministres, d'avoir la pure predication de sa parole & la droite administration des Sacrements. Aprés les choses qu'on vient de voir il n'y a plus rien,* dit-il encore, *qui puisse empêcher nos reformez de se soumettre à l'Eglise. On ne doit plus hesiter à venir de toutes les communions separées chercher la vie éternelle dans le sein de l'Eglise Romaine, puisqu'on avoüe que le vrai peuple de Dieu & ses élus y sont encore.* Nous sçavons fort bien, mes Freres, qu'il y en a plusieurs entre vous qui cherchent à se laisser prendre dans ce malheureux piege, & qui voudroyent pouvoir trouver leur salut dans l'Eglise Romaine. Et ces gens-là sont ravis d'entendre un homme du poids de M. Bossuet, qui leur dit qu'en cela ils seront du sentiment de leurs Ministres. Mais encore une fois, nous vous declarons que c'est une malicieuse calomnie. Nous ne reconnoissons d'élus dans l'Eglise Romaine qu'entre les enfants qui ne sçauroyent prendre part à son idolatrie. S'il y en avoit entre les adultes, cela étant absolument inconnu, ne pourroit à rien servir. Et pour ceux qui y demeurent comme vous y demeurez, avec persuasion qu'il y a de tres-grandes corruptions, il ne peut y avoir la moindre esperance de salut si vous y perseverez : parce que vôtre peché est un peché contre la conscience, & une branche du

peché contre le Saint Esprit.

C'est là tout ce que j'avois à dire d'important sur le quinziéme livre de l'ouvrage des Variations. J'ay cru qu'il étoit necessaire, bien moins pour mon honneur que pour vôtre salut, de vous premunir contre la pensée qu'on vous veut donner, que selon nous, on puisse faire son salut dans l'Eglise Romaine. J'ay souvent entendu dire à plusieurs d'entre vous, *que nous ne jugeons personne.* Et je veux bien que vous conserviez ce langage sage & plein de charité, mais il faut le bien entendre. Vous ne devez point entendre cela du public & du commun. C'est des particuliers que nous voulons parler. Car nous ne damnons ni Pierre ni Jaques, nous en laissons le jugement à Dieu. Mais nous devons juger de l'Eglise Romaine en general, & dire sans hesiter que toute personne qui adhere à ses idolatries & vit dans sa communion est dans le chemin de la mort éternelle. Puisque cet article de nôtre justification est la seule chose importante que j'eusse dessein de faire ici, je dirai encore une fois que je ne veux aucunement m'arrêter à l'examen des sophismes de M. Bossuet au sujet du pretendu nouveau Systeme de l'Eglise. Seulement pour faire connoître l'esprit de cet autheur. Je marquerai l'un de ces sophismes sur une matiere importante. Ces Messieurs nous disent que dans toutes les controverses, il en faut croire le sentiment de l'Eglise universelle: & que cette voye d'assurer sa foi est la seule qui soit de la portée des simples: parce que la voye de l'Ecriture & de l'examen est trop longue, & impossible aux ignorans. Nous avons opposé à cela, que cette voye de l'autorité de l'Eglise universelle est beaucoup plus longue, parce que pour étre assuré du sentiment de l'Eglise universelle, il faut étudier les histoires, les Conciles & les écrits des peres. La difficulté est un peu grande. M. Nicole & M. Bossuet ont bien sué des-

sous. Mais ce dernier autheur a trouvé dans les écrits du Mi. Jurieu une confession qui le tire d'affaire. Ce Ministre a dit, *que la regle la plus seure pour juger quels sont les points fondamentaux, & les distinguer de ceux qui ne le sont pas, c'est que tout ce que les Chrêtiens ont cru unanimement & croyent encore par tout est fondamental & necessaire au salut.* Voilà le sentiment de l'Eglise universelle établi pour juge des controverses selon le Ministre. On veut bien que M. Bossuet sçache qu'on ne parle pas là des simples, mais des sçavants qui examinent la question des points fondamentaux & non fondamentaux. Il est vrai qu'à l'égard des sçavants qui sont versez dans l'antiquité, & qui sçavent l'histoire des dogmes, le consentement universel de toutes les communions & de tous les siecles est une assez bonne marque pour distinguer les points fondamentaux, essentiels à la religion & absolument necessaires au salut; parce que Dieu ayant des élus dans toutes les communions qu'on peut appeller Chrêtiennes, n'eut il que des enfants, il faut que les articles qui y sont demeurez soyent le fondement de l'Eglise, & suffisent au moins pour sauver les enfants qui naissent & qui meurent dans cette communion. Mais à l'égard des simples cette regle est de nul usage. Ces simples ne sont gueres appellez à distinguer les points fondamentaux des non fondamentaux, cela ne leur est aucunement necessaire. Mais s'ils veulent entrer dans cet examen, leur unique regle sera leur raison & l'Ecriture sainte, & par ces deux lumieres ils jugeront aisement du poids & de l'importance d'une doctrine pour le salut. Si donc le Ministre en étoit demeuré là, le compilateur des Variations n'en auroit pas tiré grand avantage. Mais voici ce que le Ministre ajoûte dans un autre endroit, *une simple femme qui aura appris le symbole des Apôtres, & qui l'entendra dans le sens de l'Eglise universelle, sera*

peut être dans une voye plus ſeure que les ſçavans qui diſputent avec tant de capacité ſur la diverſité des Verſions. Sur cela nôtre autheur obſerve. *Il y a donc des moyens aiſez pour connoiſtre ce que croit l'Egliſe univerſelle, puiſque cette connoiſſance peut venir juſqu'à une ſimple femme.* Aprés cela allez dire à ces Meſſieurs que les femmes & les artiſans ne ſçauroyent ſçavoir le ſentiment de l'Egliſe univerſelle ſans avoir étudié les Peres & les Conciles, voici quatre mots d'un Miniſtre qui vous confondront. Vit-on jamais une plus miſerable chicanerie? Le Miniſtre dit bien qu'une femme peut entendre le ſymbole dans le ſens de l'Egliſe univerſelle; mais il ne dit pas qu'elle puiſſe ſçavoir que ce ſens eſt celui de l'Egliſe univerſelle: Elle ſçait le vrai ſens, parce qu'elle a été par la providence de Dieu miſe dans la main d'un bon Paſteur, & elle ſçait que ce ſens eſt vrai par la lecture de l'Ecriture Sainte: mais il ne lui eſt nullement neceſſaire de ſçavoir d'une certitude de foi que c'eſt là le ſens de l'Egliſe univerſelle: car la ſeule choſe qu'elle doit ſçavoir, c'eſt que le ſens qu'elle donne au ſymbole des Apôtres eſt le ſens du Saint Eſprit & de l'Ecriture. Il eſt vrai qu'aprés cela elle ſera en droit de conclurre que le ſens dans lequel elle entend le ſymbole, eſt celui de l'Egliſe univerſelle. Mais elle ne connoîtra point le ſens de l'Egliſe univerſelle par l'Egliſe univerſelle elle même, ce ſera par l'Ecriture: car elle fera ce raiſonnement. C'eſt ici le vrai ſens du ſymbole ſelon l'Ecriture, & par conſequent c'eſt celui de l'Egliſe univerſelle. Car il n'y a pas d'apparence que dans des choſes qui font l'eſſence du Chriſtianiſme, Dieu ait permis que l'Egliſe univerſelle s'éloignât de l'Ecriture. Tellement que s'il y a pour des femmes un moyen aiſé de connoître le ſens de l'Egliſe univerſelle, ce moyen en revient à la ſeule Ecriture Sainte. C'eſt là tout ce que le Miniſtre Jurieu a voulu dire. Ne vous fiez donc pas

aux aveux & aux confessions que M. Bossuet fait faire aux Ministres pour en tirer ses avantages afin de subvertir vôtre foi. Jamais homme n'a poussé la hardiesse aussi loin que lui là dessus. Vit-on jamais un plus étrange exemple de cette hardiesse, que l'accusation qu'il fait aux Ministres Claude & Jurieu, d'avoir confessé & écrit qu'il n'est pas necessaire aux simples de lire & d'étudier l'Ecriture Sainte? Dans quel esprit faut-il étre pour imputer à des gens un aveu formellement contraire à toutes leurs disputes, & à leurs sentiments? Les Ministres Claude & Jurieu ont avoüé qu'il n'étoit pas d'une absoluë necessité aux simples d'étudier la question des livres canoniques & apocriphes. Donc ils ont avoüé qu'il ne leur est pas permis de lire l'Ecriture Sainte. Quelle confiance devez-vous avoir en un Convertisseur d'une mauvaise foi si decouverte. Si on l'en croit, le Mi. Jurieu a fait des avances qui ruïnent toute vôtre religon. *Aprés les grandes avances que le Ministre vient de faire*, dit-il, *pour peu qu'il voulût s'entendre il seroit bien-tôt de nôtre avis. Le sentiment de l'Eglise universelle c'est une regle certaine contre les Sociniens. Il faut donc pouvoir montrer une Eglise où les Sociniens ne soyent pas compris Ce qui les en exclut, c'est le defaut d'étenduë & de succession, il faut leur pouvoir montrer une succession qu'ils ne puissent montrer parmi eux*. Le compilateur des Variations doit sçavoir que le Ministre s'entend fort bien, & qu'à cause de cela il ne sera jamais de son avis. Toutes les avances pretenduës du Ministre sont des visions de M. Bossuet. *Le sentiment de l'Eglise universelle est une regle*: ouy pour ceux qui le peuvent étudier & connoître: mais non pour les simples qui ne sont pas appellez à cela. *Il faut pouvoir montrer une Eglise universelle où les Sociniens ne soyent pas compris*. Cet *il faut* ne peut regarder que les Sçavants, & à ceux-là il n'est pas difficile de montrer une Eglise universelle où les Soci-

niens ne soyent pas compris. Car l'Eglise de tous les siecles a toûjours detesté l'heresie des Sociniens. *Ce qui exclut les Sociniens de l'Eglise universelle, c'est le defaut d'étendue & de succession*, selon le Ministre. Cela est faux, car selon le Ministre quand les Sociniens auroyent une succession bien suivie depuis Cerinthus, ils n'en seroyent pas moins abominables: Le Mahumetisme à peu prés aussi bon que le Socinianisme, a sa succession depuis onze cens ans, il a aussi son étenduë, & ne laisse pas d'étre une Secte detestable. Si le Ministre a dit que par les communions qu'il renferme dans l'Eglise, il n'entend que les grandes communions qui ont de *l'étenduë* & qui ont *la durée*, c'est à la verité pour en exclurre les Sociniens qui n'ont ni étenduë ni durée. Mais il n'a pas voulu dire que quand cette Secte auroit *étenduë* & *durée*, il voulût l'enfermer dans le vrai Christianisme. Ainsi l'auteur des Variations n'a point du tout compris le sens du Ministre, & les avances qu'il lui suppose sont les chimeres de son cerveau, ou pour mieux dire, des imputations de mauvaise foi. C'est tout ce que je veux dire sur le livre des Variations. D'autres en diront davantage s'il leur semble bon.

De l'antichristianisme de l'Eglise Romaine: D'où est venu que quelques Protestants en ont douté.

LA Lettre pastorale que l'Evêque de Meaux écrivit aux nouveaux convertis de son Diocese au commencement de l'année 1686. pour les obliger à communier à Pâques, a été comme chacun sçait, l'occasion qui nous fit naître le dessein d'addresser des Lettres Pastorales aux affligés & aux fideles persecutez de France. Nous entreprîmes de refuter les sophismes par lesquels cet Evêque vouloit tromper ses Diocesains. Mais comme nous n'avions pas dessein de nous renfermer dans les

bornes de cette Lettre Pastorale, & que nous en voulions en general à tous les Convertisseurs qui travailloyent à corrompre vos ames, nous nous sommes écartez pour refuter les sophismes de M. Nicole & de M. Pelisson, & en dernier lieu nous avons été obligés de faire des reflexions generales sur le livre des *Variations des Eglises Protestantes*, composé par l'Evêque de Meaux. Presentement nous retournons à sa Lettre Pastorale, dans le dessein de ne la pas quitter que nous n'ayons achevé de l'examiner & de l'aneantir. Nous avons examiné & refuté de cette lettre l'article qui traitte de l'Eglise, & nous nous sommes fort long-tems arrêtez sur cet article, parce que nos ennemis en ont fait depuis quelque temps une source inépuisable de sophismes. C'est l'endroit par lequel ils ont seduit les ames qu'ils vous ont enlevées. Nous souhaitions qu'on pût trouver un traitté complet de cette matiere importante, tant dans nôtre systeme de l'Eglise, que dans nôtre réponse au livre de l'unité de l'Eglise de M. Nicole & dans nos Lettres Pastorales. Desormais nous abbregerons & nous serons beaucoup plus courts sur les articles de la Lettre de l'Evêque de Meaux qui restent à examiner.

Nous avons laissé cette lettre dans l'endroit où l'autheur se plaint de † *certaines pretendües Lettres Pastorales pleines d'excés & d'une aigreur insupportable contre les Catholiques. Aussi ne voyez-vous*, dit-il, *dans les écrits qu'ils vous addressent qu'un zele amer, des sentiments outrez, & un abus manifeste de la parole de Dieu.* Sur tout il se plaint d'une Lettre avec ce titre, *à nos Freres qui gemissent sous la captivité de Babilone. Titre*, dit-il, *qui renouvelle toutes ces applications aussi vaines qu'injurieuses de l'Apocalypse, qu'on n'a cessé de vous faire pour vous rendre l'Eglise odieuse.* Dés l'heure, nous formâmes

† *Page 21. article 5.*

le dessein de vous prouver que les applications de l'Apocalypse, si douloureuses & si desagréables au Papisme ne sont pas vaines, qu'elles sont justes, solides & necessaires à ceux qui veulent perseverer dans la veritable foi des Eglises Protestantes. Il est vray que nous avions déja prouvé ces veritez dans deux ouvrages; le premier est, *les prejugez legitimes contre le Papisme*, le second *l'accomplissement des Propheties*. Mais ces deux ouvrages n'etant point tombés entre les mains d'une partie de vous, ou vous ayant été arrachez des mains par vos persecuteurs, nous crûmes necessaire de vous mettre en abbregé dans une lettre qui pourroit penetrer par tout, la demonstration de cette importante verité. Depuis ce temps là M. de Meaux a mis un ouvrage au jour qui nous met dans une espece de necessité de faire enfin ce que nous avions dessein de faire il y a long temps, c'est son ouvrage des *Variations*, de l'examen duquel nous sortons. Le treiziéme livre de cet ouvrage parle de nos sentimens au sujet de l'antechrist. Et il attaque sur tout un livre qu'il appelle, *le fameux livre intitulé l'Accomplissement des Propheties*. Comme je reconnois en être l'autheur, j'ai un interêt particulier à le defendre. Mais Dieu m'est temoin que j'entreprens de vous entretenir de cette matiere, bien moins pour mon interêt que pour le vôtre. C'est une affaire si importante que dans toute la reformation il n'y en a pas une qui le soit davantage. Nous vous avons enseigné & confirmé cette verité dans le livre de l'Accomplissement des Propheties, non pas comme une doctrine nouvelle, ou comme un sentiment particulier, ou comme une proposition douteuse, problematique & indifferente; mais comme la doctrine primitive des Reformateurs, comme le sentiment de tous les Protestants, comme une doctrine d'une nécessité absoluë à qui veut étre vrai Protestant, & comme le grand fondement de nôtre se-

paration d'avec l'Eglise Romaine, lequel comprend tous les autres: car si nous avons quitté cette Eglise à cause de ses idolatries, à cause de sa tyranie, & à cause de ses corruptions, c'est parce qu'en cela elle est devenuë la vraye Babylone de l'Apocalypse, Si l'Eglise Romaine n'étoit point Babylone vous n'auriez pas été obligés d'en sortir, car il n'y a que Babylon dont il vous soit ordonné de sortir, *sortez de Babylon mon peuple*. Il est vrai qu'il y a des heresies ausquelles vous auriez été obligez de renoncer, si vous aviez eu le malheur d'y naître. Mais l'Eglise Romaine n'avoit pas ces heresies, car elle avoit retenu les veritez fondamentales du Christianisme. Ainsi sa communion n'étoit devenuë mortelle que parce qu'elle avoit bâti le temple de l'antechrist sur les fondements de Jesus Christ, & qu'elle avoit confondu Jérusalem & Babel, par sa tyrannie, par son idolatrie. C'est une verité qui doit être imprimée fortement dans vos ames, & c'est pour fortifier cette impression que je veux ici examiner les chicanes par lesquelles l'Evêque de Meaux dans le treiziéme livre de ses *Variations*, tache à obscurcir cette verité importante, que le Pape est l'Antechrist, le Papisme l'Antichristianisme, & l'Eglise Romaine la veritable Babylon que Saint Jean nous décrit dans son Apocalypse.

Premierement M. Bossuet travaille à former un prejugé contre cette opinion, par le sentiment même des Protestants. *Cette doctrine*, dit-il, *de l'antechrist est méprisée dans la reforme. Il est vrai pour moi*, ajoûte-t'il, *que depuis que je suis au monde, je n'ai jamais trouvé parmi nos pretendus Reformez aucun homme de bon sens qui fist fort sur cet article. De bonne foi ils avoyent honte d'un si grand excez. Et ils étoyent plus en peine de nous excuser les emportemens de leurs gens qui avoyent introduit ce prodige au monde, que nous ne l'étions à le combattre. Les habiles Pro-*

testans nous déchargeoyent de ce soin. Et il se trouve que ces habiles Protestants se reduisent à Grotius & au Docteur Hammond; car il n'en cite pas d'autres. Cependant il supose encore dans la suite avec la même assurance, *que parmi les Protestants les habiles gens se moquent aussi bien que nous de ces reveries.* Il faut avoüer qu'on ne vit jamais avancer des faussetés avec un aussi grand air d'assurance. Aprés cela je ne m'étonnerai pas que les devots de l'Evêque de Meaux croyent que tous les Docteurs Protestants, excepté deux ou trois fous, regardent comme un prodige qu'on appelle le Pape l'Antechrist. Mais pour les desabuser en peu de mots, je leur apprendrai que c'est l'opinion constante de tous les habiles Protestans & de tous leurs docteurs. L'Evêque de Meaux lui-même prouve qu'il est temeraire & faux dans ses avances: Il le prouve, dis je, par le Synode national de Gap tenu en 1603. Là dedans le Synode decide, *que le Pape est proprement l'Antechrist & le fils de perdition, marqué dans la parole de Dieu, & la bête vêtuë d'écarlatte, que le Seigneur deconfira comme il l'a promis & comme il commençoit déja.* Et dans le même Synode au chapitre de la discipline, on y lit: *Sur ce que plusieurs sont inquietez pour avoir nommé le Pape l'Antechrist, la compagnie proteste que c'est la creance commune de nous tous, & que c'est un fondement de nôtre separation de l'Eglise Romaine; fondement tiré de l'Ecriture & séellé par le sang de tant de Martyrs.* Voilà donc qui est passé en article de foy dans les Eglises de France, & en article de foy des plus solemnels, puisqu'on le séelle du sang des Martyrs. Et je souhaite qu'on fasse attention à cet endroit, afin qu'on sçache que tout Protestant qui nie que le Papisme soit l'Antichristianisme, par cela même renonce à la foi & à la communion de l'Eglise reformée de France, car c'est un article d'un Synode national. Je voudrois bien que M. Bossuet me

fît voir quelque acte de revocation de cet article dans nos Synodes nationaux suivants. Je voudrois bien au moins qu'il nous fît voir cette foule de Protestans sçavans, qui se moquent de cela comme d'un prodige. Qu'il lise un peu *Tetard & ses éclaircissements sur l'Apocalypse*. C'est un Theologien assez celebre entre nous, mort depuis environ 40. ans: Qu'il lise le commentaire de M. Launay sur l'Apocalypse, c'est un de nos commentateurs les plus estimez Qu'il lise un peu les Sermons de Mestrezat, sur le 2. & le 4. chapitre de l'Epître de Saint Jean. Nous n'avons pas eu de Theologien en France de plus grande reputation. Aprés cela afin de pousser la succession jusqu'au bout, qu'il lise le troisiéme volume des œuvres posthumes de l'illustre M. Claude, qui paroissent depuis peu. Ce sont là les gens qu'il faudroit produire, & non pas un Grotius que tous les vrais Protestans méconnoissent, & que M. de Meaux reconnoît lui-même n'avoir pas été des nôtres. *Ce sçavant homme*, dit il, *en étudiant soigneusement les Ecritures, & en lisant les anciens Autheurs Ecclesiastiques s'est desabusé peu à peu des erreurs où il étoit né*. Il étoit né Protestant, il s'est desabusé, il n'est donc plus Protestant, cependant on nous le cite comme tel, il y a bien de la bonne foi. Si M. de Meaux veut prendre pour lui ce sçavant desabusé, nous le lui abandonnons de bon cœur. M. Bossuet ne nous pouvant citer d'Autheurs, nous cite sa propre authorité. En homme d'honneur il vous proteste qu'il *n'a jamais trouvé entre nos Protestans un homme de bon sens qui fit fort sur cet article*. Je ne sçai pas bien quelles sont les habitudes que M. de Meaux a euës avec les Protestants. Je n'ai jamais ouy parler que d'une conference de lui & de M. Claude. Je pense que tous ceux qu'il a vus étoyent Laïques: or c'est une chose fort étonnante, que du regne de M. de Meaux qui a été celui d'une persecution cruelle, des

gens n'ayent pas osé parler franchement sur cet article, ou que des Laïques peu versez dans la lecture des interpretes de l'Apocalypse, n'ayent pas été penetréz de cette verité. Tout le monde sçait que l'unique raison qui nous a empêchez de mettre l'article de Gap dans nôtre confession, c'est la crainte. Peu de gens ignorent le bruit que cet article fit, & la persecution que cela suscita. Tout le monde sçait aussi que depuis ce Synode les temps sont toûjours devenus pires pour nous. Enfin on n'ignore pas que depuis plus de quarante ans, si quelqu'un de nos gens eût osé appeller le Pape l'Antechrist, on l'auroit fait pourrir dans une noire prison, puisque pour rien, pour des affaires infiniment moindres & qui n'étoyent souvent que de fausses accusations, on faisoit à nos gens des procés criminels qui mettoyent leur liberté & leur vie dans le dernier peril. M. Bossuet n'est-il pas bien prudent de se prevaloir du silence de nos gens dans un si dur siecle, sur un article aussi delicat. Mais si par hazard il étoit vrai qu'il fut tombé entre les mains de quelque Protestant, & de quelque Protestant habile qui eût regardé comme un prodige cette proposition que le Pape est l'Antechrist, je ne m'en étonnerois pas beaucoup. Car en effet, il en auroit pû trouver dans Paris même d'assez grande reputation. Mais pour lui faire connoître comment cela s'est fait & s'est pû faire, il est bon de lui apprendre depuis quand, & comment il s'est trouvé des gens d'entre les Protestants de France qui ont nié que le Pape soit l'Antechrist. Il n'en sçait pas l'histoire sans doute, car il n'auroit pas manqué d'en grossir son ouvrage des *Variations*, puisqu'elle est à peu prés aussi importante que celle de Piscator. Il n'a pas manqué de nous parler de ce Ministre de Saumur qui fut deposé il y a dixhuit ans. Mais il n'a pas bien sçû pourquoi. Ce Ministre avec un autre qui étoit aussi à Saumur & qui depuis vint à

Orleans où il est mort, s'étoit entêté d'un projet de réunion de tous les Chrêtiens par une voye de tolerance universelle, de tous les Chrêtiens, dis-je, sans excepter ni Sociniens, ni Papistes, pretendant qu'on ne doit faire passer pour article de foi necessaire à salut, que ce qui est reçû de tous ceux qui s'appellent Chrêtiens; que tout ce qui est contesté n'est pas clairement exprimé dans l'Ecriture, & que tout ce qui n'est pas exprimé clairement doit être laissé à la liberté des hommes; Et qu'au reste on ne doit ni damner, ni exclurre de l'Eglise ceux qui confessent que Jesus Christ est le Messie, soit qu'ils l'adorent comme Dieu ou non: soit qu'ils l'adorent seul, ou lui joignent d'autres objets d'adoration. Ces Messieurs firent des disciples, & attirerent dans leur parti un fort sçavant homme de Paris. Ils avoyent puisé cette malheureuse doctrine dans les écrits des Sociniens & dans les livres d'Episcopius & de Grotius, qu'ils lisoyent & faisoyent lire avec un fort grand soin. Ils auroyent gâté la France de cette malheureuse heresie, si le Synode d'Anjou ne les eût intimidez par la severité dont il usa envers le chef du parti, le seul qui a écrit sur la matiere. Car tous les autres aprés cela se contenterent de dogmatizer en secret. Dans leur dispersion ils ont pris là dessus toute sorte de libertés, & ont dogmatisé publiquement que la bonne foi couvre tout, & que toutes les erreurs sont tolerables. Dieu sçait comment ils s'en trouveront dans la suitte. Il est clair que ces Messieurs qui vouloyent sauver tout le monde par tout, & Sociniens & Papistes, devoyent necessairement renoncer à ces deux dogmes. Le premier que le mystere de la Trinité & de l'Incarnation soit un point fondamental. Le second que le Pape soit l'Antechrist. Ils y renoncerent aussi & ne parlerent plus du mystere de la Trinité & de la divinité de Jesus Christ, que comme d'un point problema-

tique. Ils éluderent avec Grotius, Episcopius & les Sociniens tous les plus clairs textes qui soyent dans l'Ecriture pour ces mysteres. Ils se donnerent à eux mêmes toute la liberté qu'ils vouloyent procurer aux autres. Les uns furent Sociniens tout purs, les autres Arriens, & j'en connois quelques-uns de Nestoriens, mais de tres-bonne composition. Car ils nous permettent d'étre de leur avis ou de n'en étre pas, pourvu qu'on leur donne la même liberté. A l'égard du point de l'Antichristianisme, ils ne purent pas se resoudre à sauver les Protecteurs de l'Antechrist & l'Antechrist lui-même. Ainsi afin de pouvoir sauver & le Pape & tous les Docteurs Papistes, ils ôterent l'Antechrist du milieu du Papisme. Ce sçavant homme de Paris dont j'ai parlé, employa une année entiere à prouver à ses disciples, que tous les oracles de l'Apocalypse touchant la Babylon spirituelle, ne regardent point la religion Romaine. Il le pouvoit impunement alors, mais peut être ne l'eût-il pas osé impunement dans un autre lieu ou dans un autre tems. Le Docteur Hammond est un de ces disciples de Grotius, d'Episcopius & des Sociniens, à qui tous les mysteres les plus sacrez ne sont que des problemes. A l'imitation de son maître Grotius il fit des commentaires sur les Epîtres de S. Paul, & sur l'Apocalypse de S. Jean pour prouver que le Papisme ne s'y trouve pas. Au lieu que Grotius avoit detourné les oracles qui regardent l'Antechrist aux faux Messies des Juifs, Hammond jugea plus à propos de les appliquer à Simon le Magicien & aux Gnostiques: Et ils disent l'un & l'autre des choses si peu sensées, & si incompatibles que jamais habiles gens ne se sont davantage egarés. Voila ce parti dont M. Bossuet se veut prevaloir: s'il le trouve bon il le peut faire, nous lui abandonnons ces autheurs, & nous luy declarons que nous ne les reconnoissons pas pour vrais Protestans.

Ce qu'on a fait à ce Ministre de Saumur dont nous avons parlé, & dont M. Bossuet parle luy-même quelque part fait assés voir comment nous regardons les protecteurs de la tolerance universelle. M. Bossuet doit sçavoir que s'il veut entrer en communion de dogme avec ces Messieurs sur l'Antechrist, il doit aussi partager avec eux leur Theologie sur Jesus Christ, & croire qu'il est le veritable Messie, mais qu'il n'est pas necessaire de croire qu'il est Dieu : qu'il n'a point payé de prix équivalent à nos pechés, que s'il a satisfait à Dieu, c'est par une volontaire acceptation que Dieu a faite d'un prix fini pour une dette infinie ; qu'il n'y a pas de peché originel & point de grace interieure, que peut-être Dieu n'est pas infini, & qu'il ne sçait pas tout, que peut-être Dieu n'a pas créé le monde de rien, c'est la Theologie de ces Messieurs. A Dieu ne plaise que nous ayons du chagrin que de tels Docteurs ne soient pas de nôtre avis sur l'article de l'Antechrist ayant des pensées si injurieuses contre le vray Christ & le vray Dieu ; Car quant à nous nous croyons non seulement que Jesus Christ est Dieu eternel, mais qu'on ne le peut nier sans s'exclurre du Christianisme. Non à cause de l'authorité des Conciles qui l'ont ainsi defini. Mais 1. premierement à cause de l'authorité de S. Jean qui dit expressement, que *celuy qui nie que Jesus Christ soit venu en chair est Antechrist, & animé de l'esprit de l'Antechrist.* S'il y a expression dans l'Ecriture qui signifie l'incarnation, c'est assurement celle-cy, *être venu en chair.* Et si ces Messieurs disent qu'ils croyent l'incarnation, mais qu'ils ne la croyent pas sur ce passage ils nous permettront de ne les point croire. Car n'y ayant aucun texte plus formel, s'ils ne croyent pas qu'on y trouve l'incarnation, ils ne la trouvent sans doute dans aucun autre. 2. Secondement nous croyons qu'on ne peut regarder les Sociniens comme Chré-

tiens, parce qu'ils rendent coupables d'idolatrie tous les Chrêtiens depuis Jesus Christ, puisqu'ils ont tous adoré une creature. Selon eux les Anges mêmes sont des idolatres; car ils ont adoré Jesus Christ, *&* *que tous les anges de Dieu l'adorent.* 3. En troisiéme lieu nous ne pouvons regarder comme Chrêtiens des gens, qui ruinent la redemption par Jesus Christ, le grand fondement de la Religion Chrêtienne, qui nient même l'infinité de Dieu le fondement de toute Religion. 4. Enfin c'est parce qu'ils font à Jesus Christ le plus grand de tous les outrages. Il y a deux injures faites au Createur qui sont entierement parallelles. Arracher le Createur du thrône de la divinité pour le mettre au rang des creatures: Et prendre les creatures pour les placer sur le thrône de la Divinité; mettre les creatures au rang des Dieux, ou mettre un Dieu au rang des creatures. Ce sont deux vrays Paganismes: le Papisme est le second Paganisme, le Socinianisme est le premier, & l'un & l'autre sont l'Antichristianisme. C'est ce que Saint Jean nous enseigne assés clairement dans le 2. & le 4. Chapitre de son Epître Catholique, jointes avec son Apocalypse. C'est qu'il y a deux *Antichristianismes*, selon la double signification du mot *d'Antechrist*; qui signifie ou *ennemi de Christ*, ou *Vicaire de Jesus Christ*. Le Socinianisme est le premier Antichristianisme, & au premier sens. Le Pape est le second, & au second sens il est *l'Antechrist*, c'est-à-dire le Vicaire de Jesus Christ formellement, & l'ennemy de Jesus Christ par sa Religion & ses dogmes: mais le Socinianisme est un Antichristianisme direct sans qu'on ait besoin de consequence. C'est pourquoy le Socinianisme est beaucoup pire que le Papisme. Cette digression étoit necessaire pour apprendre à M. Bossuet, qui sont ces pretendus Reformés qui nient que le Pape soit l'Antechrist, dans quel tems ils ont commencé, & de quel

œil nous les regardons. Je ne pense pas qu'aprés cela il ait beaucoup de lieu de se prevaloir de leur authorité.

MEs Freres, je sçay que plus vous avancés & plus vôtre esperance s'augmente: Et je suis persuadé quant à moy que cette esperance sera remplie. Toute l'Europe travaille pour vôtre delivrance, & la main de Dieu est si sensible dans les ouvrages que sa providence fait devant vos yeux qu'il est absolument impossible de ne la pas voir. Je ne suis pas même sans quelque esperance que les suppots du Papisme ces Ecclesiastiques & ces Moynes autheurs de la persecution, flambeaux & premieres sources des cruëls embrasements qui semblent tout prêts à consumer l'Europe n'ouvrent enfin les yeux, & ne demeurent confus; Car Dieu les a confondus dans tous leurs desseins, & s'ils ne le sentent pas ils sont frappés de l'esprit d'un profond assoupissement, & ils sont tombés dans un sens tout à fait reprouvé. Aidés, mes Freres, à leur conversion, & dans les conversations que vous pouvés avoir avec eux, faites leur remarquer les jugements de Dieu sur leurs entreprises. Par exemple, faites leur observer comme Dieu a justement fait ce que nous avions prevu, & dont nous vous avertismes il y a trois ans dans l'un de nos ouvrages. C'est que de tous les moyens dont-ils se pouvoyent servir pour détruire la Religion Reformée, ils ont justement employé celuy qui pouvoit reüssir le moins. Il falloit ou chasser & tuer les Reformés, ou les laisser vivre dans une demi paix, les abbattre, les appauvrir, les fatiguer, les eloigner des charges, les priver des instructions necessaires à nourrir la foy: mais sans faire de violence à la conscience. Par le premier moyen ils nous auroyent détruits comme la maison d'Autriche à extirpé la reformation de ses Etats par le fer & par le

feu. Par le second ils nous auroyent aneantis comme les Turcs dans l'étenduë de leur domination, ont presque aneanti le Christianisme: sans pourtant violenter personne pour le changement de Religion. Mais nos ennemis ont choisi un autre parti; ils ont voulu se conserver les hommes en ruinant la Religion. Et par une violence inoüye & qui n'a pas d'exemple ils ont forcé à la signature tous les Reformés de France, en les exposant à la fureur des soldats, & à la rage des Moynes & du Clergé. Cette conduite a justement produit l'effet que nous attendions, elle a donné aux Reformés de l'horreur pour la Religion Romaine. De sorte que les persecuteurs se trouvent entierement frustrés de tout le fruit de leurs travaux. Ils avoyent temerairement promis au Roy que dans peu d'années on n'entendroit, plus parler de Huguenots en France. Aujourd'huy ils sçavent qn'ils y en a pl s que jamais; Car pour un que leurs Sophismes ont seduit des nôtres, leur violence en a esclairé cent des leurs. Il me semble que le doigt de Dieu se voit clairement là dedans. Le second miracle de la providence qui devroit ouvrir les yeux à vos persecuteurs, c'est que Dieu a permis qu'ils ayent conçu, & executé l'horrible dessein de forcer les nouveaux convertis à la communion. C'étoit déja un crime assés grand contre toute sorte de Religion en general, que d'avoir contraint des gens non persuadés à souscrire à la Religion Romaine: Mais c'est bien pis de les forcer à prendre le plus auguste de ses mysteres d'une main sacrilege, & à le recevoir dans un cœur incredule & plein d'horreur pour ce pretendu mystere. Faire prendre le corps de Jesus Christ par un homme qui est devant Dieu pis qu'un chien, un incredule, un hipocrite, un profane, qui déteste ce pretendu corps de Jesus Christ, c'est le plus grand de tous les egarements dans lesquels le cœur humain puisse tomber. Cette

conduite horrible a frapé tous les Catholiques Romains de tous les Royaumes & Etats de l'Europe, leur a ouvert les yeux & a fait que loin de feliciter la Cour & l'Eglise de France, de ces conversions & de l'abolition du Calvinisme, ils les ont detesteés & ont reconnu que l'ambition seule étoit le ressort de ces grands mouvements. En effet commment la piete & l'amour de la Religion pourroyent-elles inspirer une si effroyable profanation. C'est cela qui a fait dire à l'Empereur dans la lettre à Monsieur le Prince d'Orange, que ce que la France a fait chés elles contre les Protestans est uniquement un effet de son ambition demesurée. C'est ainsi que Dieu confond les hommes, quand ils couvrent leurs orgueilleux projets du voile de la Religion & de la gloire de Dieu. La troisiéme chose où les persecuteurs doivent remarquer le doigt de Dieu, c'est le courage que Dieu a inspiré à tant de gens, de sortir du Royaume avec tant de risque, & en s'exposant à tous les perils pour lesquels la nature humaine a le plus d'horreur. Ils s'étoyent persuadés connoissant bien le relâchement effroyable où nous estions tombés, que nos gens pourroyent gemir quelque temps en secret, mais qu'enfin ils s'accoûtumeroyent, & que peu de gens se voudroyent exposer à quitter leur patrie, leurs biens, leurs charges, leurs aises, pour aller en païs étranger chercher le repos de la conscience, mais accompagné de la disette & de toutes les incommoditez que la derniere indigence traîne ordinairement aprés soi. Ils croyoient, dis-je, que personne n'auroit assez de courage pour prendre une telle resolution. Mais au grand étonnement de toute l'Europe, on a vû des femmes & des filles nourries dans l'aise & dans la delicatesse, des hommes accoûtumez à ne manquer de rien & nourris dans l'abondance, abandonner tout cela, s'exposer aux Galeres, aux prisons & aux plus cruelles extremitez de

l'indigence, pour sortir des fers d'une malheureuse religion qui leur étoit une triste Egypte. Nos ennemis ne verront-ils donc jamais le doigt de Dieu là dedans? Ne reconnoîtront-ils pas la puissance de ce même Dieu, dans ce qu'en moins d'un an & demi plus de deux cens mille personnes ont forcé les frontieres du Royaume, quoi qu'elles fussent bordées d'armes, de gardes, de sentinelles à tous les passages pour les arrêter. Dieu n'a-t'il pas ouvert à ces fugitifs une porte à travers tant d'obstacles, & cette ouverture n'est-elle pas un vrai miracle qui devroit toucher vos persecuteurs? Ne seront-ils point penetrez de confusion par la constance de tant de martyrs & de confesseurs, dont plusieurs ont croupi plusieurs années dans de noires prisons, d'autres souffrent encore patiemment dans des cachots, d'autres sont encore attachez à la rame dans les Galeres, d'autres errent tristement dans les deserts de l'Amerique, d'autres y sont morts d'une maniere si triste? Car nous savons que d'environ douze cens personnes qui avoyent été transportez là, il en est mort plus de la moitié de misere. Ne s'étonneront-ils pas que l'on ait fait des assemblées publiques presque par tout, & que le gibet & la mort de ceux qui avoyent entrepris ces assemblées les premiers, n'ayent pas effrayé les autres. Nos ennemis avoyent-ils sujet de craindre une semblable chose de gens dans lesquels ils croyoyent avoir vû tant de tiedeur? Et nous, avions-nous lieu de l'esperer? C'est là une tres-petite partie des miracles qui doivent fraper vos persecuteurs: mais il faut reserver les autres pour une autre fois.

Le 1. Fevrier, 1689.

XII. LETTRE PASTORALE.

Demonſtration abbregée que le Papiſme eſt l'Antichriſtianiſme. Conſiderations ſur les merveilles de la providence dans les affaires preſentes.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous ſoit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jeſus Chriſt.

APrés avoir aneanti les authorités de M. Boſſuet en faveur de ſon opinion & contre la nôtre, comme nous avons fait dans nôtre precedente Lettre, il faut aneantir ſes raiſons. Mais avant cela il eſt bon de vous faire voir en abbregé la raiſon que nous avons de croire que le pape eſt l'Antechriſt. & le Papiſme l'Antichriſtianiſme. Cette raiſon eſt une demonſtration à laquelle tous les Sophiſtes ne repondront jamais, la voicy. C'eſt qu'il eſt je ne dis pas *moralement*, mais *abſolument* impoſſible que tous les caracteres, que l'Ecriture Sainte attache à l'Empire Antichrêtien de l'aveu des commentateurs Papiſtes & de tous les anciens, conviennent au Pape & au papiſme, & qu'il ne ſoient pas l'Antechriſt & l'Antichriſtianiſme. Cette conſequence eſt fondée ſur un principe de la derniere evidence, c'eſt que tout ſujet à qui conviennent generalement toutes les marques, & tous les caracteres eſſentiels & accidentels d'un certain être, eſt certainement cet être là. Il ne s'agit donc que de ſçavoir ſi tous les traits & tous les caracteres, que l'Ecriture, de l'aveu de tous

les anciens, attache à l'Antechrist, & à la Babylon spirituelle conviennent à l'Eglise Romaine, & à son chef. Or ils luy conviennent. Il n'y a qu'à en faire la preuve, 1. l'Antechrist devoit venir dans les derniers temps: le Papisme est venu dans le troisiéme & dernier temps selon l'Ecriture; Car elle ne conte que trois tems: avant la Loy, sous la Loy: sous la grace; 2. S. Paul dit que ce mystere sera *une apostasie.* L'Antichristianisme devoit donc être une apostasie & une revolte, c'est-à dire qu'il devoit être fait par des Chrêtiens revoltés, & non par des Payens ou par des Juifs, on n'appella jamais un Juif ou un Payen Apostat: le Papisme a été établi par les Chrêtiens revoltés, & par la corruption du Christianisme. 3. L'Antichristianisme devoit avoir à sa tête *l'homme de peché* & le *fils de perdition*, c'est-à-dire un homme extremement depravé: le Papisme à pour chef le siege du Pape; siege d'orgueil, de tyrannie, d'idolatrie, de revolte contre Dieu, & de revolte contre les hommes; siege sur lequel on a vû plus de scelerats que sur aucun siege du monde, sans en excepter les Empires Payens. 4. L'Antechrist devoit être *assis dans le Temple de Dieu* & non dehors; c'est-à-dire dans l'Eglise, & non hors de l'Eglise: le Pape & le papisme sont dans le Christianisme, & non hors du Christianisme. 5. La Religion de l'Antechrist devoit être un *mystere d'iniquité*, c'est à dire une Religion; car le mot de mystere est consacré aux Religions & à les signifier: le Papisme est un mystere, c'est-à-dire une Religion, mais une Religion inique, mechante, idolatre, superstitieuse. 6. L'Antechrist *se devoit élever au-dessus de tout ce qu'il s'appelle Dieux:* le Pape s'est elevé au-dessus de tous les Princes & Roys que l'Ecriture appelle Dieux. 7. Il devoit *se porter comme Dieu:* le Pape agit en divinité, s'appelle le Vicaire de Dieu, dispense des loix divines, distribuë les

couronnes, ouvre l'enfer & le Paradis. 8. L'Antichristianisme se devoit établir *par de faux signes & de faux miracles*: l'idolatrie du Papisme est établie par mille faux miracles qui ont été, ou faits par les esprits malins, ou contrefaits par les hommes. 9. L'Antichristianisme ne devoit être revelé que quand l'Empire Romain temporel seroit aneanti; car Saint Paul dit qu'il paroîtroit *quand celuy qui obtenoit alors seroit aboli*: l'idolatrie & la tyrannie du Papisme se sont pleinement manifestées aprés le milieu du cinquiéme siecle, quand l'Empire Romain a été demembré. 10. L'Empire Antichrêtien devoit commencer dans le temps que l'Empire Romain *a été divisé en dix Royaumes*: l'idolatrie & la tyrannie Romaine a precisément commencé dans le temps que l'Empire Romain a été divisé en dix Royaumes par les Goths, Vandales & autres peuples qui inonderent l'Occident. 11. L'Antichristianisme devoit être *une Bête*, c'est à dire un Empire, selon les images des propheties: le Papisme est un veritable Empire & un Empire mondain qui a sa capitale, ses Provinces, ses tributs, &c. 12. La capitale de cet Empire devoit être *la ville à sept montagnes*, la grande cité qui regnoit du temps de Saint Jean sur les nations de la terre, sçavoir Rome: le Papisme a aussi pour capitale cette ville autrefois la maîtresse du monde. 13. L'Empire de la Babylon spirituelle devoit être une suite & une continuation de l'Empire Romain; car le 13. chapitre de l'Apocalypse le represente sous l'image d'une seule Bête qui a sept têtes & dix cornes; dix Royaumes principaux & sept especes de gouvernements: or le Papisme est veritablement la continuation de l'Empire Romain, regnant sur les mêmes Provinces, & portant le nom de Romain comme le premier Empire. 14. L'Empire de Babylon devoit avoir sous soy au moins *dix Roys*; car la Bête avoit dix cornes, & Saint Jean dit

que les cornes sont des Rois: or le Papisme depuis le démembrement de l'Empire s'est assujetti dix Roys, & l'Eglise Romaine a toûjours eu tout au moins dix Roys pour sujets. 15. Cet Empire ne se devoit point bastir par voye d'authorité & de conqueste, mais par concession; car les *Roys devoyent donner leur puissance à la Bête:* aussi l'authorité du Papisme s'est elle établie par la foiblesse des Roys de l'Occident qui se sont laissé abbaisser volontairement. 16. Le regne de Babylon devoit être Empire & Religion en même temps, il devoit être Empire, car il est appellé une *Bête*; il devoit être Religion, car il est appellé *mystere*: or il n'y a que le Papisme au monde qui soit Empire & Religion en même temps. 17. Cet Empire devoit être l'image de l'Empire Romain, car c'est *l'image de la premiere Bête*: le Papisme est veritablement une image & une imitation de l'ancien Empire Romain Payen, tant pour le spirituel que pour le temporel: pour le spirituel par le rétablissement de l'idolatrie: pour le temporel, car les Papes s'arrogent autant qu'il leur est possible la puissance des anciens Empereurs. 18. Cet Empire devoit être une espece de resurrection ou de retablissement de l'ancien; car la seconde Bête est la resurrection *de la sixiéme tête qui avoit été frappée à mort*: le Papisme est veritablement une resurrection & un retablissement de la tête des Empereurs, qui avoyent été abolis & aneantis. 19. L'Antichristianisme devoit avoir son siege à Rome, & être la septiéme tête ou la septiéme espece de gouvernement qui regiroit la ville de Rome: Le Pape & la puissance du Pape est precisement le septiéme gouvernement que la ville de Rome a vû depuis sa fondation. Elle a vû 1. les Rois, 2. les Consuls, 3. les Decemvirs avec une puissance souveraine, 4. les tribuns du peuple avec la puissance consulaire, 5. les Dictateurs perpetuels,

6. les Empereurs. 7. & enfin elle voit les Papes. 20. Le chef de l'Empire Antichrêtien devoit avoir *en son nom le nombre de 666*. Ce nombre se trouve dans les noms de *Romain* en Hebreu, & de *Latin* en Grec qui sont les deux langues saintes, & les deux langues que parloit Saint Jean. 21. L'Antechrist devoit obliger *tous ceux qui voudroyent vendre & acheter à porter le nombre de la Bête*, sa marque & son enseigne dans la main & dans le front: Le Pape ne veut recevoir à la participation de ses benefices que ceux qui font les actions, & qui portent sur le front la profession du Papisme. 22. L'Empire de l'Antechrist devoit être *une image de l'ancien Empire*, mais une image vivante, agissante & parlante: Le Papisme est une image & une imitation de l'Empire Romain, mais une image qui parle, qui donne des arrêts, qui tue, qui damne, qui lie. 23. L'Antechrist devoit faire *adorer l'image de la Bête*, c'est à dire qu'il devoit faire rendre hommage, à ce nouvel Empire fait à l'imitation de l'ancien Empire: Le Pape fait rendre hommage à l'Eglise Romaine qui est le nouvel Empire basti à l'imitation de l'Empire Romain. 24. Cet Empire de la Babylon spirituelle devoit durer 1260 jours prophetiques, c'est à dire 1260 ans depuis le demembrement de l'Empire Romain en dix Royaumes: Le Papisme sa tyrannie & son idolatrie ont duré en effet plus de douze cens ans, depuis la chute de l'ancien Empire. 25. L'Antechrist devoit avoir *deux cornes*, c'est-à-dire deux puissances, *comme l'agneau*: Le Pape s'attribue les deux puissances qui n'appartiennent qu'à Jesus Christ sçavoir la puissance temporelle & la spirituelle. 26. L'Antichristianisme devoit avoir *un faux Prophete*: Le Papisme a le Pape qui pretend être infaillible, & prononcer des oracles comme les Prophetes. 27. Cette Bête Antichrêtienne devoit *prononcer des blasphêmes*:

Le Pape se donne des titres entierement blasphematoires & injurieux à Dieu, se disant infaillible, Dieu en terre, le chef de l'Eglise, son epoux, le Vicaire de Jesus Christ, le maître des loix pour les faire & pour les rompre, le souverain des Roys pour les élever & les détruire. 28. L'Antechrist devoit *faire la guerre aux Saints & les vaincre*: Le Papisme est le plus cruel persecuteur de la verité qui ait jamais été au monde. 29. L'Antichristianisme devoit être un Paganisme; car le S. Esprit appelle ses sujets *Payens & Gentils*: Le parvis de l'Eglise est livré aux *Payens* pour le fouler par quarante deux mois: Aussi le même Saint Esprit dit d'eux qu'ils *devoyent adorer les demons*, c'est à dire les esprits des morts, & *les idoles d'or, d'argent, de cuivre, de pierre, & de bois*; c'est precisement la description de la Religion Romaine. 30. Les persecutions de l'Antechrist devoyent être si cruelles, & si fort prevaloir sur la verité que le nombre des fideles devoit être reduit à si peu qu'on le pourroit comparer à deux témoins. Il est clair par l'histoire que le Papisme a tellement prevalu, & le nombre des vrais fideles a été si petit qu'on les peut comparer à deux témoins restés en tres petit nombre: mais pourtant en assés grand nombre pour appuyer la verité par leur témoignage. 31. Cette Bête *devoit monter de l'abysme*: Le Papisme est monté des enfers & a été basti par la malice du diable. 32. Le culte de la Religion Antechrêtienne devoit avoir pour principal objet *les demons*, c'est à-dire les esprits mediateurs; car c'est ainsi que du temps de S. Paul & de S. Jean, on appelloit les esprits que les Payens avoyent établis leurs mediateurs entr'eux & les grands Dieux: Le Papisme adore principalement les Saints & les Saintes, il en fait ses mediateurs, leur bastit des Temples & des Chapelles, & adore leurs Images, que s'il adore aussi le vray Dieu c'est là le

Christianisme, & non le Papisme. 33. Les autheurs & les defenseurs de la grande revolte du fils de perdition devoyent être *des esprits abuseurs, des menteurs, hypocrites gens cauterisés en leur conscience* autheurs de fables, qui se devoient faire un grand honneur de leur celibat, & de l'abstinence de certaines viandes: Le papisme a été precisement basti par des Moynes dont c'est-là le caractere, menteurs, hypocrites, fabuleux, legendaires, non mariés & s'abstenant des viandes ordinaires. 34. Cet Empire Antichrêtien devoit être une *Babylon* à cause de sa confusion & de son idolatrie, une *Sodome* à cause de l'horrible corruption de ses mœurs, une *Egypte* à cause de sa tyrannie: Le papisme est tout cela, idolatre, corrompu dans ses mœurs; car dans son l'histoire on voit une suite infinie d'abominations: & enfin tyran, car il veut commander aux Roys, aux peuples, & aux consciences. 35. Jesus Christ *devoit être crucifié dans cette Sodome*: La veritable Religion de Jesus Christ a été crucifiée dans le papisme, & Jesus Christ luy-méme y est exposé à opprobre en mille manieres; particulierement par le monstrueux dogme de la Transsubstantiation. 36. De la bouche de la Bête & du faux Prophete devoyent sortir *trois esprits immondes*, pour seduire les nations de la terre: De la bouche du Pape & du Papisme sont sortis les trois compilations de loix, qui composent son droit canon & qui font sa Religion pour regner sur les Roys de la terre. 37. L'Antechrist devoit lier & assembler en conjuration contre Jesus Christ les Roys & les peuples par *Armageddon* mot qui signifie excommunication & interdit: Le Pape s'est toûjours servi des foudres de l'interdit & de l'excommunication pour lier les Roys de la terre, les engager dans ses interêts, & les retenir dans l'obeïssance contre la Religion de Jesus Christ. 38. Sept playes principales devoyent

tomber sur cet Empire Antichrêtien sous la sixiéme trompette, cette trompette sonne depuis l'entrée du Turc sur les païs de la domination de l'Empire Romain. Et depuis ce temps l'Eglise Romaine a été affligée de sept grands jugemens de Dieu qui nous sont enigmatiquement representés dans le seiziéme de l'Apocalypse. 39. La grande prostituée *devoit être assise sur plusieurs eaux*, c'est à dire sur plusieurs peuples: L'Eglise Romaine s'est assujetti les langues, les tribus, & les nations. 40. Les Roys de la terre devoyent paillarder avec elle, & s'enyvrer de son vin: Les Rois de l'Occident particulierement, ont idolatré & se sont corrompus avec l'Eglise Romaine. 41. L'Antichristianisme devoit être *une femme montée sur une Bête*, c'est à dire une fausse épouse, une epouse adultere, une fausse Eglise entée sur un Empire: L'Eglise Romaine est une epouse de Jesus Christ, mais adultere paillarde & idolatre, une Eglise Chrêtienne, qui est entée sur l'Empire Romain. 42. Cette femme devoit avoir *dans sa main une coupe d'or*, pour y mettre le breuvage dont elle enyvre les nations: Le Papisme à sa pretenduë infaillibilité, veritable coupe d'or dans laquelle elle retient, & empêche de se perdre & de se répandre, ces doctrines idolatres & sacrileges dont elle enyvre ses sujets. 43. La femme prostituée devoit *être vétuë de pourpre & d'escarlatte*: C'est la couleur de la Cour de Rome, & de ses Cardinaux. 44. Cette prostituée devoit porter écrit sur le front *mystere*: Le Papisme a un front & un exterieur de Majesté & de Religion par la multitude de ses ceremonies. 45. Elle devoit s'enyvrer du sang des Martyrs: l'Eglise Romaine a plus fait de Martyrs que tous les Payens ensemble. 46. L'Antichristianisme devoit être riche & puissant comme une ville de grand commerce où tout abonde: L'Eglise Romaine est une marchande a-

bondante en toute sorte de richesses. 47. Dans la Babylon spirituelle on devoit vendre jusqu'à des ames: C'est là le grand trafic du Papisme, on y vend les ames, les pechés, l'enfer, & le paradis. 48. La Babylon spirituelle devoit avoir des chantres, des musiciens, des parfumeurs, devoit vivre en delices, & avoir des Ministres de toute sorte de voluptés: L'Eglise Romaine, Rome, ses Ministres, ses Cardinaux, ses Prelats sont dans la jouïssance de toute sorte de voluptés mondaines. 49. L'Antichristianisme devoit être aneanti à deux fois: la premiere est appellée *la moisson*, & la seconde *la vandange*: Le Papisme a commencé à être détruit par la moisson dans le siecle passé; nous attendons la vandange. 50. Les Roys de la terre qui avoyent au commencement donné leur puissance à la Bête doivent ensuite la depoüiller, l'escorcher & manger sa chair. Déja la moitié des Princes d'Occident qui s'étoyent soumis au Papisme l'ont renoncé & se sont enrichis de ses richesses & de ses benefices. 51. Un grand orage devoit diviser la grande cité en trois. Le terrible orage qui est tombé sur le Papisme dans le siecle passé, a divisé l'Eglise soumise au Pape en trois communions. Le Pape en a retenu l'une, les Lutheriens la seconde, & les Reformez la troisiéme. 52. Cet Empire Babylonien doit étre détruit par l'épée de l'Esprit qui sort de la bouche du Fils de Dieu, c'est à dire par sa parole. Le Papisme a déja commencé à étre détruit par la predication de la verité.

Voila plus de cinquante caracteres de l'Empire antichrêtien, qui nous sont donnez en termes mystiques dans les propheties du nouveau Testament, & qui dans le sens propre & non figuré, conviennent parfaitement à l'Empire du Papisme. Encore une fois qu'on fasse reflexion là-dessus. S'il est possible que le Saint Esprit nous ait joués si cruellement com-

me il auroit fait, s'il nous avoit donné un portrait de l'Empire antichrêtien absolument semblable au Papisme & que ce ne fut pourtant pas lui. Le hazard peut faire rencontrer quelques-uns de ces caracteres en d'autres sujets. Par exemple il y a bien d'autres noms que celui de *Romain* & de *Latin* où l'on trouve 666. L'esprit peut aussi faire des applications ingenieuses de certains caracteres à certains sujets autre que celui pour lequel ces caracteres ont été faits. Mais je nie qu'il soit possible, ni que le hazard, ni l'esprit fassent un si admirable concours de convenances & d'applications. C'est ce que j'appelle une demonstration morale à laquelle tout esprit raisonnable doit se rendre. Et à laquelle on ne sçauroit resister que par ce defaut de spiritualité, & ce sens charnel qui se trouve dans les heretiques, dans les libertins & dans les gens qui ne sont penetrez ni de Dieu ni des veritez de l'Ecriture, qui n'ont jamais étudié ni lû les propheties, & qui se mêlent pourtant de condamner les interpretations de tant de grands hommes: jusqu'à vouloir, disent-ils, faire connoître au public que tous les Reformez ne donnent pas dans ces visions Apocalyptiques. Ce qui sied tres-mal à des gens qui n'ont aucune connoissance de la theologie, & qui ne sçavent pas même ce que c'est que l'Ecriture. Si cette temerité est condamnable dans ceux qui ne sont pas de la profession, elle est un vrai scandale dans ceux qui en sont.

Que dit on contre cela? On dit qu'il n'y a pas un de ces caracteres sur lesquels on ne puisse faire des difficultez. Je le croi: & la raison de cela est que les descriptions prophetiques sont proprement des enigmes, ce sont des descriptions toute figurées. Le Saint Esprit a jugé à propos d'en user ainsi. Tout de même donc que quand on a composé une de ces descriptions figurées d'un sujet lesquelles nous appellons enigmes, il ne se trouvera pas un de ces cara-

cteres en particulier qui ne soit applicable à d'autres sujets qu'aux veritables. Ainsi dans la description de la Babylone spirituelle, à en prendre tous les caracteres separement, peut être s'en trouvera-t'il beaucoup d'équivoques, & qui se pourront appliquer à d'autres sujets. Mais si on rencontre un sujet à qui tous les caracteres de ce qu'on appelle un enigme, conviennent dans un sens propre. Alors il est certain qu'on a bien rencontré le sens de l'Autheur, & qu'on est entré dans le vrai sens des expressions figurées. Car tous les caracteres d'une description enigmatique, si elle est bien faite, ne sçauroient jamais convenir à differents sujets. Ainsi quand on a rencontré un sujet auquel conviennent dans le sens propre tous les caracteres qui composent l'Antichristianisme exprimés en termes figurez, on peut étre assuré que l'Antichristianisme est là. Il est à remarquer qu'il n'y a point de propheties qu'on n'aneantisse & qu'on n'élude si on se paye des difficultez qui se peuvent faire. Et nous ne pourrons plus être assurez par les propheties du Vieux Testament que Jesus Christ est le Messie. Car il est certain que les chicanes des Juifs contre nos oracles, sont beaucoup plus apparentes que celles des Papistes, des faux Protestants & des libertins, contre les oracles qui depeignent le Papisme & le Pape sous les termes de Babylon & de l'homme de peché. Il me seroit aisé de prouver que le Pape & le Papisme sont aussi vivement dépeints dans le nouveau Testament que Jesus Christ & le Christianisme le sont dans le Vieu. Combien les Juifs peuvent-ils nous faire de difficultez, sur l'étenduë, sur la gloire, sur la magnificence attribuées au regne du Messie? Car ce regne spirituel est dépeint en des termes d'une grandeur temporelle qui obscurcissent tout, & qui exposent tout aux difficultez des ennemis de la verité. La nature du culte Chrêtien nous est dépeinte sous les termes de sacrifi-

ces, d'holocaustes, de temple, d'autel, de Sacrificateurs & de Levites, comme si le culte levitique eût dû subsister sous le Messie. Il ne nous paroit pas dans les Prophetes qu'il dût abolir ce culte: au contraire, il semble qu'il devoit étre rétabli avec plus de grandeur qu'auparavant. Et quelles difficultez ne nous peuvent point faire là dessus les Juifs? Cela vient de ce que les Prophetes se servent pour dépeindre le culte du Christianisme des termes qui étoyent alors en usage, pour exprimer le service divin. Jesus Christ a-t'il porté le nom d'Emanuel comme Esaye l'avoit si formellement predit? Jesus Christ a t'il eu des enfans comme Esaye l'avoit dit, *& il se verra de la posterité*? A-t'il donné des batailles & cassé la tête à Princes & à Rois, comme David l'avoit predit dans le Pseaume 110? Afin donc que les Propheties conviennent à un sujet il suffit qu'elles lui puissent étre appliquées, & qu'elles ayent été accomplies en lui dans un bon sens, soit dans le sens figuré, soit dans le sens propre, & qu'elles se rencontrent toutes accomplies en lui sans exception: car alors ce concours est une preuve indubitable de verité. Grotius & Hammond ont appliqué ce qui regarde l'Antechrist, le premier au faux Messie Barchokeva: le second à Simon le Magicien. Mais c'est avec si peu de justesse & tant de violence, qu'il est surprenant que d'habiles gens ayent pû donner dans ces ridicules conjectures. Parce qu'il leur étoit impossible d'appliquer à ces fantômes tout ce que l'Ecriture dit de Babylon & de l'empire de Babylon, ils ont appliqué cela à d'autres sujets: mais avec si peu de bonne foi, qu'il seroit aisé de faire voir que rien n'est plus faux que leurs imaginations. D'ailleurs ce sont des interpretes modernes qui en cela comme presqu'en toutes choses ont abandonné les anciens & les interpretes de tous les siecles, & de toutes les religions. Ils ont bouleversé les idées

que les anciens avoyent donné de l'Antechrist, & celles que le papisme lui même avoit conçuës sur les propheties de l'Ecriture: Et par consequent ils ne meritent aucune creance dans leurs conjectures combatuës par tout ce qu'il y a d'authorités au monde.

Considerations sur les merveilles de la providence dans les affaires presentes.

MEs Freres dans nôtre derniere Lettre, nous commençames un chapitre qui ne doit pas finir si tôt, & qui doit être long pour Dieu, pour vous, & pour vos ennemis. C'est celui des caracteres admirables qui brillent dans les actions de la providence, depuis que Dieu a commencé vôtre abaissement, & surtout depuis qu'il a travaillé à relever ce que l'ennemi de la verité avoit renversé. Nous ne sçaurions jamais assez appuier là dessus pour rendre à Dieu ce que nous lui devons, & pour admirer sa profonde sagesse & la grandeur de sa puissance. Pour vous ces considerations sont absolument necessaires, non seulement afin de vous inspirer les mouvements de reconnoissance que vous devez à Dieu pour tant de bien-faits: mais aussi afin de relever vos esperances abbatuës & vous persuader que Dieu travaillant évidemment en vôtre faveur, le tems de vôtre delivrance approche. Enfin ces reflexions sont necessaires pour vos ennemis: car nous nous sommes proposez de les reveiller s'il est possible, de leur faire ouvrir les yeux sur ces merveilles, de leur amolir le coeur & de les ramener à Dieu par une vraye conversion. Rien n'y est plus propre qu'une forte application aux miracles que Dieu fait aujourd'huy à la vûë de toute l'Europe. La premiere de ces merveilles ausquelles je veux prier aujourd'huy & vous & nos persecuteurs de faire attention, c'est le prompt

changement qui eſt arrivé dans les affaires du monde par des reſſorts inconcevables, & où le doigt de Dieu eſt marqué ſi viſiblement, qu'il faut étre athée & impie endurci pour ne le pas voir. La paix étoit neceſſaire à nos ennemis pour venir à bout de ce qu'ils appelloyent *leur grand ouvrage*. Elle avoit été faite cette malheureuſe paix : une tréve de vint ans ſembloit plus que ſuffiſante pour accomplir les grands deſſeins qu'on avoit conçûs : car une Egliſe qui a gemi vint ans ſous l'opreſſion eſt à peu prés étouffée. Les plus zelez meurent pendant ce tems, les enfants viennent qui n'ont point connu la verité, & qui élevez dans le menſonge & dans l'eſclavage, n'ont pas même la penſée de recouvrer la liberté. Auſſi c'étoit-on vanté que les enfans de Monſieur le Dauphin venus en âge de raiſon, ne ſçauroyent pas méme qu'il y eût eu des Huguenots en France. Pouvons-nous aſſés admirer, mes Freres, comment Dieu a confondu ces conſeils ſuperbes, qui ſembloyent avoir été pris au ciel, & formez ſur les decrets éternels de la divinité, tant on les propoſoit d'un ton ferme. Qu'en cela nous voyons bien l'accompliſſement de l'oracle qui dit des ennemis de Dieu : *Ils prendront conſeil, mais il ſera diſſipé, ils diront la parole, mais elle n'aura point d'effet. Les nations ont fremi & ont conjuré contre Dieu & contre ſon Oint, mais Dieu ne s'en fera que rire de la haut.* Il ſouffle ſur les deſſeins des hommes, & leurs deſſeins s'évanouïſſent plus facilement que la fumée. N'eſt ce pas une œuvre de Dieu que cette paix qui ſembloit établie ſur des fondements ſi fermes, & qui étoit d'une neceſſité abſoluë pour achever nôtre ruine, ſoit fonduë en un clin d'œil, & ait été abîmée ſubitement, comme ſi la terre s'étoit ouverte pour l'angloutir? Permettez nous, mes Freres, de vous faire reſſouvenir que ce fut preciſement nôtre conjecture il y a plus de trois ans, quand nous expliquions

tes paroles de l'onziéme chapitre de l'Apocalypse. *Ceux des tribus, langues & nations ne permettront point que leurs corps morts soyent mis au sepulchre.* Nous vous disions que ces deux témoins morts sur la place de la grande cité, c'est l'Eglise Reformée abbatuë en France. Et nous ajoûtions que ceux qui empêcheront leur sepulture & leur totale extinction, *Ce sont les tribus, peuples, langues & nations, c'est à dire les divers peuples circonvoisins, &c. Il y a apparence*, disions nous, *que toute l'Europe contribuera à empêcher que la France ne vienne à bout de son dessein, d'extirper la verité. Cela signifie que les vrais Chrétiens & les Reformez seront ceux qui reveilleront l'Europe, tant Catholique Romaine que Protestante, pour l'obliger à penser à elle & à sa seureté.* Cela se trouve vrai au pied de la lettre, & s'accomplit precisement à l'écheance des trois jours & demi de la mort des deux témoins. Ce sont les disperséz par la persecution qui ont reveillé les Princes Protestants, & ce sont les Princes Protestants qui par leur union & leurs conseils ont reveillé l'Europe, afin de l'obliger de profiter de ces heureuses circonstances, pour rompre le joug de la France. Nous avions encore exprimé nos conjectures d'une maniere plus expresse. *Déja*, disions-nous, *tous les Protestants se réünissent d'interêt par tout. La Maison d'Autriche commence même à mieux connoistre ses veritables interêts. Il y a donc lieu d'esperer que la tréve qui a donné lieu à cette derniere entreprise ne sera pas assez calme pour donner aux persecuteurs le loisir d'étouffer entierement la verité.* Quand nous conçûmes cette esperance, elle ne nous paroissoit encore fondée sur aucune apparence humaine. Car encore que les Protestants & la Maison d'Autriche conceussent leurs veritables interêts ; on ne voyoit aucun chemin par où ils pussent revenir de l'état où on les avoit pousséz. Le Roi avoit répandu par tout la terreur

de son nom. Il avoit fait à la tréve qu'il venoit de conclurre des remparts de frayeur qui sembloyent inaccessibles, aussi bien que ses frontieres, qu'il avoit munies de tant de citadeles, depuis une mer jusqu'à l'autre, & qu'il defendoit par des armées prodigieuses, dont la paix n'avoit pas diminué le nombre. L'Empereur étoit occupé à une guerre contre le Turc, dans laquelle il trouvoit des appas par le grand succez. Les Hollandois ne se voyoient pas en état de rien entreprendre seuls. Les Princes Protestants étoyent encore trop desunis. Le Roi entretenoit dans les Cours protestantes les mieux intentionnées pour nous, de si habiles Ministres, & y repandoit tant d'argent que tout y étoit à sa devotion. L'Angleterre le seul Royaume dont il eût eu quelque chose à craindre, étoit entierement à lui par l'union étroite qu'il avoit avec le Roi de cette grand' Ile. Cependant en un moment Dieu a levé tous ces obstacles, rompu toutes ces digues, & se prepare à répandre sur la France l'innondation de sa vangeance & les effets de ses menaces. Tous ces peuples, ou qui trémbloyent, ou qui étoyent occupez ailleurs, ou qui étoyent divisez par leurs differents interêts, se trouvent réünis par un concert qui n'eut jamais d'exemple. Car jamais on ne vit autant d'ennemis conjurés contre un seul Etat. Et afin que l'oracle fut accompli dans toute son exactitude, les *peuples*, *nations*, *tribus & langues*, c'est à dire, les peuples circonvoisins empêcheront la sepulture des témoins, Dieu a voulu que les Italiens même fussent de la partie, & que le pape se trouvât comme à la tête d'une ligue des princes Catholiques Romais & protestants pour humilier la France. Celui qui est le centre de l'unité, aujourd'hui se trouve separé de l'une de ses principales parties. Le pape reconnoît que Dieu lui presente dans cette occasion un juste moyen de mortifier à son tour

une couronne & un prince qui depuis vint ans, se fait un plaisir de le mortifier par des chicanes, des procedures, & des entreprises les plus injustes du monde, selon les principes de la Religion Romaine, & selon le droit des gens. Dieu a fait que par une longue suitte de petits differents, qui enfin sont devenus grands, la France se trouve avoir sur les bras celui qui seul pouvoit servir de centre à une ligue contre les protestants. Et afin que la revolte soit generale contre la France, plusieurs gens esperent que le Duc de Savoye le plus humilié de tous les esclaves de la France, aura enfin honte de sa servitude, & rompra ce pesant joug dont il a les épaules chargées, aussi tôt qu'il verra les armes des princes confederez en action. Admirez donc, mes Freres, avec une profonde reconnoissance l'état où sont aujourd'huy vos persecuteurs. Le Roi se trouve chargé de toute l'Europe au dehors, & incommodé de tout ce qu'il y a de nouveaux convertis au dedans, à un point qu'il s'est cru obligé de les desarmer & de leur ôter tous leurs emplois. A l'un il a ôté une charge de Lieutenant de Roi, à un autre celle de Capitaine de Vaisseau, à d'autres celle de Chef d'Escadre, c'est-à-dire, que de simples mécontens il s'est fait des ennemis.

Si nous tournons les yeux sur les moyens dont Dieu s'est servi pour amener les choses où elles sont, nous y trouverons mille autres sujets d'admirer la profonde sagesse de Dieu & sa puissance infinie. Par tout ce sont des miracles qui doivent atterrer vos ennemis & relever vos esperances. Par exemple le succez & l'entreprise d'Angleterre, est un tissu de merveilles. Déja c'en est une que le prince à la tête d'un Etat dont il n'est pas le Maître, conçoive le dessein de l'engager dans l'entreprise du monde qui avoit les plus terribles dehors. Une République naturellement pleine de precautions, dont le fonde-

ment est le commerce, & dont la paix est l'ame, qui haït jusqu'au nom de *Guerre*, qui n'a jamais armé que pour des guerres défensives, qui n'a jamais rien voulu risquer, qui a toûjours joüé à coup seur, autant qu'il lui a été possible. C'est, dis-je, là l'Etat que le prince entreprend d'engager dans l'action la plus hazardeuse qui fut jamais; une action qui venant à manquer laissoit la Republique renversée sans ressource; une action qui tout au moins l'engageoit inévitablement dans une guerre offensive, où elle pouvoit avoir à combattre les deux plus puissants Rois de l'Europe, & peut-étre toute l'Europe Catholique Romaine. Qui peut inspirer une telle pensée que Dieu qui fait souvent ses ouvrages en inspirant aux hommes des desseins combattus par toutes les apparences de mauvais succez? Dieu paroît il moins dans les moyens dont le prince s'est servi pour amener la Republique au point qu'il souhaitoit? Il dispose tous les preparatifs de cette grande entreprise, il achete des troupes des princes Allemands, il fait armer une flotte sans en rien communiquer à l'Etat. Il est vrai que ces mesures étoyent necessaires pour garder un secret qui étoit ici d'une necessité absoluë. Mais il est vrai aussi que ces mesures sembloyent toutes propres à faire manquer l'entreprise. Il n'y a point de République où le corps de l'Etat & ses membres soyent si jaloux de leur liberté. Il n'y a pas un particulier qui n'ait les yeux ouverts sur les demarches de celui qui commande les armées, Et si l'un des predecesseurs du prince ou le prince lui même, eût entrepris autrefois de faire le moindre mouvement sans en avoir fait passer les resolutions par toutes les formes, la frayeur, l'étonnement & en même tems le zele pour la liberté publique auroyent armé les plus timides. Ici toute une nation voit faire les plus grands mouvements qui se soyent jamais faits dans la Republique, sans étre touchée que d'ad-

miration & d'étonnement. Tous ceux qui naturellement devoyent étre les premiers mobiles de ces operations, ne sçavent ce que cela signifie, ni d'où cela vient, & ne s'en allarment point: ils ne se recrient point qu'on fait sortir les affaires de leur canal ordinaire, qu'on les mene dans des precipices & qu'étant libres & même souverains on les gouverne comme des sujets.

Les affaires étant amenées jusqu'au point d'eclorre le Prince propose son dessein, il demande le consentement de l'Etat sans lequel il ne pouvoit rien faire, & sans quoy non seulement ses preparatifs demeuroyent inutiles: mais sa reputation & sa fortune demeuroyent entierement renversées sans ressource. Il y avoit peu d'apparence d'obtenir ce consentement. Et le Prince luy-même s'en est souvent exprimé à l'entrée de son entreprise comme d'une chose sur laquelle il craignoit beaucoup plus qu'il n'esperoit. Ne voit on pas là dedans le doigt de Dieu, qu'un Prince d'un profond jugement, & d'une si grande sagesse s'engage dans une affaire qui le doit perdre infailliblement s'il la manque, & qui dependoit du consentement de la Republique, lequel il n'esperoit presque pas d'obtenir ? Les Armées étant prestes à embarquer, & les Flottes equipées il demande permission à l'Etat de les mener en Angleterre. Il obtient ce consentement à la premiere instance, & il l'obtient d'une maniere non seulement unanime, mais pleine de transport de joye, de tendresse, & de larmes. Pour tous ceux qui sçavent un peu le gouvernement de cette Republique, & qui connoissent la disposition des esprits, c'est icy un endroit où l'on est abismé dans l'admiration, & où l'on ne sçauroit se lasser d'admirer les ressorts inconcevables de la providence & la puissance de Dieu sur les cœurs des hommes. Toute l'Europe sçait que pour prendre des resolutions souvent peu im-

portantes, il faut icy quelques fois des mois & des années à cause de la forme du gouvernement. On sçait qu'une seule voix & une seule ville est capable d'arrester les desseins, les plus importants, & les plus utiles. On sçait que quand il s'agit de s'engager dans quelque peril & dans quelque depense il faut des peines inconcevables pour amener les villes & les voix à cette unanimité absolument necessaire pour l'execution des grands desseins. Quatre ans auparavant on avoit vû dans le païs un soûlevement d'esprits presque universel contre le Prince, parce qu'il avoit fort pressé le consentement pour une levée de seize mille hommes; que deux ou trois voix dans l'Etat avoyent empêché. Et icy il ne s'éleve pas la moindre contradiction sur la resolution la plus hazardeuse qui ait jamais été prise dans la Republique. L'amour pour la liberté & pour les privileges se taît. La Republique avoit droit de se plaindre de ce qu'on s'étoit avancé dans une si grande entreprise par tant de preparatifs sans luy en rien communiquer: mais elle demeure satisfaite des raisons qu'on luy donne que dans l'affaire presente on ne pouvoit pas en user autrement. La jalousie des ennemis du Prince qui par tout ailleurs avoit paru si agissante pour empêcher son aggrandissement demeure immobile & muëtte, dans une action qui devoit porter, & son authorité & sa gloire au comble. Enfin la crainte si raisonnable dans des gens qui gouvernent une Republique dont la subsistence depend du commerce & de la paix avec ses voisins pouvoit opposer cent choses à ce grand dessein. Il est vray qu'il avoit de tres-beaux côtés pour la gloire & pour le bien de l'Etat, & il étoit fort agreable à la Republique de pouvoir esperer de se voir delivrée du joug de ces deux Rois qui la menaçoyent à tous les moments. Mais pour arriver jusqu'à cette esperance combien falloit il penetrer

de tenebres? Combien peu y avoit-il d'apparence de succés? Combien de maux & quelle ruine affreuse & totale si l'affaire venoit à manquer? C'étoit veritablement hazarder le tout pour le tout. Qui pouvoit répondre à l'Etat des dispositions de la nation Angloise? que pouvoyent faire le peu de troupes qu'ils étoyent en état de donner au Prince contre trois Royaumes, contre une puissante armée qui paroissoit alors tout à fait soumise aux ordres du Roy d'Angleterre? N'étoit-il pas certain que le Roy de France employeroit toutes ses forces pour maintenir son allié, & tomberoit sur les Provinces Unies? N'étoit-il pas apparent que le Prince arrivé en Angleterre, ne pourroit faire tout au plus que gagner le terrain pied à pied, exciter une guerre civile, où le Roy auroit ses amis & ses ennemis, & qui dureroit peut-être des années entieres? N'étoit-il pas evident que pendant cette division de l'Angleterre, les deux Roys alliés trouveroyent moyen de solliciter & de faire une ligue Catholique sous un faux pretexte d'une guerre de Religion? Et durant ces mouvements qu'auroit pû devenir la Republique qui auroit eu ses Armées & ses Flottes occupées en Angleterre, abandonnée à la fureur d'un ennemy aussi terrible qu'est la France? Enfin jamais proposition n'eut plus de mauvais côtés, jamais entreprise ne pût être plus legitimement contredite, & quand l'Etat auroit refusé son consentement on n'auroit pû le blâmer. Cependant il donne ce consentement sans contestation, sans contradiction, sans envisager même aucune des difficultés. Certainement si Dieu n'est là dedans il ne se trouve nulle part.

Continuons de voir le doigt de Dieu: la Flotte part le 29. d'Octobre avec un vent de Sud ou même Sud-Ouest qui tout au plus ne pouvoit servir qu'à la mener au Nord d'Angleterre. La même nuit une

tempeste s'éleve qui disperse la plus grande partie de la Flotte, & fait rentrer l'autre dans le port: les vaisseaux dispersés reviennent, & se trouvent tous, ou à peu prés, revenus au port douze jours aprés, precisement dans le temps que le vent revenu du bon côté leur fournit occasion de repartir. Ainsi cela ne fait point de mal & sert beaucoup, parce que cela fit prendre le change au Roy d'Angleterre, & luy fit croire qu'on avoit dessein de descendre au Nord d'Angleterre, & qu'on avoit là ses intelligences: Ce qui fit que la Cour tourna & toutes ses Armées, & tous ses soins de ce côté là: Ainsi l'West où l'on avoit toûjours eu dessein d'aborder demeura libre sans ennemis & sans defence. Le Prince y arrive avec le vent le plus favorable qu'on ait jamais eu sur la mer: mais ce vent qui avoit été si favorable pour les mener sur les côtes d'Angleterre étoit precisement opposé à celuy qui étoit necessaire pour entrer dans la rade du lieu où l'on vouloit aborder; le vent changea au moment même qu'il le falloit, & les mena dans le port. C'est encore une providence toute singuliere. Le Prince aborde & met pied à terre avec environ treize mille hommes effectifs, & une Cavallerie presque demontée par l'état où la mer avoit mis les chevaux. Voila cette nombreuse Armée dont le Roy d'Angleterre avoit voulu etonner ses peuples. Le Prince ne trouva point d'ennemis sur le bord, & bien luy en prit; car tous ceux qui ont vû la descente tombent d'accord que s'il y avoit eu 500 hommes sur le bord ils auroyent fait perir cette Armée. On ne trouva point d'ennemis, mais peu ou point d'amis qui osassent se declarer. Le Prince entra dans Exeter, aux acclamations du petit peuple, mais l'Evêque s'étoit retiré, le Maire & les autres Magistrats s'étoyent escartés, les notables s'étoyent cachés & avoyent abandonné leurs maisons. Quand on voulut

lire publiquement la declaration du Prince, les Chanoines qui étoient demeurés dans la ville sortirent de l'Eglise sans qu'il y en restât un seul. Et tout cela étoit un effet de la terreur qu'avoit jettée dans ces deux Provinces du West, les horribles executions que le Roy y avoit fait faire trois ans auparavant aprés l'affaire du Duc de Montmouth. Le Prince fut quinze jours dans la Province de Devonshire sans que son Armée se fut augmentée par aucune jonction considerable. Il y étoit arrivé plusieurs Lords & quelques Officiers de l'Armée du Roy: mais ils avoyent debauché fort peu de troupes. Tellement que l'Armée du Prince n'étoit pas de quatorze mille hommes, quand il s'avança vers Salysbury où l'Armée du Roy étoit déja arrivée nombreuse de plus de trente cinq mille hommes. Il falloit passer des defilés à travers des hayes & des rochers dans les Provinces de Devon & de Dorset, où cinq cens hommes auroyent pû arrester l'Armée du Prince. Qui n'admirera icy les grandes merveilles du Dieu tout puissant, du Dieu des batailles qui tient en sa main le cœur des hommes; qui les fait élever & s'abbaisser, qui donne le courage & qui l'abbat? Cette grande & nombreuse Armée du Roy, tombe à la veuë du Prince; son cœur s'amollit, & ne peut consentir a tirer l'épée contre un Prince qui ne vient combattre que pour la liberté, & pour la Religion. On sçait que le soldat n'entre gueres dans ce qu'on appelle vrays sentimens de conscience. Ils luy importe peu qui il serve pourvû qu'il soit bien payé; la Religion & la pieté sont bien rares dans les camps: On s'étoit dés long-temps assuré de la fidelité de cette Armée par tous les bons traittements qu'on peut faire à des gens de guerre. Enfin quoy qu'il y eût quelque lieu d'esperer que dans cette Armée plusieurs se declareroyent pour le Prince, cependant on n'avoit jamais esperé la moitié

de ce qu'on vit arriver. Et cela ne se put faire sans un coup extraordinaire de la providence. Le Roy se rendit à son Armée dans le dessein de combattre, on luy fit connoître qu'il pouvoit malaisément s'assurer sur ses soldats. Il n'osa en faire l'epreuve, il perdit courage, il s'enfuit & abandonna au prince & la victoire & le champ de bataille sans combattre. En tout cela recriés-vous, *O que grandes & merveilleuses sont tes œuvres! l'œil de l'Eternel est sur ceux qui le craignent, & sur ceux qui s'attendent à sa gratuité.* Dieu ne se montra pas moins merveilleux sur la mer que sur la terre. La Flotte Angloise entrant dans ce grand nombre de petits vaisseaux qui n'étoient chargés que de milice, & qui étoyent sans défense, y auroit fait des ravages épouvantables. Mais la providence la chassa vers le Nord pendant que l'armée du prince tendoit au Midy, & quand les ennemis eurent reconnu leur erreur, & qu'ils se mirent en devoir d'aller poursuivre la Flotte & l'armée de Hollande, le vent changea tout d'un coup & les arrêta. La main du Seigneur a fait tout cela. Elle est encore plus sensible dans les fausses mesures & dans les mauvais conseils qu'avoyent pris les deux Rois pour la ruïne de son Eglise. Mais ce sera pour une autre fois.

Le 15. Fevrier, 1689.

XIII. LETTRE PASTORALE.

Réponſe aux moiens dont ſe ſert l'Evêque de Meaux pour éluder nos preuves au ſujet de l'Antichriſtianiſme de l'Egliſe Romaine. Suite de l'hiſtoire des merveilles de la Providence en nôtre tems.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous ſoit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jeſus Chriſt.

MOnſieur Boſſuet à ſon tour & aprés pluſieurs autres, tâche à eluder les caracteres de l'antichriſtianiſme pour les empêcher de convenir à ſa Religion. Mais en verité il le fait ſi pitoyablement, qu'on croiroit qu'il a deſſein de trahir ſa cauſe. De 50. ou 60. articles que nous avons trouvez & expoſez dans nôtre Accompliſſement des propheties, il en touche deux ou trois des moins importants. C'eſt ainſi qu'on ruine une demonſtration comme celle dont nous avons donné l'abregé dans nôtre Lettre precedente. Premierement il travaille à ce que l'on objecte, que le Pape s'eſt élevé *comme Dieu, au deſſus de tout ce qui s'appelle Dieu*, & répond que cela eſt faux, & qu'on ne trouvera le nom de Dieu, donné au Pape, que par quelque méchant gloſſateur. Eſt-ce avoir de la pudeur que de parler ainſi? N'avons nous pas cité des Inſcriptions faites à Rome par ordre des Papes, des Dedicaces faites par leur permiſſion, des diſcours & des harangues faites en leur preſence, imprimées avec autorité; des Li-

vres faits par de fameux Auteurs qui ont donné le nom de *Dieu* au Pape? Et quand méme il ne se seroit pas donné le nom de *Dieu*, en seroit-il moins vray qu'il s'est élevé au dessus des Rois qui sont les Dieux de la terre, au dessus méme des Anges & des Saints dont le Papisme fait les Dieux du ciel? Et par consequent en luy seroit accompli l'oracle qui dit, qu'il doit étre assis dans l'Eglise de Dieu comme s'il étoit Dieu, & s'élever au dessus de ce qui s'appelle Dieu. Outre cela est il necessaire qu'une prophetie soit accomplie dans le sens propre: ne suffit-il pas qu'elle le soit dans le sens figuré? Ainsi quand le Pape ne se seroit fait Dieu que dans un sens figuré, & au sens que les Monarques le sont, ne seroit-ce pas assez? Si donc M. Bossuet n'a rien autre chose à nous dire, il n'obscurcira pas ce caractere de l'antichristianisme qui se trouve dans son Eglise. Ne le pouvons-nous pas méme bien convaincre là-dessus par sa propre theologie? Il est de ceux qui ne veulent pas que le Pape soit infaillible & qu'il ait le pouvoir de détrôner les Rois & d'absoudre les sujets du serment de fidelité. Or le Pape s'attribuë ces privileges : Appartient-il à autre qu'à Dieu de détrôner les Rois & de donner leur couronne à d'autres? Il se fait donc Dieu, & il s'arroge les droits de Dieu, selon M. Bossuet luy-méme.

Mais M. Bossuet attaque principalement les douze cens soixante ans de durée que nous assignons au regne de l'Antechrist, & l'epoque où nous faisons commencer ce periode de douze cens soixante ans. Il veut tirer avantage des variations de nos Auteurs là dessus. Les uns veulent que l'antichristianisme ait commencé aprés Gregoire I. Les autres descendent encore plus bas, les autres viennent méme jusqu'à Hildebrand Pape sous le nom de Gregoire VII. dans l'onziéme siecle. Premierement voila qui est fort important: que nous nous trompions tous dans

le point où il faut commencer le regne de l'Antechrist ; qu'importe ? En sera-t'il moins vray que le Pape & le Papisme subsistant aujourd'huy, & tel qu'il est, au moins depuis sept ou huit cens ans, est le veritable antichristianisme ? Cela est tout aussi bon que si je disois : L'Empire Romain n'est pas l'Empire Romain & n'en a pas les caracteres. Car les historiens varient sur le point de la naissance de cet Empire ; les uns content ses années depuis la premiere fondation de la ville de Rome : les autres disent, il n'est pas raisonnable de mettre dans le nombre des années de l'Empire Romain les premiers siecles de la ville de Rome, durant lesquels elle ne fut qu'une mediocre ville avec de tres-petites dêpendances , il faut au moins attendre qu'elle soit maîtresse de l'Italie. D'autres disent : Non, l'Italie ne fait pas un Empire, il ne faut commencer l'Empire Romain que du tems auquel sorti de l'Italie il a reduit les Royaumes voisins en Provinces. Ne seroit-ce pas là une fort belle raison à quelqu'un de soûtenir que l'Empire Romain n'a jamais été, parce qu'on n'est pas d'accord par où il a commencé ? Il est vray on n'est pas d'accord en quel temps il faut commencer le nombre de 1260. ans. Mais c'est que Dieu ne veut pas qu'on découvre tout en tout temps. On n'avoit pas fait jusqu'icy assez d'attention à deux passages qui marquent tres-clairement où l'on doit prendre le commencement de l'antichristianisme. Le premier passage est celuy de S. Paul qui dit, que *quand celuy qui obtenoit*, c'est à dire l'Empire Romain, *seroit aboli, alors le méchant sera revelé.* L'autre passage est celuy de S. Jean qui dit, *que les dix Rois prendront puissance avec la Beste en un méme temps.* Ces deux passages disent bien nettement que l'on doit conter les ans de l'Antechrist du temps auquel l'Empire Romain a été aboli & demembré en dix Royaumes.

M. Bossuet se récrie sur tout contre cette epoque,

parce que je la commence avec Joseph Medde, environ le Pontificat de Leon I. un saint Evêque & suivi de tant d'autres saints Evêques de Rome. Parcequ'il a trouvé ici matiere à faire des declamations il s'y arrête long-temps, & repete avec beaucoup de pompe ce que luy & les autres ont déja dit cent fois, que selon nous, il faut que les Saints du quatriéme & du 5e. siecle ayent été des Idolatres, des Antechrists & des fauteurs de l'Antechrist. Premierement quand il y auroit quelque chose de raisonnable dans les declamations de M. Bossuet, & que Leon I. & ses successeurs jusqu'à Gregoire I. ne pouroient être renfermez dans le periode de l'antichristianisme, que cela feroit-il dans le fonds à l'hypothese des Reformez, que le Papisme est l'antichristianisme ? Hé bien, à la bonnt heure, que le periode antichrétien ne commence qu'aprés Gregoire I. tout le mal qui en reviendra c'est que Joseph Medde & moy qui avons posé le commencement de ce periode sous Leon I. nous serons trompez. Le Papisme ne gagnera pas beaucoup à cela, il ne laissera pas d'étre l'antichristianisme, & tout ce que la Religion Reformée y perdra, c'est qu'elle sera obligée d'attendre quelques siecles pour voir la fin du regne de l'Antechrist. Mais cela n'arrivera point, & je suis persuadé autant qu'on le peut étre, que Joseph Medde a divinement rencontré dans son epoque des 1260 ans.

Les exclamations de M. Bossuet sont les plus vaines du monde. Il nous fait un portrait de la sainteté & des grandes qualitez de Leon I. & de son zele pour soûtenir la verité; des saints Conciles qu'il a fait tenir, comment il s'est fait respecter par Attila, &c. le Concile de Calcedoine s'écrioit à chaque mot des decisions de Leon: *Pierre a parlé par Leon, au lieu qu'il faloit dire que l'Antechrist parloit par sa bouche, ou plûtost que Pierre & Jesus Christ méme parloyent par la bouche de l'Antechrist.* Aprés quoy M. Bossuet

ajoûte cette grande exclamation : *Ne faut il pas avoir avalé jusqu'à la lie le bruvage d'assoupissement que boivent les Prophetes de mensonge & se'n être envyré jusqu'au vertige, pour annoncer au monde de tels prodiges.* Qui est ce qui ne seroit ému par de semblables figures ! Et où est le systeme d'explication de propheties qui pourroit tenir bon contre de telles foudres ? En verité je crains bien que nôtre compilateur de variations n'ait pas assez bû de *ce breuvage d'assoupissement* dont il parle : son assoupissement ne va pas jusqu'à le rendre insensible, car peut être sait-il de la verité plus qu'il n'en dit. On l'a déja dit & on le redit encore, qu'il n'est point necessaire que les Evêques de Rome depuis Leon I jusqu'à Gregoire le grand ayent été des scelerats & de vrais Antechrists, afin qu'on puisse marquer le commencement de l'antichristianisme dés le temps de Leon I. Il y a de grands maux qui se forment par de petits commencemens, & il n'y en a presque pas d'autres, & dans le periode de ces maux on renferme pourtant ces petits commencemens. L'exclamation de M. Bossuet est à peu prés aussi bien placée que si je la mettois aprés ce que je vas dire. Les phtisies, les hydropisies & cent autres maladies tres mortelles ont des commencemens insensibles, c'est une indigestion d'estomach, c'est quelque déreglement dans les humeurs, quelque dureté dans le foye, quelque intemperie dans les entrailles, qui dans le commencement n'empêchent pas un homme de boire, de manger, de dormir & méme de faire les plus violens exercices, comme sont aller à la chasse & à la guerre : la maladie augmente, elle vient à son dernier periode, elle met le patient à l'extremité. Un habile Medecin prend connoissance de tout ce qui a precedé ; il se fait instruire des plus simples & des premiers accidens de la maladie ; il en marque le commencement & l'origine du temps de ces premieres intemperies

d'entrailles qui n'empêchoient le malade dans aucune de ses fonctions. Un homme comme M. Bossuet luy diroit, *il faut avoir bu la coupe d'assoupissement jusqu'à la lie*, pour renfermer dans le periode d'une maladie mortelle, des semaines & des mois dans lesquels on buvoit, on mangeoit bien, on montoit à cheval, on couroit le Cerf, on se trouvoit dans les occasions. Certainement l'Antichristianisme est cela méme. C'est une maladie mortelle dans l'Eglise. Elle a commencé dés le temps des Apôtres, dés l'âge de S. Paul *le mystere d'iniquité se mettoit déja en train.* L'orgueil & l'affectation de la prescéance étoient les premiers germes de la tyrannie ; le service des Anges que l'Apôtre condamne dans quelques Asiatiques, étoit le commencement de l'idolatrie. Ces germes coûverent durant plusieurs siecles, & ne vinrent à éclorre que dans le cinquiéme siecle : Ce monstre ne vint pas au monde tout grand, il fut petit durant un long-temps, & il passa par tous les degrez d'accroissement. Pendant qu'il fut petit il ne ruina pas l'essence de l'Eglise : Leon & quelques uns de ses successeurs furent d'honnêtes gens: cela se peut ; mais autant que l'honnêteté & la pieté sont compatibles avec une ambition excessive. Car ce qu'il y a de gens sinceres dans l'Eglise Romaine avoüent que cet Evêque fut le plus ardent qui eût été jusques là, à soûtenir les droits que le Siege Romain usurpoit sur tous les autres : * *personne*, dit M. du Pin, *n'a été si ardent que S. Leon à répandre par tout & à publier les Canons de Sardique qui accordoyent les appellations à Rome. Mais*, dit il, *il est bien allé au delà de ce que le Synode permettoit*. Le méme M. du Pin dans un autre Livre, dit : ‡ *Nous voila arrivez au tems de Leon I. que tout le monde sçait avoir merveilleusement travaillé pour augmenter l'autorité & les privileges du siege Romain, & pour diminuer la puissance*

* *De Disciplina Eccles. p. 128.* ‡ *p. 124.*

des autres Evéques. Toute sa conduite parle de ses entreprises. Il est certain aussi que de son temps l'Eglise se trouva fort avant engagée dans l'idolatrie du culte des creatures, ce qui est un des caracteres de l'antichristianisme. Et bien que ces maux ne fussent pas encore extrémes & ne fussent pas tels qu'ils damnassent la personne de Leon, qui d'ailleurs avoit de tres-bonnes qualitez, c'étoit pourtant assez pour faire les commencemens de l'antichristianisme. *Il faut donc*, dit M. Bossuet, *que dés lors la sainte cité fût foulée aux pieds par les Gentils, les deux témoins mis à mort, la femme enceinte, c'est à dire l'Eglise, chassée dans le desert : dés lors enfin commencerent les execrables blasphemes contre le nom de Dieu & contre tous ceux qui habitent dans le ciel, & la guerre qu'elle devoit faire aux Saints.* Or dire que tout cela ait commencé du temps de S. Leon, de S. Gelase, de S. Gregoire, *c'est le comble de l'extravagance.* En verité M. Bossuet est un homme qu'on ne peut pas ramener au bon sens, tant il s'en écarte. Est-il donc necessaire encore une fois qu'une maladie fasse dés son origine tous les desordres qu'elle cause dans la suite? Faut-il qu'un lionceau en naissant puisse déchirer un bœuf parce qu'il le pourra déchirer quelque jour? Y a-t'il de la raison à dire : puisque les historiens content les ans de Rome & de l'Empire Romain depuis Romulus, il faut que sous Romulus & les Roitelets ses Successeurs, Rome ait usurpé & exercé la tyrannie sur toute l'Europe, & sur une partie de l'Affrique & de l'Asie? Quand donc il seroit vray qu'on ne pourroit imputer à l'Eglise Romaine du temps de Leon, de Gelase & de Gregoire d'avoir foulé & fait fouler l'Eglise par les payens, d'avoir vomi des blasphemes contre Dieu & ses Saints, est-ce qu'il est necessaire que l'antichristianisme ait fait en naissant tout le mal qu'il a fait dans la suite? Mais de plus il est certain que dés ce temps commencerent

tous les caracteres de la Beste ; dés le temps de Leon les gentils ou payens commencerent à fouler l'Eglise. Car le paganisme qui est le culte des creatures y entra. Dés lors on commença à blasphemer contre Dieu & ses Saints ; car ôter à Dieu son veritable culte pour en faire part aux Saints, c'est blasphemer contr'eux. Dés lors la femme, c'est à dire l'Eglise, commença à étre dans la superstition comme dans un desert où on la reduisoit de jour à autre plus à l'étroit. Mais, dit M. Bossuet, pourquoy commencer l'antichristianisme sous Leon I. & non devant ? *Car ce qui le constituë veritablement c'est la pretention de la superiorité, c'est la corruption des mœurs, c'est principalement la nouvelle idolatrie. Tout cela n'est pas plus sous Leon que quatre-vingt ou cent ans auparavant.* C'est ce qu'il appelle *une absurdité infinie.* Nous luy nions que la tyrannie, la corruption des mœurs & l'idolatrie ne regnassent pas plus sous Leon que cent ans auparavant. Cela est faux. Cent ans avant Leon l'adoration des Saints & des reliques étoit inconnuë ; 15. ou 20. ans aprés on commença à en voir quelque vestige dans les écrits des Peres. Mais ce ne fut rien de considerable avant la fin du quatriéme siecle. La tyrannie de l'Evêque de Rome étoit pareillement inconnuë avant Leon. Le reste de ce qu'il dit contre nôtre epoque du commencement des 1260. ans, sous Leon, est si pauvre que je ne sçaurois m'y arrêter.

Le second caractere de l'antichristianisme que M. Bossuet veut aneantir & détourner ailleurs, c'est celuy des dix Rois qui devoient commencer leur regne & regner avec la Bête. Avant que de parler des dix Rois il parle des sept. S. Jean dit : *Les sept testes sont sept montagnes sur lesquelles la femme est assise, & ce sont aussi sept Rois.* Nos Interpretes expliquent cela des sept gouvernemens differens sous lesquels Rome a passé. 1. les Rois. 2. les Consuls. 3. les Di-

ctateurs. 4. les Decemvirs. 5. les Tribuns militaires qui avoient la puissance Consulaire. 6. les Empereurs. 7. Et enfin les Papes. M. Bossuet trouve fort ridicule qu'on interprete ces sept Rois de sept gouvernemens: *pourquoy*, dit-il, *ne sont-ce pas sept Rois effectifs?* C'est à dire sept personnes singulieres qui soient autant de Rois? Pourquoy? C'est parce que S. Jean dit expressement que ces 7. Rois doivent étre trouvez dans la ville à sept montagnes, qui est Rome. Or dans Rome on ne sçauroit trouver precisement ce nombre de sept Rois ou de sept personnes singulieres couronnées; car il y en a bien davantage. C'est parce que S. Jean dit expressement que de son temps cinq Rois étoient tombez, & un sixiéme subsistoit. Or du temps que Saint Jean écrivoit il n'y avoit pas eu pour cinq Rois à Rome, car il écrivoit so s l'onziéme ou le douziéme des Empereurs. Au lieu que certainement il y avoit cinq especes de gouvernement qui etoient déja tombez à Rome du temps de S. Jean, & le gouvernement des Empereurs subsistoit comme le sixiéme. *Mais pourquoy*, dit nôtre auteur, *avoir oublié les Triumvirs? n'eurent-ils pas pour le moins autant de puissance que les Decemvirs?* C'est parce que les Triumvirs doivent étre rapportez à la Dictature perpetuelle. Et en effet le fameux Triumvirat d'Auguste, de Lepide & d'Antoine fit partie de la dictature perpetuelle établie par Sylla & par Cesar: la Republique ne fut redigée en forme d'Empire qu'aprés le triumvirat. Car quand nous mettons les Dictateurs pour l'un des gouvernemens, nous n'entendons pas cette Dictature extraordinaire qui ne duroit quelquefois qu'un mois ou deux, & méme beaucoup moins. Nous entendons cette dictature perpetuelle qui fut erigée par Sylla & qui continua jusqu'à l'Empire d'Auguste. Le Triumvirat fut la fin de cette Dictature perpetuelle, & ne fut rien autre chose que la Dicta-

ture divisée & posée sur trois testes. Enfin cette explication a paru si belle & si naturelle à Fromondus l'un des derniers Commentateurs papistes sur l'Apocalypse, qu'il a été contraint de l'adopter, quelque opposée qu'elle soit à ses interêts. Il avoüe que ces sept têtes sont autant de gouvernemens à Rome, & confesse que l'Antechrist, qui selon lui doit venir à la fin du monde, sera la septiéme tête. Mais M Bossuet croit renverser tout ce que nous disons pour prouver que le Pape est cette septiéme tête, en observant que S. Jean dit, que la septiéme tête *doit durer peu* : ce qui ne se peut verifier dans le gouvernement des Papes, qui a duré luy seul plus que tous les autres gouvernemens ensemble. Nous luy répondons que ces paroles, *il faut qu'il subsiste peu*, ne se doivent pas rapporter à la septiéme tête, mais à ce que S. Jean appelle le huitiéme Roy, *la Beste qui étoit & qui n'est plus, est aussi le huitiéme Roi.* Ce huitiéme Roy se fait par la division des Empereurs qui se coupent en deux ; Empereurs Payens & Empereurs Chrétiens. Et c'est cette derniere moitié de teste qui devoit subsister peu. Comme en effet, les Empereurs Chrétiens n'ont été à Rome qu'un peu plus de cent ans, & peut-être beaucoup moins, si l'on contoit la division de l'Empire Romain en dix Rois dés le temps d'Honorius, comme on le pourroit faire.

Aprés les sept Roys M. Bossuet vient au dix. C'est assurement un des endroits les plus incommodes pour ces Messieurs, & qui nous sert le plus à trouver l'Epoque de la naissance de l'Empire Antichrêtien. C'est que S. Jean dit expressement que la *Bête*, c'est à dire l'Empire Romain a dix cornes sur sa septiéme tête: Cette septiéme tête c'est le Papisme, & ces dix cornes sont dix Roys qui devoient diviser l'Empire Romain & avoir leur regne sous la septiéme tête. *Et les dix cornes que tu as vuës sont dix Rois qui n'ont point encore commencé à regner, mais ils pren-*

dront puissance comme Rois en un même temps avec la Bête. Ceux cy ont un mesme conseil & bailleront leur puissance & authorité à la Beste. Ce sont les dix Royaumes dans lesquels l'Empire Romain a été divisé: Et dans le temps de cette division commencerent la tyrannie & l'idolatrie antichrétienne: Ce caractere est sensible. Pour l'obscurcir M. Bossuet ne dit que deux ou trois choses qui semblent meriter qu'on y face quelque attention: La premiere, *C'est qu'aussi tost que ces dix Rois paroissent S. Jean leur fait donner leur authorité & leur puissance à la Beste &c. Mais je vous prie qu'ont contribué à établir l'Empire Papal des Rois Arriens tels qu'étoient les Visigoths & les Ostrogoths, les Bourguignons & les Vandales? Ou des Rois payens tels qu'étoient alors les Rois François & Saxons? Est ce là les dix Rois vassaux de la Papauté qui ne sont au monde que pour l'adorer?* Aprés cela M. Bossuet nous remet devant les yeux la tyrannie que les Rois Goths ont exercé contre les Papes, les violences & les persecutions des Rois Lombards contre Rome & l'Eglise Romaine. Comment peut-on dire que ces Rois ont donné leur puissance aux Papes dont ils ont été ennemis? M. Bossuet passe jusqu'aux Empereurs Grecs qui sont l'un de ces dix Rois puisqu'ils retinrent un demembrement de l'empire Romain. Or ces Empereurs Grecs bien loin de donner leur puissance aux papes les ont toûjours traittés comme sujets, & les Papes les ont reconnus pour leurs souverains jusqu'au temps de Charlemagne. Voila une belle difficulté pour un grand autheur, & où a-t'il trouvé que ces dix Rois devoient donner leur puissance à la Bête dés qu'ils commenceroyent à regner? Cela n'est pas dans le texte de S. Jean, cela est sorti du cerveau de M. Bossuet. Les Papes se donnent deux Jurisdictions, l'une spirituelle sur les Evêques & sur toute l'Eglise. l'autre temporelle sur les Princes, sur les Rois & sur

leurs biens & leur temporel. Dés le temps de Leon I. les Evêques de Rome commencerent à s'arroger la Jurisdiction spirituelle sur toute l'Eglise. Mais ils ne penserent de plusieurs siecles aprés à s'arroger le temporel & la puissance temporelle des Rois. Ainsi dans les premiers siecles de l'Antichristianisme, les Rois qui avoient partagé entr'eux l'Empire Romain, n'avoyent pas besoin de ceder aux Papes leur puissance, car ils ne la demandoyent & ne la pretendoyent pas. Il suffit pour l'accomplissement de l'oracle que dans la suite les Rois ayent été assés foibles pour se laisser arracher par l'Eglise Romaine & leurs biens temporels & leur puissance temporelle. Lui *donner leur puissance* ne signifie autre chose que se la laisser prendre.

La seconde difficulté que fait M. Bossuet est sur ce que quelques uns de ces dix Rois, comme les Rois François, & les Rois Saxons en se faisant chrêtiens, n'ont point donné aux Papes la puissance & la primauté, puisque le Siege de Rome avoit trés constamment cette primauté quand ils se sont convertis. Nous ne disons pas aussi que ce soit ces Rois proprement qui ayent donné aux papes leur primauté spirituelle. Ce sont les papes qui l'ont usurpée sur les autres Evêques. Ces Rois, dit encore M. Bossuet sont entrés selon nous, dans l'Empire Antichrêtien en même temps qu'ils se sont faits Chrestiens. Cela lui paroist un grand prodige. Mais cela ne nous paroist rien de semblable: Car il n'y a aucune difficulté à dire que ces Princes qui se sont convertis depuis le cinquiéme siecle & se sont adjoints à l'Eglise Romaine, sont entrés dans le Christianisme & dans l'Antichristianisme en même temps. Ils sont entrés dans l'Eglise d'Occident telle qu'ils l'ont trouvée. Elle étoit Chrêtienne, mais déja infectée des semences de l'Antichristianisme. Dieu a sauvé les élus qu'il avoit en-

tr'eux par le Christianisme qui étoit resté dans l'Eglise d'Occident & les a garantis du poison de l'Antichristianisme par les moyens qu'il sçait.

La troisiéme objection de M. Bossuet contre les Rois regarde ce que nous disons qu'aux dix Rois Goths, Bourguignons & autres qui diviserent l'Empire Romain en dix Etats dans le quatriéme siecle ont succedé dans la suitte des temps autres dix Rois, l'Allemagne, la Suede, la France l'Angleterre, la Hongrie, la Pologne &c. Sur cela nôtre autheur dit, *qu'on me reponde dumoins si c'étoient là ces dix Royaumes qui se devoient former du debris de l'Empire Romain à mesme temps que l'Antechrist devoit paroistre & qui luy devoyent donner leur authorité & leur puissance.* Vit-on jamais rien de plus pitoyable? C'est dont que la Loire, le Rhone, le Pau, le Danube, le Rhein ne sont plus les mesmes fleuves que du temps de Cesar: pourquoy? parce que ce ne sont plus les mémes eaux. C'est bien le mesme lit: Mais n'importe, selon la philosophie de M. Bossuet ce ne sont pourtant pas les mémes rivieres. Et qu'est-ce qui fait les Royaumes? Ne sont ce pas les pays, les terres? Quand les terres & les pays demeurent, encore qu'elles changent de nom & de maistres, les Royaumes ne demeurent-ils pas? *Mais*, dit nostre Autheur, *que fait ici la Pologne & les autres Royaumes du Nord que Rome ne connoissoit pas, & qui sans doute n'ont pas été formez de ses ruines lorsque l'Antechrist S. Leon est venu au monde?* Autre belle difficulté! comme si le sens de l'oracle evidemment n'étoit pas que l'empire Antichrétien dévroit toujours avoir sous soy dix Royaumes. Il importe beaucoup que quelques-uns de ces premiers Royaumes qui furent formez du debris de l'Empire Romain soient peris. Pourvû que la Providence ait mis d'autres Royaumes en leur place qui fassent toujours le nombre de dix. Au reste quand dans

cette enumeration de dix Royaumes, il s'en trouveroit en certains siecles plus ou moins, à cause des revolutions qui arrivent dans les Etats, c'est bien là de quoy faire un procés à l'oracle ? Dieu a choisi le nombre de dix comme celuy qui se devoit le plus ordinairement rencontrer dans les Etats soûmis à l'empire de la beste Romaine. C'est là tout ce que M. Bossuet a trouvé à propos de dire, pour prouver que nôtre hypothese de l'antichristianisme dans Rome & dans l'Eglise Romaine, est ridicule, extravagante, & qu'on ne sçait qui l'emporte là dedans ou de l'impieté, ou de la folie. Pour moy j'avouë que je n'entens rien en de semblables refutations. Je croirois que ceux qui les font ne pensent pas a ce qu'ils disent. Car de 50. ou 60. caracteres de l'antichristianisme que nous appliquons au Papisme, en égratigner un seul & laisser les autres en leur entier, c'est réver, c'est trahir sa cause, c'est abandonner la victoire à ses ennemis. On nous écrivit il y a plus d'un an, que M. de Meaux s'étoit retiré en son diocese pour mediter sur l'Apocalypse. En verité si c'est là le fruit de ses meditations, je trouve qu'il a bien perdu son temps dans sa retraite. Le reste de ce treiziéme Livre est employé à tourner en ridicule & Joseph Medde & moy, sur l'interpretation du 16. chapitre de l'Apocalypse, où sont les sept dernieres playes qui doivent tomber sur l'Empire de la Beste. Medde explique la dixiéme partie de la cité d'une maniere. Le Ministre Jurieu l'explique d'une autre maniere. L'un a trouvé l'Agleterre dans l'Apocalypse, où l'autre a trouvé la France. Medde a trouvé le Roy de Suede dans la quatriéme phiole versée: le Ministre Jurieu y a trouvé la tyrannie des Papes. Enfin c'est la plus heureuse chose du monde pour l'Eglise Catholique, les Calvinistes sont partagez sur l'interpretation de ce chapitre : donc tout ce qu'ils ont dit pour prouver que le Pape est l'Antechrist tombe naturel-

lement. Cela eſt beau ! que Joſeph Medde & moy nous ſoyons trompez ſur l'explication des ſept phioles & des ſept playes : En ſera-t'il moins vray que l'Egliſe Romaine a tous les caracteres de l'antichriſtianiſme qui ſont dans le 13. dans le 17. & dans le 18. chapitre de l'Apocalypſe ? Le 16. chapitre où ſont les ſept playes ne parle pas des caracteres de Babylone, on y en trouve ſeulement quelques uns comme par hazard. Ce ſont les degrez de ſa ruine & les fleaux que Dieu fait tomber ſur elle. Peut-être que le temps nous fera voir qui a le mieux rencontré dans l'explication de ces ſept playes. Et en attendant, mes Freres, demeurez bien perſuadez que l'Egliſe Romaine eſt la vraye Babylone, & comme telle ayés là en horreur.

Suite de l'hiſtoire des merveilles de la providence dans les affaires preſentes.

APrés avoir achevé nôtre controverſe, nous continuons l'hiſtoire de ces merveilles de la Providence ; leſquelles paſſant à preſent devant vos yeux, doivent vous donner aſſurance que Dieu vient à vous, qu'il travaille pour vous, & que vôtre delivrance approche. Deux Rois les plus puiſſans de l'Europe avoient conjuré la perte de la veritable religion : *Ils avoient complotté contre Dieu & contre ſon Oint*. Qui eût cru que deux puiſſances ſi terribles n'auroient pû venir à bout d'accabler un parti qui paroiſſoit ſi foible ? Mais Dieu les a confondus dans leurs deſſeins d'une maniere admirable. Conſiderons cette verité premierement dans le Roy d'Angleterre & dans ſa conduite. Ce Prince nous paroît frapé d'un eſprit d'étourdiſſement inconcevable, & nous trouvons dans ſes actions juſtement tout ce qui pouvoit faire manquer ſes entrepriſes. Il y a long-temps que méme avant que d'être Roy il a

conçu le dessein de ruiner la religion Protestante en Angleterre. Les lettres, le procez & la confession de Colman, homme qui étoit à luy, font voir la verité de ce fait. Pour venir à bout d'une si grande entreprise dans une nation toute ennemie de la reli- Romaine, il faloit s'insinuer dans les esprits de la Nation par de grands dehors de sagesse, de prudence & de moderation. Mais au contraire il se rendit odieux à la moitié de l'Angleterre, & à bien plus que la moitié de l'Ecosse, en excitant une cruelle persecution contre les Presbyteriens & contre les autres Nonconformistes, excepté peut-être les Quakres. Il est vray que cela luy avoit réüssi à certains égards; car il avoit mis fort avant dans ses interêts, ceux de l'Eglise Anglicane, qui se laisserent surprendre par l'esperance de voir bien-tôt perir tout le parti qui leur étoit opposé. Mais les peuples étoient penetrez de chagrin contre luy à cause de cette persecution, & l'experience a fait voir que ces mécontens étoient fort à craindre, quoy qu'ils n'ayent pas fait d'abord tout ce qu'ils ont fait du depuis. La conjuration de Colman étoit une partie odieuse qui devoit charger de la haine publique tous ceux qui y étoient entrez, Or on n'ostera jamais de l'esprit des Anglois que le Duc, qui depuis a esté Roy, ne soit entré dans cette horrible partie. Si cela est vray qu'elle imprudence n'estoit-ce pas de jetter dans les esprits une telle horreur contre sa personne, ayant dessein d'amener la Nation à des fins si éloignées de l'estat où elle estoit alors? Que dirons-nous de la profession haute que le Duc d'York fit de la religion Romaine, dans un Royaume où cette religion le pouvoit exclurre de la couronne? On a regardé cela dans le monde comme une grandeur d'ame qui meritoit l'applaudissement de tous les partis; risquer trois couronnes pour ne vouloir pas mentir & dissimuler comme avoit fait le feu

Roi jusqu'à la mort. Il est vrai que c'est un beau côté: Mais pour moi je regarde cela comme un des grands évenements que la providence ait dispensés dans ces derniers tems en faveur de son Eglise. Si Jaques II. avoit dissimulé sa religion comme avoit fait Charles son predecesseur & son frere, il auroit pu faire plus de mal mille fois à la religion Protestante qu'il ne lui en a fait étant connu pour Papiste de religion. De l'humeur dont il est, il auroit pu entreprendre tout ce qu'il auroit voulu en faveur des Papistes, il en seroit venu à bout sous la couverture d'un Protestant. Il auroit continué de semer les divisions entre les differents partis de l'Eglise reformée: Et comme il avoit commencé à l'abaisser par ce moyen là, par le même moyen il auroit achevé de la perdre. Il auroit poussé son dessein de l'abolition des loix penales avec plus de facilité & plus de succez qu'il n'a fait. En un mot, quand un ennemi est couvert, il s'avance à la faveur des ombres dans lesquelles il se cache: Mais on est en garde contre un ennemi découvert. Aussi cette pretenduë grandeur de courage a pensé lui ôter l'esperance de la couronne & lui faire donner l'exclusion. Dieu ne le permit pas, il voulut qu'il surmontât toutes ces difficultez. Mais les mêmes moyens dont il s'est servi pour lever ces difficultez en ont fait naître d'autres, & ont rempli le Royaume de colere & d'indignation contre lui. Car il jugea qu'il étoit bon de se prevaloir de la lâcheté du Lord Howard pour faire perir Millord Russel, Milord d'Essex & Monsieur Sydney. Nous sçavons de la bouche même de ceux qui étoient les plus avant dans les affaires de la Cour: Que le Lord Howard étoit reconnu pour le plus infame de tous les hommes, qu'on ne doutoit nullement qu'il ne fut un faux témoin: que jamais les Lords Russel, d'Essex & Monsieur Sydney n'eurent aucun dessein de faire un soulevement, qu'ils s'y sont toûjours op-

posez, & que Millord Shafsbury ne les quitta & ne passa en Hollande qu'à cause qu'ils refuserent de consentir à ce soulevement. Le Duc ne pouvoit ignorer ces veritez. Il étoit donc de sa prudence de mettre ces grandes maisons dans ses interêts par une action de clemence qu'il pouvoit facilement obtenir du Roi. Mais il aima mieu prendre des conseils de sang, & couper des têtes dont la force lui faisoit peur. Il est vrai que pour l'heure, cela leva les difficultés qui lui deffendoyent l'accez du thrône, car cette action le délivra de ceux qu'il craignoit. Mais il paroît aujourd'huy que le sang de ces honnêtes gens n'est pas mort. Il est regermé de la terre, & c'est lui qui fait aujourd'huy la haine implacable contre Jaques II. Dieu a permis cela pour amener les choses où nous les voyons. Quand les difficultez furent surmontées, quand le Duc se fut defait par la main du Bourreau de ceux qu'il craignoit le plus: quand il se fut assuré du reste par la crainte que le supplice de Milord Russel, la fin du Comte d'Essex & la mort de Sydney jetterent dans les esprits, quand il eut rempli le conseil de ses amis & de ses creatures, le Roi son frere mourut tout à propos, & au moment que le Duc craignoit d'être renvoyé une seconde fois en Ecosse. Il est malaisé de douter que le parti Jesuite n'ait efficacement operé dans ce grand évenement si bien placé pour les interêts de la religion Romaine. Et ceux qui sont persuadés pour en avoir été témoins que le Roi est mort de poison, sçavent bien aussi à qui l'on s'en doit prendre. Le Duc en se faisant proclamer Roi, déclara aussi hautement sa religion. Ici paroît une des grandes merveilles de la providence qu'on ait jamais veuës: Un Roy Papiste d'un zele outré & amer pour cette religion, connu pour tel par toute la nation, monte sur le thrône d'Angleterre de laquelle toutes les loix établissent une incompatibilité entiere entre la dignité Royale & la re-

ligion Romaine, comme nous l'avons fait voir dans une de nos Lettres precedentes, & comme aujourd'hui toute l'Europe le reconnoît. Non seulement un Prince Papiste & soupçonné d'avoir tout entrepris & tout fait pour l'avancement de sa religion, monte sans contradiction sur le thrône: mais il est reçû à bras ouverts du Parlement: on le comble de biens, on lui accorde plus qu'il ne demande, on ne veut que sa parole pour toutes seuretez. Dieu avoit ses grandes raisons pour permettre un évenement aussi extraordinaire. Il vouloit premierement abbattre, humilier & mortifier l'Eglise Anglicane & toute l'Angleterre Protestante, en lui donnant un Prince qui alloit employer tout son pouvoir à la détruire. Il vouloit en second lieu justifier la conduite future de la nation. Car plus un Prince à qui le thrône ne pouvoit échoir à cause de sa religion, se trouve comblé des bien faits de la nation, plus son ingratitude est criminelle, plus l'entreprise de ruiner la religion & les loix de l'Etat est injuste, & plus le ressentiment de la nation est bien fondé en ce qu'elle l'a déclaré dechu de la dignité Royale, pour avoir cassé le contract original qui faisoit la liaison du peuple avec lui. Dieu voulut en troisiéme lieu permettre cet évenement surprenant, afin que d'un côté ce Roi ennemi de la verité, enflé par ces bons succez & ces heureux commencements, entreprît avec plus de hardiesse, & que ses entreprises donnassent lieu à le faire tomber du thrône; Et de l'autre côté afin que la nation fût plus en garde, & observât les demarches d'un souverain ennemi déclaré de sa religion. C'est là le premier miracle de la providence dans la conduitte de ce Prince depuis qu'il est Roi. Le second, c'est la maniere dont il s'est conduit dans l'affaire du Duc de Montmouth. Ce temeraire se jetta dans l'Angleterre avec cent hommes ou peut être moins. Il eut bien-tôt ramassé cinq ou six mille hommes. S'il

eût eu autant de vertu & de religion qu'il avoit d'ambition, il eût réüssi sans difficulté. Mais Dieu ne voulut pas qu'un jeune ambitieux qui n'avoit aucun droit legitime au Royaume, & qui n'avoit ni vertu, ni religion, ni merite, usurpât des couronnes qu'il reservoit à des personnes qu'il avoit enrichies de toutes les excellentes qualitez qui peuvent meriter des couronnes. Ainsi sa chute fut une faveur du ciel tres-évidente, & une de ces merveilles de la providence dont nous faisons l'histoire. Dieu vouloit ôter cette pierre d'achoppement de devant le Prince & la Princesse; afin qu'ils ne fussent point traversez par un homme qui eût toûjours été capable de se mettre à la tête de cette populace facheuse & anarchique dont l'Angleterre abonde. Il mourut donc, & mourut justement: Mais la maniere dont le Roi Jaques II. en usa à l'égard de ceux qui avoyent suivi le parti de cet ambitieux fut dispensée & permise par une profonde providence de Dieu: qui le vouloit faire connoître & le rendre odieux à des peuples dont il ne meritoit pas d'être le Roi. Dans ces sortes de rebellions on se contente de punir les chefs: dix ou douze têtes ou tout au plus vint ou trente font l'expiation du crime & servent d'exemple. Mais le Roi Jaques II. fit une justice qui n'a pas d'exemple en de pareilles affaires, il envoya dans le West d'Angleterre le malheureux Georges Jeffrey autrefois Chancelier, aujourd'huy prisonnier à la tour. Cet instrument de ses violences fit pendre égorger & écarteler des milliers de personnes. Et ce méchant homme au retour de cette belle expedition se vantoit, & se faisoit un honneur d'avoir plus fait mourir de gens lui seul par la main du Bourreau, que tous les Juges d'Angleterre n'en avoyent fait mourir depuis Guillaume le Conquerant. Circonstance que nous sçavons de personnes tres-dignes de foi qui lui ont ouy tenir cet infame discours. On ne peut dire combien cela jetta

d'horreur dans l'esprit des peuples, & combien cela les a disposez à desirer un changement. Ce Roi qui ne possedoit sa dignité que par la tolerance & par la protection des Protestants, qui seuls le sauverent des entreprises du Duc de Montmouth & du Comte d'Argile, devoit épargner le sang Protestant en cette occasion. Il devoit dissimuler & ne prendre que la moitié de la vengeance. Par ce moyen il auroit établi la reputation de sa clemence & de sa moderation, il se seroit affermi dans les inclinations des peuples. Mais au lieu de cela il se laissa aller à toute l'impetuosité de son panchant, & exerça une cruauté qui fit voir ce qu'on avoit à craindre. Les premieres têtes de l'Angleterre eurent de la peine à échaper à son ressentiment. Et ceux qui échaperent conserverent une animosité contre lui qui a donné le premier branle aux mouvements qui se sont faits au deçà de la mer. Dieu a encore permis tout ceci pour avancer la ruine des ennemis de son Eglise.

La troisiéme chose qui est entrée dans l'execution de ce dessein de la providence c'est l'étroite alliance que le Roy Jaques II. a faite avec le Roy de France l'ennemi declaré de la Religion. Toute l'Europe tendoit les bras à l'Angleterre pour être delivrée de l'esclavage. La mollesse & la foiblesse du Roy Charles II. avoit été favorable à la France & à ses desseins. On esperoit que son successeur Prince altier & aimant la gloire se declareroit pour la liberté de l'Europe & porteroit la gloire de la nation Angloise plus loin qu'elle n'avoit été il y a longtemps. Mais ce Prince amoureux de la reputation la sacrifie, laisse l'Europe dans ses fers, appesantit son joug au lieu de le diminuer, favorise la Cour de France dans tous ses desseins & entre dans une étroitte liaison avec un Roy qui employoit le fer, les Soldats & toutes les violences imaginables pour perdre des gens de même Religion que les Anglois.

Cela leur ouvrit les yeux, cela leur fit voir que toutes les belles paroles que leur Roy leur avoit données n'étoient que des pieges. Cela leur fit comprendre qu'on en vouloit à leur Religion & à leur liberté. Il est certain que si le Roi d'Angleterre avoit suivi les inclinations de la nation en humiliant la France, il auroit été adoré dans ses états, il s'y seroit rendu le maître & l'on ne peut dire tout le mal qu'il y auroit pu faire à la Religion : Mais Dieu ne l'a pas permis il a confondu sa mauvaise politique. Ce Prince a cru que dans le dessein qu'il avoit d'abolir les loix & la Religion d'Angleterre il ne pouvoit mieux faire que de s'appuyer du secours & de l'alliance du plus puissant de ses voisins. Et c'est ce qui la perdu.

On ne sçauroit faire le conte des fautes & des fausses demarches que le Roi d'Angleterre a faites depuis qu'il est monté sur le Throne. Elles sont sans nombre. La maniere dont il a traité le Prince son gendre & son neveu ; l'oppression qu'il a permis qu'il souffrit de la part de la France & qu'il pouvoit facilement empêcher ; les indignités que lui & tous les Papistes & leurs fauteurs faisoyent au nom de ce Prince tantôt l'appellant Couaqre, tantôt le chargeant non seulement de blames injustes, mais d'outrages & d'injures : Tantôt disant tout ce qui le pouvoir rendre suspect d'ambition & d'esprit tyrannique : Tout cela, dis-je, étoit l'effet d'un aveuglement qui ne pouvoir venir que du ciel. Car on sçavoit bien à la cour d'Angleterre que le nom du Prince devoit être menagé, puisqu'on n'ignoroit pas qu'il étoit adoré des peuples, que la nation avoit les yeux tournés sur le Prince & sur la Princesse & qu'eux seuls par l'esperance qu'on avoit de les voir regner quelque jour, obligeoient la nation à souffrir patiemment ce qu'elle n'auroit jamais souffert autrement. Quelle imprudence n'y a-t'il pas

eu à pousser les affaires du Papisme avec tant de violence & de precipitation? En destituant de leurs charges les premiers Officiers de la Couronne, les Comtes de Rochester & de Clarendon, en chassant les juges de leurs tribunaux pour y établir des Papistes, en ôtant même de leurs emplois les principaux Officiers de l'armée parcequ'ils ne vouloient pas donner les mains à l'abrogation des loix de l'état? Remplir le Conseil de Papistes, y faire entrer un Jesuite, ne vouloir distribuer ses faveurs qu'à ceux qui abandonnoyent lâchement les loix & la religion du pays à sa discretion, c'étoit lever l'enseigne, c'étoit solliciter les peuples contre luy, c'etoit haster sa ruine. Et cela ne pouvoit venir que de celuy qui endurcit le cœur de ses ennemis pour les perdre. Le Roi d'Angleterre en un an ou deux avoit plus fait de choses pour la ruine de la Religion Protestante, que le Roy de France n'en avoit fait dans les vint premieres années de cette persecution qui en a duré 25. Comment est-il possible que le Roy d'Angleterre se soit entesté de la pensée de pouvoir avec le seul nom de Roy abbattre la resistance d'une nation attachée à sa Religion? Qui luy a inspiré le dessein de contraindre des Evêques & tout le clergé Protestant d'un Royaume à proclamer publiquement une declaration Royale pour l'aneantissement des loix penales? Ce fut là le premier pas de sa chute, la fermeté de sept Evêques reveilla toute la nation, & une détention de quelques jours sauva l'Eglise. On vit par l'emprisonnement de ces Evêques où alloit le Roi. Et par la maniere dont l'affaire fût plaidée & le Roi condamné, on vit que l'on pouvoit impunement s'opposer à ses volontés. Ainsi tout reprit courage. Le Roi commença à être meprisé, la crainte cessant laissa agir toute la haine. Il n'y a point de nation plus jalouse de sa liberté & de ses privileges que la nation Angloise. Le Roi entreprend de

ſe mettre en poſſeſſion d'un pouvoir arbitraire, il caſſe les loix luy ſeul, il s'attribue le pouvoir d'en diſpenſer. Ce ſont des entrepriſes qui ne pouvoient reuſſir aprés un regne de trente années affermi par mille triomphes & mille victoires gagnées à la nation, & avec des armées entierement à ſa devotion. Et tout au commencement d'un regne ſans avoir rien fait qui luy pût attirer ni l'amour, ni l'admiration de ſes peuples il entreprend d'en venir à bout, appuyé ſeulement d'une armée preſque toute proteſtante, ſur laquelle il ne pouvoit le moins du monde conter. On tombera d'accord que ce ſont là des temerités & des imprudences qui ne ſont pas humaines, & qui par conſequent ont été diſpenſées par celuy qui aveugle les hommes quand il veut les chaſtier & les perdre. Dieu vouloit ſauver ſon Egliſe & il l'a ſauvée par les fautes de ceux qui la vouloyent deſtruire.

Le 1. Mars 1689.

XIV. LETTRE PASTORALE.

Suite de la refutation de la Lettre Pastorale de l'Evêque de Meaux. Paganisme de l'Eglise Romaine. Continuation de l'Histoire des merveilles de la Providence.

Nos tres chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

QUand nous avons repris la Lettre Pastorale de l'Evêque de Meaux où nous l'avions laissée nous l'avons trouvé dans l'article V. qui a pour tître, *que les pretendües Lettres Pastorales sont pleines d'excés & d'une aigreur insupportable contre nous*. Cela ne seroit il pas bien surprenant que des gens qu'on a chassés de leur païs, à qui on a enlevé femmes & enfans, qu'on a enterrez dans de noirs cachots, qu'on a martyrisés par cent manieres, qu'on a pendus, qu'on a brûlés, massacrés, & qu'on pend & massacre encore tous les jours, chassés, exilés, livrés à la fureur du Soldat, forcés par mille supplices à renier la verité & à des communions sacrileges: Cela ne seroit-il pas, disje, bien étonnant que des gens qu'on a ainsi traittés fissent paroître de l'aigreur dans leurs apologies, quand même cela seroit vrai. En verité on ne sçait comment definir cette espece d'étourdissement. Il ne faut pas que nous trouvions mauvais qu'on nous pende & qu'on nous échafaude. Mais quand il nous arrive de

faire la moindre demarche desagreable à la Cour ou au clergé on s'en plaint comme d'une atroce infidelité. Cela me fait souvenir de ceque l'on écrivoit de France il y a quelque temps. On a trouvé fort mauvais qu'un tel officier François ait porté de la part du Prince un ordre à M. Barillon de se retirer; qu'un autre officier François ait servi à le garder & à l'observer jusqu'à son embarquement. Et nous nous trouvons fort mauvais qu'on nous regarde comme des gens capables de manquer de fidelité à nos maîtres; qu'on attende de nous que nous gardions des mesures avec nos ennemis & que nous refusions de suivre les ordres des Princes & des Souverains qui sont nos protecteurs. Car si nous le faisions nous serions les plus lâches de tous les hommes & les plus indignes de la protection de Dieu & des Princes Protestants. On trouvera sans doute beaucoup plus mauvais que ces mêmes officiers qui ont pris parti dans les armées des Etats & des Princes ausquels la France a declaré la guerre se trouvent l'épée à la main par tout où leur devoir les appellera contre les armées de France, & peut-être contre ses habitants & leurs compatriotes. Mais nous declarons que nous ne sçaurions avoir égard à ce scandale. Il se passera bien du temps & il se fera bien des choses avant que nous ayons rendu ce qu'on nous a prêté. Ce n'est pas que je trouvasse à propos qu'on rendît la pareille, & qu'au milieu de la paix on allât chés les Papistes l'epée à la gorge les forcer à l'abjuration. Mais dans une guerre aussi juste qu'est celle cy, nous nous croions obligés de prêter nos mains pour defendre ceux qui nous ont fourni des asyles. Nous sommes François de naissance, mais nôtre patrie nous ayant declaré la guerre, nous ne pouvons plus la regarder que comme nôtre ennemie. Et nous ne connoissons plus d'autres maîtres ni d'autres Souverains que ceux à qui nous avons en dernier lieu prêté

serment de fidelité. Tous les refugiés épars dans toute l'Europe doivent entrer dans ces principes & reconnoître que dans cette occasion ils doivent avoir une plus exacte fidelité que les autres, puis qu'ils y sont engagés par un double interest. Ce n'est pas que les devoirs à nôtre patrie & à nos anciens maîtres ne puissent renaître: Mais avant cela il faut que nôtre patrie & nos premieres maîtres rentrent dans les sentiments qu'on doit avoir pour des enfans & pour des sujets: il faut qu'on nous rende tout ce qu'on nous a pris. Il faut enfin qu'on cesse de faire la guerre aux nations ché qui nous sommes refugiés & dans lesquelles nous sommes presentement incorporés. Il faut qu'on satisfasse sur leurs justes pretentions les Princes de l'Europe & particulierement les Princes Protestants à qui la compassion qu'ils ont de nos miseres & la juste indignation que leur donnent les excés commis contre nous, on mis les armes à la main. En un mot nôtre paix est aujourd'huy attachée à celle de toute l'Europe. Car je ne pense pas qu'aucun de nous soit assés lâche pour retourner dans un Royaume à dessein de prendre les armes contre nos bien faiteurs. Cela soit dit en passant à l'occasion des accusations *d'excés & d'aigreur insupportable* que nous fait, l'Evêque de Meaux. Autrement ce n'est pas à present nôtre affaire, puis qu'il s'agit ici seulement des pretendus excés contre la Religion Romaine. En verité nous n'avons pas besoin *de ces excés*, pour rendre l'Eglise Romaine odieuse. Il n'y a qu'à la depeindre fidelement & à tirer dessus, ces voiles que l'Evêque de Meaux & quelques autheurs comme luy ont composés sous le nom *d'expositions Catholiques*. C'est parce que nous ne voulons pas donner dans les pieges qu'il a tendus aux ames, qu'il est si fort en colere dans cet endroit. *Vous entendés bien ce langage*, dit-il, vous reconnoissés *ce même esprit qui a fait dire aux Ministres que*

l'exposition de la doctrine Catholique que j'ai publiée, encore qu'elle soit tirée mot à mot du Saint Concile de Trente & que pour cette raison tant d'Evéques, tant de Cardinaux, tant de Docteurs, tout le Clergé de France, le Pape même, & enfin toute l'Eglise l'ait approuvée, n'étoit pas nostre doctrine veritable, mais un adoucissement trompeur où toute l'Eglise & le Pape même étoit entré de concert avec moy pour vous surprendre. Il est vray nous avons dit cela, je reconnois fort bien les ministres là dedans & je m'y reconnois moy même. Non seulement nous l'avons dit mais nous l'avons prouvé d'une maniere invincible. Mais voyés le coup de foudre par lequel M. de Meaux met en cendre toutes nos preuves la dessus: C'est une exclamation terrassante: *Quel prodige ne peut-on pas croire quand on croit de telles choses?* Ce sont là des traits de hardiesse qui me passent absolument: Je ne sçay pas comment un homme peut parler contre sa conscience d'un ton si affirmatif. C'est un prodige de croire que les expositions de M. de Meaux ne sont pas fideles, & que les approbations du Pape des Cardinaux & des theologiens de la Cour de Rome soient mendiées & accordées par pure politique. M. de Meaux sçait en sa conscience que ce qu'il appelle un prodige est vray. Nous avons découvert au public toutes les intrigues de cette affaire, les resistances des theologiens de Rome, les palliatifs dont on a couvert *l'exposition de la doctrine Catholique* pour la faire approuver. On a fait voir que les theologiens Romains qui ont approuvé cette exposition, ont fait imprimer des livres entierement opposés à ce qui est dans cette exposition: On a demontré qu'Innocent XI. ne peut avoir approuvé de bonne foy un livre dans lequel on permet de ne pas croire l'infaillibilité du Pape, & sa superiorité sur les Conciles & sur le temporel des Roys. Comment auroit-il approuvé un relâchement contre le-

quel on le voit prêt à lancer les Bulles de l'excommunication? Comment auroit il souffert qu'on fit des convertis en France pour les rendre heretiques, selon la theologie Romaine? Le Pape ne veut point donner de Bulles à tous les Evêques qui ont signé les actes de l'assemblée de 1682. contre son infaillibilité: si M. de Meaux n'avoit pas les siennes il ne les auroit jamais; Et on croira que de bonne foy il a approuvé une doctrine laquelle il deteste. N'est-ce pas un *prodige* qu'il se trouve quelqu'un qui appelle nôtre incredulité là dessus un prodige?

M. de Meaux apres s'être plaint en general de nos excés & de nôtre aigreur, prouve son accusation par ce que nous disons que la Religion Romaine est une *Religion de brutaux toute pleine d'idolatrie & de Ceremonies Judaiques & payennes. Mes chers Freres*, dit-il, *reconnoissés la malignité & le zele amer de ceux qui dés le commencement vous ont voulu faire les martyrs du Schisme.* Je ne croy pas que jamais les ministres ayent accusé les docteurs de l'Eglise Romaine d'être des brutaux. Nous leur pouvons dire ce que Jesus Christ disoit aux Juifs, *vous ditez nous ne sommes pas aveugles, vous seriés heureux si vous estiés aveugles, mais maintenant vous dites, nous voyons & pourtant demeure vôtre peché.* Mais il est vray qu'on pourroit dire à ces Messieurs sans qu'ils eussent droit de s'en offencer que leur Religion est folle & brutale. Car je la regarde comme un Paganisme aussi grossier que celuy des Grecs & des Romains, peuples d'ailleurs si spirituels & si polis. C'est là cette accusation qui fâche Monsieur de Meaux: Nous disons que sa Religion est une Religion *Payenne.* Mais au nom de Dieu mes Freres sans avoir égard aux clameurs de vos compatriotes ne vous relachés point là-dessus: tenés, pour certain que le Papisme est un vray Paganisme, que les Papistes sont comme le disoit Usher le grand Archevê-

que d'Armach ces payens ausquels le parvis a été livré pour le fouler par quarante deux mois; que ce sont les payens de la sixiéme trompette qui ne se repentirent point pour toutes les playes precedentes & qui ne cesserent point d'adorer les demons ou les esprits mediateurs & les Idoles d'or & d'argent. Si nous disions que le Papisme est un Paganisme tout pur, cela seroit outré & vous auriés raison de ne nous en pas croire. Mais en distinguant ce qui vient de Jesus Christ & de ses Apôtres, ce qui est contenu dans les Symboles, de ce qui est adjoûté, vous dévés croire sans hesiter que ces additions sont un vray Paganisme. Si nous n'avions prouvé cela tres-amplement en d'autres ouvrages je vous le prouverois aujourd'hui. Je vous ferois voir que l'Eglise Romaine est veritablement la bête qui avoit été blessée à mort & qui est ressuscitée, que c'est un Paganisme retabli, que les Saints & les anges dans ce nouveau Paganisme ont precisement pris la place des bons demons ou des esprits mediateurs qu'on adoroit dans le Paganisme: Chaque particulier prenoit entre ces bons demons son Dieu tutelaire pour les familles, les villes, les Provinces & les Royaumes; comme aujourd'hui on prend les anges & les esprits des saints glorifiés, ou qu'on pretend l'être, pour patrons & defenseurs. Chacun de ces bons demons du Paganisme avoit ses commissions particulieres pour certaines guerisons, certains elements, & certaines protections: Dans le Papisme on a divisé absolument de même les charges & les emplois des Saints. Quoy que les anciens payens rendissent à leurs esprits mediateurs les mêmes hommages pour l'exterieur qu'au grand Dieu unique en son rang qu'ils appelloient *le Pere des hommes & des Dieux*, ils vouloyent pourtant qu'on crût qu'ils y mettoyent une grande difference. Cependant & au grand Dieu & aux divinités inferieures ils consacroyent des tem-

ples, des autels, des statues; ils adressoyent des prieres & faisoyent des sacrifices. Ainsi nos nouveaux payens mettent bien un Dieu unique en son rang, mais ils luy adjoignent une infinité de saints: Et font à l'honneur de ces saints tout ce que les payens faisoyent à l'honneur de leurs Dieux inferieurs. Ils leur bâtissent des temples, des chapelles, des autels quand ils consacrent une Eglise ou un autel, quand ils font un vœu, ou un serment solemnel ils font entrer dans leurs formulaires les noms de la Vierge, des Apôtres & de tous les saints comme ceux ausquels se fait la dedicace & le vœu. Les anciens payens consacroient des Idoles d'or & d'argent à leurs divinités & les adoroyent, les nouveaux payens en font absolument de même. Et outre cela ils consacrent à nôtre grand Dieu une image de pain; fort semblable à ces premiers simulachres des anciens payens qui n'avoient aucune forme ni d'homme ni de bête. En un lieu c'étoit un tronc sans figure, en un autre c'étoit une pierre ronde, en une autre c'étoit une pique ou une halebarde. On croyoit pourtant que la divinité étoit là dedans & on l'y adoroit. C'est precisement ce que fait le nouveau Paganisme: On prend une petit je ne sçay quoy sans forme fait de farine; on appelle cela le bon Dieu & nôtre Seigneur, & on l'adore d'une Souveraine Adoration. Dans l'ancien Paganisme on servoit & on adoroit les morts: On le fait de même dans le nouveau Paganisme, & on encherit par dessus, car les anciens payens n'adoroyent que les ames des morts, & les nouveaux payens adorent leurs cendres & leurs reliques. Les anciens payens deïfioyent leurs Heros, & il n'étoit pas permis de bâtir un temple à un mort avant qu'il eût été declaré Dieu par le Senat: Cela est passé presque sans deguisement dans la nouvelle Rome; on canonise ceux qui sont morts en odeur de sainteté, & il n'est pas permis de rendre publiquement un

culte religieux à un saint avant que le sacré Consistoire & le Pape l'ayent canonisé. Les neufvaines, les quarantaines, le bout de l'an, les prieres, les aspersions, les messes qui se disent pour les morts, sont si fort semblables aux ceremonies des anciens pour leurs morts que les docteurs du nouveau Paganisme ne le peuvent dissimuler. Et tout ce qu'ils peuvent dire, c'est que l'Eglise a pillé l'or d'Egypte pour enrichir le tabernacle & qu'elle a sanctifié ces ceremonies payennes en les adoptant. Ils en disent de méme des eaux benites imitées des eaux lustrales, des processions, des agnus Dei, & autres preservatifs dont l'usage etoit frequent dans le Paganisme: Le paralelle de l'ancien & du nouveau Paganisme est si exact, qu'une goutte d'eau n'est gueres plus semblable à une autre goutte d'eau que le Paganisme de l'Eglise Romaine l'est au paganisme de l'ancienne Rome. M. de Meaux sçait bien que les Ministres ont tousiours fait ce reproche à son Eglise, & pour le refuter il étoit obligé d'aneantir ces conformités & de détruire ce paralelle, cela eût été bien meilleur pour la justification de sa religion que de traitter cela *d'excés, d'emportement*, de *malignité*, & *de zele amer*. Au reste, mes freres, soyés persuadés que ce nouveau paganisme n'est en rien meilleur que l'ancien & que le voisinage où il est du Christianisme ne fait que le rendre plus criminel: parceque ceux qui le défendent éclairés des lumieres du Christianisme qu'il ont retenu, devroyent avoir plus d'horreur pour cette idolatrie payenne.

Continuation de l'Histoire des merveilles de la Providence.

MES Freres, avant que de retourner à l'histoire des merveilles de la Providence, je croi necessaire de vous avertir qu'on a im-

primé, & que vous verrez au premier jour une relation assez ample & abbregée du miracle qui se voit aujourd'hui en Dauphiné, en Vivarets & ailleurs. C'est que l'Esprit de Dieu est tombé sur les enfans de cette Province, de la méme façon qu'il étoit tombé sur la Bergere du voisinage de Cret. Quand cette jeune fille fut arrêtée, elle declara en presence des Juges que la peine qu'ils se donnoient étoit inutile, qu'on la pouvoit faire mourir, mais que Dieu susciteroit d'autres enfans qui parleroyent mieux qu'elle. Cela est arrivé, & d'une maniere si admirable que les plus aveugles sont obligez d'y voir le doigt de Dieu. Il y a peut-être aujourd'huy dans un seul canton du Dauphiné, sans conter ceux des autres Provinces, deux ou trois cens enfans qui tombent en extase, qui s'endorment & durant leur sommeil annoncent les choses merveilleuses de Dieu, prient d'une maniere excellente, exhortent, menacent, promettent, chantent les Pseaumes de David, & predisent même les choses futures: & quand ils sont reveillez ils retournent à leur premiere simplicité. Il y a plus, c'est que dans le Vivarets l'Esprit de Dieu a saisi tout un peuple veillants & dormants avec des signes & miracles, tels que depuis le commencement du monde il ne s'est rien vû de semblable, ni d'approchant. La relation vous en instruira. Il y a de ce fait mille & mille témoins. Je ne vous en ferai aucun detail, parce que je vous renvoye à la relation qui nous est venuë de ce païs là. Je vous prierai seulement de faire attention à cet évenement le plus extraordinaire & le plus étonnant qui soit arrivé depuis les Apôtres. Et vous donnez garde de ce malheureux esprit du monde qui s'oppose à l'esprit de Dieu, & qui va dans cette occasion quelquefois jusqu'au blasphême. La temerité de ceux qui ont tourné en ridicule & le miracle de la Bergere & celui des voix celestes qui ont éte entenduës par tant de témoins fideles, recevra la ju-

ste confusion qu'elle merite. Je souhaite que ce soit une confusion salutaire, & que Dieu ne leur imputant pas ce peché, leur face la grace de voir de leurs yeux les choses qui sont presagées par ces signes avant-coureurs. Dieu n'avoit pas fait de si grandes choses depuis que le Christianisme est établi, ce nous est un signe certain qu'il veut faire le plus grand ouvrage qu'il ait fait depuis ce tems-là. Bien-heureux sont les sages qui n'imitent point ces temeraires decidans. Bien heureux sont ceux qui attendent les suittes de tout ceci en patience avec un esprit de soumission, & sans rien prononcer contre des œuvres qui paroissent si visiblement étre les œuvres de Dieu. On ne craint point le triomphe de ceux qui voyant approcher le tems marqué pour la delivrance, insultent à ceux qui l'esperent. Dieu est maître des temps & des evenements : ils arrivent quand il le juge à propos. Nous pouvons nous tromper dans nos supputations; mais il ne se trompe pas dans les siennes.

Nous retournons presentement à l'histoire des choses que Dieu a ou permises, ou faites à nos yeux pour avancer la delivrance de son Eglise. Nous en avons déja trouvé plusieurs dans les fautes que le Roi Jaques II. a faites, qui ont avancé sa ruine & qui ont confondu tous les desseins qu'il avoit formés contre la veritable Religion. Entre ces fautes, on ne doit pas oublier sa conduite à l'égard de la naissance du Prince de Galles. Je ne prononce point qu'il soit supposé. Ce n'est pas qu'on puisse voir des soupçons en apparence mieux fondez. Le caractere du Papisme qui se permet toute sorte de crimes pour l'avancement de sa religion; La lettre Ecrite au Seminaire Anglois de Liege & interceptée il y a quelques années par où il paroît que le Roi donne parole à un Jesuite de pourvoir d'un successeur Catholique: Le voyage de la Reine aux bains, & cette grossesse qui vient en suitte si à point nommé: Ces deux contes qu'elle prend à

un mois l'un de l'autre pour avoir le tems d'ajuster toutes les choses necessaires pour une supposition: Cette grossesse qui ne paroît justement que dans le tems qu'on a perdu toute esperance d'obtenir du Prince & de la Princesse leur consentement pour la cassation du Test: Les vœux à nôtre Dame de Laurette qui portent leur coup si juste & si droit: Cet accouchement arrivé si juste deux jours avant que la Princesse de Dannemark dût retourner des bains: toutes ces circonstances, dis-je, sont capales de faire beaucoup d'incredules. Ajoûtez y la forte persuasion où nous sçavons qu'est la Princesse de Dannemark que cet enfant est supposé. Les personnes raisonnables, attentives, qui voyent une affaire de prés, & qui la regardent bien, parce qu'elles y sont interessées, n'ont pas accoûtumé de se persuader de la verité d'un fait sans en avoir de bonnes raisons. Ainsi la Princesse de Dannemark n'a pu se persuader que le Prince de Galles est supposé qu'elle n'en ait des raisons. Et il est impossible qu'elle fût tombée dans cette pensée ayant toûjours été auprés de la Reine, si durant les neuf mois elle eût vû les vrayes marques d'une grossesse, si aprés l'accouchement on luy avoit fait voir toutes les suittes inseparables de la naissance d'un enfant, si on avoit pris toute sorte de seuretez aprés la naissance de l'enfant pour persuader cette Princesse que cet enfant étoit un Prince, ou qu'on n'en avoit pas mis un vivant en la place du mort: si dis-je, tout cela avoit été observé, elle ne seroit pas tombée dans de pareils soupçons. Si ces soupçons étoient fondés & qu'effectivement il y eut ici une supposition d'enfant, ce seroit une faute de conduitte dans le Roi Jaques II. qui ne pourroit étre exaggerée. Je laisse à part le crime. Il ne s'en pourroit imaginer un plus grand. C'est voler trois Royaumes à des legitimes heritiers, le vol est énorme. C'est mettre un faquin sur la tête des Princes, Ducs, Comtes, Lords,

Pairs, Barons, Gentilshommes, Villes & Communautez d'un Royaume. On ne peut concevoir un plus grand outrage. Il n'y a point de Gentilhomme ou de Seigneur dans les trois Royaumes qui ne soit en droit de dire que s'il faut sortir de la famille Royale pour avoir un Roi, il merite mieux de l'être qu'un miserable enfant tiré peut-être de la plus basse lie du peuple; & qu'on lui fait le dernier outrage de le soûmettre à un tel enfant. C'est enfin l'action la plus criminelle devant Dieu & la plus infame devant les hommes. Tout cela soit dit, en supposant que le Prince de Galles n'est pas ce qu'on pretend: ce que je n'affirme pas. Laissant, dis-je, à part le crime qui se trouveroit dans cette naissance supposée, si elle étoit telle, je soûtiens que ce seroit au Roy Jaques II. une imprudence & une faute de conduite qui n'auroit pu venir que du Ciel. Car comment esperer pouvoir jouer une telle comedie à la vûë de trois Royaumes, & sous les yeux pour ainsi dire de tant de gens interessez? On sçait que ces sortes de fourbes reüssissent rarement, même dans des maisons basses où les actions & les evenements sont à l'ombre de l'obscurité de la condition: Et l'on eût esperé pouvoir tromper toute la terre dans un évenement qui se trame dans un palais & dans la lumiere de la premiere élevation qui soit au monde. C'est un grand aveuglement, c'est risquer plus qu'on ne peut dire. Car le Roy Jaques ne pouvoit douter que si les peuples pouvoyent entrevoir quelque chose de cette action c'étoit assez pour le perdre. Et en effet on peut assurer que c'est ce qui a precipité sa perte: la persuasion fausse ou veritable où la nation est tombée qu'on la trompoit, l'a obligée à pousser sans aucun delai les affaires dans l'extremité où elles sont venuës. Mais je laisse à part toutes les considerations qui supposeroyent un fait que nous ne voulons pas decider, c'est que le Prince de Galle est supposé. Je ne

fais reflexion que sur les imprudences dont certainement & de l'aveu de toute la terre, le R. Jaques est coupable dans cette affaire, par la permission de ce grand directeur de l'Univers qui lui vouloit ôter un sceptre lequel il employoit à la ruine de son Eglise. Que le Prince de Galles soit supposé ou qu'il ne le soit pas, le Roy a fait tout ce qui est necessaire pour persuader qu'il l'est, & par consequent il s'est perdu dans l'esprit de ses peuples. Car il suffisoit que la nation Angloise fût persuadée qu'on lui vouloit supposer un Prince pour se porter à faire tout ce qu'elle a fait. Or il est certain que la conduite du Roi a été toute propre à persuader que ce qui se disoit de la grossesse de la Reine & de son accouchement étoit une comedie. Il étoit bien averti des soupçons dans lesquels toute l'Angleterre étoit sur la grossesse de la Reyne. Vint libelles & plus de cent avis l'en avoient averti: Il sçavoit que ce seul soupçon le pouvoit perdre: il devoit donc pour son propre interêt prendre toute sorte de seuretez pour lever les doutes. Il le devoit aussi pour l'interêt du Prince dont il esperoit la naissance. Car c'est une fureur à un Roi de laisser le sort de son fils & de son successeur douteux, en ne mettant pas sa naissance & ses droits dans une parfaite lumiere. Quand méme la grande authorité où le Roy croyoit s'être élevé auroit été capable d'imposer silence à la nation, & de supprimer les murmures pour quelque tems au sujet de cette naissance, lui mort & le Prince demeurant mineur, il est clair que tous les soupçons auroyent été renouvellez & auroyent fait exclure cet enfant. Ainsi la raison, l'interêt, la sagesse, la religion méme obligeoient le Roy Jaques à mettre la naissance de son fils hors de tout soupçon. Cependant on le voit agir sans precaution dans cette affaire, & méme negliger les précautions qui étoient de necessité absoluë. Il ne travaille point à assurer la Princesse de Dannemark de la verité de la grossesse de



la Reine. Cette Reine change d'appartement & de palais d'une maniere ſubite & precipitée, elle accouche juſtement dix ou douze heures aprés avoir pris ſes appartemens dans le palais de Saint James. On n'appelle pour témoins preciſement que les amis du Roi, ſes Officiers, ſes domeſtiques, ſes Conſeillers, & pas une ſeule de ces perſonnes défiantes, mal perſuadées & remplies de ſoupçons. Or c'étoyent preciſement celles-là qu'il faloit appeller : pas un ſeul témoin des confidents de la Princeſſe de Dannemark, pas un des amis du Prince & de la Princeſſe d'Orange, pas un des mécontens & des ennemis du Roi. Or c'étoyent là les témoins dont il faloit ſe pourvoir, & ſur tout il faloit avoir une ſage femme miſe de la main des Princeſſes qui travaillât avec celle de la Reine. On met en priſon l'Archevêque de Cantorberi qui en qualité de premier membre du Conſeil, devoit aſſiſter à la couche de la Reine: On l'emprisonne, dis-je, preciſement dans les jours dans leſquels on ſçavoit que la Reine étoit ſur ſon terme. On laiſſe aller aux eaux la Princeſſe de Dannemark dans le même tems, quoi que ſon mal ne fût pas fort preſſant. Au lieu que quand elle auroit été pour ainſi dire, à l'extremité, on n'auroit pas dû lui permettre de s'éloigner pour aller chercher des remedes ſi loin, puiſque ſa preſence étoit de neceſſité aſoluë, pour aſſurer la naiſſance du fils que l'on eſperoit: Aprés le retour de la Princeſſe il reſtoit encore une petite reſſource pour guerir ſon eſprit des ſoupçons qu'elle pouvoit avoir. On lui pouvoit faire voir le ſein de la Reine, & lui faire toucher, pour ainſi dire, toutes les marques qui ne manquent jamais de ſuivre un recent accouchement : au moins cela auroit ſervi à la perſuader que la groſſeſſe n'avoit pas été feinte. Le bruit avoit couru que la Princeſſe l'avoit demandé & qu'on le lui avoit refuſé : mais quand elle ne l'auroit pas demandé, le Roi pour ſon fils &

pour lui même la devoit obliger à prendre elle méme ces connoissances. Mais loin de là, on laisse tout en doute, on ne travaille à dissiper aucuns soupçons, on parle de tous ces doutes & de ces doutans avec hauteur. Et enfin quand on craint l'arrivée du Prince, on assemble dans le Conseil tous les témoins de l'accouchement, tous amis, pensionnaires, domestiques & Officiers de la maison Royale: on les fait tous déposer à la presence du Roi, & tous en la presence les uns des autres afin qu'il leur fût plus facile de parler de concert & de ne rien dire de contredisant. Circonstance qui seule annulle & aneantit toutes leurs depositions. Supposé que la supposition eût été veritable & que quelques uns des témoins eussent été capables de le reveler, où est celui qui auroit été assez hardi pour le faire le Roi present? Le sens commun dictoit donc que ces témoins devoyent étre oüis sans le Roi, les uns aprés les autres & separement, afin qu'ils ne pussent étre soupçonnez d'avoir formé leurs depositions les unes sur les autres: & que ces depositions bien cachetées sans étre vûës par le Roi, devoyent étre mises entre les mains des Juges, pour n'étre ouvertes & lûës qu'en plein Parlement. Ainsi cette derniere démarche du Roi est plus capable de jetter du soupçon dans les esprits que toutes les autres. Ce sont là des imprudences qui ne peuvent arriver qu'à ceux que la justice de Dieu aveugle. Et par consequent c'est une suitte des merveilles de la providence qui vouloit perdre ce Prince par lui-méme, & delivrer son Eglise d'un grand ennemi. Il ne paroit pas jusqu'ici que la nation se soit beaucoup mis en peine de déterrer les mysteres de cette naissance ou de cette supposition. Et par cette conduite elle se justifie des injustes soupçons qu'on veut faire tomber sur elle, d'avoir répandu ces faux bruits tout exprés pour avoir un pretexte de chasser son Roy & d'en élire un autre. Si elle avoit cru ce pretexte ne-



cessaire pour authoriser ce qu'elle vient de faire en prenant un nouveau Roi, au moins l'auroit elle fait entrer pour quelque chose dans ses raisons, au lieu comme nous le voyons, qu'elle ne le fait entrer pour rien. Quand le Prince de Galles seroit veritablement né de la Reine, il y a un caractere qui le rend incapable de la couronne, il est né Papiste, il a le Pape pour Parrein, il est entre les mains d'un Pere & d'une Mere qui ont dit cent fois qu'ils aimeroient mieux le voir brûler que de le voir élevé dans la Religion Protestante: Qu'on ne s'y trompe pas. Cela pourroit passer pour une preuve qu'il est veritablement du Roy Jaques & de la Reine. Car il semble qu'ils ne s'interesseroient pas si fort au salut d'un enfant qui ne leur seroit rien. Mais la raison de ce zele est aisée à comprendre sans aneantir les soupçons de supposition. Si tant est que cet enfant soit supposé, il est aisé à comprendre pourquoi la supposition s'est faite. C'est pour donner un Roi Papiste à l'Angleterre & pour y établir le Papisme. Ce seroit donc perdre tout le fruit de ses travaux, & des perils qu'on a courus que d'abandonner ce faux enfant aux Protestants, & permettre qu'il fût élevé dans la Religion Protestante. Il vaut autant & mieux selon l'intention de ceux qui ont joüé cette comedie, qu'il ne soit rien du tout que de n'étre pas Roi bon & zelé Catholique. Il ne faut donc pas s'étonner que la nation ait pris le chemin qu'elle a pris & qu'elle ait entierement laissé à part cet enfant douteux. Une discussion aussi difficile & aussi longue que seroit necessairement celle de la naissance de cet enfant, auroit traîné les affaires en longueur & auroit perdu le repos de l'Europe, & peut-être celui de la Religion en Angleterre. D'attendre pour faire un Roy, une longue minorité à passer, pour voir quelle Religion ce pretendu Prince auroit choisie quand il auroit été en âge, c'étoit une chose impossible: gouverner vint ans de suitte ou

plus, un grand Etat par des Regents, des Protecteurs & des Ministres, c'estoit exposer le Royaume à des perils évidents, & peut étre à une ruïne certaine. Car l'Angleterre est le lieu du monde le plus rempli d'esprits inquiets, aimant les changements, & qui aspirent aux choses nouvelles. Pendant qu'il n'y a rien de fixe & que l'authorité n'est point entre les mains de gens dont on respecte le souverain caractere, l'esperance de pouvoir remuer met les esprits en mouvement. Au lieu que quand ils sont chargés du poids d'une authorité souveraine & legitime, leurs desseins s'étouffent & leurs mouvements meurent dans leur sein. Et aprés tout qu'attendre, & que pouvoir esperer d'un Prince qui auroit passé les premieres années de sa vie entre les mains d'une Mere aussi outrée papiste qu'est la Reine femme du Roi Jaques. L'Angleterre doit bien sçavoir que tous ses malheurs depuis prés de soixante ans lui viennent de ces malheureuses alliances avec les maisons Papistes, & des méchantes éducations qu'ont reçû les enfants de la maison Royale entre les mains des meres Papistes. Le Roi Jaques I. beaucoup moins Protestant qu'il ne le vouloit paroître, sacrifia les interêts de sa religion à la vanité d'avoir pour son fils une fille de la Maison de France ou de celle d'Espagne. Il en eut une de France, & cette mere sçeut si bien tourner les esprits de ces enfants qu'elle en a fait des Papistes, qui n'ont cessé de se servir de tous les moyens imaginables pour établir leur religion & pour ruïner la religion Protestante. Les Anglois qui n'avoyent pas été assez châtiez par cette alliance, permirent que le Roi Charles II, & Jaques son Frere prissent des femmes l'un en Portugal & l'autre en Italie, c'est à dire, dans des païs abîmez dans la superstition papiste. Si la Reine Douairiere d'aujourd'huy n'a pas fait de mal, c'est à son temperammment que l'on en est redevable & non à sa Religion & à son païs. Et pour la Rei-

ne venuë d'Italie, il est certain qu'elle est la principale cause de la ruïne du Roi son Mari, par ses hauteurs & ses fiertés à l'égard de toute la nation, & son zele inconsideré pour sa Religion. Il auroit donc pû arriver que le Prince de Galles venu en âge, auroit compris ses vrais interêts, qu'il auroit comme le feu Roi Charle II. dissimulé sa Religion pour pouvoir regner en Angleterre: Mais c'auroit été une suitte & une continuation de ces malheurs qui ont pensé accabler & la Religion & les Loix pendant les trois dernier regnes. Ainsi la nation ne pouvoit faire autre chose que ce qu'elle a fait, qui est de retrancher entierement une branche gâtée, de se faire un Roi vrai Protestant & d'établir des Loix pour empêcher que jamais aucun Papiste ne puisse monter sur le thrône, ni même entrer dans la maison Royalle par alliance.

En poursuivant l'histoire des moyens merveilleux dont Dieu s'est servi pour la delivrance de son Eglise, je viens à la chute du Roi Jacques, où le doigt de Dieu est marqué par tout. Ce Prince croyoit avoir prevenu les malheurs qui le menaçoient. Si-tôt qu'il apprit les preparatifs qui se faisoient au deça de la mer, il aneantit en un jour tout ce qu'il avoit fait en plusieurs années. Les Papistes s'en alloient chassez des emplois, les chartres & les libertez furent renduës aux villes, les Charges furent redonnées aux Protestans, & l'on croyoit avoir appaisé les peuples par là. Les declarations les unes sur les autres données contre le Prince & contre son entreprise, sembloient avoir fait entrer les peuples dans la défiance & dans l'effroy. Mais par la benediction de Dieu cela n'a servi qu'à leur faire sentir qu'on les avoit injustement opprimez quand on leur avoit ôté les libertez qu'on leur rendoit. Ces declarations si fieres & si menaçantes au sujet de l'entreprise des Hollandois & du Prince, n'ont servi qu'à reveiller les peuples & à les rendre attentifs au grand évenement que

Dieu preparoit. Le Roy pourtant croyoit avoir fait merveille, il ſe confioit en ſon armée & en ſa flotte, il croyoit n'avoir plus peur. Mais il avoit bien plus de peur qu'il ne penſoit; car ce grand courage tomba, & ce grand jugement ſe confondit à la vûe du peril. Il apprit que le Prince étoit paſſé avec ſa Flotte à la vûe de Douvres. Il fut frapé d'un eſprit de terreur & d'étourdiſſement. Au lieu de courir, ſans aucun delay, avec toute l'armée qui étoit prés de Londres, à l'Oueſt où tendoit le Prince il perdit trois ſemaines, on ne ſçauroit dire à quoy: à prendre de fauſſes meſures, à paſſer de reſolution en reſolution, & à changer tous les jours de conſeils. Il eſt certain que ſi en 24. heures il eût aſſemblé toute ſon armée, comme il le pouvoit faire; car elle n'étoit point allée vers le Nord comme le bruit en a couru: Si, dis-je, avec toute ſon armée il eût pris ſa marche, luy-méme à la tête de 30. ou 40. mille hommes, il auroit atteint le Prince encore en deſordre de ſa deſcente & n'ayant encore que ſon petit corps de douze ou treize mille hommes, & il l'auroit accablé ſans reſſource. Les Provinces du Nord n'auroient pas branlé, elles auroient attendu le ſuccés de ce premier choc. L'armée elle-méme auroit combattu & n'auroit oſé ſe déclarer, parce que la partie n'auroit pas été faite & les intelligences n'auroient pas été aſſez formées pour deſerter de concert: ſans conter qu'on eſt toujours contre les malheureux: L'armée voyant le Prince ſi foible & ſi prés d'être opprimé l'auroit battu de tres-bon cœur. Au lieu de prendre le parti de la diligence, le Roy par ſes delais donne lieu aux Provinces du Nord de ſe ſoûlever. L'armée ſe voyant appuyée de tant de Lords & de Communautez, ſe réveille, ſe débauche, ſe rallentit & ne veut plus combattre, parce qu'il ne s'agit plus de combattre contre des Etrangers, mais contre ſa propre Nation. Cela eſt le doigt de Dieu, & qui ne le voit pas

eſt aveugle. Le Roy qui ne devoit point avoir abandonné ſon armée de vûe, afin de la tenir toujours dans le devoir, s'aviſe enfin de l'aller trouver à Salsbury: mais il n'étoit plus temps, l'amour de la patrie avoit frapé ſon coup; il ne trouve plus de diſpoſitions à ſoûtenir la tyrannie & l'uſurpation: quelques Lords ſe détachent, le Prince & la Princeſſe de Dannemark ſe retirent, le Roi perd ſon courage, il revient à Londres, & s'enfuit en abandonnant & la partie & la Couronne. Il laiſſe une armée de 40000. hommes & une Flotte de prés de cinquante vaiſſeaux tres diſpoſée à obeïr en tout à ceux qui la commandoient. Et ceux qui la commandoient fort diſpoſez à ſuivre les intentions du Roy. Car ce qu'on a dit que l'Amiral de cette Flotte étoit de ceux qui avoient appellé le Prince eſt un faux bruit. Renoncer à tout avant que d'avoir ſouffert aucune violence eſt un effet inconcevable d'un vertige qui ne pouvoit venir que du ciel. Il eſt certain, & toute la Nation en peut rendre témoignage, le Roi tout en défiance qu'il étoit de ſon armée, pouvoit demeurer à Londres dans ſon Palais en toute ſeureté. Il avoit encore aſſez de gens fideles dans ſes Troupes pour aſſeurer les avenuës de Whitehall. Ni le Prince, ni l'Angleterre n'avoient & n'auroient jamais eu la penſée de luy faire autre violence que celle de l'obliger à convoquer un Parlement libre. Tous les Seigneurs ſpirituels & temporels qui avoient extorqué de luy la declaration du 10. de Decembre pour un Parlement libre, luy avoient promis de le ſervir de tout leur credit. Son pis aller étoit de tomber entre les mains de ſes deux gendres & de ſes deux filles. Or jamais il ne tombera dans l'eſprit de perſonne que ces deux Princeſſes, les plus vertueuſes & les plus pieuſes du monde, euſſent conſenti qu'on eût fait quelque violence à leur pere. Le tout en ceci étoit de gagner du temps: car avec du temps il auroit pû

se prevaloir du secours du Roi de France son allié ; il auroit excité toute l'Europe & la Cour de Rome, sous pretexte de Religion; il auroit ruiné les Hollandois, dont les Troupes & les Vaisseaux auroient été occupez en Angleterre. Or il luy étoit aisé de gagner tant de temps qu'il luy eût plû en assemblant un Parlement libre. Il auroit pu casser ce Parlement le lendemain & en convoquer un autre: il auroit prorogé cet autre Parlement de jour à autre. En un mot par ses chicanes, sans violer les loix, il auroit pu gagner des années entieres & au moins plusieurs mois; & s'il avoit gagné seulement six mois, toute l'Europe auroit changé de face pour luy. Mais frapé clairement par un coup du ciel, il tombe, il se precipite, & sans consulter ni raison, ni conseil, il fait contre luy-méme tout ce que ses ennemis auroient pu faire contre luy. S'il fût demeuré on ne sçauroit exprimer l'embarras où il auroit jetté la Nation & le Prince. Quant au *Prince* le public avoit en main ses Declarations, il ne demandoit rien contre la personne du Roi, il vouloit seulement assurer les Loix & la Religion, Quand méme il n'auroit pas le cœur aussi droit qu'il l'a, il ne pouvoit plus s'en dédire. Le Roi demeurant il faloit que le prince demeurât dans les termes de ses demandes, qu'il se contentât de faire assurer les Loix & la Religion, & tout au plus faire examiner l'affaire de la naissance du prince de Galles par un *Parlement*. Le pis qui pouvoit arriver, c'est qu'on liât les mains au Roy d'Angleterre par des loix, qu'on lui donnât des Conseillers, des Maîtres & quasi des Tuteurs; qu'on en fit, si l'on veut, un Doge de Venise. Mais qui ne sçait que les Princes prudents dissimulent dans ces occasions, souffrent ce qu'ils ne peuvent empêcher, & que dans la suite ils se relevent bien-tôt? Et pour la Nation on ne sçauroit exprimer l'embarras où elle se seroit trouvée. Elle n'a pas trouvé d'autre porte

pour sortir des difficultez où elle s'est trouvée, que de déclarer que le trône est vacant. Je croy qu'elle a raison de le faire dans les circonstances presentes : mais cette porte étoit fermée si le Roy fût demeuré? Il auroit esté impossible de declarer le throne vacant car il auroit esté actuellement rempli. Pour le rendre vacant il eût falu deposer le Roy : Et pour en venir la combien de procedures & de formalités, combien de disputes & de contestations? On le peut juger par ce qui s'est passé dans la chambre haute dans laquelle presque tous les Evêques & plus de la moitié des Seigneurs n'ont pas voulu reconnoître la vacance du throne. Apres tout ceux qui se sont affermis dans ce parti & qui ont protesté étoient des amis du Roy & l'ont fait par attache pour sa personne & par compassion pour sa fortune. Jugés si ces Messieurs n'eussent pas fait tout autre chose & n'eussent pas formé un parti beaucoup plus considerable si le Roi eût été present. Si même dans sa fuite il ne se fût pas davantage écarté que l'Irlande, le voisinage où il eût été de l'Angleterre & les troupes qu'il auroit trouvées dans une Ile presque toute Papiste, auroient soûtenu ses amis & jetté toute l'Angleterre dans le dernier trouble. Si le Roy Jaques sans sortir de chez luy, eût laissé discuter en sa presence l'affaire du Prince de Gales, quand même cette naissance seroit fausse, il n'auroit été rien plus aisé que de jetter un Parlement dans des obscuritez là-dessus, d'où il n'auroit pû se tirer. Peu de personnes sont apparemment de ce secret, on auroit pû les écarter, ou leur affermir le courage pour ne rien dire. Si le Roy avoit pû mettre cette naissance dans un plein jour, cela lui auroit servi à ramener tous les esprits de la Nation plus qu'on ne sçauroit imaginer. Il est vrai que vû la qualité des témoins qu'il a produits, il n'auroit pû lever tous les scrupules, la naissance de son fils seroit toujours demeurée douteuse. Mais il

y'a apparence que ce procés seroit demeuré à vuider aprés sa mort entre les heritiers de la Couronne. Enfin au milieu de tant de démêlez il auroit été debout, & la France auroit retiré de sa demeure en Angleterre tout le fruit qu'elle auroit pû retirer d'une domination plus tranquille. Car l'Angleterre par là seroit demeurée inutile pour les interêts de l'Europe : & c'est tout ce qu'il faloit à la Cour de France. C'est pourquoi l'on ne comprend pas comment cette Cour peut être entrée dans le dessein de la fuite du Roi d'Angleterre, comme on voit évidemment qu'elle a fait, par les démarches de l'Ambassadeur de France & des autres François qui étoient à la Cour d'Angleterre. Mais le Roi, sans mystere, a declaré les raisons de sa fuite, c'est qu'il ne vouloit ni mourir, ny étre emprisonné. Il a ouy dire au Roi son pere, que de la prison d'un Roi à son tombeau il n'y avoit pas loin. Qui ne voit dans cette crainte un coup de celuy qui fait fondre les cœurs des plus braves à l'ombre du peril. On avoit cru que le Roi étoit d'un courage intrepide, & tout d'un coup il tombe avec une foiblesse qui n'a point d'exemple. Déja il n'y avoit aucun lieu de craindre ce qu'il disoit craindre. La nation a été frapée d'une si grande horreur pour la mort violente de Charles qu'elle n'est pas capable de revenir à faire un semblable coup. De plus le Royaume n'est plus entre les mains des mêmes gens : en ce temps là les fanatiques s'étoient rendus maîtres du gouvernement & tenoyent trois Royaumes en bride par une armée. Aujourd'hui tous les honnêtes gens sont maistres de l'état, l'armée est toute composée de gens affectionnés au gouvernement Monarchique, le Prince ne pouvoit avoir une pensée si horrible. En un mot on ne peut comprendre de la part de qui il pouvoit craindre un tel traittement. Si quelque chose fortifie le bruit qui a couru c'est cela : On dit que quand il étoit à

Rochester, l'un de ses amis lui dit que s'il avoit dequoi se justifier de l'accusation qu'on lui faisoit, d'avoir fait un traitté secret avec la France pour opprimer la Religion, & d'avoir supposé un Prince de Galles, il n'avoit rien à craindre, mais que s'il étoit coupable de ces deux choses, on ne pouvoit lui répondre de rien. Et dés le lendemain il prit le parti de s'enfuïr une seconde fois. Mais quand méme il y auroit eu quelque peril pour sa liberté ou pour sa vie; Un Roi n'a-t'il pas toûjours beaucoup plus d'honneur à risquer tout qu'à tout abandonner? Son sort lui auroit attiré la compassion de toute l'Europe, & il en deviendra le mépris, car il est impossible de conserver de la consideration pour une personne qui a temoigné tant de foiblesse. Comment ne pas comprendre que c'est le dernier parti à prendre que d'aller tomber sur les épaules d'une Cour qu'on accable par son poids, par les dépenses qu'on lui cause, & par les ennemis qu'on lui attire. A-t'on vû beaucoup d'exemples de Princes souverains à qui cela ait réüssi? C'est un coup évident de la providence que le Roi d'Angleterre ait choisi son asile dans une Cour qui est l'objet de la jalousie & de la haine de toute l'Europe. C'est, dit on, la plus puissante & la seule en état de le secourir. Cela est vrai: mais c'est aussi celle qui sera cause que toute l'Europe ne le plaindra point, l'abandonnera & le regardera comme celui qui avoit travaillé à aggraver le joug de la France sur tous les Etats voisins.

Le 15. Mars, 1689.

XV. LETTRE PASTORALE.

Que le culte qu'on rend aux Saints de l'Eglise Romaine est de même nature que celui qu'on rend à Jesus Christ. De nos sentimens sur la puissance des Roys, & refutation de plusieurs calomnies d'un livre intitulé Réponse d'un Nouveau Converti à la lettre d'un Refugié. D'un Moyne prisonnier en Hollande. Les massacres du Dauphiné & du Vivarets.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

MOnsieur de Meaux aprés s'être plaint en general des accusations que l'on fait contre son culte, entre dans le détail des accusations que nous leur faisons sur l'idolatrie. Et premierement il essaye de justifier le culte & l'invocation des Saints, contre ce que nous disons que dans sa Religion on chante des Hymnes & des Litanies dans une langue inconnuë, à l'honneur de la creature & au deshonneur du Createur. Pour prouver que ce culte & cette invocation des Saints ne vont pas au deshonneur du Createur, il nous dit que dans les Litanies, *on dit d'abord, Seigneur ayez pitié de nous, Christ ayez pitié de nous, Christ écoutez nous, &c.* Aprés quoi on s'addresse à la verité aux Saints, mais c'est pour *revenir à J. Crist que nous conjurons par tous ses mysteres & par tous les noms qu'il a pris pour nous assurer de ses*

bontez, &c. Est-ce donc s'éloigner de Dieu, dit-il, *est-ce faire injure au Createur que de commencer par lui, de finir par lui & au milieu de se joindre à la troupe de ses amis afin de le prier en leur compagnie.* En verité le bon Dieu a beaucoup d'obligation à ces Messieurs de ce qu'ils ne l'ont pas entierement degradé & de ce qu'ils veulent bien lui laisser encore le commencement & la fin de leurs litanies & de leurs oraisons. Cependant il n'y a gueres d'oraisons à Dieu où les *S*aints n'entrent pour leur bonne part. Car quand on a demandé quelque chose à Dieu, on ajoûte que Dieu veuille accorder cela en consideration du merite de la Vierge & des Saints, tout aussi bien que de celuy de J. Christ. Au contraire il y a beaucoup de prieres aux Saints où Dieu n'entre point, puisqu'on demande expressement à ces Saints les graces dont on a besoin sans parler de Dieu. *Ce n'est donc pas deshonorer le Createur* que de lui desobeïr formellement. Il ordonne qu'on n'invoque, qu'on ne serve & qu'on n'adore que lui seul. Et ce n'est pas lui desobeïr que d'invoquer, de servir & d'adorer des creatures ? Ce n'est pas deshonnorer Dieu que d'aller se jetter aux genoux d'un Saint ou d'une Sainte à la presence de Dieu, duquel la gloire & les rayons si abondants & si vifs absorbent entierement toute gloire & toute lumiere créée ? On est obligé de s'abstenir de rendre tout hommage à un sujet en presence du Souverain, & l'on ne sera pas obligé de s'abstenir de rendre un culte religieux à une creature devant le Createur ? C'est pourtant ce que Dieu defend : *Tu n'auras pas d'autres Dieux devant ma face.* Ce n'est pas le nom qui fait les Dieux c'est le culte : encore que le Papisme n'appelle pas les Saints *des Dieux*, il en fait pourtant des Dieux, en leur rendant un culte religieux. Bien loin que la glorification de ces saints dans le ciel soit une raison qui diminuë le crime : au contraire elle l'augmente. Il seroit moins criminel d'invoquer

un homme sur la terre que de l'aller servir dans les cieux. Sur la terre un homme est loin de Dieu, il est, ou il paroît étre quelque chose étant seul. Mais uni à Dieu, reuni à sa source comme un fleuve est réüni à l'Ocean quand il s'y est jetté, il n'est plus rien, il ne paroît plus rien, il est englouti & abîmé pour ainsi dire, dans les rayons de la gloire de Dieu, auquel seul appartient tout honneur & tout hommage. Croit-on que parce que les Saints sont les amis de Dieu, ce Dieu soit moins jaloux de l'honneur qui leur est rendu? A-t'il distingué ses amis d'avec ses ennemis, quand il a dit, *Je suis vivant que je ne donnerai pas ma gloire à un autre?* Il est tres-certain que les Payens ont adoré les Anges, c'est ceux qu'ils appelloyent bons genies & bons demons. N'importe que les mauvais demons se soyent transformés en Anges de lumiere pour se faire adorer par les Payens: car il est toûjours vrai que les Payens adoroyent les bons Anges dans leur intention. Il me semble que les Anges sont aussi bons amis de Dieu que les Saints. Cependant le Paganisme n'en est pas moins abominable pour avoir adoré les amis de Dieu. Il ne s'agit point de sçavoir ici quels sont les amis ou les ennemis de Dieu, il faut sçavoir seulement si Dieu a entierement defendu, & s'il deteste tout culte rendu aux creatures & à tout autre que lui. Si une fois ce fait demeure constant que Dieu defend qu'on rende aucun culte religieux qu'à lui, il est clair que l'idolatrie qui a pour objet les Saints & les amis de Dieu est tout aussi abominable que celle qui adore les autres creatures. Une Reine est tout aussi criminelle de s'abandonner au favori du Roi qu'au plus méprisé de ses sujets. Dieu donc n'est pas moins jaloux de ses Saints que des autres. Il est vrai que les tristes effets de la jalousie ne retombent pas sur les Saints, car ils n'ont aucune part à ce crime, mais ils retombent sur les Idolatres. Tenez donc pour certain que l'idola-

trie du Papiſme n'eſt en rien moins craſſe ni en rien moins criminelle que celle des Payens, & que leur diſtinction d'amis & d'ennemis de Dieu n'y fait rien. C'étoit cela ſur quoi l'Evêque de Meaux devoit inſiſter pour aſſurer vôtre cœur & vôtre conſcience. Il devoit vous prouver que Dieu n'a point d'horreur pour le culte qui eſt rendu aux creatures, & qu'il veut bien que dans les temples on leur rende un ſervice religieux. S'il avoit prouvé cette theſe generale, il eſt vrai qu'il auroit beaucoup fait pour ſa cauſe. Or c'eſt ce que je vous ſupplie, mes Freres, d'obſerver : dans une affaire de cette importance & dont tout le ſalut depend. L'Evêque de Meaux dans la Lettre Paſtorale qu'il vous addreſſe, ne vous donne pas la moindre preuve pour ſoûtenir que ce culte eſt commandé, ou du moins permis de Dieu. Cinq ou ſix paſſages de l'Ecriture ſur ce ſujet, n'euſſent pas tenu grande place & euſſent bien valu ſept ou huit periodes de verbiage qu'il auroit pu retrancher pour ne pas rendre ſa lettre trop longue. Mais point : ces Meſſieurs ne ſçavent ce que c'eſt que de prouver. Il leur ſuffit de poſer & de pallier. Remarquez bien, mes Freres, que par là ils avouënt tacitement que dans toute l'Ecriture Sainte ils ne ſçauroyent trouver un ſeul paſſage pour leur invocation des Saints. Choſe prodigieuſe qu'on oſe remplir toute la Religion d'un culte dont l'Ecriture Sainte ne dit pas un ſeul mot !

L'Evêque de Meaux qui n'a point de raiſons pour prouver à ſes Dioceſains que l'invocation des ſaints eſt bonne & commandée de Dieu ſe retranche à leur prouver qu'elle ne peut pas être mauvaiſe. C'eſt à dire qu'il repete deux mechantes excuſes qu'il avoit déja exprimées dans ſon expoſition de la doctrine Catholique. La premiere de ces excuſes c'eſt qu'on adreſſe ces prieres aux ſaints dans le méme eſprit qu'on prie les fideles qui ſont ſur la terre. *En eſt*

elle plus injurieuse envers le Createur, dit-il, *quand on l'adresse dans le même esprit aux saints qui vivent avec luy?* L'autre excuse, c'est que dans le fonds ce n'est pas addresser aux saints une invocation religieuse que de leur dire, *priés pour nous. Cette maniere de nommer les saints dans les litanies*, dit-il, *ne les met elle pas visiblement comme l'ont enseigné tous nos docteurs, au rang de ceux qui prient, plûtot qu'au rang de ceux qui sont priés?* Premierement, mes freres, je voudrois bien que vous apprissiés de M. l'Evêque de Meaux & de tous vos Convertisseurs d'où peut venir l'obstination invincible où ils sont de ne rien repondre sur toutes les choses qui leur ont été opposées contre ces deux vaines illusions? Comme ils ne s'en étoient jamais tant servi que depuis 15 ou 20 ans, aussi n'avoit-on jamais terrassé ces deux chimeres de la maniere qu'on a fait depuis ce temps la. Tout le monde s'en est mêlé & tout le monde y a réussi, & l'on peut dire qu'on a abîmé ces deux méchantes excuses. Cependant Messieurs les Convertisseurs marchent toujours & se tiennent droit sur leurs deux pieds en cet endroit, comme si on n'avoit fait que souffler sur eux. Ils nous repetent froidement ces deux illusions sans faire mention de la moindre des choses qu'on a dites pour les détruire. Je vous prie, mes freres, de remarquer deux choses dans cette conduitte. La premiere est la mauvaise foi: Car il y a-t-il rien plus infidele que de revenir toujours au même sophisme pour abuser les gens sans vouloir avoir egard aux lumieres qu'on a versées pour dissiper ces tenebres? La seconde c'est que ces Messieurs sont dans une impossibilité absolue de repondre puisqu'ils ne repondent pas. Car où ils ont quelque fausse lueur à repandre ils n'y manquent pas. Souvenés vous, mes freres, de leur repondre ce que plusieurs de nos Theologiens vous ont tant de fois suggeré, & y adjoûtés ce que l'on n'a pas

ce me ſemble aſſés preſſé. C'eſt que nous pouvons défier l'Egliſe Romaine de nous montrer aucune difference entre le culte qu'elle rend au Fils de Dieu, & celuy qu'elle rend aux ſaints. Ils en peuvent trouver quelqu'une entre le culte du Pere & celuy des ſaints; mais entre le culte des ſaints & du Fils, je les défie d'en montrer aucune. Premierement dites leur qu'il eſt faux que leurs prieres ſe reduiſent à dire aux ſaints *priés pour nous*. Car il n'y a point de biens & de graces pour le temps & pour l'Eternité qu'ils ne demandent à leurs ſaints directement & ſans détour: la remiſſion des pechés, l'ouverture du ciel, la fermeture des enfers, la perſeverance, la force dans les tentations, les gueriſons dans les maladies, & tout ce qu'il vous plaira, & tout ce qui ſe peut imaginer. Ah! mais, diſent, ils de quelque maniere qu'on faſſe des prieres aux ſaints il faut toujours les entendre ſelon cette forme, *priés pour nous*, car nous n'aſſignons pas aux ſaints, d'autre office que celuy de prier pour nous, nous ſçavons bien qu'ils ne font rien que dependamment de Dieu. On en doit bien de reſte à ces Meſſieurs de n'avoir pas ôté à Dieu ſa toute puiſſance pour en revêtir les ſaints, & de ce qu'ils avoüent que les ſaints ne ſçauroient rien faire ſans Dieu. En cela mettent-ils quelque difference entre les ſaints & la nature humaine de Jeſus Chriſt? Cette nature humaine de Jeſus Chriſt n'exerce-t'elle pas ſes liberalités & ſes offices dependamment de ſon Pere? De plus il eſt faux, qu'ils ne donnent aux ſaints autre office que celuy de prier pour nous. Car il eſt certain qu'ils les ont établis gouverneurs & diſpenſateurs des graces de Dieu, les uns pour la guerre, les autres pour la paix, les uns pour la peſte, les autres pour la famine; les uns pour la mer & les autres pour la terre. Et cela tout de méme que la nature humaine de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt diſpenſe ſous Dieu

les graces qui sont communiquées aux fideles sur la terre. Dieu n'a point communiqué en propre à la nature humaine de Jesus Christ sa toute puissance, seulement il la luy preste. Jesus Christ homme fait tout le bien qu'il nous fait par voye d'intercession; c'est pourquoi l'Ecriture dit expressement *qu'il intercede* pour nous dans le ciel. Ainsi les saints nous aident par la voye par laquelle Jesus Christ nous prête son secours. Il n'y a donc encore à cet egard aucune difference entre le culte qu'on rend à Jesus Christ & celuy qu'on rend aux saints. Et afin qu'il paroisse clairement que les Papistes communiquent à leurs saints les mêmes honneurs qui n'appartiennent qu'à Jesus Christ, il faut remarquer qu'ils offrent à Dieu le merite des saints, tout de même que les Chrêtiens luy offrent le merite de Jesus Christ. Tout le bien que nous recevons de la nature humaine de Jesus Christ nous vient par ces deux voyes, *intercession* & *oblation de merite* à Dieu; on attribue aux saints ces deux choses: On leur rend donc le même honneur qu'à Jesus Christ. C'est cette oblation du merite des saints conjonctement avec celuy de Jesus-Christ qui fait le plus abominable article dans l'invocation des Saints. Se peut il rien de plus horrible que cette priere que le Cardinal Bona dicte à ses devots. *Tres benin Jesus j'implore vostre pitié, daignés m'appliquer vos merites & ceux de vostre tres beate mere dans l'union desquels merites je vous offre cette couronne.* Voila les merites de la Vierge mis en même rang avec ceux de J. Christ. Ecoutés encore ce Cardinal Bona priant la Vierge dans son testament & disant: *tres beate Vierge Marie consolatrice des affligés, refuge des pecheurs, le salut de ceux qui perissent: à vous, à vous fontaine de misericorde je recommande mon ame en ce moment. Aydés moy dans mes frayeurs, relevés moy dans mes chutes, redressés moy dans mes erreurs, consolés-moy dans mes maux, montrés que*

vous estes mere, & dites pour moy de bonnes choses à vostre fils. Et dans la dedicace de l'un de ses livres: *Tres-glorieuse Vierge je me presente à vostre autel étonné & tremblant. Et rapporte à vos pieds cet ouvrage de mon foible esprit qui a été mis au monde par vostre secours &c. possedés moy comme vostre bien ô Souveraine Reine des anges. Et quand vous voudrés favoriser les miserables mortels de quelques-uns de vos dons dans cette maison qui vous est dediée, ne me laissés point aller à vuide. Si vous avés ouvert icy les yeux des aveugles, remplissés les yeux de mon entendement d'une tres-claire lumiere. Si vous avés ouvert les oreilles des sourds donnés joye & liesse à mon ouïe interieure: Si vous avés rompu les liens des langues muëttes, donnés à ma bouche des paroles sages, & bien resonnantes: Si vous avés gueri les malades, guerissés moy de mes longues infirmités, afin que mon cœur soit trouvé entier & sans aucune atteinte des affections depravées au dernier jour. Je vous demande cela tres humblement devant cette image miraculeuse, presterné à vos genoux, dans le jour que vostre naissance a rendu venerable.* Est-ce là dire à la Vierge simplement, priés pour nous? Je pourrois citer cent abominations semblables tirées de ce Cardinal Bona. Et je ne cite aujourd'huy que luy par ceque nous en avons cité ailleurs une infinité d'autres; & parce que c'est un Cardinal de l'Eglise Romaine, & non par consequent un miserable Jesuite: Un Cardinal de ce siecle & du temps present, & non par consequent un ancien Moyne qu'on déterre de quelque lieu obscur: un des plus sçavants hommes que l'Eglise Romaine ait eu en ce siecle & non par consequent quelque autheur de la lie de l'Ecole ou des Couvents. Si tant est qu'on ne veüille dire autre chose aux saints que *priés pour nous* d'où vient que le Pere Crasset avec l'approbation de l'Archevêque de Paris, de son clergé, de tous les Jesuites & de tous es devots s'est elevé avec tant de violence contre

l'autheur des *avis de la Vierge à ses devots indiscrets*, qui vouloit reduire le culte de la Vierge à ce *priés pour nous?* Il ne faloit point luy faire un si grand procés, ni l'obliger à cacher son nom, ni persecuter cruellement ceux qui l'ont voulu défendre. Pour moi plus j'étudie le culte qu'on rend à J. C. plus je le trouve semblable a celuy des saints. Nous addressons à J. C. deux sortes de prieres, l'une indirecte en lui disant *priés pour nous, intercedés pour nous auprés de vostre Pere*. L'autre directe en lui demandant directement la grace, la remission des pechés, la vie eternelle &c. Dans l'Eglise Romaine on fait precisement la même chose à l'égard des saints: cela laisse une difference, je l'avoue, entre l'adoration qu'on rend à Dieu le Pere & celle qu'on rend aux saints. Car jamais on ne dit au Pere, *Seigneur priés pour nous: intercedés pour nous auprés de vostre fils*. Cela seroit insensé, & peut-être impie. Et je croi que Rome ne pratique pas cette impieté. Mais il n'y a aucune difference du culte rendu à Jesus Christ & de celuy qu'on rend aux saints. Car & à celuy la & à ceux ci ou dit indifferemment tantôt *priés pour nous* afin que Dieu nous donne; ou bien, *données nous vous même*. Ainsi l'idolatrie de l'Egl Rom. est injurieuse principalement au fils; car elle laisse quelque difference entre le culte du Pere, & celui des saints: Mais elle n'en laisse aucune entre le culte rendu aux saints & celuy qu'on rend au fils. Qu'elle hardiesse faut-il avoir pour dire avec M. Bossuet qu'aprés tout, l'invocation des saints *les met plûtôt au rang de ceux qui prient que de ceux qui sont priés?* Pourquoi donc leur bâtir des Chapelles & des Eglises? Pourquoy leur consacrer des images & pourquoy porter ces images en pompe & se prosterner devant elles? pourquoi employe-t'on tous les termes de confiance, de respect & d'amour qu'on employe pour Dieu? Pourquoy jure-t-on solemnellement en leur nom? Pourquoy

leur fait-t-on des vœux comme à Dieu? Pourquoy sacrifie-t'on le corps de Jesus Christ en leur honneur? Pourquoy presente-t-on leurs merites à Dieu pour les hommes? A-t'on accoûtumé de faire cela aux fideles que nous mettons au rang de ceux qui prient? N'est ce pas là un culte composé de toutes les parties dont peut-être composé un culte religieux? Dans ce sens nous mettrons aussi Jesus Christ dans le rang de ceux qui prient plûtôt que dans le rang de ceux qui sont priés. Car nous luy disons *priés pour nous intercedés pour nous*, & si ce *priés pour nous* a la vertu de transformer un culte de sorte qu'il cesse d'être culte religieux & adoration divine, nous voila donc impies & profanes; nous n'adorons plus Jesus Christ, nous le mettons *plûtôt au rang de ceux qui sont priés*. puisque nous sommes obligés de lui dire devotement Seigneur *intercedés pour nous, priés pour nous*. Obtenés nous de vôtre Pere la grace de la remission & de la vie eternelle. Or il faut sçavoir que Jesus Christ en qualité de Dieu dispose absolument de tous les biens du ciel par lui même; mais en qualité d'homme il ne fait rien que par voye d'intercession & d'impetration de son Pere. Car il dit *toute puissance m'a été donnée* assavoir par prêt. Car s'il en avoit la proprieté ce seroit en vain & faussement qu'il nous seroit representé intercedant & obtenant par intercession, si sa nature humaine pouvoit d'un plein pouvoir donner toutes les graces les plus elevées & les plus grandes. Y-a-t-il quelqu'un qui nie que J. C. prie pour nous dans le ciel; c'est donc pour nous obtenir des graces que sa nature humaine ne sçauroit donner par elle même. Le Pere Crasset tout nouvellement vient de nous dire que Dieu ne fait ordinairement aucune grace aux hommes que par l'intercession de sa mere, que Dieu outre *les prieres de son fils*, veut rendre nôtre salut dépendant de sa mere; que Dieu a fait un decret de ne conferer sa grace à aucun homme que

par l'interceſſion de Marie. C'eſt là le fondement de la devotion pour la Vierge & ce qui en determine la nature: or ce fondement eſt preciſement celuy la même qui determine la devotion que nous devons à Jeſus Chriſt. Puis donc que le fondement du culte de la Vierge & celuy du culte de Jeſus Chriſt eſt le même, il eſt clair que le culte de Jeſus Chriſt & celuy de ſa mere ſont un même culte, & qu'ainſi il n'eſt plus vray que tout ce culte des ſaints ſe reduiſe à un ſimple *priés pour nous*, tel que ſeroit celuy que nous dirions à un bon Chrêtien que nous aurions ſur la terre.

Reflexions ſur les Libelles qui viennent de France à l'occaſion des affaires du temps.

ON s'étoit toûjours bien attendu que les affaires du temps & la revolution d'Angleterre nous attireroyent des torrents d'injures & que l'on ne manqueroit pas de renouveller contre la Religion Reformée, contre le public & contre les particuliers les cruelles accuſations d'être ennemis des Roys, des gens naturellement rebelles, amateurs de la ſedition, independants, & d'une licence effrenée contre les puiſſances. C'eſt aujourd'huy la matiere des converſations emportées, c'eſt ce qu'on traitte juſques dans les ruelles, c'eſt ce qu'on repand & dans les gazettes & dans cent autres Libelles. La fureur eſt dechaînée contre ce Prince que Dieu a elevé ſur le throne d'Angleterre par le choix unanime de la nation. Et contre les Hollandois qui luy ont donné du ſecours pour aller tirer & l'Egliſe & l'Etat des chaînes qu'on leur preparoit. On ſe tairoit & on laiſſeroit courir le torrent s'il n'avoit point d'autres canaux que des Gazetiers & des gens faits comme de Vizé l'Autheur du Mercure Galant, qui ſans titre & ſans capacité s'eſt fait Hi-

ſtorien dans les formes, de conteur de ſornettes qu'il avoit été jusques icy. C'eſt un miſerable ſi digne de mepris & ſi mepriſé par luy-même, par ſa profeſſion, par ſon ignorance & par toutes les mauvaiſes qualités qui ſe peuvent trouver dans un homme, qu'on auroit honte de regarder un tel adverſaire. Il a compoſé trois tomes de Gazettes & de Satyres ſous le titre d'Hiſtoire des affaires du temps, dans leſquels il repand une bile noire, contre des puiſſances, & contre des particuliers pour leſquels un auſſi petit homme que luy devroit avoir des egards. La dedans on peut dire qu'il écrit & qu'il parle comme les fous marchent, ſans regarder où il met le pied allant à travers champ, ſe precipitant d'un abîme dans l'autre, couſant des fadaiſes à des menteries ſans ordre & ſans jugement. Mais n'importe, pourvû que le volume ſoit prêt au bout du mois, ſans quoy il luy faudroit mourir de faim. Encore une fois ſi l'on ne voyoit paroître ſur les rangs que de tels Autheurs, on ne penſeroit pas ſeulement à ſe remuer. Mais la paſſion de nous dechirer & de nous noircir à l'occaſion des affaires preſentes, eſt une contagion qui a paſſé jusques dans le pays du bel eſprit, presque tous les ordinaires nous apportent certaines lettres ſur les matieres du temps où tous les Princes de l'Europe, ſans excepter le Pape, ſont dechirés cruellement. Nous voyons paroître depuis peu un Libelle ſous le titre *de Reponſe d'un nouveau Converti à la Lettre d'un Refugié pour ſervir d'addition au livre de Dom Denis de S. Marthe.* Ces Meſſieurs ont beau ſe cacher ſous des noms déguiſés on les connoît toujours. Nous n'avons pas de nouveau Converti qui puiſſe écrire de cet air & de cette force ſur la matiere. Il faut être penetré d'un eſprit de perſecution & plein d'un vieu levain pour écrire ainſi. Ne vous y trompés donc pas, ce n'eſt point un nouveau Converti, c'eſt un vieil écolier des Jeſuites & qui a tres-bien

profité de leurs leçons. La premiere partie de son ouvrage est employée à prouver que même selon nos principes il est permis de persecuter les heretiques & de les poursuivre même jusqu'à la mort. A Dieu ne plaise qu'il nous arrive de passer jusqu'à ces excés. Mais au moins nous prions cet autheur de s'en souvenir si quelque jour nous sommes en état d'humilier & d'abbaisser son parti. S'il est permis de tuer les heretiques & les Chrêtiens idolatres il doit être permis à plus forte raison de les mortifier sans violenter leur conscience, par tout ce qui les peut induire à reconnoître leur aveuglement. Le temps nous apprendra quel parti aura desormais plus de besoin de la moderation de l'autre. C'est pourquoi je ne trouve pas que nous soyons desormais plus interessés que luy à éclaircir cette controverse ; le procés est instruit ; on a écrit sur la matiere de part & d'autre, que le public en juge. Il est vray que pour le present les rieurs, sont encore du côté de l'Autheur, on fait bien valoir ses maximes de persecution dans les Provinces de Languedoc, de Vivarets & de Dauphiné. Toute la terre y est couverte de sang. Il s'y est fait plusieurs assemblées dans la Campagne uniquement pour prier Dieu. On a surpris ces assemblées, les Soldats ont été lâchés dessus & ils ont massacré en divers lieux des milliers de personnes: on en a tué plus de cinq ou six cents en un seul jour & en un même lieu, on pend, on brule, on egorge, on exerce toutes sortes de cruautés. La persecution ne fut jamais ni si violente, ni si cruelle. On a peine à croire que le Roy ait part à ces violences. Il ne luy viendroit jamais dans l'esprit que pour attirer la benediction de Dieu sur ses armes il fût utile de leur faire une couche du sang de se sujets devant que de les teindre dans celuy de ses ennemis. Et qu'il fut à propos de pousser les gens au desespoir au commencement d'une guerre externe si generale. Je ne sçay s'il doit beau-

coup conter sur les troupes qui ont été employées à repandre tant de sang innocent & à force les consciences par des violences si terribles. Au moins si nous en jugeons selon les apparences & selon la justice & l'équité de Dieu, les ennemis de la France ont lieu d'esperer que toutes ces troupes instruments de tans de persecutions se fondront comme de la cire devant le feu, qu'elles seront frapées d'un esprit de frayeur qui les saisira de la part de l'Eternel, & que le même sort leur arrivera qu'aux Bataillons de Castres & de Provence qui ont été entirement taillés en pieces par les Hollandois & les Allemands dans le Diocese de Cologne. Il en coute à la France plus de douze cents hommes : C'est une circonstance tout a fait digne d'être remarquée que ce sont les mêmes troupes qui ont si cruellement vexé les reformés de Guyenne & du Languedoc. Elles on trouvé la une juste retribution de leur violence. L'Autheur du Libelle dont je parle n'a pas tout à fait lieu de se flatter comme il fait que nos esperances là dessus seront vaines à cause de l'heureux succés de ces mêmes armées dans le Palatinat & dans les Cantons de l'Allemagne voisins. Car il y a bien de la difference entre se battre tout seul & combattre des ennemis. Mais des ennemis acharnés comme seront les Allemands, irrités par une maniere de faire la guerre qui jusqu'a nôtre siecle avoit été inconnue entre les Chrêtiens. Les Villes d'Heydelberg & de Manheym & toutes les autres du Palatinat avoient été reçues à Capitulation par Monsieur le Dauphin luy-même. Mais contre la foy de ces Capitulations elles ne sont plus aujourd'huy que des mon ceaux de cendres & de ruine. Ce sont là des endroits qui ont bien besoin de tout le feu & des tours d'adresses de l'Atheur du Libelle pour être defendus & pour être mis dans un beau jour. Nous lui permettons d'esperer que Dieu continuera ses faveurs

sur le méme pied, *& que toutes les ligues ne serviront qu'à augmenter la gloire du Roy.* Mais il trouvera bon que nous esperions le contraire: c'est que Dieu fera voir que le plus grand malheur qui puisse arriver à un Prince est de tomber entre les mains de ces mauvais conseillers qui ne consultent ni la pieté, ni l'honneur, ni la conscience, ni le droit des gens, & qui ne suivent que les mouvements de leur fureur & de leur violence. Dieu veüille avoir pitié de ce grand Roy pour luy donner d'autres conseillers, ou d'autres conseils.

Esperons donc tous ensemble & de part & d'autre, & laissons les évenements à Dieu dont les jugements sont tres-profonds. Pour le present nôtre affaire est de voir avec quelle justice cet autheur nous outrage comme il fait à l'occasion des affaires d'Angleterre. *Nous ne reconnoissons point de Souverain legitime*, dit-il, *que celui qui est orthodoxe. Nous ne voulions pas de cette maxime lors qu'on s'en servoit en France contre le Roi de Navarre, & presentement que cela nous est commode nous en allons faire un article de Foi. Les Apologies que nous pourrons faire pour les affaires d'Angleterre, ne serviront qu'à justifier la conduitte des Princes & particulierement du Roi de France, qui a purgé son Royaume d'une telle espece de Religion, & à l'obliger à redoubler sa vigilance, afin d'empêcher qu'elle n'y regerme, à inspirer une plus noble ardeur de courage aux François pour rendre tous nos efforts inutiles, & à donner au Roi de nouvelles occasions de se feliciter de n'avoir plus à craindre de tels ennemis domestiques.* Jamais l'étoile du cabinet du Pere la Chaise & de ses Loyolites n'a rien produit de plus outré, de plus violent & de plus amer. On reconnoit là dedans le zele Jesuitique dans toute son étendue. Mais je doute que le cabinet du Roi plus éclairé que celui de la Societé entre dans de tels sentimens. Leur conduite ne fait pas voir qu'ils croient que le Roi doive *être feli-*

cité de n'avoir plus à craindre de tels ennemis. Le soin que l'on prend de les desarmer par tout avec tant d'exactitude, & à tant de fois, & le desir qu'on a de les envoyer en Dannemark, ne signifient pas qu'on n'a pas sujet de les craindre. Il me semble, quoi qu'en dise nôtre écrivain Jesuite, qu'on avoit un peu moins sujet de les craindre avant que de les avoir si bien détruits. Avant l'an 1685. on n'avoit pas eu besoin de les desarmer. Ils s'étoient pour le moins aussi bien servi de leurs armes pour la seureté du Roi & pour la gloire de la Monarchie, que ces braves Catholiques qui ont tant de fois égorgé les Monarques, & amené les Monarchies à deux doigts de leur ruine. Cela sied bien à cet Autheur qui est de la religion des Clements, des Ravaillacs, des Jean Chastels, des Garnets, des Oldcorn, des Guillaume Parri, Jean Sauvage, Bullard, Dom Lopés, Walpoele, Stephano Ferrera, Edmond d'York, Abington, & tant d'autres Heros assassinateurs & parricides qu'on a tirés des rouës & des gibets pour les placer dans le Martyrologe. Je suis trompé si la personne de Sa Majesté & la gloire de son regne ne seroient en meilleures mains & en lieu plus seur qu'elles ne sont, si les gens qu'on a si bien fait d'exterminer dans le Royaume, selon l'Autheur, y étoyent encore. Par le discours empoisonné de cet écrivain qui est la plume de la Societé, on donne indirectement conseil au Roi de faire ce qu'on lui dit qu'il a fait, quoi qu'il ne l'ait pas encore fait. C'est de se mettre en état de ne plus rien craindre de la part de Reformez de France. Cela signifie qu'il les doit tous exterminer: car les avoir mis dans la situation où ils sont, n'est pas les avoir mis en état de ne les plus craindre. Au contraire, c'est leur arracher du cœur par violence cet esprit de fidelité dont ils étoient pleins pour leur inspirer le desir de la vangeance. L'état violent où ils sont ne peut pas durer long tems. Il faut donc achever selon le

conseil de cet écrivain violent & sanguinaire, & c'est apparemment en suivant ses maximes que l'on a commencé les massacres du Languedoc, & qu'on a rendu ces nouveaux arrêts de mort. Assurement on n'a plus lieu de craindre tous ces pauvres gens qui ont été massacrés & pendus. Mais si on y va par cette voye on n'aura de long-tems l'esprit tranquille. Il faut encore tuer bien des gens. Ceux qui rechaperont à ces massacres seront plus à craindre que tous les morts n'eussent été s'ils fussent demeurez vivants. Nous esperons que le Roy trouvera une autre voye bien plus Chrêtienne de s'assurer d'eux, c'est en leur rendant ce que leurs ennemis leur ont si injustement ravi, & qu'il éloignera de sa personne sacrée tous ces conseillers du Demon qui ne lui inspirent que feu & flame. Le conseil du Roi sans en sortir, ne manque pas de gens sages & moderés qui comprennent les maux où les pernicieux conseils des Jesuites & du Clergé ont engagé la France. L'on espere que les sages conseils prevaudront enfin sur ceux qui ont causé tant de desordres, & qu'ainsi la paix sera renduë non seulement à l'Eglise mais à toute l'Europe.

Mais c'est peut-être trop s'arrêter à l'entrée, car nôtre vrai dessein est de nous justifier des accusations emportées & cruelles que l'autheur de ce libelle nous fait, *d'avoir des sentiments pernicieux sur la soumission qui est duë aux Princes, en quoi nous montrons que nous nous joüons de l'Ecriture, aprés avoir tant protesté que nous ne voulions pas d'autre regle que la pure parole de Dieu, parce qu'il n'y a rien qui y soit plus clairement & plus souvent commandé que la soumission aux Souverains, même lors qu'ils sont méchants*. Nous ne voulons point de Prince qui ne soit orthodoxe, nous croyons que les peuples ont le pouvoir selon leur caprice, de faire & de défaire les Rois. Nous ne respectons point le caractere le plus sacré qui soit au monde. Nous foulons aux pieds les images de Dieu

quand il nous plaît. C'est là l'esprit de la Reformation partout. C'est ce qui nous a mis tant de fois les armes à la main contre nos Souverains. C'est par là que nous avons établi nôtre religion dans le siecle passé. *Ce n'est pas sans raison que nous entreprenons de justifier une maxime de laquelle nous nous sommes si souvent servis & à laquelle nous avons tant d'obligation.* Enfin c'est là le fondement de nôtre nouvel attentat, c'est ce qui a inspiré au Prince d'Orange le dessein d'envahir les Etats de son Beau-pere, & aux Anglois la pensée de détroner le Roi Jaques pour mettre en sa place le Prince. *Nous sommes des sujets insatiables de sedition; de sorte que nous avons enfin obligé nos Maistres à ne point perdre d'occasion de se defaire de nous.* Car ce sont nos seditions qui ont obligé le Roi à nous chasser, à nous bannir & à nous faire massacrer depuis l'année 1685. jusqu'à present. Je ne pense pas que l'on trouve mauvais que la patience nous ait échapé sur tant d'outrages. Et il me semble que je suis dans la necessité de vous apprendre, mes Freres, ce que vous devez répondre sur les accusations qu'on nous fait ici, d'être les ennemis des Souverains & insatiables de seditions. Je vous expliquerai donc sans deguisement ce que nous pensons de la puissance des Souverains, & sur quoi nous croyons que nos Freres d'Angleterre ont fondé ou peuvent avoir fondé leur conduitte presente.

Je ne toucherai point aujourd'hui à cette importante matiere, à cause du peu d'espace qui nous reste, que nous employerons à faire quelques reflexions sur deux Declarations du Roi qui viennent de paroître du même jour, c'est le 12. de Mars. Par la premiere le Roi pour tirer, dit-il, ses Sujets qui sont en Hollande & en Angleterre, de la necessité où ils se pourroient trouver de porter les armes contre leur Roi, crime que les François ont toujours eu en horreur, il declare que s'ils veulent se retirer en Danne-

mark ou à Hambourg, les Intendans leur feront tenir la moitié de leur revenu. Il y a peu de reflexions à faire sur cette Declaration. J'avertirai seulement qu'il n'est pas aisé d'entrer là dessus dans un esprit de confiance aprés avoir vû aneantir tant d'Arrêts favorables, violer tant de sermens solennels, & revoquer tant d'Edits. Sans conter qu'on ne sçait pas comment accorder cette Declaration avec celle qui ordonne que les Refugiés seront reputez comme morts & leurs biens remis entre les mains de leurs plus prochains heritiers. Pour ce qui est du crime de porter les armes contre son Roi : j'avouë qu'il est grand. Mais sans le secours de cette Declaration le Roi nous avoit déja tirez de cet embarras. Ce nous étoit assurement un grand honneur d'étre les sujets d'un si grand Prince. Mais le Roi nous en a jugés indignes, il nous a exilez, chassez, mis à l'interdit, & nous a forcez de chercher la paix de nôtre conscience ailleurs. Nous sommes sous d'autres Souverains à qui nous avons prêté serment. Le Roi qui sçait si bien les regles de la justice, ne voudroit pas que nous refusassions d'obeïr à nos veritables Maîtres. Il ne faut pas craindre que nous portions les armes contre nôtre Souverain en les portant contre les Puissances ennemies des Estats dont nous faisons aujourd'hui partie : Les Sujets ne sont pas comme étoient autrefois les esclaves, qu'on avoit droit de repeter par tout où on les trouvoit. Les hommes changent de pays comme bon leur semble ; c'est le droit des gens, & ils sont sujets des pays où ils ont fixé domicile & pris serment de fidelité en dernier lieu. Ainsi en qualité d'homme dont la profession est de traiter les cas de conscience, je puis bien assurer tous les François refugiés qu'en combattant pour la defense des pays où ils sont, ils ne tomberont pas dans ce crime dont parle la Declaration, que la Nation Françoise a toujours eu en horreur. Les grands

Mousquetaires de Brandebourg tous François refugiés, n'auront pas à rendre conte devant Dieu de la vigueur avec laquelle ils ont poussé & taillé en pieces les François, autrefois leurs compatriotes, dans le combat de Nuys. Cet exemple fait voir que ceux qui ont conseillé au Roi d'envoyer tous les Refugiés en Dannemark n'ont pas eu mauvaise raison. J'espere que ce ne sera pas la seule occasion où nos gens feront leur devoir : le ressentiment de tant de maux qu'on leur a fait souffrir, ne fournira pas un petit secours à leur courage. L'autre Declaration du méme jour est bien differente de celle-là : A l'occasion des assemblées qui ont été faites en Dauphiné & en Vivarets où l'on a massacré douze à quinze cens personnes, le Roi donne ordre que tous ceux qui seront pris dans de pareilles assemblées soient punis de mort & que ceux qui ne seront pas pris sur le champ soient envoyez aux galeres, sans forme de procés. Il y auroit bien des reflexions à faire là dessus si nous en avions le temps : La premiere est, que vous étes obligez de ne point obeïr à de tels ordres. La raison est, *qu'il vaut mieux obeïr à Dieu, qu'aux hommes.* St. Paul dans un temps de persecution comme celui cy, disoit aux Chrêtiens, *Ne delaissés point vos communes Assemblées.* C'est là vôtre Loy : Ceux qui disent que nos conseils là-dessus sont cruels, à cause des tristes suites, ne sçavent gueres quel est l'esprit & l'honneur du christianisme. C'est le martyre qui est son esprit, & ce sont les Martyrs qui font son honneur : Ainsi exhorter les fideles à servir Dieu au peril du martyre, c'est les exhorter à leur devoir. Et quoi qu'en disent quelques-uns, c'est dequoi nous ne nous repentirons jamais. L'autre reflexion, c'est qu'on ne comprend rien à la dispensation de ces rigueurs. Pousser les Protestans à cette extremité, en faire des boucheries horribles & telles que depuis la S. Barthelemy on n'en a point vû de semblable : Et cela dans un

temps que l'on a besoin d'un repos interieur pour se défendre au dehors ; c'est étre aveuglés par celuy qui aveugle les hommes quand il les veut perdre. Mais en user avec tant de cruauté contre les Protestans, à l'heure que ces mémes Protestans en Angleterre ont toute sorte d'occasion & de commodité de se vanger sur les Catholiques Romains, c'est n'avoir aucun égard pour ceux qu'on appelle ses freres. Loüé soit Dieu que nous ne succombons pas à cette tentation : & que nous ne rendons pas la pareille à nos ennemis où l'occasion s'en presente.

De toutes parts on nous écrit de France qu'on ne veut pas ajoûter foi à ce que les nouvelles publiques ont dit de ce Moine qu'on a fait arrêter à Rotterdam pour avoir offert d'assassiner le Roi de France. C'est que l'on juge de nos sentimens par ceux qu'on a, & que nous pourrions peut-étre avoir si nous nous laissions aller aux mouvemens humains. Il n'est pourtant rien plus vrai que ceci. C'est qu'un nommé Jean Dariol, âgé d'environ 36 à 37. ans, natif de Troyes, Moine Benedictin de la Congregation de Saint Maur, échapé d'une prison de S. Michel en Thierache, vint nous offrir son ministere, pour défaire, disoit-il, la Hollande de son ennemi : ajoûtant qu'il avoit sçû que le Roi avoit mis la tête du Prince d'Orange à prix pour cent mille écus, que si les choses alloient ainsi il n'y auroit plus de Prince en seureté, qu'il étoit prêt de delivrer le monde d'un tel persecuteur : Ajoûtant à cela, les moyens dont on se pourroit servir, qui n'étoient pas mal imaginez pour un desesperé. Il faut rendre ce témoignage à tous les François refugiés en cette ville, qu'aussi-tot qu'ils sçûrent que ce miserable étoit arrêté, ils en témoignerent toute la joye qu'ils auroient pû avoir à Paris, comblez des bien-faits de la Cour : quoi que quelques uns d'eux vivent ici dans une extréme reduction, aprés avoir renoncé à plus de cent mille écus

de bien. Et cette joye s'est répandue entre tous les François refugiés. Il faut aussi rendre ce témoignage à nos Magistrats : quoi que Protestans & tres sensibles à tous nos malheurs, & particulierement aux derniers massacres : ils fournirent la main forte qu'on leur demanda, avec autant de promptitude & d'aussi bonne grace que si ce scelerat eût proposé d'assassiner leur meilleur ami & le plus fidele de leurs alliez. Ceux qui sont incredules sur la matiere peuvent se transporter ici & voir l'homme dans la prison, d'où j'espere qu'il ne sortira pas aisement. Au reste nous ne nous faisons pas de cela un grand honneur, & sans l'incredulité nous n'en aurions jamais parlé. Vous allez voir la retribution qu'on rend à nostre justice.

A Montpelier ce 6, Mars, 1689.

Vous avez sans doute apris, Monsieur, le massacre qui s'est fait dans le Vivarais, on assure qu'il y a eu plus de cinq cents personnes tuées sur la place, sans conter un grand nombre de blessez : on a tué tout ce qu'on a pû trouver indifferemment, sans épargner ni âge ni sexe. On a plus tué de femmes & d'enfans que d'hommes faits, parce que ceux ci avoient sans doute plus de facilité à se sauver. Il y en a une partie qu'on a tuez comme ils fuyoient. Mais une autre partie a été tuée, étant trouvez à genoux en troupe dans le bois chantant des Pseaumes. Il y en a eu plusieurs, sur tout des femmes, qui se sont allez presenter au Soldat pour être égorgées, y en ayant quelques unes qu'on auroit voulu sauver, mais ils s'opposoient à cela, disant qu'ils étoient bien marris de n'avoir pas plutôt cherché les occasions de recueillir la manne dont ils venoyent d'être repeus ; que si Dieu vouloit prolonger leur vie, ils ne perdroyent point d'occasion pour se trouver dans les assemblées : en disant cela ils presentoyent leurs corps au Soldat pour être transpercez. Les Soldats ont dépouil-

lé un grand nombre tant de femmes que d'hommes avant de les poignarder, pour avoir leurs habits devant qu'ils fussent teints de sang. A la premiere assemblée qui se fit, il y eut un Officier qui les trouva assemblez, ayant avec lui seize ou vint soldats, ces gens là prirent l'Officier de les laisser retirer en repos, mais il n'en voulut rien faire, & ordonna qu'on tirât dessus: ces pauvres gens se voyant massacrer impitoyablement, prirent des pierres dont ils tuerent l'Officier & sept ou huit soldats. On dépêcha d'abord à Monsieur l'Intendant qui partit à minuit pour aller sur les lieux, deux heures aprés l'arrivée du Courrier. Ces gens continuerent leurs assemblées & pour lors ils furent tuez. Voicy la copie d'une lettre que Monsieur l'Intendant écrivit sur ce sujet à Monsieur de la Haye Gouverneur de Saint Hypolite.

A Aubenas le 20. Fevrier, 1689.

LES assemblées du Vivarais, Monsieur, ne se sont pas faites impunement, la meilleure partie des mutins s'étoyent retirez dans les boutieres où ils croyoient étre en seureté par la difficulté des lieux. Ils ont été investis & chargés en dernier lieu de maniere qu'il y en a eu 300. de tués sur la place, on en a tué encore un grand nombre en d'autres occasions. Cet exemple étoit necessaire pour reprimer l'insolence de ces gens là, & remettre ce Canton dans l'obéïssance où il doit étre, & pour apprendre aux autres de quelle maniere ils seront traittez, s'ils ont une conduite semblable; Je vous donne cet avis, afin que vous publiez la nouvelle dans le païs au plutost, & que cela puisse épargner les malheurs qui ne manqueront pas d'arriver aux mal-intentionnez. Je suis, Monsieur, entierement à vous.

DE LAMOIGNON.

On a fait encore quelques autres assemblées du costé

de Castres, on a tué aussi quelques personnes. Hier on porta la nouvelle à Monsieur l'Itendant qu'il s'y en étoit fait une autre, il doit partir pour y aller. Dans le Dauphiné on a découvert aussi quelques assemblées, on en condamna en un jour trente six à la mort.

Mes Freres, quand nous jettons les yeux de la chair sur ce tragique évenement, nous ne pouvons & ne devons pas nous empêcher de les baigner de larmes. C'est peut être l'objet le plus triste & le plus touchant qu'on puisse imaginer: que de voir un grand peuple à genoux, & qui attend & qui reçoit la mort sans se défendre, en ouvrant la poitrine aux glaives des Bourreaux. Dépoüiller des hommes & des femmes avant que de les égorger pour avoir leurs habits sans qu'ils soyent gâtez de sang, est un sens froid de cruauté & d'interêt qui est inconcevable & qui n'a pas d'exemple. Et si l'on veut augmenter les sentimens d'horreur, il faut ajoûter ce que nous avons sçû d'ailleurs qu'on a mené plusieurs nouveaux convertis à ce carnage; tellement que les freres & les parents ont trempé leurs mains dans le sang de leurs freres. C'est la pieté Catholique. Mais d'ailleurs si nous regardons ces derniers massacres des yeux de l'esprit comme certainement nous le devons faire, nous ne devons plus aussi verser que des larmes de joye. Car il ne fut jamais vû un plus grand exemple de patience Chrêtienne. L'histoire de la persecution des Arriens contre les Orthodoxes sous le regne de Valens nous apprend que les femmes sortoyent de leurs maisons avec leurs enfans pour se rendre sur la place où les soldats de l'Empereur faisoient le massacre, & qu'en y allant elles disoyent qu'elles alloyent chercher la couronne du martyre. Voicy l'exemple renouvellé dans ces bienheureux Martyrs qu'on veut sauver du massacre, & qui preferent le Martyre à la vie.

Le 1. Avril, 1689.

XVI. LETTRE PASTORALE.

De la puiſſance des Souverains, de ſon origine de ſes bornes: De l'adoration des images.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous ſoit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jeſus Chriſt.

LEs articles de controverſe qui nous reſtent à examiner de la Lettre Paſtorale de l'Evêque de Meaux ne ſont peut-être pas aſſés conſiderables pour être neceſſairement mis à la tête de nos Lettres: Et je croy que nous pouvons avoir la complaiſance pour ceux qui tournent les premiers feuillets pour chercher les reflexions ſur les affaires du temps, de leur faire trouver d'abord ce qu'ils cherchent. C'eſt pourquoi aujourd'huy & dans la ſuitte avant que de traitter la controverſe nous vous dirons ce que nous avons à vous dire pour mettre vôtre eſprit & votre cœur dans la ſituation où nous croyons qu'ils doivent être dans les ſurprenantes revolutions que nous voyons devant nos yeux. Nôtre grande affaire preſentement eſt de nous juſtifier dans l'eſprit des peuples des noires accuſations qu'on nous fait d'être les ennemis naturels des ſouverains, de ne vouloir point reconnoître de Roy legitime qui ne ſoit Orthodoxe, d'être inſatiables de ſeditions, de fouler aux pieds tous les droits les plus ſacrés quand il s'agit d'avancer nôtre religion. Et tout cela par rapport à l'Angleterre où les Proteſtans étant redevenus les maîtres aprés

une oppression de trois ou quatre ans, ont declaré le throne du Royaume vacant par la fuitte de Jaques II. & par la violation des loix & ont mis en sa place Guillaume Prince d'Orange & Marie d'Angleterre son Epouse, Fille du Roy Jaques. Les François vos compatriotes ne se lassent point de nous envoyer libelles sur libelles où cette matiere est touchée de la maniere la plus odieuse: on traitte l'action des Anglois & du Prince *d'impieté, de crime execrable, de rebellion affreuse, d'usurpation detestable & violente, & luy de Neron, de Herodes & de nouveau Cromwel*. Nous sçavons que c'est l'abbregé des sermons que l'on vous fait tête a tête dans toutes les conversations aussi, bien que dans le public. Ce n'est point seulement pour l'interest de l'Angleterre & du Prince que nous sommes obligés de vous munir contre cette contagion de sentimens. C'est en general pour l'interest de la religion Protestante que l'on accuse de tenir des principes dont les consequences sont fatales aux souverains. Pour vous instruire là-dessus je croi être obligé de justifier l'Angleterre & le Prince. Mais avant cela il me paroît d'une necessité absoluë d'examiner la question generale touchant le pouvoir des Souverains. Je sçay bien que ce chapitre est delicat. Mais j'espere dire la verité sans offenser personne il nous doit être permis de dire ce que nous pensons là-dessus aussi bien qu'à mille Autheurs Theologiens & Jurisconsultes qui ont traitté la question. Et s'il y a quelque tems dans lequel cela nous doive être permis il est certain que c'est en celuy-cy.

Premierement nous vous avoüerons que pour conserver nôtre inviolable fidelité à nos Princes, nous n'avons pas besoin des maximes outrées de ce particulier qui a écrit depuis quelque tems sur le pouvoir absolu des souverains. Il a trouvé à propos de faire le procés à nos bien heureux ancestres sur ce qu'ils ont été contraints de prendre quelquefois les

armes pour la defense de leur vie & de leur religion; de faire regarder ceux qui sont morts dans les guerres de religion comme de vrays martyrs du demon, qui en mourant ont pretendu mourir pour la cause de Dieu, & qui sont morts par un tres juste supplice: de condamner comme coupables d'une tres mauvaise & tres dangereuse erreur nos Synodes nationaux qui ont quelquefois loüé ceux lesquels ont porté & portoyent les armes dans les guerres de religion. De soutenir enfin que les Roys peuvent tuer & massacrer les innocens à leur plaisir. Nous ne sçavons pas à quoi ces maximes outrées sont bonnes; ni qui avoit requis ces leçons de cet Auteur: les tyrans n'en ont pas besoin, & les bons Rois n'en veulent faire aucun usage. Au reste il ne paroist pas que nous ayons besoin de ces sortes de leçons pour nous obliger à être fideles & soûmis à nos Rois; sans ces maximes nous défions nos plus fiers ennemis de trouver la moindre tache dans nôtre obeissance, où nos consciences n'ont pas été engagées. Il n'y a point eu de sujets plus promts à porter les charges de l'état sans murmurer, à répandre leur sang pour la gloire du Roi, à faire tout pour son service, à soûtenir les disgraces ausquelles il a voulu nous assujettir. L'experience est donc une preuve incontestable que sans le secours de ces maximes qui ne sont propres qu'à faire des tyrans, on peut être parfaitement bons sujets. Il n'y a qu'à expliquer nostre doctrine, pour faire voir sa pureté & sa verité.

I. Nous sommes persuadez que les hommes sont naturellement libres & independans les uns des autres, excepté cette dépendance naturelle que Dieu a mise entre les peres & les enfans, entre les maris & les femmes. Mais nous croyons aussi que le peché a rendu les dominations & les subordinations de condition, necessaires. En sorte qu'il est, moralement parlant, impossible que les Societez subsistent

sans souveraineté & sans domination. Il en est comme des biens qui naturellement étoient indivisez & que l'homme innocent auroit possedez en commun: Mais depuis le peché le partage des biens est devenu necessaire, & la communauté presque impossible. Ainsi quoique les dominations ne soient pas de droit divin naturel; cependant elles sont de l'intention de Dieu & selon les ordres de sa providence. Nous ne voyons pas non plus que les subordinations & les dominations soient de droit divin positif; c'est à dire que nous ne voyons en aucun lieu, que Dieu depuis le peché, par une loy generale ait établi le pouvoir des maistres sur les esclaves, & celui des Souverains sur les sujets, ensorte que ceux qui par une parfaite intelligence mutuelle & par une haute regeneration pourroient vivre sans Rois, sans Souverains, sans Maistres, étant tous égaux & se prevenants les uns les autres par honneur & par bons offices fussent dans un état opposé à quelques loix de Dieu naturelles ou positives. Tout de même que des gens qui vivroient heureux & tranquilles en communauté de biens à cause de leur parfait desinteressement, ne seroient pas dans un état violent & opposé à la nature ou aux loix positives de Dieu. Ainsi un peuple qui se trouveroit dans une terre non partagée & dans une societé sans chefs ne pecheroit aucunement de conserver son independance mutuelle & la communauté de biens, en ne faisant entr'eux ni souverains, ni maistres, ni partage de possessions. Dans la Republique d'Israël, sous les Juges, on a vû quelque chose de semblable: Il est vrai que les biens étoient partagez, mais la Societé n'avoit pas de maistre sur la terre. Les Juges n'étoient que des arbitres de tous les differens: ils avoient leurs tribunaux pour les procés des particuliers, mais point de Souverains, & il est certain que la souveraineté n'étoit entre les mains de personne. Cependant nous croyons qu'un tel état aprés le peché

ne se pourroit long temps conserver : parce que de necessité les passions humaines y apporteroient du desordre. Ainsi de necessité il faut partager les biens & se faire des maistres & des conducteurs : mais c'est une necessité qui ne vient que de la prudence, & non de la conscience. Il est donc libre aux hommes de se faire des maistres ou de ne s'en faire pas. Mais quand on s'est fait des Maîtres & des Souverains on n'est plus libre d'obeïr ou de n'obeïr pas : Tout de même qu'on est libre de partager une succession ou de ne la partager pas ; mais quand le partage est fait on n'est plus libre de se tenir à une portion ou de pretendre droit sur toutes les autres. Il faut par conscience & par necessité obeïr aux Maistres qu'on a choisis, il faut par conscience s'en tenir à la portion qui nous est échûe, & renoncer à toute pretention sur les autres. Voila déja un principe qui me paroît d'une evidence à n'y pouvoir rien opposer & à n'avoir pas besoin de preuves.

II. Nous croyons aussi que quand les peuples libres & n'ayant pas de maistre se font un gouvernement, ils sont en droit de choisir telle espece de gouvernement qu'il leur plaist. Il y a un gouvernement qui s'appelle Monarchie, c'est quand la conduite de tous est deferée à un seul. Il y a Democratie, c'est quand le peuple fait les loix, & les execute par des assemblées generales. Il y a Oligarchie & Aristocratie, c'est quand les principaux de la Nation ont en main la souveraineté. Entre les Monarchies les unes sont absoluës, les autres temperées. Il y a tel Monarque dans la personne duquel est rassemblée toute l'autorité souveraine. Il y a aussi tel Monarque qui n'est pas le seul souverain & qui partage avec les peuples la puissance legislative & executrice des loix. Aucun de ces gouvernemens n'est de droit divin. Il est permis aux peuples de choisir tel gouvernement qu'il leur plaist. Mais quand ils ont une

fois conferé la souveraineté ou à un seul, ou à plusieurs, ils sont obligez d'obeïr ou à ce Monarque ou à ces Gouverneurs ; obligez, dis-je, non seulement par bien-seance & par prudence, ou par la crainte des châtimens humains : Mais pour *l'ire & pour la conscience*, comme dit S. Paul ; c'est à dire par le droit divin. Car il faut bien distinguer ces deux propositions que l'on pourroit confondre, *que l'origine des Souverains est de droit divin*, & que *l'on est obligé d'obeïr aux Souverains de droit divin*. Nous nions que l'origine des Souverainetez soit de droit divin ; Et peut être qu'à cause de cela on s'imagine que nous disons, qu'on n'est pas obligé de droit divin d'obeïr aux Souverains. Ce n'est point cela. Encore une fois les sujets sont obligez par toutes les loix de Dieu naturelles & positives d'obeïr aux Puissances souveraines. Ils sont obligez devant Dieu, premierement parce qu'on est obligé en conscience de tenir ses promesses : secondement parce qu'on est obligé de rendre à chacun ce qui lui est dû. C'est une loy naturelle du premier ordre & du plus indispensable. Or quand on a deferé la souveraineté à quelqu'un, cette souveraineté lui appartient comme son bien ; & le serment de fidelité qu'on lui fait, lie celui qui le fait. Il est au pouvoir des peuples de donner ou d'engager leur liberté, aprés quoy ils n'en sont plus les maîtres. Mais aussi il est en leur pouvoir de l'engager jusques à tel & tel degré, avec telles & telles conditions. C'en est assez pour établir la necessité indispensable d'obeïr aux Souverains : mais aussi c'en est assez pour faire comprendre jusqu'où vont ou peuvent aller les bornes de l'autorité souveraine.

III. Si les Peuples ont revêtu les Souverains de leur puissance ils doivent obeïr ; car le don fait un tres-juste titre : quand on a donné un bien à un homme il en peut user comme du sien ; les peuples s'étant dépoüillez du droit de commander il ne leur reste

plus en partage que l'obeïssance, & les Souverains peuvent user selon leur prudence de l'autorité qui leur a été donnée. C'est la veritable origine des puissances. Cependant il ne faut pas conclurre de là, que les Puissances souveraines ne portent qu'un caractere humain, à cause qu'il est derivé des hommes: les Rois sont les Lieutenans de Dieu, ils sont ses Vicaires, ses images vivantes; on les doit en cette qualité respecter, honorer, & on leur doit rendre toute hommage & toute obeïssance dans toutes les choses qui sont justes, honnêtes, necessaires & même qui sont dures & fâcheuses, & qui paroissent injustes, si d'autre part elles sont necessaires pour le bien de l'Etat. Et c'est à ces puissances souveraines à juger de ce qui est necessaire, ou de ce qui ne l'est pas. Tout de méme donc qu'un homme ne laisse pas d'être l'image de Dieu quoi qu'il ait esté engendré par d'autres hommes; ainsi les Rois & les Souverains ne laissent pas d'être les images de la divinité, encore qu'ils tirent immediatement leur pouvoir des peuples: parce que les peuples suivent dans l'établissement des Princes les ordres de la Providence, & ne sont que des causes secondes qui travaillent sous la premiere.

IV. Cette origine des Puissances humaines nous apprend aussi quelles sont leurs legitimes bornes. 1. Les peuples font les Rois & leur donnent leur puissance. Or la cause doit être en quelque sorte plus noble que l'effet: les Rois assurement sont au dessus des peuples; mais aussi les peuples à certains égards sont au dessus des Rois. C'est precisement ce que les Theologiens de l'Eglise Gallicane disent du Pape, il est au dessus de toute l'Eglise, il en est le chef, cependant toute l'Eglise est au dessus de lui. 2. Il est certain du moins que personne ne donne ce qu'il n'a pas & ne peut avoir. Le peuple fait les Souverains & donne la souveraineté: Donc le peuple

possede la souveraineté & la possede dans un degré plus emiuent. Car celui qui communique doit posseder ce qu'il communique d'une maniere plus parfaite. Et quoi qu'un peuple qui a fait un Souverain ne puisse plus exercer la souveraineté par lui-méme, c'est pourtant la souveraineté du peuple qui est exercée par le Souverain. Il est le bras & la tête, & le peuple est le corps. Et l'exercice de la souveraineté qui dépend d'un seul, n'empêche pas que la souveraineté ne soit dans le peuple comme dans sa source, & même comme dans son premier sujet. C'est pourquoi le Souverain venant à mourir & à finir, le peuple rentre dans l'exercice de la souveraineté. 3. Suivons ce principe indubitable: Les peuples font les Rois; donc les peuples ne peuvent donner aux Rois un droit que les peuples n'ont pas; c'est celui de faire la guerre à Dieu, de fouler aux pieds les loix, de faire des injustices, de détruire la veritable religion, de persecuter ceux qui la suivent. Au contraire comme les peuples sont les Tuteurs & les défenseurs de la veritable religion, il est certain qu'ils peuvent transporter à leurs Souverains tout le pouvoir de défendre la veritable religion & de l'étendre par des moyens legitimes. Mais entre ces moyens legitimes on ne sçauroit conter la tyrannie sur les consciences, & la contrainte à croire & à professer une religion plûtost qu'une autre. Les peuples ne sçauroient transporter à leurs Rois ce droit d'empire sur les consciences, parce qu'ils ne l'ont pas, il appartient à Dieu seul: on ne peut donner ce qu'on n'a pas. Et de là il s'ensuit qu'on n'est pas obligé à obeïr à un Prince qui commande des injustices & qui veut violenter les consciences: il ne peut avoir reçu ce droit ni de Dieu, ni des hommes. 4. Disons encore: si l'autorité des Souverains découle des peuples, comme elle en découle assurement, il est clair que les Rois ne sçauroient avoir une autorité qui aille à détruire le peu-

ple. Car un peuple n'a pas le droit de se détruire soi-même, les hommes ne sont pas maistres de leur propre vie, & Dieu seul en est le maistre. Il n'est pas au pouvoir des hommes de se tuer eux-mêmes, ils ne sçauroient donc donner à leurs Rois le pouvoir de les tuer & de les perdre lorsqu'ils sont innocens. Il est vrai qu'un particulier n'a pas même le pouvoir de se tuer quand il est criminel & quand il merite la mort. Mais le peuple a naturellement ce droit, la partie innocente est armée naturellement selon les loix divines contre celle qui est criminelle. Et c'est pourquoi un peuple peut tres-bien conferer à son Souverain le droit de punir les coupables : mais il ne lui peut jamais donner le droit d'opprimer les innocens. Il est plus clair que le jour que les peuples conferent le pouvoir aux Souverains, non pour faire plaisir aux Rois & pour les rendre grands, mais pour être les conservateurs de la societé. Ainsi quand un Roi ruine la societé il va contre les fins de son établissement, & tout acte qui va contre la fin, par soi-même est nul de toute nullité, & on n'est pas obligé d'y avoir aucun égard. *Le salut du peuple est la souveraine loy*: c'est une regle qui ne doit souffrir aucune exception, & qui n'en peut souffrir que par la violence. Il n'y a aucun Roi sage & chrétien, quelque entesté qu'il fût d'ailleurs de la grandeur & de l'étenduë de son pouvoir, qui ne soit persuadé qu'il est établi pour la conservation des peuples, & qu'il est obligé d'y travailler. Et de là il s'ensuit qu'on ne peut être obligé d'obeïr à un Prince qui commande contre les loix fondamentales d'un Etat, qui ordonne de tuer & de massacrer les innocens, de ruiner la Societé par quelques moyens que ce soit. Et ici la distinction d'obeïssance active & passive ne vaut rien & n'est d'aucun usage. On n'est pas obligé, dit on, d'obeir aux Rois quand ils commandent des actions qui sont contre Dieu, contre les loix, contre la con-

servation de la societé : mais on est obligé de tout souffrir quand ils veulent châtier ceux qui ne leur obeissent pas ; car il est toujours permis de mourir pour la religion, pour les loix & pour la societé. Mais qui ne voit que c'est là une pure illusion ? Si un Souverain a le droit de pousser la punition jusqu'où bon lui semble, contre ceux qui refusent de violer les loix, & de ruiner la societé & la religion, qui ne voit qu'il a donc le droit de ruiner la societé ? Par exemple un Souverain ordonne à la moitié d'une ville de massacrer l'autre moitié de ses habitans, sous pretexe de refus d'obeissance sur un commandement injuste. Cette moitié de ville n'est point obligée de massacrer l'autre, on en demeurera d'accord ; car on donne des bornes à l'obeissance active. Mais si ce Souverain à le droit aprés cela de massacrer toute cette ville, sans qu'elle ait le droit de resister & de se defendre, il est clair que le Prince aura le droit de ruiner la societé entiere ; la supposition du monde la plus absurde.

V. Enfin si l'autorité des Souverains vient des peuples, si les peuples font les Souverains il est plus clair que le jour qu'il y a un pact mutuel entre le peuple & le Souverain. Car il est contre la raison de concevoir qu'un peuple se livre absolument sans traité & sans condition à un seul homme, sans mettre sa vie, ses biens, & le public en sureté par des loix. Cela ne s'est jamais fait, & même cela ne se peut faire ; & s'il étoit possible qu'un peuple vint à ce degré d'aveuglement que se livrer ainsi sans reserve & sans pact à un Souverain, je soûtiens qu'un tel traité seroit nul, parce qu'il seroit contre les droits de la nature. Nous ne sommes pas maistres absolus de nôtre vie, de nos femmes & de nos enfans. Ce pouvoir a des bornes en nous : & nous ne pouvons le donner sans bornes à des Souverains. On cite les Hebreux qui se livroient en esclavage. Cela n'est

point vrai, les Hebreux ne pouvoient qu'engager leur liberté, & non leur vie, n'on la liberté de leurs femmes & de leurs enfans. Encore cet engagement de liberté n'étoit qu'à temps & jusqu'au jubilé: ce n'étoit qu'une simple alienation pour quelques années. S'il y a naturellement un pact il est étonnant que quelques particuliers ayent pû trouver à redire à la decision de la derniere Convention d'Angleterre, qui a déclaré qu'il y avoit un pact mutuel entre le Roi & la Nation. Il n'y a point de relation au monde qui ne soit fondée sur un pact mutuel, ou exprés, ou tacite: excepté l'esclavage tel qu'il étoit entre les Payens, qui donnoit à un maistre pouvoir de vie & de mort sur son esclave, sans aucune connoissance de cause. Ce droit étoit faux, tyrannique, purement usurpé, & contraire à tous les droits de la nature; Et ceux qui attribuent un tel droit aux Souverains, ne font pas tant d'outrages aux peuples comme ils en font aux Rois mêmes.

Il est donc certain qu'il n'y a aucune relation de maistre, de serviteur, de pere, d'enfant, de mari, de femme qui ne soit établi sur un pact mutuel, & sur des obligations mutuelles; en sorte que quand une des parties aneantit ces obligations, elles sont aneanties de l'autre. Cela se voit dans les relations qui sont ou de necessité, comme celle de pere & de fils, ou comme de necessité, comme celle de mari & de femme. Il n'y a rien de plus inviolable & de plus sacré que les droits des peres sur les enfans: neanmoins les peres peuvent aller si loin dans l'abus de ces droits qu'ils les perdent. Il est permis par toutes les loix chrêtiennes à un fils, non seulement de desobéir mais de resister à un pere qui lui veut oster les biens, l'honneur & la vie. Un mari qui abuse de son pouvoir sur sa femme, par cela même la met en droit de demander la protection des loix, de rompre tout lien & toute communion, de resister en un mot à toutes

ses volontez. Ce seroit une chose étrange que les droits des Souverains qui ne sont que de pure institution, allassent plus loin que les droits naturels des peres & des maris. Il est donc certain qu'il y a condition mutuelle entre le Souverain & le sujet. Et quand un Souverain abuse de ses droits il perd son sujet. Et il est aisé de deviner en quelle occasion cela se fait. Le Souverain est établi pour conserver la societé : quand un Souverain chasse un sujet de la societé, le bannit, l'exile, le met à l'interdit, le prive de tous les avantages de la societé, alors il est certain qu'il perd son sujet. Et je ne comprends pas comment on peut mettre dans l'esprit d'un Souverain qu'un sujet banni, exilé, privé de son pays, de ses charges & de ses biens demeure son sujet : car n'étant souverain que d'une telle societé, comment pourroit-il conserver droit sur une personne qui n'en est plus membre. Si les souverains peuvent perdre leurs droits sur les particuliers par le mauvais usage de leur puissance, à plus forte raison les peuvent-ils perdre sur la societé entiere, quand ils abusent de leur pouvoir, quand ils deviennent tyrans, quand ils veulent ruiner la societé entiere. Il y a donc pact mutuel entre le peuple & le Roy, & quand une des parties vient à violer ce pact l'autre est degagée. Cependant nous ne pretendons pas que sous ce pretexte chaque particulier, ni même une societé entiere soit en droit de se liberer du serment de fidelité fait à un Prince, sous pretexte de la nonobservation de quelques loix & de quelques privileges. Car *la souveraine loy c'est le salut* du peuple. Ainsi on ne doit jamais resister dans un état à la volonté du Souverain, que quand elle va directement & pleinement à la ruine de la societé. Autrement à demander aux Souverains reparation de mediocres torts, le public en souffriroit beaucoup davantage qu'il n'y gagneroit.

VI. Si nous menons par tout ce principe: que l'authorité des Souverains vient des peuples il n'y aura pas une difficulté dans la matiere qui lui échape. Par exemple; par là nous apprendrons d'où naissent les divers degrez de puissance dans les Souverains. Si les peuples donnent aux Rois leur authorité, il est clair que les peuples sont en pouvoir de donner à leurs Roys plus ou moins d'authorité. C'est pourquoi il y a eu des peuples qui ont retenu puissance de vie & de mort sur leurs Rois. Tels étoyent les Rois de Lacedemone. Les peuples en donnant la Royauté, se peuvent reserver le droit de choisir un successeur. Cela se prouve par les couronnes de Pologne, d'Allemagne & autres couronnes eectives. Ils peuvent aussi se desaisir de ce droit & attacher la souveraineté à une famille. Alors ils ne sont plus en droit d'ôter la couronne à la famille, pourvû que les conditions & les loix de l'état y soyent conservées. Les peuples aussi en donnant la souveraineté à un seul, peuvent s'en conserver une partie. Ainsi sont composez les Etats Chrêtiens, au moins la pluspart. Les Anglois se sont reservé la puissance legislative, & celle de lever des impôts. C'est le Parlement qui y fait des loix & qui ordonne les lévées de deniers. Le Roi a l'execution des loix. Cependant le peuple n'y est pas privé de toute la puissance executrice & coactive. Car le Parlement a le droit avec le Roi de faire le procez à qui il veut. Mais comme les peuples ont le pouvoir de retenir pour eux une partie de la souveraineté ils peuvent aussi s'en dessaisir absolument & la livrer toute entiere. Et c'est ce qui fait le pouvoir absolu & le gouvernement arbitraire.

VII. C'est ici un endroit sur lequel il est necessaire de s'arrêter un peu: parce que c'est ici un grand lieu commun de calomnies de nos ennemis. Comme si selon nos principes, le gouvernement arbitraire & le pouvoir absolu étoit contre la nature, & que par tout on fût toûjours & en tout tems, en droit de se

pourvoir contre ce pouvoir absolu. Nous ne disons pas cela, au contraire, nous reconnoissons qu'un peuple peut livrer à un Souverain la puissance absoluë de le gouverner, sans se reserver aucune partie de la souveraineté, ni pour la puissance de faire des loix, ni pour la puissance coactive & executrice des loix. Auquel cas un souverain est maître des loix, il est au dessus d'elles, il les peut casser, les changer, les annuller : Il peut faire des impots comme bon lui semble, il peut faire la paix & la guerre, il peut faire en un mot tout ce qu'il juge à propos pour le bien de l'Etat. Je ne sçai s'il y a jamais eu peuple qui ait eu l'imprudence de donner à aucun Souverain un semblable pouvoir. Car c'est la plus grande de toutes les tentations pour un homme, d'avoir un tel pouvoir en main, & il est impossible que lui ou quelqu'un de ses successeurs n'en abuse. On ne voit point d'erection de monarchies qui ne se soyent faites par des traittez, où les devoirs du souverain sont exprimez, aussi bien que ceux des sujets. Mais quoi qu'il en soit, parce que chacun fait de son bien ce qu'il veut jusqu'à certain degré, où le peuple a donné un tel pouvoir au souuerain & à ses successeurs, il n'y a rien à dire, il s'y faut soûmettre. Il y a ici une question difficile à decider, & sur laquelle nous ne prononcerons rien, sçavoir si le pouvoir absolu est legitime qui vient par conquête & par usurpation violente, ou par une usurpation douce & insensible, qui s'est faite par degrez sans le consentement des peuples. On tient ordinairement que le droit de conqueste donne le pouvoir absolu par necessité. Les Royaumes par égard ausquels nous traittons la matiere n'étant pas païs de conquête, cela ne nous regarde pas trop, je dirai pourtant en passant que je ne conçois pas pour quoi la conquête qui est une pure violence ôte à des peuples le droit de recouvrer leur liberté quand ils en rencontrent l'occasion, quelque longue que soit la possession d'un conquerant qui en

use avec tyrannie. Par exemple, j'aurois bien de la peine à me persuader que les Chrêtiens qui vivent sous la domination du Turc depuis tant de siecles, à qui on enleve les enfans par droit de tribut pour les faire Mahometans, & à qui on a ôté toute proprieté de biens fissent mal de se ranger sous les étendarts d'un Prince Chrêtien qui iroit rompre leurs chaînes. Les droits des peuples ne se prescrivent pas non plus que ceux de l'Eglise dans le droit canon. Quant au pouvoir absolu qui s'est établi par une usurpation insensible & par degrez, on peut dire que la tolerance des peuples qui ont souffert cette usurpation sans se pourvoir, est un consentement tacite. La regle est que dans ces occasions il faut avoir de grands égards pour le bien public, & qu'il vaut mieux souffrir ces sortes de dominations, que de se pourvoir par des violences qui troubleroient le repos des peuples. Quoiqu'il en soit, il est tres faux que nous croyons que toute puissance absoluë & arbitraire soit contre les loix de Dieu & de la nature.

VIII. Mais il faut ici exactement distinguer deux choses que bien des gens confondent, c'est le *pouvoir absolu* & le *pouvoir sans bornes*, pretendant que c'est la même chose. Fausseté si funeste & si dangereuse qu'il n'y en a point qui le soit davantage. On pretend qu'en vertu du pouvoir absolu, un Roy peut détruire le public & les particuliers, & qu'il n'est jamais permis de lui resister, soit qu'il aneantisse les droits du peuple, soit qu'il s'en prene à Dieu & à sa verité, soit qu'il ruine absolument les societez. Et même on veut faire Dieu autheur de cette étrange doctrine. Quant à nous en reconnoissant la *puissance absoluë* comme legitime, nous soûtenons que la *puissance sans bornes* est contre toute sorte de loix divines & humaines. *Le pouvoir absolu*, c'est quand toute la souveraineté sans partage est réunie dans un seul: mais il n'y a aucune souveraineté qui n'ait ses bornes. 1. Premierement parce que toute souveraineté resi-

dant dans le peuple, il ne la donne, ni ne la peut donner que pour la conservation de la societé. Ainsi on ne peut user de cette souveraineté, quelque réünie qu'elle soit dans un seul sujet que pour le bien & la conservation de la societé; Quand un Prince absolu sort de là, il sort de ses bornes. 2. Secondement nous ne sommes point les maîtres absolus de nôtre vie, ni de celle de nos femmes & des nos enfans, ni même de leur liberté. Or on ne peut donner ce que l'on n'a pas. Et par consequent un peuple ne peut donner à son Souverain un pouvoir sans bornes, sur les biens, sur la vie & sur la liberté de ses enfans.

Il n'est point vrai, comme je l'ai remarqué que les Hebreux pussent aliener absolument leur liberté & leur vie à leurs maîtres. Le peuple Israëlite étoit un peuple libre. L'esclavage des Juifs n'étoit qu'un engagement jusqu'au Jubilé, & cet engagement ne s'étendoit point à la femme & aux enfants. Ce pouvoir sans bornes est donc contre les loix de la nature, parce que s'il y avoit quelques superieurs à qui Dieu & la nature ussent donné un pouvoir sans bornes, il est clair que ce seroyent les peres & meres. Nous faisons nos Rois & nos peres nous font. Ainsi la puissance des Souverains est une puissance qui dépend de ceux qui la donnent. Mais la puissance des peres sur leurs enfants découle des sources mêmes de la nature. Aussi n'y a t'il rien entre les hommes de plus sacré, de plus inviolable, & de plus approchant de l'honneur & de l'obéïssance qu'on doit à Dieu que les devoirs des enfants envers leurs peres. Cependant & la puissance des Peres & l'obéïssance des enfans ont leurs bornes, & il y a des occasions ou non seulement il est necessaire de ne pas obéïr, mais où il est permis de resister: toutes les loix authorisent cette resistance, & tous les jours les tribunaux admettent des enfants qui plaident contre leurs Peres. 3. Ce pouvoir sans bornes est aussi contre Dieu: car l'unique fondement du pouvoir sans bornes, c'est *l'émi-*

nence infinie d'un sujet sur l'autre. C'est sur celà qu'est fondé le pouvoir sans bornes que Dieu a donné aux hommes sur les animaux ; ce qui s'étend sur leurs vies & sur leur être. Il y a une espece de distance infinie entre l'homme & la bête. Cependant parce que cette infinité de distance n'est pas réelle & absoluë, ce droit absolu & sans bornes de l'homme sur la bête, ne conviennent à l'homme que parce que Dieu le lui a donné Ainsi qu'il paroît par l'histoire du Deluge : aprés lequel Dieu donna au genre humain le pouvoir de vivre de la chair des bêtes, comme il lui avoit donné au commencement la puissance sur les herbes. Et même Dieu se reserva le sang ou l'ame des bêtes, pour faire comprendre à l'homme que le pouvoir sans bornes que l'homme a sur la bête ne lui vient que du don de Dieu qui en peut retenir ce que bon lui semble. Or n'est-ce pas une chose affreuse de mettre les sujets à même distance de leurs Souverains, que l'homme est de la bête? Où est-ce que Dieu a donné aux Souverains ce pouvoir sans bornes sur les autres hommes ? Je dis donc que ce pouvoir sans bornes est un des droits inalienables de la divinité fondé sur son infinie preéminence, & sur ce qu'il n'y a aucune espece de proportion entre le Createur & la creature. C'est pourquoi ce souverain droit de Dieu sur les creatures s'étend à tout sans exception. Il peut les détruire, les perdre, les rendre éternellement malheureuses quand il veut, pourvû que cela fasse à sa gloire, qui est sa premiere, ou pour mieux dire son unique fin : Mais attribuer à une creature un pouvoir sans bornes, il est constant que c'est une espece d'idolatrie. C'est attribuer à la creature ce qui n'appartient qu'au createur. 4. Mais que dirons-nous ? Dieu même ne se veut point servir de ce pouvoir sans bornes, qui sans contestation lui appartient. Il regne & veut regner selon *le droit & le pouvoir temperé.* Il entre en alliance avec les hommes, il traitte avec eux, il stipule, il demande, mais aussi il promet,

il s'engage, il tient inviolablement. En un mot on peut dire & on doit dire que si Dieu pouvoit cesser d'être juste & sage, qu'il ruïnât les societez innocentes injustement sans cause, qu'il tuât les hommes sans en avoir été offensé, il perdroit le droit qu'il a sur eux, selon les alliances qu'il a traittées. Si Dieu damnoit un innocent & un juste, & refusoit le pardon à un vrai fidele & un vrai penitent, il cesseroit d'être le Roi des Saints, il ruineroit ses alliances, & les hommes ne seroyent plus liez d'aucune obligation par ces alliances. N'est-ce donc pas un étrange excez d'attribuer à des hommes le pouvoir de regner selon une puissance que Dieu lui même a en quelque sorte abdiquée dans les alliances qu'il a traittées avec les hommes. 5. Je ne mettrai pas pour cinquiéme raison, les inconveniens qui naîtroyent de ce pouvoir sans bornes, parce que l'on me répondroit ce que disoit le sçavant Grotius, qu'en vain on oppose les inconvenients, parce qu'on ne trouvera aucun gouvernement où il n'y en ait. Mais encore faut-il comparer inconvenients à inconvenients, & voir de quel côté sont les plus grands. Or je soûtiens que ce n'est n'y point penser que de dire que les inconveniens du pouvoir limité selon les loix de Dieu & de la nature, sont aussi grands que ceux qui suivent le pouvoir sans bornes. Jamais, dit-on, un Prince ne sera en seureté si les Rois n'ont pas un pouvoir sans bornes, les peuples se croiront en droit à toute occasion de faire rendre conte à leurs Souverains de leur conduite : les Souverains n'en voudront rien faire, de là il naîtra des contestations, des guerres civiles, des effusions de sang & tout ce qu'il vous plaira. Mais qui ne voit premierement que posant que les peuples n'ont rien à dire aux Rois qui observent les loix, on met à couvert tous les bons Princes, & l'on ne met en peril que les tyrans? Outre cela est-il moins triste de voir perir tout un peuple de pauvreté, d'indigence, dans des prisons & sur les échafauts que dans des guerres civiles?

De plus, se fait-il moins d'effusion de sang dans des guerres étrangeres où un tyran mene une infinité de gens qu'il fait égorger à son ambition? On peut ajoûter à ces preuves contre le pouvoir sans bornes le troisiéme & le quatriéme paragraphe qui contiennent aussi des preuves invincibles de nôtre these.

Article de controverse: de l'adoration des images.

AVant que de passer à refuter ce que dit l'Evêque de Meaux sur l'adoration des images, j'ajoûterai quelque chose que les bornes que nous nous sommes prescrites dans nos lettres, nous obligerent de retrancher sur l'invocation des Saints. Nous vous montrâmes que le culte qu'on rend aux saints est absolument le même que celui qu'on rend au fils, s'il n'est absolument semblable à celui qu'on rend au pere. Nous vous prouvâmes qu'il est faux que l'invocation des Saints se reduise à un *priez pour nous*. Mais si quelqu'un s'étoit assez laissé prevenir malgré toutes nos preuves pour s'imaginer qu'aprés tout on a beau dire, on peut reduire toutes les devotions pour les saints à des *priez pour nous*, je veux bien l'avertir que ce culte quand on le pourroit reduire là ne vaudroit rien & seroit veritablement idolatre. 1. Premierement cela ne vaudroit rien, parce que ce *priez pour nous* à l'égard des Anges & des Saints glorifiez, se feroit sans commandement, sans exemples tirés de la parole de Dieu, sans authorité divine, sans foi par consequent. Et par consequent ce seroit un vrai peché. Car il n'est nullement permis d'ajoûter des choses de cette importance au service divin. 2. Ce seroit toûjours un affront & une injure faite à Jesus Christ: car ce seroit établir d'autres intercesseurs auprés de Dieu dans l'autre monde. Quand vous dites à un Saint vivant ici bas *priés pour nous*: Vous n'en faites point un inter-

cesseur qui soit mediateur auprés de Dieu : car il n'est pas plus prés de Dieu que vous, il n'est point entre Dieu & vous, ce n'est qu'une jonction de prieres que vous demandez. Mais quand vous ditez à un Saint qui est au ciel, plus prés de Dieu que vous & tout prés de Dieu, *priés pour nous*, vous en faites un vrai intercesseur posé prés de Dieu, un mediateur entre vous & Dieu : Or cette gloire de l'intercession est tellement propre à Jesus Christ, & il en est si jaloux qu'il ne permet pas qu'un autre l'usurpe. 2. Ajoûtez à cela que quelque leger que paroisse un culte, tout aussi-tôt qu'il devient public & solemnel, qu'il se fait dans les temples, qu'il est joint à celui de Dieu, & qu'il fait partie de la devotion; Dés là, dis-je, il devient criminel & idolatre. Ainsi quand on ne feroit autre chose que dire aux Saints *priez pour nous*, le joignant au *Christ eleison* Jesus *ayez pitié de nous*, cette association le rendroit culte religieux, & dés là condamnable & intolerable. 4. Enfin ce seroit toûjours un trés-vain culte, car on ne peut avoir aucune certitude que les Saints nous entendent. Ainsi je conclus que quand même l'Eglise Romaine offriroit de retrancher de ses Breviaires, de ses Hymnes, de ses Livres de devotion, & de son culte tous les blasphêmes à l'honneur des Saints & au deshonneur de Dieu, & que tout se reduiroit à des *priés pour nous*, vous ne devriez pas rentrer pour cela dans l'Eglise Romaine. Quant à l'autre excuse que ce culte des Saints dans l'Eglise Romaine se fait dans le même esprit dans lequel nous rendons de l'honneur aux Saints qui sont sur la terre, je la trouve suffisamment refutée par tout ce que nous avons dit. C'est une illusion si grossiere & si hardie, que je ne sçay s'il y en eut jamais une pareille. Oser dire que l'honneur des temples, des autels, des prieres, des hymnes sacrez, des vœux, des sermens religieux, des invocations solennelles & publiques, des genuflexions, des adora-

tions, ſont des hommages de même nature que ceux qu'on rend aux fidelles ſur la terre eſt quelque choſe d'auſſi hardi qu'il en ait été avancé. Auſſi ne connois-je que M. Boſſuet qui ait oſé le dire. S'il répond qu'il n'entend pas que ce ſoit un honneur de méme ordre, mais ſeulement qu'il eſt dicté par le méme eſprit, nous lui répondrons, qu'on ne juge de l'eſprit d'un culte que par le culte même. Car les ſentimens interieurs produiſent toujours des actions exterieures qui leur ſont conformes. Si les Papiſtes n'ont pour les Saints glorifiez d'autres ſentimens de reſpect que ceux qu'ils ont pour les Saints qui ſont ici bas, ils ne devroient témoigner ce reſpect que par les mémes ſignes. Or jamais on ne s'aviſa de bâtir des chapelles, de compoſer des hymnes & des oraiſons devotes pour les Saints qui ſont ici bas.

M. l'Evêque de Meaux aprés avoir repandu ſes fauſſes couleurs ſur le culte & l'invocation des ſaints en repand auſſi ſur l'adoration des images. Déja je trouve dans ce qu'il dit le même defaut que dans l'article precedent, c'eſt qu'il ne prouve rien. Il me ſemble que cette effroyable liberté qu'on s'eſt donnée de remplir les temples du Chriſtianiſme de figures ſi ſemblables aux ſimulachres des Payens, & l'ordre qu'on a donné aux peuples de leur rendre un culte religieux valoit bien la peine qu'on l'appuyât de quelque authorité divine & de quelque exemple des Apôtres ou des hommes Apoſtoliques. Cette obſervation mes freres, doit vous aſſurer que ce culte n'a aucuns appuis dans la revelation. Bon Dieu comment, y en auroit-il, puiſque toute la revelation abomine le culte des images & declare brutaux & inſenſés ceux qui ſe proſternent devant le bois & la pierre. Ces Meſſieurs auroient-ils la hardieſſe d'avancer que les diſciples des Apôtres ou mediats ou immediats, ont connu cette eſpece de religion? Quelle confuſion ne doivent pas ſouffrir les gens qui

se vantent de leur conformité avec les anciens ; quand nous leur faisons voir que les Chrêtiens des quatre & cinq premiers siecles ont abhorré toutes sortes de representations & d'images dans les lieux sacrés, qu'ils ne se pouvoyent lasser de representer aux payens leur brutalité de se prosterner devant des figures mortes ; qu'ils protestoyent que quant à eux il n'avoyent ni simulachres, ni images & qu'ils adoroyent Dieu en esprit ? C'est une chose bien digne d'être remarquée, ce me semble, que le demon n'a commencé a établir les simulachres dans l'Eglise Chrêtienne que quand ils ont commencé à tomber dans le Paganisme. C'est une abomination dont le Pere de mensonge ne se pouvoit passer, c'est son culte favori : C'est pourquoy quand le zele des Empereurs eut aboli & renversé les anciens simulachres, le demon se servit de la superstition des peuples pour en relever de nouveaux.

L'Evêque de Meaux n'ayant donc rien à dire pour appuyer & prouver le culte des images prend le parti de le deguiser à sa maniere. Et il est vray que l'on ne sçauroit lire ce qu'il en dit sans chagrin & sans indignation ; car, je suis forcé & fâché de le dire, on y voit tous les caracteres d'un seducteur & d'une conscience cauterisée, qui est insensible à l'honneur aussi bien qu'à la religion. *Croyés vous*, dit-il, *faire injure à Dieu de baiser comme nous faisons de livre de l'Evangile & de vous lever par honneur quand on le porte en ceremonie & d'incliner la tête devant?* C'est pour nous faire comprendre que nous ne devons faire aucune difficulté de rendre aux Images ce culte que les decrets & la pratique de l'Eglise autorisent. N'est-ce pas ce que je viens de dire ? Ne faut-il pas être animé d'un vrai esprit de seduction pour comparer des choses aussi differentes ? Baiser le Livre de l'Evangile, incliner la teste quand on le porte, sont d'assez méchantes ceremonies parce

qu'elles disposent l'esprit au culte des creatures. Mais y a-t'il de la pudeur a comparer cette ceremonie au culte qu'on rend aux Images? Place-t'on le Livre de l'Evangile, ou son effigie sur les Autels & en des lieux élevés afin qu'on l'adore? Le porte-t'on en pompe & en procession? se met-on à genoux devant? L'orne-t'on de guirlandes & de fleurs? Brûle-t'on de l'encens devant lui? Lui allume-t'on des cierges? Frote-t'on des chapelets & des mouchoirs à ce Livre de l'Evangile? Bâtit-on des chapelles pour le placer en grand honneur? Lui attribue-t'on des miracles? Y va-t'on pour faire des neuvaines & lui demander des guerisons, comme on fait aux images de Nostre-Dame? Va-t'on en pelerinage & vient-on de deux cens lieuës pour se prosterner devant le Livre de l'Evangile, & pour faire ses devotions devant luy? Il faut assurement avoir renoncé à toute honte pour tendre un tel piege aux ames simples. Mais voici une autre chose qui ne vaut pas mieux: *Mes Freres, sans disputer, je vous demande, Est il écrit quelque part qu'il soit bon de jurer sur l'Evangile? en faisoit on difficulté dans la nouvelle reforme? Et en méme tems, est ce par l'encre, ou par le papier, ou par les Lettres & les caractères qu'on jure, n'est-ce pas par la verité eternelle que ces choses representent?* On entend bien ce que veut dire M. l'Evêque de Meaux. Jurer c'est un acte de religion & d'adoration: personne ne trouve mauvais qu'on rende cet acte de religion au Livre de l'Evangile, parce que l'on comprend que la religion se termine non sur le Livre, mais à Dieu dont la verité est écrite dans ce Livre. Ainsi il ne peut y avoir plus de crime à rendre un culte religieux à une image, parce qu'on rapporte son culte à Dieu. M. de Meaux auroit quelque raison si nous jurions par le Livre de l'Evangile; car certainement nous rendrions à une creature, à de l'encre, à du papier, & à des caractères un culte vrayement divin. Mais si c'est la devotion

des Papistes, ce n'est pas la nostre. Nous pouvons jurer sur le Livre de l'Evangile, pour signifier que nous jurons à la presence de Dieu & par son nom; mais nous ne jurons pas par le Livre de l'Evangile. Comment peut-on appeler cette fraude ? Ce n'est qu'un petit mot changé, un *par* pour un *sur* : Mais qui ne voit l'enorme difference que font ces deux petits mots. M. Bossuet lui-même n'ose dire que l'on jure *par* l'Evangile, il dit, *jurer sur l'Evangile*. Mais incontinent du *sur* il passe au *par* : comme si c'étoit la même chose : *Ce n'est point par l'encre & par le papier que l'on jure*. C'est donc encore ici une fraude tout à fait criminelle, de comparer l'action de jurer sur le Livre de l'Evangile au culte qu'on rend à une idole & à un simulachre qu'on baise, devant lequel on se prosterne qu'on adore, qu'on encense qu'on pose sur les autels & dans les temples. Pour voir combien ces deux excuses sont fades & inutiles pour justifier le culte des images, faites les dire aux payens. Et supposés qu'ils vous disent pourquoy trouvés vous mauvais que nous baisions, que nous encensions & que nous servions nos simulachres, puisque vous autres Chrêtiens baisés vôtre livre l'Evangile & jurés sur luy. Si vous faites cela à cause des paroles de verité qui sont dans ce livre, nous rendons hommage à nos simulachres à cause des dieux lesquels ils representent. Pensés à ce que vous repondriés à cette mechante excuse & le repondés aux Papistes. Car le culte des images dans le Papisme est absolument de méme nature que le culte des simulachres dans le Paganisme.

Le 15. Avril 1689.

XVII. LETTRE PASTORALE.

Suitte de la puissance des Souverains, & des droits des peuples pour la justification des Protestants.

Nostres chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

PEut-être que l'application des veritez & des maximes que nous avons posées sur la puissance des Souverains, & sur les droits des peuples aux affaires d'aujourd'hui, suffiroit pour justifier la conduite des Protestans Anglois, & les mettre à l'abbry de ces accusations, d'attentat & de rebellion dont on les veut noircir. Mais parce que cette matiere est importante, il faut la pousser jusqu'au degré d'évidence, où on la peut porter, avant que de faire cette application. Nous en demeurâmes dernierement aux preuves qui font voir clairement qu'on ne doit pas confondre le pouvoir absolu avec la puissance sans bornes. Et nous fismes voir par des raisons que je croy invincibles, que la puissance sans bornes est contre les droits de Dieu, contre les loix de la nature, & contre le droit des gens.

VIII. Ces raisons sont si fortes que ceux-là même qui tiennent pour la puissance sans bornes, sont contraints de lui en donner quelques unes: au moins les Ecrivains sages & qui ont de la penetration. Car pour ceux qui outrent tout, & qui ne comprennent rien, il ne leur coûte pas plus de fouler aux pieds tout

le bon sens que d'en fouler aux pieds une partie. Grotius qui ne veut pas borner la puissance des Souverains, est pourtant obligé d'excepter deux articles, l'alienation de l'Etat, & le droit de conservation. Il avoüe que les Princes ne sçauroyent aliener les Etats, ni une considerable partie. Il reconnoit qu'on peut employer les armes contre les Souverains, quand ils ruinent la Societé. Il nous dit fort bien *que les loix de Dieu même, quoi que generales, renferment neantmoins tacitement l'exception d'une extreme necessité.* Il cite l'authorité de Barday grand defenseur de l'authorité des Roys, il apporte les exemples de David & des Maccabées, pour prouver qu'on doit accorder au peuple, & à la plus considerable partie du peuple, le droit de se defendre contre une cruauté insupportable. Et il ajoûte *qu'il n'oseroit pas même blâmer la moindre partie du peuple ou d'un Etat qui se seroit servi de la derniere ressource, c'est à dire, des armes que la necessité leur offroit.* Il est vrai que le même Grotius semble vouloir ôter aux Chrêtiens ce droit de resistance & de defence contre les Souverains; qu'il accorde aux Juifs & à tous les autres peuples de la terre. Comme si les Chrêtiens étoyent obligez en toutes les occasions de se laisser tuer par d'injustes Souverains, sans resister en façon du monde, & sans repousser la violence par la force. Mais en verité je ne sçai à quoi sont bonnes ces certaines maximes de morale outrée. Elles ne persuadent personne, elles ne vont point jusqu'à la pratique, & ne servent qu'à rendre la religion farouche aux incredules, & à augmenter les difficultés. Je voudrois bien sçavoir si le droit de conservation est un droit fondé dans la nature de l'homme ou non. S'il est fondé dans la nature de l'homme, ne convient il pas à tous les hommes entant qu'hommes: les Chrêtiens ont ils depoüillé l'humanité? Ne sont ils plus hommes parce qu'ils sont devenus

Chrêtiens? S'ils sont encore hommes, pourquoi auroyent ils perdu ce droit de conservation qui ne se peut jamais aliener? Il n'est pas juste d'établir une exception si étrange & si paradoxe, sans en avoir de bonnes & de solides preuves tirées & de la raison & de l'Ecriture Sainte. Grotius & tous les autres, qui veulent établir cette obligation des Chrêtiens à la patience sans bornes, n'en apportent aucune preuve que les exemples. Il faut voir comme Grotius lui-même répond à ces passages: *Si quelqu'un vous ôte vôtre manteau laissez luy aussi le saye: Si quelqu'un vous frape sur la joüe droite, tournez luy la gauche. Qui frapera de l'épée perira par l'épée.* Il prouve que ces passages & autres semblables, n'établissent pas la necessité d'une patience sans bornes. C'est pourtant là tout ce que l'on peut tirer de la loi Evangelique qui paroît le plus severe, & le plus poussé pour la patience. On ne nous cite aprés cela que l'exemple des premiers Chrêtiens. Mais nous répondons que les exemples seuls ne font pas de loi: que nous ne sçaurions bien sçavoir la raison pourquoi les premiers Chrêtiens se sont laissé tuer sans resister à la puissance, parce que nous ne sçavons pas precisement les circonstances où ils se sont trouvez. Il est indubitable que quand la resistance ne peut arrêter la violence, & ne peut servir qu'à vendre sa vie & à répandre du sang, les Chrêtiens selon la loi du Christianisme ne doivent pas se défendre. C'est pourquoi comme les premiers Chrêtiens ne pouvoyent rien gagner à resister, ils faisoyent beaucoup mieux de mourir en conservant la tranquillité & la pureté de leur ame en mourant, que de la troubler & mourir pourtant, peut être en mauvais état. On rapporte l'exemple de la Legion Thebaine qui se laissa massacrer par l'ordre de Maximien pour ne pas sacrifier aux Idoles; quoi qu'elle fut de six mille six cens soixante & six hommes. Mais qu'est-ce que ce

nombre en comparaison d'une armée entiere, dont ces pauvres innocents étoyent environnez. Leur resistance n'auroit rien servi qu'à ternir la reputation de leur patience. Ainsi ils firent leur devoir en souffrant sans resister. Mais quand par la resistance on peut sauver sa vie & sa religion & celle de ses Freres, on peut & on doit s'en servir, quoi qu'avec certaines restrictions que peut être trouverons nous lieu de dire dans la suitte. Enfin quand les premiers Chrêtiens se seroyent laissé égorger par le principe general, qu'un Chrêtien ne doit jamais resister au mal, quand même il seroit capable de l'éviter par la resistance, ces exemples ne nous pourroyent obliger, parce qu'ils seroyent fondez sur une fausse maxime, qui pourtant a été defenduë par les plus grands hommes de l'antiquité; sçavoir qu'un particulier attaqué par un autre particulier, se doit laisser tuer plûtôt que de repousser la violence par la force, & de se mettre dans le danger de tuer son ennemi. La nature, les loix divines & humaines repugnent à cela. Qu'on dise tout ce qu'on voudra; tout le monde croira toûjours qu'il est permis de se defendre, & que reduis à la triste necessité d'être tué ou de tuer, il est permis de prendre le dernier parti. Les loix humaines des Princes Chrêtiens qui permettent de tuer en se defendant, ont bien oublié leur devoir si les Chrêtiens sont obligez de se laisser tuer sans resistance. Dieu a eu ses raisons de permettre que cette morale severe se trouvât dans l'Eglise Chrêtienne. Cela lui a fait honneur. Mais il ne faut pas s'imaginer que ces maximes nous obligent, & qu'elles soyent essentielles à la morale Chrêtienne.

IX. Je voudrois bien presentement qu'on voulût rassembler tous les principes que nous avons posez dans la lettre precedente; car il me semble que cela fait une demonstration morale, à laquelle je ne voi pas qu'un esprit raisonnable puisse resister. 1. Les

hommes sont naturellement independants les uns des autres, comme naturellement les biens sont indivisez. 2. Il n'est non plus repugnant aujourd'hui à la nature d'étre sans maître, que de posseder des biens sans partage & sans division. Or il n'est point contre la nature à present de vivre en communauté, & de ne rien posseder en propre. Et par consequent les puissances Souveraines ne sont pas d'une necessité fondée sur aucune loi naturelle. 3. Les peuples naturellement libres & independants, sont en pouvoir de se faire des maîtres, & de choisir tel gouvernement que bon leur semble: donc les peuples sont maîtres du gouvernement & de la forme du gouvernement; ils font leurs souverains. 4. S'ils font leurs souverains, ils les font tels que bon leur semble, & ils leur donnent tel pouvoir qu'ils jugent à propos pour le salut de la Societé, qui est la souveraine loi. Il y a donc un pact mutuel & necessaire entre le Prince & le peuple, & en tout pact mutuel la partie qui viole ses promesses, dégage l'autre de l'obligation. 5 Les peuples donnent aux souverains leur souveraineté & leur pouvoir, donc ils ne sçauroyent lui donner que ce qu'eux-mêmes ont, car personne ne donne ce qu'il n'a pas: Or les peuples n'ont pas le droit de tuer les innocents, de violer les loix de Dieu, de les aneantir, de perdre la Societé sans qu'on leur resiste; donc ils ne peuvent pas donner ce droit à leurs Souverains. 6. On ne donne jamais un bien public à personne, qu'on ne se reserve le droit de resister aux desordres que l'administrateur peut causer par une mauvaise administration: donc les peuples ne donnent jamais aux Souverains, & ne peuvent donner l'administration des affaires publiques sans se reserver, ou expressément, ou tacitement le droit de pourvoir aux desordres que les Souverains pourroyent causer à la Societé par une mauvaise administration. 7. Enfin puisque les peuples donnent aux Souverains leur autho-

rité, & que personne ne peut donner ce qu'il n'a pas, il est clair que les peuples peuvent bien donner à leurs maîtres un pouvoir absolu, mais ils ne sçauroyent leur donner un pouvoir sans bornes. Car les hommes n'ont pas sur eux-mêmes ce pouvoir sans bornes. De tout ceci il est clair que le grand principe duquel découlent clairement & évidemment toutes nos conclusions, c'est celui-ci : *Le peuple est la source de l'authorité des Souverains, le peuple est le premier sujet où reside la souveraineté : le peuple rentre en possession de la souveraineté aussi-tost que les personnes ou les familles à qui il l'avoit donnée viennent à manquer : le peuple enfin est celuy qui fait les Rois.* Et par consequent il n'y a qu'à mettre ce principe dans un lieu ferme, pour appuyer invinciblement nôtre hypothese.

X. Ce principe est du nombre de ceux qui brillent par leur clarté naturelle, & qui n'ont pas besoin de preuves. S'il en a besoin, tout ce que nous avons dit en est une invincible. Les peuples sont naturellement libres, ils ne sont obligez ni à partager leurs biens, ni à donner l'authorité sur eux à personne : donc ils ne sont pas esclaves par la nature & par la naissance. Le peché, il est vrai, les met dans la necessité de choisir des maîtres & des protecteurs : mais cette necessité n'empêche pas du tout que ce ne soyent les peuples qui fassent les Rois. Aussi n'ai-je jamais lû aucun autheur raisonnable qui ne suppose ce principe comme certain & indubitable. L'authorité du sçavant Grotius peut suffire là dessus, tant parce que sa penetration étoit fort grande dans les matieres de politique, que parce qu'il ne peut être suspect en cette cause, ayant porté l'authorité des Roys & des Souverains aussi loin comme elle peut être raisonnablement portée, la faisant à peu prés sans bornes. Il traitte la matiere dans le troisiéme & le quatriéme chapitre du premier livre des droits de la guerre & de la paix. Il dit donc que *le su-*

jet commun de la souveraineté c'est l'Etat. Que quand la famille regnante vient à manquer, la souveraineté retourne à chaque peuple; comme à son sujet original: *Qu'un peuple peut élire une forme de gouvernement telle qu'il veut. Cette loi dont nous traittons ici,* dit-il, *semble dépendre de la volonté de ceux qui se sont dés le commencement mis ensemble pour former une Societé civile, & desquels ensuitte le droit a passé aux Souverains. Il est à propos de remarquer que dés le commencement les hommes ont formé entr'eux une Societé civile sans aucun commandement de Dieu, volontairement, & par l'experience qu'ils avoyent de la foiblesse où seroit chaque famille si elle demeuroit separée pour s'opposer à l'oppression. Et c'est de cette societé dont la puissance souveraine prend son origine, & laquelle pour ce sujet S. Pierre appelle une ordonnance humaine. Ce n'est pas qu'elle ne s'appelle ailleurs une ordonnance divine. Mais cela vient de ce que Dieu a approuvé cet établissement comme avantageux & salutaire aux hommes. Or Dieu approuvant une loi humaine, l'approuve comme humaine, & dans la maniere que les hommes l'approuveroyent.* Je ne tiens pas que ceux qui parlent autrement de l'origine des puissances meritent d'étre écoutez. Ils ne s'entendent pas eux-mêmes, & ce qu'ils disent est tout plein de contradictions. On peut voir cela dans ce que Monsieur Nicole disoit là dessus dans son dernier livre *de l'Unité de l'Eglise*. J'ai fait voir qu'il ne sçait ce qu'il dit, & que par consequent il ne le peut croire. La seule chose litigieuse en cette question, c'est de sçavoir jusqu'où & à quel degré un peuple se peut livrer à ses Souverains. Ce qui à mon sens est aussi aisé à decider que le reste, pour peu qu'on se serve de son bon sens.

XI. Il n'y a pas de preuve plus efficace pour prouver le droit des peuples là dessus que l'experience & l'histoire. On a toûjours vû que ce sont les peuples

qui ont fait les Rois. Il y a des Souverains qui se sont faits par usurpation, par une injuste conquête, par attentat sur la liberté de leur païs. Mais nous ne parlons pas de ces Rois là, que la bonne politique appelle de vrais tyrans: nous parlons des Rois legitimes. Il est vrai aussi que dans la plûpart des Monarchies, les armées se sont emparées du droit de faire les Rois, comme cela s'est vû dans l'Empire Romain, non seulement dans le tems qu'il étoit Payen, mais même depuis qu'il a été Chrêtien, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. Cela se voit aussi dans toutes les Monarchies de l'Orient où l'on conserve la succession, cependant si fort dépendante du caprice & de la violence des armées que rien n'y est assuré. Cette usurpation des droits du peuple par les gens de guerre, ne fait rien contre nôtre hypothese. La violence ne sçauroit prescrire contre les droits fondez sur la nature. Il est toûjours vrai que les veritables Monarchies se sont érigées par le suffrage commun des peuples, & dependamment des peuples. Nous ne sçaurions avoir là dessus de regle plus certaine que celle de l'histoire Sainte, ni d'exemples plus seurs que ceux qui sont tirés du peuple Saint. Certainement Dieu s'étoit fait Roy comme immediat du peuple Hebreu. Et cette nation durant environ trois cens ans, n'a eû aucun Souverain sur la terre, ni Roi, ni Juge souverain, ni Gouverneur. Cependant quand le peuple voulut un Roi, Dieu lui en donna un. Il fit tout ce qui se peut faire pour le détourner de cette volonté, en lui representant les maux qui lui reviendroyent de là. Le peuple persevera & Dieu ceda. Qu'est-ce que cela signifie, sinon que l'authorité des Rois depend des peuples, & que les peuples sont naturellement maîtres de leur gouvernement, pour lui donner telle forme que bon leur semble? Il étoit au pouvoir de Dieu, aprés avoir choisi quelqu'un pour Roi, de l'établir sans

autre forme. Cependant Dieu ne le fait pas. Il fait jetter le ſort ſur les tribus & ſur les familles pour choiſir le premier Roi d'Iſraël : le ſort chut ſur Saul, Dieu ne le nomma pas. Le ſort eſt une eſpece d'élection libre ; car encore que la volonté ne concoure pas librement au choix du ſujet ſur lequel le ſort tombe, elle concourt librement à laiſſer faire le choix au ſort, & à confirmer ce que le ſort a fait, c'eſt ce que fit le peuple à l'égard de Saul ſon premier Roi. Dieu avoit fait oindre David pour Roi par Samuel le Prophete. Cependant il ne voulut point violer le droit du peuple pour l'élection d'un Roi, & nonobſtant ce choix que Dieu avoit fait, David eut beſoin d'être choiſi Roi par le peuple. C'eſt pourquoi il monta en Hebron, *Et ceux de Juda vinrent & oignirent là David pour Roi ſur la maiſon de Juda.* Au même tems les dix autres tribus avoient choiſi pour leur Roi Ishbochet fils de Saül. Il n'avoit par rapport à Dieu aucun droit au Royaume. Car il étoit fils d'un Prince à qui Dieu avoit ôté la couronne. David au contraire devoit être Roi legitime de tout Iſraël. Il avoit été oint par le Prophete pour cela. Cependant il ne paroît par aucun endroit de l'hiſtoire ſacrée, que l'on ait regardé le fils de Saül comme un Roi illegitime. Les peuples des tribus qui s'étoyent rangez ſous lui ne ſont point appellées rebelles, ils ne ſont point blâmez de s'être ſeparez de la tribu de Juda, ni la tribu de Juda blâmée de s'être ſeparée des dix autres. Or cela aſſurement ne peut venir que de ce que les peuples ſont maîtres de leur ſouveraineté, & la donnent à qui bon leur ſemble. Abner vint à David & lui offrit la couronne de tout Iſraël. *Puis Abner dit à David, je me leverai & aſſemblerai tout Iſrael au Roi mon Seigneur, afin qu'ils traittent alliance avec toi, & tu regneras ainſi que ton ame ſouhaite.* David le plus juſte de tous les princes accepte ce parti. Comment auroit il pû faire cela, & conſentir

qu'on dépossedât un Roi, fils de Roi, legitime heritier de son Pere, élu selon le droit de toutes les couronnes successives? D'où vient cela, dis-je, & qu'est ce que cela signifie, sinon que David a compris que les peuples sont maîtres de leur souveraineté, & la donnent à qui bon leur semble? Je souhaite qu'on fasse une grande attention à l'histoire de la revolte d'Absçalom contre David son Pere. Il n'est rien de plus énorme. Absçalom est un infame usurpateur, & le peuple est rebelle. Voyez cependant comment l'histoire Sainte fait parler le peuple d'Israël : Et David gagne la bataille contre les partisants d'Asçalom. Il n'étoit rien plus facile aprés le gain de cette bataille à David que de remonter sur le trône. Il n'étoit pas demeuré un seul homme en armes à la campagne, tous les rebelles avoyent été dissipez, David n'avoit qu'à s'en retourner en Jerusalem avec son armée & rentrer en possession du trône. Il en avoit le droit. Il ne le voulut pas. Il voulut remonter sur le trône par la même authorité par laquelle il y étoit premierement monté. *Allez*, dit-il, *parlez aux anciens de Juda & leur dites, pourquoi seriez-vous les derniers à ramener le Roy en sa maison.* Par cette conduite il avouë que les peuples sont maîtres de leurs couronnes, qu'ils les ôtent & les donnent à qui ils veulent. Le peuple d'Israël le comprend aussi de cette maniere. Car il dit, *Voici Absçalom que nous avions oint Roi sur nous est mort en bataille, pourquoi ne parlez vous point de ramener le Roi?* Cela fait voir que les peuples ont droit sur la souveraineté des Rois. Le peuple étoit pourtant vrai rebelle: car tout de méme que les Rois deviennent tyrans en abusant du pouvoir qu'ils ont veritablement : Ainsi les peuples ne laissent pas d'étre rebelles, quand ils font un mauvais usage de leurs veritables droits. Un Autheur moderne a osé dire que Dieu a puni les dix tribus d'Israël, & les a trans-

portées en Assirie, en punition du crime qu'ils avoyent commis, en établissant Jeroboam pour leur Roi, & en renonçant à la maison de David. Mais cela ne paroît nulle part : au contraire, ce peuple qui est tant de fois censuré par les Prophetes de leurs idolatries, & de ce qu'ils avoyent abandonné le vray service de Dieu, n'est par aucun Prophete blâmé d'avoir choisi un autre Roi qui n'étoit pas de la maison de David. Il est vrai que dans le 17. chapitre du 2. Livre des Rois ; aprés une longue énumeration des crimes qui avoyent obligé Dieu à abandonner ces dix tribus. Il est adjoûté en un mot, *Davantage Israël se retrancha de la maison de David & établirent Roy Jeroboam, lequel débaucha Israël à ce qu'il ne servit plus l'Eternel.* Là Jeroboam & la renonciation à la maison de David ne paroissent pas comme un crime, & comme la cause de l'indignation de Dieu, mais comme la cause qui avoit engagé le peuple dans ce peché d'idolatrie qui avoit irrité Dieu. Qui est-ce qui a trouvé à redire à ce que firent les Juifs aprés avoir secoüé le joug des Rois d'Assyrie ? Pourquoi au lieu de donner la courronne aux Maccabées, ne la rendirent-ils pas à la famille de David ? Certainement il y avoit encore des mâles de reste de cette famille, car il faloit que le Messie en sortit, & ces mâles étoient fort connus. Car les Juifs avoyent un grand soin de conserver leurs genealogies On voit aujourd'hui des successeurs revenir d'aussi loin, ne fut-ce qu'Henri IV. qui n'étoit sorti que d'un des cadets de S. Louis. Et le Duc de Nieubourg qui depuis peu a herité l'Electorat du Palatinat. Personne, dis-je, n'a conçû qu'il y eût de l'iniquité là dedans : parce que c'est un sentiment naturel que les peuples sont maîtres de leur souveraineté pour la donner à qui il leur plaît. Par quel droit les François ont ils fait passer leur couronne de la premiere race à la seconde, & de la seconde à la troisiéme, quoi qu'il y

eût encore des mâles de l'une & de l'autre? Il est clair que c'est parce que les Peuples sont en pouvoir de se choisir des maîtres où ils veulent, qu'ils font leurs Souverains, & qu'ils leur donnent la souveraineté pour autant de tems que le salut de l'Etat le demande. C'en est assez, ce me semble, pour appuyer cette these, & pour établir par consequent que la puissance sans bornes est incompatible avec la source d'où naît la souveraineté. Elle vient du peuple, le peuple ne peut donner que ce qu'il a, il n'a point point sur lui même un pouvoir sans bornes. Un Souverain ne peut posseder la souveraineté que se'on l'intention de celui qui la lui a donnée. Or jamais peuple ne peut avoir intention de donner à un Souverain le pouvoir d'opprimer ses loix, sa liberté, sa religion, sa vie. Aprés ces preuves nous pouvons supposer presentement que tout pouvoir legitime, le plus absolu a, ou doit avoir naturellement des bornes. Mais on nous demandera quelles sont ces bornes: Il ne nous est pas necessaire de les marquer precisement. Il me semble pourtant que sans beaucoup risquer, on peut dire que ces bornes se trouvent justement où cesse le salut & la conservation du peuple qui est la souveraine loi. Quand un Prince desole un peuple par des massacres & par des actions violentes; quand il s'est élevé au dessus de toutes les loix de la raison & de l'équité: quand il veut attenter sur les droits de Dieu & violenter la conscience, il est plus que certain qu'on ne peut être obligé de lui obeïr, ni même de souffrir ce qu'il lui plaît de faire d'où la ruine de la Societé s'ensuit.

XII. J'ai cherché avec beaucoup de soin les raisons dont on se pourroit servir pour appuyer la puissance sans bornes des Souverains, & j'ai été surpris de voir que d'habiles gens ayent été capables de soûtenir un si grand paradoxe sans en avoir aucune raison, excepté les inconveniens qui naîtroient des li-

mites que les peuples entreprendroient de donner au pouvoir de leurs Souverains. Nous donnerons un article à lever ces inconveniens. Mais en attendant je voudrois bien qu'on nous fit voir quelqu'autre preuve tirée du bon sens & de la raison. Je n'en ai trouvé aucune qui meritât le moins du monde d'être relevée. Celles que l'Auteur dont j'ai parlé qui défend la puissance sans bornes, *tire de l'origine des puissances, du fondement du droit, des maximes de l'Evangile*, portent les caracteres d'un si grand entêtement & d'un esprit si prevenu, que je ne croi pas qu'elles puissent faire aucune impression sur les esprits libres de prejugés. Aussi Grotius & les autres qui ont traité cette matiere, n'ont pas apperçu toutes ces belles raisons: excepté, peut être, celle qu'il tire des maximes du christianisme. La patience, dit-on, est une vertu essentielle au Chrêtien, la misere, l'affliction, la croix, les pertes, la mort sont devenues les moyens d'acquerir le bonheur celeste. A-t'on bien pensé à cette raison devant que de s'en servir pour soûtenir qu'il n'est en aucune occasion permis de resister aux puissances qui ruinent la Societé & la Religion? Si cette preuve est bonne, ne prouve-t'elle pas que les loix du christianisme doivent défendre en toutes occasions de se garantir de la violence des hommes? Ne s'ensuit il pas de là que l'on est obligé de se laisser ravir son bien par le premier qui le voudra prendre? Ne faut-il pas aussi ouvrir les frontieres à l'ennemi, laisser piller ses Provinces & se reduire à l'esclavage: car la disette, l'affliction, la misere sont devenues des moyens du salut: Et la patience est une vertu essentielle au Chrêtien? Il s'ensuit aussi que jamais un enfant ne peut avoir le droit de resister aux violences de son pere, & qu'une femme doit souffrir tous les excés les plus horribles de la part de son mari sans se pourvoir. Et par consequent les Princes Chrêtiens qui permettent à un fils, & à une

femme de resister à un pere & à un mari sont bien opposés aux loix du christianisme. Cette preuve si pompeuse ne merite pas d'autre reponse, & tout le monde en peut sentir aisement la foiblesse.

XIII. Il n'y a donc que les preuves tirées de l'autorité qui fassent quelque figure entre celles dont on veut appuyer la puissance sans bornes. Ces autoritez sont ou divines ou humaines : pour les dernieres nous ne sommes pas obligez d'y avoir aucun égard. De méchantes raisons dites en beaux passages Grecs & Latins de Poëtes & d'Orateurs n'en sont pas meilleures. Et aprés tout si les anciens Auteurs qu'on nous cite pouvoient s'expliquer, on verroit qu'ils ont bien pensé toute autre chose que ce qu'on leur fait dire. Comme c'est ici proprement un point de jurisprudence, on fait beaucoup valoir cette maxime des Jurisconsultes ; *princeps legibus solutus est*, le Prince n'est pas lié par les loix. Mais je réponds premierement que s'il faut opposer maxime à maxime, celle ci, *Salus populi suprema lex esto*, est beaucoup plus fameuse & plus veritable que celle-là : *Le salut & la conservation du peuple est la souveraine loy*. Donc nous devons nous regler dans l'obeïssance qu'on doit aux Souverains sur ce qui fait la conservation de la societé, & l'on peut resister à quiconque la détruit. Secondement, je dis que par le Prince il faut ici entendre tout Souverain. Ainsi à faire valoir cette maxime dans toute son étenduë, il s'ensuivra qu'on doit une obeïssance sans bornes, dans les Republiques, aux personnes qui manient les rênes de l'Etat ; ce qui n'accommoderoit pas trop les Republicains. En troisiéme lieu, par le Prince il faut entendre celuy ou ceux qui tiennent toute la souveraineté en main, sans partage. Or il est vrai que celui ou ceux qui ont ainsi toute la souveraineté en main sont au dessus des loix ; car c'est eux qui les font & qui aussi les peuvent casser. Ainsi le Parlement & le Roi d'Angle-

terre sont ensemble au dessus des loix, car c'est eux qui les font; mais le Parlement seul, ou le Roi seul ne sont pas au dessus des loix; parce que ni l'un ni l'autre separement ne possede la souveraineté entiere. Enfin quelles sont ces loix au dessus desquelles est le Souverain, & par lesquelles il n'est point lié? Ce ne sont pas les loix de Dieu, les loix de la nature & celles qui sont du droit des gens; ce sont ces loix que le Souverain lui même fait: Mais quant aux loix de Dieu & de la nature qui regardent la religion & la conservation de la Societé, le Souverain n'en est point le maître & n'en est point délié. On n'est point obligé de lui obeïr quand il va contre ces loix: on est même obligé de lui desobeïr & de lui resister pour le bien & la conservation de la Religion & de la Societé: quand elles perircient sans cela. C'est là tout ce que je croi necessaire de sçavoir sur les autoritez humaines qu'on produit en faveur du pouvoir sans bornes.

Il n'y a que les autoritez divines & les preuves tirées de l'Ecriture sainte qui doivent faire quelque impression sur les esprits. En verité quand on examine les preuves que ces Messieurs tirent de l'Ecriture on a quelquefois peine à en croire ses yeux. Par exemple, pour prouver le pouvoir illimité des Rois, cet Auteur anonyme dont j'ai parlé produit l'action du Roi Saül, qui fit tuer 80. Sacrificateurs & passer au fil de l'épée la ville de Nob; il produit l'action de David qui tua Urie & qui enleva Bersabée. Aprés ces belles preuves on s'attend bien de trouver au revers de la page que les brigands ont droit de s'accommoder du bien d'autrui, & qu'ils ont puissance de vie & de mort sur les passans, parce qu'ils les détroussent & les massacrent quand ils sont les plus forts. La preuve qu'on tire du 8. chapitre du 1. livre de Samuel est à peu prés aussi bonne. Le Prophete Samuel pour faire voir au peuple combien Dieu étoit irrité de ce qu'ils vouloient avoir un autre Roi, leur

predit tout le mal que leur Roi leur feroit. *Il enlevera vos femmes, vos filles, vôtre bêtail, vos vignes, il prendra vos champs pour en accommoder lui & ses serviteurs.* Ceux qui outrent tout & qui ne comprennent rien, veulent que cette description de la tyrannie des Rois soit la même chose que le droit des Rois, dont il est dit dans le chapitre 10. 25. *Lors Samuel prononça au peuple le droit du Royaume, & l'écrivit dans un Livre lequel il posa devant l'Eternel.* C'est à dire que Samuel donna droit & pouvoir aux Rois de faire toute sorte d'injustice, qu'il le notifia aux Rois afin qu'ils ne manquassent pas de devenir tyrans; & qu'il mit devant Dieu & avec la Loi ce beau code, pour montrer que Dieu autorise les Rois d'exercer contre leurs peuples toute sorte de violences. Il n'y a qu'à voir la difference des termes dont Samuel se sert dans ces deux endroits, pour connoître la difference des choses. Dans ce dernier passage ce que Samuel proposa au peuple est appellé *le droit du Royaume.* Et dans le huitiéme chapitre, les menaces qu'il enonce sont appellées *le traitement.* Déclare leur comment le Roi qui regnera sur eux *les traitera.* Il ne dit pas *aura droit de les traiter.* Et Samuel dit aussi, *c'est ici le traitement que vous fera le Roi qui doit regner sur vous.* Il ne dit pas c'est ici le traitement *qu'il aura droit de vous faire.* Ceux qui ont plus de discernement ne se servent pas de cet endroit du livre de Samuel de cette maniere. Ils tirent leur preuve de ce que le Prophete ajoûte: *En ce jour là quand vous crierez à l'Eternel à cause de l'oppression, le Seigneur ne vous exaucera point.* Concluant de là qu'il n'y a pas d'autre remede à opposer à la tyrannie des Rois que le retour à Dieu & la priere. En verité c'est vouloir trouver des preuves par tout: par la méme methode je m'en vai prouver que quand un ennemi étranger vient nous ôter les biens, la liberté & la vie il n'est point permis de resister & de se dé-

fendre ; parce que Dieu dit souvent par les Prophetes :
Je ne vous exaucerai point quand vous étendrez vos mains. N'est-il pas clair que ces paroles signifient, Je ne vous donnerai pas les moyens de secouër le joug de la tyrannie, & je permettrai que vous succombiez sous la violence de l'oppression ? Au reste quand les preuves que l'on tire de ce 8. chapitre de Samuel vaudroient quelque chose, cela ne prouveroit tout au plus autre chose sinon, que le pouvoir des Rois est sans bornes, à l'égard des biens : & non de la Religion de la vie. Car il n'est pas dit là que le Roi changeroit la religion, aboliroit le vrai service de Dieu, attenteroit à la vie des innocens & détruiroit les Societez : quoi que cependant cela soit tres-souvent arrivé dans la nation d'Israël. On se sert aussi beaucoup de l'exemple de David qui cruellement & injustement persecuté jusqu'à la mort par Saül ne lui resista point, s'enfuït dans le desert, & ne voulut pas se servir de l'occasion que la providence de Dieu lui presenta plus d'une fois de tuer Saül son persecuteur. Mais que fait cet exemple contre nous ? Qui d'entre nous a jamais dit qu'il fût permis de tuer & d'assassiner les Rois quelques méchans qu'ils soient ? Graces à Dieu on ne trouvera point entre nous de Clements, de Jean Chastels, & de Ravaillacs ; ces Heros sont dûs au parti de ceux qui nous font aujourd'hui procés sur ce que nous n'avons pas assez de respect pour les Rois. Quelques grands que soient les maux que nous avons soufferts sous l'autorité du Roi, il n'y en a pas un de nous qui ne fremisse à la seule image d'un attentat contre sa personne. Mais David qui nous est en cela un modele, nous apprend aussi ce qui est permis en genre de resistance aux Rois. Et ceux qui pressent si fort le pouvoir sans bornes y devroient faire attention. Pourquoy David avoit il assemblé autour de lui quatre ou cinq cens hommes tous gens braves & bien armez ? N'é-

toit-ce pas pour se défendre, pour repousser la violence par la force & pour resister à son Roi qui le vouloit tuer ? Si Saül fût venu l'attaquer avec pareil nombre de gens, s'en seroit-il fui, n'auroit-il pas combattu pour sa vie, quand méme ç'auroit été avec quelque peril de la vie de Saül lui-même; parce que dans le combat on ne sçait où les coups portent ? David sçavoit son devoir, il avoit la conscience delicate, il respecte l'onction de Dieu dans les Rois: mais il ne croit pas qu'il soit toujours illegitime de leur resister. Et méme David étoit dans un cas où nous ne voudrions pas permettre de resister par les armes à un Souverain: Dans le fonds il étoit seul, & n'étoit qu'un particulier. Nous n'étendons pas le pouvoir de resister aux Souverains jusques-là: Mais celui qui a cru qu'un particulier pouvoit repousser la violence par la force, a cru à plus forte raison que tout un peuple le pouvoit.

On ne trouvera donc point d'exemples dans l'histoire sainte qui autorise ce pouvoir sans bornes. On ne trouvera non plus dans l'Ecriture aucune autre preuve. On produit les commandemens qui sont si souvent réïterez dans l'Ecriture d'obeïr aux Rois, aux Souverains, méme aux fâcheux, parce qu'ils ne portent pas l'épée sans cause: & ce que dit Salomon, *que le Roi fait ce qui lui plaît: qu'où est la parole du Roi là est la domination, & qui lui dira que fais tu ?* Je ne sçai dans quel esprit on est quand on se sert de semblables preuves. N'est-il pas aussi commandé aux serviteurs d'obeïr à leurs maîtres, aux enfans d'obeïr à leurs peres, aux femmes d'étre sujettes à leurs maris pour la conscience, & encore qu'ils soient méchans & fâcheux ? Est-ce donc qu'il s'ensuit de là que le pouvoir des maîtres, des peres & des maris est sans bornes ? Tous les commandemens ne sont-ils pas conçus en termes generaux sans prejudice des exceptions ? Il est défendu generalement de tuer: on

tuë pourtant en guerre & dans une legitime défense sans offencer Dieu. Il n'est pas permis de contrôler les Rois dans ce qu'ils font, quand leurs ordres ne vont pas à la ruïne de la Societé, encore que souvent ils incommodent : Mais la justice, le droit & la souveraine necessité font toujours des exceptions aux loix les plus sacrées.

LE peu d'espace qui nous reste, ne nous avanceroit gueres dans la controverse que nous avons encore à traiter pour achever la refutation de la Lettre pastorale de l'Evêque de Meaux : C'est pourquoi nous l'employerons à vous donner nos dernieres reflexions sur les petits Prophetes de Dauphiné. Le sentiment que nous avons là-dessus a toujours eu un grand torrent de contradictions a soûtenir : mais ce torrent est fort enflé depuis qu'il est arrivé à Geneve quelques uns de ces pretendus inspirez qui n'ont rien moins que répondu à ce qu'on avoit esperé d'eux ; & depuis que les Papistes ont pretendu avoir arrêté celui qu'on dit avoir instruit ces petits Prophetes ; auquel ils ont fait le procés, si dés à present il n'est executé. Avec tout cela je persiste dans la méme opinion, que dans cet evenement il y a eu quelque chose de surnaturel & de divin, prêt à y renoncer pourtant quand je verrai autre chose, & qu'on me fera voir evidemment que je me suis trompé. Alors je reconnoîtrai cela sans aucune confusion : car il ne sçauroit y avoir de honte à se tromper sur des faits, sur tout des faits qui viennent de si loin. C'est pourquoi ceux qui se font un si grand plaisir de relever ce qu'ils appellent une bevûe, ne feront pas mal de s'examiner pour connoître s'ils le font par amour pour la verité, ou par quelqu'autre esprit, dont ils me semblent qu'ils se doivent d'autant moins feliciter, que jamais on n'a travaillé qu'à servir le public & peut-être eux-mémes en particulier. Je

suis donc aussi persuadé que jamais, que toute cette affaire n'est ni une fourbe ni une illusion comme on le pretend. Tout ce que l'on peut raisonnablement conclure des nouvelles découvertes qu'on a faites ou qu'on pretend avoir faites, c'est que le mensonge & la fourbe s'est mêlée avec la verité. Il étoit impossible que la chose n'arrivât ainsi, le demon ne manque jamais d'obscurcir les œuvres de Dieu par une pernicieuse imitation; les vrais miracles servent de modelle aux faux: Et je ne m'étonne nullement que quelques Chrêtiens d'un mauvais caractere, voyant que la Bergere & quelques autres par leurs discours avoient confirmé & relevé bien des gens, n'ayent cru qu'il seroit utile de multiplier, par une fraude pieuse, le nombre de ces enfans qui parloient en dormant, ou qui paroissoient inspirez. C'est ce qui en a produit un si grand nombre, que la quantité d'abord aneantit toute la vrai semblance. Mais que tout ce qui s'est dit & tout ce qui s'est vû sorte de la méme source de fourberie, c'est ce qui est impossible & ce que personne qui voudra juger sainement ne croira jamais, qu'on n'en voye d'autres preuves. I. Premierement on peut prouver par les sentimens qu'ont eu, & qu'ont encore ceux qui ont combattu ces petits Prophetes avec le plus de violence, que le tout n'est point fourberie. Par exemple, nous avons un des nôtres qui en deux ou trois grands Sermons, s'est efforcé de prouver que ces enfans étoient possedez du demon. C'est ce que j'ai appellé une impieté & une folie, & je ne m'en retracte point. Car il faut étre dans une disposition d'esprit qu'on ne sçauroit définir, pour attribuer aux inspirations du demon, de longs discours pleins de verité & de pieté. C'est ôter à l'Eglise la pierre de touche des esprits que S. Jean veut que nous éprouvions. Car si le demon peut prêcher la verité, exhorter à la repentance, presser la conversion, soûtenir, défendre la vraye Religion & com-

battre l'erreur, il n'y aura plus aucune sure marque pour connoître l'esprit de Dieu & le distinguer de l'esprit du diable. C'est, dis-je, ce que j'ai appellé impieté, & je ne pretens pas que ceux qui tournent leurs conjectures d'un autre côté prennent part à ce fâcheux eloge. Quelque extravagante que soit cette pensée, nous lui avons au moins cette obligation, c'est qu'elle nous apprend que tout n'est pas fourberie. Car dans la fourbe, sur tout de gens d'une aussi petite capacité que sont ces enfans, il n'y a rien pourquoi on doive recourir au miracle du demon. Ce Predicateur qui a eu si grand soin de décrier ces enfans, ne seroit pas tombé dans cet étrange excés, s'il avoit cru pouvoir expliquer tous les faits constans & indubitables par la feinte & par la fourberie. 2. D'autres ont cru & croyent encore que c'est une espece de maladie, & si ce n'est pas inspiration & mouvement surnaturel il faut bien necessairement que ce soit cela. Quoi qu'il en soit de ce sentiment, il nous vient une nouvelle preuve que cette affaire n'est pas une comedie. Quand on peut expliquer facilement des apparences par la fiction & la feinte, ce n'est pas la peine d'avoir recours à une maladie aussi étrange. Il ne faut pas dire que ceux qui ont cru que c'étoit une maladie, en sont revenus. Car nous avons vû depuis peu les raisonnemens d'un assez habile homme, qui est dans les quartiers d'où nous sont venuës les premieres nouvelles de ces enfans, qui paroissant persuadé que les derniers qui ont paru sont fourbes, croit aussi que les premiers ont agi & parlé comme ils ont fait par une imagination blessée & penetrée d'un vif sentiment de la persecution, & d'une forte esperance de la prochaine delivrance dont ils avoient oüi parler. Quand on m'aura expliqué comment des enfans aussi jeunes & simples que ceux sur qui ce miracle est arrivé peuvent recevoir de si violentes impressions, & si bien ranger des idées qui ont été conçuës dans un cerveau blessé,

comment & pourquoi ces imaginations malades n'ont agi que durant le ſommeil & point durant la veille? Comment une imagination bleſſée peut rapporter des choſes qu'elle n'a jamais veuës ni ouïes: Comment elle peut parler & faire parler une langue qu'on ne ſçait pas? Comment & pourquoi ces maladies ne ſont pas arrivées à des perſonnes déja en âge de raiſon qui ont été beaucoup plus vivement frappées de la violence de la perſecution? Comment une imagination bleſſée peut cauſer un aſſoupiſſement auſſi profond qu'eſt celui de ces enfans, & dont on ne pouvoit les faire ſortir par les plus violentes agitations? Enfin comment une imagination peut être bleſſée & ne pas mêler cent extravagances parmi quelque peu de bonnes choſes, comme on le remarque toûjours dans les cerveaux gâtez? Quand on m'aura expliqué toutes ces choſes, alors je croirai que c'eſt une maladie: en attendant ce ſentiment me ſera une preuve qu'il s'en faut beaucoup que tout ſoit comedie dans cette affaire.

3. Je tire une preuve de la même choſe du ſentiment de nos Adverſaires eux-mêmes. Une perſonne de la premiere qualité de la Cour de France à qui j'en avois écrit, aprés avoir trouvé la cauſe de tout ceci dans la friponnerie de deux ou trois hommes qui ont à ce que l'on pretend inſtruit ces enfans, a recours au fanatiſme, & croit qu'il y en a dans cet évenement. Je ne trouve pas étrange qu'il appelle cela fanatiſme. Si j'étois de ſa religion j'en dirois tout autant, & ſi je voyois de ſemblables choſes dans la communion Romaine, je croirois de même que c'eſt fanatiſme ou eſprit du demon. Mais ce ſentiment nous ſert à prouver la verité des faits, & à prouver qu'il eſt impoſſible de les expliquer tous par la fourberie & par la feinte: Où la fourbe eſt claire on n'a pas beſoin de chercher du fanatiſme. 4 Nos adverſaires font courir un autre bruit qui nous fournit une autre

preuve. Ils disent que le Cardinal le Camus a fait faire un procez verbal de ce qu'à fait & dit la Bergere, qu'il paroît que c'est une fort bonne & simple creature, qu'elle va tres devotement à la Messe, & qu'elle n'a jamais pensé à prophetiser ou à faire l'inspirée. Je laisse là ce qu'on dit qu'elle va à la Messe. Mais qu'elle n'ait jamais rien fait ou rien feint qui sentit & imitât l'inspiration, c'est une fausseté notoire, qui fait voir que nos ennemis ne sçauroyent trouver ni celui qui l'a instruite, ni le moyen d'expliquer ce qu'elle a fait, par la fourberie & par une maladie, & qu'ils ne trouvent pas d'autre voye pour se tirer d'affaire que de nier les faits. 5. La qualité, le nombre, la quantité des témoins qui ont deposé de ce que ces enfans ont fait & dit, forme encore une preuve à laquelle on ne répondra jamais, qu'il y a eu des choses fort extraordinaires dans ces enfants. Car s'ils n'avoyent fait que ce qui a paru à Geneve dans les petits fripons qui y sont venus, il faudroit supposer que tout le Dauphiné, Medecins, Avocats, Gentilhommes & autres gens de bon sens avoyent perdu l'esprit de se laisser tromper par des fourbes aussi grossiers. Et même il y en a entre ces personnes, quelques-unes que l'on m'a nommées, & dont on m'a fait le caractere comme d'esprits tout à fait libertins, qui ont été confondus, & qui ont inutilement cherché des moyens d'appliquer à ce qu'ils voyoient leurs maximes libertines. Cela n'est pas concevable si le tout n'a été qu'une comedie joüée par de petits païsants. 6. Le soin qu'on a pris de cacher la bergere, le silence où l'on est demeuré sur son sujet est encore une preuve qu'il n'y a pas de fourberie dans son affaire; car on n'auroit pas manqué de le découvrir incontinent & de le publier en suitte. 7. Il est inconcevable que cette espece de fourberie soit montée dans l'esprit de personne, si quelque chose n'y a donné occasion. Supposé que la Bergere & quelques autres ayent eu des mouvemens extraordinaires, on

conçoit bien comment aprés cela, quelques faux devots ont pû former le dessein de feindre des choses semblables à ce qu'ils voyoient. Mais on ne se persuade pas aisement qu'un païsan ait d'abord conçû le dessein de faire parler des enfans endormis. 8 Il est moralement impossible qu'on aprene en si peu de tems à des enfans à parler correctement une langue qu'ils n'entendent pas. Il ne se peut faire non plus qu'on ait instruit des enfans si jeunes à reciter des pieces de Sermons. Et il ne paroît pas même que les discours de la Bergere ayent été des pieces de Sermons. Il n'est pas possible non plus qu'un fourbe enseigne en si peu de tems des enfans à chanter tous les Pseaumes exactement dans leur vrai chant & avec melodie, & qu'une jeune fille fasse cela en dormant. Il est constant par les dépositions, que la Bergere parloit & chantoit d'une maniere extraordinaire, sans presque faire agir les organes de la voix. La fourbe ne sçauroit non plus enseigner cela. 9. On ne conçoit pas comment Dieu auroit voulu employer la fourberie pour exciter un zele si grand & si extraordinaire que celui qui s'est reveillé dans ces Provinces, si parfaitement semblable au zele des premiers Chrêtiens. Les Adversaires diront que c'est entêtement, folie & fureur qui les a saisis. J'en dirois tout autant si je voyois chose semblable arriver chez eux. Entre nous mille gens disent la même chose: Mais pour moi qui sçais que ce zele est pour la defense de la verité, & qui suis dans des principes selon lesquels Dieu est cause de tout le bien que nous faisons, je me sens obligé de croire que la folie & la fureur ne peuvent pas être causes d'un zele si extraordinaire, & d'une patience Chrêtienne portée aussi loin. 10 Enfin le fait de la petite fille du voisinage de Castres est tel dans toutes ses circonstances, qu'il ne peut être un effet, ni de l'illusion, ni de la fourbe s'il est veritable: ainsi il n'y a qu'à le bien verifier, comme apparemment le tems le fera. *Le 1. May, 1689.*

XVIII. LETTRE PASTORALE.

Justification du Prince d'Orange & de la Nation Angloise.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

NOus devons aujourd'hui faire application aux affaires d'Angleterre, des maximes generales que nous avons établies sur la puissance des Rois, & sur les droits des peuples. Mais comme cette application se fera facilement, & ne nous tiendra pas long-temps, nous pouvons encore avant cela achever d'établir nos principes, & repondre aux inconveniens qu'on leur peut opposer.

XIV. En détruisant la puissance sans bornes, nous avons aussi détruit l'obeïssance passive sans bornes. Car ces deux choses sont de celles que l'on appelle *relatives*. L'une posée, l'autre suit necessairement, l'un aneantie, l'autre tombe de necessité. Il n'y a point de puissance souveraine qui n'ait ses bornes, il est plus clair que le jour qu'il y a donc certain point où il commence d'étre permis de resister à la puissance souveraine. C'est une chose bien surprenante que des theologiens Anglois qui font profession de detester le *pouvoir arbitraire* chez eux, c'est à dire le *pouvoir absolu*, ce qui est bien moins que la *puissance sans bornes*, aient cependant voulu établir l'obeïssance passive sans bornes. Comme si jamais il n'étoit permis

de se pourvoir par une resistance ouverte contre les entreprises & les violences des Souverains. Ils veulent que le peuple ait ses privileges, qu'il ait le droit de les conserver, que le Roi ne puisse regner que selon les loix : & cependant ils ne veulent pas que les peuples ayent le pouvoir de resister par la force aux entreprises qu'on fait sur les loix. Il n'est rien de plus contradictoire, & on ne comprend pas comment des esprits éclairez peuvent tomber dans de tels sentimens. Le malheur arrivé au Roi Charles I. est cause de cet embarras où ils se sont jettez. Ils ont cru que le remede pour empêcher à l'avenir de semblables attentats, c'étoit de mettre les Rois au dessus des loix, & de porter l'obeïssance passive à l'extreme C'est à dire qu'ils se sont laissez vivement frapper par la seule preuve que les defenseurs du pouvoir sans bornes produisent avec quelque apparence de force. Ce sont ces inconveniens. Si les Rois n'ont une puissance sans bornes, les Etats, dit on, tomberont dans l'anarchie, ils seront desolez par les guerres civiles. Le sang sera repandu, tout un peuple en souffrira, les Souverains ne seront plus en seureté, comme il paroît par la tragedie d'Angleterre. Il est vrai, que le pouvoir sans bornes a de fâcheuses suittes, ajoûte-t'on, mais cela ne s'étend qu'à des particuliers, le gros du peuple en est mieux conservé. Parce que c'est la seule chose specieuse qu'on produise. Il est bon de l'examiner avec quelque attention.

XV. Premierement je repons qu'il n'est rien de plus injuste que d'attribuer à nôtre theologie le triste supplice de Charles I. C'est la fureur des fanatiques & les intrigues des Papistes qui ont fait cette action épouvantable. A quoi servira, je vous prie, la theologie la plus outrée & la plus severe sur la puissance des Rois? Cela empêchera-t'il une troupe de mutins de se saisir d'un Prince & de lui couper la tête sur un échafaut ? Ne sçait on pas bien que c'est le fait de

Cromwel qui se servit des fanatiques pour rendre vacante une place qu'il vouloit occuper, qu'il engagea ses partisants à defendre leur ouvrage, & les fit entrer en union d'interêts, en les rendant complices de ce detestable crime; comme Catilina s'attacha ses conjurés en leur faisant boire d'une même coupe pleine de sang humain? Nous ne disons pas qu'il soit permis de resister aux Rois jusqu'à leur couper la tête; Il y a bien de la difference entre attaquer & se defendre. La defense est legitime contre tous ceux qui violent le droit des gens & les loix des Nations; mais il n'est pas permis d'attaquer des Rois, & des Rois innocens, pour leur faire souffrir un honteux supplice. Pour ce qui est de ce qu'on dit que les Etats se conservent mieux & plus heureux sous les Tyrans qui usent d'une puissance sans bornes, que sous les Princes d'un pouvoir limité; il est étrange qu'on ose avancer des faits qui sont detruits par une experience generale & de tous les siecles. La couronne de Pologne & celle d'Allemagne, pour n'être pas sous une puissance arbitraire & absoluë, en sont elles plus miserables, plus pauvres, moins peuplées? L'Angleterre qui n'a jamais voulu reconnoître la puissance arbitraire, n'est elle pas plus florissante cent fois que ces Etats où regne la puissance absoluë: qui ne sont que des deserts & des solitudes? Les republiques qui ne veulent pas souffrir de souveraineté absoluë & sans bornes, ne sont elles pas riches & peuplées, pendant que les Monarchies absoluës sont presque des solitudes? Otez l'exemple de la mort de Charles I. on ne trouvera point que l'histoire d'Angleterre soit soüillée de plus de seditions & de plus de guerres civiles que celle de France. Au contraire, il n'y a point de Royaume ni d'Etat dans l'Europe qu'on ait vû desolé par tant de guerres civiles que la France, où l'on pretend que le Prince doit regner avec un pouvoir absolu. On n'y a pas vû couper la

tête à des Roys: mais on les y a vû assassiner coup sur coup. Je ne sçai qui vaut le mieux. Enfin qu'on jette les yeux sur les païs où s'étend la domination des Turcs, c'est un pouvoir non seulement absolu: mais sans bornes, que celui dont les Empereurs Mahometans se servent. Qu'on voye ce que cela produit. Premierement cette domination a fait des plus beaux païs du monde, les plus riches, & les plus peuplez, de vastes deserts. La Grece, l'Asie, l'Orient de l'Europe sont reduits dans un état lamentable par cette puissance sans bornes. Et d'ailleurs il n'y a point d'état où les seditions & les revoltes soyent si frequentes. Ceux qui ont voyagé dans l'Europe avoüent qu'on distingue les païs où se trouve le pouvoir limité d'avec ceux où regne la puissance sans bornes par la richesse, l'abondance, les beaux bâtimens & l'abondance du peuple. Aprés ces exemples, je ne sçai comment on ose comparer les inconvenients qui naissent du pouvoir limité avec ceux qui naissent du pouvoir sans bornes. On peut assurer au contraire que la vie des Rois & la felicité des peuples est mille fois plus à couvert dans les Etats où la puissance souveraine a des bornes, qu'où elle n'en a point.

Encore ces inconveniens qu'on attribuë au pouvoir limité, ne sont fondez que sur de fausses suppositions. 1. Il faut donc sçavoir premierement que nous n'estimons pas qu'il soit permis à un particulier de resister aux puissances, encore que le joug qu'on lui impose fût injuste & violent. Il faut se souvenir *que le salut du peuple est la souveraine loi.* Un particulier ne fait pas tout un peuple. Le Souverain est inique à l'égard de ce particulier, ou de quelques particuliers. Cela n'empêche pas qu'à l'égard des autres il ne soit le pere de la patrie, qu'il ne les conserve en paix, & qu'il ne leur rende justice. Il ne seroit pas juste que pour l'interêt de quelques particuliers le public perdit un protecteur. Ainsi en ce cas

il faut souffrir. 2. Que même toute une nation n'est pas en droit de demander raison à un Prince qui a le pouvoir absolu, du tort qu'il a fait à certains particuliers. Comme si les peuples étoyent un tribunal où les particuliers lesez par l'authorité du Prince, pussent porter leurs griefs. Le peuple n'a droit de conserver que ce qui fait la seureté & le salut du peuple même, c'est à dire, de la societé; & par consequent il n'est point en droit de se faire justice des attentats que le Prince peut faire injustement contre la liberté & la vie de quelques particuliers. A demander raison de telles choses, le public y perdroit beaucoup plus qu'il n'y gagneroit, à cause des troubles qui arriveroyent frequemment. 3. Dans toutes les sentences iniques & les procedures violentes des souverains, il faut toûjours rappeller la regle, *que le salut du peuple est la souveraine loi.* Il faut voir de quel côté est le plus grand mal, par rapport à la societé. Qand il y a plus de mal à craindre en resistant à la puissance injuste d'un souverain, & que cela pourroit causer des guerres civiles, il vaut mieux souffrir, & en ce cas on est obligé en conscience de se soûmettre pour éviter de plus grands maux. 4. Quand les lesions sont mediocres, & qu'il n'y va pas de la totale subversion des loix, & de la perte de la vie & de la religion, il s'y faut soumettre: car les mediocres maux sont moindres que les suites funestes qui arrivent quand on resiste aux puissances qui sont en état. 5. Parce que les biens sont infiniment moins chers que la liberté, la vie & la religion, quand il n'y va que de la perte des biens, il ne faut point resister lors qu'il y a peril que le repos public & le salut des particuliers pourroyent souffrir. 6. Enfin l'on ne doit venir à la resistance ouverte aux puissances, que quand on a essayé toutes les voyes douces pour vaincre l'esprit de ceux qui gouvernent, & pour leur amolir le cœur. Avec ces precautions on leve tous les incon-

veniens dont on veut faire peur aux peuples, afin de les obliger à se soûmettre aux puissances sans exception & sans reserve.

XVI. Aprés avoir expliqué & prouvé comme nous avons fait jusqu'ici le pouvoir des Souverains, les bornes & les droits des peuples, c'en seroit assez pour faire une parfaite apologie pour les Anglois, & pour prouver que Guillaume III. est aujourd'hui vrai & legitime Roi d'Angleterre. Mais avant que de faire une application de ces principes au fait dont il s'agit, il faut ajoûter un article important à la matiere generale. Et pour que cela soit moins suspect, je l'ajoûterai dans les propres termes du celebre Grotius, grand defenseur en apparence de la puissance sans bornes des Souverains. Il dit donc, *Mais aprés avoir montré qu'il n'est pas permis de resister aux puissances souveraines, il est à propos maintenant d'avertir le lecteur de certaines exceptions, afin qu'il ne croye pas que l'on peche contre cette loi, lors veritablement qu'on n'y peche pas.* Or voici les exceptions qu'il y met. La premiere: *si les Princes qui sont sous la puissance du peuple, soit qu'ils y ayent toûjours été dés le commencement, soit que cela soit arrivé par une convention posterieure, viennent à violer les loix & le bien public, on peut s'y opposer par la force.* La seconde est, *Si un Roi ou quelqu'autre a abdiqué la couronne & le gouvernement, ou qu'il paroisse qu'il l'ait abandonné, toutes les mémes choses qui sont licites & permises contre un particulier sont licites contre lui.* La sixiéme exception est sur tout considerable dans le fait present. *Si le Roi n'a qu'une partie de l'authorité souveraine, & si le peuple ou le Senat à l'autre partie, on pourra justement s'opposer par la force au Prince, en cas qu'il voulût usurper la partie qui ne lui appartient pas, parce que son authorité ne va pas jusques là. Ce que je crois avoir lieu sans avoir égard à ce que nous avons dit, que le pouvoir de faire la guerre reside en la*

personne du Roi. Car cela se doit entendre d'une guerre étrangere, & d'autant plus que quiconque a une partie de l'authorité souveraine ne peut point avoir droit de défendre cette partie. Jusques là même que le Roi peut perdre par le droit de la guerre la part qu'il avoit dans cette souveraineté. Ainsi selon ce grand Jurisconsulte & ce celebre Autheur, on peut ôter la couronne à un Roi qui abuse de la partie de la souveraineté qui lui appartient, pour s'emparer de celle qui ne lui appartient pas. La septiéme exception n'est gueres moins digne d'être observée. *On pourra resister à la puissance avec justice, si dans le transport qu'on a fait de la Souveraineté, il est dit qu'en tel & tel évenement on pourra s'opposer au Roi. Car encore qu'on ne puisse pas dire que le peuple se soit reservé une partie de la souveraineté, on peut dire neantmoins qu'il s'est reservé quelque liberté naturelle qui n'est pas soumise à l'authorité Royale; sur ce principe que celui qui aliene son droit à un autre, peut en le transportant mettre des clauses qui le diminuent.* Ces exemples font voir que dans le fonds l'opinion de Grotius n'est pas fort differente de celle que nous défendons. Au reste ce sont là tout autant de principes clairs & de la derniere évidence. Les gens qui ont l'esprit sain & droit ne peuvent pas raisonner autrement. C'est pourquoi il m'est impossible de faire aucun cas du jugement de l'Auteur moderne du traitté *du pouvoir absolu des Souverains*: qui sans reserve, sans exception & sans explication veut qu'on se soumette en tout aux Rois: qu'on souffre toutes les usurpations des puissances, & l'aneantissement de tous les privileges des peuples, si on ne s'y peut opposer que par la force & par la guerre.

XVII. A tous ces principes j'en veux ajoûter un qui n'est ni moins certain, ni moins evident, c'est qu'on ne doit pas croire que les maisons dans lesquelles les couronnes sont hereditaires, les possedent en

pure, pleine & parfaite proprieté, comme un particulier possede sa maison & son champ. La souveraineté appartient radicalement & originalement au peuple. Il la donne comme bon lui semble, ou entiere & sans reserve, ou avec des reserves & des privileges qu'il retient pour borner la puissance de ses Rois. Il la donne où à une seule personne, ou à une famille. Si c'est le premier, la couronne demeure elective; Si c'est le second, elle devient hereditaire. Mais quoi qu'il en soit le peuple se reserve si bien ses droits sur la souveraineté, qu'elle lui revient aussi-tôt que la personne ou la famille à la quelle il l'avoit donnée vient à manquer: Ce n'est donc à proprement parler, qu'un engagement de la souveraineté. Et de plus comme la fin unique pour laquelle le peuple se dessaisit de sa souveraineté pour la donner à un seul, est la conservation de la societé & le salut de la nation, il est clair que ce dessaisissement ne se peut faire en faveur d'un homme incapable de conserver la societé. C'est pourquoi un fou & un homme incapable de regner, ne peut heriter une couronne. En ce cas, non seulement on lui doit donner un tuteur & faire un regent; mais on peut faire un Roi, & le peuple est en pouvoir de faire passer la couronne au prochain heritier: comme ont fait les Portugais dans la personne du Roi à present regnant, qu'on a mis à la place de son frere, lequel étoit incapable de gouverner, quoi qu'il ne fut pas absolument fou. La succession des couronnes est donc annexée à certaines conditions qui doivent étre attachées au sujet qui herite la couronne, sans lesquelles conditions l'heritier est incapable de succeder. C'est sur cela qu'est fondée la Loi Salique, veritable ou pretenduë. Le peuple a voulu que le Sexe masculin fût une condition necessairement annexée à la succession de la couronne de France. Non seulement le peuple y peut ajoûter telles autres conditions qu'il lui plaît; mais

il y a des conditions qui y ſont naturellement attachées; ce ſont celles qui ſont d'une neceſſité abſoluë pour la conſervation du peuple, de ſes loix, de ſa vie & de ſa religion.

XVIII. Il ne me ſemble pas qu'apres ces Principes ſi juſtement poſés & ſi bien prouvés on puiſſe conteſter le moins du monde les droits de Guillaume Roy d'Angleterre ni condamner la conduite de la nation Angloiſe. Pour le ſentir il n'y a qu'à faire application des principes que nous avons poſés & prouvés, au fait particulier. I. Premierement il doit demeurer certain apres ce qui a eſté dit que les peuples ſont la ſource de la ſouveraineté & ſont maiſtres de leurs couronnes, pour les donner à qui bon leur ſemble, pour les attacher à une perſonne ou à une famille, pour les tranſporter d'une famille à l'autre quand le ſalut du peuple le demande; pour les tranſporter dans la meſme famille d'un ſujet à l'autre. Ainſi l'ont pratiqué tous les peuples. Iſraël tranſporta la couronne de la famille de Saül à la perſonne & à la famille de David de la perſonne de David à celle d'Abſçalom ſon Fils, & encore une ſeconde fois de la maiſon d'Abſçalom à la perſonne de David: de Roboam fils de Salomon à Jeroboam fils de Nebat. De la famille de David à celle des Maccabées. Les Roys de France d'aujourdhuy ne tiennent leur authorité que de là. Ils ſont uſurpateurs ſi les peuples n'ont pas eu le pouvoir de tranſporter la couronne des Merovingiens à la famille de Charles Martel, & de celle-cy à celle de Hugues Capet. Or les Anglois n'ont pas tant fait en cette rencontre, ils ont tranſporté la couronne du pere à la fille & au gendre ſans interrompre la ſucceſſion. Ils n'ont donc rien fait que de legitime & n'ont point excedé leurs droits. Ils ont paſſé par deſſus le Prince de Galles ſans avoir examiné s'il eſt legitime ou ſuppoſé: qui peut faire le plus, peut bien faire le moins. Puis que

les peuples sont maistres de leurs couronnes & de la souveraineté pour la transporter d'une famille à l'autre ; à plus forte raison sont-ils maistres de l'attacher à une personne de la mesme famille au prejudice d'une autre, parce que le salut de la nation, qui est la souveraine loy, le demande. La couronne appartenoit à Adonia plûtost qu'à Salomon, car il estoit l'aisné. Cependant le peuple la transporta d'Adonia à Salomon. Il y en avoit un ordre de Dieu ; cela n'y fait rien : car où il ny a pas d'ordre de Dieu le peuple demeure en possession de ses droits, & les peut exercer. Il y avoit aussi des heritiers legitimes descendus de Charles Martel quand les François donnerent leur couronne à Hugues Capet. Ajoutés à cela que le Prince de Galles étant né papiste entre les mains de pere & mere papistes qui l'élevent dans la Religion contraire à celle de l'estat. Il est par cela mesme incapable de porter la couronne d'Angleterre. Quand il sera majeur & qu'il aura fait choix de religion, s'il devient Protestant ce sera à lui à disputer ses droits, si sa naissance est reconnüe. Mais en attendant les enfants mineurs sont reputés estre de la religion de leurs peres & de ceux qui les elevent, & en cette qualité de Papiste il demeure exclus de la couronne, comme nous le ferons voir clairement cy aprés. Il ne s'agit pas mesme de sçavoir si la nation à eu raison dans le fonds en tout cecy. Car quand elle auroit tort il faut qu'il y ait dans les societés certaine authorité qui ne soit pas obligée d'avoir raison pour valider ses actes. Or cette authorité n'est que dans les pleuples. Mais de plus les Anglois n'ont rien fait qui ne soit fondé sur les loix de la plus exacte justice, comme il paroistra par les observations suivantes. 2. Remarquons donc en second lieu que selon qu'il a esté prouvé, il y a un pact mutuel entre le Roy & le peuple : un pact naturel même & necessaire, là où il n'y en a point d'exprés. Et sur tout entre les Roys & les

peuples, ou ceux cy partagent la souveraineté, & du moins se sont conservé des privileges. Or il est certain que par tout où il y a pact mutuel, quand une partie rompt le pact, il demeure nul de l'autre côté: la nation Angloise avoit un pact avec son Roy non seulement un pact naturel, mais un pact positif par certains privileges que le peuple s'est reservé. Le Roy d'Angleterre a rompu & violé ce pact, donc il est aneanti de la part de la nation. Ainsi elle a pu agir sur ce pied là, & le pact estant rompu elle a pu se faire un nouveau Roy sous un nouveau pact. Il faut sçavoir seulement s'il est vray que Jaques II. ait violé le pact mutuel entre luy & la nation: or pour le prouver on n'a qu'à lire ce qu'en confessent aujourd'huy ses amis. Tous ces petits livrets en feüilles volantes qui nous viennent de France, presque tous les ordinaires avoüent qu'il a violé toutes les loix, en voulant establir la Religion Romaine, en voulant casser le *Test*, en donnant les charges à des Catholiques, aprés les avoir ôtées à des Protestants, en retablissant les moynes, en mettant un Jesuite dans son conseïl. Il ne faut donc que leur confession pour estre convaincu qu'il a violé toutes les loix du Royaume; Le pact mutuel regardant la conservation des loix, qui viole les loix annulle le pact mutuel. 3. Les peuples ne donnent à leurs souverains la souveraineté que pour la conservation de leurs biens, de leur vies, de leur liberté, & de leur Religion. Tout Prince qui va directement contre ces fins du peuple, se met en risque d'estre rejetté. Jaques second a ruiné la Religion, les loix, la vie, la liberté de ses sujets desquelles la conservation lui avoit esté commise, & pour la conservation desquelles il avoit presté serment: donc il s'est exposé à souffrir ce qu'il a souffert & on ne lui a fait aucune injustice. 4. Selon le celebre Grotius & selon le sentiment de tous ceux qui raisonnent en conservant

les lumieres du sens commun, quand un Prince abandonne la couronne tout ce qui est permis contre un particulier est permis contre luy. Or il est clair que le Roy Jaques a abandonné la couronne. Il s'en est fui par deux fois. Il ne sert de rien de dire qu'il n'avoit aucune intention d'abandonner la couronne & que seulement il vouloit pourvoir à sa sureté. On ne dit pas qu'il ait volontairement *abdiqué* la couronne; car on sçait fort bien qu'il avoit dessein de se la conserver: Mais on ne peut nier qu'il ne l'ait abandonnée par la desertion en se retirant & que cette desertion ne vaille une abdication. Il faloit necessairement pourvoir au Gouvernement ou par un Regent ou par un Roi. Il est certain que la nation auroit pu se contenter du premier, mais il est certain aussi qu'elle pouvoit faire le second. 5. Selon Grotius, quand le Roy n'a qu'une partie de l'authorité souveraine & qu'il veut envahir l'autre on le peut deposer par les droits de la guerre. Or il est certain que Jaques II. n'avoit pas toute l'authorité souveraine. Les Parlements d'Angleterre se sont conservés l'authorité legislative, qui est la plus considerable partie de la souveraineté. Jaques II. a fait tous ses efforts pour envahir la partie de la souveraineté qui ne lui appartenoit pas. Il a voulu dispenser de toutes les loix, les abroger, en faire de nouvelles, & oster aux villes leurs Privileges & leurs chartes, les priver de la liberté des elections: donc on a pu lui oster cette partie de la Souveraineté qui lui appartenoit & la donner à un autre. 6. Selon Grotius & tous les plus celebres Jurisconsultes. On peut resister par force à la puissance quand le peuple s'est reservé quelque liberté naturelle qui n'est pas soûmise à l'authorité Royale; & que le Prince veut se saisir & se rendre maistre de cette liberté naturelle. Or il est notoire que le Roy Jaques II. a voulu se rendre maistre des libertés que le peuple d'Angleterre s'e-

ſtoit reſervées ; perſonne n'en diſconvient & n'en peut diſconvenir. Donc les Anglois ont pu lui reſiſter par la force. 7. Il eſt vray que ſelon le droit des nations & particulierement ſelon les loix d'Angleterre il n'appartient qu'au Roy de pouvoir lever des armées. Mais Grotius repond qu'on doit entendre cela des guerres eſtrangeres : car comme il le remarque tres bien, quiconque a des Privileges & une partie de l'authorité par cela meſme il a le droit de les defendre par les voyes qui ſont permiſes dans le droit des gens. Et par conſequent le Prince d'Orange n'a fait aucun tort au Roy d'Angleterre de mener une armée aux Anglois pour conſerver leurs privileges, & les Anglois n'ont eu aucun tort de s'en ſervir pour cette fin. Et c'eſt encore ici un endroit à faire ſentir à l'Egliſe Anglicane, combien les principes qu'ella a voulu eſtablir depuis le retour du Roy Charles II. ſont incompatibles & avec la droite raiſon & avec les libertés d'Angleterre. La mort de Charles I. leur a fait horreur & ils ont eu raiſon en cela : Ils ont cherché une Theologie & une juriſprudence qui pût prevenir de ſemblables attentats. En quoy ils n'ont pas tort. Ils ont reconnu que les ennemis des Roys d'Angleterre eſtoyent auſſi les leurs. Car les fanatiques & les independants n'en veulent pas moins à l'Egliſe Anglicane qu'à la Royauté. Ils ont cherché des moyens de mettre à couvert l'Egliſe Anglicane ; on ne ſçauroit les blamer la dedans. Ils ont voulu mettre la ſouveraine authorité des Roys & leur propre conſervation ſous un meſme aſyle, c'eſt la ſouveraine independance des Roys ; Enſeignant que ſous quelque pretexte, ſoit de Religion, ſoit de conſervation de loix & de privileges il n'eſt jamais permis de reſiſter aux Princes & d'oppoſer la force à la violence. Mais ils ne ſe ſont pas apperceus, premierement que cela ne leur pouvoit de rien ſervir : ſecondement qu'ils ſe mettoyent dans un eſtat

de contradiction & renversoyent toutes les loix d'Angleterre. Premierement cela ne leur sert de rien. Car jamais les fanatiques & les independants ne se regleront sur de tels principes. Et si l'Angleterre estoit jamais assés malheureuse pour retomber entre leurs mains, toutes les maximes severes & outrées des Episcopaux pour l'authorité des Roys ne seroyent que des liens de paille : & les Independans ne laisseroyent pas de s'abandonner à leur mauvais genie. Secondement il est clair qu'ils se jettent dans un embarras d'où ils ne sçauroyent sortir sans ruiner leurs Principes, ou sans aneantir toutes les libertés de l'Angleterre. D'un costé ils veulent bien que le Parlement se conserve la puissance legislative, qui est une considerable partie de la souveraineté ; que le peuple se conserve ses privileges, que le Roy ne puisse dispenser des loix ; que les elections pour le Parlement soyent libres : que le Roy ne puisse donner atteinte à la Religion establie par les loix : qu'il ne puisse changer la forme du Gouvernement. C'est pour tout cela que les sept Evesques qui se sont fait tant d'honneur par leur fermeté ont esté emprisonnés. Ils laissent donc au Parlement une partie de la souveraineté & au peuple ses privileges ; & neantmoins ils leur ostent tout moyen de defendre & de se conserver tout ce qu'ils leur laissent. Ils les desarment, ils ne veulent pas qu'ils puissent proceder contre les Roys qui veulent ravir au Parlement leur souveraineté & aux peuples leurs privileges, sous quelque pretexte que ce soit : Ils ne veulent pas qu'il soit permis à une nation de se pourvoir contre un Roy. Je voudrois bien qu'ils me repondissent à cet argument de Grotius : Toute nation qui retient pour soy une partie ou de la souveraineté ou des privileges, doit avoir droit de defendre ce qu'il retient, par toutes les voyes permises par le droit des gens, entre lesquelles il est certain que sont les armes & la guerre. Et par

consequent un Roy qui veut oster à un Parlement la partie de la souveraineté qui luy appartient, & à un peuples ses privileges peut estre poussé par les armes & par la force Autrement il est plus clair que le jour qu'en vain on se reserveroit des privileges. On ne pourroit les conserver durant un seul regne. Si l'Eglise Anglicane estoit poseé dans un Royaume où la puissance arbitraire seroit establie & ou le Roy seroit absolu, sa Theologie seroit incommode & fausse à mon sens. Mais au moins ne seroit elle pas contradictoire & incompatible. Mais dans un Royaume où l'on a de l'horreur pour la puissance arbitraire, desarmer les Parlements, les peuples & les loix, & leur oster tout pouvoir de se conserver par la force, c'est se contredire si visiblement, c'est choquer de front si rudement tous les fondements de la Monarchie Angloise, qu'on ne sçauroit concevoir comment tant de personnes habiles ont pu donner la dedans. Mais, dit on, on n'obeïra pas, on se laissera emprisonner, on s'enfuira, on se laissera couper la teste, on mourra & on se sacrifiera pour la conservation des loix du Royaume. Et à quoy servira cela? pourra t'on empescher par cette voye que les Parlements ne soyent cassés, congediés, prorogés que le Roy ne dispense des loix; qu'il ne change la Religion, qu'il ne leve des impôts sans le consentement de la nation, en un mot qu'il ne ruine tout. Avec cinq ou six mille hommes qui luy seront devoüés il sera maistre par tout, & il ne sera pas permis de lui rien opposer que la patience. Il est donc plus clair que le jour qu'en vain les Parlements se conservent une partie de la souveraineté, & les peuples des privileges s'il ne leur est pas permis de les defendre.

XIX. Enfin nous avons montré que les Roys & les Princes n'heritent pas les couronnes & les estats comme les particuliers heritent leurs champs & leurs

maiſons. Il eſt dans la liberté des peuples qui donnent leur ſouveraineté à des familles d'attacher à la ſucceſſion certaines conditions outre celles que la nature y a deſia attacheés. Selon le Principe de Grotius & du bon ſens, *que celuy qui aliene ſon droit à un autre peut en le transportant mettre des clauſes qui le diminuent*. La nation Angloiſe a donc pu attacher à la ſucceſſion de ſes Roys, la neceſſité d'eſtre de la Religion Proteſtante. Elle la fait effectivement: Et par conſequent Jaques II. eſtoit incapable de recevoir la couronne eſtant Papiſte & declaré tel. On luy a donc fait grace en lui permettant de monter ſur le throne, & on ne lui fait point de tort en lui oſtant une authorité qu'il ne tenoit que par grace & dont il a abuſé. Les fortes oppoſitions qu'on a faites autrefois au *Bill* d'excluſion contre le Duc d'York, & la facilité que les Eveſques & les pairs du Royaume ont apporteé à le laiſſer monter ſur le throne venoient de la ſource que nous avons déja marquée, c'eſtoit la crainte de retomber dans les guerres civiles & dans le triſte evenement de Charles I. on vouloit mettre la couronne & la perſonne Royale à couvert de toute inſulte ſous pretexte de Religion, auſſi bien que de toute autre. Mais l'experience a fait voir que ces maximes ſont capables de perdre la Religion & l'Eſtat. Et au reſte les raiſons dont on ſe ſervoit eſtoyent tout à fait foibles en cet endroit. On diſoit que par les loix d'Angleterre les plus petits particuliers ne perdent pas les biens qui leur doivent revenir par droit de ſucceſſion, encore qu'ils ſoyent Papiſtes declarés. Mais ceux qui diſent cela ſuppoſent que les couronnes paſſent dans les familles Royales d'une perſonne à l'autre avec le meſme droit & avec la meſme proprieté que les biens dans les maiſons des particuliers. Le contraire de cela eſt evidemment vray. Il eſt certain que le peuple ne ſçauroit perdre ſes droits à la

souveraineté, qu'il ne s'en démet en faveur des Roys qu'avec certaines conditions requises dans les sujets qui la reçoivent. Et mesme les particuliers ne possedent & n'heritent leurs biens que sous des conditions de redevances & d'hommages au Seigneur, & faute de rendre ces hommages & de payer certains droits, ils dechéent de la succession ; pourquoy cela ne seroit il pas observé à plus forte raison dans un bien qui est au public.

On disoit aussi qu'il n'y avoit point de Loi expresse en Angleterre qui exclût un Roi Papiste. Je ne sçaurois pas comprendre, comment on peut s'entêter jusqu'à dire de telles choses de bonne foi. Sans parler de tant de Loix qui emportent une incompatibilité absoluë de la qualité de Roi d'Angleterre & de celle Papiste, il y a celle qui fait le Roy chef de l'Eglise Anglicane. Je voudrois bien qu'on me répondit à ce raisonnement : *Estre Chef de l'Eglise Anglicane, & membre de l'Eglise Protestante, c'est aujourd'hui la méme chose. Les Loix d'Angleterre depuis Henry VIII. ordonnent que le Roy sera Chef de l'Eglise Anglicane. Donc elles ordonnent qu'il sera membre de l'Eglise Protestante.* On ne peut faire de chicane que sur la premiere proposition. *Estre chef de l'Eglise Anglicane & en estre membre c'est aujourd'hui la méme chose.* Quel étrange prodige est-ce là, qu'un homme soit chef d'une societé, & n'en soit pas membre ? En verité ceux qui sont capables de chicaner là-dessus ne meritent pas qu'on dispute contr'eux. Car c'est tout de méme que si on soûtenoit que la *teste d'un homme* & une *teste humaine* n'est pas la méme chose ; & que sur le corps d'un homme on pourroit bien mettre la tête d'un bœuf. Je ne pense pas qu'il y ait de Loy en Espagne qui excluë, en autant de termes, de la couronne un Prince Lutherien. Cependant si le Roy d'Espagne d'aujourd'hui se déclaroit Lutherien, on luy feroit bien voir que le titre de *Catholi-*

que, qui est attaché à la Couronne d'Espagne & à ses Rois, exclut de necessité les Lutheriens. Les actes des Parlemens tenus sous Jacques II. qui l'ont confirmé dans la Royauté nonobstant sa religion, ne font rien contre l'ancienne loy. Si ces Parlements avoient aneanti la Loi d'Henry VIII. & déclaré que la qualité de chef de l'Eglise Anglicane ne sera plus desormais attachée à la dignité de Roi: & qu'ainsi un Prince qui ne seroit point membre de l'Eglise Anglicane pourra bien être Roy, il y auroit en ce cas quelque chose à dire. Mais le Parlement n'a point fait cela, il a laissé subsister toutes les Loix d'Henry VIII. & de ses successeurs là-dessus, & n'a admis Jacques II. à la couronne, que par une pure dispense du droit, & par condescendance. Les Arrêts qu'il peut avoir faits pour établir les droits d'un successeur Papiste, doivent étre nuls de toute nullité, étant formellement contraires à des Loix que le Parlement n'a point cassées. Selon cela le Prince d'Orange n'a rien fait en passant en Angleterre, que de fournir à la Nation des moyens de se pourvoir contre des Loix contradictoires, & de ramener les choses à la Loy fondamentale. La succession appartenoit legitimement aux Princesses, & à luy, à cause que la religion de leur pere le rendoit incapable de porter la Couronne. Ainsi quand il a accepté la Couronne qui a été presentée à la Princesse Marie & à luy, il n'a fait aucun tort à son beau-pere, à qui la Couronne n'appartenoit pas, & qui étoit déchu de la tolerance que la Nation avoit euë pour lui, par les entreprises qu'il avoit faites contre la Religion & les Loix du pays. Et par consequent tous ces cruels outrages & ces accusations *d'impieté, d'usurpation, d'ame dénaturée* qui a dépoüillé son oncle & son beau-pere de la Couronne, sont de purs emportemens sans raison. On les pardonneroit à l'interessé, mais on ne les doit point pardonner aux Auteurs de ces libelles dont la

France couvre aujourd'hui l'Europe.

Ce sont-là les moyens generaux par lesquels nous pouvons démontrer que la Nation Angloise n'a fait que ce qu'elle pouvoit faire, & que Guillaume III. aujourd'hui Roy d'Angleterre, a été élevé à cette Couronne legitimement, & la possede avec tout le droit & toute la justice qu'on peut avoir à la Couronne d'Angleterre. Outre ces moyens generaux, les Anglois en peuvent avoir de particuliers dans leurs Loix, lesquels nous ne sommes pas obligez de sçavoir, & que nous ne sçaurions par consequent produire. Je ne sçaurois pourtant m'empêcher d'ajoûter une reflexion qui sort des sources du bon sens, suffisante pour aneantir tous les tours de l'Auteur de *la lettre d'un Mylord absent dela Convention à l'un de ses amis*. Cet écrit est un des plus violents qui puisse sortir de la plume du monde la plus emportée. Mais je suis d'avis qu'on laisse passer ce torrent. L'unique fort de cet autheur c'est *l'illegalité* de la convention. Cette assemblée n'est point un Parlement car il n'y a point de Parlement legitime que n'ait esté convoqué par le Roy & dont le Roy ne soit le chef. Cette convention n'a point este convoquée par le Roy & cependant elle fait des loix, elle juge le Roy, elle le detrône, elle en fait un autre. Ainsi tout ce que cette convention a fait *est nul & extravagant en toute maniere*. Je demande à Monsieur le Mylord absent de la convention qui tout François qu'il est sçait si bien les loix d'Angleterre. Je luy demande, dis-je, ce qu'il y avoit à faire dans la conjoncture où estoyent alors les affaires? le Prince d'Orange avec une armée estoit venu en Angleterre. Il avoit soulevé les peuples, il avoit débauché l'armée, le Roi avoit été obligé à s'enfuïr, le gouvernement étoit abandonné. Que faire dans de si grands maux pour y rememedier? Il n'y avoit pas de Parlement sur pied: Quand il y en auroit eu un, il auroit été sans pou-

voir, n'ayant plus de Roi. Il faloit chasser le Prince d'Orange, le déclarer rebelle, lui arracher les armes des mains, le renvoyer chez lui, ou lui couper la tête, il faloit enfin rappeller le Roi. Qui est ce qui pouvoit faire cela legitimement? Etoit-ce Mylord qui étoit absent de la Convention, ou son ami qui s'y est trouvé? Y avoit-il quelque authorité sur pied dans le Royaume qui fût en droit de faire ce qui devoit étre fait, ou qui eût les forces de le faire? Je ne pense pas que nôtre Milord le voulût affirmer. Il faloit donc que toute la nation s'assemblât par ses Deputés, pour declarer au Prince d'Orange qu'elle ne vouloit point de son secours & de ses armes pour tenir un Parlement libre, & pour la defense de la religion & des loix, pour le renvoyer chez lui, au moins pour le desarmer, & pour rappeller le Roi. Si la Convention eût fait cela, ce seroit la plus legitime assemblée du monde. Mylord prêcheroit ses loüanges, on lui trouveroit cent exemples dans l'histoire, & cent loix dans les Parlemens pour prouver sa *legalité*. En effet je suis persuadé qu'une telle Convention auroit eu une tres-legitime authorité de rappeller le Roi & de chasser le Prince. Et qu'on ne s'imagine pas que nous raisonnions icy sur des idées abstraites qui n'ont jamais été en effet dans le monde. Que Mylord me dise un peu quelle étoit l'autorité de l'assemblée qui rappella le Roi Charles II. l'an 1660. aprés la mort de Cromwel? Le General Monk fit assembler les Pairs du Royaume & les Communes. Cette assemblée rappella le Roi: en quelle authorité fit-elle cela? Ce n'étoit pas un Parlement, car elle n'avoit pas de Roy à sa tête, & n'avoit pas été convoquée par le Roy. Cependant jamais Monsieur le Mylord n'a trouvé à redire à la conduitte de cette assemblée, personne ne s'avisa de la chicaner sur son authorité & sur sa *legalité*. Il est donc clair que la convention dans sa forme est tres le-

gitime. En effet il y a des formes & des procedures qui pour être legitimes n'ont pas besoin d'être établies par des loix & par des termes de la loi, la seule necessité absoluë les rend legitimes. En France comme dans toutes les Monarchies, le Roy a seul le droit d'assembler les Etats. Cependant il est certain que si un usurpateur s'étoit saisi de la couronne; Si le Roy étoit chassé & le trône abandonné, les Etats du Royaume auroyent le droit de s'assembler eux-mêmes, & de pourvoir aux necessités de l'Etat, comme ils le jugeroyent bon être. Les trois Etats d'Angleterre, le Clergé, les Pairs & les Communes, n'ont pas moins de privilege que les Etats des autres Royaumes. Dans les cas de necessité, quand ils ne peuvent être convoquez par le Roi, ils ont le droit de se convoquer eux-mêmes Il n'y a personne raisonnable qui puisse disconvenir de cela. Mais quelle authorité, dit le Mylord, avoit le Prince d'Orange, de convoquer les Etats dn Royaume. Je répons qu'il n'en avoit aucune, qu'aussi ne l'a-t'il point fait. Le Prince d'Orange n'a fait qu'inviter les Etats à s'assembler, & leur marquer le tems & le lieu, selon l'avis de la Ville de Londres & des principaux Pairs. Ce sont les Etats qui se sont assemblez eux mêmes. L'assemblée étoit donc legitime, étant legitime elle a pu faire ce qu'elle a fait, comme elle a pu faire le contraire. Elle n'a rien fait qui ne soit conforme aux loix de la nature & au droit des gens. C'est ce que nous avons assez amplement prouvé dans ce petit traitté de la puissance des Rois. Il est tems de s'arrêter.

NOus croyons, mes *Freres*, qu'il est bon d'employer le peu d'espace qui nous reste, à vous faire sçavoir pour vôtre edification, que nos Freres dans les Provinces du Midi continuent à se relever & à faire leurs assemblées, avec un zele qui a des caracteres tout à fait singuliers & admira-

bles. Nous avons reçu une nouvelle relation de ce qui se fait & s'est fait dans le pays voisin de la ville de Castres. Mais nous n'avons pas assez de place ici pour vous la donner entiere ; c'est pourquoi nous la reservons pour un autre fois. Pour aujourd'hui il suffira de vous apprendre qu'on exerce contre nos Freres dans ces provinces, toutes les cruautez imaginables : on pend, on tuë, on brûle, on massacre sans misericorde; mais aussi sans succez : car les assemblées se font & le jour & la nuit, dans les bois & dans les campagnes sans discontinuation ; Et cela sous la conduite de ces simples que Dieu a touchez & qu'il continuë de toucher d'une maniere extraordinaire, de tous âges & de tous sexes, mais sur tout des jeunes gens. On continuë aussi à faire tout ce qui est possible pour les décrier & pour obscurcir l'œuvre de Dieu. Cependant l'affaire est venuë au point, qu'à present on n'ose plus dire que tous ces pretendus inspirez sont des fourbes, on se retranche absolument au fanatisme ; & voici ce que nous en écrivoit tout nouvellement un des plus habiles & des plus éclairez qui soient dans la communion Romaine. *Au reste je ne sçai par quel malheur il s'est mêlé parmi ces fourbes un si grand nombre de fanatiques.* S'ils sont fanatiques, au moins ils sont dans la bonne foi, comme sont les autres fous. Aussi est-il plus clair que le jour par les dernieres relations qui nous sont venuës sur cette affaire, que s'il y a de l'erreur & de l'égarement dans ces mouvemens extraordinaires, au moins n'y a-t'il pas de mauvaise foi ni de tromperie. Par exemple, il est constant par ces relations, que tout aussi tôt que les peres & meres voyent leurs enfans frapez de ce mal, ils en von. avertir les Juges & les Intendans, afin de s'en décharger. Il est pareillement constant qu'ils se donnent mille peines pour les empêcher de prêcher, & que quand ils ne peuvent les empêcher de parler ils les enferment. Il est certain méme qu'un

pere est allé jusqu'à cet excés de frayeur & de fureur, que de vouloir enterrer vive une de ses filles qui étoit tombée dans ce mal, & que le Curé du lieu l'en empêcha. Il est donc clair que les peres & meres n'ont point de part à cette pretenduë comedie, & il est absurde de supposer qu'à leur insçû on auroit pû suborner leurs enfans. On sçait qu'un paysan & sa femme fort riches ont été pendus pour avoir permis que deux garçons qu'ils avoient, d'environ vingt ans profetisassent. On sçait aussi qu'un de ces garçons aprés que son pere & sa mere eurent été pendus, continua à prêcher, & qu'il fut déchiré & mis en mille pieces par les gens de guerre. L'autre garçon s'en est venu à Geneve; le guide qui la conduit a rendu témoignage que durant tout le chemin il a prêché, & que tout aussi tôt qu'il eut le pied hors des terres de France, l'Esprit le laissa. Il n'a pas fait le prophete depuis qu'il est à Geneve. On la donné pour chasseur à un homme de qualité, chez qui il vit comme un autre homme: excepté qu'il a conservé de son fanatisme, ou de son inspiration, des manieres qui ressemblent fort à celles de nos Trembleurs; n'observant pas trop les regles du respect qu'un homme doit à son maître & à ceux qui sont plus que luy: Ne disant rien d,ailleurs qui ne marque une grande pieté. Mais le tour qu'il y donne surprend: par exemple, on a été surpris de ce qu'il dit, qu'il ne se repentoit point d'avoir été cause que son pere & sa mere ont été pendus, parce que par là leur felicité a été avancée. On sçait enfin par des lettres de la Province, que tous les jours on pend, on massacre de ces Prophetes & ceux qui les écoûtent, & cependant le nombre des predicateurs & des auditeurs augmente tous les jours. Il est impossible que ce soit fourbe, car le gibet & le fer arrêtent ordinairement la passion de tromper & de feindre. Il est donc seur qu'ils sont fanatiques ou inspirés. Peut-être n'y aura-t'il que le tems qui mettra

ce fait dans une parfaite évidence. Mais en attendant pour vous aider à porter vôtre jugement sur un évenement aussi extraordinaire, il est bon de vous avertir que toutes les preuves sur lesquelles on juge si desavorablement de ces personnes, sont insuffisantes. Parce que tout ce qu'on leur reproche peut arriver à des Enthousiastes inspirez de Dieu comme à des fanatiques, & d'ailleurs on y voit des choses qui ne conviennent & ne peuvent convenir au fanatisme. On dit qu'ils tombent par terre, avec des mouvements qui paroissent convulsifs: qu'ils crient & qu'ils parlent souvent avec confusion, sans ordre, & quelque fois avec assez peu de sens: repetant à grands cris les mots de *misericorde, misericorde, repentez-vous* Que quand on les interroge ils ne repondent rien de raisonnable: que tout ce qu'ils disent de meilleur n'a rien que de tres commun. Il me seroit aisé de vous faire voir qu'il n'y a rien en tout cela qui soit capable de ruiner nos conjectures. Et que cela ne suffit pas pour les convaincre de fanatisme. Pour le reconnoître, il faudroit bien connoître les caracteres des inspirez, & bien étudier l'histoire de la Prophetie & des inspirations. Nous sommes si éloignez du siecle des Prophetes, que nous ne sçavons plus rien de leur histoire. Ce que nous en avons dans l'Histoire Ecclesiastique est suspect, faux & presque par tout fabuleux. C'est pourquoi on ne sçauroit asseoir aucun jugement là dessus. C'est donc de l'Ecriture seule que nous devons puiser les caracteres des inspirez. Et c'est ce que nous ferons dans la Lettre prochaine: par où vous verrez que les desordres dans ceux qui paroissent enthousiastes, ne sont pas toûjours des marques de folie & de fanatisme.

Le 15. May, 1689.

XIX. LETTRE PASTORALE.

Suite de la refutation de la Lettre Pastorale de M. l'Evesque de Meaux: que l'Eglise Romaine est Idolatre dans le culte des Images & dans l'adoration du Sacrement.

Nos tres chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

PUisque l'Article de la controverse contre l'Evesque de Meaux est ce que nous avons à vous dire aujourd'huy de plus considerable nous commencerons parlà. Nous le laissâmes il y a quelque temps sur les images prouvant que l'Eglise Romaine ne leur rend aucun culte qu'on puisse accuser d'Idolatrie; parceque ce culte est semblable à celuy qu'on rend aux Evangiles quand on jure sur eux, culte que nous n'accusons pas d'idolatrie: c'est ce que nous avons refuté. Je ne sçay comment il mêle deux couleurs en une, & en prouvant par le livre de l'Evangile & par les honneurs qu'on luy rend qu'on en peut rendre aux images, afin de tirer de ce livre de l'Evangile tout le secours qu'il peut, il adjouste; *Mais qu'est ce que l'image de la croix, si ce n'est une autre maniere d'ecrire ce qui est escrit dans l'Evangile & ce qui en est l'abbregé, que Jesus-Christ est nostre sauveur par la croix? Si cela n'est pas veritable, s'il n'est pas vray que Jesus-Christ nous ait rachetés par la croix, qu'on cesse comme disoit un Saint Pape de le prescher & de*

l'écrire, que si c'est veritablement un mystere de foy & de pieté, pourquoy ne le pas écrire en toutes les manieres dont il le peut être ? Et pourquoi cette écriture des images ne seroit elle pas aussi venerable que celle qu'on fait sur le papier ? Voila bien de beaux mots, pour dire ce que tant d'autres ont dit d'une maniere plus simple ; *que les images sont les livres des ignorants.* Et que fait cela pour l'affaire dont il s'agit, qui est le culte & l'adoration des images ? Il ne s'agit pas de sçavoir s'il est permis & utile d'écrire dans des images les histoires & les faits qui sont couchés & écrits dans le livre de l'écriture Sainte, afin d'écrire en toutes les manieres, les verités importantes au salut. Si l'on s'en étoit tenu là, nous n'aurions pas appellé cela idolatrie. Il est vray que nous ne voudrions pas introduire ces paroles visibles, ou ces histoires peintes dans les Temples, parce que l'experience nous a fait voir que le peuple abuse de tout. Il s'agit donc de sçavoir, s'il faut non seulement peindre des histoires; mais des personnes: & faire des statuës de pierre & de metal, les placer dans les Eglises, & sur les autels, & s'il faut se prosterner devant elles, & leur rendre de l'honneur. Mais, nous dit on, vous rendés bien de l'honneur à la parole écrite sur du papier; car vous jurés sur le livre de l'Evangile, *l'écriture des images n'est elle pas aussi venerable ?* Y eût-il jamais rien de plus mauvaise foy ? Hê bien posons cela pour un moment : on doit autant d'honneur à l'écriture des images, qu'à celle de l'ancre & du papier : mais aussi qu'on nous accorde qu'on ne luy en doit pas d'avantage ; que l'on se contente, donc de jurer sur la croix, comme on se contente de jurer sur l'Evangile ; Et qu'on ne se prosterne pas devant cette croix, qu'on ne l'appelle pas *nôtre unique esperance,* qu'on ne luy attribuë pas la vertu de sanctifier par son simple attouchement : qu'on ne l'expose pas à l'adoration des peuples, qu'on ne l'encense pas,

qu'on ne brûle pas de luminaires devant elle. Tout est faux dans les raisonnements de l'Evesque de Meaux, & ses suppositions & ses consequences: Ce qu'il suppose que *l'écriture qu'on fait par les images est aussi venerable que celle qu'on fait sur le papier*, est faux. l'Escriture sur le papier est écrite par l'ordre de Dieu, & l'écriture par les images est contre l'ordre de Dieu; au moins pour l'usage des temples L'Escriture sur le papier est la source de la connoissance; & l'écriture par les images est la source de l'illusion, & l'occasion de l'idolatrie. Ainsi certainement si on doit de la veneration à l'écriture qui est commandée; on n'en doit pas aux images qui sont defenduës. La consequence ne vaut rien aussi, on jure sur le livre de l'Evangile, donc il faut adorer les images. Il n'y a aucun rapport de l'un à l'autre.

M. l'Evêque de Meaux est assurement fort singulier dans ses veües. Ce ne luy est pas assés d'avoir dégagé son culte de superstition, il veut vous prouver que c'est vous qui étes les superstitieux. *Vous vous étonnerés*, dit-il, *qu'on puisse vous traitter de superstitieux, &c. Mais dites moy cependant qu'elle est la crainte qui vous empêche de faire vôtre priere à Jesus-Christ à genoux devant son image, aussi-tost que devant un pilier ou une muraille? Car enfin vous serés toûjours devant quelque chose: Pourquoy donc ne pas choisir aussi-tôt une image de Jesus-Christ, qu'une paroy blanche?* Voicy un docteur qui ne neglige rien, il ramasse tout, jusqu'à des niaiseries, qui rampent dans la poussiere. Peut-estre pardonneroit-on cette miserable chicane à un petit Missionnaire, ou à une femmellette. N'est-ce pas tromper les simples visiblement, & grossierement? Y a-t'il quelque chose de semblable entre une genuflexion devant une muraille, & une acte de devotion fait devant une image? Cette *paroy blanche* m'a-telle été proposée par l'Eglise pour l'objet de mon culte, &

de ma veneration ? Ay-je dans l'esprit quelque pensée pieuse, qui ait son rapport à cette paroy blanche? Ay-je une affectation particuliere pour cette paroy blanche, plustôt que pour une autre? Encense-t'on cette paroy blanche? l'illumine-ton, la baise-t'on, la fait-on entrer dans son culte, la promene-t'on en procession, la couronne-t'on de guirlandes & de fleurs pour l'honorer? Voila des pieges mal composés, n'en déplaise à Monsieur l'Evêque de Meaux.

Mais je voy bien, dit M. de Meaux, *mes bien aimés, ce que nous craignés. Vous craignés que nôtre genuflexion, au lieu d'aller à Jesus Christ, n'aille au bois ou à l'yvoire; comme si cette genuflexion alloit par elle même à quelque chose, & que ce ne fût pas nôtre intention qui la dirigeât où elle va. Mais ne sçavés-vous pas bien que nôtre intention est d'adresser nos vœux à Jesus-Christ même?* Mes freres ne nous laissés point surprendre par le piege de la bonne intention. Il n'y a point de crimes qu'on ne puisse justifier par là. Remarqués bien que l'Evêque de Meaux ne dit rien pour son culte, que les Payens ne disent pour le leur. Selon son raisonnement ce n'estoit pas une idolatrie quand ils adoroyent le simulachre de Jupiter: Car certainement ils dirigeoyent leur adoration au grand Dieu createur du ciel & de la terre, qu'ils appelloyent *le pere des hommes & des Dieux*. C'est à lui que nous dirigeons nos genuflexions, nos Sacrifices, nos prieres, disoyent ils, & ils disoyent vray: Et à cause de cela n'estoyent ils pas idolatres? Toutes actions defenduës, & mechantes par elles mêmes ne sçauroyent estre rectifiées par une bonne intention. C'est une chose defenduë que de se prosterner devant une image: toute la bonne intention de diriger la genuflexion à Jesus-Christ ne rendra jamais cette action innocente. De plus c'est une criminelle dissimulation à M. de Meaux de dire que la genuflexion

devant un crucifix se rapporte toute à Jesus-Christ & non à l'image. Car tous ses docteurs & ses conciles affirment le contraire. Renvoyés-le seulement à son Thomas d'Aquin, l'ange de l'école qui dit en propres termes *que la croix doit estre adorée du culte de latrie tant à cause de la representation qu'à cause qu'elle a touché les membres de Jesus-Christ*. Cela signifie-t'il que la genuflexion ne se rapporte point du tout à la croix même?

M. de Meaux apres avoir élevé ces petites defenses autour de l'adoration des images veut demonter la grande batterie, & nous empescher de voir que cette crasse idolatrie Papiste est expressement defendue dans le second commandement, *tu ne feras pas d'images, & ne te prosterneras pas devant elles. Entendés donc*, dit il, *mes Freres qu'il est defendu de faire des images, & de se prosterner devant elles dans l'esprit des payens en croyant qu'elles sont remplies d'une vertu divine, ou que la divinité s'incorpore en elles, comme les payens le croyoyent; En un mot dans le dessein de les servir, d'y mettre sa confiance, & de leur dire avec eux, delivrés moy par ce que vous estes mon Dieu*. M. l'Evêque de Meaux à prononcé son oracle; vous voila, mes freres, en toute seureté du côté de l'idolatrie, pourvu que sa parole vous soit un bon garand. Mais assurés vous au contraire de deux choses: la premiere que lui & ses consorts font les Payens beaucoup plus brutaux qu'ils n'estoyent en effect: La seconde que le Papisme adore les images absolument dans le même esprit que le paganisme. Premierement il n'est point vray comme ces Messieurs le supposent, que les Payens regardassent leurs simulachres comme des Dieux, & les adorassent comme tels. Qui en croirons nous, je vous en prie, là dessus? ou M. l'Evêque de Meaux & son Bellarmin: ou les payens eux mêmes? C'est une chose fort surprenante que ces docteurs Papistes veulent

que nous les en croyons au prejudice de cent & cent autheurs, qui ont constamment dit: * *qui pourroit s'imaginer s'il n'est fou, que les statuës sont des Dieux, & non pas des images, & des dons faits aux Dieux. Vous vous trompés;* disoyent ils encore, *nous n'adorons ni le cuivre, ni l'argent, ni l'or, ni les autres matieres dont on fait les images des Dieux, nous ne disons pas que ces matieres soyent des Dieux, & qu'on les doive regarder comme des divinités qui soyent les objets de la Religion; mais dans les signes nous adorons & venerons les Dieux.* †*Comme les lettres ont été inventées pour peindre & pour representer les paroles, ainsi les images des Dieux ont été faites pour aider les infirmités humaines.* Voila precisement la belle pensée de M. de Meaux qu'il y a une double écriture, l'une d'ancre & de papier, & l'autre par les images. Ce sont là les propres paroles des Payens. Neantmoins il faut croire que ces Payens adoroyent leurs images comme les Dieux. Les Israëlites du desert, & les dix tribus separées de Juda par Jeroboam, firent des veaux d'or qu'ils adoroyent, & ils disoyent de ces veaux, *Voila vos Dieux, ô Israël! qui vous ont tiré hors du pays d'Egypte*: Qui est-ce qui pourroit croire que ce peuple élevé dans le sein de la veritable Religion, fut tombé en un moment dans cet excés de brutalité, de croire qu'un veau qu'ils venoyent de faire estoit Dieu, & ce Dieu qui les avoit tiré d'Egypte? Un Dieu qui n'étoit pas fait quand ils sortirent d'Egypte? Qui ne voit donc que leur sens étoit, *Voicy l'image & le simulachre* de ce Dieu qui nous a tirés hors d'Egypte Pareillement quand le Prophete Esaye reproche aux payens qu'ils disoyent au bois *tu és mon Pere, à la pierre, tu és ma Mere:* Qui ne voit que c'étoit au même sens que les Israëlites disoyent d'un veau d'or, voila tes Dieux. C'est à dire

* *Apud Arnobium lib. 6. Orig. contra Celsum lib. 7.* † *Maximus Tyrius.*

voyla les signes & les images de ces Dieux qui sont, & ton Pere, & ta Mere. Les Payens disoyent aux pieds d'une image, *délivres moy, parce que vous étes mon Dieu*, tout de même qu'un Papiste dit, aux pieds de son idole, ou, *Jesus-Christ mon sauveur delivrés moy, car vous estes mon Dieu, ou Saint Apôtre, mon Protecteur, ou nôtre Dame ma protectrice, delivres moy: car vous estes mes patrons & mes defenseurs.* C'est donc une illusion malhonnête, que de vouloit rendre les Payens foux & furieux, pour rendre le culte Papiste moins brutal & plus raisonnable. Tenés pour assuré que les Papistes adorent leurs images entierement dans le même esprit. Les Payens croyoyent que les Dieux descendoyent dans leurs simulachres & y attachoyent une vertu divine; mais le concile de Trente a declaré que l'Eglise Romaine ne croit point cela de ses images. Les declarations du Concile de Trente font beaucoup icy contre la pratique universelle. Pourquoy attend-on des miracles d'une image si Dieu n'y a attaché aucune vertu divine? Pourquoy va-t'on en pelerinage à cinq cents lieües pour baiser une image s'il n'y a aucune vertu dedans? Pourquoy n'est il pas permis entre les images d'adorer que celles qui sont consacrées, si la consecration n'y met aucune vertu? Pourquoy frote t'on des mouchoirs & des chapelets à ces images s'il n'y a aucune vertu dedans? Pourquoy encore porte-t'on des *agnus Dei* pour se garantir de tous maux, s'il n'y a aucune vertu la dedans? Il ne faut pas que l'Evêque de Meaux vous abuse; parce qu'il vous dit que s'il y a quelques superstitieux qui outrent le culte pour les images cela doit étre censé pour rien. Car au contraire vous devés sçavoir que ceux qui en usent autrement sont en si petit nombre qu'ils ne font aucune figure dans la communion Romaine, l'Italie, l'Espagne & tous les pais occupés par le Papisme seul sont plongés dans cette affreuse superstition au-

tant que jamais: Et dans Paris même vous en pouvés voir assés pour vous confirmer dans la persuasion que le culte des images, lequel quelques uns condamnent comme un excés, est la vraye Religion du Papisme. M. de Meaux s'obstine à repeter ce qu'il a dit déja tant de fois: *Nous ne servons pas les images mais nous nous servons des images pour nous rendre plus attentifs aux pieux objets qui excitent nôtre foy.* C'est une mauvaise foy qui merite d'étre chargée de la haine & des reproches du public. Se prosterner devant une image, la baiser, la faire adorer, lui rendre un service religieux dans les temples, lui allumer des cierges: & faire des encensements devant elles, ce n'est pas la servir? & comment donc les Payens servoyent-ils leurs images? Faisoyent-ils autre chose, & en faisoyent ils d'avantage? Mais écoutés la singuliere imagination de M. de Meaux. *S'il arrive qu'on jette de l'encens devant des reliques, ou si vous voulés, devant quelque image, c'est pour dire que la doctrine & les exemples des Saints sont la bonne odeur de Jesus-Christ, & qu'il faut qu'à leur exemple nous repandions devant Dieu & dans l'Eglise un parfum semblable. Si vous voyés quelquefois un cierge allumé devant l'image d'un Saint, vous voulés croire que c'est pour servir l'image. Vous vous trompés, c'est pour dire que le Saint est la lumiere du monde.* Cela est bon, un Saint est *la lumiere du monde*, c'est à dire, ce qu'est Jesus-Christ & ce qui ne convient qu'à lui seul. Ne trouvés vous pas que les simples & les devots du Papisme sont bien habiles de spiritualiser ainsi le culte qu'ils rendent aux images? Je vous prie, faites-en l'épreuve vous mêmes: interrogés ces devots & ces encenseurs d'images: demandés-leur pourquoi ils illuminent leurs images & pourquoi ils les encensent? S'il y en a un seul qui vous reponde ce que M. de Meaux vient de nous dire, je consents que vous fassiez tout ce que ces Mes-

sieurs demanderont de vous. Je suis persuadé que tous ces devots vous diront de bonne foi, que leurs luminaires & leur encens ont pour but d'honorer l'image & le Saint, tout de même que les luminaires & l'encens qu'on brûle à l'honneur du Saint Sacrement, font partie de l'adoration qu'on lui rend. Je voudrois bien sçavoir si le vulgaire est fort instruit de la difference qu'il faut mettre entre les luminaires de Jesus-Christ & ceux d'un Saint? M. de Meaux & Messieurs ses collegues ne feront donc pas mal de faire escrire ces belles sentences de nouvelle invention, sur des escriteaux qu'on attachera à l'encensoir & aux flambeaux où sont les cierges, afin que le peuple soit desormais bien informé de son devoir. Que toutes ces miserables couleurs ne vous empêchent donc point, mes Freres, de regarder le culte des images dans le Papisme, comme une honteuse idolatrie, veritablement Payenne. N'e dites point en vous mêmes que rien ne vous oblige à prendre part à cet abominable culte: que vous pouvez fort bien vous en abstenir, sans quitter la communion Romaine. Soyes assurés qu'encore que vous ne servissiés pas les images quant à vous, demeurant dans une communion coupable de cette affreuse idolatrie, elle vous sera imputée comme y ayant veritablement participé.

Dans le septiéme article de sa lettre, l'Autheur temoigne étre fort fâché de ce qu'on accuse le culte de l'Eglise Romaine d'este rempli de ceremonies Judaïques, & Payennes. Mais son chagrin ne nous fera pas revenir d'une opinion fondée sur le rapport de tous nos sens; Car les images, & leur adoration, l'invocation des Saints patrons, qu'on a mis en la place des Dieux tutelaires, la Sainte Vierge à laquelle on a fait l'outrage de la substituer à Junon Reine des cieux, Sainte Marguerite qu'on a mise en la place de Lucine: Saint Nicolas qui occupe le lieu

de Neptune, & du Dieu des mers; les eaux benites qui ont succedé aux eaux lustrales; les Rogations venües en la place des Ambarvales; les obseques & le culte des morts si parfaitement imités des anciennes Religions, les processions qui ressemblent si fort aux pompes où les Dieux étoyent portés sous leurs chasses. Tout cela, dis je, & cent autres choses representent si bien l'ancienne Religion des Romains qu'on ne peut nier que ce ne soit l'image de la premiere bête, & le Paganisme ressuscité.

Aprés cela, l'Evêque de Meaux se plaint fort amerement de ce qu'on accuse l'Eglise Romaine de cacher aux fideles les sacrés mysteres, sous le voile d'une langue barbare & étrangere. *Mais que veut dire cet emporté Ministre par ces paroles, Ne vous accoûtumez jamais à ce langage barbare qui derobe la Religion aux oreilles du peuple.* J'espere que quand on dira desormais à ces Messieurs, qu'ils chantent la Messe en Latin, ils accuseront les gens d'être emportés. Car les voila sur le train de nier que le Soleil est clair, que les hommes ont deux yeux, c'est à dire les choses les plus manifestes. Ce n'est donc pas cacher les misteres, que de les exprimer dans une langue que le peuple n'entend pas. *Ah!* dit l'Evêque de Meaux, *le saint Concile de Trente a ordonné que principalement les Dimanches & les Fêtes, on expliquât dans la celebration de la messe, quelque chose de ce qu'on y lit, & quelqu'un des mysteres de ce tres saint Sacrifice.* Mais puisque selon le Saint Concile de Trente, on n'explique que *quelque chose*, & que *quelqu'un des mysteres de la Messe*, les autres demeurent donc cachez. De plus, en quelles Eglises est-ce qu'on se donne la peine, & qu'on a établi la coûtume dans la celebration de la Messe, d'expliquer quelque chose de ce qui s'y dit? Pour moi j'ai vû des millions de gens revenir de la Messe, me dire qu'ils y avoyent toûjours ouy parler & chanter en Latin, & n'ai jamais ouy dire

qu'ils eussent entendu expliquer ce Latin en François. Je pense bien qu'en quelques lieux les Curez expliquent quelques passages de la Messe à leurs peuples : mais ce n'est point dans la celebration de ce faux mystere ; c'est aprés. Encore, certes, ne trouvera t'on peut-être pas de cinq cens un qui se soit donné cette peine Ainsi, malgré les emportemens de Monsieur Bossuet, nous joindrons nos plaintes là dessus à celles d'un million de personnes, qui se sont plaints de cela même dans l'Eglise Romaine, depuis deux ou trois cens ans. Nous nous plaindrons de plus, que l'on cache aux fideles les mysteres, en leur derobant la connoissance & leur defendant la lecture des livres sacrez. M. Bossuet & quelques Jansenistes, auront beau nous opposer certains Docteurs particuliers, qui ont exhorté les peuples à lire l'Ecriture, nous en croirons plûtôt les indices expurgatoires, les catalogues des livres defendus, les decisions des Papes, les decrets des Conciles, les arrêts des Parlements & enfin l'experience. Car nous sommes prêts à prouver que dans l'Eglise Romaine, de mille hommes, il n'y en a peut-être pas un qui ait jetté les yeux sur l'Ecriture sainte, & qui croye que cela lui soit permis.

Mais voici la grande plainte. Nous accusons l'Eglise Romaine d'idolatrie, en ce qu'elle fait adorer du pain. Voici un chapitre sur lequel l'Evêque de Meaux s'étend fort. Que dit il, pour justifier son Eglise ? Premierement il dit, qu'en cela nous sommes semblables aux Sociniens. Ces heretiques accusent les fideles d'idolatrie ; parce qu'ils adorent Jesus-Christ, qui selon les Sociniens n'est qu'un simple homme. Ainsi nous accusons avec aussi peu de justice les Catholiques d'être idolatres ; parce qu'ils adorent le sacrement ; parce que nous supposons que ce n'est que du pain. Je trouve la comparaison assez juste, il n'y a que l'application qui n'est pas heureu-

se. Il est certain : si les Sociniens avoyent raison en ce qu'ils disent, que Jesus Christ n'est qu'un simple homme, ils auroyent aussi raison dans l'accusation qu'ils nous font d'être des idolatres. Et parce que nous avons raison de dire que le sacrement n'est que de simple pain, nous avons aussi raison d'accuser d'idolatrie ceux qui l'adorent. Il y a pourtant encore cette petite difference qui est à nôtre avantage. C'est que supposé que Jesus Christ soit ce que nous disons qu'il est, on ne nous sçauroit plus accuser d'être idolatres quand nous l'adorons. Mais supposé que le sacrement de l'Eucharistie fût ce que disent les Papistes qu'il est, sçavoir plein du corps de Jesus Christ, ils seroyent pourtant idolatres en l'adorant. Supposé, dis-je, que la divinité soit personnellement unie à la nature humaine de Jesus Christ, il n'y a plus de gens de bon sens qui puissent accuser les Chrêtiens d'Idolatrie : car nous adorons la personne divine, & la nature divine & la nature humaine, parce qu'elle est devenuë personnellement un même sujet avec Dieu. Mais qu'on suppose que le sacrement est plein de Jesus Christ, c'est toûjours une idolatrie de l'adorer, comme ce seroit une idolatrie d'adorer la pierre ou du bois, parce qu'ils sont pleins de la substance de Dieu. Ainsi, mes Freres, ne vous arrêtez pas si vous voulés sur le sens de ces paroles *ceci est mon corps*, laissez cela à part : quand on pourroit donner à ces paroles un sens de transsubstantiation, il seroit toûjours vrai que l'Eglise Romaine est idolatre. Je l'ay prouvé à ces Messieurs d'une maniere que je puis dire invincible, & à laquelle ils n'ont repondu que des pauvretez. Je leur ai fait voir que selon leur hypothese, le corps de Jesus Christ n'est point dans le sacrement de l'Eucharistie, autrement que la substance de la divinité est dans un marbre. Si Jesus Christ avoit pris en unité de personne le pain de l'Eucharistie, comme il a pris la nature humaine, pensée

qu'on a attribuée à ceux qu'on appelle Impanateurs, j'avouë qu'on pourroit adorer le sacrement sans idolatrie: Tout de même que nous adorons l'humanité de Jesus Christ à cause de l'union personnelle qu'elle a avec Dieu. Mais ce n'est point cela: Et selon l'Eglise Romaine, le corps de Jesus Christ est dans le sacrement, precisement comme Dieu est dans une pierre ou dans un tronc de bois. Il y est spirituellement, sans occuper de lieu, sans avoir de parties, indivisible, tout entier dans le tout, & tout entier dans chaque partie. Je defie tous ces Messieurs de me trouver la moindre difference entre ces deux manieres d'étre & d'exister dans un sujet. Si donc parce que la substance de Dieu est réellement & de fait repanduë dans toutes les parties d'une piece de marbre, je prenois cette piece, je la colloquois sur les autels, & que je la portasse en pompe, que je la proposasse au peuple pour l'objet de son adoration, que je fisse brûler des cierges devant elle, je l'encensasse, je la priasse à genoux, il est certain que je serois un vray idolatre, selon toutes les idées que le sens commun & l'Ecriture Sainte me donnent de l'idolatrie. Ainsi tout homme qui fait cela, même au sacrement, parce qu'il est plein du corps de Jesus Christ est un idolatre. Cet insensé qui rendroit à son marbre les honneurs divins, sous le pretexte qu'il est tout plein de Dieu, ne manqueroit pas de nous dire, vous étes des calomniateurs: vous imaginez-vous que je sois assez brutal pour rendre les honneurs divins à ce marbre, à cause de la substance du marbre? Point du tout. Je n'adore pas le marbre, mais j'adore Dieu dans le marbre. Y a-t'il quelque difference entre cette reponse & celle que nous font les Docteurs Papistes? Nous n'adorons pas le sacrement, nous adorons Jesus Christ dans le Sacrement? Aussi fait le brutal qui se prosterne devant le marbre, il n'adore pas la pierre, il adore la divinité qui est de-

dans. Voulez-vous, Messieurs, sur ce pretexte justifier un tel homme, voulez-vous vous ajoindre à son culte, voulez-vous souffrir qu'on dise que cet adorateur adore Dieu en esprit & en verité? Apparemment vous ne le voudriez pas. Ainsi, certes, étes vous tres injustes quand vous pretendez que nous devons nous adjoindre à ce culte, par lequel vous vous prosternez devant une creature, & lui rendez tous les honneurs divins, dans la suposition qu'elle est pleine du corps de Jesus Christ. Qu'on vous reponde à cela, mes Freres, & qu'on vous satisfasse. Ne vous laissez donc point payer de cette méchante raison, que l'on n'adore pas le sacrement: mais Jesus Christ dans le sacrement. Car premierement cela est faux, tout ce qu'il y a de gens sinceres dans le Papisme sçavent & avoüent que l'on adore le sacrement aussi bien que Jesus Christ dans le sacrement. Ainsi l'a expressément defini le Concile de Trente. Il est vrai que dans un lieu il parle d'adorer Jesus Christ dans le sacrement; mais dans la même session, dans un autre lieu il parle d'adorer le sacrement, sans distinction & sans division. Avant ces dernieres années on ne sçavoit ce que c'étoit que cette chicane, & cette distinction d'adorer le sacrement, ou d'adorer Jesus Christ dans le sacrement. Ne vous embarassez pas non plus des raisonnemens de certains écrivains d'entre nos Autheurs qui ont avoüé que si le corps de Jesus Christ étoit veritablement dans le sacrement, il faudroit rendre au sacrement les hommages qu'on lui rend. Ceux qu'on vous cite ne sont pas infaillibles, ils ont quelquefois mal raisonné. Il nous est permis de rectifier leurs raisonnements.

L'Evêque de Meaux ne fait aucune mention de ces considerations qui sont si importantes, & suppose faussement que si ces paroles, *ceci est mon corps*, se doivent prendre à la lettre comme celle-ci, *Le verbe a été fait chair*, on doit rendre au sacrement de l'Eu-

chariſtie les hommages qu'on lui rend. Sur ce pied là, Premierement il veut que vous croyiez qu'en effet ces paroles *ceci eſt mon corps*, ſe doivent prendre ſans figure Mais ce qu'il vous dit là deſſus eſt ſi peu de choſe & ſi foible, que je ne crains pas le piege dans cet endroit. Seulement je vous prie de faire attention à ces paroles, *que nous violentons les paroles de Jeſus Chriſt, & que nous introduiſons par force une figure dont on ne trouve dans l'Ecriture aucun exemple.* Je ne puis pas m'empêcher d'appeller cela des prodiges de hardieſſe. *Il n'y a aucun exemple dans l'Ecriture de la figure qui donne au ſigne le nom de la choſe ſignifiée.* Y a-t'il chapitre ou page dans l'Ecriture où on n'en trouve un exemple? Que veut donc dire Joſeph à Pharao, *les ſept vaches ſont les ſept années*? Que ſignifient ces paroles d'Ezechiel, *ces os ici ſont la maiſon d'Iſraël: c'eſt ici mon alliance*, pour dire c'eſt le ſigne de mon alliance. *Cette coupe eſt le nouveau Teſtament*, pour dire c'eſt le ſigne du nouveau teſtament.

Monſieur Boſſuet pour juſtifier que ſes Catholiques ne ſont pas idolatres, appelle les Lutheriens à ſon ſecours, & ſuppoſe premierement que nous n'accuſons pas les Lutheriens d'idolatrie. C'eſt la ſeule choſe où il a raiſon. Il ſuppoſe en ſecond lieu que les Lutheriens adorent parce qu'ils communient à genoux. La conſequence eſt fauſſe: l'Egliſe Anglicane communie à genoux & ne rend aucune adoration au ſacrement. Mais on adore Jeſus Chriſt en communiant, il eſt vrai, on l'adore dans les cieux, où on ſçait qu'il eſt, & non pas dans le pain où l'on ſçait fort bien qu'il n'eſt pas. Monſieur de Meaux a bien un autre moyen de prouver que les Lutheriens adorent comme les Papiſtes, & par conſequent que ſi les Lutheriens ne ſont pas idolatres, les Papiſtes ne le ſont pas auſſi. *Mais*, dit il, *quand les Lutheriens ne lui rendroyent aucune adoration exterieure, qui ne ſçait que ce n'eſt pas dans cet exterieur que conſiſte le*

service? L'acte de foi, d'esperance & de charité rapporté à Jesus Christ comme present, n'est-ce pas une parfaite adoration qu'on lui rend. Et si c'est une idolatrie que d'adorer Jesus Christ dans le sacrement de la cene, celui qui l'y adore interieurement peut-il s'exempter d'étre idolatre? Comment peut-on appeller ces sortes d'égarements? Qu'étoit-il besoin d'aller chercher les Lutheriens? Il ne faloit que prendre les Calvinistes: Ne faisons-nous pas tous profession de faire des actes de foi, d'esperance & de charité rapportés à Jesus Christ quand nous communions? *Nul ne doit manger la chair de Jesus Christ qu'il ne l'ait adorée*, selon le mot d'un ancien: Mais s'ensuit-il que nous adorions ou le Sacrement ou Jesus Christ comme present corporellement dans le sacrement? Ces actes & cette adoration interne que les Lutheriens & nous rendons à Jesus Christ dans la communion, montent aux cieux où Jesus Christ est, & s'attachent à la divinité de Jesus Christ comme presente, mais non pas à l'humanité. Les Lutheriens ne croyent la presence réelle que dans le moment de la communion, c'est à dire, au moment qu'ils mangent. Je ne pense pas qu'ils rapportent leurs actes de foi & d'amour precisement à ce qu'ils mangent, mais à Jesus Christ Sauveur & Redempteur assis à la droite de son Pere.

Enfin Monsieur l'Evêque de Meaux se rejette sur ce mechant sophisme, dont lui & ses consorts se sont servis un million de fois depuis vint ans. C'est que si l'Eglise Romaine est idolatre, il faut accuser d'idolatrie toute l'Eglise Chrêtienne depuis dix-sept cens ans. Cela leur est bon à tout. Faut-il justifier l'Eglise Romaine de n'étre point idolatre dans l'invocation des Saints, on dit si l'Eglise est idolatre dans le culte, les Ambroises, les Augustins, les lumieres de l'Eglise auroient été idolatres. Faut-il prouver que l'adoration des images n'est pas une idolatrie. On dit, il

faudroit que l'Eglise fût idolatre depuis plus de huit cens ans, puisqu'il y en a bien autant qu'on adore les images. De même M. Bossuet dit ici. *Ne vous trompez pas, mes Freres, l'adoration de Jesus Christ dans l'Eucharistie est aussi ancienne que l'Eglise: mais pour ne vous dire que les choses dont on convient parmi vous, elle y est du moins établie & constamment decidée depuis Berenger. C'est à dire, il y a déja plus de six cents ans. L'enfer a t'il prevalu depuis tant de siecles.* En suitte de cela nôtre Autheur entre en grosse dispute avec Monsieur Claude pour lui prouver que la supposition des fideles cachez est ridicule, qu'il est impossible qu'avant Calvin il y eût des gens dans l'Occident qui n'adorassent pas le Sacrement, & qu'ainsi il faut conclurre que depuis six ou sept cents ans, tous les Chrêtiens ont été idolatres, ce qui est selon lui la supposition la plus terrible, & la plus insoutenable du monde. En repondant à Monsieur Nicole & à M. Bossuet on a repondu cent fois à ce sophisme, nous y avons répondu dans nos Lettres Pastorales, & encore tout nouvellement en réfutant le troisiéme Livre des Variations. Ainsi ce que j'ay à dire aujourd'huy là dessus se rapporte à peu de chose. Premierement soyés assurez que Monsieur de Meaux vous trompe, quand il vous dit que l'adoration du sacrement est aussi vieille que l'Eglise. Retournez à nos Lettres Pastoralles de la premiere année, & vous y verrez la fausseté de cette supposition. Mais tout au moins, dit-on, tous les Catholiques ont pratiqué cette adoration dés l'onziéme siecle. Que cela soit, il ne nous importe. Donc tous les Chrêtiens depuis six cents ans ont éte idolatres. C'est ce que nous n'affirmons pas, de peur d'être temeraires comme Monsieur Bossuet, qui assure que depuis ce tems là, tous les Chrêtiens ont adoré le Dieu de la messe. Nous ne le croyons pas ainsi. Il est beaucoup plus probable que Dieu en a garenti plusieurs de cette idolatrie.

NOus n'avons pas oublié, mes Freres, la promesse que nous vous avons faite, de chercher les caracteres du fanatisme & de l'inspiration, pour essayer de distinguer l'un de l'autre. Mais outre que nous avont été occupés à autre chose, nous avons cru qu'il étoit bon avant cela de vous donner la relation que vous allez trouver ici. Nous vous la donnons sans y rien changer. Nous n'avons pas même voulu en retrancher l'histoire du flambeau & de la fille blanche, quoi qu'à dire la verité on puisse la regarder comme une illusion ou un petit conte, & que nous ne conseillions à personne de la croire avant que d'en avoir la confirmation. Mais comme cette relation vient de personnes graves & même de qualité, nous avons cru leur devoir ce respect de n'y rien changer. Outre qu'on doit être accoûtumé à recevoir de ce pays-là des recits qui n'ont pas l'air de la vrai-semblance: on verra avec le tems s'il s'est fait dans ces Provinces une conspiration pour nous tromper. Au moins on verra ici la continuation du zele de nos gens: on remarquera que ces miracles faux ou vrais, les soûtiennent d'une maniere qui est un vrai miracle, & que la cruauté de nos persecuteurs n'a point de bornes, ni leur fureur de bons intervalles.

Lettre Du 12e. Avril 1689. donnant avis des grandes cruautez & Barbaries qui s'exercent contre les Fideles qui s'assemblent pour prier Dieu: les lieux cy-aprés nommez sont de la dependance de Castres, au haut Languedoc en France.

MEs tres-chéres Sœurs: Je vous écrivis le 30. Mars dernier, je vous marquois ce que j'avois ouy dire de vray des assemblées qui s'étoient faites à Viane & aux environs, & au pont de Lar dans le precipice d'un Chateau qu'on nomme

Moledre: maintenant je vous aprendray des choses les plus lugubres, les plus pitoyables, & les plus lamentables qui se soient jamais faites dans l'univers. Le Jeudi avant le Dimanche des Rameaux dans la nuit, il se fit une grosse, & nombreuse assemblée à l'entour d'une Eglise qu'on nomme Saint Jean Derfrech. Il y avoit des gens de tous côtez, comme de Paulin, Senegats, Realmond, Roquecourbe, Lacrouzette, Ferrieres, Lebes; Brassac, Castelnau, Esperauses, Berlats, Viane, & de la terre de la Caze. Dés le jeudi au soir tout le monde arrivoit de tous côtez, & les avenues étoient pleines de gens. Cela fit que cette assemblée fut découverte: cette assemblée se forma pourtant dans un grand repos. Un nommé la Picardie de Lacrouzette autrefois Diacre faisoit les fonctions, & ceux qui y étoient assurent que jamais homme vivant n'a dit de plus belles choses. Il savoit beaucoup de sermons par cœur, & des prieres les plus édifiantes du monde. Et la Sainte Ecriture y fut leuë avec une devotion merveilleuse, le chant des Pseaumes retentissoit dans ces valons d'une telle maniere que tous les anciens Catholiques Romains étoient ravis en extase. C'étoit une melodie la plus douce & la plus Chrêtienne qu'on se puisse imaginer. Sur la minuit toute cette assemblée (vit un grand flambeau au Ciel) & alors tous criérent, voici nôtre heureuse delivrance, & il n'y en avoit pas un qui en doutât. On assure que ce flambeau se posa sur la main d'une tres-belle fille habillée de blanc que personne ne reconnut. Cette fille portant ce flambeau se mit à crier, & à dire *repentez vous ames dévotes, pardonnez à vos ennemis, il y en a dans cette assemblée qui ont pris de l'argent pour renier leur Sainte croyance; vénez aprochez vous, car si vous ne venez je vous nommeray.* Alors ils s'aprocherent mais non pas tous; c'est pourquoy elle se mit a dire qu'un tel & un tel viennent encore, & pour lors ceux

qu'elle apella par leur nom vinrent à elle. Cette fille leur mit devant les yeux l'énormité de leur peché, ce qui fit que ces povres gens fondirent en larmes, pleurant tres-amerement la faute qu'ils avoient commise. Cette fille voyant cela leur dit, pourvû que vôtre repentance soit sincere, & que vous vous repentiez de bon cœur, je vous assure que Dieu vous pardonnera. Adonc le nommé la Picardie fit une priére à Dieu pour ces gens là, si touchante que toute l'assemblée fondit en larmes. Jamais on n'a vû une devotion aprochante de celle là, a ce qu'on dit. On les vint avertir dans la nuit, leur disant separez-vous, vous étes tous perdus voici les ennemis qui aprochent. Mais ils repondirent, nous ne pouvons, & nous ne saurions mourir en meilleur état que celui où nous sommes à présent; Il faut attendre la mort en priant Dieu, & en chantant ses divines loûanges. D'autres vinrent les avertir encore que le Baron de la Crouzette de Ferrieres soûlevoit tous les villages d'alentour : comme Esperauses, Berlats, Viane, & la Caze, & que les Prêtres de ces lieux étoient en Campagne avec beaucoup de gens pour les venir égorger; cela ne fit rien encore sur leur esprit, au contraire ils repondirent toûjours qu'ils vouloient attendre la mort, qu'ils ne faisoient point de mal, & que Dieu viendroit à leur secours. Il arriva encore d'autres avertissemens qui les assurerent que les Domestiques du Chateau de la Caze avoient fait sonner le Bafroy ou Tocsin, que toute la maison étoit sortie bien armée, le Curé à la Tête. Alors il n'étoit que demy heure avant le jour, cela fit qu'une grande partie de l'assemblée se dissipa. Mais la Picardie resta des derniers. Voila donc arriver le Baron de la Crouzette à la Tête des Prêtres, & des gens armez, & à cent pas de l'assemblée ils s'écrierent, tuë, tuë. Ces povres ames devotes repondirent, va arriere de moy Satan tu ne m'empécheras pas de prier

toûjours le bon Dieu. Alors cet illustre Baron s'aprochant tira dessus ces innocentes victimes, & il tua une femme, & reïterant encore, d'un coup de Pistolet il en blessa une autre. Apres quoy tous ces gens de la Caze firent une decharge sur ces innocents malheureux, tirant au beau milieu de ceux qui restoient, & assurement il n'y eut point de coup qui ne portât. Il y en eut 10. ou 12. étendus sur le carreau & une quantité prodigieuse de blessez qui s'étant mis a fuir deça de la, on en trouva plusieurs de morts dans les chemins, dans les génets & dans les bois où ils s'étoient refugiez. Mais voici la grande cruauté, c'est que quelques-uns des ces Barbares persecuteurs sçavoir les nommés Rigalou cordonnier, Cals menuzier, & Jean Londes aussi cordonnier avec quelques domestiques: de la Case, un Laquay qui a été Clerc, & le Suisse, s'estant acharnés firent des actions dont on parlera assurement dans les siecles à venir. Ils acheverent de tuer les femmes qui rendoient à peu prés l'ame, à coups de Poignards, ils en tuerent d'autres à coups de fourchettes, & les autres à coups d'épée, & à coups de barres de fer. Ils leurs couperent les doigts pour avoir les bagues qu'elles portoient, ils les depoüillerent toutes nües pour emporter leurs chemises, leurs jupes & leurs voiles. Ils leur coupoient les cheveux avec des coûteaux, les trainant comme des Bêtes, ce qui fit horreur à un nommé Blavy de Pierre Segade nouveau converti comme on les appelle, qui avoit été forcé d'aller là, il leur bailla des ciseaux, leur disant de ne trainer pas ainsi ces povres miserables. Ces choses se firent encore plus cruellement que je ne vous saurois dire. Et pour spectateurs d'une telle cruauté il y avoit 5. ou 6. Prêtres qui regardoient cela d'un œil sec; c'étoyent Cabrier Desperauses, le Curé de Labitarelle, celui de Viane, le curé de Camalieres, & le vicaire de la Caze. (celui de la Capelle des Croux; le Sr. de là

Cahusieres, & le Roquam, étoient aussi presens. Pour ces derniers on les avoit fait aller par force, aussi tirerent-ils en l'air. Et on assure qu'on leur veut faire des affaires pour n'avoir pas fait leur devoir. Tous ceux de la Caze entrerent en triomphe dans le lieu, chargez de dépoüilles, de chemises, de jupes toutes ensanglantées avec des habits. Ce qui fit horreur à leurs propres femmes qui les appellerent Bourreaux: mais pourtant ils garderent tout ce bagage. Un Tailleur nommé Cals qui demeuroit dans une chambre du Sr. Courrech, massacra une Demoiselle de Vabre fille du Sr. Gineste, cousine germaine de M. Lavergne, Juge de la Caze: celui-là s'en est allé au Païs de sa femme dans le Rouvergue, aprehendant d'étre pendu, à cause que cette Demoiselle étoit parente du Juge. On amena beaucoup de prisonniers & prisonnieres à la salle basse du château: il y en avoit 3. ou 4 de blessez mortellement, entr'autres la femme du Vieu Delafon, du Fer, mere du valet de M. Escallé; celle là a deux balles dans le ventre & le poignet du bras coupé; une autre jeune fille de Pouloye a 50. blessures sur son corps. Deux ou trois jours aprés on fit conduire tous ces prisonniers blessez à Castres, les femmes sur des chevaux, en tel état qu'on croit qu'elles sont mortes en chemin, & les hommes furent attachez deux à deux à une longue corde, au nombre de 25. Le Sr. Barbara juge criminel de Castres, passa le jour du massacre à S. Jean Delfrech, & voyant ces corps tous nuds étendus par terre, il commanda d'en faire deux charretées, ce qu'on fit, & on les porta à Camasieres, & la nuit il fit faire un grand trou où on les enterra tous en un monceau. Un nommé Baisse de Peire qui aida à les mettre sur la charréte s'évanoüit, & on ne croyoit pas qu'il en pût revenir. Il y avoit une Demoiselle parmi les morts qu'on n'a point connuë, qui avoit un coup de barre de fer sur le ventre, qui lui fit sortir ses boyaux, & un coup sur la tête qui lui fit sor-

tir tout son sang par le nez. Il vous faut dire qu'avant que l'assemblée fut separée, ils avoyent arrêté de s'assembler le Dimanche suivant, jour des Rameaux, entre Casals & la Fregé: cela ayant été sçû par les enemis, les Dragons y furent de bon matin avec le Baron de la Crouzette à leur Tête. Ils trouverent le zelé la Picardie Predicateur qui alloit au lieu marqué, & ils le tuerent avec tous les hommes & toutes les femmes qui s'y en alloyent aussi, dont je ne sçaurois pour le present dire le nombre. Ledit Baron courant par les chemins, il trouva une sage femme qui alloit à des accouchées, agée de quatre vints ans, il la tua d'un coup de pistolet: cette femme se nomme la Pilonne. On a fait venir des gens de guerre par tout ce pais là. Il y a à Viane une compagnie de Dragons, & une compagnie d'infanterie; On fait encore venir le Regiment de Betune de Cavallerie. Tellement que c'est une ruïne totale à n'en relever jamais. Tout le monde est consterné d'une façon incroyable, personne ne travaille les terres, tous les bleds sont gelez. Il y a 8. ou 10. jours qu'une compagnie de Dragons arriva sur le soir à Realmond, où ils firent fermer les portes de la ville; il n'y eût pas un habitant qui couchât dans son lict, aprehendant quelque chose de sinistre. On prit le Consul avec la livrée. Ils investirent la maison des Demoiselles de Travanet, ils se firent ouvrir les portes, & montant en haut ils les prirent prisonnieres, les ayant conduites à Gaillac, & l'autre à Alby. On prit aussi un nommé Hormiere qu'on a conduit à Castres. On fait toûjours des assemblées de nuit dans les bois, quoi qu'ils ayent les Dragons à leurs trousses, qui les entendent chanter les Pseaumes sans les pouvoir trouver. Tout le monde dit que cette grande fermeté & constance de nos fideles ne peut provenir que du Ciel, & ce sont seulement des gens de la lie du Peuple, & ceux qu'on croyoit être tout à fait tombez dans l'apostasie. Il n'y a à Castres que le

Sieur de Lastours qui soit tout à fait perdu selon toute aparence. Et à la Montagne cet illustre Baron.

On a envoyé dans Castres deux mille hommes des meilleurs, qu'on a levez du côté de Carcassonne, Limous & Mirepois, qui font plus de ravage que les troupes reglées du Roi.

L'on écrit qu'un Gentilhomme nommé M. de Lengari, ayant reçû un coup de pied de cheval sur son estomac, il resta assez long tems incommodé, & dans sa reverie il crioit toûjours à tous ceux qui étoyent auprés de lui qu'on le garantit du Prince d'Orange qui étoit là pour le prendre, & pour le tuer. Et cela lui dura jusques à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. C'étoit un Catholique Romain tres-bigot.

Il est assuré qu'à cause des assemblées qui se sont faites à Viane & ailleurs dans les montagnes, on a demoli diverses maisons, sçavoir, à Viane celle du Sr. de la Poire, à la Crouzette celle de la Corbiere Tariman, à Galmon celle de Mademoiselle de Fale. A Aiguefonde & S. Albi on a exigé 800. livres d'amende. On avoit amené à Castres cent prisonniers avant cette Assemblée de S. Jean Delfrech, qu'on avoit élargis aprés en payant chacun une amende.

Le 1. Juin, 1689.

XX. LETTRE PASTORALE.

Suite de la refutation de la Lettre pastorale de Monsieur l'Evêque de Meaux. De la confession auriculaire. Des caractéres qui paroissoyent dans l'exterieur des anciens Prophetes.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

EN poursuivant l'examen de la Lettre Pastorale de l'Evêque de Meaux, nous trouvons le neufviéme article qui est une violente declamation contre nous, parce que nous appellons l'Eglise Romaine Babylon & que nous l'accusons d'idolatrie. Cela lui tient si fort au cœur qu'il y revient toûjours. Il peut dire tout ce qu'il lui plaira; Mais nous ne nous en dédirons jamais, nous en ferons toûjours l'un des articles de nôtre Foy. Il repete la vaine declamation, tirée de ce qu'en accusant le culte de l'Eglise Romaine d'idolatrie, cette accusation tombe necessairement sur les Saints Ambroises, les Saints Augustins, les Saints Jerômes, les Saints Gregoires de Nazianze, & sur tous les Chrêtiens de ces siecles qui tous ont veneré les reliques & invoqué les Saints. Nous avons repondu à cela bien des fois: que dans ces siecles la superstition des reliques & de l'invocation des Saints n'étoit pas encore montée au degré d'idolatrie où elles sont arrivées du depuis, & que Dieu a toleré quelques superstitions

dans ces grands hommes qui d'ailleurs ont rendu tant de service à l'Eglise.

Le dixiéme & dernier article de la Lettre Pastorale de l'Evêque de Meaux contient son but, c'est d'amener les nouveaux convertis à demander les sacremens de l'Eglise Romaine. Il les exhorte à s'approcher du Tribunal de la confession pour recevoir le sacrement de penitence, & l'absolution de leurs pechez. En suite il veut qu'ils se fassent confirmer, & enfin qu'ils communient. Je ne sçai si l'experience ne lui a point fait comprendre à present la vanité de ses raisons, par le peu de fruit qu'ont eu ses exhortations. Car je pense qu'il a peu vu de ces pretendus penitents à ses pieds lui demander grace: ou s'il en a vu, ce sont des hypocrites que la crainte du foüet & la frayeur des menaces a trainés aux pieds de son tribunal. Quant à nous, mes Freres, nous vous faisons des exhortations tout opposées. Et premierement nous vous avertissons que vous vous donniés bien garde de vous humilier devant le superbe tribunal que les Prêtres Papistes ont erigé, aux pieds duquel ils forcent de venir jusqu'aux têtes couronnées, où ils entreprennent de penetrer dans les secrets de la conscience, & où ils osent donner d'un air & d'un ton d'authorité la remission des pechez, que Dieu seul a droit de donner. Si vous étudiez bien le Papisme, vous verrez que c'est un malheureux mystere d'iniquité qui se voile sous l'apparence du mystere de pieté. *L'iniquité* de ce mystere consiste dans l'usurpation tyrannique d'un dur empire que l'on exerce sur les corps, sur les ames, sur les consciences & sur les bourses. Tout y est composé dans des veuës d'Empire & d'interêt. La confession auriculaire est une de ces machines que l'esprit d'orgueil a inventées pour dominer. Et en effet c'est par là que le Clergé Romain s'est rendu maître du Monde, des particuliers & de leurs maisons, des Roys mêmes & des Royaumes. Il

mene les hommes où il veut, par la crainte de l'enfer & par l'opinion qu'il imprime dans tous les esprits, qu'il n'y a aucun moyen d'obtenir la remission des pechez, & d'eviter les peines des enfers que par la voye de cette confession auriculaire & de l'absolution sacerdotale. Il est vrai que leurs Docteurs avoüent que la parfaite contrition, c'est à dire, la repentance sincere qui procede d'un principe d'amour de Dieu suffit pour obtenir la remission sans l'absolution sacerdotale. Mais premierement, c'est un mystere qui ne se divulgue point : le peuple n'en sçait rien, & on lui parle de la necessité de la confession & de l'absolution, tout de même que si sans elles il étoit absolument impossible d'être sauvé. Aussi voit on le peuple universellement dans cette erreur. Et c'est par ce cordage d'iniquité que les Directeurs de conscience conduisent leurs penitents à tout ce qu'il leur plaît. Car on peut poser en fait comme une chose indubitable, & qui n'est que trop confirmée par mille experiences, qu'il n'y a point de crimes si horribles que les Confesseurs n'obtiennent de leurs penitents quand ils leur refusent l'absolution. Nous en avons souvent fait des essais, & on trouvera entre nous plusieurs personnes qui se sont divertis à questionner leurs domestiques sur ce qu'ils voudroyent faire, en cas que leurs confesseurs leur refusassent l'absolution, & s'ils n'en viendroyent pas jusques à égorger & empoisonner leurs maîtres & leurs maîtresses pour l'obtenir; D'abord ils se retranchoyent à dire qu'il n'étoit pas possible que leurs Confesseurs exigeassent d'eux des choses si horribles; mais quand on les pressoit ils avoüoyent de bonne foi que comme chacun doit travailler à son salut éternel, preferablement à tout, ils feroyent tout ce qu'on leur ordonneroit pour n'être pas damnez & pour avoir l'absolution. Outre que la plus part ne savent point qu'une vraye contrition suffit pour être sauvé, c'est

que tous ſont perſuadez que la contrition imparfaite qu'ils appellent attrition ne ſçauroit ſeule obtenir la remiſſion des pechez; mais qu'elle ſuffit avec l'abſolution Sacerdotale. Ajoûtez à cela un principe univerſellement reçû dans la theologie Papiſte. C'eſt qu'il eſt abſolument impoſſible à un penitent de connoître la nature & la ſincerité de ſa repentance, de ſa contrition & de ſon amour. L'amour propre, diſent-ils, contrefait ſi bien les mouvements de l'amour de Dieu, que l'on ne ſçauroit jamais ſçavoir ſi on ſe repent par un principe d'amour divin, ou par un principe d'amour propre. En joignant enſemble ces deux principes qui ſont les principes regnants dans le Papiſme, il n'y a perſonne qui ne ſe croye obligé de ſe confeſſer & de recevoir l'abſolution ſous peine d'être damné. Car ſi la contrition imparfaite ne ſuffit pas pour ſauver ſans l'abſolution, & que l'on ne puiſſe ſçavoir quand la contrition eſt parfaite ou ne l'eſt pas, il eſt clair que la raiſon & la prudence obligent à prendre le parti le plus ſeur. Et l'on doit ſe confeſſer & ſe faire abſoudre de neceſſité; car ſi la contrition par hazard ſe trouve parfaite, l'abſolution n'y nuira pas, & ſi elle n'eſt qu'imparfaite, l'abſolution y eſt de neceſſité abſoluë. Il eſt vrai que depuis peu, il s'eſt trouvé quelques Docteurs particuliers dans l'Egliſe Romaine, qui pour ſe diſtinguer par une Morale plus ſevere, ont ſoûtenu que la contrition parfaite & venant de l'amour de Dieu, étoit neceſſaire pour recevoir la remiſſion des pechez, méme avec le ſacrement de penitence.

Mais c'eſt une opinion ſi contradictoire & ſi oppoſée à la neceſſité de la confeſſion & de l'abſolution qui regne univerſellement dans l'Egliſe Romaine, qu'elle ne peut étre d'aucun uſage dans la pratique; c'eſt une pure theorie, & ſi on la reduiſoit en pratique, il eſt certain qu'en moins de rien, tous les tribunaux de la penitence ſeroyent renverſez. Car ſi la contrition

parfaite & l'amour de Dieu, sont necessaires pour obtenir le fruit du sacrement de penitence, il est clair qu'on n'a plus besoin de se confesser ni de se faire absoudre par un Prêtre. Si la contrition n'est poit parfaite, l'absolution n'y servira de rien, & si elle est parfaite, elle a déja obtenu la remission des pechez & la justification. Car la justification selon l'Eglise Romaine, consiste dans l'infusion de l'amour ou de la charité. Tellement que si un penitent a la vraye contrition il a l'amour de Dieu, & la charité qui justifie. S'il a la charité infuse, il a la charité justifiante, & par consequent il n'a plus besoin du Sacrement de penitence pour la lui donner. Tout l'esprit des écrivains de Port Royal & des Docteurs de la morale severe n'évitera jamais ce coup. Aussi les regarde-t'on comme les ennemis secrets du tribunal de la penitence. C'est pourquoi cette belle theorie est universellement bannie de la pratique des Confessionnaux: & par tout, aussi bien dans les Eglises conduites par des Jansenistes que dans celles qui sont conduites par les Molinistes, on parle aux penitents en supposant que la confession & l'absolution sont d'une necessité absoluë pour être sauvé. L'Evêque de Meaux qui fait profession pourtant d'être élogné de la morale des nouveaux casuites, établit dans son Catechisme, *que la contrition imparfaite*, c'est à dire, celle qui naît seulement de la crainte de l'enfer, *suffit pour obtenir la remission des pechez. Ceux*, dit-il, *qui n'ont pas cette contrition parfaite ne peuvent ils pas esperer la remission de leurs pechez?* Il fait repondre à son Catechumene, *Ils le peuvent par la vertu du sacrement, pourvu qu'ils y apportent les dispositions necessaires.* Ces dispositions ne sont autre chose que la peur de l'enfer. Ainsi un scelerat qui à la fin de sa vie se confessera avec la crainte de la mort éternelle, pourra être sauvé sans avoir jamais fait aucun acte d'amour de Dieu: c'est-à quoi se reduit la severe mo-

rale de vôtre Convertisseur.

Et de là il est clair que le Clergé Romain s'est établi par cette voye le plus tyrannique Empire qui se puisse imaginer, & le plus absolu. Voila *l'iniquité*: *quant au mystere*, il consiste à ce que cette iniquité est couverte d'une grande apparence de religion, de pieté & d'usage: Car qu'y a t'il de plus specieux, & en apparence de plus utile pour la mortification d'un pecheur, que de l'obliger à se venir lui même couvrir d'une confusion salutaire, en confessant ses pechez & en découvrant les laideurs de son interieur à un homme, aux yeux duquel il passoit peut-étre pour juste? Mais j'ai à vous avertir, mes Freres, que vous ne donniez pas dans ces apparences de beauté & de bonté. Car je dois vous faire observer que ces certaines institutions purement humaines qui ont de grands dehors, & qui dans leur origine paroissoyent devoir étre de grand usage, dans la suitte par une malediction evidente de Dieu, & par une efficace de l'esprit malin, se sont trouvées étre des sources affreuses de maux & de malheurs. Je ne veux vous en donner pour exemple que la vie monastique. C'est une institution purement humaine: mais il n'y avoit rien de si paroissant & de si beau selon les regles de la pieté. Voir un homme ou une femme se retirer du monde, s'en aller dans un desert, s'enfermer dans les murailles d'un cloître, pour rompre toute espece de commerce avec le siecle, pour se donner tout entier à Dieu, & pour travailler à son salut par des austeritez propres à domter la chair & à l'aneantir: Qui est-ce qui n'eût donné là dedans? Cependant l'experience a fait voir que cette institution si belle dans ses apparences, étoit dans le fonds maudite de Dieu. Car le Monachisme a été la source de tous les maux qui sont arrivez à la Religion Chrêtienne, sans en excepter aucun. Ce sont les Moynes qui ont alteré la

doctrine, corrompu le culte & gâté les mœurs. C'est eux qui ont bâti le monstre de la transsubstantiation, & le prodige de la presence réelle. C'est eux qui ont introduit les legendes, & ces fables affreuses qui deshonorent la Religion Chrêtienne. C'est eux qui ont introduit le culte & le service des creatures; c'est eux qui ont fait de la sainte & bienheureuse Vierge, la Reine des Cieux, & une idole à laquelle on rend un culte veritablement divin, & par consequent abominable aux yeux de Dieu. C'est eux qui ont fait de leurs fondateurs des Patrons & des objets de l'adoration des peuples. C'est eux qui ont introduit tous les excés que les gens sinceres de l'Eglise Romaine condamnent eux mêmes. C'est eux qui ont fondé toutes les superstitions, ils sont autheurs du Purgatoire, de la Messe & de toutes les abominations du Papisme; c'est un fait que je prouverai quand on voudra. Les Moynes dés leur origine ont commencé à corrompre la Religion & la verité. Il n'y a point de fables plus ridicules que celles que l'on faisoit des Moynes dés le tems de Saint Jerôme. Ce sont eux qui troublerent l'Eglise par les erreurs d'Origenes, & si on les suivoit à la trace, on trouvera que la corruption de leur cœur & les creuses reveries de leur cerveau ont causé des desordres infinis, des guerres, des seditions, des meurtres, des empoisonnemens, des viols, des impuretez & tout ce qui se peut imaginer de sale & de honteux.

Il en est de même de la confession, il est vrai que l'institution en étoit la plus specieuse du monde, rien ne sembloit plus propre à servir de frein à la licence des pecheurs. Mais l'experience a fait voir que ce qui n'est pas de l'institution de Dieu est sujet à sa malediction. C'est une source inconcevable de desordres que cette confession. Par elle des garnements lient & garrotent les consciences pour les mener dans des precipices: par elle on met un pesant joug sur les con-

ſciences & on les retient dans de continuelles terreurs. Par le ſecret de la confeſſion on connoît les inclinations des particuliers, on ſçait de quoi ils ſont capables & à quoi on les doit employer pour l'execution des projets formez contre les Etats & contre les Souverains: Par elle on a excité des revoltes, & porté à des attentats dont la penſée fait horreur: Par elle des monſtres d'impudicité ſe ſont fait des voyes commodes & ſeures pour attenter à la pudicité des femmes: Par elle une imagination eſt ſoüillée en entendant les deſordres dans leſquels une femme criminelle eſt tombée: Et le détail de ſes pechez qu'on lui fait faire, compoſe un feu qui embraſe la concupiſcence la plus accoiſée. On ſçait un peu comment l'homme eſt fait & ce que doit produire une hiſtoire ſale & amoureuſe, qu'une belle femme expoſe aux oreilles d'un Confeſſeur, fait comme un autre homme, & ſouvent bien plus mechant. Dés la premiere naiſſance de cet abus on en vit les ſuites. L'Egliſe de Conſtantinople avoit établi un Prêtre penitencier, non pour entendre la confeſſion de tous les pecheurs & de tous les pechez: mais uniquement des pechez dont les pecheurs étoyent obligez de faire penitence publique ſelon les Canons. Ce Penitencier ſe ſervit du ſecret & de la confidence d'une femme qui venoit ſe confeſſer à lui, pour l'engager dans de nouveaux deſordres, & pour avoir part à ſes criminelles faveurs. Le ſcandale fut ſi grand que la charge de penitencier & la commiſſion de confeſſer en ſecret fut pour jamais abolie dans l'Egliſe d'Orient. Enfin c'eſt ce malheureux tribunal de la confeſſion qui a produit cette affreuſe morale des nouveaux caſuites, qui dans tous les ſiecles ſuivants ſera la honte du nôtre. On ne ſe ſeroit jamais aviſé de reduire les pechez à rien, & de faire des pechez veniels de la paillardiſe, du concubinage, du vol, du menſonge, du meurtre, de la vangeance, des duels, des

faux serments, des infidelitez dans le commerce, de l'yvrognerie, des débauches & de l'irreligion, si l'on n'avoit trouvé que cela étoit tres-necessaire & tres-utile pour attirer les pecheurs au tribunal de la confession, & pour en diminuer le joug afin qu'ils ne le secoüassent pas. La confession est devenuë un honteux commerce. Ce sont des boutiques ouvertes, c'est à qui donnera les marchandises à meilleur marché pour attirer les marchands. Et les Confesseurs mettent à l'envi les pechez & les absolutions au rabais, afin de se faire un Empire plus étendu, d'avoir plus de penitents & plus de richesses. Ainsi ce qui paroissoit si beau au commencement, est devenu l'une des corruptions du Papisme la plus considerable.

Quand tout cela ne seroit pas arrivé, n'avés-vous pas raison de demander à vos Convertisseurs de quel droit ils vous imposent comme de necessité un devoir dont l'Ecriture Sainte ne dit pas un seul mot? C'est une chose bien surprenante qu'on ose dire aujourd'huy que la confession est de telle necessité que sans cela un homme n'est point Chrêtien, & que l'Ecriture ait omis cet important devoir! Où est l'esprit bien reglé qui pourra se persuader un tel paradoxe? Je suppose avec hardiesse que l'Ecriture Sainte ne dit pas un seul mot de la necessité de cette confession auriculaire. Car pour le *confessez vous les uns aux autres* de Saint Jaques, je ne sçai s'il y a aujourd'huy un Papiste de bon sens qui voulût s'en servir pour prouver qu'on est obligé de toute necessité de confesser tous ses pechez à un Prêtre.

Examen des caracteres ordinaires qui pareissoyent autrefois dans les vrais Prophetes.

Nous tenons aujourd'huy la promesse que nous avons faite il y a un mois, de vous dire quelque chose des caracteres des vrais inspirez & de ceux des enthousiastes & des fanatiques. Et cela dans la veüe de trouver s'il est possible la cause de ce prodige qu'on voit regner entre les nouveaux convertis dans les provinces du Midy. Nous sommes fâchez de ce que la matiere n'est pas au goût de ces Messieurs qui écrivent de France d'un ton si decisif, qu'on se fait un grand tort d'appuyer sur des choses aussi pitoyables, qu'il n'y a là dedans ni maladie, ni fanatisme, que ce sont de petites fraudes pieuses. Nous ne trouvons point étrange qu'ils en jugent ainsi; mais aussi ne trouveront-ils pas mauvais s'il leur plaît que nous en jugions autrement. C'est un évenement dont ils n'ont jamais pris aucune connoissance que pour le mépriser, & sur lequel ils suivent les inspirations de la Cour, & les informations des Intendants, pour lesquelles nous n'avons aucune foi. Nous nous croyons obligez d'en croire plûtôt sur les faits une infinité de témoins oculaires. Et en suite sur ces faits dont on convient, il est permis à tout le monde de raisonner comme bon lui semble, & à nous par consequent. Il faut qu'on nous pardonne nôtre credulité. Si c'est le foible des esprits foibles & des petits jugements, c'est aussi le defaut des bonnes gens. Je veux que bien l'on nous conçoive sous le premier caractere, pourvû qu'on nous laisse le second. Ces Messieurs ont été nourris dans l'air du monde qui a fort la vertu d'épurer les esprits & de les garentir de superstition. On n'y croit rien que ce qu'on voit, & même il faut que ce que l'on voit soit fort sensible, pour que l'on y ajoûte foi. Mais pour nous, nous

avons été élevez dans des études fort propres à donner le foible de la credulité. On le prend dans les reflexions attentives sur l'histoire de la providence; sur tout on l'acquiert en s'attachant aux endroits de cette histoire, où se trouve le surprenant & le miraculeux. On a cru remarquer que Dieu fait dans tous les siecles & dans tous les âges des choses où son doigt est visiblement marqué. On a cru voir que Dieu n'amene jamais de grandes revolutions dans le monde & dans l'Eglise dont il ne donne des signes & des presages dans les œuvres de la providence, comme il en a donné des predictions dans l'Ecriture Sainte. On le prend aussi, ce foible de la credulité, dans une meditation fort assiduë & une lecture fort attachée de l'Ecriture Sainte & des livres prophetiques. Car on y croit voir bien des choses que les autres n'y regardent pas seulement. On y croit voir, par exemple, que nous sommes dans les derniers tems: & l'on y voit que dans ces derniers tems Dieu doit faire une effusion de son esprit sur toute chair qui n'a point encore été accomplie. Car cette effusion se doit faire *quand le Soleil sera tourné en tenebres, la Lune en sang, & devant que le grand & terrible jour du Seigneur vienne.* C'est à dire prés de la seconde venuë du Seigneur Jesus Christ: car c'est ainsi que les écritures caracterisent cette seconde veuë. Et par consequent cette effusion de l'esprit sur toute chair dont le Prophete parle, n'est pas celle qui s'est faite à la premiere venuë de Jesus Christ, & il ne seroit pas impossible que le prodige des Provinces du Midy en fut une espece de prelude ou de presage. La pensée que nous avons là-dessus peut étre une vision: mais il est ordinaire à ceux qui étudient les Propheties de devenir un peu visionnaires; c'est une maladie qu'on leur doit pardonner: car elle ne fait pas grand mal au public. On la prend enfin, cette credulité, dans l'observation des tems & des circonstances. Peut-étre

que dans un autre tems, on auroit regardé ce qui se fait dans ces Provinces avec autant de mépris que les autres. Car on est fort persuadé que la vision, le fanatisme & les maladies d'imagination sont de tous les siecles, & peut étre de toutes les Religions. Mais quand on ramasse le grand nombre de prodiges & de presages que la providence de Dieu a dispensez depuis quelques années, on ne sçauroit s'empécher de faire attention à celui-ci comme étant du nombre, & comme voulant signifier quelque chose de grand. C'est peut être encore là une chimere qui doit sa naissance à la prevention: mais qu'y faire; le tems nous en éclaircira. Chacun pense & croit selon ses preventions. C'est pourquoi nous ne trouvons point étrange que ces Messieurs disent que tout ce qui se fait en Languedoc & en Dauphiné sont de petites fraudes pieuses. Ils peuvent croire s'il leur plaît, que dans deux Provinces tout ce qu'il y a de bonnes & de simples gens, c'est à dire une multitude sans nombre, s'est entêtée du dessein de joüer une comedie, & de produire de petits inspirez sur le theatre. Mais ils trouveront bon aussi que nous regardions cela comme étant hors de toute vrai-semblance, & que nous disions que jamais une fourberie n'a été d'un si grand concert avec tant de gens. Ils peuvent croire de même si bon leur semble, que pour avoir le plaisir de tromper & de faire des fraudes pieuses, des gens se font pendre & massacrer, & que la mort & les plus cruels supplices ne les peuvent empêcher de continuer sans relâche une comedie si sanglante & si tragique. Il n'est rien de si constant que le fait de ce Garçon dont le pere & la mere furent pendus pour avoir écouté ces predicateurs dont leur fils étoit du nombre. Ce fils vit pendre son pere & sa mere, & luy parce qu'il étoit grand & robuste, fut condamné à servir dans les troupes du Roi. A la tête du corps dans lequel on l'avoit fait entrer, il se mit à précher

& fut dechiré en pieces sur le champ. Ces Messieurs croiront s'il leur plaît que c'étoit un fourbe qui continuoit sa comedie, pour moi je croirois plûtôt qu'il y avoit de la maladie d'esprit. Car je pense assez connoître le cœur humain pour être persuadé que quand on voit massacrer mille & mille gens devant soi, on renonce fort au dessein de tromper & de feindre, parce qu'il en coûte trop cher. Ils croiront aussi que Dieu s'est servi de petits fourbes & de grands scelerats afin de reveiller un zele pour la verité, & une ardeur pour le martyre aussi fervent que celuy des premiers Chrêtiens. Cela leur est permis : mais ils nous permettront aussi de dire, qu'aprés avoir étudié les voyes de la grace, cela ne nous paroit pas possible. Je sçai bien que dans leurs principes & selon leur esprit ils appelleront fureur & entêtement ce que j'appelle zele. Mais comme je leur laisse leur langage, je les supplie de me laisser aussi le mien, & de ne se mettre pas trop en peine de me condamner ou de me justifier là dessus. Je ne trouverai pas mauvais qu'on m'abandonne à mon entêtement comme un malade incurable. Le tems nous justifiera ou nous condamnera. Si c'est ce dernier, je changerai d'opinion sans autre chagrin que celui qui naîtra d'un tel scandale, que Dieu ait fait défendre sa verité & reveillé le zele par tant de fous ou par tant de fourbes. Mais il me doit étre permis de me défendre de ce scandale tout aussi long-tems que je pourrai. Ainsi on ne doit pas trouver mauvais que je cherche dans l'histoire des Prophetes ce qui me peut éclaircir sur ceux ci. Au reste je n'écris sur la matiere ni pour le public ni pour le present. Ce n'est point pour le public, c'est pour un petit nombre d'esprits foibles & timides qui ne déterminent pas si aisement ce que c'est, ou ce que ce n'est pas que cette affaire. Ce n'est point aussi pour le present : c'est pour l'avenir, & afin qu'on sçache quelque jour quand le tems aura mis

cette affaire dans une pleine évidence qui s'est trompé de ces Messieurs ou de moi.

Aprés tout ce que j'ai dit, ces Messieurs me permettront de supposer que le tout ne peut être une comedie, comme je leur permets d'en croire tout ce qu'il leur plaira. Tout ce qu'on dit de ces hommes prisonniers à qui on fait accroire d'avoir instruit ces enfans, m'est plus que suspect de la part d'où il vient. S'il y a des fourbes là dedans, je croi qu'ils se sont faits eux mêmes. Tout ce qu'on dit pourroit être vrai sans que je changeasse de sentimens. Car il est tres-possible que la fourbe s'y soit mêlée & soit entrée à l'occasion de la verité. Mais supposé qu'il n'y ait point de feinte, il n'est pourtant pas encore seur que ce soit inspiration & mouvement surnaturel. Ce pourroit être l'effet d'une imagination échauffée par la violence de la persecution d'une part, & par le zele d'autre part. C'est l'opinion de quelques habiles gens dont on nous a communiqué les lettres. Et nous confessons qu'on ne peut rien dire de plus vrai-semblable à l'égard des gens en âge de raison, qui se sont erigés en Predicateurs, & qui pour soûtenir leur mission se sont laissez massacrer. Mais à l'égard des enfans qui sans fourberie ont parlé & prêché en dormant, il n'est pas aussi aisé d'y appliquer cette supposition. Il n'est donc pas necessaire que ces Predicateurs qui s'élevent avec des mouvemens si extraordinaires pour former des assemblées, & pour porter les tombez à la penitence, soyent poussez par une inspiration surnaturelle: un zele formé par une grace ordinaire, joint à une imagination emuë, pourroit facilement faire cela. Cependant à considerer tout le corps de ces predicateurs ensemble & toutes les circonstances de la verité desquelles on doit convenir à cause de la multitude des témoins, je tiens que tout ceci ne peut être suffisamment expliqué, ni par chaleur d'imagination, ni par le fanatisme, & que tout ce qu'on

voit de moins reglé dans ces Prophetes, ne suffit pas pour les decrier comme on fait. Cela paroîtra si nous considerons ce qui est arrivé aux vrais Prophetes.

Premierement je croi qu'il faut bien distinguer entre Prophetes & Prophetes. C'est peut être abuser des termes, que d'appeller ainsi ces Predicateurs du Dauphiné & du Vivarets. Tous ceux dont Dieu s'est servi pour faire des choses extraordinaires, & dont il a remué les imaginations pour parler d'une maniere extraordinaire en certaines occasions, ne meritent pas ce nom. Nous entendons par des Prophetes, des hommes divinement inspirez & conduits par l'esprit de Dieu, pour enseigner l'Eglise & pour lui donner les regles de sa conduitte & de sa foi. En ce sens ces predicateurs de Dauphiné ne sont pas Prophetes: car il ne leur paroît aucune marque de mission pour redresser l'Eglise. Il est vrai que l'Ecriture étend la signification de ce mot plus loin, & designe quelquefois par là des gens qui ont été extraordinairement touchez par l'esprit de Dieu, pour parler & agir d'une maniere qui n'étoit pas usitée entre le commun des hommes, quoi que cela ne parût pas revenir beaucoup à l'edification de l'Eglise. Ainsi Saül est trouvé entre les Prophetes, quoi que jamais il n'ait été appellé à instruire & à conduire l'Eglise. Les Soldats que Saül envoya pour saisir David, furent pareillement saisis de l'Esprit de Dieu & se trouverent Prophetes. Ce n'est pas qu'ils eussent reçû aucune mission de Dieu. Il y a donc des inspirations qui ne sont données que pour signe & pour prodige. Et telle doit étre l'inspiration de ces enfans de Dauphiné si elle est veritable. C'est simplement un signe pour reveiller les endormis.

Il faut observer en second lieu, qu'il y a deux sortes d'inspirations; l'une est toute spirituelle & agit uniquemement sur l'entendement; telle étoit celle

des Apôtres quand ils écrivoyent & dictoyent leurs Epîtres & leurs Evangiles. L'Esprit de Dieu les inspiroit & les conduisoit pour ne rien dire qui ne fût bon & qui ne fut vrai. Mais il ne se passoit rien dans leur imagination, ni dans leurs sens qui fût extraordinaire. Il y a une autre espece de revelation qui se fait par de grands & extraordinaires mouvemens que Dieu cause dans l'imagination. Celle-ci dépend de la machine, & se fait par la machine de diverses manieres. Quelque fois Dieu donne des songes durant le sommeil, qui revelent ce que Dieu veut manifester. Il est ordinaire à nos esprits forts de se moquer des songes; & il est vrai aussi que souvent n'y a rien de plus vain. Mais il est vrai aussi qu'il en arrive quelque fois, même à des personnes tres communes, dans lesquels il est impossible de ne pas voir quelque chose de divin, & qui sont des revelations. Pour recevoir ces sortes de revelations, il n'est necessaire ni d'étre Prophete, ni d'étre saint. Quand Joseph eut les songes des douze gerbes qui se prosternoyent devant la sienne, & des douze étoiles qui adoroyent son étoile, il n'étoit pas encore Prophete. Les songes miraculeux qui sont arrivez à Abimelech Roi de Guerar, à l'Echanson & au Panetier de la prison où étoit Joseph, à Pharao lui même, à Nebucadnesar & à plusieurs autres qui n'étoyent ni élus, ni saints, font voir qu'il n'est pas necessaire d'étre Prophete, ni juste, pour avoir de ces sortes de revelations. Outre les Payens dont l'Ecriture parle, qui ont de tels songes, l'histoire prophane nous en donne une infinité d'exemples. Il seroit injuste de les traitter tous de fables, quoi qu'il soit assez difficile de distinguer la fable de la verité. Cette espece de revelation n'est point cessée. Elle regne dans tous les siecles Mais il faut user d'un grand discernement pour n'y étre pas trompé. Et il n'y a quasi que l'evenement qui puisse distinguer les songes divins des autres. La se-

conde maniere dont Dieu donne des revelations en remuant l'imagination, s'appelle *extase*. C'est quand les sens externes sont privez d'operation, & que Dieu en même tems peint dans l'imagination les images extraordinaires de ce qu'il veut reveler: Telle fut l'extase de Saint Pierre, quand il vit un linceul lié par les quatre coins, descendant du ciel, dans lequel il y avoit toute sorte d'animaux: telle fut celle de Saint Paul qui fut ravi au troisiéme Ciel: telles ont été les visions des Prophetes, Esaye, Daniel, Zacharie, Saint Jean & autres qui nous ont laissé par écrit leurs admirables revelations. Et c'est à cette espece de revelation qu'on doit rapporter ce que disent les inspirez qui parlent en dormant, lors que tous les sens externes sont liez. Enfin Dieu sans songe, sans extase, & sans sommeil, agite quelque fois les imaginations des hommes, de maniere que tout éveillez, ils font & disent des choses tres-extraordinaires; & si fort extraordinaires qu'elles sont entierement hors des regles de ceux qui agissent & qui parlent de sens rassis. Ces sortes d'inspirations sont équivoques dans leurs signes. Car le Diable les imite & même les outre. Car nous apprenons de l'histoire Payenne, que les Prêtres & les Prêtresses des faux Dieux quand ils rendoyent leurs faux oracles, paroissoyent comme des furies, les yeux allumez, les cheveux épars, & avec des agitations de corps qui ressembloyent à la manie. Que ce fût feinte ou verité, quoi qu'il en soit, il est certain que le Diable est le singe de la Divinité, & que ces faux Prophetes avoyent dessein d'imiter les vrais Prophetes. Aussi voyons-nous dans l'Ecriture Sainte, que ceux qui étoyent saisis de l'esprit de Dieu tomboyent dans des accidents à peu prés semblables. Ils tomboyent, ils s'agitoyent, ils se couchoyent par terre, ils parloyent avec beaucoup de desordre, & peut-être avec peu de raison. On peut remarquer cela dans l'hi-

ſtoire de Saül. Il eſt dit de lui, que quand il vint à Rama, * *il fit le Prophete, il dépoüilla ſes vêtemens & ſe jetta par terre nud, tout ce jour là & toute la nuit, parce que l'eſprit de Dieu fut ſur luy.* Cela même étoit arrivé aux meſſagers que Saül avoit envoyez pour prendre David. *Ils virent une aſſemblée de Prophetes qui prophetiſoyent & Samuel preſidoit ſur eux, & l'eſprit de Dieu fut ſur eux, & ils firent les Prophetes.* Il eſt clair que l'exterieur de ces Prophetes n'étoit pas different de celui des perſonnes que nous croyons être hors du ſens. Cependant il eſt dit expreſſement que *ce fut l'eſprit de Dieu qui les ſaiſit.* L'Hiſtoire ſainte en parlant du mauvais eſprit de Saül, dit, † *que quand le mauvais eſprit de Dieu ſaiſiſſoit Saül, il faiſoit du Prophete au milieu de la maiſon.* C'eſt à dire, qu'il faiſoit l'inſenſé: auſſi Prophete & inſenſé ſont ſouvent expliqués l'un par l'autre. Un certain *Sehemaiah Nehelamite* qui étoit du nombre des captifs en Babylon de la premiere tranſportation qui faiſoit lui même le Prophete & qui prediſoit un prompt retour, écrivit à Jeruſalem pour faire mettre en priſon Jeremie & tous ceux qui prophetiſoyent la totale ruine de l'état des Juifs. Il écrivit, dis-je, au Souverain Sacrificateur en ces termes, ‡ *l'Eternel t'a établi au lieu de Jeho Jadah, le Sacrificateur, afin que vous ayez la charge de la maiſon de l'Eternel ſur tout homme inſenſé & faiſant le Prophete pour le mettre en priſon.* Le Prophete Eliſée par l'ordre de Dieu envoya l'un *des fils des Prophetes*, c'eſt à dire, de leurs Diſciples vers Jehu pour l'oindre ſecretement pour Roi. Les Capitaines & les Officiers de l'armée qui étoyent avec Jehu, virent entrer & ſortir cet homme & dirent à Jehu: *Pourquoi eſt venu cet inſenſé vers toi.* Par la ſuitte il paroît clairement qu'ils l'avoyent reconnu pour

* 1. *Sam.* 19. *verſ.* 23. 24. † 1. *Sam.* 18. *v.* 10.
‡ *Jeremie* 29. *v.* 26.

Prophete: car ils obeïrent ſans delai à ce que Jehu rapporta qu'il avoit prononcé. Mais ils l'appellent *insensé* à cauſe qu'effectivement les inſpirez quand l'Eſprit de Dieu les ſaiſiſſoit, paroiſſoient comme hors du ſens. Et par conſequent il eſt clair que leur imagination étoit dans un mouvement que nous appellerions dereglé. Il paroît que cela arrivoit auſſi aux Prophetes du premier rang, & que les mouvements extraordinaires de l'imagination étoyent en eux des ſignes de ces tranſports divins qui venoyent d'enhaut. On le peut recueillir de ce que diſoit Eliſée à Joram & à Joſaphat Rois de Juda & d'Iſraël, qui le conſultoyent ſur le ſuccez de la guerre dans laquelle ils étoyent engagez. *L'Eternel eſt vivant*, dit-il à Joram, § *que ſi je n'avois égard à Joſaphat Roi de Juda je ne daignerois te regarder ni voir: mais maintenant amene moi un joüeur d'inſtrumens. Et comme le joüeur d'inſtrumens joüoit des inſtrumens, la main de l'Eternel fut ſur lui.* Et Samuel diſoit à Saül, * *tu rencontreras une compagnie de Prophetes deſcendants du haut lieu, ayant devant eux une muſette & un violon, & prophetiſans.* Il eſt certain que ces inſtrumens de muſique étoyent deſtinez à exciter en eux l'eſprit de Prophetie. Ou toutes les hiſtoires anciennes ſont fauſſes, ou les anciens avoyent une eſpece de muſique que nous n'avons plus, qui avoit une ſi grande force ſur l'imagination & ſur les paſſions, qu'elle en faiſoit ce qu'elle vouloit. Elle étoit capable de cauſer des mouvemens ſemblables à ceux des gens hors du ſens. Lors que Timothée Muſicien d'Alexandre joüoit d'une certaine maniere, ce Prince ſe levoit quelque fois de table comme un furieux & couroit à ſes armes ſans ſçavoir pourquoi, ni ce qu'il faiſoit. Ils avoyent auſſi une autre eſpece de muſique, dont la vertu étoit d'appaiſer les paſſions les plus violentes, & de remettre les eſprits dans

§ *Roys* 3. 14. 15. * 1. *Sam.* 10. 5.

une parfaite tranquillité. On trouve quelques exemples de cela dans nos historiens modernes, de joüeurs d'instrumens, qui ne manquoyent jamais de mettre en fureur les gens, quoi qu'ils fussent sur leurs gardes pour n'être point émus, & qui se moqnoyent des effets de cette musique. David sans doute employoit la musique douce & capable de calmer les esprits quand il vouloit faire cesser les accez de la maladie de Saül: Cette maladie étoit proprement un transport d'humeur bilieuse, & melancholique au cerveau qui troubloit son imagination, là dedans se mêloit assurement quelque maligne operation du Demon. Quand le transport des esprits furieux & melancholiques avoit cessé, le malin esprit se retiroit. Il est clair par les preuves que nous avons apportées, que les Prophetes de Dieu se servoyent de la musique pour exciter en eux l'esprit de prophetie. Mais quelques-uns s'imaginent que les vrais Prophetes se servoyent d'une musique douce pour calmer leurs esprits, afin de recevoir plus facilement les impressions de l'Esprit de Dieu. Le contraire de cela est évident, par les passages que nous avons citez, qui montrent que les Prophetes avoyent dans leur exterieur les caracteres de gens hors d'eux mêmes. Ainsi je ne doute pas qu'ils n'employassent la musique pour échauffer leur imagination, & non pour la calmer. Comme donc quand l'imagination de Saül étoit troublée par un transport au cerveau, le mauvais esprit s'y joignoit, ainsi quand l'imagination des Prophetes étoit dans le transport & dans le ravissement par l'operation des instrumens de musique, l'esprit de Dieu survenoit en eux. De tout ceci, il est clair que les mouvemens des inspirez étoyent extraordinaires, & même qu'ils paroissoyent dereglés aux sens exterieurs. Ainsi, quand on voit dans un sujet qui paroît inspiré ou qu'on veut faire passer pour tel, des actions, des mouvemens & des

paroles qui ne sont pas selon toutes les regles du bon sens, ce n'est pas toûjours une preuve de fanatisme. Car l'Esprit de Dieu produisoit cela dans les vrais inspirez. J'en apporterai un exemple qui merite qu'on y fasse attention. ‡ C'est celui de ce Jesus fils d'Ananus dont parle Joseph. Sept ans avant le sac de Jerusalem: comme le païs étoit dans une profonde paix, un jour de fête étant au temple, tout d'un coup il se mit à crier comme un forcené : *Voix de l'Orient & de l'Occident, voix des quatre vens, voix sur Jerusalem & sur le temple, voix sur les nouveaux mariez & les nouvelles mariées, & voix sur le peuple.* On le saisit, on le mit en justice, on le fouëtta jusqu'au sang; mais au milieu des plus rudes gênes il ne laissa pas aller une plainte. On l'interrogea sur son nom, sur sa patrie, & sur son dessein: sur tout cela il demeura muët & ne répondit autre chose que *malheur sur Jerusalem.* Durant sept ans il ne vit personne, ne parla à personne & ne repeta autre chose que ces mots en traversant perpetuellement les ruës de la ville. On le prit pour fou, & enfin on l'abandonna comme tel: nous en ferions aujourd'hui un jugement tout semblable. Cependant il se trouva qu'il étoit veritablement poussé de l'Esprit de Dieu. Car durant le siege comme il faisoit le tour de la muraille en criant, *malheur sur Jerusalem*, il ajoûta à cette fois, *malheur sur moi,* & dans ce moment une pierre lancée des machines des ennemis l'atteignit, le tua & le jetta par terre. Ne concluez donc rien contre les petits Prophetes, des desordres que l'on croit remarquer dans leurs actions & dans leurs paroles.

Il ne faut aussi rien conclure contr'eux de ce qu'ils ne disent rien de grand. Je voi qu'on appuye extremement là dessus, & je m'en étonne : car il faut avoir bien peu étudié, & l'histoire & les écrits des Prophetes, pour se faire de cela une difficulté. Il est cer-

‡ *Lib. 7. de la guerre des Juifs, cap. 12.*

tain que Dieu laisse toujours les hommes que son esprit saisit dans leur état naturel, pour les manieres & pour le style. Il a laissé à Esaye ce style grand & magnifique que ce Prophete avoit pris à la Cour où il avoit été nourri : à Amos son style simple & convenable à un Bouvier : à Saint Paul le stye obscur & embarassé que létude de luy avoit donné : à Saint Jean son style dur & serré. Il faut comparer la premiere Epître de Saint Pierre & l'Epître de Saint Jaques, pour comprendre comment avec un même esprit on peut parler tres-differemment. Dieu doit parler par des femmes & des enfans, en leur laissant leur caractere d'enfans & de femmes. La merveille est en cela que des choses si communes & souvent au dessous de la mediocrité, produisent des mouvemens si extraordinaires. Croit on que quand Saül & ses Huissiers furent saisis de l'Esprit de Dieu, & se trouverent entre les Prophetes ils dissent des merveilles? On le croira si l'on veut : mais je ne le croi pas.

On doit sçavoir aussi que dans ces operations extraordinaires, Dieu ne fait pas un grand choix de sujets. Quand on parle d'un homme saisi de l'Esprit de Dieu, on comprend un Saint, un élu, un juste. Ce n'est point cela, Balaam étoit un vrai Prophete, & pourtant le plus méchant de tous les hommes. Saül & ses Messagers qui furent saisis de cet Esprit de Dieu n'é oyent rien moins que des Saints. Juda a fait des miracles, & plusieurs au dernier jour diront à Jesus-Christ, *nous avons fait des miracles en ton nom*, qui se trouveront étre reprouvez. Ainsi quand ce qu'on dit de la Bergere de Cret seroit vrai qu'elle va à la Messe, cela ne détruiroit pas cette verité, que Dieu s'est servi d'elle durant un tems pour faire un miracle. On sçait aussi peu que fait cette pauvre fille que si elle étoit dans le Serrail : Et j'admire la bonne foi de nos gens, qui sur le témoignage des bigots & des pervertis, qui la voyent dans son Couvent, nous di-

sent qu'elle est tres-devote Catholique. Quand cela seroit, cela ne concluroit rien. Quand il seroit vrai que quelques-uns de ces petits Prophetes seroyent devenus des fripons, & auroyent eu dessein de se faire valoir à Geneve où Dieu les a confondus par un juste jugement, il pourroit étre vrai pourtant que Dieu auroit fait miracle en eux auparavant. Et ces jeunes garçons & ceux qui en ont voulu tirer des signes, n'ont pas consideré que l'on n'est pas maître de ces mouvemens extraordinaires, qu'on ne les porte pas où l'on veut, qu'on n'en fait pas ce qu'on veut, que Dieu ne les déploye pas dans les lieux où ils ne sont pas necessaires, & qu'il ne donne pas des signes à ceux qui les demandent par une curiosité. *Les Juifs demandent signe, mais signe ne leur sera pas donné.* Ce n'est pas que je veuille conclurre que ceux de Geneve ne sont pas des fourbes, car cela peut bien être; mais cela peut aussi n'étre pas: Et je suis bien persuadé qu'entre ceux qu'on a traitez de fourbes, il y en a plusieurs qui ne le sont pas.

Enfin il est à remarquer que l'on ne doit pas attribuer à l'esprit de Dieu tout ce qui se voit & ce qu'on entend dans ceux qui sont touchez de son Esprit. Tout de même qu'une roue mise en branle par la main, ne laisse pas d'aller quand la main cesse de la remuer Ainsi une imagination qui a reçû des impressions d'enhaut peut rouler au dela de ces impressions par sa propre impetuosité. Cela ne se trouve pas dans les Prophetes que Dieu a choisis pour répandre les oracles & les verités dont l'Eglise se nourrit. Mais dans ceux en qui Dieu ne produit ces mouvemens extraordinaires que pour signe & pour prodige, il arrive souvent qu'ils vont plus loin qu'ils ne devroyent. Cela n'est il pas clair par ce que Saint Paul dit au chapitre 14. de la premiere aux Corinth. *Que deux ou trois Prophetes parlent & que les autres jugent: car les Prophetes sont sujets aux Prophetes.*

Ces Prophetes n'étoyent que pour signe dans l'Eglise Apostolique: elle avoit ses conducteurs, & ce n'étoyent pas ces gens-là. Pourquoi établir des juges sur eux s'ils eussent été absolument infaillibles? Sans doute ils ne pouvoyent prêcher le Paganisme & le culte des Dieux: mais ils pouvoyent s'égarer en quelque chose. Ainsi tout Prophete qui prêchera l'adoration des images, l'invocation des Saints, la Messe, l'adoration du pain, sera indubitablement faux Prophete, eût il toutes les marques externes des Esaïes & des Saints Pauls. Mais il n'est pas impossible qu'il échape à des imaginations ébranlées des choses peu justes & peu exactes. Mais il est échappé à nos Prophetes plus que des choses peu exactes, dit-on, ils ont fait de fausses propheties. Premierement il faudroit étre fort assuré de ces propheties pour juger si elles sont vrayes ou fausses: On a tant dit de choses fausses de ces Prophetes qu'on peut bien leur avoir fait faire des propheties à quoi ils n'ont jamais pensé. Il est tres-constant que la pluspart n'ont point fait les Prophetes pour predire l'avenir. La Bergere a fait quelques Propheties, mais elles sont mêlées de tant de recits incertains, qu'on ne sçauroit distinguer ce qu'elle a dit de ce qu'on lui fait dire. Si quelques-uns d'entr'eux ont fait des propheties ridicules & fausses, ceux-là peuvent être ou fourbes ou fanatiques; car je ne nie point que dans cette grande multitude il ne puisse y avoir eu quelques fourbes & quelques fanatiques. Mais je croi que cet évenement si extraordinaire a été dispensé par une secrete providence de Dieu pour des raisons que peut être sçaurons nous quelque jour. Aprés cela attendons la fin, soyons y attentifs & le tems achevera de nous instruire.

Le 15. Juin, 1689.

XXI. LETTRE PASTORALE.

Fin de la controverse contre l'Evêque de Meaux, de la confirmation, de la communion à l'Eucharistie Romaine, du retranchement de la coupe. Reflexions sur l'onziéme chapitre de l'Apocalypse, & sur les evenemens d'aujourd'huy.

Nos tres-chers Freres en nôtre Seigneur, grace & paix vous soit donnée par nôtre Dieu & Sauveur Jesus Christ.

L'Evêque de Meaux aprés vous avoir invitez à la confession & au sacrement de la penitence, vous invite à la confirmation qui est l'un de ses faux sacrements. Ce qu'il vous dit là dessus est si peu de chose qu'il ne merite pas qu'on s'y arrête. Il vous assure d'un ton de Maître que ce sacrement se trouve dans la ceremonie que les Apôtres pratiquoient pour donner le Saint Esprit. * *Ils leur envoyerent Pierre & Jean qui étant venus firent des prieres pour eux, afin qu'ils receussent le Saint Esprit, &c. Alors ils leur imposerent les mains & ils receurent le Saint Esprit.* Voila qui ressemble bien à la confirmation d'aujourd'hui! Où est le signe, où sont les paroles? Où est la matiere, où est la forme de ce sacrement, pour m'exprimer dans les termes de la theologie Romaine? Quand je voi Jesus Christ ordonner à ses Disciples, de prendre de l'eau, d'en laver les croyans, en leur disant, *je te baptize au nom du Pere, du Fils & du*

* *Actes* 8. 14.

Saint Esprit, je trouve là dedans l'institution d'un sacrement: car j'y voi l'eau & les paroles de mon batême. Quand je voi le Sauveur ordonner à ses Disciples de faire ce qu'il venoit de leur faire, c'est de rompre le pain, de distribuer du vin, en disant, *ceci est mon corps*, *ceci est mon sang*, je voi là dedans l'institution d'un sacrement: car j'y trouve du pain & du vin, ce sont des signes; j'y trouve les paroles sacramentelles qui font & qui établissent le sacrement. Mais ici on me produit un sacrement dont le signe est *le saint chrême que nous benissons*, dit l'Evêque de Meaux, *à l'exemple de nos Peres*: & les paroles sacramentales sont, *je te chrême du chrême de salut, au nom du Pere, du Fils, du Saint Esprit*. Et pour me prouver l'institution de ce sacrement, on m'apporte un texte où il est dit que les Apôtres imposoyent les mains pour donner le Saint Esprit. En verité on croiroit que ces gens-là prenent le reste du genre humain pour des chevaux. Et où est le *chrême*? Et où sont les paroles sacramentales, *je te chrême du chrême de salut, au nom du, &c.* C'est là l'institution de ce sacrement; mais il n'y a dans le texte pas même le moindre vestige de ce sacrement. Que ne se contentent ils donc d'imposer les mains? Et aprés cela nous verrons si d'une simple imposition de mains il sera raisonnable d'en faire un sacrement. Nous avons remarqué dans la premiere année de nos Pastorales, que l'imposition des mains étoit une annexe de la priere, qu'on imposoit les mains sur tous ceux pour qui on prioit. Ainsi au lieu d'un sacrement, il en faudra faire cent, selon la diversité des graces que l'on veut impetrer pour les fideles. Jugera t'on que cela soit à propos. Regardez donc, mes Freres, regardez avec un vrai mépris, ce sacrement de la confirmation comme une œuvre humaine. Hors de l'Eglise Romaine une imposition des mains avec la priere, quoi que ce ne fût pas un sacrement,

pourroit vous être utile, par la disposition devote de vôtre cœur. Mais dans l'Eglise Romaine & de la main d'un de ses Evêques, c'est la marque de la bête: fuyez-la & ne vous enfoncez pas davantage dans la superstition.

Le dernier sacrement auquel l'Evêque de Meaux vous invite, c'est celui de son Eucharistie. Mais je vous conjure de ne vous pas laisser surprendre à la voix de l'enchanteur, & je vous prie de vous éloigner de ce faux sacrement, avec autant de zele qu'il vous exhorte à vous en approcher. Car cette action seroit le comble de vôtre crime, & le dernier sceau de l'Apostasie. Nous vous avons dit plusieurs fois que la Religion Romaine est composée de deux parties, le Christianisme & le Papisme. Ces deux parties ont partagé entr'elles les deux Sacremens de l'Eglise. Le Baptême est le Sacrement & le sçeau du Christianisme qui est demeuré dans l'Eglise Romaine. C'est pourquoi les enfans qui le reçoivent sont entez dans le Christianisme & sont sauvez quand ils meurent, avant que d'avoir reçû un autre Sacrement. Mais pour le Sacrement de l'Eucharistie, c'est le sacrement & le sceau du nouveau Paganisme de la nouvelle Rome. D'une ceremonie simple & nüe, on en a fait un mystere composé de plusieurs pieces toutes mystiques, profondes, cachées & tenebreuses à la maniere des mysteres Payens. On a habillé le Sacrement de Jesus Christ à la maniere Payenne, par des additions purement Payennes, ou au moins Judaïques. Tels sont les luminaires, les encensements, les habits sacerdotaux, les gestes du Prêtre, les elevations, les sacrifices, les circulations autour de l'autel, les pompes, les processions & autres choses semblables. Et on a entierement aneanti le sacrement: au lieu de pain on n'y trouve plus qu'une certaine petite feuille volante qu'on appelle une oublie & une hostie: Et même on ne veut

pas qu'on y croye ce qu'on y voit. Car si l'on en croit ces Messieurs, il n'y a ni farine, ni substance de pain, il n'y a plus que des ombres. On en a ôté le vin qui est l'autre signe: sans conter qu'on l'a aneanti pour n'y laisser aussi que des accidents; Encore a-t'on ôté ces accidens au peuple auquel on ne laisse plus que la participation à ces images de pain, ou plûtôt d'oublie. Par un mystere & un charme absolument Payen, pour ne pas dire pis, on pretend que quatre ou cinq paroles jettées en l'air par un Prêtre qui quelquefois ne les entend pas, ont la vertu de changer l'ordre & la nature des choses, d'aneantir la substance du pain, de faire subsister des accidens sans sujet, de placer sous la pointe d'une éguille un corps humain d'une grandeur ordinaire, de multiplier ce corps & de le faire être en un millier de lieux tout à la fois; d'ôter même à ce corps sa qualité de corps, & de le rendre un pur esprit sans étendue & sans parties, de faire descendre Jesus Christ sous cette apparence de pain, & de le renfermer dans les bornes & l'étendue de cette feuille de pâte. C'est là le Paganisme tout pur, qui par ses invocations & ses consecrations, croyoit avoir la vertu de faire descendre les Dieux & les renfermer dans des choses sensibles. Enfin c'est une pure idole, une creature qu'on vous fait adorer, & dont on vous dit, *voilà tes Dieux, ô Israël! qui t'ont tiré hors du païs d'Egypte*: voilà ton Redempteur qui t'a delivré de l'enfer & de la mort. C'est là un vrai Paganisme: Et par consequent, mes Freres, ne regardez pas le sacrement de l'autel comme un faux sacrement de l'Eglise, ou simplement comme un sacrement alteré & corrompu, c'est le vrai sacrement de Babylone & de l'Antichristianisme. Plusieurs de vous ont dit, & quel mal y a-t'il de s'approcher de ce sacrement & à le recevoir? Rien ne nous empêche de le recevoir, non comme le vrai corps, mais comme un memorial de Jesus-

Christ. Ne vous y trompez pas, ce n'est point vôtre intention qui regle vôtre action là dessus. Vous ne sçauriez le prendre que pour ce qu'on vous le donne & pour ce qu'il est, c'est le memorial d'un faux Christ & non pas de nôtre vrai Jesus; c'est le Sacrement de l'Antechrist & non pas de Jesus Christ. On ne vous fait communier dans l'Eglise Romaine que pour vous obliger à vous déclarer parfaits Catholiques, c'est à dire, parfaits Apostats de la verité. Et c'est là aussi veritablement ce que vous faites quand vous participez à ce faux mystere. Avant cela vous n'aviez qu'un pied dans le Papisme: aprés cela vous y étes plongez tout entiers. Si vous étes persuadez que la Religion Romaine est veritable, je n'ai rien à vous dire là dessus: vous pouvez communier. Nous vous abandonnons aux tristes jugemens de Dieu & au sort des Idolatres. Avec cette difference, c'est qu'ayant été élevez dans le sein de la veritable Eglise & l'ayant abandonnée, vôtre peine en sera incomparablement plus grande. Mais si vous n'étes pas persuadez, comme certainement vous ne l'étes pas, voyez à quelle action vos Convertisseurs vous invitent, & quelle abomination ils vous veulent faire commettre. Ils veulent que vous alliez participer à des mysteres que vous croiez faux, ils veulent que vous alliez adorer ce que vous regardez comme une idole. Ils vous invitent à venir profaner la chose du monde, selon eux, la plus auguste. Ils ne demandent de faux Christianisme, qu'autant qu'il en faut pour détruire le vrai. N'importe que vous croyez ou ne croyez pas la transsubstantiation, la presence réelle & la concomitance, venez pourtant, mangez, adorez: cela est diabolique. Il y a donc un grand nombre de raisons qui vous doivent élogner de ce faux mystere. 1. On en a ôté le pain, 2. on en a ôté le vin, 3. on y place le corps de Jesus Christ qui n'y est pas, 4. on l'a en-

vironné de ceremonies profanes, 5. on en a fait un sacrifice au prejudice & au deshonneur du sacrifice unique de Jesus Christ en la croix, 6. on y offre le corps de Jesus Christ nôtre Sauveur & nôtre Dieu à l'honneur des creatures, 7. on l'accompagne d'une langue barbare & d'une liturgie dans laquelle il y a cent choses contre la pieté, contre la raison, contre le bon sens même, & enfin contre l'honneur qu'on doit à Dieu. 8. On en a fait une idole de jalousie devant Dieu. Ce sont là toutes raisons dont une seule vous doit élogner de la participation au Sacrement de la Messe. Cependant M. l'Evêque de Meaux de toutes ces raisons n'en touche qu'une, comme si c'étoit la seule, c'est le retranchement de la coupe. Et il essaye de vous faire voir qu'on ne vous ôte rien en vous ôtant le vin qui fait la moitié du Sacrement. Nous sçavons bien, mes Freres, ce qui l'oblige à en user ainsi. Nous sçavons bien que plusieurs d'entre vous se sont plaint de ce qu'on les invitoit à un sacrement dont on ne vouloit leur donner que la moitié. Et même quelques-uns ont parlé de cet article comme si c'étoit le seul qui les empêchât de communier: d'autres passant plus avant, & resolus de se soüiller dans cette communion profane, pour diminuer leur faute & appaiser un peu la voix de leur conscience, sont allés chercher des Prêtres commodes, qui joüant une comedie dans l'action la plus sainte, leur ont donné le change, & au lieu de leur donner la coupe consacrée ne leur ont donné que du vin commun. Mes Freres, je veux que vous sentiez vôtre erreur, & que vous ayez même en horreur l'illusion que vous vous faites là dessus. Ne vous y trompez pas, quand on vous rendroit le sacrement sous les deux especes, vous ne pourriez communier en bonne conscience. Le retranchement de la coupe est une des raisons qui vous doivent empêcher de communier, il est vrai. Et si

celle là étoit seule, elle seroit suffisante. Mais j'ose bien vous dire, que ce n'est pas la plus forte, & que c'est peut-être la moindre. Quand on vous rendroit la coupe, cette coupe ne seroit elle pas empoisonnée tout de même que le pain? Ne vous y met-t'on pas un faux Jesus? Ne vous en fait-on pas une Idole? N'en fait-on pas une partie de sacrifice propiciatoire, si injurieux au sacrifice de Jesus Christ? Ce sang qu'on vous rendroit n'a t'il pas été sacrifié par un faux sacrifice? N'a-t'il pas été offert à Dieu à l'honneur des Saints & des Saintes? Ce sang n'est-il pas aussi une ombre creuse dans laquelle on suppose qu'il n'y a plus de vin? A quoi serviroit cette coupe, qu'à doubler la fausseté du mystere, à faire une double idole au lieu d'une simple? Il est donc clair que la transsubstantiation, la presence réelle, le sacrifice, l'adoration demeurant, la communion sous les deux especes n'est en rien moins criminelle que celle sous une espece:

Ecoutons pourtant l'Evêque de Meaux sur ce qu'il vous dit, pour vous contenter au sujet de ce retranchement de la coupe. Le Seigneur dit aux Juifs, † *le pain que je vous donnerai c'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde*. Le pain, ce n'est qu'une espece, cependant ce pain seul donne la vie au monde: *Quelle autre grace recevroit on avec le sang precieux?* dit M. Bossuet. C'est à dire que selon sa glose, Jesus Christ dans ces paroles a entendu par le *pain*, ce pain de la table sacrée qui se donne aux communiants; & ce pain donnant la vie il donne tout, & par consequent le vin ne donneroit rien davantage. Quelle pitie de faire illusion aux simples par de tels sophismes? Premierement n'est-il pas plus clair que le jour que le pain ne peut signifier en cet en-

† *Johann. 6. 52. & 58.*

droit le pain de l'Euchariſtie, mais la chair même de Jeſus Chriſt ? au même ſens qu'il a dit un peu plus devant, *je ſuis le pain deſcendu du Ciel.* Le pain de l'Euchariſtie a t'il été livré *pour la vie du monde*, comme le pain dont il s'agit ici ? Les enfans à qui ce pain n'eſt pas donné, n'ont donc point de part au ſalut qui a été envoyé au monde. De plus quand le pain & la chair dont il eſt ici parlé, ſignificroient la chair de Jeſus Chriſt en la table ſacrée : n'eſt il pas évident que la chair eſt ici conſiderée comme offerte conjointement avec le ſang ? Jeſus Chriſt ne dit-il pas dans la ſuite, que *ſi quelqu'un ne mange ma chair & ne boit mon ſang, il n'aura pas de vie en lui même ?* C'eſt s'y bien prendre que de chercher des preuves qu'on a pû legitimement retrancher la coupe, dans le ſixiéme chapitre de Saint Jean ! chapitre dont les ennemis des Taborites & des Calixtins dans le X V. ſiecle, ſe trouverent ſi embarraſſez, qu'ils furent contraints de l'abandonner, & de dire que là il n'étoit point parlé de l'Euchariſtie. En effet la chair & le ſang, & ſi l'on veut, le pain & le vin y ſont mis dans un même degré de neceſſité. M. l'Evêque de Meaux vous renvoye à l'antiquité, & vous dit, *Ne devez vous pas être contents de communier comme la pieuſe antiquité communioit les malades, comme Saint Ambroiſe à communié en mourant, comme Saint Cyprien a communié les enfants.* Et pour preuve de tout cela il vous renvoye à ſon traitté de la communion ſous les deux eſpeces. Et moi je vous renvoie à la réponſe qu'y a faite feu M. de Larroque, qui a prouvé qu'il eſt faux que les mourants & les enfants dans la pieuſe antiquité, fuſſent communiez ſous une eſpece. M. de Meaux a un grand avantage ſur moi dans cet endroit, il vous

renvoye à un livre que vous avez entre les mains, & qu'on vous force de lire; & moi je vous renvoye à une réponse qu'on vous a arrachée des mains. Ces Messieurs ont bien peur qu'on éclaircisse la verité & qu'on écarte les tenebres qu'ils ont versées dessus. C'est pourquoi ils écartent de vous les ouvrages qui vous pourroyent éclairer. Ils l'ont bien aisé; ils gagnent parce qu'ils joüent tout seuls. Et au lieu de répondre à nos livres, ils ont jugé qu'il étoit bien plus commode de les bannir du Royaume. Mais la priere que nous avons à vous faire là dessus, c'est que vous suspendiez vôtre jugement sur les fausses preuves & les fausses citations du livre de l'Evéque de Meaux, jusqu'à ce que Dieu ouvre la porte à d'autres Docteurs qui vous feront sentir la foiblesse & la mauvaise foi de ces ouvrages. En attendant dites à vos Convertisseurs, que vous vous en tenez à ce que Jesus Christ en a établi & à ce que l'antiquité en a pratiqué, de l'aveu de vos adversaires. Jesus Christ a institué le sacrement & l'a donné sous les deux especes. L'Eglise ancienne, au moins dans les communions publiques, a donné le pain & le vin. Tous vos Convertisseurs tombent d'accord de cela. C'est assez pour vous donner lieu de leur dire que vous ne voulez pas vous départir de l'institution de Jesus Christ & de la pratique des premiers Chrêtiens.

M. Bossuet conclut la matiere par un sophisme appuyé sur un aveu de M. Claude & de nos Docteurs, c'est que l'Eglise Romaine n'a pas tout à fait cessé d'être Eglise, que Dieu y a pû sauver quelques gens qu'au moins les enfans y sont sauvez. *Il y a toûjours une Eglise qui publie la foi; le ministere est perpetuel, & un ministere suffisant pour le salut des élus de Dieu.* Et par consequent on n'a rien retranché dans l'Eglise Romaine qui soit necessaire au salut. Ainsi selon ce principe qu'on nous attribuë, la cou-

pe n'eſt pas d'une neceſſité abſoluë. Car M. Claude a dit expreſſement, *que l'Egliſe eſt les vrais fideles qui font profeſſion de la verité ſous un miniſtere qui lui fournit les aliments neceſſaires pour la vie ſpirituelle ſans lui en ſouſtraire aucun.* Je repons que quand M. Claude a ainſi défini l'Egliſe, il a entendu la vraye Egliſe. C'eſt à dire une Egliſe pure & qui donne à ſes enfants la verité pure & les ſacrements ſains & entiers ; à cela donc l'Egliſe Romaine n'a pas de part, puiſqu'elle eſt une fauſſe Egliſe qui a tout alteré, & qui a gâté tout les ſacrements. Je dis en ſecond lieu, qu'entre les aliments neceſſaires à la vie ſpirituelle, il faut diſtinguer ceux qui ſont neceſſaires de neceſſité abſoluë de ceux qui ne le ſont pas. Les ſacremens ſont du dernier ordre, ils ne ſont pas de neceſſité abſoluë, ſur tout quand il y a une impoſſibilité entiere d'y participer. S'il a plu à Dieu de ſauver des gens dans l'Egliſe Romaine par des voyes que nous ne ſçavons pas, il les a ſauvez ſans le ſacrement de l'Euchariſtie. Et il l'a pû faire, parce que dans l'état où étoyent les élus dans la communion Romaine, il y a deux cens ans, il étoit abſolument impoſſible de communier au ſacrement de l'Euchariſtie, puiſqu'il étoit aneanti. M. Boſſuet ſe trompe beaucoup, quand il dit que les Miniſtres n'oſeroyent dire, *que tant qu'on n'a donné le ſacrement que ſous une eſpece, l'Egliſe a été ſans le ſacrement de la Cene.* Nous oſons bien le dire, & nous diſons encore davantage, puiſque nous diſons que le ſacrement étoit aneanti, par le ſacrifice, par la tranſubſtantiation, par la preſence réelle, & par l'adoration, avant qu'on eût ſolennellement retranché la coupe dans l'Egliſe Latine. La ſouſtraction de la coupe, a ſouſtrait le ſacrement entier au peuple : mais cette ſouſtraction n'a pû prejudicier au ſalut des enfans qui ſont la plus grande foule des élus, ni à celui des adultes qui ſe

sont garentis d'idolatrie. Car ils n'ont pû se garentir d'idolatrie qu'en ne communiant pas au faux sacrement de l'autel. Et en ne communiant pas au pain, ils n'ont rien souffert de la soustraction du vin. Ils ont été precisement dans l'état où seroyent les fideles dans un desert. Le vœu de communier au vrai sacrement de Jesus Christ selon son institution, leur a tenu lieu de communion salutaire. Mais il faut sçavoir que l'Eglise Romaine n'en est pas moins coupable pour cela. Dieu a nourri ses enfans sans le sacrement de l'Eucharistie; Neantmoins il ne laissera pas de traitter comme une marastre cette malheureuse Eglise qui a arraché ce pain celeste des mains des enfans de Dieu. Car s'ils ne sont pas peris de faim, ce n'est pas sa faute, elle a fait pour cela tout ce qui étoit en elle, leur ôtant la verité & les sacrements. M. de Meaux conclut par la comparaison du changement qui a été fait dans le baptême, à celui qui a été fait dans l'Eucharistie. L'Eglise a changé l'immersion en aspersion dans le bâtême, vous le souffrez, vous ne le trouvez pas mauvais, vous vous en reposez sur la foi de l'Eglise; donc pareillement, vous devez vous en reposer sur la foi de l'Eglise dans ce quelle a retranché la coupe. Ce sophisme est trop grossier pour meriter d'étre refuté: la difference est sensible, & je ne connois personne qui n'ait assez de sens pour voir qu'il y a une prodigieuse difference entre changer la maniere de laver dans le batême, & changer les especes & la substance d'un sacrement. Ce qu'il y a d'essentiel dans le baptême; c'est de laver celui qui est baptizé: mais il n'importe qu'on le lave, ou en jettant de l'eau sur lui, ou en le plongeant dans l'eau: on sçait bien qu'on lave de ces deux manieres. Ici finit la lettre pastorale de M. de Meaux; ici finiront les nôtres: car on ne sçauroit aller à l'infini & nous croyons avoir suffisamment éclairci les principales difficultez par lesquelles vos

Convertiſſeurs vous veulent ſeduire. Il faudroit retourner aux mêmes choſes, & le public s'en ennuyeroit : outre que l'état où nous ſommes, ne nous permet pas trop de nous charger d'un travail, qui quoi que mediocre, devient un joug quand il eſt neceſſaire & reglé; Ce n'eſt pas que nous nous interdiſions pour toûjours la liberté de vous entretenir. Mais ſans obſerver de regle, nous vous écrirons quand nous aurons quelque choſe d'important à vous dire.

Reflexions ſur le chapitre onziéme de l'Apocalypſe, par rapport aux evenements preſens

Mes Freres, puiſque nous prenons aujourd'huy en quelque ſorte congé de vous, nous nous croyons obligez de vous dire quelque choſe de cette année 1689. où nous ſommes, qu'on a attenduë comme une année de merveilles, & de l'explication que nous avons donnée au chap. XI. de l'Apocalypſe, qui a donné lieu à pluſieurs de promettre & d'attendre des evenemens conſiderables. Les évenemens ſont les vrais & preſque les ſeuls interpretes des Propheties : avant cela perſonne n'eſt obligé à croire ce que l'on en dit. Mais il me ſemble qu'il n'eſt plus permis de douter & de la verité & du ſens des Propheties, quand on voit arrivé ce qui avoit été predit. Il n'eſt ni honnête, ni ſage de dire que c'eſt le hazard qui a fait ce rencontre, ou bien que l'on accommode les evenements aux Propheties, & les Propheties aux evenemens par une ingenieuſe application. C'eſt pourtant là le tour que prendront ceux qui ſont determinez à regarder les Propheties du vieux & du nouveau Teſtament, comme des enigmes où l'on n'entendra jamais rien, & où l'on ne doit pas même rien chercher. Mais pour nous, tous les évenemens nous confirment

que nous sommes dans les jours marquez dans l'onziéme chapitre de l'Apocalypse, que *les deux témoins ont achevé leur témoignage, qu'ils ont été mis à mort sur la place de la grande Cité*, que le temps de leur resurrection est arrivé, & que bien tôt viendra celui de leur ascension & de leur elevation au ciel, que dans peu d'années le tremblement de terre se fera, & que la dixiéme partie de la Cité tombera. Il est d'autant plus necessaire de vous entretenir là dessus qu'une infinité de gens croyent que l'evenement ne répond pas à nôtre attente. Mais nous avons deux choses à faire. La premiere à faire voir que dans nôtre accomplissement des Propheties, nous n'avons rien fait esperer de plus que ce qu'on voit. La seconde à prouver que dans les évenemens presents, on voit l'accomplissement de tout ce que que nous avons fait esperer dans le tems de la resurrection des témoins.

La premiere chose à laquelle je souhaiterois qu'on fit attention, c'est que dans nôtre Accomplissement des Propheties, nous n'avons presque rien dit de ce qu'on nous fait dire. Premierement nous n'avons ni dit, ni insinué, que la resurrection des témoins que nous avons cru se devoir faire au bout des trois ans & demi, signifiât la délivrance de l'Eglise par voye d'authorité & par le rétablissement des Edits. Cependant une infinité de gens, partie par éblouïssement, partie par envie de surprendre les gens en faute, ont posé en fait que j'avois écrit que la delivrance de l'Eglise devoit arriver precisement au bout des trois ans & demi, à conter depuis l'Edit de Nantes, & qu'ainsi cette delivrance par voye d'Edit & de rétablissement de celui de Nantes devoit arriver le 22. d'Avril, ou que je devois brûler mes livres & passer condamnation. Il a falu essuyer ce torrent: car comment l'empêcher? La seconde chose qu'on m'attribuë, c'est d'avoir assigné la resurrection des

deux témoins precisément à l'année 1689. ni plûtôt ni plus tard. Cependant il n'est rien de moins vrai. Je ne sçavois pas, en ce tems-là où il plairoit à Dieu de commencer la mort des témoins, & ainsi j'étois en doute du point sur lequel devoit tomber leur resurrection. Il est vrai qu'il y a eu des gens plus attentifs ou mieux intentionnez, qui ont fait voir à quelques-uns de ceux qui parloyent ainsi, le contraire de ce qu'ils affirmoyent. Ils leur ont fait lire en plusieurs endroits de l'*Accomplissement des Propheties*, que je ne déterminois aucunement le temps: que la connoissance de la fin de ce terme de trois ans & demi, selon moi, dépendoit de la connoissance du point où Dieu les vouloit commencer: mais que ce point étoit encore inconnu, quoi qu'il y eût quelque apparence que c'étoit la revocation de l'Edit de Nantes: Voici ce que j'ai dit de plus precis, *Neantmoins aprés tout cela, il n'est pas hors d'apparence que la persecution ne puisse cesser dans l'année 1689. Mais que Dieu le veuille ainsi, nous n'en avons aucune certitude.* Ce que je prouve par plusieurs raisons & dans plusieurs pages, aprés quoi je conclus: *Il y auroit donc de la temerité à dire, c'est precisement une telle année que la delivrance de l'Eglise doit arriver.* De plus, je souhaite qu'on observe que j'ai distingué avec une exacte precision la resurrection des témoins, & l'élevation de l'Eglise sur le thrône, qui signifie son entiere délivrance. Je les ai, dis-je, distinguées d'une maniere si expresse & si precise, qu'il ne se peut rien de plus. J'ai marqué trois manieres dont la Reformation s'est faite & se fera; La premiere par voix de predication; ce que la prophetie exprime par, *éclairs, voix & tonnerres.* Ainsi s'est faite la Reformation par Luther & par Zvingle. La seconde par le retour de l'Esprit de vie dans les morts, *C'est à dire*, disois-je, *que ceux qui sont aujourd'huy dans l'oppression se releveront subitement,*

par une operation secrete de la grace, & par un mouvement extraordinaire, non par voye de predication & par le ministere de quelques nouveaux Reformateurs. Mais par une celeste operation qui ouvrira les yeux de ceux qui sont en tenebres, & raffermira le cœur de ceux qui auront flechi par foiblesse. Là dedans il n'entre point d'authorité, point d'ordonnance Royale, point de voix du ciel, point de nouvel Edit. C'est ce que je reserve pour le troisiéme genre de la Reformation, & j'ajoûte, *Les choses n'en demeureront pas là; Et Dieu prepare bien d'autres merveilles. C'est une troisiéme reformation qui se fera par voye d'authorité, par la puissance Royale. C'est ce qui est exprimé dans les paroles qui suivent. Aprés cela ils entendront une voix du ciel, &c.* Enfin j'ai si peu confondu *la resurrection des témoins* avec la pleine delivrance de l'Eglise, son élevation & la conversion de la France, que j'ai mis entr'elles un espace de tems considerable, fondé sur les mots, *aprés cela*, qui sont dans la Prophetie: *Ces mots*, ai-je dit, *signifient que quand la Reformation aura été rétablie en France, par voye d'inspiration divine, & parce que le zele des revoltez & des autres qui connoissent la verité & la retiennent en injustice sera ranimé, il se passera quelque tems, apparemment quelques années.* L'on voit que je mets quelques années entre la resurrection de l'Eglise, par voye de zele, & sa pleine victoire par voye d'authorité. Voila donc deux evenements que j'ai parfaitement distinguez, Le premier est, *la resurrection des témoins & leur relevement*, que je n'ai attaché, ni à l'année 1689. ni à aucune autre precisement, & au contraire. j'ai dit assez clairement que cette resurrection pourroit n'arriver que dans les années suivantes. Le second évenement que j'ai distingué du precedent, c'est, *l'ascension des témoins au Ciel*, c'est à dire, le rétablissement de la reformation par voye d'Edit Royal. Et ce second

évenement, je l'ai placé à quelques années du premier. Et ainsi quand j'aurois assigné la resurrection des témoins à l'an 1689. ce que je n'ai pas fait, je n'aurois pas pu attacher à la même année l'établissement de la Reformation par voye d'authorité, comme on m'en accuse. Enfin il y a un troisiéme évenement, c'est, *la chute de la dixiéme partie de la Cité*. Ce que j'explique de la pleine Reformation du Royaume de France & de la chute du Papisme. Or ce troisiéme évenement ne peut arriver, selon moi & selon l'ordre qui se trouve dans la Prophetie, qu'aprés l'Edit Royal qui rétablira les Protestans. Et c'est cette chute du Papisme qu'on peut appeller, *entrée de la France en corps dans nôtre Religion* : ce que je ne sçaurois avoir placé dans l'année 1689. puisque je le place aprés un évenement que je marque ne devoir arriver que quelques années aprés que les témoins se seront relevez par voye de zele & de resurrection. Resurrection que je ne pose pas comme devant certainement arriver dans l'année 1689. Cela étant ainsi, qui auroit jamais pû s'imaginer de voir imprimé, *qu'un habile & pieux Docteur, s'émancipant un peu trop, ce semble, a osé publier qu'au mois de Mars prochain,* (*c'est à dire de cette anné 1689.*) *La France en corps embrasseroit nôtre Religion; & nos Eglises se rétabliroyent.* On ne sçait comment appeller cela: Si le livre de *l'Accomplissement des Propheties* étoit aussi rare que celui *des trois imposteurs*, & que celui qui parle ne l'eût jamais lû, on ne pourroit s'empêcher de nommer cela une temerité surprenante, d'attribuer faussement un sentiment à un Autheur dont on n'a jamais lû l'ouvrage. Mais comme ce livre est plus commun & plus répandu que les Almanachs de l'Année, & que le bon personnage qui parle ne peut manquer de l'avoir lû, & d'avoir entendu parler mille gens qui l'ont lû; on ne peut concevoir par quel esprit il a pû se porter à avancer

une telle chose. Je n'ai jamais dit qu'en 1689. l'Eglise seroit delivrée, comment donc aurois je dit qu'en cette année *la France embrasseroit en corps nôtre Religion.* J'ai dit au contraire, que la chûte de la dixiéme partie de la Cité, ou l'entiere reformation de la France n'arriveroit que quelques années aprés le relevement des témoins, lequel j'assignois à 1689. à 1690. ou à quelqu'une des années suivantes. Comment donc aurois je pû dire que la chûte du Papisme arriveroit en 1689? Enfin comment aurois je marqué le mois de Mars, moi qui me suis abstenu de marquer l'année? Il faut donc avoüer que je ne puis rien comprendre au discours de ce bon personnage, dont j'estime fort le zele, les dons & les bonnes intentions. J'aurois donc quelque droit de me faire relever de cet arrêt, mais j'aime mieux en passer par là que de chagriner un honnête homme qui ne veut pas être contredit, & qui anathematise tres gravement tous ceux qui ne l'en veulent pas croire sur une autre affaire qui n'est pas plus vraie. Ainsi nous passerons à l'Autheur du Sermon sur *le moyen de discerner les Esprits,* tout ce qu'il lui plaira. Mais pour le public, je le supplie de lire & de voir que nous avons mis *quelques années* entre le relevement des *tombez*, & la pleine victoire de l'Eglise, par voye d'authorité & par la chute du Papisme en France. Il est vray qu'entre ces deux évenemens, le rétablissement de la Reformation par voye de zele, & son plein triomphe par la voye de la volonté Royale, il pourroit y en avoir un qui tiendroit le milieu, c'est une demie victoire de la verité par un Edit Royal de tolerance; comme seroit un rétablissement de l'Edit de Nantes. Mais je n'ai rien vû de cela dans la Prophetie, aussi n'en ai-je rien dit dans mon explication. Il est vray aussi que j'ai été long-tems en suspens là dessus, ne sçachant si aprés le relevement des témoins & devant leur ascension, il n'y auroit pas une demie exaltation

par un rétablissement de nos anciens Edits, particulierement depuis cette declaration dont on parle il y a quatre ou cinq mois, & du contenu de laquelle on a parlé si diversement. On en differe la publication de jour à autre; Il y a quelques semaines qu'un bruit se répandit qu'enfin cette piece mysterieuse devoit paroître le premier de Juillet. Ces delais & ces inquietudes viennent assurement de ce que nos persecuteurs ne sçavent que mettre dans cette declaration. On tient que plusieurs fois ils ont deliberé de rétablir l'Edit de Nantes, & il y a eu un tems dans lequel j'ai esperé qu'il y auroit quelque chose d'aprochant dans cette déclaration, que l'on tient si long tems sous le voile du mystere. Mais en examinant de prés les termes de nôtre Prophetie, j'ai renoncé à cette conjecture. Je n'y trouve rien qui puisse facilement signifier un demi rétablissement, parce qu'entre la *resurrection* qui est le *relevement*, *& l'ascension au ciel*, on ne trouve rien. Il y a apparence que Dieu veut endurcir le cœur des persecuteurs, afin d'être glorifié en eux, & que l'Eglise de France ne doit pas être relevée à demi. Si la Cour de France juge à propos de nous faire mentir dans cet endroit, & d'accorder ce que nous n'attendons pas, j'en aurai de la joye dans l'assurance que cette démarche n'empêchera pas l'œuvre de Dieu de s'accomplir. La victoire ne seroit pas retardée par cette demie delivrance. Si cependant elle arrivoit, il faudroit la rapporter à la *resurrection*, & non à *l'ascension*. Sous l'Edit de Nantes, l'Eglise Reformée n'étoit rien moins que sur le thrône, elle étoit dans l'oppression: au lieu que par son *ascension* elle doit devenir la Religion dominante. Quoi qu'il en soit, il est certain que dans nôtre explication, nous n'avons rien fait esperer que ce que l'on voit arrivé. C'est ce que j'avois à dire pour ma justification particuliere. Car je ne juge pas à propos de répondre aux cruels insultes

d'un libelle qui paroît depuis peu sous la forme d'une lettre, où l'on a inseré un assez grand article sur l'*Accomplissement des Propheties*. Je voudrois que l'Auteur se fût un peu davantage déguisé. Mais ce qu'il s'est si peu caché me servira au moins à me donner le repos de conscience, dans la certitude que j'ai de ne lui avoir jamais donné le plus petit sujet d'agir ainsi. Il ne s'est pas contenté de faire un jugement temeraire de mon cœur, & une critique amere, maligne & peu sensée de mes écrits; mais sans preuve, & temerairement il m'attribuë des ouvrages qui paroissent sans nom d'Autheur, dans le dessein de me perdre & de m'exposer à la fureur des assassins. Dieu lui pardonne & me fasse la grace de lui pardonner. Si sa supposition est peu charitable, la censure qu'il fait sur sa supposition est peu judicieuse. Selon cet habile Orateur, les fictions sont devenues des pechez capitaux contre la morale Chrêtienne. Cette conscience si tendre auroit beaucoup souffert, si sa grande lecture l'avoit mené jusqu'à des dialogues composés par un Chrêtien: où ce Chrêtien dans la moitié du livre parlant en Turc, blasphême à chaque page contre la Religion Chrêtienne. Il y a dans cette observation à peu prés autant de jugement, que dans ce qu'il dit pour tourner en ridicule les merveilles de la Providence, que tout le monde a observées dans le succez de l'affaire d'Angleterre; Il est aussi fort judicieux de censurer cet axiome. *Il faut qu'il y ait dans les Societez certaine authorité qui ne soit pas obligée d'avoir raison pour valider ses actes*; Quand ce grand Jurisconsulte aura été condamné par les Cours souveraines, il en appellera au tribunal de la raison, pour empêcher la validité des actes pris contre lui. L'œconomie de la piece découvre pour le moins autant d'esprit, que les remarques font voir de jugement. Ce mêlange de deux Autheurs qui n'en font qu'un, dont on nomme l'un & l'on ne designe l'autre que

par ses écrits, est d'un merveilleux art. Et toutes ces duretez dites si grossierement, témoignent un grand esprit dans un homme qui veut cacher son nom & sa passion. Le malheur d'être découvert ne manque jamais d'arriver à des gens qui veulent censurer derriere le rideau, avec aussi peu de capacité & tant de feu mal reglé. Si ce grand homme vouloit décharger nôtre parti des honteuses & precipitées decisions d'un particulier, il y avoit pour cela les voyes d'honneur. Il faloit refuter en honnête homme ces decisions erronées, & non pas se cacher pour répandre du poison sur la reputation d'un Auteur qui depuis tant d'années travaille pour la défense de l'Eglise, & même l'exposer aux plus grands perils par une malignité évidente. L'esprit de ce libelle est aussi peu fidele que judicieux. Je ne sçai s'il y a une periode dans laquelle il n'y ait une fausseté ou une verité deguisée. Je prie les personnes sages d'y prendre garde. Mais sur tout je prie le public de me décharger de l'infame accusation qu'il me fait d'avoir dit, qu'*Absçalom avoit été legitimement élu par le peuple*. A quoi je n'ai jamais pensé: j'ai dit qu'*Absçalon étoit un infame usurpateur, & le peuple qui l'avoit élu rebelle, que David avoit droit sans autre rapel du peuple de remonter sur le trône aprés la défaite d'Absçalom*. Est-ce dire qu'il étoit legitimement élu par le peuple; & se peut il rien de plus opposé? J'ai dit que par l'histoire d'Absçalom, par les discours du peuple & par ceux de David, il est clair que les peuples ont droit sur leur souveraineté pour la conferer à qui bon leur semble. Mais j'ai ajoûté que comme un Roi devient tyran en usant, ou pour mieux dire, en abusant de son droit; ainsi un peuple se rend coupable de rebellion, en abusant d'un droit qu'il a veritablement. C'est ne rien entendre, que de ne comprendre pas cette distinction, & la difference qu'il y a entre faire une chose sans droit, ou la faire en abu-

sant de son droit. Les Souverains ont droit de lever des tributs sur les sujets. Ils deviennent pourtant tyrans quand ils abusent de ce droit. Je prie aussi les personnes qui ont de l'équité & de la penetration, de ne point recevoir ces dangereuses consequences qu'il dit qu'on peut tirer de cette maxime, *que le peuple pour valider ses actes n'a pas besoin d'avoir raison.* Car cette maxime ne peut avoir de mauvaise consequence, qu'en supposant qu'on veut dire que tout ce qu'un peuple fait par voye de sedition doit valoir; Mais c'est bien peu entendre les termes. Qui dit, *un acte*, dit un acte juridique, une resolution prise dans une assemblée de tout un peuple, comme peuvent être les Parlemens & les Etats. Or il est certain que si les peuples sont le premier siege de la Souveraineté, ils n'ont pas besoin d'avoir raison pour valider leurs actes, c'est à dire, pour les rendre executoires. Car encore une fois, les arrêts soit des Cours Souveraines, soit des Souverains, soit des assemblées souveraines, sont executoires quelques injustes qu'ils soyent. C'est ainsi qu'on écrit, quand on a beaucoup de passion & peu d'étude, & encore moins de penetration. Car il est clair qu'outre la malignité, il n'y a point d'intelligence des matieres dans ces censures. Voulez-vous une preuve de la penetration de nôtre Autheur? Jeroboam, selon lui, à qui Dieu avoit donné le Royaume dans les termes les plus sacrez & les plus solemnels, est un usurpateur. Ainsi on est usurpateur quand on prend ce que Dieu nous donne. Et même Dieu fit à Jehu l'un des successeurs de cet usurpateur, un honneur qu'il ne fit à aucun des successeurs de Salomon, il le fit oindre par un Prophete. Aprés cela croyez que cet homme est fort attentif & fort habile dans la matiere du droit des Rois! Lisez le Chapitre 11. du premier Livre des Rois, & vous verrez que ce Ministre a fort étudié sa Bible. Vous y verrez que Dieu donne à Jeroboam

le Royaume de Salomon, absolument dans la même forme, & avec les mêmes benedictions qu'il avoit employées quand il donna à David le Royaume de Saül. Cet Auteur ne sçait rien & critique tout. Il ne sçait pas que la proposition qu'il censure sur le mariage, est de la pratique & du droit de cet Etat, & de tous les autres Etats Protestants. Mais il ne lui coûte rien de fletrir tout un païs & toute une communion pour se satisfaire. C'est nôtre droit commun que l'abscence invincible, & la perte irreparable du mary ou de la femme, aprés quelques années est reputée une mort. Si nôtre Jurisconsulte pretend que le cas de question fait une des exceptions de la regle generale, c'est à luy à le prouver. Cet Autheur ne veût pas qu'on le croye Pensionnaire de la France, & je croi de bonne foi qu'il ne l'est pas; mais la France sera bien ingrate s'il ne le devient bien tôt. Car on ne peut pas voir un plus grand zele pour ses interêts. Selon ses maximes, les mécontents de France n'ont aucun sujet de se plaindre. Mais sur tout son zele paroît dans ce que son chagrin s'est principalement ému sur une piece qui a été generalement goûtée: Solliciter les Alliez à l'union, *c'est sonner le Tocsin*, selon cet autheur: & le moindre crime de celuy qu'il accuse d'être Autheur de cette piece, c'est d'avoir renié sa Religion. Je ne me mets pas en peine de chercher l'Autheur *des veritables interêts des Princes*, & quand je le connoîtrois, j'aurois assez d'honneur pour ne le pas reveler: car le faire est une lâche trahison. Pour moi en lisant je comprens qu'il n'a pas le dessein de sonner le tocsin pour la ruine de la France, mais seulement pour son abbaissement, qui est d'une souveraine necessité pour la paix & pour la Religion. Au reste, si l'on cherchoit la vengeance, on n'en auroit que trop. Car il n'y a jamais eu de piece plus generalement detestée. Je sçai qu'il y a des compagnies de fort hon-

nêtes gens, qui en ont fait un sacrifice solemnel au feu. Cette indignation me fait plus de plaisir pour l'amour que je voi par là qu'on a pour la veritable Religion, que pour la bonté qu'on a pour ma personne. Je n'ai pû refuser cette petite digression au ressentiment le plus juste du monde. Mais je reviens à ma matiere, & mon affaire est de faire voir que ce que l'année 1689. promettoit selon les Propheties, est exactement accompli, & qu'ainsi elle ne doit pas perdre son credit.

Il y avoit deux choses dans nôtre explication sur la resurrection des temoins, dont l'une me paroissoit certaine, & l'autre étoit incertaine. La premiere étoit que nous sommes dans cette derniere persecution de l'Antechrist, aprés laquelle doit venir la fin de son regne. Et que dans cette derniere persecution la Reformation devoit être éteinte & abbatuë en France durant trois ans & demi, aprés quoi cette Reformation se doit relever. Voila dequoi je m'étois persuadé, autant qu'on peut l'être des choses qui dépendent de l'avenir, quand on n'est pas Prophete. Ce qui étoit incertain dans mon esprit, c'étoit le tems & le point fixe où il faloit commencer & finir ces trois ans & demi de la mort des deux témoins. Il me semble que les evenements nous ont éclairci ce point. Et voici comme je le comprens à present. C'est que dans les évenemens qui n'arrivent & ne peuvent arriver en un jour, mais qui se font par degrez & successivement, il n'est pas necessaire que le point de leur periode & de leur accomplissement marqué dans les Propheties, soit un point fixe, attaché à un seul tems & à un seul jour. Je m'explique par un exemple notable. Le Saint Esprit nous marque la durée du regne de l'Antechrist, comme devant être de 1260. jours. Certainement l'établissement du regne de l'Antechrist dans l'Eglise, ne s'est point fait en un jour ou en un an: C'est l'établis-

sement de la superstition, de l'idolatrie & de la tyrannie dans l'Eglise, qui ne se sont introduites qu'à la faveur de plusieurs siecles, & d'une maniere insensible. C'est ce qui embarasse & qui fait qu'on ne sçait où prendre le point fixe où doivent commencer ces 1260. jours. Si on les prend dés le tems que la corruption du culte & du gouvernement s'est introduite dans l'Eglise, il faudra remonter bien haut: si on attend à commencer ces 1260. ans que cet empire de l'idolatrie & de la tyrannie se trouve monté à son plus haut degré, il faudra descendre bien bas, & ne commencer le periode de 1260. jours prophetiques que dans le huit ou dixiéme siecle. S'il faut trouver ce point dans cet espace qui est entre ces deux autres, le commencement & la fin, en quel endroit le cherchera-t'on? Et certainement je ne me tirerois pas de cet embarras, non plus que des autres, n'étoit deux passages qui me déterminent absolument; Le premier est de Saint Paul qui dit que le tems de la revelation du fils de perdition se doit conter du temps où *celui qui obtenoit*, c'est à dire, l'Empire Romain temporel *seroit aboli*: l'autre passage est celui du 17. de l'Apocalypse où le S. Esprit dit, *que la bête commenceroit son Empire avec les dix Rois*. C'est à dire, que la Babylon spirituelle doit étre contée depuis le demembrement de l'Empire Romain en dix Royaumes. Ces deux textes me mettent dans une pleine certitude là dessus. Mais il est encore à remarquer que ce demembrement de l'Empire Romain en dix Etats ne s'est pas fait en un jour. Il a commencé dés la mort du Grand Theodose; cela s'est fait dans l'espace de plus de cinquante ans. Et même on pourroit remonter jusqu'aux premieres invasions des Barbares qui tomberent sur l'Empire Romain: ce qui commença devant le regne de Theodose le Grand. Je croi donc que l'époque des 1260. ans du regne de l'Antechrist ne doit point être attachée precisement

à un certain jour ou à un certain an, d'entre ceux qui ont coulé depuis les premieres incursions des Barbares. Déja sous le regne de Valentinien & de Valens, l'Empire se trouva en tres-mauvais état. Les Allemands faisoyent le dégât dans les Gaules; les Sarmates & les Quades étoyent entrez dans la Pannonie, & les Pictes & les Saxons troubloyent le repos d'Angleterre: les Goths, les Vandales & les Bourguignons continuerent sous les regnes suivans à desoler & dechirer les Provinces: jusqu'à ce que sous Valentinien III. le démembrement se trouva achevé, & Rome saccagée entierement par les Vandales d'Afrique. On peut, & je croi qu'on doit faire rouler sur tout ce tems-là le commencement des douze cents soixante ans de la durée de la Babylon spirituelle. Ce qui se raporte tres-bien avec la belle observation de Joseph Medde, que nous avons rapportée dans le 2. chapitre de la seconde partie de l'Accomplissement des Propheties. C'est qu'on peut commencer ce periode en trois endroits: ou à l'an 360. temps auquel effectivement la superstition & la tyrannie commencerent à entrer dans l'Eglise, & dans lequel aussi les Barbares commencerent à insulter l'Empire Romain: ou à l'an 430. temps auquel la superstition des Reliques & de l'invocation des Saints, avoit fait en peu de tems de terribles ravages. Et dans lequel les Barbares avoyent extremement ruiné les Provinces, & établi plusieurs Etats nouveaux. Ou enfin à l'an 450. aprés lequel l'entier démembrement de l'Empire Romain fut fait. Selon ces trois commencemens des 1260. ans, ils finiront aussi à trois points differents; l'an 1620. auquel tems la puissance & la tyrannie Papale commença à diminuer en France, & ce point de diminution a rapport à l'an 360. dans lequel commença le regne de la superstition. Par rapport au second point de commencement, qui est 430. les 1260. ans finissent sur 1690. c'est à dire l'année prochaine, dans

laquelle selon toutes les apparences, le regne de Babylon recevra un grand eschec. Et enfin à les commencer vers l'an 450. cela ira tomber à l'an 1710. dans lequel il y a apparence qu'arrivera la derniere ruine. J'ai expliqué cela suffisamment ailleurs, & je ne le repete ici que pour faire comprendre par un exemple ma pensée sur l'époque des trois ans & demi de la mort des deux témoins & de leur resurrection. C'est que comme le point qui commence les 1260. ans, peut être attaché à trois points, dont le premier marque le premier commencement de la superstition; le second ses progrés, & le troisiéme sa perfection : ainsi il y a apparence que le commencement des trois ans & demi ne doit point étre attaché au tems de la suppression de l'Edit de Nantes. Parce que dans la verité on commençoit à tuer les témoins, c'est à dire, à forcer les consciences par les Dragons, plusieurs mois avant la suppression de l'Edit: car dans tous les mois de Juin, de Juillet, d'Août, de Septembre & d'Octobre, on fit courir les Dragons dans tout le Bearn, toute la Guyenne, tout le Languedoc, tout le Dauphiné & tout le Poytou. Toutes ces Provinces avoyent changé avant le 22. d'Octobre 1685. jour auquel on donna l'Edit de suppression contre celui de Nantes. Et cette grande revolte qu'on avoit déja procurée par la naissance de la Mission Dragonne fut un des fondemens de cet Edit de suppression; dans lequel on dit que le petit nombre de pretendus Reformez qui restent ne vaut pas la peine qu'on leur conserve un Edit. Aprés la revocation de l'Edit de Nantes, les Dragons continuerent dans la Normandie, dans la Picardie, dans la Champagne, & dans le reste de la France, à ravager les Eglises & à forcer les gens à aller à la Messe. Cela dura pour le moins encore trois ou quatre mois aprés la revocation de l'Edit. Ainsi la Mission Dragonne a duré prés d'un an, & tout au moins neuf mois. Or

je pretens que tout ce temps doit être conté pour *l'occision des témoins*, & que l'époque des trois ans & demi de leur mort doit rouler sur tous ces neuf ou dix mois. En sorte que comme le commencement de leur mort est arrivée environ le mois de Juin de 1685. le commencement de leur resurrection doit étre cherché dans le mois de Decembre 1688. Comme le grand coup de mort leur a été donné au mois d'Octobre 1685. par la revocation de l'Edit de Nantes, on doit trouver dans le mois d'Avril 1689. quelque grand coup pour leur relevement: Et enfin comme le dernier coup de mort, & la fin de la Mission Dragonne tombe vers le mois de Fevrier ou de Mars de 1686. Il faut que vers le mois de Septembre ou d'Octobre, il arrive dans cette année 1689. quelque autre grand évenement qui favorise leur relevement.

A cette observation il en faut joindre une autre. C'est que l'on doit considerer dans la prophetie dont il s'agit, & dans les evenemens qui l'accomplissent, les deux Royaumes de France & d'Angleterre conjointement. Car l'Angleterre a versé une influence si sensible, qu'elle ne peut pas l'étre davantage, sur la mort & sur la resurrection des témoins arrivées en France. Tout aussi tôt que l'Angleterre eût changé de Maître, & que Jaques II. fut affermi sur le trône, incontinent commença la Mission Dragone, qui fait la mort des témoins. Le regne de Jaques II. a été de trois ans & demi, & à sa premiere chute à commencé le relevement & la resurrection des témoins, comme au commencement de son exaltation avoit commencé leur mort & leur *occision*.

Aprés ces observations, il faut voir ce que doivent naturellement signifier les termes dont Saint Jean se sert pour exprimer la resurrection des témoins: & nous verrons aprés comment la Prophetie a été accomplie dans tout le vrai sens qu'elle peut

avoir. Il y a trois choses dans cette Prophetie. 1. *L'esprit de vie venant de Dieu rentrera en eux.* 2 *Ils se tiendront sur leurs pieds.* 3. *Et grande crainte saisiront ceux qui les auront vus.* La premiere de ces trois choses, *l'Esprit de Dieu entrant en eux* doit signifier le retour du zele & du courage. Cela est clair, car cette resurrection est precisement opposée à leur mort; Or la mort consistoit dans ces trois choses: La premiere étoit l'extinction de zele & d'amour pour la verité: la seconde, une foiblesse de cœur & un abbattement de courage inconcevable. Cela est precisement arrivé dans l'année 1685. la Mission Dragonne trouva un peuple qui n'avoit aucun zele pour sa Religion, elle jetta une si grande terreur dans les Esprits, il se trouva tant de foiblesse & si peu de courage dans ceux là même qui avoyent conservé quelque amour pour la verité, que personne ne voulut soûtenir le combat. De là vint le troisiéme effet: *c'est qu'ils tomberent à terre & signerent.* La resurrection opposée à la mort consiste aussi dans ces trois caracteres. Premierement *l'esprit de vie qui vient de Dieu* doit rentrer en eux, c'est à dire, le zele doit revenir & l'amour pour la verité. Si quelque chose merite le nom d'Esprit venant de Dieu, c'est le zele; ce fait est si clair qu'il n'a pas besoin de preuves. Secondement *l'Esprit de vie venant de Dieu* signifie le courage, l'assurance, la force. C'est encore une façon de parler si ordinaire, de dire *l'esprit* pour le courage & le cœur, que rien n'est plus commun en toute langue, particulierement dans la langue Sainte & dans le style des Prophetes. Ils ne parlent jamais autrement. Quand le courage de Samson, de David & des autres Heros étoit excité par l'Esprit de Dieu pour faire quelque action extraordinaire, l'Ecriture dit que l'esprit de Dieu les saisissoit. Le troisiéme caractere de ces ressuscitez, c'est qu'*ils se tiendront sur leurs pieds*, c'est à dire,

qu'ils se *releveront*, precisement par opposition à leur chute : Cette chute avoit consisté dans leurs signatures & dans la profession externe du Papisme qu'ils avoyent embrassée, leur relevement & ce qu'ils se tiennent droit sur leurs pieds consiste en ce qu'ils doivent renoncer à leurs signatures & à leur profession externe. C'est ce qu'il faut bien remarquer contre la pensée qu'on pourroit avoir, que *se tenir droit sur leurs pieds* pourroit signifier un rétablissement dans l'Etat où ils étoyent avant la persecution. Ce ne peut être cela : car ces trois phrases *se tenir droit sur ses pieds*, *se relever de sa chute*, *& reconnoitre sa faute en y renonçant*, sont trois expressions de même signification, la derniere est propre & les deux premieres sont figurées. Ainsi la resurrection des témoins ne peut ni ne doit consister dans leur *rétablissement* : mais dans leur *relevement*. Le Saint Esprit appelle le rétablissement *ascension au ciel*, & leur relevement *resurrection*. Comme donc la *resurrection* ne peut être la même chose avec *l'ascension*, le *relevement* ne peut être la même chose que le *rétablissement*. Les moyens par lesquels ces deux choses se font, montrent aussi leur difference, le *relevement* se fait par l'esprit de vie, & leur *ascension* par voix du ciel & par authorité Royale. Cela est aussi clair que peut être une Prophetie. De l'autre part il est dit, que *grande crainte saisira ceux qui les auront vûs*, c'est à dire, qui les auront vûs de prés, qui les auront persecutés, qui les auront mis à mort, qui les auront regardez morts. Ces paroles signifient que les persecuteurs, premierement se relâcheront dans la persecution, & cesseront de mettre à mort. Or mettre à mort a signifié dans l'occision des témoins, exiger des signatures & forcer par les Dragons à la profession du Papisme, & non tuer le corps. Ainsi la crainte qui saisit les persecuteurs, ne doit pas tant signifier relâchement de tuerie & de meurtre que ces-

sation de contrainte d'aller à la Messe, de signer & de communier. Secondement cette clause signifie tomber dans un esprit de frayeur & de crainte, que les persecutez ne rendent bien-tôt la pareille aux persecuteurs. Ainsi ces paroles qui regardent les persecuteurs, contiennent justement les deux caracteres opposés à ceux des ressuscitez. *L'esprit de vie*; c'est à dire, le zele rentrera dans les fideles qui auront succombé; au contraire, l'ardeur & le faux zele des Persecuteurs à forcer & à contraindre les communions & les professions diminuera par la crainte. *L'esprit de vie*, c'est à dire, le courage, le cœur, l'assurance leur reviendra: au contraire, *la crainte*, la peur & la frayeur de recevoir la pareille saisira les persecuteurs. Et cette crainte qui doit saisir les persecuteurs est une nouvelle preuve que le *relevement des témoins* ne peut être la même chose que *leur rétablissement*: si les témoins se relevoyent par rétablissement & par édit Royal, les persecuteurs ne craindroyent plus les persecutez: car ils les auroyent appaisez. La crainte vient de ce qu'ils voyent les fideles oppressez, en état de pouvoir secoüer l'oppression & rendre la pareille. Voila le sens de la Prophetie. Et ce sens me paroît d'une si grande évidence qu'il ne me semble pas qu'on puisse le contredire en rien. Voyons presentement comment cela a été accompli d'une maniere qui nous doit obliger à adorer Dieu, le visage en terre & la bouche dans la poudre.

Charles II. mourut le 16. de Fevrier 1685. son Frere Jaques II. lui succeda & se déclara Papiste, protecteur de Babylon, ennemi ouvert de la Reformation. Il fut couronné le 25. de May de la même année 1685. Voila où il faut prendre l'époque de son regne & celle du Saint Esprit pour le commencement de la mort des témoins. Car ce fut precisement dans le même tems qu'on prit la resolution

dans le Conseil de France, d'employer la Mission Dragonne, & dés le mois de Juin suivant elle s'executa dans le Bearn & en suite dans le Languedoc & dans la Guyenne. Les témoins moururent, ils perdirent le zele & le courage, à tel point que frayeur n'a jamais été plus grande. La frayeur étoit telle que quelques compagnies de Dragons faisoyent tomber des Villes & des Provinces entieres, même sans se faire voir. Les deux témoins tomberent, les Protestants abjurerent & signerent. Dans le mois de Septembre 1688. le dessein de Monsieur le Prince d'Orange éclatta, les preparatifs de la Flotte se firent, le Prince partit à la mi-Novembre, & arriva en Angleterre justement aprés trois ans & demi à peu de jours prés, à conter depuis le couronnement de Jaques II. qui s'étoit fait sur la fin de Mai 1685. Contés depuis la fin de May 1685. jusqu'à la fin de Novembre 1688. s'il n'y a pas precisement trois ans & demi.

Nous avons dit que dans la resurrection des témoins on doit marquer trois points principaux, par rapport aux trois ans & demi: le commencement, le milieu & la fin. Et c'est ici le premier point où les trois ans & demi commencent de s'accomplir. Aussi est-ce le premier point où la resurrection des témoins, & la frayeur de leurs ennemis commencent. Premierement il est notoire, & tout le monde sçait que sur la fin de l'année passée, & même dés le commencement de l'année le zele a commencé à renaître, témoins tant d'assemblées qui se sont faites en tant de lieux, tant de martyrs, tant de massacres. Comme dés le mois de Fevrier 1685. par la mort de Charles II. sur le trône d'Angleterre, la mort des témoins en France fut preparée. Ainsi dés le commencement de l'an 1688. le zele & le relevement des tombés commença à paroître en quelques lieux: mais il est certain pourtant que ce zele n'a commencé à paroître tres sensiblement que depuis environ 7. ou 8.

mois, c'eſt à dire depuis la deſcente du Prince en Angleterre. Dés ce tems-là on commença preſque par tout à déclarer qu'on ne vouloit plus aller à la Meſſe. Voila pour le zele. Quand au courage qui eſt l'autre partie de l'Eſprit de vie venant de Dieu, on ſçait auſſi que tous les Proteſtants reprirent cœur tout auſſi-tôt que l'entrepriſe du Prince éclatta. On ne ſçauroit exprimer les mouvements qu'ils ſentirent, la joye qu'ils en eurent, l'eſperance qu'ils en conçurent, chacun ſçait cela. Voila le courage rentré en eux & l'eſprit revenu, & un eſprit veritablement venu de Dieu. Car encore que ce courage qui renaît ait des principes qui paroiſſent humains comme ſont des évenemens ſenſibles, cependant ces évenemens ſont ſi ſenſiblement produits par le doit de Dieu, que l'eſprit & le courage qui en naiſſent peuvent tres-juſtement être appellez *Eſprit de vie venant de Dieu. Ils ſe tinrent auſſi ſur leurs pieds*, ils ſe releverent auſſi dans le même tems, un grand nombre abjura ſes ſignatures & les autres ceſſerent d'aller à la Meſſe. De l'autre côté *crainte ſaiſit ceux qui les avoyent vûs & tuez.* Premierement leur faux zele ſe relâcha, & leur fureur fit place à la crainte : nulle part on ne contraignit plus perſonne à aller à la Meſſe, on ne demanda ſinon qu'on s'abſtint de faire des aſſemblées. Secondement la frayeur les ſaiſit d'une maniere ſi ſenſible qu'on ne peut s'empêcher d'y voir le doigt de Dieu. Chacun ſçait comment dés le tems même que le Prince faiſoit preparer la Flotte, la frayeur ſe répandit dans toute la Normandie, la Picardie & la Bretagne, telle que ſur la vûë d'un vaiſſeau qui paroiſſoit ou qu'on croyoit découvrir ſur les côtes, toute la Province étoit en mouvement. On ſçait ce qui arriva à Caën dans ce temps là, & comment le peuple ſur un faux bruit de l'approche du Prince, s'éleva & penſa faire un maſſacre. On ſçait comment l'Intendant de la Province & Madame de Guiſe ſe ſauverent pour ſe

mettre en lieu de seureté. On sçait que cette allarme courut & se répandit à diverses fois à plus de 25. & trente lieuës de la côte. Toutes terreurs paniques & qui venoyent évidemment de Dieu. Car si on eût fait le plus petit usage de la raison, on auroit compris que le Prince ne pouvoit abandonner son grand dessein pour aller piller les côtes de France.

Le Roy Jaques s'enfuit, le Prince vient à Londres, on le met en possession du gouvernement; les Etats du Royaume s'assemblent, on donne la couronne d'Angleterre au Prince & à la Princesse. Enfin on les couronne Roy & Reine d'Angleterre, de France & d'Irlande le 21. d'Avril precisement, & jour pour jour trois ans & demi aprés la revocation de l'Edit de Nantes. L'Edit fut revoqué le 21. ou le 22. d'Octobre 1685. le Prince & la Princesse sont couronnez le 21. d'Avril 1689. contez s'il n'y a pas precisement trois ans & demi. C'est le second point de la resurrection des témoins, par rapport à ces trois ans & demi. Or voyez & admirez l'accomplissement de la Prophetie. C'est dans ce tems là & depuis que le Prince & la Princesse sont entrés en possession de la dignité Royale, jusqu'à leur couronnement qui en est le sceau, que les témoins se sont le plus relevés. 1. *L'Esprit de vie*, c'est à dire, le zele est rentré en eux d'une maniere extraordinaire. C'est depuis ce tems là que ce sont faites les assemblées de Vivarets, de Dauphiné & de Languedoc, avec tant de perseverance qu'elles n'ont pas été interrompuës une seule semaine: & avec tant de ferveur que les massacres de plus de deux mille personnes, tuez & pendus, n'y ont rien fait & n'ont pû les arrêter. Elles se font, elles continuent encore dans ces quartiers avec la même force, comme on peut voir par la relation qui est dans nôtre derniere Lettre. Ce sont ces pauvres gens que le bon personnage dont nous

avons parlé cy-devant, *livre aux Demons executeurs de la colere de Dieu, pour les lier à faisseaux, les jetter dans l'enfer & les brûler*. Et moi je les regarde commme des ressuscitez. Et pour les autres lieux où les Protestans ne sont pas en si grand nombre que dans ces Provinces, tout le monde generalement a renoncé à la Messe. Il n'y a plus qu'un petit nombre de vrais Apostats qui y aillent. On fait, même, hautement profession de n'y vouloir point aller. *Voila donc les témoins sur leurs pieds*, c'est à dire relevez. Quelqu'un nous a dit qu'en Bearn on forçoit encore les gens à aller à la Messe, & qu'ils avoyent encore la foiblesse d'obéïr. C'est le seul lieu dont cela se dise, & si cela est c'est quelque chose de remarquable. La mort des témoins a commencé par là : ce sont les premiers qui ont lâchement succombé, & qui par leur pernicieux exemple ont comme entraîné tous les autres. Dieu pour les punir permet qu'ils soyent des derniers qui se relevent & qui se tiennent sur leurs pieds. Au reste on ne doit avoir aucun égard à cela, & à ce qu'il y en a encore plusieurs autres qui ne se relevent pas; car dans le style de l'Ecriture les exceptions vont quelquefois plus loin que la regle. Jesus Christ disoit, *qu'il tireroit tous hommes à luy*, & que les Phariseiens *dîmoyent toutes les herbes* : mais ici ceux qui ne se relevent pas, ne sont rien en comparaison de ceux qui se sont relevez. 2. Quant au courage, à l'esperance & à la confiance qui est l'autre partie de *l'esprit de vie*, il est entierement rentré en eux, on le sçait assez & nos persecuteurs ne le sçavent que trop pour leur repos. D'autre côté, *crainte a saisi ceux qui les ont veus*, qui les ont tuez, qui les ont contraints à aller à la messe. Jamais rien ne fut plus sensible que l'accomplissement de cette Prophetie. Jamais il n'y eût une telle crainte que celle qui est répanduë entre les Persecuteurs de France, jamais rien ne fut si no-

toire. On a desarmé par deux ou trois fois les nouveaux convertis. On met en armes absolument tout le Royaume, on redouble les Gardes à la Cour, on fait bâtir des écuries pour loger de la Cavalerie à Versailles. Les peuples sont en allarme, & le nom du Prince d'Orange est devenu un Roi d'épouvantement, tel que le prononcer seulement est un crime: en plusieurs lieux on a défendu à cri public de le nommer. L'effroi que donne ce nom est si grand que dans les Provinces à 30. lieuës des côtes, si une ceremonie de village fait allumer un feu de joye, si une grange vient à bruler, incontinent toutes les paroisses d'alentour courent aux armes, & le bruit se répand que le Prince d'Orange vient: souvent, mêmes les Curés au milieu de leurs prônes & de leurs messes, se voyent abandonnez tout seuls. Une voix passe que le Prince d'Orange aborde, tout le monde court aux armes & on laisse là la devotion. Un honnête homme digne de foi, m'a dit avoir vû de ses yeux la lettre par laquelle un François du voisinage des côtes, demandoit à l'un de ses amis en Angleterre une sauvegarde du Roi Guillaume. Nous avons vû dans nôtre precedente Pastorale l'exemple de cet homme qui mourant en délire, s'écrioit à tous moments qu'on le sauvât du Prince d'Orange qui le vouloit tuer. En tout cela le doigt de Dieu est sensible. Il est vrai que la France est en état de craindre: mais non point approchant de ce qu'elle craint, vû ses forces, ses citadelles, ses armées prodigieuses, & les sommes immenses d'argent qu'elle a amassées Ainsi c'est la frayeur de la part de Dieu, qui est toûjours un presage de la ruine prochaine. *Grande crainte saisira ceux qui les ont vus.* Cela signifie aussi relâchement de persecution; aussi est il arrivé ce relâchement. Aujourd'hui on ne parle plus à personne de signer, d'aller à la Messe, de se confesser & de communier, on n'en veut plus qu'aux

Y vj

assemblées que l'on poursuit, ce qui selon toutes les apparences ne durera pas long-tems.

Parce que la Mission Dragonne a duré encore plusieurs mois aprés la revocation de l'Edit de Nantes, il y a encore un troisiéme & dernier point qui a son rapport aux trois ans & demi. Et ce point qui ne doit arriver que dans quelques mois, doit aussi être distant de trois ans & demi de la fin de la Mission Dragonne. C'est à dire que durant ces quatre ou cinq mois prochains se rendront encore plus sensibles ces cinq caracteres de la resurrection des témoins. 1. Le retour de l'esprit de vie, c'est à dire, du zele. 2. Le retour de l'esprit de vie, c'est à dire, du courage & de l'esperance. 3. Le relevement ou le renoncement aux signatures & à la Messe. 4. Le relâchement de la persecution. 5. Et la frayeur de nos ennemis. Et c'est là où une déclaration donnant une simple liberté de conscience, pourroit peut-être bien entrer. Elle reveilleroit le zele, elle augmenteroit le courage & l'esperance, elle feroit renoncer à la Messe & se relever avec plus de hardiesse, & elle ne diminueroit pas la crainte des persecuteurs. Car ces grands preparatifs qui les font craindre ne cessant pas, ils ne cesseroyent pas de trembler. Mais cette déclaration n'est pourtant aucunement necessaire pour le *relevement* achevé des témoins. Car il peut arriver des choses qui leur seront d'un aussi grand secours pour leur entier relevement qu'une telle déclaration. Mais puis que ce temps est encore à venir, nous l'abandonnerons à Dieu, aussi bien que ce qui doit suivre. Ce qui doit suivre ce sont trois grands évenemens: *l'ascension des témoins au ciel*, c'est à dire l'élevation de la Religion Protestante en France sur le thrône; *le tremblement de terre*, ou l'émotion des peuples; *la chûte de la dixiéme partie de la Cité*, c'est à dire, de la France. Et ces trois grands évenemens doivent se faire en même

tems, car il eſt dit, *& à cette même heure là*, c'eſt à dire, à l'heure que les témoins ſeront appellez pour monter au Ciel, *il y aura tremblement de terre & la Cité tombera.* Mais on ne ſçauroit dire preciſement quelle diſtance il y aura entre la reſurrection des témoins & leur aſcenſion, c'eſt à dire, depuis leur renoncement au Papiſme juſqu'à leur entiere & pleine délivrance. Car les mots, *aprés cela*, dont le Prophete ſe ſert, peuvent être appliqués à un temps long, auſſi bien qu'à un court. Dans toute cette Prophetie il eſt clair que le Prophete emprunte toutes ſes images de la reſurrection de Jeſus Chriſt, & de ſon aſcenſion au Ciel. Ainſi comme il y a eu quarante jours entre la reſurrection de Jéſus-Chriſt & ſon aſcenſion, il doit auſſi y avoir quelque eſpace de tems entre la reſurrection des témoins & leur aſcenſion. Cependant j'ai dit dans l'Accompliſſement des Propheties, que je ne croyois pas que ce tems fût long, & je ſuis encore dans la même opinion. Je diſois, *peut être y aura t'il quelques années.* On nous dit que Monſieur l'Evêque de Saint Aſaph a fait un excellent ouvrage ſur l'Accompliſſement des Propheties, où il renvoye la choſe à deux ans: n'ayant pas encore pû le voir, nous ne ſçaurions juger de ſes principes. Mais je croi que l'an 1690. commencera à nous faire voir bien des choſes. Le troiſiéme article qui regarde *la chûte de la dixiéme partie de la Cité*, ſelon l'explication que nous en avons autrefois donnée, ne regardoit que le ſpirituel, aujourd'huy je doute s'il ſe doit auſſi étendre au temporel. Dieu ſeul le ſçait, & ceux qui vivront le ſçauront. A juger par les apparences, il ſemble que Dieu ne peut permettre à la France de ſi horribles excez, que pour en tirer une inſigne & extraordinaire vangeance. Brûler des Villes & des Provinces entieres, uniquement pour empêcher que l'ennemi n'en profite aprés qu'on les aura abandonnées, eſt

une maniere de faire la guerre si nouvelle & si étrange, qu'on a lieu de craindre que Dieu n'en punisse les autheurs par quelque coup surprenant.

On aura sans doute remarqué que je donne à Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, & aujourd'hui Roy d'Angleterre, une considerable part dans la vûë du Saint Esprit, & dans le but de la Prophetie. Il entre déja dans les deux premiers points de l'écheance des trois ans & demi, & je suis persuadé qu'il entrera aussi dans le troisiéme. Car je crois fermement que Dieu a fait naître ce Prince pour être l'executeur de ses grands desseins, pour abbaisser & pour humilier nos persecuteurs de France. C'est la premiere fois que je m'en suis confessé en public, & je n'ai rien imprimé qui regardât ce Prince. Ainsi je ne sçai sur quoi s'est fondé l'Auteur du libelle intitulé, *le vrai portrait de Guillaume Henri de Nassau, ou le nouvel Absçalon, le nouvel Herode, le nouveau Cromwel & le nouveau Neron*, quand il m'a appellé le faux Prophete du Prince d'Orange. Il me fait beaucoup d'honneur, & je me trouve bien épargné d'en être quitte pour cela, dans un libelle où il traitte l'un des plus grands Princes de l'Europe, de la maniere qu'on traitteroit le plus miserable de tous les faquins. Je ne suis point Prophete, & ne me suis jamais mêlé de prédire l'avenir. Seulement je me suis hazardé à publier mes conjectures sur l'interpretation des oracles & sur l'application des propheties à leur tems. Jusques ici je n'ai pas sujet de m'en repentir, mes conjectures n'ont gueres manqué. Le Roi d'Angleterre me sera témoin, qu'en prenant congé de lui la derniere fois que j'eus l'honneur de lui faire la reverence, je pris la liberté de lui dire, que si mes conjectures étoyent bien fondées, il devoit être maître de l'Angleterre avant la fin de l'an 1688. dans lequel nous étions. Ce ne fut pas tant mal rencontré: car le Roy Jaques sortit de Londres

& abandonna le thrône le 21. de Decembre, & le Prince d'Orange entra dans Londres le 28. du même mois, trois jours avant la fin de l'année. Si mes conjectures se trouvent aussi justes sur l'avenir, & que je sois faux Prophete du Prince d'Orange à pareil titre, l'Autheur du libelle n'en sera pas fort content.

Mes Freres, je renouvelle les vœux que j'ai faits plusieurs fois, pour le retour de la grace dans vos cœurs, & pour celui de vôtre prosperité, afin que nous puissions voir bien-tôt ces heureux jours dont le Prophete parle, *justice & paix se sont entrebaisées*. La grace, la paix, l'amour & la misericorde de nôtre Dieu & Pere, soyent abondamment multipliées sur vous, par l'intercession & par le merite de nôtre Sauveur Jesus Christ & par la communication de son Saint Esprit. Amen.

Le 1. Juillet, 1689.

INDICE

Pour la troisiéme Année des LETTRES PASTORALES.

FIN.

PRIVILEGIE.

DE Staten van Hollandt ende West-Vrieslandt: *Doen te vveten.* Alsoo Ons vertoont is by *Abraham Acher*, Boeckverkooper alhier tot Rotterdam; dat hy Suppliant was druckende seker Tractatje dat alle veertien dagen, vervolgens uytquam, genaemt *Lettres Pastorales*, 't welck den Suppliant met groote moeyten ende kosten tot dus verre hadde gebracht; ende beducht sijnde dat eenige baetsoeckende Menschen, hem Suppliant daer inne mochten komen te onderkruypen, soo was hy Suppliant omme 't selve te preveniere, genootsaeckt sijn toevlucht te nemen tot Ons, ootmoedelijck versoeckende Onse Acte van Previlegie, met ordre dat niemandt buyten den Suppliant 't selve in de tijdt van vijftien Jaren, in 't Frans ofte andere Taelen, souden mogen naerdrucken, noch verkoopen, als alleen met toestaen van den Suppliant. SOO IS'T. Dat Wy de sake en 't versoeck voorsz overgemerckt hebbende, ende genegen wesende ter bede van de Suppliant uyt Onse rechte wetenschap, Souveraine Macht ende authoriteyt, den Suppliant geconsenteert, geaccordeert ende geoctoyeert hebben, consenteren, accorderen en octroyeren mits desen, dat hy geduerende den tijdt van vijftien eerst achter een volgende Jaren, het voorsz Tractatje genaemt *Lettres Pastorales* binnen den voornoemde Onsen Lande alleen sal mogen drucken doen drucken, uytgeven en verkoopen; verbiedende daerom alle en eenen ygelijcken het selve Boeckje in 't Frans ofte andere Talen naer te drucken, ofte elders naergedrukt binnen den selve Onsen Lande te brengen, uyt te geven ofte te verkoopen, op verbeurte van alle de nagedruckte ingebrachte ofte verkochte exemplaren, ende een boete van drie hondert Guldens, daerenboven te verbeuren, te appliceren een derde part voor den Officier, die de calange doen sal, een derde

de

de part voor den Armen, der plaetse daer het casus voorvallen sal, ende het resterende derde part voor den Suppliant: Alles indien verstaende, dat Wy den Suppliant met desen Onse Octroye alleen willende gratificeren tot verhoedinge van sijne schade, door het naer drucken van 't voorsz Boeck, daer door in geenigen deelen verstaen, den inhoude van dien te authoriseren ofte te advoueren, en veel min het selve onder Onse protectie en bescherminghe eenigh meerder credit aensien ofte reputatie te geven: Nemaer den Suppliant in cas daer in onbehoorlijcx soude mogen influeren, alle het selve tot sijne Laste sal gehouden wesen te verantwoorde, tot dien eynde wel expresselijck mentie sal mogen maken, nemaer gehouden sal wesen het Octroy in 't geheel, en sonder eenighe omissie daer voor te drucken, ofte doen drucken. Ende dat hy gehouden sal wesen een Exemplaer van het voorsz Tractatje gebonden, ende wel geconditioneert te brenghen in de Bibliotheecq van Onse Universiteyt tot Leyden, ende daer af behoorlijck te doen blijcken, alles op pœne van het effect van dien te verliesen. Ende ten eynde den voornoemde Suppliant 't effect van desen Onse consente ende Octroye moge genieten als naer behoren. Lasten Wy alle en eenen ygelijcken die 't aengaen mach, dat sy den Suppliant van den inhoude van desen, doen en laten gedogen, rustelijck, vredelijck en volkomentlijck genieten en gebruycken, cesserende alle beleth ter contraie. Gedaen in den Hage onder Onsen grooten Zegele hier aen doen hangen den 4. December in 't Jaer Ons Heeren ende Zalighmakers duysent ses hondert ses-en-tachtigh.

Ter Ordonnantie van de Staten

SIMON van BEAUMONT.

Catalogue des Livres nouveaux imprimez à Rotterdam, chez ABRAHAM ACHER.

ACcompliſſement des Propheties, ou la delivrance prochaine de l'Egliſe. Ouvrage dans lequel il eſt prouvé que le Papiſme eſt l'Empire Antichrêtien; que cet Empire n'eſt pas éloigné de ſa ruine; que la perſecution preſente peut finir dans trois ans & demi. Aprés quoy commencera la deſtruction de l'Antechriſt, laquelle s'achevera dans le commencement du ſiecle prochain: Et enfin le regne de Jeſus-Chriſt viendra ſur la terre. Par M. Jurieu. 2. *voll. in* 12.

Doutes ſur le Syſteme Phyſique des Cauſes Occaſionnelles. Par l'Auteur du Dialogue des Morts. 12.

Prieres tirées de l'Ecriture Sainte.

Exhortation à la Repentance. Par M. B.

Lettre de M. Souſtelle Miniſtre, à M. Groüin Archidiacre de Sens, ſur la détention de ſes Enfans.

Apologie pour l'Accompliſſement des Propheties. Par M. Jurieu.

Nouvelles accuſations contre Varillas.

Theſes des Minimes de Marſeille.

Exhortation à la Vigilance Chrêtienne, & la Mort Heureuſe, Sermons.

Procés de M. l'Evêque de Londres.

Ecclairciſſemens ſur l'Ouverture de l'Epître aux Romains. 12.

Reflexions ſur deux Ecrits trouvez aprés la mort de Charles II. Roy d'Angleterre. 12.

Jugement ſur les Methodes rigides & relâ-

chées d'expliquer la Providence & la Grace. Pour trouver un moyen de reconciliation entre les Proteſtans qui ſuivent la Confeſſion d'Ausbourg, & ceux qui ſont appellez Reformez.

Articles de Reünion propoſez par les Proteſtans de la Confeſſion d'Ausbourg, aux Reformez.

Hiſtoire des Oracles. Par l'Auteur du Dialogue des morts.

Voyage de M. Burnet Evéque de Salysbery en Suiſſe, Italie, & en quelques endroits d'Allemagne & de France, és années 1685. & 1686.

Lettres Paſtorales addreſſées aux Fideles de France qui gemiſſent ſous la ſcaptivité de Babylon. Par M. Jurieu. 3. *voll. in* 12.

Idem in 4.

Traité de l'Unité de l'Egliſe, du Schiſme, & des Points Fondamentaux, Par M. Jurieu, *in* 8.

Traité de la Nature & de la Grace, ou du concours general de la Providence, & du concours particulier de la Grace efficace. Par M. Jurieu.

Lettre Paſtorale de l'Evêque de Meaux: avec la réponſe, pour ſoûtenir la foy de ceux qui ſont tombez. Par M. B.

L'Impieté des Communions forcées.

Hiſtoire de la mort & du martyre de M. Homel Paſteur de l'Egliſe de Soyon en Vivarés.

La recompenſe du Fidele, & la condamnation des Apoſtats. Avec la derniere Exhortation de M. Claude à ſon Egliſe.

Le Convertiſſeur ſans Dragons.

La Communion Sainte, ou Traité sur la necessité de communier dignement, Par M. Basnage. Seconde edition corrigée & augmentée.

Histoire de la Persecution des Valées de Piemont, contenant ce qui s'est passé dans la dissipation des Eglises & des Habitans de ces Valées, en l'année 1686.

Prieres & Meditations pour se preparer à la sainte Cene & y communier avec devotion.

Suite de l'Accomplissement des Propheties: Où l'on verra un Tableau fidele du Papisme, pour servir de Preservatif contre l'apostasie.

Divi Christomi Epistola ad Cæsarium, &c.

